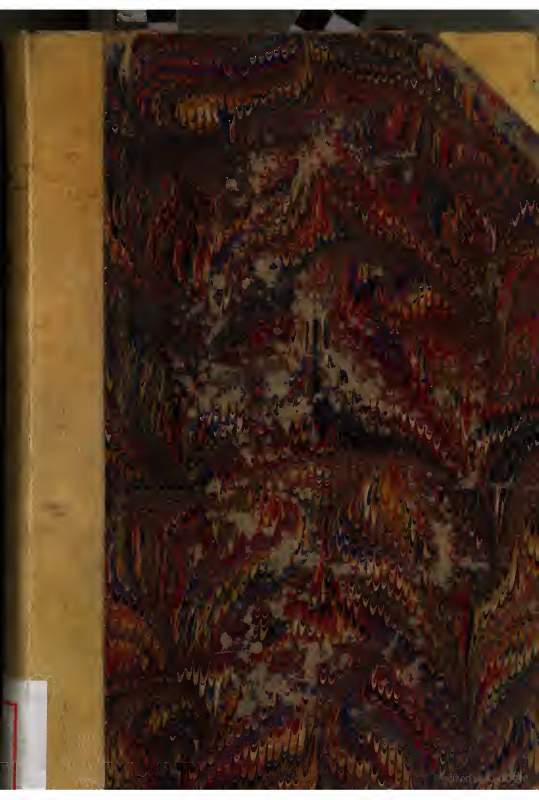
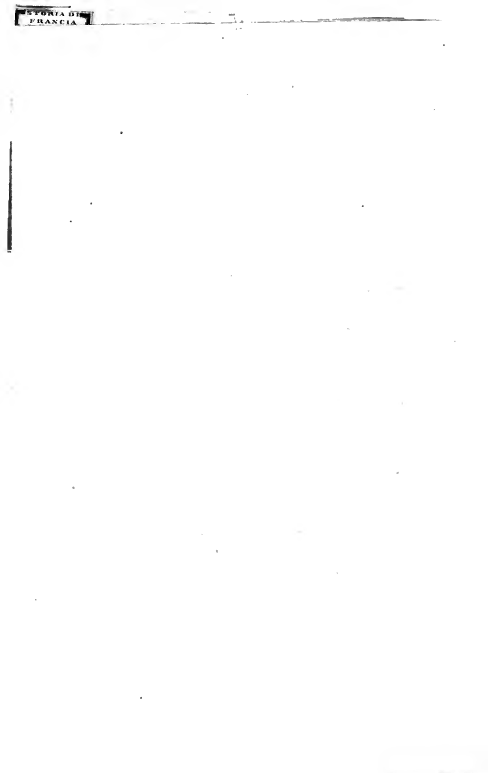





STORIA DI
FRANCIA

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION.

TOME III.

FIN DE LA CONVENTION. DIRECTOIRE.
CONSULAT. EMPIRE.

PARIS. IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
Rue Jacob, 30.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

DE L'EMPIRE, DE LA RESTAURATION, DE LA MONARCHIE DE 1830,

JUSQU'A 1841,

PAR L. VIVIEN.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

P. M. POURRAT FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE JACOB, 26.

1842.



HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SUITE DU LIVRE QUATRIÈME.

CONVENTION.

La chute des Girondins au 2 juin marque une nouvelle phase dans la marche révolutionnaire. Après une longue lutte entre les deux partis, ou plutôt entre les deux intérêts rivaux, entre les deux tendances opposées qui se disputent cette Révolution à peine fondée et que tant de dangers extérieurs environnent encore; après cette lutte ardente, opiniâtre, pleine de péripéties et de fortunes diverses, le parti en qui se résument les idées de légalité, de modération et de justice que la France veut conserver dans sa Révolution succombe sous la violence matérielle dont une minorité audacieuse environne à Paris le siége de la représentation nationale, et le champ de bataille reste au parti jacobin. Le 2 juin est à la fois, par son caractère et par ses résultats, un des plus grands événements de cette période gigantesque de nos annales. 1793.

Pour en bien comprendre la portée, ramenons un instant notre pensée sur l'effrayante progression qu'a suivie depuis quatre ans l'élan révolutionnaire. Au 14 juillet 1789, la question est toute entre la Révolution et l'arbitraire royal; dans la nuit célèbre du 4 août, elle est entre la Révolution et l'aristocratie; au 20 juin et au 10 août, entre la Révolution et la personne du roi; au 21 janvier, entre la Révolution et la royauté: et maintenant que le trône est brisé et la royauté détruite; maintenant que, pareille à ces enchanteurs redoutables des vieilles traditions populaires, qui de leur baguette se tracent autour d'eux un cercle magique au milieu des éclats de la foudre et des mugissements de la tempête, la Révolution s'est enfermée, elle aussi, dans un cercle de sang d'où elle brave les menaces de l'Europe coalisée; la question, portée sur un autre terrain, s'agite entre ceux-là mêmes qui

1793. ont concouru à l'accomplissement de l'œuvre révolutionnaire : elle s'est posée entre les classes moyennes et la multitude. Les querelles acharnées qui durant huit mois ont soulevé de si violents orages au sein de la Convention Nationale recélaient toute autre chose que des haines de personnes et de simples dissentiments politiques; une grande question sociale était au fond de ces combats incessants entre les Girondins et la Montagne. Non, assurément, que dans les incidents multipliés de ces luttes journalières les champions eussent toujours nettement conscience de la nature et de l'étendue des intérêts rattachés à leur cause; mais il est aisé de voir que même à son insu chacun des deux côtés est constamment dominé par le principe absolu dont il est, si l'on peut dire, l'expression vivante. Il s'agit de déterminer, non au profit de qui la Révolution aura été faite, — car tous indistinctement ont profité, chacun dans sa sphère, des conquêtes de 89, — mais qui en aura la direction exclusive, ou des classes chez lesquelles se trouve le plus de lumières, d'aisance et de développement intellectuel, ou des classes abruties par l'ignorance et la misère; ou de ceux que leur éducation rend aptes à comprendre et à exercer utilement les droits nouveaux dont 89 a investi la nation, et que le sentiment moralisateur de la propriété rattache aux idées d'ordre, de sage liberté, de sécurité publique, ou de ceux que l'absence complète de toute éducation livre aux influences corruptrices de l'intrigue, et qui, ne possédant rien que leurs bras, sont toujours prêts, dans l'espérance illusoire qu'un changement politique adoucira leur sort, à obéir aux suggestions de désordre et à l'instinct du bouleversement. Il s'agit de décider si une grande nation, riche, éclairée, industrieuse, éminemment sociable et spirituelle, conservera ce patrimoine de politesse, de savoir, de richesses, d'activité et d'industrie dont elle est si justement fière, ou si pour condition première de sa régénération politique il lui faudra renoncer à tous ces avantages qui depuis long-temps l'ont élevée au premier rang entre les nations; il s'agit de savoir lequel prévaudra du système de sage modération qui veut fonder la liberté sans bouleverser le monde, ou du système d'exaltation furieuse qui ne rêve que ruines et destruction, qui fait de la liberté une bacchante effrénée toujours altérée de sang et avide de meurtres, et qui, non content d'organiser la France et de défendre l'indépendance nationale contre les attaques de l'étranger, s'attachant à jeter chez les autres peuples des ferments de sédition, va prêchant partout le renversement des trônes, la proscription des grands et la spoliation des riches. Il s'agit de savoir, enfin, si la Révolution française marquera comme un grand progrès ou comme une catastrophe funeste dans l'histoire de la civilisation humaine; si elle aura été destinée à introduire, ou plutôt à naturaliser en Europe quelques principes favorables à la dignité de l'homme et à l'amélioration progressive de son état social, ou si, comme

ces irruptions dévastatrices des hordes germaines dans le monde romain, elle replongera encore une fois la France, pour de longs siècles peut-être, dans le chaos et la barbarie; en un mot, si ce sera aux classes les plus éclairées, les plus aisées, les plus industrieuses et les plus intelligentes de la nation à rester au timon de cette Révolution dont l'impulsion première leur appartient, et à élever successivement jusqu'à elles les masses prolétaires par un développement sagement progressif de l'éducation publique et des institutions, ou bien s'il sera donné à la multitude inintelligente, esclave de ses grossiers instincts et de ses passions sans frein moral, de pousser la société tout entière sous son affreux niveau par le pillage, l'incendie et la guillotine, et d'infliger à la France une égalité hideuse de misère et d'abrutissement. 1793

Telle est au fond l'alternative dont la solution était attachée à la longue querelle des Girondins et du parti jacobin. Cette alternative, le 31 mai et le 2 juin l'ont résolue en faveur des Jacobins. De ce jour le parti de la violence l'emporte, et le gouvernement lui appartient. Paris seul le lui a donné, il est vrai; mais nous verrons bientôt le reste du pays, après quelques infructueuses tentatives de protestation armée contre le joug que la capitale lui impose, courber le front et se soumettre en frémissant à ce gouvernement dont une horrible nécessité lui fait une loi : tant sont puissantes encore, même au milieu de cette désorganisation universelle, les habitudes de subordination des diverses parties du corps politique.

Résultat étrange, et bien digne des plus sérieuses méditations ! Voici la France divisée en deux camps prodigieusement inégaux, entre lesquels se dispute l'empire. Dans l'un nous voyons se grouper autour de la bannière de l'ordre et de la loi, non seulement l'immense majorité de la nation, mais encore tout ce qui en fait l'honneur et la force, tout ce qui tient au sol par la propriété ou le travail, tout ce qui contribue au développement de la fortune publique par l'industrie et le commerce, tout ce qui se rattache aux professions libérales et aux carrières intellectuelles; dans l'autre, un drapeau taché de sang et de boue, sur lequel se lit le mot *Licence*, rallie seulement, avec la tourbe déguenillée des villes, cette masse flottante et déclassée de toute grande population que l'ignorance, la paresse, la misère et le vice poussent au désordre, et qui préfère aux ressources trop lentes du travail les chances de fortune plus rapide que les bouleversements politiques offrent toujours à l'intrigue et à l'audace. Et cette immense inégalité de nombre et de valeur entre les partisans des deux causes se montre toujours la même, soit que l'on embrasse d'un seul coup d'œil le pays tout entier, soit que l'on s'arrête à quelque point isolé que ce puisse être. On la retrouve à Paris même, ce quartier-général de la turbulence démagogique; on la retrouve encore, avant le 31 mai, au sein de la Convention, où les opinions

1793. extrêmes groupées autour de la Montagne comptaient à peine cent cinquante voix, c'est-à-dire moins du quart de l'Assemblée, et où les hommes les plus éminents par le talent oratoire, les plus honorables par le caractère, les plus distingués par la portée de leur esprit, les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Buzot, les Lanjuinais, les Sieyès, les Barrère, les Condorcet, siégeaient aux bancs opposés. Ainsi le parti de la modération et de la légalité a pour lui non seulement la raison et la véritable entente des intérêts réels du pays, mais encore le nombre et le talent, et cependant c'est ce parti qui succombe dans la lutte engagée avec les doctrines subversives de la démagogie ! Encore une fois, cet affligeant résultat a quelque chose qui semble inexplicable au premier abord, et l'esprit a besoin, pour le comprendre, de s'attacher de près à toutes les circonstances qui l'ont amené, à celles qui tiennent aux hommes aussi bien qu'à celles qui tiennent aux choses. Comment s'expliquer, en effet, qu'une grande nation puisse recevoir et accepter l'ignoble joug de quelques milliers de brouillons, d'ambitieux vulgaires et de cerveaux brûlés, escortés d'une populace aveugle dont ils ont fait l'instrument de leurs desseins en exaltant ses plus mauvais instincts; comment, dis-je, comprendre qu'une grande nation puisse courber le front sous un tel joug, si l'on ne savait combien, dans l'attaque la plus inégale, l'audace de l'assaillant paralyse l'énergie de la défense? Dans ce guet-apens contre la société, les Jacobins avaient d'ailleurs l'immense avantage de tenir concentrée à Paris la plus grande partie de leurs forces, de manière à frapper d'abord leur ennemi tout à la fois à la tête et au cœur, sachant bien que, Paris soumis, les départements, isolés dans leur résistance, ne leur offriraient plus qu'une opposition morcelée qu'il leur serait dès lors aisé de réduire. L'événement n'a que trop prouvé, malheureusement, la justesse de cet odieux calcul, dans lequel les Jacobins n'avaient pas manqué non plus de faire entrer d'autres éléments propres à en assurer la réussite. Les dangers extérieurs de la République, et ceux dont la menaçait à l'intérieur la faction contre-révolutionnaire, devinrent pour eux autant de moyens d'attaque contre le côté droit de l'Assemblée, et autant de moyens d'oppression contre la France intimidée. S'attribuant le monopole du patriotisme, comme quelques uns de leurs chefs s'étaient attribué le monopole de l'énergie, du désintéressement et de la vertu, ils répétèrent si haut et si souvent qu'eux seuls pouvaient sauver la France et la Révolution, livrées à la merci de l'étranger par la mollesse ou la complicité des Girondins, que la France, si elle ne crut pas entièrement à cette forfanterie calomnieuse, en vint au moins à accueillir le doute; et le doute seul ici était mortel. Le salut de la patrie était pour la faction jacobine un texte toujours prêt à fournir la justification des mesures les plus iniques et des plus atroces forfaits. C'était au nom du salut de la patrie qu'avaient eu lieu les inutiles massacres de

septembre ; et de même qu'une foule d'écrivains ont répété comme à l'envi, 1793.
par calcul ou par légèreté, que les massacres de septembre avaient sauvé la France, le plus grand nombre des historiens, échos complaisants des prétentions du jacobinisme, ont répété de même que les Jacobins avaient pu seuls sauver la France.

Dans ce triste concours des causes diverses qui ont amené le triomphe momentané d'une faction sur la société, il faut reconnaître, au surplus, que les Jacobins eurent encore sur leurs adversaires d'autres avantages. Le plus grand de tous, peut-être, fut le défaut de cohésion et d'unité dans le côté droit de l'Assemblée Nationale. Les Girondins, je l'ai déjà dit, formaient une milice brillante, pleine de courage, de talents et d'honneur; mais il leur manquait ce qui décuple la force d'un parti, une impulsion qui fût une, et un chef qui, ralliant à lui toutes les volontés individuelles, en formât en quelque sorte un faisceau contre lequel seraient venus se briser tous les efforts de la minorité. Les Girondins, en outre, dévoués de cœur et d'âme à la Révolution, et comptant déjà parmi eux quelques républicains sincères dans un temps où les fougueux républicains du 31 mai ne songeaient guère à la république, avaient à une époque marché à la tête de l'opposition sous laquelle la monarchie avait fini par succomber. On n'a pas oublié la lettre de Roland au roi, cette lettre tristement célèbre qui fut la cause première de la journée du 20 juin, de même que le 20 juin fut le signal précurseur du 10 août. La politique des Girondins était alors une politique d'enthousiasme et d'entraînement, comme plus tard ce fut une politique de sagesse et de modération : or, il était aisé d'imputer aux hommes un changement qui n'était que le résultat logique de la marche des choses. Débordés par la démagogie, dont ils avaient cru pouvoir se faire un auxiliaire contre les manœuvres réactionnaires de la cour, les Girondins s'aperçurent bientôt que la force aveugle qu'ils avaient déchaînée allait les entraîner eux et la France vers un abîme ; leur seule pensée fut dès lors de contenir dans de justes limites cette dangereuse effervescence que leur imprudence avait excitée. Mais déjà d'autres qu'eux s'en étaient emparés ; et leurs inutiles efforts pour combattre l'hydre anarchique n'aboutirent qu'à hâter leur propre perte, en leur donnant, aux yeux du vulgaire, le tort apparent de renier les doctrines qu'ils avaient soutenues. Cette position, quoique difficile, pouvait cependant se défendre encore : il ne fallait pour cela que la bien comprendre, s'y établir franchement et s'y rattacher avec force. Mais l'inflexible vérité de l'histoire nous oblige de reconnaître que les Girondins, quelles qu'aient été d'ailleurs la grandeur de leurs talents et la pureté de leur patriotisme, ne se montrèrent pas toujours à la hauteur de la mission sublime à laquelle les appelait la cause qu'ils avaient à défendre. Ni leur conduite politique, ni leur langage, n'eurent en toute occasion cette franchise cette

1793 fermeté qui fortifient les convictions arrêtées et rallient promptement les opinions incertaines. Trop souvent on put leur reprocher de suivre des voies obliques quand il fallait marcher au but d'un pas ferme, et de ne porter aux fauteurs de l'anarchie que des coups mal assurés; quelquefois on pourrait croire qu'eux-mêmes doutaient de leur propre cause. Cette attitude indécise dans quelques occasions capitales eut le résultat qu'elle devait nécessairement avoir : la position des Girondins dans une ligne franchement révolutionnaire, également éloignée des réactions et des excès, cette position intermédiaire qui répondait alors à l'opinion de l'immense majorité du pays et où il fallait se maintenir avec une courageuse énergie, ne se dessina pas d'une manière assez nette et avec assez d'évidence pour frapper vivement tous les esprits. Dans l'espèce de stupeur où une étourdissante succession d'événements et de catastrophes avait jeté depuis quatre ans une foule de gens que la Révolution entraînait presque à leur insu, c'était aux hommes qui dans l'Assemblée Nationale représentaient l'opinion de la France à montrer les premiers et le but bien arrêté où la Révolution devait tendre et les écarts dont il fallait la garantir; il y avait là une initiative que les Girondins ne prirent pas à temps. Un seul d'entre eux paraît l'avoir nettement comprise et en avoir fait dès les premiers temps de la Convention la règle constante de sa conduite : ce fut Roland; et Roland, lui, ne fut ni bien compris ni fermement soutenu par le côté droit de l'Assemblée. Sans nul doute les Girondins avaient en eux ce qu'il fallait pour suffire aux difficultés de la situation vis-à-vis de la contre-révolution et de l'étranger; mais ils ne s'attachèrent pas suffisamment à le bien persuader aux autres. Ils crurent qu'il leur suffisait de s'appuyer sur l'opinion, et ne virent pas assez que dans l'état d'anarchie morale où la France était tombée, c'était sur eux d'abord que l'opinion devait s'appuyer.

Si, dans ce qui précède, j'ai su démêler les fils assez confus auxquels se rattache la catastrophe du 31 mai, et apprécier sainement la conduite politique des Girondins, il en résulte clairement que leur chute doit s'attribuer à l'insuffisance des hommes autant au moins qu'à un funeste enchaînement de circonstances. Dans l'Assemblée et au-dehors, tous ceux que préoccupait surtout le salut de la France et celui de la Révolution tournaient avec anxiété leurs regards vers les Girondins; et la plupart ne voyaient pas clairement où allaient les hommes de la droite ni ce qu'ils voulaient, parce que la position d'un parti qui combat les exagérations de ses propres principes ne peut être sainement jugée que par les esprits calmes et sensés, et que d'ailleurs les Girondins semblaient moins préoccupés de l'ennemi extérieur et des menées de la contre-révolution que des périls dont la société était menacée par l'envahissement des doctrines démagogiques. Pour eux c'était là le premier danger; pour les autres ce n'était que le second ou le troi-

sième. Les Jacobins surent exploiter habilement cette disposition inquiète 1793.
des esprits, qui servait si bien leurs haines et leurs projets. Leur langage, d'ailleurs, parfaitement approprié aux craintes et aux passions du moment, dont il était tout à la fois le véhicule et l'écho, arrivait bien mieux que celui de leurs adversaires à l'intelligence des masses. Le peuple allait à ceux qui ne parlaient que de ses souffrances, et de l'oppression que les riches faisaient peser sur lui, et de la nécessité de changer de fond en comble un état social où le *privilége* avait implanté si profondément ses racines; et beaucoup même qui détestaient ces doctrines subversives se ralliaient encore à la Montagne, parce que là seulement, entraînés malgré eux par les préventions que la haine avait répandues contre les Girondins, et que l'irréflexion avait accueillies, ils croyaient trouver assez d'énergie pour parer aux dangers pressants de la République. Enfin, — et c'est encore là, parmi tant d'autres causes, une des causes principales de l'étonnante victoire d'une minorité imperceptible, à ne considérer que le nombre, non seulement sur la majorité de l'Assemblée Nationale, mais aussi sur la société tout entière dont cette majorité était l'expression, — les Jacobins triomphèrent au 2 juin, de même que les factions ont si souvent surpris de semblables victoires, grâce surtout à l'inertie de la bourgeoisie parisienne, qui, sans être complice de la violence exercée sur la Convention, assista l'arme au bras à cet audacieux attentat, qui consommait son propre asservissement et inaugurait le règne passager de la multitude. C'est ainsi qu'en septembre cent mille citoyens armés avaient laissé quelques centaines de misérables égorger pendant cinq jours consécutifs des prisonniers sans défense; c'est ainsi encore qu'au 21 janvier la population entière avait assisté, morne et silencieuse, à la sanglante expiation qu'elle réprouvait au fond de l'âme, et contre laquelle pas une voix n'osa s'élever; et toujours il en sera ainsi tant que les classes supérieures du peuple, les commerçants, les propriétaires et les industriels, ne secoueront pas, en présence des excès de la populace, cette indifférence apathique qui encourage le désordre et le rend seul possible.

Maintenant donc que la chute du parti modéré laisse la Révolution aux mains du parti de la violence et de la propagande, nous allons voir à l'œuvre, pendant quatorze mois, ces hommes de sang dont l'effroyable énergie n'a reculé devant aucun crime, — si ce n'est pas souiller un mot honorable que d'appeler énergie cette surexcitation frénétique qui semble un long accès de fièvre chaude ou de folie furieuse. Avec le 2 juin commence ce régime dont le nom seul rappelle tant d'affreux souvenirs, la Terreur. Pendant quatorze mois nous allons voir la France couverte d'échafauds, et le sang ruisseler sous le couteau révolutionnaire. Et quand les dernières tentatives de résistance vont être brisées ou noyées dans le sang, le vainqueur va nous offrir

1793. le hideux spectacle de ses déchirements intérieurs. La Montagne aura aussi ses modérés et ses exagérés ; et nous verrons les bourreaux, se chargeant du soin de venger leurs victimes, tourner contre eux-mêmes leur rage exterminatrice. Mais enfin le dernier d'entre eux, Robespierre, va succomber à son tour sous la réprobation long-temps comprimée que tant d'atrocités ont amassée sur sa tête ; et sa chute, saluée d'une acclamation immense d'un bout à l'autre de la France, marquera la fin de cet épouvantable régime dont l'histoire du monde entier n'offrirait pas un second exemple.

Avant d'entrer dans le récit des événements de cette sanglante période, il est nécessaire de rappeler en quelques mots dans quelle situation, à l'extérieur et à l'intérieur, les Montagnards trouvaient la France dont ils venaient de s'emparer. Cette situation n'était rien moins que rassurante. Nos frontières cernées sur tous les points par des armées étrangères, une partie des départements livrés à une fermentation menaçante, que la nouvelle de l'événement du 2 juin allait bientôt changer en soulèvements armés, la Vendée, enfin, en proie au fléau dévorant de la guerre civile : tel était le triple danger vers lequel devaient se porter les premiers regards du parti aux mains duquel était maintenant le sort de la Révolution. Sur la frontière du Nord, les restes désorganisés de l'armée de Dumouriez, retranchés, depuis la mort du général Dampierre, dans les camps de Famars et d'Anzin, en avaient été délogés le 23 et le 24 mai, et s'étaient vus contraints de se replier sur Bouchain, laissant Valenciennes découverte devant l'ennemi, qui l'investit immédiatement et se disposa à en pousser le siége avec vigueur. Le duc de Wurtemberg tenait toujours Condé bloquée. L'armée austro-prussienne, soutenue par le corps anglais du duc d'York et par les auxiliaires hollandais, présentait, de Dunkerque à Maubeuge, une force de cent vingt mille combattants, auxquels nous n'avions à opposer sur cette ligne que des forces très inférieures, découragées et sans direction d'ensemble. Si le prince de Cobourg, oubliant les préceptes routiniers de la vieille tactique allemande, au lieu de se tenir inactif sous les murs assiégés de deux places fortes, eût profité, pour se porter rapidement en avant, de la démoralisation que la défection de Dumouriez, la mort de Dampierre et les défaites du 23 et du 24 avaient jetée dans nos bataillons décimés, rien ne pouvait plus s'opposer à sa marche sur Paris, et c'en était fait, peut-être, de la Révolution. C'est dans ces circonstances critiques que le général Custine était venu prendre le commandement en chef de l'armée du Nord (27 mai). L'armée du Rhin, que quittait Custine et où le remplaçait le général Beauharnais, avait évacué le Palatinat, qu'occupait alors un corps d'armée prussien de 60,000 hommes, soutenu par vingt-cinq mille Autrichiens, et avait repris position en arrière de la Lauter, où l'ennemi ne songeait pas

encore à l'inquiéter : tous ses efforts s'étaient concentrés sur Mayence, 1793.
où nous avions jeté une garnison de vingt-trois mille hommes. Un corps austro-prussien de 20,000 hommes, cantonné sur la basse Moselle et dans le Luxembourg, communiquait d'un côté avec l'armée de Cobourg, de l'autre avec celle du Palatinat ; et un fort cordon d'observation établi sur la droite du Rhin continuait jusqu'à Bâle cette ligne de plus de trois cent mille hommes dont les puissances coalisées avaient investi nos frontières du Nord et du Nord-Est. Quelques régiments autrichiens renforçaient aussi l'armée piémontaise, devant laquelle deux corps d'armée français se tenaient en observation, ceux de Kellermann et du général Brunet, celui-ci dans le comté de Nice, le premier dans les gorges de la Savoie. Aux Pyrénées comme aux Alpes les hostilités n'avaient encore eu, depuis le commencement de la campagne, d'autre caractère que celui d'une guerre d'avant-postes, guerre acharnée et meurtrière, mais dont les escarmouches chaque jour renouvelées n'aboutissaient à d'autre résultat qu'à faire périr de part et d'autre un grand nombre d'hommes.

Si maintenant nos regards s'éloignent des frontières pour se reporter sur les départements, nous verrons d'abord les villes les plus importantes du Midi, Bordeaux, Nîmes, Marseille, Lyon et d'autres encore, en état d'hostilité plus ou moins déclarée contre le système de gouvernement que les Jacobins tendaient à imposer à la France. Les longues luttes de la Montagne et des Girondins au sein de l'Assemblée Nationale avaient eu dans toutes ces localités, ainsi que sur une foule d'autres points du Nord-Ouest et du Nord, un fâcheux retentissement, et presque partout elles avaient amené des luttes semblables. Seulement, le résultat n'avait pas été le même. Les opinions exagérées, moins en force qu'à Paris, malgré les secours actifs de la société-mère, avaient eu généralement le dessous ; et dans les localités mêmes où elles avaient momentanément triomphé, elles rencontraient une opposition formidable. C'est ainsi qu'à Lyon, où cette lutte entre les républicains modérés et les Jacobins avait été plus acharnée que nulle part ailleurs, un arrêté de la Commune, rendu sous l'influence du célèbre Chalier, et qui prescrivait la formation immédiate d'une armée révolutionnaire pour le département, la levée d'un emprunt forcé de six millions sur les riches et le désarmement des suspects, provoqua une terrible réaction qui éclata dans la journée du 29 mai, au moment même où allait se consommer dans la Convention la ruine de la cause pour laquelle s'étaient armés les modérés de Lyon. Le sang coula, mais les sans-culottes furent vaincus et la municipalité dissoute. La nouvelle de cette victoire détermina à Marseille un mouvement analogue ; il y eut un soulèvement contre les Jacobins de la ville, le club fut fermé, et les clefs en furent portées processionnellement, musique en tête, au comité général des sections (3 juin).

1793. Un mouvement insurrectionnel d'un autre caractère venait d'éclater dans les montagnes des Cévennes, où déjà nous avons vu une insurrection semblable promptement dissipée. Ce mouvement, provoqué et dirigé par les agents de l'émigration, était tout royaliste. Le département de la Lozère en était le centre principal, et l'ex-constituant Charrier, que les insurgés reconnaissaient pour chef, avait réuni autour de lui, dans le courant de mai, près de trente mille paysans fanatisés par leurs prêtres, qui s'étaient levés, comme ceux de la Vendée, pour la cause de leur Dieu et de leur roi. Déjà maître de Mende, Charrier s'était emparé, dans les derniers jours du mois, de Saint-Alban, de Randon et de Marvejols. Un bataillon de volontaires qui avait voulu lui disputer l'entrée de cette dernière ville avait été dispersé, et Charrier avait fait mettre à mort une vingtaine de prisonniers tombés entre les mains des siens. Il donnait à son armée le titre vendéen d'*armée catholique et royale*, et dans ses proclamations parlait au nom de *Monsieur, régent de France*. Ses projets, liés dans l'origine à la conspiration de la Rouarie, avaient de vastes ramifications. Pendant que des agents insurrectionnels auraient parcouru tout le Midi, s'adressant au fanatisme des uns et aux mécontentements politiques des autres, ses opérations devaient se lier d'un côté avec l'invasion des Espagnols, et de l'autre avec celle des Piémontais, en même temps qu'au nord il aurait donné la main à la Vendée.

La Vendée, noyau de l'insurrection royaliste, n'avait pas discontinué le cours de ses succès contre le drapeau républicain. Quelques défaites partielles des bandes vendéennes étaient bientôt suivies de revanches éclatantes. C'est ainsi que le général républicain Berruyer, vainqueur à Chemillé le 11 avril, avait éprouvé le 23 à Beaupréau une défaite si complète que les débris de sa division repassèrent précipitamment la Loire, et que pendant plusieurs mois les couleurs républicaines ne reparurent pas dans cette partie du Bocage. Deux jours après cette victoire signalée (25 avril), Henri Larochejacquelin en remportait une non moins complète aux Aubiers sur la division du général Quétineau. C'est à cette affaire des Aubiers que le jeune Henri, qui paraissait pour la première fois à la tête des Vendéens, adressa à sa troupe cette allocution digne des temps de la chevalerie : « Si je recule, tuez-moi; si j'avance, suivez-moi; si je meurs, vengez-moi. » Quétineau s'était replié sur Thouars ; Larochejacquelin l'y poursuivit, soutenu par deux autres chefs royalistes, Bonchamps et Lescure. Enveloppé de toutes parts et assailli avec impétuosité, Quétineau fut forcé de mettre bas les armes (5 mai), après avoir vu tomber mille des siens autour de lui. Chaque nouvelle victoire renforçait les Vendéens en leur fournissant ce qui leur manquait le plus, des munitions et des armes; celle-ci leur valut cinq à six mille fusils, douze pièces de canon, et une grande quantité de munitions. Bonchamps, Lescure et Larochejacquelin coururent aussitôt rejoindre

le généralissime d'Elbée, qui se disposait alors à attaquer Fontenay, ville de la Charente-Inférieure qu'occupait le général Chalbos. Ici la fortune revint un moment au drapeau républicain (16 mai). Dans une sortie vigoureuse de la garnison, d'Elbée fut blessé à la cuisse, et les Vendéens culbutés s'enfuirent en désordre, laissant sur le champ de bataille, outre un grand nombre de morts, toute l'artillerie que leur avaient donnée leurs victoires précédentes, et entre autres cette célèbre Marie-Jeanne dont la possession était devenue pour eux l'objet d'une confiance superstitieuse. La Marie-Jeanne perdue fut encore pour les chefs un puissant talisman près des paysans vendéens. L'impatience de venger leur défaite, et surtout de reprendre leur Marie-Jeanne, fit accourir en quelques jours autour de d'Elbée, de Lescure, de Cathelineau et de Boncbamps, une armée plus nombreuse que celle qui venait d'être mise en déroute. Le 25, trente-cinq mille hommes étaient réunis de nouveau sous les murs de Fontenay, où l'évêque d'Agra, après avoir célébré la messe et donné aux Vendéens prosternés sa bénédiction épiscopale, leur adressa cette allocution : « Race antique et fidèle des serviteurs de nos rois, pieux zélateurs du trône et de l'autel, enfants de la Vendée, marchez, combattez et triomphez : c'est Dieu qui vous l'ordonne. » Les Vendéens se relèvent avec enthousiasme et demandent à grands cris à attaquer les *bleus*. Dans cette foule confuse qui composait l'armée vendéenne, un grand nombre n'étaient armés que de fourches et de bâtons, et la pénurie de munitions n'avait permis de distribuer aux autres que quatre cartouches par homme; mais la foi religieuse, le mépris de la mort et le désir de reprendre Marie-Jeanne suppléent au reste. Chalbos avait en bataille treize mille hommes et trente-sept pièces de canon; une décharge à mitraille reçoit les assaillants et jette parmi eux un moment d'hésitation. M. de Lescure, qui s'en aperçoit, se précipite en avant jusqu'à trente pas de la batterie, et reçoit presque à bout portant une nouvelle décharge dont par miracle il n'est pas atteint. — « Mes enfants, crie-t-il alors à sa troupe, vous voyez que les bleus ne savent pas tirer. » — Les paysans, entraînés par l'exemple, se ruent sur les canons avec leurs bâtons pour toute arme, et les batteries sont enlevées en un instant. La victoire ne fut bientôt plus disputée. Dix-huit cents républicains tués, blessés ou prisonniers restèrent sur le champ de bataille, avec tous les équipages. La caisse militaire, que l'on trouva dans Fontenay, contenait neuf cent mille francs en numéraire et dix-huit millions en assignats; ceux-ci furent brûlés publiquement au pied de l'arbre de la liberté, parce qu'ils n'étaient pas à l'effigie royale. 1793.

Tel était l'état des choses en Vendée, dans les Cévennes, dans le reste du Midi et sur toute la ligne de nos frontières, au moment où les Jacobins restèrent maîtres de la Convention, et, par la Convention, du gouverne-

1793. ment de la France. Le parti vainqueur songea d'abord à organiser sa victoire. Le club des Jacobins reprit une importance qu'il avait en partie perdue depuis que la chaleur de la lutte que le 2 juin venait de terminer avait concentré l'attention publique sur les débats animés de l'Assemblée Nationale. Ce fut aux Jacobins, que peuplaient les députés du côté gauche et où la Montagne régnait en souveraine, que se discutèrent les propositions que la Convention n'eut plus dès lors qu'à sanctionner; ce fut des Jacobins que partit l'initiative de l'action gouvernementale, dont il ne resta à la Convention qu'un simulacre vain. Le premier soin de la Montagne fut de faire renouveler tous les comités, à l'exception de Comité de Salut Public, sur lequel les derniers événements lui prouvaient assez qu'elle pouvait compter, et de les composer exclusivement de membres choisis dans la gauche. Cette mesure, 3 juin. proposée par Chasles aux Jacobins dès le 3, fut décrétée le même jour sur le rapport de Cambacérès. Les différents comités spéciaux, le comité de la guerre, le comité de législation, ceux des finances, des pétitions, etc., formaient comme autant de bureaux particuliers chargés de l'élaboration des décrets et de l'expédition des affaires courantes. Au-dessus de ces comités spéciaux, le comité de surveillance avait la direction de la haute police, si importante dans les temps de troubles civils; et le Comité de Salut Public, investi par son titre même d'un pouvoir réellement sans limites, — car de près ou de loin tout ne se rattache-t-il pas au salut et à la sécurité du pays? — ayant la haute main sur le conseil exécutif, auquel il devait imprimer une marche énergique et rapide, et dont il pouvait suspendre, changer ou modifier les mesures, recevant sans intermédiaire les rapports des agents de la Convention dans les départements et leur transmettant directement ses instructions, concentrait en lui toute l'action du gouvernement de fait. L'institution du Comité de Salut Public avait annihilé le conseil exécutif. Les ministres se trouvaient depuis lors réduits au rôle subalterne de simples commis, puisque aucun de leurs actes n'était hors du contrôle du redoutable comité; et le conseil lui-même n'était plus qu'un fantôme destiné à conserver en apparence la division des deux pouvoirs, quand par le fait l'Assemblée Nationale réunissait le pouvoir exécutif à la puissance législative. En composant exclusivement les comités d'hommes qui lui appartinssent, la Montagne mettait donc la main d'un seul coup sur toutes les branches du gouvernement, depuis les plus simples affaires de détail jusqu'à la haute direction de tout le système. En même temps les Jacobins sentaient le besoin de se concilier l'opinion publique, cette puissance véritablement souveraine que nul parti n'ose affronter ouvertement, même en foulant le plus audacieusement aux pieds les sympathies qu'elle manifeste et les idées pour lesquelles elle se prononce. Une relation des derniers événements, émanée de la société, fut envoyée à profusion dans les dépar-

tements; et pour prévenir toute contradiction, non seulement on arrêtait à la poste les feuilles girondines, mais les lettres mêmes étaient décachetées, et celles que l'on jugeait devoir intercepter étaient marquées d'une griffe portant ces mots : *Révolution du* 31 *mai*. Dans l'espace de quelques jours tous les journaux appartenant à l'opinion modérée durent cesser de paraître. 1793.

La conspiration victorieuse au 2 juin donna ainsi de nouveau la preuve d'un fait qui déjà s'était présenté après le 10 août, et qui depuis s'est plus d'une fois reproduit : c'est que le premier soin d'un parti extrême arrivé au pouvoir est de supprimer toute manifestation hostile de la pensée, et que la liberté de la presse, cette arme divinisée par les factions tant qu'elle est pour elles un moyen d'attaque, est surtout profondément antipathique au parti qui se proclame le parti de la liberté par excellence. Le 3 juin, Robespierre jeune, le frère de Maximilien, disait aux Jacobins : « Que les patriotes veillent sans cesse aux canaux qui transmettent les écrits; qu'ils ne laissent point passer le poison... La liberté de la presse ne doit pas être permise lorsqu'elle compromet ou corrompt l'opinion et la liberté. » Ce n'était pas à ceux dont les opinions avaient pour organes les feuilles de Marat et le *Père Duchesne*, et qui, après l'arrestation d'Hébert, avaient commencé l'insurrection du 31 mai au nom de la *liberté illimitée* de la presse, ce n'était pas à ceux-là, sans doute, qu'il appartenait de professer de telles maximes.

Cependant, la plupart des députés proscrits se dérobaient par la fuite au décret qui les maintenait en état d'arrestation provisoire, sous la garde d'un gendarme pour chacun d'eux. Revenant à l'idée déjà soutenue par Louvet, même avant la consommation de l'événement, les députés fugitifs s'étaient dirigés vers les départements sur lesquels ils comptaient pouvoir agir par leur influence personnelle et par l'influence plus puissante des opinions proscrites en eux, espérant déterminer une protestation simultanée de toutes les parties de la France contre l'attentat dont une portion de la représentation nationale venait d'être l'objet. Buzot, Petion, Guadet, Gorsas, Louvet, Barbaroux, Bergoeing, Salles, Lesage et Kervélégan gagnèrent l'Eure et le Calvados; Biroteau se rendit à Lyon, Brissot à Moulins, Rabaud Saint-Étienne à Nîmes, Rebecqui à Marseille. D'autres, persistant dans leur généreuse résolution d'affronter jusqu'à la fin les coups de la faction victorieuse, et de se courber devant la loi même quand la loi emanait de leurs ennemis, se refusèrent constamment à fuir, quoique la fuite leur fût facile. De ce nombre furent Gensonné, Vergniaud et Valazé. Parmi les membres de l'Assemblée Nationale qui avaient suivi jusqu'à la fin la bannière girondine et que n'avait pas frappés le décret de proscription, il fut un instant question d'imiter ceux des girondins proscrits qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation, et

1793 d'aller comme eux dans les départements susciter des vengeurs à la Convention outrageusement mutilée. Les principaux députés du côté droit se réunirent secrètement, et la question fut débattue. Ici encore les avis se partagèrent. Ceux qui soutenaient la nécessité du départ alléguaient l'état d'asservissement et de nullité où la Convention était réduite. « Notre poste n'est plus désormais à Paris, disaient-ils, mais partout où nous pouvons combattre la tyrannie qui pèse sur Paris. Qu'est-ce donc qu'un poste où l'on ne peut ni remplir l'objet pour lequel on y a été placé, ni informer ses commettants de son impuissance? Laisser croire en y demeurant que l'on continue de remplir sa mission, c'est tromper ses commettants, c'est trahir la chose publique. » Les autres s'effrayèrent d'une scission qui pouvait allumer partout les brandons de la guerre civile. — « Déjà, disaient ceux-ci, notre malheureuse patrie est livrée, dans l'Ouest et dans le Midi, au fléau de la guerre intestine; irons-nous jeter partout de nouveaux ferments de discordes, en présence de l'étranger qui cerne nos frontières et qui va profiter de nos divisions pour anéantir du même coup et notre Révolution et notre indépendance nationale? Nous sommes destinés à périr, peut-être; mais du moins n'attaquons pas l'autorité centrale, qui seule peut combattre l'étranger. » Cette dernière opinion l'emporta, et la très grande majorité des députés résolurent de ne pas s'éloigner de la Convention. Un petit nombre seulement restèrent attachés à l'opinion contraire. Meillan et Duchâtel partirent pour la Bretagne; Chasset, député de Rhône-et-Loire, se rendit à Lyon avec Biroteau, et Cussy, du Calvados, suivit Buzot et ses compagnons.

Ainsi la cause des Girondins était destinée à offrir jusqu'à la fin cet affligeant spectacle de dissidence, et la défaite même ne put réunir dans une pensée commune ceux qui jamais n'avaient pu s'astreindre à marcher serrés sous le même drapeau. Ici, toutefois, on ne peut disconvenir que les motifs qui déterminèrent la conduite différente des députés qui restèrent à Paris et de ceux qui s'en éloignèrent ne fussent également purs et honorables; mais il n'en est pas moins regrettable qu'une imposante unanimité n'ait pas présidé à la résolution, quelle qu'elle fût, à laquelle les défenseurs de la cause proscrite eussent pu s'arrêter. Garat, cet homme qui, sans avoir pris une part active aux grandes scènes du drame révolutionnaire, a souvent jeté sur les événements qu'il a traversés le coup d'œil juste d'un esprit sans passion, Garat présente à ce sujet dans ses Mémoires quelques réflexions éminemment judicieuses. Il fait remarquer avec raison que si, par un mouvement unanime ou d'une très grande majorité, des départements de la République française avaient pu se lever, marcher sur Paris, demander la liberté des représentants arrêtés, leur réintégration dans le sanctuaire des lois et le châtiment des auteurs de l'attentat, cette grande démarche nationale aurait sauvé la République et Paris, Paris qui a autant souffert que

le reste de la France, et qui a eu de plus le malheur d'avoir été le centre d'où sont partis tous les crimes. Mais ce mouvement, pour tout sauver, devait être unanime; partiel, il pouvait tout perdre. Dans le premier cas, la guerre civile était évitée; dans le second cas, elle était allumée. Par malheur, cette simultanéité de démonstrations était bien difficile à obtenir entre un aussi grand nombre de départements où depuis quatre années entières on s'était attaché à semer tant de germes de divisions; il était bien difficile que de tant de mouvements qui demandaient de l'impétuosité il se composât un seul mouvement qui s'avançât vers Paris avec ordre et régularité. Mais la première condition était surtout que ceux qui devaient se marquer ce but y marchassent de concert; et, loin de là, il n'y eut aucun ensemble dans leurs mesures. « Pour remplir leurs vues avec quelque succès, continue Garat, il fallait ou que tous courussent dans les départements, ou que tous restassent à Paris. Tous ensemble dans les départements, ils auraient exercé une influence plus étendue et plus imposante. Par leur nombre seulement, par le nombre auquel les imaginations attachent toujours une idée de grandeur et de majesté, ils auraient écarté d'eux tout ce qui donne l'air d'une fuite, ils se seraient entourés de la considération d'une retraite; et dans quelque lieu qu'ils se fussent retirés tous ensemble, là aurait été le Mont-Sacré. 1793.

» Tous ensemble à Paris, ils auraient pu faire trembler encore les ennemis qui les auraient tenus sous les couteaux, et la France n'aurait plus voulu voir la Convention Nationale que dans un cachot. S'il avait fallu frapper pour la première fois tant de législateurs en un seul jour, juges et bourreaux auraient reculé, frappés eux-mêmes d'effroi, et se seraient écriés « *Non, nous n'oserons jamais toucher à la représentation nationale!*

» Mais des députés mis en état d'arrestation le 2 juin, les uns allant jeter le cri de guerre dans les départements, les autres gardant leur prison, comme Socrate, lorsqu'ils pouvaient s'échapper, la conduite de ceux-ci concourut à donner l'air d'une révolte à la conduite des autres; et les mouvements de ceux qui cherchaient des forces et des armes étant imputés comme un crime à tous, il était bien difficile d'obtenir de l'ardente soif de la vengeance qu'elle respectât la vie de ceux qu'elle avait chargés de chaînes.

» Tant d'inconsidération dans les déterminations d'une si haute importance, dit en terminant celui à qui nous empruntons ces réflexions, est une preuve bien éclatante, ajoutée à tant d'autres, qu'ils étaient unis les uns aux autres par les mêmes principes, par la même manière d'aimer et de servir la République, mais qu'ils n'étaient unis par aucun complot, même contre des ennemis si atroces. Hélas! leur mémoire n'a aucun besoin de cette preuve de leur innocence; mais leur conservation, leur vie et celle

1793. de tant de milliers de citoyens dont l'échafaud a été dressé après le leur, avaient besoin d'une conduite plus habilement concertée ou plus heureusement inspirée. »

Les séances de la Convention, naguère si bruyantes, étaient devenues courtes et silencieuses. Les bancs du côté droit restaient presque déserts, et le peu de membres qui s'y montraient un instant prenaient à peine part

7 juin. aux délibérations. Dans la séance du 7, une lettre de Vergniaud, dont une partie de l'Assemblée réclamait vivement la lecture, tandis que la gauche voulait qu'elle fût renvoyée au Comité de Salut Public, faillit cependant soulever un nouvel orage. Les centres appuyèrent les réclamations de la droite, et la lettre fut lue. Vergniaud demandait que le Comité de Salut Public hâtât le rapport qu'il devait faire sur les complots dont trente représentants de la nation avaient été accusés; il réclamait la production des preuves que leurs accusateurs avaient annoncées, afin que justice fût faite ou des traîtres ou des calomniateurs. La veille, Valazé avait écrit aussi à l'Assemblée pour protester avec énergie, au nom des dix membres décrétés de la commission des Douze, contre un projet d'amnistie dont le bruit s'était répandu. « Si la Convention Nationale, avait-il dit, après avoir entendu le rapport du Comité et m'avoir accordé la parole pour ma défense, ne persiste point dans son décret qui déclare calomnieuse la dénonciation des sections de Paris et ne sévit pas avec une majesté digne d'elle contre mes lâches assassins, je demande qu'on me juge. »

Ce rapport si impatiemment réclamé par les députés proscrits, Barrère l'apporta à la tribune dans la séance du 7, au nom du Comité de Salut Public, aussitôt après la lecture de la lettre de Vergniaud. Les Jacobins se plaignirent vivement de n'y pas trouver ce qu'il avait été impossible d'y mettre, les preuves matérielles de la conspiration des députés girondins; ils le regardèrent comme une condamnation à peine déguisée des journées du 31 mai et du 2 juin. Le rapport insistait d'ailleurs avec force sur la nécessité de mettre un terme à l'état insurrectionnel et aux mesures temporaires qui en avaient été la conséquence. Il demandait la suppression du comité révolutionnaire de la Commune, ainsi que de tous les comités révolutionnaires des sections de la République; le renouvellement par élection régulière de l'état-major de la garde nationale de Paris, l'attribution à la Convention Nationale du droit suprême de requérir la forme armée, une punition de six ans de fers contre quiconque mettrait obstacle à la libre circulation des journaux ou porterait atteinte au secret des lettres; enfin des otages qui répondissent de la sûreté personnelle des députés décrétés. « Hommes de la Montagne, disait-il à ce sujet, vous ne vous êtes pas placés » sans doute sur ce point élevé pour vous élever au-dessus de la vérité; » entendez donc la vérité que le Comité m'a chargé de vous présenter.

« L'opinion que la France prendra, et le jugement que les lois de la France 1793.
» porteront sur les inculpations politiques qui pèsent sur les membres qui
» sont arrêtés, sont des choses encore incertaines. C'est à la France, c'est
» à la République tout entière qu'appartient un tel jugement. Eh bien, re-
» présentants, le Comité vous déclare qu'en attendant que la France pro-
» nonce dans un si grand procès, il est digne de votre dévouement de lui
» offrir, de lui donner une espèce de garantie personnelle, des otages. »

Évidemment une pensée dominante avait préoccupé le Comité : c'était de relever la Convention Nationale de l'état d'abaissement où l'insurrection l'avait réduite; c'était d'abattre le pouvoir rival qui s'était établi près d'elle et qui la maîtrisait insolemment. Maintenant qu'ils régnaient à la Convention, les Jacobins eux-mêmes devaient entrer dans cette voie, car désormais son humiliation devenait la leur. Cependant les politiques du parti pensèrent qu'il n'était pas temps encore d'engager la lutte; Robespierre combattit, quoique en termes modérés, les conclusions du rapport. Le projet du Comité était de nature à réveiller de dangereuses impressions, dit-il, et à troubler la tranquillité qui désormais devait régner dans la Convention et dans toute la République. Ce seul motif devait suffire pour engager tous les bons citoyens à oublier ces sortes de mesures qui n'étaient propres qu'à exciter des troubles et des désordres, pour marcher de concert à la paix et à la liberté publique. Vouloir changer les autorités que le peuple avait établies, c'était dire à l'aristocratie que l'on improuvait ce que le peuple avait fait, ce qu'avait fait l'Assemblée elle-même; c'était réveiller les espérances des malveillants, c'était ranimer une seconde fois les sections aristocratiques contre la masse du peuple, c'était laisser aux malintentionnés les moyens de calomnier les patriotes et de troubler encore la tranquillité publique. Etait-ce dans un moment où l'on ne pouvait avoir trop de vertu, de sagesse et d'énergie pour dompter tous les ennemis extérieurs et intérieurs de la liberté, que l'on devait chercher à comprimer le zèle, l'effervescence même du patriotisme? Était-ce quand des traîtres s'agitaient de toutes parts que l'on devait supprimer les comités de surveillance, les comités révolutionnaires que le peuple, fatigué de trahisons, avait choisis pour déjouer les complots et opposer une force active aux efforts de l'aristocratie? Robespierre rejetait la mesure des otages, et se résumait en trois points : Une bonne loi sur les étrangers, la suite des mesures à prendre sur l'arrestation des députés décrétés, et l'ordre du jour sur les autres propositions.

Barrère reparut aussitôt à la tribune. Il dit que si le Comité avait prévu l'accueil défavorable fait à ses propositions, il aurait offert des mesures d'une tout autre énergie; mais qu'il avait dû s'accommoder aux circonstances, considérer l'état où se trouvait la Convention, *et la relever à celui où elle*

1793. *devait être.* Il abandonna la mesure des otages, mais il insista sur les autres, notamment sur la libre circulation des lettres et des journaux. Une discussion animée s'ouvrit à ce sujet; Barrère y coupa court en déclarant qu'il retirait le projet du Comité, et qu'il en présenterait un nouveau d'après les observations qui avaient été faites.

9 juin. Cette discussion s'était terminée le 8; dès le lendemain les Jacobins opposaient leur manifeste politique au projet avorté du Comité de Salut Public. Ce fut Billaud-Varennes qui en fut l'organe. Billaud, dans un long discours, présenta et développa deux catégories de mesures à prendre, celles qui avaient pour objet le rétablissement de l'ordre (de l'*ordre* tel que l'entendaient les Jacobins), et celles que l'on devait opposer aux ennemis extérieurs. Celles-ci atteignaient principalement les chefs militaires; les autres frappaient les suspects et les riches, et tendaient à déplacer la force de la nation en l'arrachant aux classes moyennes pour la transporter dans les classes inférieures. Punition sévère et rapide des généraux coupables de prévarication, de conspiration ou d'impéritie; destitution des officiers supérieurs appartenant à la ci-devant noblesse, et de tous les agents civils et militaires nommés par Dumouriez ou Beurnonville; responsabilité personnelle des ministres à l'égard de leurs agents; réclusion absolue des anciennes religieuses non retirées dans leurs familles ou non mariées; éloignement des étrangers non naturalisés; désarmement et arrestation de toutes les personnes suspectées de malveillance; détention dans les villes des femmes des émigrés; établissement de l'impôt progressif; emprunt forcé d'un milliard sur les riches; récompenses décernées aux défenseurs de la patrie; prompte organisation d'une armée révolutionnaire à l'intérieur; établissement d'une artillerie et d'une cavalerie formidables pour la défense de Paris : tels étaient les principaux moyens indiqués pour arriver à ces divers résultats.

Pendant qu'à Paris la Montagne s'occupait avec une activité infatigable de consolider une victoire dont elle-même se prenait parfois à douter encore, les énergiques protestations et les préparatifs d'agression se succédaient d'un bout à l'autre de la France, à mesure que la nouvelle des funestes journées parvenait aux départements, ou que les députés expulsés de la Convention venaient confirmer par leur présence l'attentat odieux dont ils avaient été l'objet. La première manifestation partit d'Evreux, chef-lieu du département de l'Eure, ville qui se glorifiait d'avoir envoyé à l'Assemblée Nationale l'intègre et courageux Buzot. Déjà on y connaissait les résultats de la journée du 2 juin, lorsque Buzot, accompagné de Salles et de Bergoeing, vint enflammer par son récit l'indignation publique. Deux membres de chaque administration de district furent immédiatement convoqués au chef-lieu, pour se concerter en assemblée générale sur les grandes

mesures nécessitées par de telles circonstances. Un arrêté rendu le 6 juin déclara que la Convention n'était pas libre, et qu'il serait organisé, de concert avec les autres départements, une force armée destinée à marcher contre les factieux qui avaient violé l'intégrité de la Convention, et qui la tenaient opprimée; prescrivant en même temps aux municipalités d'arrêter quiconque prêcherait les doctrines de l'anarchie. Caen adhéra pleinement à l'arrêté des autorités de l'Eure, et devint bientôt après le centre du mouvement réactionnaire du Nord-Ouest contre la domination de la Montagne. Buzot, Salles et Bergoeing s'y étaient rendus, et c'est là qu'ils furent successivement rejoints dans le courant de juin par Barbaroux, Guadet, Louvet, Pétion, Lesage, Cussy et Kervélégan. Deux commissaires de la Convention, Romme et Prieur, envoyés pour activer sur cette partie du littoral de la Manche la formation de l'armée des côtes, y furent arrêtés et gardés comme otages. Un mouvement simultané se déclara dans les cinq départements de l'ancienne Bretagne. A Rennes, à Nantes, dans la Mayenne, le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord, il y eut des arrêtés analogues à ceux de l'Eure, et des commissaires furent délégués à Caen pour se concerter sur l'accord des mesures à prendre. « Rapportez l'odieux décret qui met en état d'arrestation nos plus incorruptibles défenseurs, écrivaient les autorités départementales de Rennes à la Convention sous la date du 7; rendez-les à la République : vous en répondez sur vos têtes. » Dans le même temps tout le Midi, le Centre et l'Est s'ébranlaient à la fois. Bordeaux, cette ville toute girondine où le jacobinisme n'avait pu jusque là prendre pied; Toulouse, l'antique métropole du Midi, qui n'avait pas encore oublié ses vieux priviléges municipaux, et qui ne subissait qu'à regret le régime de la centralisation nouvelle; Marseille, Nîmes, Lyon, déjà en pleine insurrection contre le sanglant régime du patriotisme montagnard quand la nouvelle du 31 mai et l'arrivée de quelques uns des députés proscrits y vinrent donner une direction commune à des mouvements isolés; enfin, tous les départements du bassin de la Saône, l'Ain, le Doubs, le Jura, la Côte-d'Or, le département de la Haute-Saône et celui de Saône-et-Loire, éclatèrent avec une simultanéité qui montre assez quelle réprobation le coup d'Etat du 2 juin soulevait dans la France entière. Les autorités de Bordeaux écrivaient à la Convention, le 6 juin, minuit : « Des cris de fureur et de vengeance retentissent dans toutes les places publiques, et jusque dans notre enceinte; un mouvement général d'indignation et de désespoir précipite tous les citoyens dans leurs sections; les députations se pressent autour de nous; toutes viennent nous proposer les mesures les plus extrêmes. Il nous est impossible de calculer en ce moment les suites de cette effervescence. Nous vous devons la vérité, citoyens représentants, et nous redoutons le moment où nous serons forcés de vous la dire tout entière. » Des mesures décisives fu-

1793. rent en effet arrêtées par les autorités départementales réunies en *commission populaire de salut public*. La formation immédiate d'une force armée fut ordonnée, et des députés furent envoyés à tous les départements pour y provoquer une levée générale contre le pouvoir tyrannique qui avait décimé la Convention Nationale. Marseille désigna pareillement des commissaires chargés de parcourir dans le même but les départements circonvoisins; elle décréta la levée immédiate d'un corps de six mille hommes pour marcher sur Paris, et publia un manifeste contre la *faction dominatrice*. Partout les clubs des *maratistes* étaient fermés, et les plus fougueux sans-culottes emprisonnés à leur tour. Le paiement des contributions était suspendu ou appliqué à l'organisation des contingents destinés à l'expédition sur Paris. A Lyon comme à Caen, trois députés montagnards qui revenaient de l'armée des Alpes où ils étaient en mission, Gauthier, Nioche et Dubois-Crancé, furent arrêtés et retenus comme otages des députés décrétés. Limoges expédia des courriers à tous les départements de la région du Centre, pour les inviter à envoyer à Bourges, dans le plus bref délai, leurs députés suppléants, ne reconnaissant plus comme représentation nationale l'Assemblée asservie dont quelques scélérats avaient expulsé les députés les plus purs.

Ainsi la commotion produite par l'attentat du 2 juin s'était fait ressentir à la fois dans la plus grande partie de la République. Soixante ou soixante-dix départements se prononçaient avec énergie pour la cause des trente députés proscrits, dont la France faisait sa propre cause. L'Ouest, le Centre et le Midi prenaient les armes, et menaçaient la faction usurpatrice qui régnait à Paris. Ce vaste ébranlement se rattachait à trois centres principaux, Caen, Bordeaux et Lyon. C'était de ces trois points que partait l'impulsion organisatrice dans le Nord, le Sud-Ouest et le Sud-Est; c'était là qu'affluaient les envoyés des départements confédérés; c'était de là que partaient de nombreux émissaires chargés de se répandre à leur tour dans les départements, d'y activer les armements et d'organiser le mouvement général avec un ensemble d'où le succès dépendait. Les seuls départements, au nombre de vingt environ, qui n'eussent pas levé le drapeau contre la Montagne, étaient les départements de l'extrême frontière de l'est et du nord, entièrement absorbés par la défense immédiate du territoire contre l'étranger, et ceux que leur proximité de Paris plaçait plus que les autres sous l'influence de la terreur que le parti exalté répandait autour de lui.

Chaque jour apportait à Paris la nouvelle d'un soulèvement ou une protestation contre le 31 mai. On ne connut cependant que le 13 l'acte insurrectionnel du département de l'Eure et l'arrestation à Caen des députés Romme et Prieur. Un décret d'accusation fut immédiatement lancé contre Buzot, que l'on regarda comme le moteur du mouvement. Danton, qui depuis le 2 juin ne s'était pas montré à la tribune et que déjà aux Jacobins on

avait accusé hautement de tiédeur, Danton prit la parole dans cette séance 1793.
du 13, comme pour protester contre cette interprétation de son silence.
« On dit que l'insurrection de Paris cause des mouvements dans les dépar-
» tements, s'écria-t-il : je le déclare à la face de l'univers, ces événements
» feront la gloire de cette superbe cité. Je le proclame à la face de la France :
» sans les canons du 31 mai, sans l'insurrection, les conspirateurs triom-
» phaient; ils nous donnaient la loi. Que le crime de cette insurrection re-
» tombe donc sur nous; qu'il retombe sur moi!... » Couthon demanda alors que pour mettre un terme aux récriminations sans cesse renaissantes contre le 31 mai, la Convention *fixât l'opinion de la France sur cet événement;* et il fit décréter, appuyé par Robespierre, que « dans les journées du 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le conseil-général révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris avaient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République. »

En ce moment même on recevait deux nouvelles d'une nature bien différente. On était informé d'une part que l'insurrection royaliste de la Lozère venait d'être étouffée, grâce à l'énergie qu'avait déployée le député Fabre, accouru sur les lieux de l'armée des Pyrénées-Orientales, où il était en mission; et d'un autre côté on apprenait que Saumur venait d'être enlevée par les Vendéens. La prise de cette ville (10 juin) livrait aux insurgés, avec une place très forte, un nombreux matériel et des approvisionnements considérables, le passage de la Loire et le libre accès de la rive droite du fleuve. La nouvelle de cet échec réveilla dans Paris un de ces accès de colère que la prise d'armes et les premiers succès des paysans vendéens y avaient plus d'une fois fait éclater. Un moment on oublia la scission menaçante des trois quarts de la France; on ne parlait que de marcher en masse sur la Loire et d'écraser d'un seul coup ce repaire de *brigands*. Les chefs de la Montagne sentirent le danger de dégarnir Paris dans un tel moment des hommes d'action qui y faisaient toute leur force; Robespierre vint se plaindre amèrement aux Jacobins de cette imprévoyance qui servait sans le savoir les desseins de leurs adversaires. « On dit toujours au peuple : Par-
» tez! partez! s'écria-t-il; courageux et stupides, voilà le caractère qu'ont
» déployé jusqu'à ce jour les Français. Vous ignorez donc que le plan de
» vos ennemis est de détruire la République par la guerre étrangère et
» par la guerre civile? On a calculé qu'au bout d'un certain temps il n'exis-
» terait plus un sans-culotte, et que le champ de bataille resterait à tous les
» aristocrates, à tous les ennemis de la liberté. Paris est la citadelle de la
» liberté; on ne cherche qu'à dégarnir Paris pour le laisser sans défense... »
Cette âpre réprimande de l'oracle des Jacobins changea tout-à-coup les dispositions des esprits; la colère se reporta sur les députés décrétés, dont la correspondance avec les départements, disait Legendre, avait été, à n'en

1793 pas douter, la cause première des événements de la Vendée. Le même membre voulait que l'on mît en otage tous les députés du côté droit, jusqu'à ce que les troubles de la Vendée fussent apaisés; et il reprochait à ses collègues de la Montagne de réserver toute leur énergie pour la tribune des Jacobins, où elle s'épanchait en vaines paroles, tandis qu'à la Convention, où elle pouvait se traduire en actes, ils restaient muets et immobiles. L'évasion de trois des députés girondins frappés par le décret du 2 juin, Brissot, Pétion et Lanjuinais, vint précisément fournir un prétexte spé-
24 juin. cieux pour redoubler de rigueur contre les autres. Amar demanda que ceux des prisonniers qui ne s'étaient pas soustraits à la loi fussent transférés dans des maisons de détention et qu'on les y traitât comme les détenus ordinaires. En vain Ducos réclame contre cette mesure au nom de la justice et de la dignité même de la Convention; en vain demande-t-il avec une courageuse insistance que le Comité hâte le rapport qu'il devait faire sur les députés décrétés, et qu'avant de rien statuer on attende ce rapport qui devait fixer les incertitudes de l'opinion publique : Robespierre s'indigne que les crimes des trente-deux conspirateurs puissent encore être mis en doute. « Que prétend-on par un semblable langage? s'écrie-t-il avec fureur. Quoi! » il existe encore des hommes qui feignent d'ignorer, de douter des faits » que la France entière connaît! Quoi! c'est au moment où les brigands » de la Vendée ravagent nos départements que l'audace de leurs complices » s'éveille dans notre sein, et que nous entendons dans cette enceinte les » cris de la révolte!... On a osé dire qu'on demandait un rapport au nom » de notre honneur! On ose mettre en parallèle la Convention Nationale et » une poignée de conspirateurs!... On vous parle des départements : les » départements n'ont qu'une opinion. Les administrateurs sont aux conspi- » rateurs, peut-être, mais le peuple est à vous... » Fonfrède ne put même obtenir que le décret désignât la maison où les députés seraient conduits; la majorité de l'Assemblée, aveuglément asservie désormais aux volontés souveraines de la Montagne, vota sans modification le décret proposé par Amar.

Il était une chose sur laquelle la Montagne comptait surtout pour lui rallier la majorité de la France maintenant soulevée contre elle : c'était l'achèvement de la Constitution. La Constitution devait être l'arche sainte autour de laquelle les vingt-cinq millions de Français allaient se serrer avec un seul vœu et une seule pensée. Ce serait l'étendard sacré devant lequel s'abaisserait partout le drapeau de la révolte; ce serait un talisman qui mettrait fin du même coup à toutes les scissions, qui ferait disparaître jusqu'aux derniers éléments des discordes civiles, qui consacrerait d'un sceau indestructible le règne de la démocratie et la domination de ses fervents apôtres. Il ne pouvait plus être désormais question du projet de constitution présenté par Condorcet au nom du comité girondin; dès le lendemain de la

victoire du 2 juin, le Comité de Salut Public se consacra presque exclusivement à la rédaction d'un nouveau projet où devait se résumer la doctrine sociale des Jacobins. Ce qui importait, au surplus, c'était moins la perfection du travail que sa rapidité; il fallait surtout se donner le droit de dire à la France : « Cette œuvre constitutive que tes vœux appellent, nos adversaires seuls nous en détournaient depuis huit mois; à peine délivrés de la présence de ces hommes qui depuis huit mois jetaient la discorde au milieu d'elle, la Convention Nationale s'est vouée tout entière à la tâche que tu lui avais donnée, et libre enfin des obstacles que lui suscitaient chaque jour tes implacables ennemis, elle a pu achever sans empêchement ce grand travail auquel est attaché le bonheur du peuple. » Sept jours suffirent au Comité pour amener à terme son projet de Constitution; Hérault de Séchelles en donna lecture à l'Assemblée dans la séance du 10. Dès le lendemain la discussion s'ouvrit sur les articles dont il se composait, et le 23 cette discussion, qui avait à peine occupé quelques heures chaque jour, était terminée. Les débris du côté droit et une portion du centre prirent à peine part à ce simulacre d'élaboration du pacte constitutionnel, et s'abstinrent de voter lorsque dans la séance du 23 on en décréta l'adoption. On avait voulu entourer ce moment d'une sorte d'apparat officiel. Une salve d'artillerie salua l'instant où Hérault de Séchelles donna une lecture définitive de la Constitution, après le vote du dernier article; puis des députations des sections, de la municipalité et des tribunaux vinrent féliciter l'Assemblée de l'heureux achèvement de l'acte constitutionnel. Au milieu de ces félicitations, Billaud-Varennes demanda la parole; et pour consacrer, dit-il, cette journée célèbre par un décret populaire et bienfaisant, il proposa l'abrogation de la loi martiale. Les acclamations de tout le côté gauche accueillirent la motion, et l'abrogation de la loi martiale fut prononcée. Une loi contre les excès de la multitude devenait en effet un contre-sens, du jour où était proclamée la souveraineté active de la multitude. La foule qui encombrait les abords du palais fut alors introduite et défila dans la salle, tambours en tête, aux cris de Vive la Montagne! Vive le 31 mai! Vive la République! Mais ces démonstrations de commande ne respiraient ni élan ni enthousiasme véritable; même dans cette joie bruyante de la tourbe populaire il y avait quelque chose de sombre et de menaçant. On aurait vainement cherché au-dehors cette expression de bonheur et de confiance qui animait toutes les physionomies lors de l'acceptation de la première Constitution au mois de septembre 91 : — confiance qui devait être, hélas! bien vite et bien cruellement déçue, mais qui du moins fit descendre dans les âmes un instant de calme et un rayon d'espoir entre les jours d'orage qui venaient d'agiter notre malheureuse patrie et ceux où bientôt la monarchie allait s'engloutir. 1793.

1793. Cette charte improvisée de la démocratie admettait à l'exercice des droits de *citoyen français* tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans, sans distinction de fortune ni de condition. L'universalité des citoyens français formait le *peuple souverain*. Le peuple se réunissait en *assemblées primaires*, soit pour la nomination directe de ses députés, soit pour délibérer sur les lois, soit pour désigner des électeurs chargés de choisir les administrateurs, les juges criminels ou les candidats au conseil exécutif. On nommait un député par quarante mille individus. Tout Français exerçant les droits de citoyen était éligible dans l'étendue de la République, et chaque député appartenait à la nation entière. Le corps législatif était *un, indivisible et permanent ;* ses sessions étaient d'un an. Les députés ne pouvaient être recherchés, accusés ni jugés en aucun temps pour leurs opinions dans le corps législatif. Le corps législatif *rendait des décrets* pour tout ce qui était purement d'administration ou pour ce qui avait un caractère d'urgence; il *proposait des lois* pour ce qui touchait à des intérêts moins urgents et d'un caractère général. Le projet ne devenait loi qu'après acceptation directe ou tacite (par non-réclamation apres un temps donné) des assemblées primaires. Il y avait un *pouvoir exécutif* remis à un conseil composé de vingt-quatre membres désignés par le corps législatif sur une liste de candidats fournis par l'assemblée électorale de chaque département. Le conseil exécutif était chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale. Il ne pouvait agir qu'en exécution des lois et décrets du corps législatif. Il choisissait ses agents, dont il était responsable, négociait les traités, disposait de la force armée. Les membres du conseil exécutif pouvaient être accusés par le corps législatif. Pour l'administration territoriale, il y avait des administrateurs de *communes*, de *districts* et de *départements*, tous choisis par élection. Dans le cas où la majorité des assemblées primaires réclamerait des modifications dans la Constitution, la révision en serait remise à une Convention formée de la même maniere que les législatures annuelles *.

Le droit des gens du gouvernement révolutionnaire était résumé dans quatre articles ainsi conçus :

« Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres

» Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

» Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans.

» Il ne fait point de paix avec un ennemi qui occupe son territoire. »

Quelque démocratique que fût cette ébauche improvisée de constitution,

* On trouvera dans l'Appendice, n° IV, le texte de cette constitution de 93.

il se trouva des démocrates qui lui reprochèrent de ne pas faire assez pour le *peuple*. S'ils eussent osé dire toute leur pensée, ils auraient demandé que la Constitution consacrât la loi agraire, car évidemment la loi agraire pouvait seule dépasser l'œuvre du Comité de Salut Public. Chabot commença l'attaque aux Jacobins dès le 10, le jour même où Hérault de Séchelles avait donné la première lecture du projet du Comité. Ce projet méritait sans doute de très grands éloges, dit-il, parce qu'il surpassait tout ce qui avait été donné jusqu'alors: mais s'ensuivait-il que les hommes de la Montagne dussent le prôner avec enthousiasme, sans examiner si la Constitution proposée faisait tout ce qu'elle devait faire? Ce qui manquait surtout au projet de constitution, c'était de ne pas s'occuper assez du sort du peuple. *Il y manquait d'assurer du pain à ceux qui n'en avaient pas*; il y manquait de bannir la mendicité de la République, et d'établir les droits naturels de l'homme. 1793.

Chabot aurait voulu que la Constitution posât au moins le principe de l'impôt progressif; il reprochait aussi au projet d'élever près de l'Assemblée Législative, en qui se résumait la souveraineté populaire, un second pouvoir, le pouvoir exécutif, qui, selon lui, renfermait les germes d'une tyrannie future. « On me demandera, ajouta-t-il, quand tous les pouvoirs se- » ront concentrés dans les mêmes mains, où sera la garantie de la liberté? » *La garantie de la liberté sera la guillotine.* »

L'attaque fut renouvelée avec plus de violence immédiatement après l'adoption du projet dans la séance du 23. Le surlendemain, une députation se présenta à la barre de la Convention au nom de deux sections et du club des Cordeliers; à la tête de cette députation étaient deux forcenés démagogues, Jacques Roux, ce ci-devant prêtre qui s'est signalé le 21 janvier par sa brutalité envers la victime royale qu'attendait l'échafaud, et un Lyonnais nommé Leclerc, qui avait étonné même les Jacobins par la violence cynique de son langage. Jacques Roux portait la parole. Interpellant directement la Montagne dans ce jargon révolutionnaire qu'il faut que l'histoire reproduise, il lui demande ce qu'elle a fait pour mettre un terme aux calamités du peuple, que depuis long-temps elle promet de faire cesser. « Vous venez de rédiger une constitution que vous allez soumettre à la sanc- » tion du peuple : y avez-vous proscrit l'agiotage? non. Y avez-vous pro- » noncé une peine contre les *accapareurs* et les *monopoleurs?* non. Eh bien, » nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait... Dignes sans-culottes » qui habitez la Montagne, y resterez-vous toujours immobiles?... Si vous » montrez de l'insouciance pour l'extirpation de l'agiotage et de l'accapare- » ment, ce sera une lâcheté qui vous rendra coupables du crime de lèse- » nation. *Il ne faut pas craindre d'encourir la haine des riches; il faut tout* » *sacrifier au bonheur du peuple*... Il est temps que les sans-culottes, qui ont 25 juin.

1793. » brisé le sceptre des tyrans, terrassent toute espèce de tyrannie... Députés » de la Montagne, fondez les bases de la prospérité de la République; ne » terminez pas votre carrière avec ignominie... Les sans-culottes opprimés » des départements vont arriver. Nous leur montrerons ces piques qui ont » renversé la Bastille, ces piques qui ont dissipé la faction des hommes » d'Etat, ces piques qui ont détruit la putréfaction de la commission des » Douze; alors nous les accompagnerons dans le sanctuaire des lois, et nous » leur montrerons le côté qui voulut sauver le tyran et celui qui prononça » sa mort. »

Pendant cette étrange harangue, la Montagne avait plus d'une fois éclaté en violents murmures; parvenue d'hier, elle supportait difficilement ces leçons que prétendaient lui donner des hommes qui venaient lui reprocher de rester en-deçà de la mission que le peuple lui avait donnée. Jacques Roux avait à peine cessé de parler, que Thuriot, l'œil étincelant de colère, était à la tribune. « Vous venez d'entendre professer à cette barre les principes » monstrueux de l'anarchie, s'écrie-t-il. Je le déclare : Cobourg n'aurait » pas tenu un autre langage; s'il avait de l'or à verser, il ne pourrait mieux » choisir pour son agent que l'orateur que vous venez d'entendre, et qui » veut déshonorer Paris. Il s'est élevé contre l'aristocratie nobiliaire, mais » il ne vous a pas parlé de la caste sacerdotale. Vous n'apprendrez pas sans » étonnement que cet homme est un prêtre, digne émule des fanatiques de » la Vendée. Mais l'espoir des tyrans sera encore frustré. Nous sauverons » Paris, qu'on voudrait perdre: nous sauverons la République, et les mons- » tres qui te ressemblent en périront de rage. » — « Vous vous êtes facile- » ment aperçus de l'intention perfide de l'orateur, dit à son tour Robes- » pierre; il veut jeter sur les patriotes une teinte de modérantisme qui leur » fasse perdre la confiance du peuple. » Ainsi les hommes de la Montagne sont déjà dépassés; et l'on s'aperçoit, à la violence de leur langage, qu'il s'agit ici pour eux de défendre l'héritage du 31 mai contre une intrusion rivale.

Deux jours après, Jacques Roux et Leclerc se plaignaient amèrement aux Cordeliers de la manière dont ils avaient été reçus à la Convention; ils récriminèrent surtout avec force contre Legendre, — Legendre, membre de la société, et qui en avait renié les principes. « N'a-t-il pas fait échouer les » sages mesures que nous avons prises tant de fois pour exterminer nos » ennemis? s'écrie Leclerc. C'est lui et Danton qui, par leur coupable ré- » sistance, nous ont réduits au modérantisme dans les journées du 31 mai; » c'est Legendre et Danton qui se sont opposés aux moyens révolutionnaires » que nous avions pris dans ces grands jours pour écraser tous les aristo- » crates de Paris; ce sont eux qui ont paralysé nos bras... » Les membres présents arrêtèrent à l'unanimité que la pétition de Jacques Roux serait

affichée, envoyée aux sociétés populaires et présentée de nouveau à la Convention, et que Legendre serait mandé pour rendre compte de sa conduite. 1793.

Quelque peu de consistance qu'eussent par eux-mêmes Jacques Roux et Leclerc; quoique dans leurs démarches ils n'eussent été soutenus que par une fraction assez minime des sections de Paris, et que même une partie des Cordeliers ne partageât pas jusqu'alors l'exagération de leurs doctrines, les chefs de la Montagne savaient trop par expérience combien il est facile d'entraîner les basses classes du peuple par des déclamations de cette nature, pour ne pas s'alarmer d'une semblable attaque au sein de leur propre parti. Dans un discours prononcé le 28 aux Jacobins, Robespierre rappelle à la société que le seul moyen de maintenir la République était de maintenir dans le parti patriote les liens d'unité, d'union et de fraternité. « La » Constitution la plus populaire qui ait jamais existé vient d'être terminée, » disait-il dans ce discours. Une assemblée qui fut quelque temps contre-» révolutionnaire a fait ce grand œuvre, mais elle avait éprouvé aupa-» ravant une grande épuration. Le double miracle de son renouvellement, » de son épurement, est dû tout entier à un foyer de lumière dont le peuple » l'avait entourée, et au centre de probité qui existe au sein même de la » Convention Nationale.

» On calomnie les Jacobins, les Montagnards, les Cordeliers, les vieux » athlètes de la liberté. Un homme couvert du manteau du patriotisme, » mais dont il est permis de suspecter au moins les intentions, insulte à la » majesté de la Convention Nationale; et sous prétexte que la Constitution » ne contient pas de lois contre les accapareurs, il en conclut qu'elle n'est » point propre au peuple pour qui elle a été faite. Cet homme s'est présenté » le lendemain aux Cordeliers, et là il a osé répéter les injures prétendues » patriotiques qu'il avait vomies précédemment contre la Constitution.

» Il n'est pas un de vous, qui siégez dans cette enceinte, qui n'ait été » dénoncé comme l'ennemi le plus acharné du peuple. Les seuls ennemis » du peuple, ce sont ceux qui vont prêchant contre la Montagne de la Con-» vention. Défiez-vous de ces intrigants qui sous le masque du patrio-» tisme ne cherchent qu'à vous replonger dans l'abîme dont vous sortez à » peine! Restez fermes au poste où votre patriotisme vous a placés, et sur-» tout ne retirez pas votre puissant appui aux hommes qui, placés sur la » brèche, n'ambitionnent d'autre gloire que celle de porter les premiers » coups à l'ennemi commun, et d'être les premiers exposés à ses atteintes. » Le Comité de Salut Public, qui n'est pas, comme on vous l'a dit, contre-ré-» volutionnaire, qui sans doute a commis des fautes qu'on peut et qu'on doit » lui reprocher, mais qu'il faut s'abstenir de dénoncer avec plus de fureur » qu'on ne dénonçait les Brissotins, les Roland et les Guadet, le Comité » de Salut Public vous fournira les moyens de réprimer l'audace de ces

1793. » hommes qui ne cherchent à attirer le soupçon sur ceux qui ont été jusqu'à » ce jour les soutiens du peuple que pour arriver de proche en proche à » saper une constitution qui est leur ouvrage, et qui fait le désespoir des » aristocrates. »

Ce discours rattacha à la Montagne un grand nombre d'opinions à demi aliénées par l'espèce de modération que le Comité avait montrée apres le 2 juin ; les Jacobins comprirent qu'il y allait du salut du parti de se serrer plus que jamais sous leur drapeau. Une députation, dont Robespierre faisait partie, fut chargée d'aller éclairer les Cordeliers sur les manœuvres que l'on avait mises en usage pour égarer le club. Après une séance des plus violentes, Jacques Roux et Leclerc furent expulsés du sein de la société comme de dangereux fanatiques, sinon comme des scélérats stipendiés par Pitt et Cobourg pour semer la division parmi les patriotes ; et il fut décidé que la société irait désavouer à la barre de la Convention la pétition de Jacques Roux, qu'elle reconnaissait que la Montagne avait bien mérité de la patrie, et qu'elle regarderait comme traître à la nation quiconque parlerait contre la Montagne.

Pendant que Paris voyait éclater, au sein du parti vainqueur, ces premières divisions que bientôt allait suivre une scission complete, le mouvement insurrectionnel des départements avait continué de se propager et de s'organiser. Ainsi que l'avait prévu la Montagne, néanmoins, l'envoi de la Constitution eut pour premier effet de ralentir cette protestation armée contre le 31 mai, et d'en rompre l'ensemble, qui seul la pouvait rendre 26 juin. efficace. Un décret adopté le 26 par la Convention, et qui accompagnait l'acte constitutif de la République, contribua puissamment à jeter l'incertitude et le desaccord dans les résolutions des départements. Ce décret, à la fois conciliant et vigoureux, était habilement calculé pour le résultat que s'en proposait le Comité. La Coovention y faisait appel « aux bons citoyens égarés par des manœuvres factieuses, et qui n'avaient besoin que d'être mieux instruits pour abjurer leur erreur d'un moment et se réunir à la Constitution que la Convention Nationale présentait à l'acceptation du peuple. » Trois jours étaient donnés à ceux qui avaient signé des arrêtés séditieux, ou qui s'étaient réunis en armes, pour se rétracter ou pour se séparer, sous peine, pour les uns et les autres, d'être déclarés traîtres à la patrie et traités avec toute la rigueur des lois. Un grand nombre de gens qui avaient cédé à l'entraînement plutôt qu'à une conviction énergique et réfléchie, d'autres chez qui s'était déjà refroidie l'ardeur du premier élan, auquel il aurait fallu une direction plus active et une action plus prompte, furent heureux de voir s'ouvrir une porte qui leur permettait de se retirer d'une entreprise dont ils avaient oublié la justice pour n'en plus voir que les dangers. Sur beaucoup de points les préparatifs se ralentirent, sur

plusieurs autres ils furent suspendus. Les localités les plus compromises ou les plus dévouées à la cause girondine persistèrent seules dans leurs dispositions. Une partie des départements de la Normandie et ceux de l'ancienne Bretagne, Bordeaux et quelques uns des départements du bassin de la Garonne, Marseille, Grenoble, Lyon, tout le bassin du Rhône et le Jura continuaient de s'armer ou n'attendaient plus que le signal de s'élancer sur Paris; mais ce mouvement, quoique formidable encore, n'avait déjà plus l'unité que l'indignation universelle lui avait imprimée dans les premiers moments, et en perdant l'unité il perdait le caractère imposant qui en faisait toute la puissance. 1793.

Caen avait dû être le point de réunion générale des députés de tous les départements confédérés; cependant on touchait à la fin de juin, et six départements seulement avaient envoyé leurs délégués. On jugea qu'une plus longue attente était impossible. Les députés présents se réunirent le 30 en assemblée générale; et après avoir prêté individuellement le serment de la confédération, — *Guerre aux tyrans, aux traîtres, aux anarchistes; maintien de la liberté, de l'égalité, de la République une et indivisible; sûreté des personnes et des propriétés*, — la réunion se constitua en *Assemblée Centrale de Résistance à l'oppression*. Les départements représentés dans cette assemblée étaient, avec le Calvados, ceux du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Déjà la plupart des communes de l'Eure avaient retiré leur adhésion, et le département n'avait pas envoyé de représentant, non plus que les départements circonvoisins de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Manche. Les résolutions du comité furent aussitôt arrêtées. Le plan auquel on se réunit d'une voix commune fut de se rendre à Paris avec la force départementale; de se joindre aux habitants opprimés de la capitale pour rétablir la Convention dans son intégrité; d'assurer la liberté future de la représentation nationale par une garde prise dans tous les départements; enfin, de demander l'institution d'un tribunal composé de jurés fournis par chaque département pour juger tous les membres de la Convention. 30 juin.

Les forces réunies des sept départements confédérés formaient alors un corps de six à sept mille hommes. Le commandement en avait été offert au général Wimpfen, chargé par le ministre de la guerre de l'organisation de l'armée des côtes de la Manche; Wimpfen, honorablement connu par sa belle résistance dans Thionville lors de l'invasion prussienne, pendant que Longwy et Verdun ouvraient leurs portes à l'ennemi, était assez médiocrement disposé pour le gouvernement républicain, et plus mal encore pour le pouvoir nouveau que le 31 mai avait inauguré à Paris : il accepta le commandement qu'on lui offrait. C'était vers le milieu de juin. Quelques jours après, Wimpfen reçut une lettre du ministre, qui le mandait à Paris



1793. pour y donner des renseignements sur ce qui se passait dans le Calvados et les départements voisins; il répondit que s'il allait à Paris ce serait à la tête de soixante mille hommes. Le Comité de Salut Public avait un moyen facile de maintenir la paix, disait la lettre de Wimpfen; c'était de rapporter tous les décrets rendus contre les auteurs du mouvement. Dès le 23, le jour même où Wimpfen recevait la lettre du ministre Bouchotte, il avait fait filer sur Evreux les premiers corps organisés de l'armée fédérale; de nouveaux bataillons les suivirent dans les derniers jours de juin et au commencement de juillet. Sauf un seul bataillon breton, qui avait devancé ceux de la même province dont on attendait l'arrivée de jour en jour, le petit corps d'armée destiné à marcher le premier sur Paris se composait exclusivement de volontaires normands. Wimpfen avait confié le commandement de l'avant-garde au général de brigade Puisaye, ci-devant noble d'origine normande, plus attaché par ses regrets à la monarchie détruite qu'il ne l'était par ses convictions à la République, mais que l'on savait, ainsi que Wimpfen, plein d'honneur militaire et incapable de trahir la cause à laquelle il aurait juré de consacrer son épée. Tous d'eux, d'ailleurs, étaient aimés dans la province, et les bataillons normands avaient formellement demandé qu'on les leur donnât pour chefs. Puisaye arriva à Evreux le 11 juillet; et immédiatement il donna l'ordre aux bataillons qui l'y avaient précédé de quitter la ville et de se diriger sur Vernon. La garde nationale d'Evreux dut se joindre à l'expédition: mais elle montrait tant de tiédeur, et Puisaye crut si peu pouvoir compter sur elle, qu'il jugea prudent d'en répartir les compagnies dans les bataillons de volontaires.

La rétractation d'une partie des communes du département de l'Eure avait été annoncée à la Convention le 2 juillet: la Montagne disait ironiquement que le royaume de Buzot commençait à s'écrouler. Il avait été décrété la veille que dix-huit cents hommes partiraient dans six jours pour Evreux; mais, dans le conseil de la Commune, on accusait ce décret de n'opposer au mal qu'une mesure insuffisante. « L'ennemi est à seize » lieues de nous, disait Saint-Réal, un des substituts de Chaumette, le » procureur-syndic; attendrons-nous que des hauteurs de Paris nous apercevions les feux de son camp pour nous lever, nous armer et nous défendre? » Partir par détachements, c'est vouloir que le sang coule..... Que vingt » mille hommes sortent de Paris, et pas une goutte de sang ne sera répandue. » Sur la motion de Réal, le conseil arrêta que ses membres iraient le jour même faire un appel aux sections, et provoquer la formation immédiate des bataillons destinés à marcher au secours des républicains de l'Eure.

8 Juillet. Ceci se passait le 5; trois jours après, Saint-Just faisait, au nom du Comité de Salut Public, le rapport depuis si long-temps attendu sur les Girondins. On peut se figurer aisément sous quel jour les Girondins devaient être pré-

sentés dans un acte de cette nature, émané de leurs plus implacables ennemis; mais ce qu'on ne pourrait imaginer, c'est le degré d'impudeur que la haine et le mensonge y ont pu atteindre. Jamais œuvre de parti n'osa insulter à ce point, je ne dirai pas seulement à la justice et à la vérité, mais encore aux plus simples notions de la vraisemblance et du bon sens. Les calomnies les plus atroces, les imputations les plus absurdes sont entassées dans ce lourd factum avec une audace inouïe. Les Girondins y sont accusés d'avoir conspiré depuis le commencement de la Convention le rappel au trône du fils de Louis XVI; ils y sont accusés d'avoir fomenté l'insurrection de la Vendée. Il n'est pas un crime, pas une violence du parti démagogique qui ne soient rejetés sur ceux-là mêmes qui n'avaient pas cessé depuis huit mois de poursuivre et de combattre la démagogie; on leur impute, chose incroyable, jusqu'aux massacres de septembre! « Accusateurs du peuple, s'écrie Saint-Just avec une hypocrite indignation, on ne vous vit point le 2 septembre entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui versèrent le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre... Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue. Mais lorsque l'intérêt a fermé le cœur des magistrats du peuple et les a dépravés jusqu'à prétendre conserver leur popularité en ménageant le crime, on en doit conclure qu'ils méditaient un crime eux-mêmes et qu'ils ont dû conspirer contre la République, car ils n'étaient pas assez vertueux pour elle. Ils ont dû déplorer les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en pas être accusés; ils ont dû jouer l'austérité pour adoucir l'horreur de leur conduite et tromper leurs concitoyens... » 1793.

Tout chez les Girondins devient texte à accusation, et leurs actes, et leurs paroles, et jusqu'à leur silence. Ils avaient flatté tous les hommes corrompus; tout ce qu'ils avaient dit, tout ce qu'ils avaient fait tendait obliquement au despotisme. Ils n'avaient point fait un pas qui ne conduisît à la monarchie. Ils étaient tous présomptueux, et conséquemment nés pour servir un trône. L'âpreté d'une République convenait mal à Guadet et à Vergniaud; ils voulaient des honneurs, et la République n'offrait que des vertus stériles pour leur orgueil. Ils caressaient de la liberté ce qui flattait la licence des oppresseurs; ils en blâmaient tout ce qui fortifiait les opprimés. On reste confondu en lisant des paroles telles que celles qui suivent, quand on songe à qui elles s'adressent et de qui elles viennent : « La sagesse seule et la patience peuvent constituer une République, et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui ont prétendu calmer l'anarchie par autre chose *que par la douceur et la justice du gouvernement.* »

1793. Quand on a osé faire rejaillir le sang de septembre sur les Girondins, doit-on s'étonner de leur voir imputer et les pillages de février provoqués par les feuilles de Marat, et cette conjuration avortée du 10 mars qui devait livrer à de nouveaux septembriseurs le côté droit de la Convention, et l'anarchie qui déchirait la France, et les troubles chaque jour renaissants qui agitaient Paris, et — le croirait-on? — jusqu'à l'organisation première de cette funeste journée du 31 mai dont ils ont été les victimes? Voici, selon Saint-Just, quel était au 31 mai le plan des députés girondins. On voulait agiter le peuple, au moyen des violences de la commission des Douze, pour avoir un prétexte de soulèvement. Les chefs principaux, qui tous siégeaient au sein de la Convention, avaient sous eux douze généraux, chacun desquels était chargé de s'emparer de l'esprit de quatre sections; et ces généraux, à leur tour, avaient en sous-ordre des affidés qui eux-mêmes communiquaient avec les agents inférieurs. Il y avait ainsi une organisation graduelle dont les membres ne se connaissaient pas entre eux et ne communiquaient qu'avec les conjurés placés ou immédiatement au-dessus ou immédiatement au-dessous d'eux. — Les chefs supérieurs avaient seuls tous les fils du complot. L'action devait s'engager et se suivre ainsi : On s'emparait à la même heure du canon d'alarme et des canons de toutes les sections, soit de vive force, soit au moyen d'intelligences; on proclamait alors le fils du feu roi, et sa mère régente. On marchait sur la Convention, dont une partie des membres devait être égorgée; cent mille hommes des départements s'ébranlaient en même temps pour marcher sur Paris. La conjuration s'étendait dans toute l'Europe, elle éclatait partout, lorsque l'énergie du peuple l'avait comprimée.

Telle était la fable à la fois atroce et ridicule dont on avait imaginé de charger les députés proscrits, dans l'impuissance où était la faction victorieuse d'alléguer contre eux aucun fait qui pût justifier l'attentat du 2 juin. On doit bien penser que parmi les chefs d'accusation réunis à grand'peine, le rapport n'avait pas oublié de rappeler cette vieille calomnie de complicité avec les projets de Dumouriez. « Lorsqu'on avait reproché cette complicité aux Girondins, on les avait vus sourire. La dissimulation sourit, l'innocence s'afflige. Dans les révolutions, ceux qui sont les amis d'un traître sont légitimement suspects. »

Après cette longue énumération des crimes prétendus du parti girondin, le rapport ajoutait : « Paris entier a pris les armes au 2 juin, et tout était tranquille excepté le crime. Alors vous pûtes librement, sous la sauve-garde du peuple, arrêter les auteurs de tant de désordres; vous pûtes espérer enfin de donner des lois à la France. Vous imposâtes silence aux royalistes qui avaient médité votre perte; depuis ce temps vous avez donné à la République une forme de gouvernement. Vous avez éclairé le peuple, rassuré

les propriétaires effrayés : le peuple a vu le dernier jour de l'anarchie. Que l'insurrection de Paris soit jugée par le peuple français : elle n'a point de juges légitimes parmi les révoltés de l'Eure. Elle a sauvé la représentation nationale : les conjurés ont pris la fuite, ils ont pris les armes... » 1793.

Le rapporteur essaie maintenant de trouver une sanction légale à la violation de la représentation nationale ; puis il cherche à donner à la Montagne les honneurs d'une modération qui n'impose aucun sacrifice à sa vengeance, et qui d'ailleurs n'en retiendra pas les coups. « Vous avez eu le droit, dit-il, de faire arrêter ceux de vos membres qui trahissaient la République. Si le Souverain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre quelques uns de ses membres ? Vous qui le représentez, qui pourrait sauver la patrie si ce n'était vous-mêmes ? Les détenus avaient donné les premiers l'exemple de la sévérité envers les représentants du peuple ; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite pour les autres. Ils sont des tyrans s'ils se prétendent au-dessus d'elle : qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et celui de tyrans... Au surplus, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés, et qui se sont soumis aux lois. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes ; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait ; jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez point à être sévères ; il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti... »

Le projet de décret par lequel se terminait le rapport du Comité déclarait traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoeing, Biroteau et Pétion, qui s'étaient soustraits par la fuite au décret rendu contre eux. Gensonné, Guadet, Vergniaud, Molleveau et Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui avaient pris la fuite, étaient décrétés d'accusation. Bertrand et les autres détenus étaient rappelés au sein de la Convention, comme ayant été trompés plutôt que coupables. Ce projet fut adopté dans la séance du 25.

Les levées commençaient à sortir de Paris : déjà deux ou trois milliers de volontaires enrôlés dans les sections avaient pris le chemin d'Évreux, d'où nous avons vu que M. de Puisaye était parti le 12. Des proclamations répandues au nom du général Wimpfen et du comité central du Calvados annonçaient aux populations que la force départementale marchait, non pas contre Paris, mais vers Paris, et que l'on allait, non chercher des ennemis pour les combattre, mais fraterniser avec les Parisiens et les aider à renverser un pouvoir oppresseur élevé par des factieux. Une partie des volontaires normands croyait donc fermement partir pour une promenade patriotique, et déjà même on reprochait au général Wimpfen d'avoir donné

1793. à l'expédition un appareil trop militaire. La petite armée fédérale était ar-
13 juillet. rivée le 13 au soir à une lieue de Vernon, que les troupes parisiennes occupaient depuis deux jours. Remettant au lendemain à entrer dans Vernon, Puisaye donna l'ordre de camper à l'abri d'un bouquet d'arbres appelé le bois de Brécourt, où l'on devait passer la nuit. Mais les Parisiens avaient envoyé en avant quelques compagnies pour éclairer les mouvements des fédérés; arrivés à proximité du bois, les éclaireurs déchargerent au hasard deux ou trois canons qu'ils traînaient avec eux et qui n'atteignirent personne, puis ils se hâtèrent de rebrousser chemin sans attendre l'effet de leur artillerie. Cet effet fut tel qu'ils n'auraient assurément osé le prévoir. Les volontaires normands, réveillés à l'improviste par cette espèce de bravade, qu'on ne peut même qualifier d'attaque, et singulièrement effrayés d'un bruit tout nouveau pour eux, crurent avoir sur les épaules une armée entière. Ce fut un cri général de *Sauve qui peut!* qui partit d'abord des gardes nationaux d'Evreux, et qui bientôt se propagea dans toute la troupe. Les Bretons, plus aguerris que le reste, voulurent en vain tenir bon contre cette panique universelle : il leur fallut céder au torrent et faire retraite comme les autres. Seulement ils eurent la présence d'esprit, quand tout le monde avait lâché pied sans regarder en arrière, de revenir jusqu'aux canons que l'on avait remisés la veille derrière un pan de mur, et qui sans eux restaient abandonnés. La troupe débandée regagna Evreux au pas de course, tandis que de leur côté les éclaireurs de l'armée parisienne, ne se doutant guère du terrible effet de leur apparition, revenaient en toute hâte à Vernon avertir les leurs de la présence des fédérés.

Telle fut cette étrange affaire de Vernon, qui mit fin à la fédération des départements du nord-ouest de la France. Jamais entreprise plus grave ne se dénoua d'une façon plus burlesque. Quand le lendemain la nouvelle en parvint à Caen, les députés qui y étaient réunis furent frappés de consternation. Wimpfen seul n'en parut pas affecté. Rien n'était désespéré, assurait-il; ce n'était pas une insignifiante affaire d'avant-garde qui pouvait décider du sort de leur entreprise. On pouvait se retrancher dans Caen même et mettre la ville en état de siége, pendant que l'on réunirait des forces sérieuses. Dans une entrevue que le général eut avec les députés girondins, il crut pouvoir ensuite s'ouvrir plus complétement. Il leur dit que dans la situation des choses il voyait un moyen sûr de se procurer promptement des secours de toute espèce en hommes, en armes, en munitions et en argent : c'était de négocier avec l'Angleterre. Par ses relations personnelles, ajouta Wimpfen, il avait des moyens d'entamer et de pousser activement une semblable négociation; mais il lui fallait l'engagement des députés et leur autorisation.

La première proposition de se fortifier dans Caen et d'en faire un centre

d'opérations ultérieures avait déjà soulevé de vives répugnances chez les réfugiés girondins; celle-ci excita en eux la plus franche et la plus énergique indignation. Tous se levèrent spontanément, et la conférence fut à l'instant rompue; on se sépara fort mécontent de part et d'autre. S'établir dans les départements du Nord pour y organiser des moyens d'attaque contre Paris, après la honteuse défection par laquelle les premiers fédérés venaient de signaler leur entrée en campagne, et quand déjà de toutes parts la peur et l'égoïsme se hâtaient de racheter par une prompte soumission leur adhésion d'un moment à la cause girondine, c'était, pour les députés proscrits, non seulement exposer leur cause à des chances fort incertaines, mais, qui pis est, ils en changeaient le caractère; c'était faire descendre un grand intérêt national aux mesquines proportions d'un intérêt individuel; c'était armer les citoyens, non plus pour la patrie, mais pour le salut de quelques hommes; c'était, enfin, surtout s'ils eussent consenti à recevoir les secours plus qu'équivoques de l'étranger, justifier les calomnies de la Montagne et fournir de nouvelles armes aux oppresseurs de la France. Ce que Buzot et ses amis avaient voulu, c'était un élan général des départements contre l'atroce tyrannie des Jacobins de Paris : dès que ce but était manqué, dès que le mouvement des départements du Nord n'avait plus ni spontanéité ni ensemble, tout y était fini pour eux : il ne leur restait plus qu'à s'éloigner. Leur décision fut prise à l'instant et sans hésitation. Trompé dans le Nord, leur espoir se tourna vers le Midi. A Marseille, à Lyon et à Bordeaux, l'énergie ne paraissait pas avoir faibli. Ce fut dans la dernière de ces trois villes que les députés fugitifs résolurent de se rendre d'abord. Outre que plusieurs d'entre eux étaient de Bordeaux même et y avaient de nombreuses relations, c'était le point qu'il leur était le plus aisé d'atteindre. 1793.

L'entreprise n'était cependant encore ni sans difficultés ni sans dangers. Le plan des fugitifs était de se rendre en Bretagne avec le bataillon du Finistère qui retournait dans ses foyers, et d'aller s'embarquer à Quimper ou à Brest pour gagner Bordeaux par mer. C'était une distance de quatre-vingts lieues au moins qu'il leur fallait parcourir par lentes étapes, à travers un pays dont les dispositions pouvaient ne pas être partout favorables. On se mit en route dans les derniers jours de juillet. Les députés s'étaient mêlés aux soldats du bataillon et en avaient pris le costume. Jusqu'à Dinan la route se fit sans incident notable : mais à Dinan une fermentation inquiétante se manifesta dans le bataillon, que travaillait un des officiers ennemi des députés girondins. Bien que la majorité des fédérés brestois leur montrât toujours le plus grand dévouement, la prudence les détermina à s'en séparer en cet endroit, et ils s'engagèrent dans les chemins de traverse qui devaient les conduire à Quimper en coupant obliquement la péninsule ar-

1793. moricaine. Ils étaient accompagnés de six hommes sûrs qu'on leur avait donnés pour leur servir à la fois d'escorte et de guides. La troupe, non compris ces six guides, se composait alors de dix députés, Pétion, Buzot, Barbaroux, Louvet, Salles, Bergoeing, Lesage, Cussy, Giroust et Meillan, auxquels s'étaient joints le journaliste Girey-Dupré et un jeune et riche Bordelais nommé Riouffe, que l'enthousiasme de la liberté avait conduit à Paris, et qui avait voulu partager les périls des députés girondins comme il partageait leurs opinions. Lanjuinais, qui les avait rejoints à Caen, n'avait fait que passer dans cette ville; Guadet, Valady, Larivière, Duchâtel et Kervélégan avaient précédé leurs collègues à Quimper ou les y suivirent de près; enfin, Mollevault et Gorsas, qui se trouvaient aussi à Caen, ne s'étaient pas joints à l'aventureuse odyssée de leurs compagnons, et cherchèrent un asile dans le pays même. L'illustre caravane atteignit Quimper vers le 8 août, après un voyage rempli de périls et d'aventures autant que de fatigues; et elle en partit quinze jours plus tard sur deux barques qui portèrent les fugitifs dans le département de la Gironde, où nous les retrouverons bientôt. Mais, avant de les y suivre, il nous faut revenir à Paris, où de graves événements nous rappellent.

L'un d'eux surtout venait d'avoir dans toute la France un vaste retentissement : Marat venait de périr assassiné, assassiné de la main d'une femme qui avait cru frapper en lui la tête du despotisme et de l'anarchie. Cette femme était Charlotte Corday.

Charlotte Corday d'Armans était née dans un des départements de la Normandie, l'Orne : son père, issu d'une ancienne famille de gentilshommes du pays, avait conservé un patrimoine indépendant. Charlotte Corday avait vingt-cinq ans à peine, et elle était remarquablement belle. La nature avait mis en elle une de ces âmes fortes qui recèlent le germe de toutes les exaltations; sous les dehors froids et réservés qui conviennent à son sexe elle cachait une énergie concentrée qui est rarement le partage du nôtre. Une éducation mâle et sérieuse avait contribué peut être à donner un autre cours aux besoins d'expansion de cette imagination vivement impressionnable : à vingt-cinq ans, et avec les habitudes d'une complète indépendance, elle n'avait connu encore d'autres passions qu'un ardent amour de sa patrie et de la liberté. Au début de la Révolution, les idées nouvelles avaient dû ébranler fortement un esprit de cette trempe : aussi les avait-elle embrassées avec chaleur et s'y était-elle abandonnée tout entière. Vivant au milieu d'un cercle où régnaient exclusivement les souvenirs du régime déchu, Charlotte Corday était devenue républicaine de sentiment avant même que le nom de République eût été proclamé en France. Mais la liberté qu'elle avait comprise était une liberté antique, que nul excès ne devait souiller; et les sanglantes agitations qui depuis quatre ans

s'étaient si souvent renouvelées, sans la désenchanter du culte qu'elle avait voué aux nouvelles idées de liberté, l'avaient remplie d'une haine profonde contre les hommes qui ne craignaient pas de déchaîner et d'irriter chaque jour les passions envieuses ou cupides de la populace. Il en était un surtout à qui la violence de ses écrits avait valu une horrible célébrité, et qui lui paraissait plus odieux et plus coupable que tous les autres : c'était Marat. Comme nul ne l'avait égalé dans ses provocations sanguinaires, c'était en lui que semblaient se résumer tous les crimes qui avaient déshonoré la sainte et belle cause de notre régénération. A la distance d'où elle pouvait voir et juger les hommes du parti jacobin, Charlotte Corday n'avait été frappée que des déclamations furibondes de l'Ami du peuple ; sans s'inquiéter s'il existait des hommes plus perfides et plus dangereux encore pour la liberté, elle n'avait cessé de voir en Marat le génie malfaisant de la Révolution et le plus grand obstacle qui pût en retarder le triomphe. 1793.

Depuis plusieurs années mademoiselle d'Armans demeurait habituellement à Caen chez une amie de sa famille : elle s'y trouvait lors de l'arrivée des proscrits du 2 juin. La présence de ces hommes, dont elle aimait les principes et dont elle avait admiré souvent les talents oratoires, acheva d'exalter la haine qu'elle portait à leurs ennemis. De ce moment une pensée unique s'empare d'elle et ne la quitte plus. Sans s'ouvrir à qui que ce soit du dessein qu'elle a conçu, elle prétexte un motif plausible et se prépare à partir pour Paris. Mais avant de s'éloigner des lieux où se sont écoulées les paisibles années de sa jeunesse, de ces lieux où elle laisse des amis qui lui sont chers et auxquels elle va faire un adieu qu'elle sait devoir être éternel, elle veut voir une fois du moins ceux qu'elle regarde comme les martyrs d'une cause à laquelle elle a fait, elle aussi, le sacrifice de sa vie. Elle se présente à l'hôtel où logent en commun les réfugiés girondins, et s'autorisant de l'affaire qui sert de prétexte à son voyage, elle demande à parler à Barbaroux, qu'elle sait connaître la personne que cette affaire intéresse. Elle désirerait, lui dit-elle, une lettre d'introduction près du ministre de l'intérieur, de qui elle a à obtenir des papiers importants. Barbaroux lui fait observer avec raison que la recommandation d'un proscrit serait pour elle une fort mauvaise protection près du ministre, et lui remet une lettre, non pour Garat, mais pour un député de la droite, Duperret. C'était le 8 juillet ; le 9, mademoiselle d'Armans se mettait en route par une voiture publique, après avoir écrit à son père que dans les tristes circonstances où se trouvait la province, et jusqu'à ce que des jours plus heureux fussent revenus pour la France, elle n'avait pas cru devoir refuser une occasion qui lui permettait d'aller chercher en Angleterre un peu de calme et de sécurité. S'applaudissant d'avoir évité à son père, par ce pieux mensonge, les inquiétudes que lui pourrait causer son absence, elle se promettait d'aller chercher

1793. Marat à la cime même de la Montagne, de le poignarder à la vue de la Convention, puis de se laisser traîner au supplice sans dire son nom ni se faire connaître, afin d'épargner à ses amis et à son père la douleur de la savoir morte sur l'échafaud. Tel était son premier dessein, que les circonstances ne lui permirent pas de réaliser.

Charlotte Corday était arrivée le 11 à Paris, et elle était allée descendre à un hôtel des plus modestes situé dans une des rues qui avoisinent le Palais-Royal, — ou, comme on disait alors, le Palais-Égalité. Le lendemain elle fut remettre à Duperret sa lettre d'introduction, se rendit avec lui chez le ministre, et pendant toute cette journée du 12 elle ne parut occupée que de la sollicitation particulière dont elle s'était chargée. Cependant sa pensée n'avait pas cessé un moment d'être pleine de son grand projet. Elle avait su par Duperret que Marat, retenu chez lui par une maladie inflammatoire, ne paraissait plus à la Convention depuis plusieurs semaines. Son parti fut aussitôt pris ; elle traça à la hâte et fit porter sur-le-champ le billet suivant, où la dernière phrase offre une équivoque dont il est aisé de pénétrer l'intention :

« Citoyen, j'arrive de Caen ; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir, et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

« CHARLOTTE CORDAY. »

Ce premier billet n'ayant pas reçu de réponse immédiate, et Charlotte Corday s'étant inutilement présentée à la porte de Marat, elle en écrivit le soir même un second plus pressant, dans lequel elle demandait instamment une entrevue pour le lendemain. Elle avait à révéler, disait-elle, les secrets les plus importants pour le salut de la République. Charlotte se reprochait l'artifice auquel elle était réduite; mais il lui fallait à tout prix arriver jusqu'à Marat, et elle n'avait pas le choix des moyens.

13 juillet. Le lendemain 13, en effet, elle retourna dès le matin chez Marat; renvoyée une seconde fois, elle ne se rebuta pas et revint dans la soirée du même jour. Cette fois encore on lui refusait l'entrée, mais elle mit tant d'insistance à être admise, que le bruit des voix arrivant jusqu'à une pièce voisine, où se trouvait Marat, il donna l'ordre qu'on la laissât entrer. Elle fut alors introduite, et se trouva seule vis-à-vis de l'homme qu'elle avait dévoué à la mort.

Il était dans un bain, entouré de plumes et de papiers. Le corps couvert d'une lèpre hideuse engendrée par l'âcreté d'un sang brûlé, il ne sortait presque plus de sa baignoire, où il trouvait un soulagement que tout autre

remède lui refusait. Cette situation déplorable n'avait rien diminué de la dévorante activité de son humeur atrabilaire. Depuis un mois qu'il avait cessé d'assister aux séances de la Convention, il s'était à peine écoulé un seul jour sans que le Comité de Salut Public, les Cordeliers ou les Jacobins reçussent de lui quelque nouvelle dénonciation contre les généraux qui trahissaient, disait-il, la cause de la République sur les frontières et dans la Vendée, ou quelque nouvelle plainte du peu d'attention que la Convention donnait à ses dénonciations; sans compter la rédaction de son journal, qui ne s'était pas ralentie un seul moment. 1793.

Marat questionnait avec empressement Charlotte Corday sur les députés alors présents à Caen et sur ceux des administrateurs de l'Eure et du Calvados qui avaient pris part à la protestation, et il écrivait à mesure leurs noms sur un carnet. Son œil s'était animé d'une expression féroce, en dressant cette liste qui promettait une riche proie à l'échafaud. — « Avant peu, s'écria-t-il enfin, les scélérats seront tous montés à la guillotine! » Charlotte Corday l'avait contemplé pendant tout ce temps avec une sorte d'effroi mêlé d'horreur; cette exclamation du monstre la rappelle brusquement à son projet. Elle tire rapidement de son sein un couteau dont elle s'était munie, et se rapprochant de Marat par un mouvement prompt comme l'éclair, elle le lui plonge de toutes ses forces au-dessous du sein, du côté droit. La lame pénétra de toute sa longueur et traversa le poumon; la mort fut presque instantanée. Marat n'eut que le temps de crier: « A moi, ma chère amie! à moi! » — s'adressant à une femme qui prenait le titre de gouvernante et avec laquelle il vivait maritalement; — et il expira. Cette femme et un porteur de journaux, accourus à ce cri, trouvèrent Charlotte Corday debout près de la baignoire, contemplant d'un œil radieux sa victime ensanglantée, et ne faisant pas un mouvement pour fuir. A l'arrivée du commissaire de la section, qui se rendit aussitôt sur le théâtre du crime, la jeune fille était assise dans un angle de la chambre, impassible aux injures que les femmes qui remplissaient l'appartement lui adressaient, aussi bien qu'aux coups que lui portaient les plus furieuses. Après un interrogatoire sommaire, où elle ne chercha à déguiser ni son nom, ni sa famille, ni les motifs du meurtre qu'elle venait de commettre, elle fut envoyée à l'Abbaye sous une forte escorte, au milieu des imprécations de la populace ameutée qui voulait la mettre en pièces.

L'instruction n'exigeait pas de longs délais; quatre jours après le meurtre, 17 juillet. le 17 juillet, Charlotte Corday était amenée devant le tribunal révolutionnaire. Son attitude avait la même assurance décente, et son regard la même sérénité. Elle écouta sans manifester le moindre trouble la lecture de l'acte d'accusation; mais, le premier témoin appelé, elle interrompit la déposition dès les premiers mots. — « Tant de formalités sont inutiles, dit-elle; c'est

1793 moi qui l'ai tué. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat? lui demande-t-on. — Elle répond : Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la Révolution. — Quels sont ceux qui vous ont engagée à commettre cet assassinat? — Personne; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. » Dans toute la suite de son interrogatoire, ni ce sang-froid ni la précision de ses reponses ne se dementent un instant. Plus d'une fois les juges eux-mêmes ne peuvent se défendre d'un mouvement d'intérêt et de pitié en voyant tant de fermeté d'âme unie à tant de jeunesse et de beauté. On lui demande s'il y avait long temps qu'elle avait formé le projet de tuer Marat. — Elle a arrêté ce projet, dit-elle, depuis l'affaire du 31 mai, jour de l'arrestation des députés du peuple. — Si elle n'a point assisté aux conciliabules des députés transfuges de Caen? — Non. — « C'est donc dans les journaux que vous lisiez que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui, je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille... J'étais républicaine bien avant la Révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par de l'énergie? — Mettre l'intérêt particulier de côté, et savoir se sacrifier pour sa patrie. » Pressée de nouveau d'avouer que des conseils étrangers l'auraient poussée à commettre le meurtre et lui auraient désigné Marat pour victime, elle ajoute : Ce n'est qu'à Paris que l'on a les yeux fascinés sur le compte de Marat. Dans les autres départements on le regarde comme un monstre. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? lui demande encore le président. — Non certainement, répond-elle; et en disant ces mots sa voix trahit pour la première fois un sentiment de tristesse involontaire.

Chauveau-Lagarde, que le tribunal avait désigné d'office pour la défense de l'accusée, ne prononça que ces seules paroles : « L'accusée avoue avec » sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis; elle en avoue avec sang-» froid la longue préméditation; elle en avoue les circonstances les plus af-» freuses : en un mot elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier. » Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. Ce calme imperturbable, » et cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords » pour ainsi dire en présence de la mort même, ce calme et cette abné-» gation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature; ils ne » peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a » mis le poignard à la main. Et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de » quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la jus-» tice; je m'en rapporte à votre prudence. » Le défenseur se rassied, et Charlotte Corday le remercie du regard de n'avoir cherché à invoquer aucun moyen de défense indigne d'elle; puis elle entend sans changer de couleur prononcer sa sentence de mort.

Deux lettres dont l'histoire a conservé le souvenir achèvent de faire connaître l'âme de cette femme extraordinaire ; l'une était adressée à son père ; l'autre à Barbaroux. Toutes les deux furent écrites la veille du jour où elle fut jugée. La lettre à Barbaroux, surtout, est remplie d'une gaieté fine et douce qui témoigne d'une sérénité d'esprit presque incompréhensible en un tel moment. Elle lui écrit pour répondre au désir qu'il avait témoigné de connaître les détails de son voyage. Elle lui donne d'abord, avec une gaieté charmante, ceux de son trajet de Caen à Paris, en compagnie de plusieurs jacobins, dont l'un lui offre son cœur, sa fortune et sa main. Elle parle ensuite de ses démarches avec Duperret dans les bureaux du ministre, puis elle confesse le dessein secret qui l'avait conduite à Paris, et fait en peu de mots, sans vaine forfanterie et sans témoigner ni le moindre regret ni le plus léger doute sur la légitimité de l'action qu'elle a commise, le récit de la scène où elle a poignardé Marat. « J'avoue, dit-elle, que ce qui m'a décidée tout-à-fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés le dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée, et je me promettais bien de faire repentir Pétion des soupçons qu'il manifesta sur mes sentiments. Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partaient pas ? me dit-il. Enfin j'ai considéré que tant de braves gens venant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auraient manqué ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritait pas tant d'honneur. Il suffisait de la main d'une femme..... » Le seul sentiment d'amertume et de découragement qu'elle laisse apercevoir est excité en elle par ce qu'elle a vu du caractère des Parisiens. « Nous sommes si bons républicains à Paris, dit-elle à ce sujet, que l'on n'y conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver tout son pays. » Plus loin elle ajoute : « Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence ; mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible, promettaient une vie bien orageuse ; je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Élysées avec Brutus et quelques anciens. Quant aux modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays ; presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une République ! Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra. Du moins ce ne sera pas la Montagne qui régnera, si l'on m'en croit... » 1793.

Charlotte Corday parle après cela de la manière dont elle a été traitée dans sa prison, où les concierges, dit-elle, sont les meilleurs gens possible, et où on lui a donné des gendarmes pour se préserver de l'ennui. « J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, ajoute-t-elle, et fort mal pour la nuit. Je

1793. me suis plainte de cette indécence ; le Comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de Chabot : il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées-là. » Elle lance aussi un petit trait de malice à propos de Fauchet, député du Calvados, qui avait été compromis un instant, ainsi que Duperret, parce qu'une femme avait prétendu l'avoir vu avec Charlotte Corday dans une des tribunes de la Convention. « On prétend, dit-elle, que Fauchet m'a conduite à la Convention dans une tribune. De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes? Comme député, il ne devait point être aux tribunes; comme évêque il ne devait point être avec des femmes : ainsi c'est une petite correction. » Sa pensée, en finissant, se reporte sur sa propre situation et sur ceux qu'elle laisse après elle. Elle s'étonne que le peuple l'ait vu tranquillement conduire de l'Abbaye à la Conciergerie : et elle ajoute : « C'est une preuve nouvelle de sa modération. Dites-le à nos bons habitants de Caen; ils se permettent quelquefois de petites insurrections que l'on ne contient pas si facilement. C'est demain à huit heures que l'on me juge; probablement à huit heures j'aurai vécu, pour parler le langage romain. On doit croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes mêmes de ce pays sont capables de fermeté. Au reste, j'ignore comment se passeront les derniers moments, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai point besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'à cet instant je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle devait être. » Elle dit encore quelques mots de Marat, parle de plusieurs de ses amis à qui elle charge Barbaroux de transmettre ses adieux, et termine ainsi : « Je vais écrire un mot à papa. Je ne dis rien à mes autres amis; je ne leur demande qu'un prompt oubli. Leur affliction déshonorerait ma mémoire Dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus d'une bataille, en facilitant la paix. Adieu, citoyen; je me recommande au souvenir des vrais amis de la paix. Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme ceux des rues, avaient l'air de me plaindre. Le malheur rend toujours compatissant: c'est ma dernière réflexion. »

Voici la lettre de Charlotte Corday à son père.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission: j'ai vengé bien d'innocentes victimes: j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple, un jour desabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'incognito; mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez point tourmenté; en tout cas, je crois que vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet. Un tel attentat ne permet nulle défense : c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort : la

cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. N'oubliez pas ce vers de Corneille : 1793.

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

« C'est demain à huit heures qu'on me juge. »

A la lecture de ces derniers épanchements sortis, au moment suprême, de la plume de Charlotte Corday, après l'étonnant stoïcisme de cette jeune fille, qui envisage du même œil impassible et ferme, le sourire aux lèvres et la joie au cœur, et son crime dont elle s'applaudit, et l'échafaud qu'elle voit sans pâlir, il est surtout deux choses dont on reste involontairement frappé, — car rien n'est indifférent dans l'appréciation morale de ces êtres jetés en dehors de la loi commune de l'humanité. La première est le peu de place qu'occupent dans cette âme toute remplie de dévouement patriotique les douces et tendres affections de la nature; la seconde est l'absence complète du sentiment religieux. Lorsqu'on lui demande si c'était à un prêtre assermenté ou à un prêtre insermenté qu'elle allait à confesse à Caen, elle répond qu'elle n'allait ni aux uns ni aux autres, attendu qu'elle n'avait point de confesseur; lorsqu'après le jugement un prêtre se présenté à la prison pour assister la jeune condamnée jusqu'à ses derniers moments, elle refuse de le recevoir et lui fait dire qu'elle n'a pas besoin de son ministère. On sent là tout à la fois et l'esprit des écrivains de l'école philosophique du XVIIIe siècle, dont Charlotte Corday faisait sa lecture favorite, et l'influence austère du républicanisme romain, qui compte pour rien auprès de l'amour de la patrie les douces émotions de la famille et celles de l'amitié. Les derniers mots qu'ait tracés Charlotte Corday sont une citation du vieux Corneille.

Cette fermeté, qui n'avait pas aux yeux de la nouvelle Judith le mérite d'un sacrifice, car elle ne lui coûtait ni combat ni effort, ne se démentit pas même en présence du couteau fatal. Après l'exécution, un des aides du bourreau, ayant saisi, pour la montrer au peuple, cette belle tête que les contractions de la mort n'avaient pas défigurée, eut la lâche férocité de la souffleter à plusieurs reprises. Le peuple qui remplissait la place fit entendre un long murmure d'indignation, et les autorités elles-mêmes se crurent obligées de punir un acte qui avait soulevé une réprobation universelle. Le temps approchait où ce sentiment encore vivant de la morale publique allait s'amortir et s'éteindre au milieu des atrocités journalières dont les yeux du peuple seraient repus.

Lorsqu'au mois de janvier Lepelletier de Saint-Fargeau était tombé sous le fer homicide de Pâris, les jacobins, déifiant en lui le martyr de la liberté, avaient entouré ses funérailles et sa mémoire d'honneurs extraordinaires. Les mêmes honneurs, et de plus grands encore, furent rendus à Marat.

1793. Son corps fut embaumé et exposé pendant trois jours dans l'église des Cordeliers. Il était placé dans la baignoire même où il avait été assassiné; sa main tenait une plume, et des papiers épars couvraient une table posée à ses côtés. Sa poitrine découverte laissait voir la blessure, et on avait déployé près de lui sa chemise ensanglantée. Pendant trois jours les sociétés populaires et les sections de Paris se succédèrent sans relâche, jetant des fleurs sur le corps et prononçant des discours à sa louange. Le premier orateur s'exprima ainsi : « Il est mort, l'ami du peuple!..... il est » mort assassiné! Ne prononçons point son éloge sur ses restes inani- » més. Son éloge, c'est sa conduite, ce sont ses écrits, sa plaie sanglante et » sa mort... Citoyens, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat. Il fut votre » ami, il fut l'ami du peuple; c'est pour le peuple qu'il a vécu, c'est pour » le peuple qu'il est mort .... Mais après ce tribut payé à la nature et à la » reconnaissance, mettons un terme à nos lamentations. La grande âme de » Marat attend de vous d'autres honneurs ; elle attend des hommages plus » dignes de lui, plus dignes de vous, plus dignes de vrais républicains. Il » me semble la voir, cette âme magnanime, sortir de la plaie sanglante ; il » me semble l'entendre vous dire dans son langage énergique : Citoyens, » séchez vos pleurs : c'est aux esclaves à se lamenter. Le républicain donne » une larme aux malheurs de la patrie, et il songe à la venger. Ce n'est pas » moi qu'on a voulu assassiner, c'est la République. Ce n'est pas moi qu'il » faut venger, c'est la patrie... Voilà, citoyens, ce que vous dit l'âme de » Marat; voilà l'hommage que vous devez rendre à sa mémoire, la ven- » geance qu'il attend de vous... O Marat! âme rare et sublime, nous t'imi- » terons, nous écraserons tous les traîtres ; nous vengerons ta mort à force » de courage et à force de vertu. Nous le jurons!... »

Il faut conserver le souvenir de pareilles scènes pour montrer quelle peut être parfois la valeur de ces ovations populaires décernées dans les temps de discordes civiles, et dont la raison humaine aurait à rougir si elles attestaient autre chose que le délire passager des partis.

Les Cordeliers et les Jacobins se disputaient d'émulation dans cette lutte d'adulations frénétiques. Ce cadavre qui aurait souillé les gémonies, on voulait le déposer au Panthéon, quoiqu'une loi récente portât que les honneurs du Panthéon ne pourraient être accordés que vingt ans apres la mort. La Convention, ou plutôt la Montagne, décida qu'elle assisterait en corps aux obseques. Le buste de l'Ami du peuple fut placé près de celui de Lepelletier à la Commune et à la Convention, et bientôt on le vit non seulement dans tous les clubs populaires, mais encore dans tous les lieux publics, où chaque passant fut contraint de rendre extérieurement hommage au nouveau saint. Même dans la Montagne, cependant, les hommes un peu sensés étaient loin d'approuver ces ridicules exagérations; et la plupart ne s'asso-

cient à l'engouement de la tourbe jacobine que pour ne pas faire suspecter leur civisme. Robespierre seul se sentit assez populaire pour oser élever la voix aux Jacobins contre cet entraînement universel : encore se garda-t-il bien de l'attaquer de front. C'était dans la séance du 14, le lendemain du meurtre et l'avant-veille des obsèques. Il n'aurait pas demandé la parole, dit-il, si le droit d'entretenir la société ne lui était en quelque sorte dévolu en un tel moment par la solidarité du danger dont tous les patriotes étaient menacés, s'il ne prévoyait que les honneurs du poignard lui étaient aussi réservés, et que Marat n'avait dû qu'au hasard d'être frappé le premier. « Je croyais, continue-t-il après ce préambule, qu'une séance qui suivait » le meurtre d'un des plus zélés défenseurs de la patrie serait tout entière » occupée des moyens de le venger, en la servant mieux qu'auparavant. » Au lieu de cela, de quoi vous entretient-on ? D'hyperboles outrées, de » figures ridicules et vides de sens, qui n'apportent point de remède à la » chose et empêchent de le trouver. 1793.

» On réclame les honneurs du Panthéon ! Et que sont-ils ces honneurs? » Excepté Lepelletier, je ne vois pas au Panthéon un homme vertueux. » Est-ce à côté de Mirabeau qu'on le placera ?... Voilà les honneurs qu'on » sollicite pour l'ami du peuple !

» Occupons nous enfin des mesures qui peuvent encore sauver la patrie. » Ce n'est point aujourd'hui qu'il faut donner au peuple le spectacle d'une » pompe funèbre. Mais quand, enfin victorieuse, la République affermie » nous permettra de nous occuper de ses défenseurs, toute la France alors » les demandera, et vous accorderez sans doute à Marat les honneurs que » sa vertu mérite, que sa mémoire exige.

» Il faut, continue Robespierre, que les assassins de Marat et de Lepel- » letier viennent expier sur la place de la Révolution le crime atroce dont » ils se sont rendus coupables. Il faut que les fauteurs de la tyrannie, » que les mandataires infidèles du peuple, ceux qui déploient l'étendard de » la révolte, qui sont convaincus d'aiguiser leurs poignards contre la liberté, » d'avoir assassiné la patrie, et individuellement quelques uns de ses mem- » bres ; il faut, dis-je, que le sang de ces monstres nous réponde et nous » venge de celui de nos frères qui coula pour son salut, et qu'ils versèrent » avec tant de barbarie.

» Il faut se partager les charges les plus pénibles de l'État. Il faut que » l'un instruise partout le peuple et le ramène partout à ses devoirs ; il faut » que l'autre lui rende une justice exacte. Il faut que l'un fasse affluer par- » tout les subsistances, que l'autre s'occupe exclusivement de l'agriculture » et des moyens d'en multiplier les rapports. Il faut qu'un autre fasse des » lois sages ; il faut qu'un autre lève une armée révolutionnaire, l'exerce, » l'aguerrisse, et sache la guider dans les combats. Il faut que chacun de

1793. « nous, s'oubliant lui-même, au moins pendant un temps, embrasse la « République et se consacre sans réserve à ses intérêts.

« Il faut que la municipalité ajourne pour le moment une fête funèbre qui « d'abord semblait être chère à nos cœurs, mais dont les effets peuvent « devenir funestes. »

Le club se rangea, malgré quelques murmures, à l'avis de son orateur, et l'on écarta les ridicules propositions contre lesquelles il s'était élevé. Les Cordeliers avaient demandé à la Convention, comme une haute faveur, que les restes de Marat fussent déposés dans leur enceinte : ce fut là en effet que le corps fut inhumé.

La mort de Marat fournit à la Montagne contre le parti girondin une nouvelle arme qu'elle se hâta de saisir. Les sympathies que Charlotte Corday n'avait pas dissimulées pour les Girondins, les relations qu'elle avait eues à Caen avec quelques uns d'entre eux, la correspondance dont elle avait été l'intermédiaire entre les réfugiés du Calvados et Duperret, les manœuvres dont par suite on avait accusé celui-ci d'être l'agent, furent autant de circonstances que les Jacobins ne manquèrent pas d'exploiter contre leurs adversaires abattus. On crut, ou on feignit de croire à des intrigues entre les députés fugitifs et les debris du côté droit, et quelques membres de la gauche se hâtèrent de demander un redoublement de rigueur contre les députés détenus. « Frappez ces hommes pervers, ces mandataires infi« dèles, s'écriait Billaud-Varennes dans la séance du 15; vous devez ce « grand acte de justice à la vengeance nationale. Vous le devez à la sûreté « de l'Etat, qui exige qu'on étouffe cette conjuration dans le sang même « des conjurés. C'est leur châtiment qui est la première sauvegarde de la « liberté du peuple; c'est leur impunité qui devient la source de tous les « genres d'oppressions et de calamités publiques. » Deux jours après, au moment même où Charlotte Corday portait sa tête sur l'échafaud, la Montagne décrétait que la maison de Buzot à Évreux serait rasée, et que sur l'emplacement qu'elle occupait on mettrait cette inscription : *Ici a demeuré Buzot, qui avait conspiré la perte de la nation française.*

Tout en exploitant dans une vue politique l'espèce de culte que la populace avait voué à la mémoire de Marat, la Montagne comprenait que la mort de cet homme était arrivée à point pour la délivrer d'un auxiliaire maintenant plus gênant qu'utile, dont l'opposition hargneuse était habituée à ne ménager ni amis ni ennemis; surtout elle n'était pas disposée à souffrir que d'autres, s'emparant de la place que l'Ami du peuple laissait vide, prétendissent lui succéder dans le rôle qu'il s'était attribué. Mais il est de l'essence de tout pouvoir, quelles qu'en soient la nature et l'origine, d'engendrer une opposition, et le parti jacobin n'avait pas échappé à cette loi commune. Déjà, depuis le 31 mai, il s'était trouvé, à la queue du jacobinisme,

des hommes qui avaient hautement accusé la mollesse et le *modérantisme* 1793.
de ceux qui marchaient à la tête du parti ; nous avons vu cette opposition de ce qu'on avait nommé les *Enragés* se produire hautement, à l'occasion du projet de Constitution du Comité, au sein même de la Convention. Repoussée des Jacobins, et même des Cordeliers, par l'influence toute-puissante de Robespierre, cette opposition de ceux que la Montagne elle-même qualifiait d'exagérés n'était cependant pas réduite au silence : c'était un noyau qui devait se grossir chaque jour. L'approche du renouvellement du Comité de Salut Public (10 juillet) fut pour les Enragés l'occasion naturelle d'une nouvelle prise d'armes. Quoiqu'aux termes du décret qui, au mois d'avril précédent, en avait ordonné la formation, le Comité dût se renouveler intégralement de mois en mois, la gravité des circonstances, et le danger d'interrompre les travaux dont lui seul tenait la chaîne, l'avaient fait depuis lors proroger à deux reprises, du 10 mai au 10 juin, et du 10 juin au 10 juillet. Mais à l'approche de cette dernière époque les accusations qu'une certaine fraction du parti démagogique avait déjà lancées contre lui se renouvelèrent avec plus de violence jusqu'au sein des Jacobins. « De toutes parts on » ne voit que des trahisons, y disait-on, et l'on en cherche encore les au- » teurs. On va chercher bien loin de prétendus traîtres, tandis qu'on en a de » bien réels sous la main. Ouvrez donc les yeux. C'est dans le Comité de Salut » Public que vous les trouverez, dans ce Comité qui est gangrené jusqu'aux » os de la plus incurable aristocratie. Ce n'est point à lui qu'il faut désor- » mais vous adresser; vous perdez votre temps, et depuis long-temps vous » auriez dû vous en être aperçus. C'est à la Convention elle-même qu'il faut » s'adresser. Plus de secret : la publicité sera notre sauvegarde. » Ceux-là mêmes qui reprochaient à ces attaques une violence imméritée convenaient que les patriotes avaient certainement de graves reproches à faire au Comité, qui n'avait montré ni toute la vigueur ni toute l'activité qu'on aurait été en droit d'attendre de lui; seulement ils rappelaient qu'il avait rendu d'incontestables services, et que s'il n'avait pas fait tout ce qu'il eût dû faire, il n'en avait pas moins beaucoup fait pour la cause de la liberté. « Un malheur attaché à l'espèce humaine, disaient ces défenseurs offi- » cieux, est de n'avoir d'énergie que pour quelques jours seulement. Le » temps des membres actuels du Comité est passé; il en faut nommer » d'autres. Il nous faut aujourd'hui des révolutionnaires, des hommes à » qui sans crainte on puisse confier le sort de la République, des hommes » qui nous en répondent corps pour corps. — Chabot ajoutait : « Parmi les » hommes du Comité de Salut Public, il en est dont j'estime les talents ré- » volutionnaires et dont je préconise la probité; mais ils sont usés les uns » par les autres. J'ignore si son renouvellement vaudra mieux que sa for- » mation, car tout va un peu plus mal qu'à l'ordinaire. Ce qu'il y a de sûr,

1793. « c'est que dans la Montagne même il y a une apathie qui de jour en jour » devient plus funeste au bien public... »

Dans cette attaque contre le seul pouvoir actif qui fût resté debout au milieu de la subversion de tous les pouvoirs, Robespierre, que nous venons de voir, à propos des ridicules exagérations d'enthousiasme dont la mémoire de Marat était l'objet, rappeler les esprits aux idées de gouvernement et de réorganisation, Robespierre s'était montré seul sur la brèche : seul il avait osé prendre ouvertement la défense du Comité. Les paroles que l'on venait de faire entendre à la tribune de la société, dit-il, respiraient sans doute le patriotisme le plus pur ; mais il y voyait aussi le patriotisme trop exalté qui s'indignait que tout ne tournât pas au gré de ses désirs, qui s'irritait de ce que le Comité de Salut Public n'avait pas atteint à une perfection impossible. Sûrement, le Comité n'était pas composé d'hommes également éclairés, également vertueux ; mais quel corps politique trouverait-on ainsi composé? Empêcherait-on les hommes d'être sujets à l'erreur? N'avait-on pas vu la Convention, depuis qu'elle avait rejeté de son sein les traîtres qui la déshonoraient, reprendre une nouvelle énergie, une grandeur qui lui avait été étrangère jusqu'alors, un caractère plus auguste dans sa représentation? Cet exemple ne suffisait-il pas pour prouver qu'il n'était pas toujours nécessaire de détruire, et qu'il était plus prudent quelquefois de s'en tenir à réformer? On ne pouvait mettre en doute, ajoutait Robespierre, qu'il n'y eût dans le Comité de Salut Public des hommes capables de remonter la machine et de lui donner une nouvelle force. Il ne fallait que les y encourager. Robespierre rappelait ensuite les services que le Comité avait rendus à la chose publique, les nombreux complots qu'il avait découverts, les heureux aperçus qu'on lui devait, les vues sages et profondes qu'il avait développées..... « Je soutiens, dit-il en finissant, qu'il serait fort impolitique » en ce moment d'appeler la défaveur du peuple sur un comité qui a besoin » d'être investi de toute sa confiance, qui est chargé de grands intérêts, et » dont la patrie attend de grands secours. »

Le Comité fut cependant renouvelé le 10. Les neuf membres primitifs étaient Barrère, Cambon, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix, Bernier, Delmas et Robert-Lindet, auxquels on avait adjoint, pour le travail de la Constitution, Hérault de Séchelles, Ramel, Couthon, Saint-Just et Matthieu. Les hommes désignés au 10 juillet pour la seconde formation furent Jean-Bon Saint-André, Barrère, Gasparin, Couthon, Thuriot, Saint-Just, Prieur (de la Marne), Hérault de Séchelles et Robert-Lindet. Robespierre y entra le 27 en remplacement de Gasparin, qui avait refusé. Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) y furent adjoints le 14 août ; Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Granet, le 6 septembre.

La nouvelle ligne de conduite que Robespierre paraît s'être tracée depuis

le 31 juillet, et qui présente une phase bien remarquable dans la mystérieuse existence politique de cet homme extraordinaire, cette nouvelle ligne de conduite l'amenait fréquemment à la tribune des Jacobins, où tout se faisait alors, pour y défendre les hommes de son parti contre les attaques incessantes des exagérés et des impatients. Robespierre avait en cela, évidemment, le double avantage de s'élever, lui inaccessible à l'attaque, au-dessus de ceux dont il se constituait le défenseur, et en second lieu d'asseoir par cela même plus solidement que jamais sa position politique au milieu du parti patriote. Dans la séance du 10, deux employés des bureaux de la marine avaient dénoncé avec la violence d'expressions accoutumée le ministre de ce département, d'Albarade, qui y avait succédé à Monge. Depuis une heure la tribune retentissait de déclamations outrées contre l'impéritie, la négligence et la trahison du ministre, qui laissait dépérir nos escadres et souffrait que les cadres des états-majors restassent remplis de noms aristocrates. — « Je demande que la farce cesse et que la séance commence ! » s'écrie tout-à-coup Robespierre; et courant à la tribune, il reprend avec véhémence : « Un homme » est en place; il suffit, on le calomnie. Eh! quand cesserons-nous d'ajouter » foi aux contes ridicules ou perfides dont on nous accable de toutes parts? 1794.

» Je me suis aperçu, continue Robespierre, qu'on avait joint à cette dé» nonciation assez générale du ministre une dénonciation particulière contre » Danton. Serait-ce lui qu'on voudrait vous rendre suspect? Mais si, au lieu » de décourager les patriotes en leur cherchant avec tant de soin des » crimes où il existe à peine une erreur légère, on s'occupait un peu des » moyens de leur faciliter leurs opérations, de rendre leur travail plus clair » et moins épineux, cela serait plus honnête, et la patrie en profiterait. On » a dénoncé Bouchotte, on a dénoncé Pache, car il était écrit que les meil» leurs patriotes seraient dénoncés. Il est bien temps de mettre fin à ces » scènes ridicules et affligeantes. Je voudrais que la société des Jacobins » s'en tînt à une série de matières qu'elle traiterait avec fruit; je voudrais » qu'elle restreignît le grand nombre de celles qui s'agitent dans son sein, » et qui pour la plupart sont aussi futiles que dangereuses. »

Quelques jours après, à l'occasion de la demande qu'un des membres de la société avait faite d'envoyer à la Convention Nationale une députation chargée d'inviter le Comité de Salut Public à accélérer la réorganisation des bureaux de la guerre, Robespierre disait : « C'est user le crédit de la » société que d'envoyer à chaque instant des députations au Comité de Salut » Public; c'est le compromettre, peut-être, s'il arrivait qu'on n'y eût point » égard. Il est ridicule de vouloir tenir le Comité de Salut Public en lisière. » On doit supposer qu'il est composé d'hommes d'esprit et de politiques; » qu'il sait, jusqu'à un certain point, ce qu'il a à faire, et l'on devrait bien » s'en rapporter à lui un peu davantage. »

1793. Les nouvelles plus alarmantes que jamais qui arrivaient des frontières contribuaient, ainsi que celles de la Vendée et des départements du Midi, à entretenir cette irritation des esprits et cette disposition à la méfiance toujours portée à voir une trahison dans chaque défaite, et un conspirateur ou un *malveillant* — c'était le terme alors en faveur — dans quiconque n'atteignait pas le degré voulu au thermomètre patriotique. Non seulement les Espagnols faisaient des progrès dans le Roussillon, où ils venaient de s'emparer de l'importante place forte de Bellegarde (26 juillet), et où ils pressaient vivement Collioure et Villefranche; mais ce qui avait une bien autre gravité, on apprenait coup sur coup la capitulation de Condé (10 juillet), bloquée par le duc d'York; la reddition de Mayence aux Prussiens (23), après une défense héroïque de trois mois et demi; enfin, l'entrée des Autrichiens dans Valenciennes (28). Ainsi les trois principaux boulevards de nos frontières du nord et de l'est tombaient à la fois devant les armées coalisées; et la France, maintenant découverte, allait cesser d'être protégée contre l'invasion par les lenteurs de leur guerre systématique.

La perte de Valenciennes, que l'état de désorganisation des troupes retranchées dans le camp de César n'avait pas permis de secourir d'une manière efficace, fit éclater contre Custine, qui avait quitté l'armée du Rhin à la fin de mai pour venir prendre le commandement de cette malheureuse armée du Nord, des colères depuis long-temps accumulées. Les nombreuses fautes militaires de Custine pendant son commandement sur le Rhin lui avaient sans doute mérité de graves reproches; mais il s'était fait de plus dangereux ennemis par la tiédeur de son républicanisme, par son mépris assez peu dissimulé pour la tourbe des sans-culottes, et par quelques propos malsonnants contre Marat et Robespierre. Mandé à Paris quelques jours après la capitulation de Condé, il s'y trouvait quand arriva la double nouvelle de la reddition de Mayence et de celle de Valenciennes; le Comité de Salut Public le décréta immédiatement d'accusation. Il fut jeté à l'Abbaye, et bientôt après traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à l'échafaud comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec les ennemis de la République. Custine mourut avec fermeté, et protesta, jusqu'à la fin, de son innocence. Innocent ou coupable, sa mort était pour tous les généraux un avertissement terrible que leur tête répondrait désormais de leurs succès, et surtout de leur soumission aveugle au gouvernement révolutionnaire.

Les mêmes accusations de trahison, d'impéritie et d'indifférence révolutionnaire qui conduisaient Custine à l'échafaud retentissaient chaque jour à la tribune des Jacobins, et surtout dans les feuilles démocratiques, contre les généraux chargés de comprimer l'insurrection de la Vendée. Depuis l'échec de Saumur, qui avait ouvert aux Vendéens l'accès de la rive droite de la

Loire, la cause républicaine avait cependant obtenu un succès important 1793.
en repoussant une attaque formidable dirigée sur Nantes. Le siége de cette ville, dont la possession aurait rendu les royalistes maîtres de la basse Loire, avait été résolu dans un conseil général des chefs de l'armée royale, tenu le 12 juin, trois jours après l'occupation de Saumur. Le voiturier Cathelineau, qui dans le même conseil avait été élevé au poste de généralissime des armées combinées de l'Anjou et du haut Poitou, quitta Saumur le 16 à la tête de quarante mille paysans vendéens, tous animés de cet enthousiasme ardent qui jusqu'alors avait presque constamment attaché la victoire à leur drapeau. Angers ouvrit ses portes sans résistance, et l'armée royale arriva le 27 devant Nantes. Déjà Charette, qui amenait vingt-cinq mille hommes du bas Poitou pour coopérer au siége, était campé au sud de la ville sur la rive gauche du fleuve. Le résultat semblait n'en pouvoir être douteux. Sans autres fortifications que quelques fossés creusés à la hâte, et n'ayant pour garnison, outre six mille gardes nationaux, que quatre ou cinq mille volontaires commandés par Canclaux, Nantes ne paraissait pas pouvoir opposer une résistance sérieuse aux soixante mille hommes et plus qui la tenaient assiégée. Les Nantais étaient d'ailleurs mal disposés pour le nouveau pouvoir du 31 mai, et s'étaient déjà prononcés pour la cause des députés girondins en ce moment réunis dans le Calvados : défendraient-ils avec zèle un gouvernement qu'ils avaient refusé de reconnaître? Mais si les autorités de Nantes avaient pu hésiter un moment, le manifeste que leur adressa le général vendéen fit cesser toute hésitation. Ce manifeste portait sommation *de remettre sous trois jours les clefs de la ville, les armes et les munitions, entre les mains des chefs des armées royales d'Anjou et du Poitou, pour en être pris possession au nom de S. M. T. C. Louis XVII et au nom de M. le régent du royaume; sous peine pour la garnison d'être passée au fil de l'épée, et pour les habitants d'être traités conformément aux lois de la guerre pour les villes prises d'assaut.* L'esprit républicain dominait à Nantes ainsi que dans la plupart des villes de la Bretagne; le manifeste excita un élan d'indignation. Nantes répondit que *la nation ne traitait pas avec les rebelles*, et on s'y disposa à une résistance désespérée. Les chefs vendéens arrêtèrent l'attaque pour le 29. Des mouvements mal concertés en atténuèrent l'effet; cependant on se battit de part et d'autre avec le même courage et le même acharnement. Canclaux et le général Bonvoust, qui dirigeait l'artillerie, se multiplièrent et firent l'un et l'autre des prodiges de valeur et d'activité pour suppléer à l'infériorité du nombre. Le combat dura dix-huit heures consécutives. Un des faubourgs fut pris et repris plusieurs fois à la baïonnette; sur d'autres points l'impétuosité des assaillants refoula la garde nationale jusqu'au cœur de la ville. Déjà la défense faiblissait et la ville allait être emportée, lorsque Cathelineau fut mortellement atteint d'une balle. A la vue

1793. de leur chef renversé, rien ne put retenir les paysans vendéens; tous se retirèrent tumultueusement, emportant dans leurs bras Cathelineau mourant. La balle qui le frappa sauva Nantes.

Le lendemain l'armée royale et le corps de Charette commencèrent simultanément leur retraite, la première pour rentrer dans le Bocage, le second pour regagner le Marais. Dans le même temps d'autres événements se passaient à l'extrémité opposée de la Vendée. Westermann, ce héros du 10 août que nous avons vu précédemment près de Dumouriez comme aide-de-camp, et qui était arrivé récemment de l'armée du Nord avec sa légion germanique, se trouvait alors cantonné à Saint-Maixent, petite ville des Deux-Sèvres, aux confins méridionaux du pays vendéen. Il conçoit le projet de marcher sur Parthenay, Bressuire et Châtillon, et d'arriver au secours de Nantes en prenant à dos l'armée de Charette. La prompte issue du siége de Nantes vient bientôt rendre cette diversion inutile; mais Westermann, impatient de se signaler dans une guerre dont il ne connaît encore ni la nature ni les difficultés, n'en poursuit pas moins son entreprise. Il enlève rapidement Parthenay et continue sa marche vers le cœur de la Vendée, chassant devant lui M. de Lescure, qui avait inutilement tenté de l'arrêter. Il avait fait demander au commandant de l'armée des côtes de la Rochelle, le général Biron, des renforts qui devaient le joindre à Bressuire; ne les y trouvant pas, et ne voulant pas s'arrêter pour les y attendre, il pousse vers Châtillon, où il arrive le 3 juillet, et dont il s'empare après une action assez vive. Mais la grande armée royale, qui venait de repasser la Loire, accourt à sa rencontre; le 5, les républicains sont attaqués sur les hauteurs de Château-Gaillard par des forces six ou sept fois supérieures aux leurs. Le combat n'est bientôt plus qu'une affreuse boucherie, où les cinq ou six mille hommes que conduisait Westermann sont massacrés; lui-même ne se sauve qu'à grand'peine avec sa seule cavalerie, laissant ses quatorze pièces d'artillerie, ses munitions et tous ses bagages au pouvoir des Vendéens. Cette désastreuse affaire fut l'occasion de récriminations réciproques entre Westermann et Biron, celui-ci accusant le premier de n'avoir pas attendu les douze mille hommes de renfort qu'il devait recevoir à Bressuire, l'autre reprochant à son général en chef ne les pas avoir envoyés à temps. Biron fut immédiatement mandé à la barre de la Convention, où l'attendait le sort de Custine; et Westermann, renvoyé devant le tribunal militaire de Niort, y fut absous dans les premiers jours de septembre. Mais de nouvelles dénonciations s'étant élevées contre lui, il vint aussi quelques mois plus tard à Paris grossir la liste des généraux républicains que moissonnait le fer révolutionnaire, plus impitoyable que le fer ennemi. Le véritable crime de Biron et de Westermann était, comme celui de Custine, d'avoir voulu maintenir l'ordre et la discipline parmi les troupes soumises à

leurs ordres; c'était d'avoir voulu lutter contre les agents désorganisateurs envoyés aux armées par les Jacobins de Paris. Exaspérés par les échecs sans nombre que les armes républicaines éprouvaient en Vendée depuis le commencement de cette guerre que personne encore n'avait bien comprise, on aimait mieux imputer ces désastres constants à la tiédeur des chefs ou à leur connivence avec les rebelles, que d'en chercher la cause dans le système suivi jusqu'alors. Ce ne sont pas des généraux habiles qu'il nous faut, criaient les jacobins exaltés, ce sont de purs sans-culottes. Nous n'écraserons nos ennemis que lorsque les patriotes auront remplacé partout les aristocrates qui infestent nos armées. Des chefs républicains! des chefs républicains, et tous les traîtres à l'échafaud! 1793.

La défaite de Châtillon fut suivie de près d'une autre déroute non moins complète et encore plus honteuse. Les débris des divisions dispersées à Doué, à Saumur et sur d'autres points, dans le courant de mai et de juin, avaient été ralliés à Tours; et on en avait formé, en y incorporant plusieurs bataillons de nouvelles levées parisiennes, un corps de dix-huit mille hommes qui fut mis sous les ordres du général Labarolière. Onze mille hommes de ce corps d'armée furent destinés à couvrir Nantes, que menaçaient encore les royalistes. Labarolière passa la Loire aux Ponts-de-Cé pour se porter sur Chemillié et Beaupréau. Déjà un premier engagement sans résultat marqué avait eu lieu le 5, lorsque, deux jours après, cinquante mille Vendéens vinrent attaquer les républicains campés en avant de Vihiers. Le combat fut interrompu par la nuit, et la victoire resta indécise; mais le lendemain (18 juillet) les Vendéens revinrent à la charge avec une nouvelle fureur, et la journée, quelque temps disputée par deux ou trois bataillons d'ancienne formation, se termina par la plus affreuse déroute des troupes républicaines. Les nouvelles levées parisiennes, qui ne s'étaient encore signalées que par leur insubordination et leurs excès en tout genre, et qui avaient honteusement plié au premier feu, s'enfuirent à toutes jambes dans toutes des directions, sans écouter la voix de leurs chefs et en poussant le cri ordinaire de *trahison! trahison!* Toute l'artillerie resta abandonnée sur le champ de bataille, avec un millier de morts et deux ou trois mille prisonniers. Le représentant Bourbotte et le général Menou furent blessés dans la déroute; Santerre, qui avait fait d'inutiles efforts pour ramener au feu ses volontaires parisiens, faillit être pris, et ne dut son salut qu'à la bonté de son cheval.

Le Comité de Salut Public, en apprenant ces défaites désastreuses et si souvent répétées, éprouva un véritable paroxysme de colère. Un arrêté pris séance tenante fulmina contre la Vendée des mesures de la dernière rigueur. C'était tout à la fois une guerre de dévastation, d'extermination et de déportation que le Comité voulait organiser. Il était ordonné au ministre 26 juillet.



1793. de la guerre d'envoyer des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Les forêts seraient abattues, les repaires des rebelles détruits, les récoltes coupées et les bestiaux saisis. Les femmes, les enfants et les vieillards seraient enlevés de leurs foyers et conduits dans l'intérieur; les biens des rebelles étaient déclarés acquis à la République. Il était enjoint au ministre de la guerre de faire immédiatement transporter en poste dans la Vendée la garnison de Mayence, — qui s'était engagée par la capitulation à ne pas porter d'un an les armes contre les armées coalisées. Enfin, il était ordonné aux représentants du peuple près des armées de l'Ouest de procéder sans délai à l'épurement des états-majors, pour n'y laisser que des officiers-généraux d'un patriotisme prononcé, et de se concerter avec les administrations des départements circonvoisins pour faire sonner le tocsin dans toutes les paroisses environnantes et faire marcher les populations en masse sur les rebelles.

Par une des tristes singularités que présente si fréquemment cette guerre, en même temps que l'on ordonnait à Paris la déportation des femmes et des enfants des rebelles vendéens, le conseil supérieur établi à Châtillon au nom de Louis XVII et du régent prenait (24 juillet) une mesure semblable contre les partisans du gouvernement républicain. Trois jours étaient donnés à ceux que l'opinion publique et leur conduite antérieure rangeaient, disait l'arrêté, dans la classe des soi-disant patriotes et des amis de la République, pour prêter dans chaque paroisse serment de fidélité à S. M. Louis XVII; et il était enjoint à quiconque refuserait ce serment de sortir sans retard du pays conquis, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être frappés de toute la rigueur des lois promulguées par le conseil.

L'arrêté du Comité de Salut Public du 26, destiné d'abord à être tenu secret, au moins dans ses dispositions les plus rigoureuses, fut converti en
1er août. décret public dans la séance de la Convention du 1er août. Cette séance est remarquable par le nombre et la nature des décrets qui y furent rendus. Deux représentants du peuple, Billaud-Varennes et Niout, furent envoyés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, avec des pouvoirs illimités pour toutes les mesures de sûreté générale qu'ils jugeraient nécessaires. Les biens de tous les députés mis hors la loi étaient confisqués et acquis à la République. Marie-Antoinette était traduite devant le tribunal révolutionnaire. Tous les membres de la famille du ci-devant roi étaient déportés hors du territoire de la République, à l'exception des quatre prisonniers du Temple, de Philippe-Égalité et de deux de ses fils renfermés avec lui au château de Marseille. Tous les étrangers nés dans les pays avec lesquels la République était en guerre, et qui n'étaient pas domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, seraient mis sur-le-champ en état d'arrestation. La formation d'un camp entre Paris et l'armée du Nord était or-

donnée. La nomination du général Houchard, faite par le conseil exécutif, 1793.
au poste de général en chef des armées du Nord et des Ardennes, était approuvée. Enfin il fut décrété que quiconque serait convaincu d'avoir refusé en paiement des assignats, ou de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, serait passible, pour la première fois, d'une amende de 3,000 livres et de six mois de détention, et, en cas de récidive, d'une amende double et de vingt ans de fers.

En même temps que le Comité faisait voter par la Convention cet ensemble de mesures destinées à parer aux dangers pressants dont la République était assiégée sur la frontière du Nord et dans l'Ouest; en même temps qu'il s'efforçait de comprimer les intrigues des agents de l'étranger à l'intérieur, et de soutenir les ressources financières de la Révolution, sérieusement menacées par la dépréciation toujours croissante des assignats; en même temps, enfin, qu'il répondait aux menaces des royalistes par un arrêt de mort contre la mère de celui que les Vendéens appelaient leur roi, — car envoyer Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire, c'était l'envoyer à l'échafaud, — les mesures contre les derniers restes de ce que l'on commençait à nommer le fédéralisme n'étaient pas oubliées. Des commissaires étaient envoyés dans les départements douteux ou hostiles, avec la mission de travailler par tous les moyens l'esprit public, de fortifier et d'armer les opinions favorables à la révolution jacobine, d'intimider ou de gagner les autres. Au surplus, ceux des départements qui persistaient ouvertement dans leur protestation contre le 31 mai étaient maintenant peu nombreux. La plupart, ainsi qu'on l'a vu, s'étaient ralliés au parti triomphant, ceux-ci retenus par la crainte de susciter une guerre civile en présence de l'étranger cernant nos frontières, ceux-là cédant à des appréhensions moins légitimes et moins avouables. Les autorités du Calvados avaient fait leur soumission le 30 juillet; les départements de la Bretagne, ceux du bassin de la Loire, ceux du Centre et de l'Est, et une partie de ceux même du Midi, avaient rétracté leurs précédentes déclarations et accepté la Constitution. Dans les premiers jours d'août le drapeau girondin n'était plus arboré que sur trois points de la France : à Bordeaux, à Marseille et à Lyon. Encore verrons-nous bientôt ces dernières et vaines tentatives de résistance céder à la terreur ou s'éteindre dans le sang.

Depuis quelques semaines une nouvelle calamité était venue s'ajouter à tant d'autres calamités dont notre malheureuse patrie était alors affligée. De vastes incendies avaient eu lieu presque simultanément dans plusieurs de nos ports et de nos places de guerre, à Douai, à Valenciennes pendant le siége, à Lorient, à Bayonne. Il semblait qu'un bras occulte voulût porter la torche incendiaire sur tous les points où étaient rassemblés nos moyens de défense contre l'étranger. Ce qui n'était, très probablement, que le ré-

1793. sultat d'un déplorable hasard ne manqua pas de frapper les esprits, alors si aisément ouverts au soupçon, comme la manifestation évidente d'un horrible complot, que l'on n'hésita pas à imputer au plus implacable de nos ennemis, au cabinet britannique. Un des décrets du 1er août avait donné à ces soupçons universellement répandus parmi les masses une consécration solennelle. « La Convention Nationale, disait ce décret, dénonce au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique, qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et l'anéantissement des droits de l'homme. » Le 7 août, on apprend qu'un nouvel incendie vient de dévorer en partie une de nos places frontières, la citadelle d'Huningue : ce fut, pour les esprits déjà prévenus, une preuve de plus de ce complot abominable dont on faisait remonter les fils jusqu'au chef du cabinet anglais. Quand l'incendie d'Huningue fut annoncé à la Convention, Pitt fut l'objet des motions les plus furieuses. Un député, Garnier, s'élançant à la tribune, s'écria : « Ce nouveau crime nous » fait sentir la nécessité de prendre des mesures vigoureuses contre ceux » qui veulent incendier la France. Le bras des incendiaires est dirigé par » Pitt; mais ce scélérat portera la peine de son crime. Il paiera de sa » tête les attentats qu'il a tramés! Oui, poursuit l'orateur, entraîné par son » exaspération, je déclare qu'il se trouvera un homme assez ami de l'hu- » manité, un nouveau Scévola, qui délivrera le monde de ce monstre! Je » dis que chacun a le droit d'assassiner un homme qui a conçu le projet » d'assassiner l'espèce humaine. Je demande donc que vous décrétiez que » Pitt est l'ennemi du genre humain, et que tout le monde a le droit » d'en délivrer la terre. » Il faut dire à l'honneur de la Convention que cette motion, empreinte d'une passion aveugle, excita, même dans les rangs de la gauche, de violents murmures. Couthon, prenant la parole après Garnier, écarta comme indigne des représentants d'un peuple civilisé la propo-
7 août. sition d'autoriser l'assassinat du ministre anglais; mais il appuya et fit décréter celle qui déclarait Pitt *ennemi du genre humain*.

Sauf en un petit nombre d'occasions telles que cet incident du 7 août, rien ne venait plus rompre la monotonie taciturne des courtes séances de la Convention. Depuis que le 31 mai avait mis le gouvernement dans la Montagne, qui l'avait déposé aux mains du Comité de Salut Public, la Convention, transformée en une chambre d'enregistrement, recevait, docile et silencieuse, les projets élaborés par les comités, et leur donnait par un vote presque tacite le caractère légal de décrets. On votait, on ne discutait plus. Sur les matières d'administration, de guerre ou de finances, l'Assemblée attendait l'initiative des comités spéciaux auxquels le redoutable Comité de Salut Public donnait une impulsion uniforme; pour les questions politiques,

l'initiative était transportée aux Jacobins. C'était aux Jacobins que se produisaient toutes les propositions importantes; c'était là que se discutaient les questions de gouvernement, là seulement que les orateurs notables de l'Assemblée se faisaient entendre. Par son assiduité, qui ne s'était jamais démentie, par une froide austérité qui dominera toujours le vulgaire des hommes, par la constance invariable avec laquelle il avait suivi la ligne que son esprit concentré s'était dès long-temps tracée, par la fréquence de ses apparitions à la tribune de la société, Robespierre y avait acquis une prépondérance que nul maintenant ne lui pouvait disputer. Les Jacobins s'honoraient de leur orateur comme autrefois les Cordeliers s'étaient honorés de Danton; mais Danton, insouciant et paresseux comme tous les esprits portés aux jouissances sensuelles, et qui d'ailleurs ne s'était jamais proposé, d'une manière bien suivie et bien arrêtée, ni un plan de conduite politique, ni un but autre que le triomphe même de la Révolution et pour lui personnellement la conquête d'une position de fortune assurée, Danton, par sa conduite plus que douteuse dans le maniement des fonds publics pendant son ministère et lors de sa mission en Belgique, par ses fréquentations équivoques, par les absences fréquentes et les longs intervalles de silence auxquels l'entraînait son goût pour les plaisirs, avait laissé s'échapper de ses mains le sceptre de son ancienne popularité; tandis que Robespierre, en qui la nature semblait avoir oublié de mettre les passions de la généralité des hommes, et que rien n'avait jamais détourné de la pensée unique qui réglait toutes les actions de sa vie, n'avait pas fait un pas qui ne l'eût rapproché du but que son regard ne quittait plus. Il régnait maintenant à la Convention par le Comité de Salut Public, où il était enfin entré dans les derniers jours de juillet, et dont il était l'âme; aux Jacobins il régnait par la parole. Depuis le 31 mai, qui a livré la Révolution au parti qui le reconnaît tacitement pour chef, on peut dire que la Révolution s'est incorporée en lui. C'est de lui, désormais, et de lui seul, que part la pensée politique du gouvernement jacobin; c'est sur lui que repose presque exclusivement la tâche parfois difficile de le défendre contre les partis schismatiques sortis depuis la victoire du sein même du parti victorieux. Cette pensée politique, un discours de Robespierre, prononcé aux Jacobins le lendemain de la mort de Marat, nous l'a déjà révélée : consolider le pouvoir auquel sont maintenant livrées les destinées de la Révolution, c'est-à-dire le Comité de Salut Public, qui résume en lui toute l'action gouvernementale; mettre ce pouvoir hors de toute atteinte qui pourrait le contrarier ou l'entraver; l'entourer de tous les moyens capables d'en resserrer l'unité et d'en augmenter l'énergie; travailler, maintenant que le gouvernement appartient à la Montagne, à ramener graduellement la France aux idées d'ordre matériel et de travail, condition impérieuse et source unique de la richesse pu- 1793.

1793. blique, à laquelle un gouvernement quel qu'il soit emprunte sa propre force et sa stabilité ; en un mot, arrêter la Révolution au point où l'a placée le coup d'État du 31 mai, et l'y maintenir contre la double attaque de ceux qui auraient voulu la ramener en-deçà ou l'entraîner au-delà. Tels sont les points essentiels de la nouvelle politique sur laquelle se règle la conduite actuelle de Robespierre. Peu de jours se passaient sans qu'il n'eût à la défendre contre ces démagogues exagérés avec lesquels nous l'avons déjà vu en lutte ouverte. Le prêtre Jacques Roux et le Lyonnais Leclerc, qui continuaient la feuille de Marat, et qui avaient trouvé moyen d'en surpasser encore les divagations furibondes ; Hebert, le cynique auteur du *Père Duchesne*, et son collaborateur Vincent, employé supérieur des bureaux de la guerre, un des esprits les plus turbulents et les plus anarchiques de cette triste période de turbulence et d'anarchie, étaient, dans cette lutte instructive des deux fractions du parti démagogique, les antagonistes les plus habituels auxquels s'attaquait Robespierre. Celui-ci s'indignait que *des hommes nouveaux*, que *des patriotes d'un jour*, voulussent perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis, en lui persuadant que ses nouveaux amis étaient plus zélés que les autres, et se fissent du nom de Marat un bouclier pour pouvoir frapper sur les meilleurs patriotes. « Qu'importe de louer un mort, s'écriait-il, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants! »

On était aux premiers jours d'août, et tout se disposait pour la fête de l'acceptation solennelle de la Constitution, qui avait été fixée au 10. Pour cette nouvelle fédération, qui était la troisième depuis 89, cette époque du 10 août avait remplacé le 14 juillet : celle-ci n'était que l'ère de la liberté, l'autre était l'ère de la République. Les députés des assemblées primaires arrivaient en foule de toutes les parties de la France ; quelques départements du Midi seulement n'étaient pas représentés. Cependant, si tous les délégués avaient pour mission d'adhérer à l'acte constitutionnel, comme au palladium sous lequel la nation entière devait se serrer pour la défense commune, tous n'apportaient pas une adhésion sans réserve au gouvernement jacobin. Bien que dans chaque assemblée primaire ils eussent été choisis sous l'influence active des agents des clubs, de ceux de la société-mère ou de la Montagne, en un certain nombre de localités les opinions modérées, rattachées à la cause girondine, avaient eu encore assez d'influence pour déterminer les choix. Le Comité de Salut Public put craindre un moment que des manifestations hostiles ne vinssent rompre le caractère d'unanimité qu'il importait de donner à la solennité du 10 août; mais il réussit à les prévenir ou à les étouffer par des mesures promptes et vigoureuses. Afin d'empêcher que les départements décidément girondins ne se missent par leurs délégués en communication avec les débris intimidés du côté droit de l'Assemblée, des agents apostés sur toutes les routes, dans un

rayon de plus de vingt lieues autour de Paris, furent chargés de visiter les malles des députés des assemblées primaires et d'ouvrir les lettres dont ils étaient porteurs : plusieurs des commissaires furent même arrêtés et emprisonnés. C'était une violation audacieuse du caractère dont étaient revêtus les délégués des assemblées primaires, et en même temps un scandaleux démenti donné aux principes que la Montagne avait proclamés si haut alors qu'il s'était agi de combattre les Girondins : mais cette violation pouvait-elle arrêter ceux qui n'avaient pas craint de porter une main sacrilége sur la représentation nationale? 1793.

Frappée de crainte par ce coup hardi, la minorité girondine de la députation des assemblées primaires n'osa plus hasarder qu'une protestation timide. Cependant elle vint lire à l'Assemblée, dans une des séances qui précédèrent le 10, une adresse où elle demandait que, la Constitution acceptée, la Convention se déclarât dissoute, et qu'elle fît place à une assemblée législative. Il était trop aisé d'opposer à cette demande la difficulté des circonstances où se trouvait la République, pour que les Jacobins pussent s'en inquiéter : aussi le Comité se borna-t-il, dans le rapport qui fut lu le 9 à la Convention sur les résultats numériques du dépouillement des votes émis par les assemblées primaires, à mentionner vaguement l'époque future où l'Assemblée Nationale pourrait se séparer, sans entrer dans aucune discussion spéciale sur l'adresse de la minorité des délégués. Ce rapport, s'adressant aux députés des assemblées primaires, leur disait : « Envoyés du peuple, lorsque vous serez de retour dans vos foyers, instruisez vos concitoyens de ce qui se passe à Paris. Avez-vous vu l'habitant de cette grande cité, le poignard à la main, exercer d'injustes vengeances et crier à l'anarchie?

— » Non, non! répondirent une foule de voix préparées à cette scène.

— » Voilà cependant le tableau qu'on vous en a fait, reprit le rapporteur. — Avez-vous vu, continua-t-il, la représentation nationale outragée, cernée, environnée de despotes?

— » Non, non! répondirent encore les mêmes voix.

— » Voilà cependant ce qui vous avait été dit, poursuivit l'orateur. Et changeant de ton après cette prosopopée théâtrale, il reprit : — Comment ce vain prétexte, inventé pour fédéraliser quelques départements mal administrés, aurait-il pu long-temps séduire! Jamais législateur ne fut plus libre dans son opinion... Allez, et soyez notre organe auprès de nos frères. Assurez-les tous, et nous en prenons ici l'engagement sacré, qu'avant notre remplacement, quelle qu'en soit l'époque, un code civil uniforme, une instruction nationale, et, s'il est possible, des lois explicatives des bases de la Constitution, auront été décrétées : ce seront nos derniers travaux. Assurez-les que nous nous occuperons en même temps de faire fleurir le com-

1793. merce, source inépuisable du bonheur d'une République. Dites-leur que le soldat, le philosophe, l'agriculteur, l'orateur et l'artiste trouveront dans ce temple, en récompense de leurs travaux, la branche d'olivier et la couronne civique. Dites-leur encore que nous ôterons à ceux qui commandent nos armées jusqu'à la pensée de rien faire, de rien entreprendre contre l'intérêt de la patrie... Puissent ces grandes et utiles mesures s'opérer promptement! Il nous sera agréable alors de déposer en d'autres mains les rênes de l'Etat. Forts de notre conscience, nous serons satisfaits... »

Le 10, dès le lever du jour, la célébration commença. Le peintre David, l'ami de Marat, en avait été l'ordonnateur. Le détail de semblables fêtes serait indigne de la gravité de l'histoire, si les scènes où viennent se refléter les mœurs factices et l'esprit d'une époque déjà si loin de nous, moins par le nombre des années que par le nombre et la grandeur des événements, n'en étaient elles-mêmes un intéressant épisode. La Convention, les envoyés des départements, les autorités constituées de Paris, les sociétés populaires et une foule immense de peuple étaient réunis dès quatre heures sur la place où se dressait autrefois la Bastille, dont les ruines, confusément amoncelées sur l'emplacement qu'avait occupé la forteresse, étaient couvertes d'inscriptions commémoratives. Du milieu même de ces ruines s'élevait une statue colossale de la Nature. Une eau pure et abondante, emblème de sa fécondité, s'élançait de ses puissantes mamelles, qu'elle pressait de ses mains. Le bruit des canons, auquel se mêlaient une musique harmonieuse et des chants civiques, salua l'apparition des premiers rayons du soleil; puis le président de la Convention Nationale, Hérault de Séchelles, placé devant la statue de la Nature et la montrant au peuple, porta ainsi la parole :

« Souveraine du sauvage et des nations éclairées, ô Nature! ce peuple » immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est » digne de toi : il est libre! C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sa- » crées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré; après avoir tra- » versé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la » simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'égalité. O Nature! re- » çois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois; et » que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson » pure qui abreuva les premiers humains, consacrent dans cette coupe de » la fraternité et de l'égalité les serments que te fait la France en ce jour, » le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'im- » mensité de l'espace! »

A la suite de cette hymne adressée à la seule divinité que l'on semblât reconnaître encore, l'orateur remplit une coupe de forme antique de l'eau qui s'épanche du sein de la statue; et après des libations sur le sol à la ma-

nière des anciens sacrificateurs. Il porte la coupe à ses lèvres, puis il la présente successivement aux plus âgés des envoyés du peuple. Le cortége se met alors en mouvement par la longue ligne des boulevards. Les sociétés populaires ouvrent la marche; sur leur bannière on a peint l'œil de la Vigilance. La Convention Nationale vient ensuite, précédée de la Déclaration des Droits de l'homme et de l'acte constitutionnel; chaque député porte un bouquet d'épis de blé et de fruits, symbole de l'alliance entre l'agriculture et la législation, comme autrefois l'allégorie mythologique avait fait de Cérès la législatrice du genre humain. Les membres de la Convention marchent entre les envoyés des assemblées primaires, rangés sur une double file et liés les uns aux autres par un ruban tricolore, emblème sensible de l'indivisibilité de toutes les parties de la République. Chaque envoyé des assemblées primaires porte dans une main une pique, et dans l'autre un rameau d'olivier. 1793.

Après les membres de la représentation nationale, l'ordonnateur du cortége n'y avait plus conservé ni ordre déterminé ni distinctions. Membres du conseil exécutif, juges, magistrats, citoyens de tous les rangs et de toutes les conditions, marchant confondus au hasard, mêlaient leurs chants et leurs acclamations, et voulant exprimer l'égalité des hommes, n'exprimaient que la confusion des rangs. Différents groupes particuliers apparaissaient de distance en distance. Traînés sur un plateau roulant, les élèves de l'institution des aveugles faisaient retentir l'air de chants joyeux. Les nourrissons de la maison des enfants trouvés, portés dans de blanches barcelonnettes, semblaient dire qu'ils avaient la République pour mère et la nation entière pour famille. Des groupes d'artisans portaient les instruments distinctifs de leurs travaux. Sur une charrue transformée en char de triomphe un vieillard et sa vieille compagne étaient traînés par leurs propres enfants. Plus loin, huit chevaux blancs transportaient dans un char une urne funéraire rappelant les soldats morts pour la défense de la patrie; leurs parents suivaient, le front orné de fleurs, aux sons d'une musique qui faisait entendre, non les notes lugubres de la douleur, mais des fanfares vives et brillantes. Puis enfin venait un tombereau semblable à celui qui conduit les criminels au supplice, et que l'on avait chargé des attributs souillés de la royauté et de la noblesse féodale.

Entre le point de départ et le point d'arrivée, trois stations avaient été préparées au cortége. Un arc de triomphe couvert d'attributs et de devises relatives aux journées de Versailles des 5 et 6 octobre marquait la première, à peu près vers la moitié de la longueur des boulevards. Les héroïnes de ces tristes journées, qui avaient préparé par son avilissement la chute de la royauté, étaient là assises sur des affûts de canons. Hérault de Séchelles, le grand pontife de la fête, leur adressa une allocution pathétique dans laquelle il

1793. parlait à ces femmes, tirées toutes des dernières classes du peuple, des bronzes dont les flancs recélaient la foudre et qu'elles roulaient sous leurs mains *délicates*. « Quel spectacle! s'écria-t-il. La faiblesse du sexe et l'héroïsme du courage! O liberté, ce sont là tes miracles! » Puis, après les avoir exhortées à enfanter le peuple de héros dont la liberté avait besoin pour être défendue; après leur avoir offert, « au lieu des fleurs qui parent la beauté, le laurier, emblème du courage et de la victoire, » le président leur donna l'accolade fraternelle, et le cortége reprit sa marche.

La seconde station avait lieu à la place de la Révolution, au pied de la statue de la Liberté. Un vaste bûcher y était disposé. Les nombreux emblèmes de la monarchie que le cortége traînait à sa suite y furent amoncelés, et le président en approcha une torche enflammée, en s'écriant : « Hommes libres, peuple d'égaux, d'amis et de frères, ne composez plus » les images de votre grandeur que des attributs de vos travaux, de vos » talents et de vos vertus! Que la pique et le bonnet de la liberté, que la » charrue et la gerbe de blé, que les emblèmes de tous les arts par qui la » société est enrichie et embellie, forment désormais toutes les décorations » de la République! » En même temps que les flammes s'élançaient du bûcher, des milliers d'oiseaux portant au cou de légères banderoles sur lesquelles était écrit : *Nous sommes libres, imitez-nous!* s'échappaient du voile dont la statue était enveloppée et semblaient annoncer l'affranchissement de la terre.

Un groupe colossal élevé sur l'esplanade des Invalides, et représentant une hydre hideuse terrassée par un géant, marquait la station suivante. « Peuple français, dit Hérault de Séchelles en se tournant vers la multi- » tude, ce géant, dont la main puissante réunit et rattache en un seul » faisceau les départements qui font sa grandeur et sa force, c'est toi! Ce » monstre dont la main criminelle veut briser le faisceau et séparer ce que » la nature a uni, c'est le fédéralisme! »

On se remet en marche et l'on arrive au Champ de la Fédération. L'autel de la patrie, figurant la *sainte* Montagne, s'y élevait dans d'immenses proportions. Le président de l'Assemblée Nationale, ayant à ses côtés le vieillard le plus avancé en âge parmi les commissaires des departements, en occupe le faîte; les membres de la Convention, les quatre-vingt-sept commissaires des départements, les envoyés des assemblées primaires, en couvrent les gradins. Du point culminant d'où il domine la foule immense qui se presse dans le Champ-de-Mars, Hérault de Séchelles proclame en ces termes la Constitution : « Français, vos mandataires ont interrogé dans qua- » tre-vingt-sept départements votre raison et votre conscience sur l'acte » constitutionnel qu'ils vous ont présenté. Quatre-vingt-sept départements » ont accepté l'acte constitutionnel. Jamais un vœu plus unanime n'a orga-

1793.

» nisé une République plus grande et plus populaire! Il y a un an, notre » territoire était occupé par l'ennemi : nous avons proclamé la République; » nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la » France, l'Europe l'attaque de toutes parts : jurons de défendre la Consti- » tution jusqu'à la mort; la République est éternelle! » Au bruit de l'artillerie, dont les salves couvrent les derniers mots de cette allocution, les quatre-vingt-sept commissaires des départements montent vers le président et déposent dans ses mains les piques dont ils étaient armés. Le président en forme un seul faisceau, noué par un ruban aux couleurs nationales; puis l'on se dirige, la Convention en tête, vers l'autre extrémité de l'enceinte, où un temple funèbre avait été élevé aux mânes des Français morts depuis un an pour la défense du territoire. Après un dernier tribut payé à leurs mânes, un repas fraternel réunit autour de tables dressées sous des tentes la foule du peuple et les envoyés des départements; puis une scène militaire représentant le bombardement de Lille termine cette longue journée. Telle fut cette solennité mémorable, qui résume en elle le double caractère qu'offrent à un plus ou moins haut degré toutes les fêtes révolutionnaires ; le grandiose dans la conception et dans l'ensemble, et dans les détails une imitation futile de formes de langage, de décorations extérieures, de cérémonies et de rites empruntés à d'autres peuples, à d'autres mœurs et à un autre culte; une froide recherche de l'allégorie et de l'emblème; enfin, une affectation continuelle du style élégiaque ou dithyrambique, un enthousiasme forcé et une exaltation à froid, qui tombent perpétuellement dans le faux et touchent parfois au burlesque.

On a vu tout à l'heure quel accueil avait été fait à la proposition timidement avancée et plus timidement soutenue par la minorité des envoyés des assemblées primaires, au sujet de la dissolution immédiate de la Convention Nationale. Ce qui s'était passé ne devait certes pas préparer à voir une proposition presque identique reproduite deux ou trois jours plus tard par un membre du Comité de Salut Public, et admise par l'Assemblée. Ce fut Lacroix qui vint l'apporter à la tribune, le lendemain de la fédération. « Nous » avons été envoyés ici pour deux objets principaux, dit-il : d'abord pour » juger le dernier de nos tyrans, et ensuite pour donner une Constitution » au peuple français. Louis Capet a été jugé et puni. Nous avons présenté la » Constitution républicaine : hier elle a été acceptée par les commissaires » des assemblées primaires. Notre mission est remplie; mais vous avez à » détruire les calomnies qu'on répand contre vous... » La constitution nouvelle changeant le mode d'élection, et l'Assemblée Nationale ne pouvant plus être immédiatement remplacée ainsi qu'elle l'eût été sous l'empire de la constitution précédente, Lacroix demandait que la Convention se fît envoyer par les administrations de district des états de population qui per-

1793. missent d'établir un travail d'après lequel les assemblées primaires seraient convoquées sur-le-champ. On devine difficilement à quelle considération céda l'Assemblée en accueillant une proposition que non seulement elle avait déjà implicitement repoussée et contre laquelle s'était énergiquement prononcé le parti dominant, mais qui de plus avait réellement contre elle, dans la crise où se trouvait la France, le plus puissant, le plus sacré des intérêts, celui du salut du pays. Cet inconcevable décret était à peine rendu, que Robespierre accourait aux Jacobins pousser le cri d'alarme : — « Amis de la » liberté, s'écriait-il, je viens vous avertir que le moment est arrivé d'ap- » prendre la vérité tout entière, de sauver la patrie par tous les moyens qui » nous restent... Des circonstances particulières m'ont mis à même de con- » naître des vérités terribles que ceux qui ne sont pas dans la même position » ne peuvent deviner. Quelque mesure que vous preniez, si elle n'est que » partielle, ce ne sera qu'un palliatif dangereux. Vos armées ont éprouvé de » nouveaux revers; vos ennemis reprennent une nouvelle audace : tout cela » tient à la même cause, à la scélératesse, à la trahison d'une part, à la » faiblesse, à la crédulité de l'autre. La trahison, la scélératesse sont chez » vos ennemis; et vous, patriotes, trop de faiblesse et de crédulité vous » perdra. »

Robespierre fait ensuite le tableau le plus sombre de la situation de la République, que d'innombrables ennemis pressent et menacent au-dedans et au-dehors, et que la trahison, le plus dangereux de tous, assiège de toutes parts. Enveloppée dans les longs replis d'une éloquence verbeuse, la pensée de l'orateur hésite évidemment à se produire tout entière; il semble craindre d'attaquer, même dans un seul de ses membres, un pouvoir que depuis deux mois il a si constamment défendu contre tous ses ennemis. Enfin il reprend tout-à-coup : « La plus importante de toutes mes réflexions allait » m'échapper. Je ne crains pas de le dire : Si la Convention Nationale exis- » tait telle qu'elle était il y a quelques mois, la République serait perdue!

» Appelé contre mon inclination au Comité de Salut Public, j'ai vu des » choses que je n'aurais jamais osé soupçonner.

» J'y ai vu, d'un côté, des membres patriotes faire tous leurs efforts, » quelquefois vainement, pour sauver leur pays; et, d'un autre côté, des » traîtres conspirer jusqu'au sein même du Comité, et cela avec d'autant » plus d'audace qu'ils le pouvaient avec plus d'impunité. Depuis que j'ai vu » de plus près le gouvernement, j'ai pu m'apercevoir de tous les crimes » qu'on y commet chaque jour.

» Le peuple se sauvera lui-même. Il faut que la Convention appelle autour » d'elle tout le peuple français. Il faut qu'elle réunisse tous nos frères des » départements. Il faut que nous fassions un feu roulant sur nos ennemis » extérieurs, et que nous écrasions ceux du dedans.

» J'ai entendu, j'ai lu une proposition qui a été faite ce matin à la Convention, et je vous avoue qu'à présent même il m'est difficile d'y croire. Je ne croupirai pas membre inutile d'un Comité ou d'une assemblée qui vont disparaître. Je saurai me sacrifier au bien de mon pays. Si ce que je prévois arrive, je déclare que je me sépare du Comité. Nulle puissance humaine ne pourra m'empêcher de dire à la Convention toute la vérité, de lui montrer les dangers du peuple, de lui proposer les mesures qui peuvent les prévenir ou en empêcher l'effet. 1793.

» Je déclare que rien ne peut sauver la République, si l'on adopte la proposition qui a été faite ce matin. »

— Nous avons juré de ne nous séparer que quand la Convention aura décrété des mesures de salut public, dit un envoyé des départements. — Je demande qu'elle ne se sépare point avant la fin de la guerre, ajoute un autre. — Robespierre reprend avec une assurance impassible :

« Je n'ai aucune raison pour éterniser l'Assemblée actuelle. Tous ceux qui me connaissent savent que je désire ardemment déposer le fardeau d'une administration qui depuis cinq ans pèse sur moi; car, je l'avouerai franchement, ce fardeau dépasse toutes les forces humaines.

» Mais la proposition insidieuse que je combats ne tend qu'à faire succéder aux membres épurés de la Convention actuelle les envoyés de Pitt et de Cobourg. »

L'improvisation de Robespierre fut reçue avec enthousiasme. Les nombreux envoyés des départements présents à la séance s'écrièrent d'une voix unanime que la Convention ne pouvait quitter les fonctions dont la patrie l'avait investie sans trahir la chose publique; et l'on s'ajourna au lendemain pour aller en corps au sein de l'Assemblée Nationale demander de promptes mesures dont l'énergie fût à la hauteur des dangers de la France. Le lendemain, en effet, une nombreuse députation de fédérés vint apporter leur pétition à la barre. 12 août. En ce moment Barrère occupait la tribune, où il donnait lecture à l'Assemblée d'un rapport sur la situation de la République, qui semblait être sur bien des points la contre-partie du sombre tableau que Robespierre en avait tracé la veille. L'état des choses, d'après Barrère, devenait de jour en jour moins alarmant. Les traîtres étaient arrêtés, les égarés rentraient dans le devoir, la Constitution était acceptée. Cependant il dénonçait de nouvelles trames du cabinet de Saint-James pour susciter des troubles dans l'intérieur de la République en dépréciant la valeur des assignats en même temps qu'on ferait hausser le prix des denrées, et il ne dissimulait pas les progrès que faisait l'ennemi sur la frontière du Nord. Cambrai était investi, et Saint-Quentin menacé. De promptes mesures avaient été prises par les administrations locales; mais ces mesures n'étaient encore ni assez rapides ni assez fortes. Il fallait un mouvement tellement

1793. éclatant qu'il communiquât l'étincelle à tous les cœurs et les embrasât du feu sacré de la patrie; il fallait que Paris se levât encore une fois; il fallait envelopper l'ennemi et l'écraser d'un coup : le salut de la patrie était à ce prix.

Après ce rapport, l'Assemblée entendit la pétition des fédérés. Les principales des mesures demandées étaient la levée en masse des citoyens en état de porter les armes, l'arrestation générale des suspects, et la punition rigoureuse des coupables, sans qu'aucune amnistie pût les soustraire au châtiment qu'ils avaient encouru. Ces mesures, appuyées par Robespierre et par Danton, furent décrétées en principe et renvoyées au Comité de Salut Public pour la rédaction définitive. Danton fit aussi décider en principe que les huit mille envoyés des assemblées primaires seraient investis de tous les pouvoirs nécessaires pour faire dans leurs départements respectifs le recensement des armes, des munitions et des chevaux, et la réquisition des hommes pour le recrutement. Les décrets rédigés sur ces bases générales furent apportés le surlendemain au vote de l'Assemblée. On ne les trouva ni complets ni suffisants. « Le Comité n'a pas tout dit, s'écria Danton. Il n'a » pas dit que si les tyrans mettaient notre liberté en péril, nous les surpas- » serions en audace; que nous dévasterions de nos propres mains le sol fran- » çais avant de le livrer à nos ennemis, et que les riches, ces vils égoïstes, » seraient les premiers la proie de la fureur populaire. Ce qu'il faut que les » riches sachent bien, c'est que la défaite de la liberté leur coûterait mille » fois plus cher qu'il ne leur en coûtera pour en assurer le triomphe. »

Le projet de décret fut de nouveau renvoyé au Comité; en même temps, on discutait aux Jacobins les diverses propositions mises en avant pour l'organisation de la levée en masse. On remarqua surtout celle que Royez, curé de Châlons-sur-Saône, présenta au nom d'un grand nombre des envoyés des assemblées primaires. Royez demandait que tous les suspects de la République, mis sur-le-champ en état d'arrestation, fussent conduits aux frontières, suivis de la masse terrible des sans-culottes. Placés ainsi au premier rang, et enchaînés six par six, ils combattraient pour la liberté qu'ils outrageaient depuis quatre années, ou ils seraient immolés sous le canon des tyrans. Les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes seraient mis sous la sauvegarde de l'humanité et de la loyauté française, et ils seraient gardés en otages par les femmes et les enfants des sans-culottes. Robespierre, qui le premier avait donné l'impulsion à cet élan d'enthousiasme, combattit cependant comme inutile, et peut-être inexécutable, l'idée d'une levée en masse. Ce qui manquait, disait-il, ce n'étaient pas les hommes, c'étaient les vertus des généraux et leur patriotisme. Selon lui, il suffisait de destituer les généraux, et d'empêcher que les intrigants ne pussent les remplacer; de substituer aux administrations

en exercice des patriotes honnêtes, qui, avant même le talent de gérer, eussent le désir énergique de sauver la chose publique; enfin — et ici Robespierre avait en vue les feuilles énergumènes du *Père Duchesne* et des continuateurs de Marat, — de frapper impitoyablement ces journalistes odieux dont chaque trait de plume était un nouveau crime, et dont l'existence devenait tous les jours plus pernicieuse à la société. Il fut décidé qu'une réunion générale des fédérés, des commissaires des sections, de ceux de la Convention, et de tous les membres de la société, aurait lieu le lendemain pour arrêter une adresse définitive qui serait portée à la barre de l'Assemblée Nationale. 1793.

Le lendemain 16 cette nombreuse réunion eut lieu en effet; l'adresse fut adoptée, et immédiatement apportée au sein de la Convention. « Vous à qui le sort de la liberté fut confié, disait cette adresse, citoyens législateurs, élevez-vous à la hauteur des destinées de la France. Le peuple français est lui-même au-dessus des dangers qui l'assiégent. Nous avions indiqué la mesure sublime d'un appel général au peuple; vous avez seulement requis la première classe. Ainsi cette grande mesure a été convertie en un simple recrutement, qui augmente nos forces, à la vérité, mais qui laisse aux tyrans la possibilité de nous dévaster encore. Les demi-mesures sont toujours mortelles dans les dangers extrêmes. La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. Si vous demandez cent mille hommes, peut-être ne les trouverez-vous pas; si vous demandez des millions de républicains, vous les verrez se lever pour aller écraser les ennemis de la liberté. Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique, où des généraux traîtres et perfides sacrifient impunément le sang des citoyens. Décrétez que le tocsin de la liberté sonnera dans toute la République à une heure fixe. Qu'il n'y ait d'exception pour personne. Que l'agriculture seule conserve les bras nécessaires à l'ensemencement des terres et aux récoltes. Que le cours des affaires soit interrompu: que la grande et universelle affaire des Français soit de sauver la République. Que les moyens d'exécution ne vous inquiètent pas. Décrétez seulement le principe; nous présenterons au Comité de Salut Public les moyens de faire éclater la foudre nationale sur tous les tyrans et leurs esclaves. »

D'unanimes acclamations accueillent cette adresse, que l'Assemblée renvoie immédiatement au Comité pour en faire un rapport séance tenante. Quelques moments après, Barrère revient donner lecture d'un nouveau projet, qui est voté au milieu de l'enthousiasme général. « Le peuple français, disait ce projet, déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de son indépendance, de sa liberté, de sa Constitution, et pour délivrer son territoire de la présence des despotes et de leurs satellites.

1793. « Les autorités constituées marcheront à la tête du peuple ; elles seront remplacées provisoirement par des citoyens d'un patriotisme reconnu. »

Dans les considérations succinctes qui précédaient ces deux articles, dont le laconisme énergique traduisait si bien le sentiment qui remplissait alors toutes les âmes, Barrère avait heureusement caractérisé le nouveau système de guerre que la France révolutionnaire allait opposer à la vieille stratégie des tacticiens de l'Europe monarchique. Il s'exprimait ainsi : « Les » généraux français ont méconnu jusqu'à présent le véritable tempérament » national. L'irruption, l'attaque soudaine, sont les moyens qui lui convien- » nent. Ce n'est point à des Français à aller dans les camps mollir dans l'oi- » siveté, et attendre que l'ennemi l'y vienne attaquer. C'est à nous à atta- » quer, à foudroyer les troupes des tyrans... La guerre des rois n'est qu'un » tournoi qu'ils font durer à leur gré, tant que la patience du peuple la leur » permet. L'irruption, l'inondation de la liberté, qui couvre des flots bouil- » lonnants du courage les hordes ennemies et renverse en un instant les » digues du despotisme, telle est l'image de la guerre de la liberté. »

Les détails d'exécution du décret de levée en masse exigeaient une étude
23 août. attentive : plusieurs séances y furent consacrées. Ce fut le 23 seulement que fut porté le décret définitif qui faisait de la France entière un seul camp, et de la population une immense armée. « De ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, disait le premier article, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

» Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront les vieux linges en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la République. »

Le surplus du décret pourvoit aux détails de l'armement, des approvisionnements et de l'entretien des soldats sortis de leurs foyers pour marcher à l'ennemi. Les maisons nationales sont converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes ; il est ordonné de lessiver les caves pour en extraire le salpêtre. Les armes de guerre sont exclusivement réservées à ceux qui iront aux frontières ; les fusils de chasse et les armes blanches sont attribuées au service de l'intérieur. Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie ; les chevaux de trait, à la seule exception de ceux que nécessitent les travaux de l'agriculture, doivent charrier les vivres et conduire l'artillerie. Le Comité de Salut Public est chargé de prendre toutes les mesures pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre ; et à cet effet 30 millions sont mis à

la disposition du ministre de la guerre, outre une autre somme do 50 millions pour le surplus des dépenses urgentes. Pour assurer la subsistance régulière de ces masses d'hommes qui vont se trouver sur pied, il est ordonné aux fermiers et régisseurs des biens nationaux d'en verser les produits en nature aux chefs-lieux de leurs districts respectifs, et aux autres propriétaires ou fermiers de payer également en grains, outre les contributions arriérées, les deux tiers de celles de l'année courante. Les jeunes gens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit ans à vingt-cinq, étaient appelés immédiatement sous les armes, et formaient ce qu'on nomma la *première réquisition;* nul ne pouvait se faire remplacer dans le service pour lequel il était requis. La réflexion avait fait revenir sur cette disposition du projet du Comité d'après laquelle les autorités constituées se seraient mises à la tête du peuple, dans cette grande levée nationale; le décret du 23 août ne fait mention des fonctionnaires publics que pour leur prescrire de rester à leur poste. D'autres décrets punissaient de mort tout soldat qui quitterait son poste sans être remplacé, et de dix ans de fers quiconque refuserait d'obéir aux réquisitions qui lui seraient faites pour l'approvisionnement des armées. 1793.

A ces grandes mesures d'organisation militaire, qui transformaient en soldats toute la population mâle et valide de la République, appelaient immédiatement aux armes la génération la plus jeune et la plus active, et laissaient les autres générations, partagées en *réquisitions* progressives, à la disposition permanente des agents du Comité de Salut Public dans les départements; à ces formidables mesures qui allaient enfanter en quelques semaines un million de soldats républicains, il en fallait joindre d'autres de diverse nature qui concourussent avec les premières pour assurer la marche du gouvernement à l'intérieur et comprimer les ennemis du dedans, pendant que les masses armées que la réquisition allait jeter aux frontières iraient affranchir le territoire de l'occupation étrangère. La plus instante de ces mesures auxiliaires était la régularisation des finances. On sait dans quelle effroyable confusion la Révolution avait trouvé la fortune publique; et il est aisé d'imaginer que les événements accomplis depuis quatre ans n'avaient dû diminuer ni les embarras du trésor ni les charges dont il était obéré. Une dette énorme, représentée par des titres variant à l'infini d'origine et de nature; une inextricable complication dans la comptabilité publique; un crédit nul, des rentrées de contributions faibles et difficiles; un très grand accroissement de dépenses nécessité par la guerre qu'il fallait soutenir contre l'Europe, et pour ressource à peu près unique vis-à-vis de ces frais immenses un papier qui s'était rapidement déprécié, tant par l'incertitude du gage sur lequel le remboursement en était affecté, que par l'énormité des émissions : tel était, à l'époque ou nous sommes arrivés,

1793 le triste bilan de la nouvelle République. Nous allons voir quels moyens le génie financier des hommes de la Révolution leur inspira pour parer aux difficultés de cette situation décourageante.

Une commission de cinq membres avait été spécialement chargée de l'étude de cette question. Cambon, qui en avait dirigé les travaux, en fut aussi le rapporteur. Le projet de reconstitution financière élaboré par la commission des Cinq fut apporté à la Convention dans la séance du 15, et
24 août. converti en décret, sans aucune modification, dans celle du 24, le lendemain même du jour où avait été décrétée la levée en masse de la nation contre l'Europe coalisée.

La dette de l'État, au 1er août 1793, se montait à 4 milliards 830 millions capital, non compris la *dette constituée*, provenant, soit des anciennes rentes payées à l'Hôtel-de-Ville et reposant sur des contrats royaux, soit des dettes des compagnies de judicature, des communautés et des corporations, auxquels s'était substitué l'État, qui s'était approprié leurs biens. Cette dette constituée grevait le trésor d'une charge annuelle de 90 millions environ. Sur le capital de 4 milliards 830 millions représentant, avec la dette constituée, le montant de la dette nationale, 1 milliard 54 millions, constituant la *dette exigible*, provenait soit des emprunts royaux remontant pour la plupart à l'époque de la guerre d'Amérique, soit des obligations prises vis-à-vis des propriétaires d'anciens offices, de charges de judicature et autres, de maîtrises, de jurandes, etc., dont la première Assemblée Nationale, qui les avait supprimés, avait garanti le remboursement; le surplus, c'est-à-dire 3 milliards 776 millions, représentait la somme d'assignats alors en circulation. Il en avait été successivement créé pour une somme de 5 milliards 100 millions; mais 484 millions environ étaient en fabrication ou n'avaient pas été encore émis, et 840 millions, provenant des paiements faits sur la vente des biens nationaux, étaient rentrés et avaient été annulés; ce qui réduisait à cette somme de 3 milliards 776 millions la masse des assignats circulants.

La commission des Cinq, ou plutôt Cambon, à qui la justice veut que l'on rapporte tout l'honneur de la belle création consacrée par le décret du 24 août, s'y était proposé trois objets principaux : simplifier le mécanisme financier, et introduire l'unité dans les finances comme on l'avait introduite dans le gouvernement du pays; *républicaniser* la dette, c'est-à-dire rattacher au triomphe de la République l'intérêt particulier de ceux-là mêmes qui jusque là s'en étaient montrés les plus constants adversaires; enfin, diminuer la masse trop considérable des assignats en circulation, les relever par cela même de la dépréciation qui les avait atteints, et porter ainsi remède à l'effroyable perturbation que cette dépréciation toujours croissante avait amenée dans le prix des denrées et dans toutes les transactions de la vie

commune. Ce triple but, Cambon y fut conduit par une idée aussi simple 1793.
que féconde, la conversion de tous les titres de créances sur l'État, quelles qu'en fussent l'origine, la nature et la dénomination, en un titre uniforme, inscrit sur un registre qui fut nommé le GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE, et représentant pour toutes les créances sans distinction un intérêt de cinq pour cent. Un créancier eût-il été porteur de vingt titres de créances diverses, le grand-livre le créditait en un seul et même article, et sous un même numéro, du produit net de toutes ces créances réunies, ramenées à un taux d'intérêt uniforme; et ce nouveau titre qui lui était délivré remplaçait pour lui la masse encombrante de ses titres anciens, qui étaient détruits immédiatement après la conversion. Ainsi, un propriétaire d'un contrat pour un capital de 5.000 livres, dont la rente au denier cent était d'un produit net de 50 livres, était porté au grand-livre pour cette dernière somme; s'il était créancier en même temps d'un effet au porteur de 2,000 livres de capital portant intérêt de 80 livres, il était crédité de 80 livres pour ce second titre: si sa créance de 2,000 livres n'avait pas d'intérêt déterminé, on le créditait au grand-livre à raison du denier vingt de son capital, c'est-à-dire pour une somme de 100 livres; et ainsi du reste. Par cette opération simple et facile toute la dette publique reposait sur un titre unique; on voyait disparaître d'un seul coup tous ces parchemins, toutes ces paperasses du régime précédent, dont la connaissance et le classement étaient à eux seuls une science; une simple addition au grand-livre suffirait désormais pour faire connaître ce que quatre ans de travaux assidus n'avaient pu encore déterminer d'une manière précise, l'état de la dette publique.

L'inscription sur le grand-livre ne rappelait donc pas les capitaux, mais seulement le produit net des rentes ou des intérêts. C'est là un des points qui honorent le plus la sagacité financière de l'auteur de cette grande fondation. Non seulement on effaçait ainsi la trace de ces capitaux fictifs dont l'État ne s'était jamais engagé qu'à servir la rente, et l'on faisait disparaître ces retenues de vingtièmes, de dixièmes, de cinquièmes, de moitiés, dont une foule de titres étaient affectés, et qui compliquaient inutilement les états de finances; mais, chose bien autrement importante, on ménageait à la nation un moyen facile et avantageux de diminuer ses charges en remboursant partiellement sa dette toutes les fois que le taux de la rente viendrait à baisser, c'est-à-dire que 5 francs de rente inscrits au grand-livre comme représentant un capital de 100 francs viendraient à représenter un capital moindre. On conçoit, par exemple, que le trésor remboursant dans un moment où la rente serait à 80, c'est-à-dire où l'intérêt fixe et invariable de 5 francs se négocierait non plus pour le capital nominal de 100 francs, mais pour une valeur réelle de 80 francs, l'État bénéficierait d'un cinquième sur le montant de la rente ainsi rachetée : bien

1793. entendu, toutefois, que ce remboursement devait être entièrement à la volonté du créancier, lequel resterait toujours le maître ou de garder sa rente à quelque taux que les fluctuations du crédit la fissent monter ou descendre, ou d'accepter en échange le capital que son débiteur lui offrirait. C'était, dans la pensée de Cambon, une faculté ménagée à l'État, et rien de plus. Il est aisé de comprendre que si, au lieu de l'intérêt, le grand-livre eût inscrit le capital, l'État eût toujours été astreint à un remboursement intégral, quelle qu'eût été la situation du crédit public, et que toute réduction eût alors été taxée avec justice de banqueroute partielle.

Cette idée de l'établissement d'un grand-livre et de la constitution d'une dette uniforme n'était pas nouvelle, à la vérité; l'Angleterre nous en offrait le modèle. Mais cette antériorité du système n'enlève rien au mérite de l'application; et dans les combinaisons qu'y ajouta Cambon pour l'approprier aux circonstances difficiles où se trouvait la France, il faut reconnaître une ingénieuse fécondité de ressources.

« Lorsqu'une nation se régénère, disait le rapport dont la commission » avait fait précéder le travail de Cambon, il faut renouveler tout ce qui » existe, afin de détruire les fausses opinions que de vieux contrats pour- » raient conserver. *Républicanisez la dette*, et tous les créanciers de la na- » tion seront républicains.

» Détruisons tout ce qui peut servir d'aliment à la superstition monar- » chique, continuait le rapport. Que l'inscription sur le grand-livre soit le » tombeau des anciens contrats et le titre unique et fondamental de tous les » créanciers. Que la dette contractée par le despotisme ne puisse plus être » distinguée de celle qui a été contractée depuis la Révolution; et je défie » *monseigneur le Despotisme*, s'il ressuscite, de reconnaître son ancienne » dette lorsqu'elle sera confondue avec la nouvelle.

» Cette opération faite, vous verrez le capitaliste, qui désire un roi parce » qu'il a un roi pour débiteur, et qu'il craint de perdre sa créance si son » débiteur n'est pas rétabli, désirer la République qui sera devenue sa dé- » bitrice, parce qu'il craindra de perdre son capital en la perdant.

» C'est au moment de l'acceptation du gouvernement républicain, disaient » encore les auteurs du rapport, que vous devez consolider la dette publique » et l'inscrire sur le grand-livre. Vous prouverez par là que la République, » voulant respecter les dettes contractées par le despotisme, s'empresse de » les déclarer dettes républicaines en fournissant un titre républicain... »

D'après les états annexés au rapport, le total de la dette consolidée à inscrire au grand-livre devait être de 200 millions de rente, représentant un capital de 4 milliards. Une des conceptions de Cambon avait été de frapper les inscriptions au grand-livre d'un impôt proportionnellement égal à celui de la contribution foncière, c'est-à-dire du cinquième, dont le paie-

ment se ferait par retenue sur la feuille annuelle; cet impôt devait conséquemment produire chaque année au trésor une somme de 40 millions. Cambon n'ignorait pas que cette proposition d'un impôt sur la rente avait été repoussée par l'Assemblée Constituante après une discussion solennelle; il n'ignorait pas non plus que l'Angleterre l'avait toujours rejetée : mais on ne doit pas s'étonner qu'indépendamment de l'appât d'une ressource importante dans un moment où les besoins étaient si grands et les moyens d'y pourvoir si difficiles, les financiers du Comité de Salut Public aient été dominés par les idées politiques de l'époque. « Dans un gouvernement libre, » disaient-ils, dans un gouvernement qui a pour base l'égalité, toutes les » fortunes doivent contribuer aux dépenses publiques. Toutes les propriétés, » étant garanties par la société, doivent payer le prix de cette protection; » et les créanciers de la République sont trop justes pour ne pas apprécier » les sacrifices que la nation ne cesse de faire pour acquitter exactement » les rentes promises par le despotisme..... » Cette question est aujourd'hui jugée pour les hommes éclairés en finances et pour tous les bons esprits; mais n'oublions pas que la science financière était alors bien neuve parmi nous, et que le décret constitutif du 24 août, malgré ses imperfections et ses lacunes, a rendu à la France un service inappréciable en introduisant la régularité là où auparavant régnait une horrible confusion, et en jetant chez nous les bases du crédit public. 1793.

Une idée plus heureuse de Cambon fut de *mobiliser* les inscriptions de rente, en déterminant qu'à l'avenir on en pourrait disposer comme de créances mobilières au moyen d'un simple *transfert* opéré sur la copie du grand-livre déposée entre les mains du payeur principal. Seulement chaque transfert était frappé d'un droit des deux cinquièmes de l'inscription, représentant deux pour cent du capital; et cet impôt onéreux, en donnant à une disposition excellente en elle-même le caractère d'une mesure fiscale, lui ôtait en grande partie les avantages qu'on en devait attendre. Mais c'est un germe qui s'améliorera plus tard en se développant; de même qu'après l'heureuse idée d'inscrire au grand-livre, non le montant de la dette, mais l'intérêt dû au créancier, laissant ainsi au capital tout le jeu que lui peuvent communiquer les fluctuations du crédit public, il n'y a plus qu'un pas à faire pour arriver à la théorie féconde de l'amortissement.

Établir l'ordre dans la dette publique, simplifier la comptabilité et la débarrasser de formes surannées, réduire les anciens titres de créances en un titre unique et républicain, rattacher ainsi à la République par le lien puissant de l'intérêt particulier le plus grand nombre possible d'existences, tels sont les résultats que nous avons vus ressortir jusqu'ici du décret de constitution du grand-livre de la dette publique. Il en était un autre particulièrement relatif aux circonstances, et dont les rédacteurs du décret s'étaient

1793. peut-être préoccupés plus encore : c'était de retirer de la circulation la masse énorme d'assignats dont les besoins publics avaient forcé l'émission. Cette surabondance aussi funeste qu'inévitable de la monnaie révolutionnaire faisait à la Révolution un mal énorme, en produisant la hausse factice de toutes les denrées de première nécessité dans une proportion bien supérieure à l'augmentation que la dépréciation du signe monétaire avait dû amener dans le prix du travail. Il en résultait pour toutes les classes, et surtout pour le peuple, une misère et des souffrances qui s'aggravaient chaque jour, et qui chaque jour amenaient de nouveaux troubles. Déjà la Convention avait tenté de porter à ce mal profond des palliatifs restés insuffisants, en punissant de peines rigoureuses quiconque vendrait ou achèterait du numéraire, c'est-à-dire échangerait des espèces métalliques contre une valeur en assignats nominalement différente, de même que ceux qui dans les transactions communes refuseraient de recevoir les assignats pour leur valeur nominale. La force des choses, ainsi qu'il arrivera toujours en des cas semblables, l'avait emporté sur la rigueur des prescriptions législatives. Un décret tout récent, qui avait interdit la circulation comme monnaie des assignats à face royale au-dessus de 100 livres, avait été plus efficace; ce seul décret en avait fait disparaître de la circulation pour une somme de plus de 560 millions. Mais la masse écrasante d'assignats républicains qui y restait encore, et qui ne se montait pas, on l'a vu plus haut, à moins de 3 milliards 200 millions, outre la facilité d'émissions indéfinies, était un fléau qu'il importait au salut de la République d'alléger promptement. C'est à quoi tendaient plusieurs dispositions essentielles du travail du comité des Cinq.

La Convention avait décrété, deux mois auparavant (23 juin), un emprunt forcé d'un milliard sur les riches; cet emprunt servit de base aux combinaisons de la commission. Lorsque la société, s'était-elle dit, faisait des dépenses extraordinaires pour l'avantage général et l'utilité commune, elle avait le droit d'exiger de tous les citoyens des contributions proportionnées aux charges de l'État; et alors que, pour arriver à une diminution réclamée de toutes parts sur le prix des denrées et des marchandises, il importait de réduire la masse des assignats dont les besoins publics avaient nécessité l'émission, c'était à la fois pour le gouvernement un droit et un devoir d'imaginer de nouvelles ressources dont les classes fortunées devaient surtout supporter le poids. Avant que le Comité n'adoptât la mesure de l'emprunt forcé, sa première pensée avait été celle d'une taxe de guerre sur les riches : par ce moyen on retirait immédiatement de la circulation une masse considérable d'assignats, et les avantages généraux qui seraient résultés de cette diminution instantanée du papier-monnaie auraient compensé en partie les charges de la taxe. Cependant un mûr examen avait fait

rejeter cette mesure, et le Comité s'était arrêté à celle de l'emprunt forcé, 1793.
qui avait été décrété. Maintenant, la commission des Cinq, répondant aux plaintes que cet emprunt avait soulevées parmi ceux qu'il atteignait, leur dit : « Egoïstes, qui vous plaignez de ce qu'on vous demande des assignats par un emprunt forcé, voyez combien la cupidité vous aveugle sur votre véritable intérêt. Le gage des assignats qui sont en circulation repose sur la valeur des domaines nationaux; la contre-révolution arrivant, les anciens possesseurs rentrent de vive force dans leurs propriétés, et le gage disparaît. Nous, nous pouvions établir une taxe de guerre qui vous enlevait vos assignats sans compensation, et nous nous contentons d'échanger votre assignat contre un titre qui repose sur le même gage. Si vous ne croyez pas à la Révolution, l'assignat que vous regrettez n'a plus de valeur; si vous y croyez, hâtez-vous de l'échanger contre un titre qui vous procurera comme l'assignat lui-même la propriété qui faisait son gage. Si vous voulez assurer votre fortune, vos propriétés, et alléger vos dépenses, travaillez avec nous à retirer les assignats de la circulation. Ne créez plus des embarras en vous coalisant contre la République; unissez-vous aux défenseurs de la patrie; abjurez ce titre toujours odieux de capitalistes, pour devenir propriétaires utiles d'un domaine national dont vous jouirez paisiblement ! »

Que pouvaient répondre à cette logique du lion les hommes à qui on l'imposait ?

Voici maintenant par quelles combinaisons Cambon avait lié entre eux ces trois objets essentiels à la stabilité de la République, l'emprunt forcé, l'établissement du grand-livre et la diminution des assignats circulants. Pour justifier ce qu'il pouvait y avoir de rigoureux dans quelques unes des dispositions de détail, l'auteur du projet s'était fondé sur le caractère inhérent à l'emprunt forcé, qui remplaçait une taxe extraordinaire encore plus rigoureuse.

L'emprunt forcé n'était remboursable qu'en domaines nationaux : par ce moyen, ceux qui y étaient compris avaient intérêt à terminer la Révolution pour devenir propriétaires. Il n'était admis en paiement des domaines nationaux que deux ans après la paix, afin que ceux qui y étaient taxés abandonnassent leur résistance d'inertie ou cessassent de susciter des troubles intérieurs. Il ne portait aucun intérêt, et il devenait ainsi l'équivalent d'un impôt extraordinaire pendant la durée de la guerre, que tout le monde avait dès lors intérêt à voir finir. Les titres fournis aux prêteurs n'étaient point transmissibles, afin de tarir la source de l'agiotage. Enfin, si les sommes demandées n'étaient pas acquittées dans le délai prescrit, l'emprunt serait converti en un impôt et ne serait plus remboursable.

Il avait paru politique à la commission de ménager aux citoyens zélés les moyens de s'exempter des mesures coercitives, en prêtant volontairement

1793. les assignats qu'il était instant de retirer de la circulation. Elle avait déterminé en conséquence que les assignats ayant cours de monnaie pourraient être convertis en une inscription au grand-livre, à raison de 5 pour cent du capital; et pour ajouter au stimulant du zèle civique celui de l'intérêt personnel, elle avait introduit dans la loi une disposition portant que ceux qui avant le mois de décembre suivant convertiraient leurs assignats en une inscription sur le grand-livre seraient admis à faire déduire de leur taxe la somme qu'ils auraient volontairement convertie, en conservant les avantages qui y étaient attachés. On avait ainsi tout lieu d'espérer que le milliard rentrerait dans l'espace de quelques mois; car voici, disait Cambon, quel raisonnement doit se faire l'égoïste :

« L'assignat à face royale étant démonétisé, je suis obligé de le porter au trésor national en paiement des domaines nationaux ou des contributions, puisqu'il ne me produit aucun intérêt et qu'il ne peut plus me servir dans les transactions journalières. Les assignats qui ont cours de monnaie sont ou seront bientôt un titre républicain : or, on demande que je les échange contre une inscription au grand-livre, qui sera le même titre républicain sur lequel reposera toute la dette publique. Ce titre étant le même pour tous, quelle que soit l'issue de la Révolution on ne pourra pas me distinguer des autres créanciers, et je ne craindrai aucune opération particulière. De plus, cette inscription me produira net 4 pour cent, et si j'ai besoin de mes fonds, je puis aliéner le titre qu'on m'aura fourni, outre que je puis l'employer sur-le-champ en acquisition d'un domaine national, et que je suis exempt de l'emprunt forcé. Si, au contraire, je me refuse à porter volontairement mes assignats, j'y serai obligé par une taxe dans l'emprunt forcé; on me donnera en échange un titre républicain que je ne pourrai pas négocier à volonté, qui ne produira aucun intérêt, ne sera remboursable que deux ans après la paix, et encore à cette époque ne sera reçu que dans une acquisition de domaines nationaux. Le prêt volontaire doit être fait d'ici au 1er décembre; le prêt forcé devra être payé par tiers en décembre, janvier et février. Si, après cette dernière époque, je n'ai pas payé, j'y serai contraint, et j'aurai perdu mon droit au remboursement. Portons donc mes assignats à l'emprunt volontaire, qui m'offre tant d'avantages; et je profiterai dans mes dépenses journalières de la diminution qui doit avoir lieu sur le prix des denrées et des marchandises. » Ceux qui seront sourds à leur intérêt personnel et aux besoins de la patrie, ajoutait Cambon, doivent être regardés comme de mauvais citoyens, qui ne méritent aucun ménagement pour leurs propriétés, et dont la République doit surveiller les personnes.

Une dernière combinaison marquée du même cachet que les précédentes devait avoir pour double résultat d'éteindre dans un laps de temps assez

court la dette publique constituée au grand-livre, et de procurer la prompte rentrée du surplus des assignats en circulation après l'annulation du milliard de l'emprunt volontaire ou forcé. 1793.

Jusqu'à la fin de l'année 1794, toute la dette publique enregistrée était admise en paiement des domaines nationaux, à la charge par ceux qui voudraient jouir de cette faculté *de fournir en même temps pareille somme en assignats;* et pour accélérer cette vente et ce paiement, on assurait à celui qui achèterait et paierait promptement un avantage sur celui qui pour se libérer attendrait l'issue de la Révolution. Toute inscription au grand-livre était reçue sur le pied du denier vingt (100 francs pour 5 francs d'inscription) de ceux qui paieraient avant le 1er janvier 1794; sur le pied du denier dix-huit (90 francs pour 5 francs d'inscription), de ceux qui paieraient avant le 1er juillet de la même année; enfin, sur le pied du denier seize (80 francs pour 5 francs de rente), de ceux qui paieraient du 1er juillet au 31 décembre suivant.

Le but de cette prime offerte à la prompte acquisition des domaines nationaux est manifeste, et les avantages que la République en devait retirer ne sont pas moins évidents.

On ne peut contester l'habileté de ces diverses combinaisons; quant à leur équité, — et c'est là leur meilleure defense, — elles ont pour elles l'argument tout-puissant de la nécessité et du salut de la Révolution. « Quel reproche les hommes de bonne foi pourraient-ils nous faire? disaient les auteurs de cette loi mémorable du 24 août. Le despotisme nous a laissé des dettes et point d'argent. La Révolution nous a procuré des biens fonds : nous les offrons en paiement. »

Les mois d'août et de septembre 1793 sont marqués par les plus grandes mesures de salut public que le sentiment de la conservation ait jamais inspirées à aucun peuple. Menacé à la fois au-dehors par la coalition étrangère et à l'intérieur par la multitude d'oppositions, celles-ci sourdes et passives, celles-là ouvertes et violentes, que devait enfanter un bouleversement social qui déjà avait amoncelé tant de ruines, brisé tant d'existences, ruiné tant d'intérêts et renversé tant de croyances, le gouvernement du 31 mai avait en outre à lutter contre un fléau non moins redoutable, le mécontentement et l'agitation des masses, auxquelles la Révolution, qui leur avait tout promis, n'avait encore donné que la misère. Il lui fallait couvrir de soldats nos frontieres envahies, combattre dans l'Ouest la contre-révolution armée, éteindre dans le Midi les derniers mouvements de ce qu'à Paris on nommait le fédéralisme; il lui fallait aiguillonner sans relâche la colère du peuple pour échauffer son énergie, et contenir en même temps l'impatience turbulente des ultra-révolutionnaires, avec lesquels tout gouvernement eût été impossible; il lui fallait, enfin, ramener l'équilibre entre le

1793 signe monétaire issu de la Révolution et le prix des objets nécessaires à la vie, et se créer incessamment de nouvelles ressources au milieu de la détresse générale. Trois mois à peine se sont écoulés depuis que l'attentat du 2 juin a mis aux mains des Jacobins les destinées de la France, et si toutes les difficultés de cette situation sans exemple sont loin encore d'être surmontées, déjà, cependant, une partie de la tâche est accomplie. Des mesures d'une rigueur inouïe ont été décrétées contre la Vendée; la nation tout entière a été appelée aux armes contre l'ennemi du dehors, et une grande conception financière a été sanctionnée : le nouveau gouvernement a ainsi satisfait aux premières colères et pourvu aux dangers ainsi qu'aux besoins les plus pressants, en même temps qu'il a préparé les voies aux mesures plus directes par lesquelles il essaiera bientôt de combattre les souffrances qui sont résultées pour les masses populaires du desséchement des sources du travail, joint à la dépréciation rapide des assignats, et à la hausse du prix des denrées qui en a été la suite nécessaire. Maintenant la pensée du gouvernement révolutionnaire va se reporter vers les mesures de compression intérieure qui sont une des nécessités fatales de son existence.

Le signal en fut donné à la Convention, dans une des dernières séances du mois d'août, par un discours de Bazire. « Depuis que la Constitution est acceptée, dit-il, les efforts des malveillants ont redoublé; le feuillantisme a relevé » la tête, et, comme autrefois, il s'arme des mots de loi, d'ordre public, de » paix, de sécurité, pour enchaîner le zèle des amis de la liberté. Vous devez » enfin briser entre les mains de vos ennemis l'arme qu'ils emploient contre » vous. Je demande que vous déclariez formellement que la France est en » révolution jusqu'au moment où son indépendance sera reconnue. La simple » exécution des lois constitutionnelles faites pour les temps de paix serait » impuissante au milieu des conspirations qui nous environnent. » Cette
28 août. motion fut adoptée séance tenante par la Convention. Le Comité de Salut Public fut chargé de présenter incessamment un projet de déclaration sur la situation politique de la France, tendant, disait le décret, à pénétrer tous les Français de cette vérité, que tant que l'indépendance de la nation ne serait pas solennellement et définitivement établie, la France serait en état de révolution. Le Comité dut aussi préparer sans délai un projet d'organisation de la police de sûreté intérieure pendant la crise révolutionnaire. Le rapport du Comité, fait six semaines plus tard dans la séance du 10 octobre, sera suivi du mémorable décret qui suspendit la Constitution et proclama le gouvernement révolutionnaire.

Dans les derniers jours d'août et les premiers jours de septembre, plusieurs incidents vinrent, à de courts intervalles, remettre un instant les Girondins en scène, et ranimer contre eux l'implacable colère du parti vainqueur. Ce fut d'abord, le 30 août, une députation des sections de Bor-

deaux qui vint à la barre de la Convention, comme un mois auparavant les envoyés du Calvados, rétracter leurs actes et leurs écrits contre la révolution du 31 mai et implorer la merci de l'Assemblée Nationale. Les députés de Bordeaux furent fort mal accueillis, et la soumission même de leur démarche eut peine à faire oublier l'énergie de leur protestation. Cependant Bordeaux avait racheté ce court accès d'énergie par l'abandon où elle avait laissé les membres proscrits de la députation girondine qui étaient venus demander vengeance, au nom de la cause commune, à la patrie de Vergniaud, de Guadet et de Gensonné, et qui y trouvèrent à peine un asile. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les députés fugitifs s'étaient partagés à Quimper, où ils s'embarquèrent sur deux navires séparés pour gagner la Gironde. La première troupe, composée de Duchâtel, Meillan, Kervélégan, Cussy, Girey-Duprey, Salles et Bergoeing, débarqua au Bec d'Ambès le 25 août; Barbaroux, Louvet, Pétion, Guadet et Buzot les y suivirent de près. Tous arrivaient pleins d'espoir et animés d'un nouveau courage. Bordeaux, où ils touchaient maintenant, était depuis un mois le but où aspirait leur vœu le plus ardent; c'était à leurs yeux le rempart de la liberté républicaine contre l'usurpation des anarchistes. Ils espéraient y soutenir par leur présence le courage des habitants, électriser les départements voisins et de proche en proche le reste du Midi, et former une masse assez puissante pour affranchir Paris et délivrer la France. Ces illusions ne tardèrent pas, hélas! à se dissiper. A peine arrivés, ils apprennent que Bordeaux était à demi vaincue, et que le parti jacobin, recruté à coups d'assignats parmi les dernières classes du peuple, et travaillé par les agents parisiens, acquérait chaque jour plus de force et d'audace. Les bataillons formés dans le premier moment de zèle pour se réunir aux autres forces départementales et marcher avec elles sur Paris, n'avaient pas dépassé la Charente et avaient été presque aussitôt rappelés; enfin, comme on vient de le voir, au moment même où Duchâtel et ses amis touchaient le sol de la Gironde, une députation bordelaise venait apporter à Paris la rétractation des autorités du département et se réunir à la Constitution. Bientôt les réactions commencèrent, les prisons se remplirent et l'échafaud se dressa. Déçus dans leur dernière espérance, les députés proscrits se dispersèrent, ne songeant plus qu'à fuir ou à se cacher. Mais la fuite était difficile, au milieu de la surveillance active qui s'était organisée sur tous les points, et la terreur leur fermait tous les asiles. Un seul resta long-temps ouvert à plusieurs d'entre eux, et ce fut une femme, la courageuse sœur de Guadet, qui osa braver pour eux tous les dangers : dévouement stérile, qui la perdit sans les sauver! Guadet et Salles, découverts dans la retraite où depuis dix mois ils s'étaient ensevelis vivants, devaient périr dans Bordeaux même sous le couteau révolutionnaire (au mois de juin 1794);

1793.

1793. et pour rendre la mort de Guadet plus cruelle, il devait voir monter avec lui à l'échafaud sa sœur et son vieux père, coupables du crime irrémissible d'avoir dérobé long-temps à ses bourreaux, l'une un frère et l'autre un fils. Pétion, Barbaroux et Buzot purent échapper à ceux qui avaient arrêté Guadet et Salles; mais après avoir erré quelques jours dans la campagne, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, se voyant au moment d'être atteints, ils voulurent échapper par une mort volontaire à la mort ignominieuse qui les attendait. Barbaroux conservait encore quelque souffle de vie, dont on profita pour livrer son cadavre au bourreau; Pétion et Buzot, plus heureux, furent retrouvés deux jours après dans un champ à demi dévorés par les loups.

On me pardonnera d'avoir anticipé sur les événements pour dire quelle devait être la fin de ces hommes qui ont joué long-temps un rôle si éminent sur le théâtre révolutionnaire, et qui périrent pour avoir voulu refréner l'anarchie qu'ils avaient un moment caressée. Le jour même où le gouvernement du 31 mai apprenait par la démarche de la députation bordelaise que l'un des plus dangereux foyers de l'insurrection girondine n'existait plus, on recevait à Paris une autre nouvelle non moins favorable aux Jacobins, la soumission de Marseille. Marseille, ainsi qu'on l'a vu, était du nombre des villes de France qui avaient protesté avec le plus d'énergie contre l'expulsion violente des députés girondins du sein de la Convention; Barbaroux, un des proscrits, était député de Marseille. Les Marseillais équipèrent immédiatement un corps de 6,000 hommes destiné à se réunir aux forces de Lyon et du Jura, après s'être lui-même grossi du contingent des départements languedociens : ces six mille hommes devaient être ainsi le noyau d'une colonne de quatre-vingt mille hommes au moins que le Midi et le Sud-Est versaient sur Paris, et qui aurait combiné ses mouvements avec ceux de deux autres colonnes non moins formidables organisées dans le Sud-Ouest et dans le Nord-Ouest, à Bordeaux et à Caen. On sait quelle a été dans ces deux dernières régions l'issue de la fédération départementale; il en devait être de même de celle de Marseille et des autres provinces du Midi. Le petit corps d'armée marseillais dépassa à peine la Durance. Les nombreux agents du Comité de Salut Public étant parvenus à jeter l'indécision et la division parmi les autorités du Gard et des départements circonvoisins, la jonction que les levées du Languedoc devaient opérer au Pont-Saint-Esprit avec les Marseillais n'eut pas lieu. Ces derniers, arrivés à Orange dans les premiers jours de juillet, n'y trouvant pas les forces auxiliaires avec lesquelles ils comptaient remonter la vallée du Rhône, n'osèrent pas aller au-delà. Attaqués bientôt après par le général Carteaux, que les représentants du peuple avaient détaché de l'armée des Alpes pour empêcher la jonction des fédérés de Marseille avec Lyon, ils se replièrent précipitamment

d'Orange sur Avignon, d'Avignon sur Aix et d'Aix sur Marseille. Le 24 août 1793.
Carteaux les attaqua de nouveau dans les gorges de Septêmes, où ils avaient pris position, en avant de Marseille. Le combat, un moment incertain, fut décidé par la défection d'un bataillon marseillais, et le lendemain l'armée républicaine entrait dans Marseille, d'où les autorités s'étaient enfuies pendant la nuit pour se réfugier à Toulon.

Cette dernière ville avait été, comme Marseille, Lyon et la plupart des autres localités importantes du Midi, le théâtre d'une réaction violente contre le gouvernement jacobin. La municipalité jacobine y avait été cassée, le club populaire fermé, un grand nombre de ceux qui se donnaient exclusivement le titre de patriotes emprisonnés, et quelques uns des principaux agitateurs livrés au glaive de la loi. La violence de cette réaction avait été d'autant plus grande que l'esprit royaliste n'y était pas étranger. Parmi les officiers de marine, beaucoup appartenaient encore à l'ancien régime, et ne s'étaient jamais ralliés franchement au régime nouveau dont le 21 janvier avait été la sanglante inauguration. Un grand nombre d'agents secrets appartenant á l'émigration et correspondant avec le Piémont s'étaient en outre, là comme á Marseille, répandus dans la population, surtout parmi les ouvriers du port et les matelots, et avaient réussi sans peine à y éveiller des regrets auxquels contribuait puissamment la misère générale qu'avait amenée l'interruption à peu près complète du commerce et des travaux. L'escadre combinée que l'Angleterre et l'Espagne tenaient en croisière sur cette partie de nos côtes n'était pas étrangère à ces machinations. Le vice-amiral Hood, commandant de l'escadre anglaise, avait envoyé dans le courant de juillet des parlementaires aux autorites civiles et militaires de Toulon, sous prétexte d'un échange de prisonniers, mais en réalité, tout le prouve, pour des négociations d'une autre nature. Ces ouvertures du vice-amiral anglais n'avaient été ni positivement accueillies ni positivemeut repoussées; les autorités de Toulon attendaient l'issue de la lutte engagée par une partie des départements contre le gouvernement jacobin. L'entrée de Carteaux à Marseille précipita l'événement. Ce qui s'était passé à Toulon depuis trois mois ne pouvait laisser aucun doute sur les terribles représailles que les jacobins triomphants y allaient exercer; ceux qui avaient le plus à les redouter résolurent de les prévenir. L'ordonnateur de la marine, le commandant de la place et le chef du port, le vice-amiral Trogoff, se mirent immédiatement en communication avec les vice-amiraux Hood et Langara, commandants de l'escadre anglo-espagnole. La reddition de la ville, du port, de la flotte, de l'arsenal et des forts fut stipulée au nom de Louis XVII. Les représentants du peuple Pierre Bayle et Beauvais, qui se trouvaient en mission à Toulon, furent arrêtés et renfermés dans le fort de la Malgue; deux autres représentants, Fréron et Barras, ne parvinrcut

1793. qu'à grand'peine à sortir de la ville, et se réfugièrent à Nice, quartier-général de l'armée d'Italie. Le contre-amiral Saint-Julien, que son républicanisme décidé n'avait pas permis d'initier au complot, voulut résister et entraîner la flotte alors mouillée en rade, au moment où l'amiral Trogoff arborait le drapeau blanc; mais, mal secondé par les équipages, et menacé d'ailleurs par les forts et les batteries de la côte, il lui fallut céder et se sauver à terre avec quelques officiers.

28 août. Ce fut le 28 août, trois jours après l'entrée de Carteaux à Marseille, que fut consommée cette trahison désastreuse qui livrait aux ennemis de la France le plus beau de nos ports et notre plus riche établissement maritime. Les chefs de l'escadre coalisée, en s'établissant dans le port et dans les forts, publièrent, de concert avec les autorités de la ville, une proclamation destinée à colorer cette prise de possession d'un prétexte plausible. « Vous connaissez par une cruelle expérience, disaient-ils aux habitants, l'état où les factieux vous ont réduits depuis l'assassinat de votre souverain légitime; les maux sont à leur comble, et nous venons vous en délivrer, non avec un esprit de conquête ni de vues d'agrandissement, mais pour rétablir l'ordre, vous rappeler au bonheur, et élever Louis XVII sur le trône.

» Le bon peuple de Toulon a reçu avec reconnaissance le secours que nous lui apportons. Il sait que le pavillon aux couleurs nationales flotte partout; que le pouvoir que nous exerçons n'est qu'un dépôt dans nos mains, que nous admettons avec nos troupes tous les soldats français qui sont soumis à la bonne cause, et que tout sera rendu dans son intégrité à Louis XVII dès que l'ordre et la paix seront rétablis sans retour. Vous en croirez sans doute deux nations aussi renommées par la loyauté de leurs principes et leur ardent amour pour la liberté, que par la justice et l'honneur dont elles font profession... »

Instruit le 29 de ce qui s'était passé à Toulon la veille, Carteaux dirigea immédiatement vers ce point une colonne de 4,000 hommes qui formaient à peu près les deux tiers de sa petite armée d'expédition. Cette colonne s'établit à Olioulles, dont il fallut déloger un corps d'Anglais et d'Espagnols qui s'en était déjà emparé. Mais avec 4,000 hommes Carteaux ne pouvait songer à attaquer un des postes les plus forts de l'Europe; il dut se borner à mettre la côte en bon état de défense, et attendre pour s'approcher de Toulon des renforts d'hommes et d'artillerie.

Si la soumission volontaire de Bordeaux et la répression de l'insurrection marseillaise avaient déjà réveillé parmi les Jacobins, contre les débris du parti girondin, quelques uns de ces mouvements de colère que les appréhensions de la défaite jettent encore au milieu de la joie du triomphe, on devine aisément quelle fureur produisit contre eux la nouvelle de la reddition de Toulon aux Anglais, qui suivit de près celle de la dernière

victoire de Carteaux. La trahison qui venait de livrer Toulon n'avait rien de commun, sans doute, avec le mouvement que le coup d'État du 2 juin avait occasionné dans une partie de la France : mais à cette distance du théâtre des événements il était aisé d'en mal distinguer les causes; et c'est, en outre, une des conséquences les plus ordinaires des discordes civiles, de rejeter sur le parti vaincu la responsabilité de tous les désastres. D'ailleurs, bien d'autres griefs se dressaient encore contre les malheureux Girondins. On leur reprochait la rébellion opiniâtre des Lyonnais, qui seuls persistaient dans leur révolte contre le gouvernement du 31 mai alors que tous les autres foyers de l'insurrection du 2 juin s'étaient ralliés au pouvoir central; on leur imputait, ou du moins on imputait à l'influence occulte de leur esprit politique, qui, disait-on, vivait encore dans une foule d'administrations départementales, tous les troubles, tous les embarras, toutes les difficultés de la situation; on allait jusqu'à leur reprocher un mouvement que Paoli avait récemment suscité en Corse, et qui était dirigé, comme l'événement le montrera bientôt, contre la domination française autant au moins que contre le gouvernement jacobin. 1793.

Il faut dire, toutefois, que ces récriminations ne préoccupaient guère que les meneurs du parti; le peuple était absorbé par un souci plus réel, celui de sa subsistance journalière. Cet éternel embarras de l'alimentation de Paris, qui depuis quatre ans avait été une cause permanente ajoutée à tant d'autres causes de perturbation et d'émeutes, avait pris en juillet et août un nouveau degré d'intensité. Ce n'est pas que les farines eussent encore précisément manqué; mais comme il n'y avait pas de réserve, et que depuis long-temps la consommation de chaque jour reposait à peu près uniquement sur les arrivages de la veille, on conçoit de quelles inquiétudes perpétuelles cet état de choses devait être la source. La rareté, d'ailleurs, ne portait pas uniquement sur le pain; elle s'étendait aux autres denrées et à tous les objets de nécessité première, non pas seulement à cause d'une pénurie réelle, mais aussi par suite du prix toujours plus élevé qu'elles avaient atteint à mesure que les assignats avaient baissé. La rigueur des décrets de la Convention n'avait, je l'ai déjà dit, apporté qu'un bien faible soulagement à cette situation fâcheuse; l'intérêt particulier, inépuisable dans son esprit de ressources, avait toujours su éluder et les prescriptions et les défenses qui lui étaient contraires. On comprend que lorsque l'assignat de 6 livres, ayant baissé des deux tiers sur sa valeur nominale, ne représentait plus qu'une valeur réelle de 2 francs, le marchand était contraint, sous peine de ruine, de rétablir la proportion en vendant 6 francs ce qui auparavant n'en valait que 2. De là la détresse trop réelle des classes ouvrières, pour qui les salaires ne s'étaient pas élevés à beaucoup près dans la même proportion, et qui ne cessaient de s'en prendre aux

1793. marchands d'un état de choses dont ceux-ci ne souffraient pas moins que les autres. Pour le pain, une raison toute contraire, dont les inconvénients ont déjà été précédemment signalés, contribuait à produire le même effet. La municipalité s'étant toujours attachée, au moyen d'indemnités attribuées aux boulangers, à en maintenir le prix à un taux très modique, il en résultait que les habitants des communes avoisinantes, qui payaient le leur beaucoup plus cher, venaient s'en approvisionner à Paris autant qu'il leur était possible, et qu'en dépit d'une active surveillance, des quantités de pain considérables étaient ainsi enlevées chaque jour à l'alimentation déjà restreinte de la population parisienne. Vers la fin d'août, toutes ces causes réunies, jointes à une diminution réelle dans les arrivages, avaient produit à Paris une véritable disette. Des règlements municipaux étaient intervenus pour déterminer la quantité de pain attribuée à chaque individu : et on ne pouvait la réclamer que muni d'une carte délivrée dans les sections. La porte des boulangers était assiégée dès long-temps avant le jour de longues files d'hommes et de femmes, et des sentinelles y étaient placées pour maintenir l'ordre parmi cette foule affamée. Paris avait pris extérieurement l'aspect morne et hâve d'une ville assiégée par la famine, pendant qu'au sein des Jacobins et des autres sociétés populaires la violence menaçante des motions à l'ordre du jour semblait présager encore quelque sinistre catastrophe.

Les premières nouvelles de la trahison de Toulon commencèrent à se répandre le 2; mais ce fut le 4 seulement qu'on en eut la certitude officielle. Pendant ces quatre premiers jours du mois de septembre on agita aux Jacobins les questions brûlantes des subsistances, du jugement des Girondins, de la terreur révolutionnaire. Selon un des orateurs du club, si la disette nous affligeait, c'est que nos grains accaparés à Nantes, au Havre et à Rouen, passaient de là à nos ennemis et allaient alimenter les armées dirigées contre nous. D'autres demandaient quelle raison pouvait si long-temps suspendre le jugement d'Antoinette et celui de Brissot et consorts; on disait aussi qu'un seul tribunal révolutionnaire ne suffisait pas pour juger la masse de prévenus qui encombrait les prisons de la République, au moment surtout où cette masse allait s'accroître de tous les administrateurs contre-révolutionnaires. Le prêtre Royez, cet envoyé du département de Saône-et-Loire à la fédération que nous avons vue se signaler déjà par l'énergie de ses motions révolutionnaires, Royez, appuyant une adresse dans laquelle la ville de Mâcon demandait qu'une armée de sans-culottes parcourût les départements pour en extirper jusqu'aux derniers germes de *fédéralisme* et de royalisme, s'écria : « Vous avez placé la terreur à l'ordre du jour; qui » pourrait imprimer cette terreur avec plus de succès qu'une armée de » trente mille hommes divisée en plusieurs corps volants, accompagnée

» d'un tribunal révolutionnaire et d'une guillotine, et faisant partout, sur » son passage, justice des traîtres et des conspirateurs?..... » Hébert, le héros du 29 mai, le cynique auteur du *Père Duchesne*, revenant sur le jugement des Girondins, disait : « Il faut que le peuple entier de Paris, que » les sociétés populaires et les sections, soient invités à se joindre aux Jacobins pour aller engager la Convention à décréter que ces scélérats » vont, par un jugement légal, recevoir enfin le prix de tous leurs crimes, » et cela dans le plus bref délai. » Une foule de membres se levèrent et crièrent en agitant leurs chapeaux : Oui, oui, nous irons tous! On arrêta par acclamation la proposition d'Hébert, et lui-même fut chargé de rédiger l'adresse. 1793.

Au fond de toutes ces scènes d'énergumènes, il y a un complot et des manœuvres dont la trame et le but n'apparaissent encore que confusément, mais qui bientôt s'éclairciront et se montreront au grand jour. Les journées des 4 et 5 septembre vont nous aider puissamment à en saisir le fil. Le grand orateur du club, Robespierre, n'avait pas encore paru à la tribune; le 4, il prit enfin la parole. La disette qui désolait Paris, si elle n'était pas créée par d'implacables ennemis du repos public, était, dit-il, perfidement exploitée dans un but que le Comité de Salut Public n'ignorait pas. Mais les lois sages, et en même temps terribles, que la Convention préparait sur les subsistances, en assurant tous les moyens d'existence, en détruisant à jamais les accapareurs, en pourvoyant à tous les besoins du peuple, préviendraient ou déjoueraient les complots ourdis par les ennemis du peuple pour l'insurger par la faim, l'affaiblir par les divisions, l'exterminer par la misère. Si les fermiers opulents ne voulaient être que les ennemis du peuple, on les livrerait au peuple lui-même. Si on trouvait trop d'obstacles à faire justice des traîtres, des conspirateurs, des accapareurs, on dirait au peuple de s'en faire lui-même justice. On voit que la pensée de Robespierre est de remonter à la source du mal pour enlever à des hommes qu'il ne désigne pas encore, mais qui ne vont pas tarder à se faire connaître, tout prétexte d'exploiter les souffrances du peuple au profit de leurs projets de subversion. « Réunissons donc ce faisceau redoutable contre lequel tous les » efforts des ennemis du bien public se sont brisés jusqu'à ce jour, conti- » nue-t-il. Ne perdons pas de vue qu'ils ne désirent autre chose que de » nous rendre suspects les uns aux autres, et particulièrement de nous faire » haïr et méconnaître toutes les autorités constituées. Des malveillants, des » scélérats, se joignent aux groupes qu'on voit à la porte des boulangers, » et les irritent par des propos perfides. On alarme le peuple en lui persua- » dant que les subsistances vont lui manquer. On a voulu armer le peuple » contre lui-même et le porter sur les prisons pour y égorger les prison- » niers... On a voulu le pousser à égorger la Convention Nationale, les jaco-

4 septembre.

1793. » bins, les patriotes. On a cherché à leur aliéner le peuple, en leur attribuant tous les maux dont on l'a rendu victime... Vous voyez quels moyens » on emploie pour égarer le peuple. Voilà encore un effort de nos ennemis, » et peut-être sera-ce le dernier. Il faut que la Convention, que les sociétés » populaires, que les sections, que le peuple entier de Paris se réunissent » pour prévenir les coups qu'on s'apprête à porter aux autorités constituées. » Il faut délibérer jusqu'à la fin sur les maux de la patrie, et sur le remède » qu'on y doit apporter. Il faut ensuite veiller chacun de notre côté, avoir » les yeux sur les intrigants et sur les traîtres, et réunir nos efforts pour » empêcher leurs complots. »

Royez parle de nouveau après Robespierre. Il dit qu'au milieu des grands maux dont la République est affligée le moyen le plus sûr d'arriver au remède est de remonter jusqu'à la cause première; que cette cause, elle est dans le Comité de Salut Public même, où se trouvent encore des hommes pervers dont il aurait dû être purgé : et par là Royez désigne Barrère et Cambon, qui n'ont, selon son expression, qu'un dévouement équivoque aux principes de la *sainte* Montagne. Robespierre s'attache surtout à disculper Barrère, en qui, dit-il, il a toujours vu un homme faible, mais jamais l'ennemi du bien public. Robespierre défend ici l'utile et souple instrument du Comité près de l'Assemblée; mais on devine qu'au fond de l'âme il pense avec son adversaire que l'habileté cauteleuse de Barrère n'a jamais suivi dans la Révolution que des voies tortueuses, et que si le côté droit eût triomphé Barrère n'en serait pas moins resté sur ses pieds pour insulter aux Jacobins anéantis. Royez reprend, avec une exaltation qui bientôt se communique à ceux qui l'écoutent : « Et vous, Jacobins, jusques à quand délibérerez-vous sans agir? A quoi aboutiront ces vains cris? Qu'avez-vous » fait depuis huit jours? — Rien. Changez de tactique, je vous en conjure. » Agissez et ne parlez plus. Je vais vous proposer des moyens bien extraordinaires, mais qui peut-être sont seuls capables de nous sauver aujourd'hui. Cessons dès ce moment nos séances, et ne les reprenons que quand » le peuple n'aura plus d'ennemis en état de lui nuire. Prenons les bustes » de Marat et de Lepelletier, et promenons dans les rues ces images des » deux martyrs de la liberté. Qu'à cette vue tout Paris s'ébranle, et que le » peuple accompagne les Jacobins dans le sanctuaire des lois. Là nous dirons à la Convention : Nous venons nous confondre avec vous, législateurs; identifiez-vous avec le peuple, et secondez ses efforts pour l'extinction de ses ennemis. Fort, alors, de l'assentiment de ses représentants, le peuple se répandra dans les rues, dans les maisons. Il y saisira » les traîtres qui conspirent contre lui : il les connaît tous. Il en fera justice, ou plutôt il les livrera à la vengeance des lois, et abandonnera à ses » législateurs, à ses juges, le soin de prononcer sur le sort des coupables

» et d'anéantir tous ceux qui jusqu'à ce jour se sont montrés ses ennemis » acharnés. » Cet appel à l'insurrection est suivi d'acclamations unanimes, et l'assemblée, pleine d'enthousiasme, s'ajourne au lendemain 5 pour une démarche décisive près de la Convention. 1793.

Pendant ce temps d'autres scènes se passaient à l'Hôtel-de-Ville. Un nombreux rassemblement d'ouvriers, qui s'était formé aux faubourgs dans la matinée, était descendu à la Maison Commune, où se trouvait réuni le conseil municipal. Bientôt après, au milieu même de la place de Grève, une table se dresse, une sorte de bureau s'organise, et une pétition rédigée par un secrétaire improvisé recueille les vœux de la multitude agitée qui remplit la place. Alors un homme à voix de Stentor monte sur la table et donne lecture de la pétition, que la foule accepte en agitant les mains; puis une députation est désignée, et se rend dans la salle où le conseil municipal était en séance. Là, l'orateur du peuple, prenant la parole, annonce que la difficulté d'avoir du pain chez les boulangers est la cause de leur démarche; il demande que le conseil s'occupe des moyens que le salut public exige, et fasse en sorte que l'ouvrier qui avait travaillé pendant le jour, et qui avait besoin de repos, ne fût pas obligé de veiller une partie de la nuit et de perdre la moitié de la journée pour avoir un peu de pain qu'il n'obtenait pas toujours. Pendant cette harangue, la salle s'était remplie de la foule qui avait suivi la députation. — Du pain! du pain! criait-on de toutes parts. Le procureur de la Commune, Chaumette, annonce que la Convention s'occupe en ce moment même d'une loi qui fixera le *maximum* des objets de première nécessité.

— Ce ne sont pas des promesses qu'il nous faut, crie la foule. C'est du pain, et tout de suite!

Chaumette monte alors sur une table, et obtient le silence. — « Et moi » aussi j'ai été pauvre, dit-il, et par conséquent je sais ce que c'est que les » pauvres. C'est ici la guerre ouverte des riches contre les pauvres. Les ri- » ches veulent nous écraser; eh bien! il faut les prévenir. Il faut les écra- » ser. Nous avons la force en main... » Chaumette conclut en demandant que l'on requière de la Convention un décret qui organise sur-le-champ une armée révolutionnaire chargée de se transporter dans les campagnes où le blé est en réquisition, d'assurer les levées, de favoriser les arrivages, d'arrêter les manœuvres des riches égoïstes et de les livrer à la vengeance des lois.

Hébert succède à Chaumette. — « Que le peuple, s'écrie-t-il, se porte » dès demain en masse à la Convention. Qu'il l'entoure comme il a fait » au 10 août, au 2 septembre, au 31 mai, et qu'il n'abandonne pas ce » poste que la représentation nationale n'ait adopté les moyens qui peuvent » nous sauver... Que l'armée révolutionnaire parte à l'instant même où le

1793. » décret aura été rendu; mais surtout que la guillotine suive chaque rayon, » chaque colonne de cette armée! » La motion de Chaumette est adoptée à l'unanimité. On convient de se réunir le lendemain à onze heures pour se rendre en corps à la Convention; on prend ensuite un nouvel arrêté sur la police des boulangers, et le peuple satisfait s'écoule paisiblement.

5 septembre. Le lendemain la députation municipale se met en marche à l'heure convenue; la députation particulière des Jacobins est venue se joindre à celle de la Commune, et une foule innombrable les escorte. On arrive ainsi au Palais-National, où la Convention est en séance. Chaumette prend aussitôt la parole et lit la pétition que le conseil-général a arrêtée. De nouveaux seigneurs non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les anciens, s'étaient, dit-il, élevés sur les ruines de la féodalité, et continuaient d'exploiter la misère publique. Une autre classe, non moins criminelle, s'était emparée des denrées de première nécessité, et en faisait l'objet d'un infâme agiotage, auquel elle continuait de se livrer impunément à l'ombre même des lois qui l'avaient frappée. « Vous avez fait des lois sages, poursuivait la pétition. Elles promettent le bonheur; mais elles ne seront pas exécutées, parce que la force exécutrice manque. Si vous ne la créez promptement, elles courent le risque d'être frappées de vétusté au moment même de leur naissance. »

Après d'assez longs développements sur la nécessité où était la République de détruire tous ses ennemis si elle ne voulait être détruite par eux, la pétition disait en terminant : « Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres! Si nous ne les devançons pas, ils nous devanceront. Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité!

» Les patriotes de tous les départements, et le peuple de Paris en particulier, ont jusqu'ici montré assez de patience. On s'en est joué : le jour de la justice et de la colère est venu.

» Législateurs, l'immense rassemblement des citoyens réunis hier et ce matin sur la place et dans l'intérieur de la Maison Commune n'a formé qu'un vœu, et une députation vous l'apporte. Le voici : *Des subsistances, et pour en avoir, force à la loi.* En conséquence, nous sommes chargés de vous demander la formation de l'armée révolutionnaire que vous avez déjà décrétée, et que l'intrigue et la frayeur des coupables ont fait avorter. Que cette armée forme très incessamment son noyau dans Paris, et que dans tous les départements qu'elle parcourra elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la République une et indivisible; que cette armée soit suivie d'un tribunal incorruptible et redoutable, et de l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup et les complots et les jours de leurs auteurs; qu'elle soit chargée de forcer l'avarice et la cupidité à regorger les richesses de la terre, nourrice inépuisable de tous ses enfants; qu'elle porte ces mots sur

ses enseignes, et que ce soit la consigne de tous les instants : *Paix aux hommes de bonne volonté, guerre aux affameurs, protection aux faibles. Guerre aux tyrans, justice, et point d'oppression.* Enfin, que cette armée soit composée de telle manière qu'elle puisse laisser dans toutes les villes des forces suffisantes pour comprimer les malveillants... » 1793.

Robespierre, qui depuis le 23 août occupait la présidence de l'Assemblée Nationale, concurremment avec celle des Jacobins, n'était pas au fauteuil; ce fut Thuriot, un des vice-présidents, qui répondit à la députation. Il prononça quelques phrases assez vagues sur la liberté, *qui survivrait aux intrigues et aux projets des conspirateurs*, et sur la Convention, dont la sollicitude s'étendait sur tous les maux du peuple; puis Chaumette prit une seconde fois la parole au nom du conseil-général. Le conseil avait reconnu, dit-il, un complot profondément médité de détruire le peuple par la famine; il avait jeté les yeux sur le plan des environs de Paris, et il y avait vu des jardins, des parcs, des terrains qui servaient au luxe, pas un qui servît à l'utilité commune. Il demandait que tous les jardins des biens nationaux à vendre fussent mis en culture utile, et il signalait en particulier le vaste jardin des Tuileries, sur lequel le regard des patriotes se reposerait avec plus de plaisir quand, au lieu de statues et de parterres, aliments du luxe et de l'orgueil des rois, on n'y verrait plus que des plantes alimentaires et des objets de première nécessité.

Bientôt, en effet — et c'est là encore un des traits caractéristiques de l'époque, — le jardin des Tuileries, cette ancienne et splendide promenade du peuple parisien, eut à subir les stupides mutilations de la faux révolutionnaire, et les yeux des austères républicains purent contempler avec délices les carrés où l'humble pomme de terre avait remplacé les créations aristocratiques du génie de Le Nôtre.

Après la harangue de Chaumette, le peuple obtient l'autorisation de défiler dans le sein de l'Assemblée, et bientôt la foule remplit la salle aux cris de : Guerre aux tyrans ! A bas les aristocrates ! A bas les accapareurs ! La séance continue en présence de cet auditoire bruyant, qui s'est échelonné sur les gradins vides du côté droit. Billaud-Varennes, Léonard Bourdon, Danton et plusieurs autres orateurs de la Montagne appuient les demandes des pétitionnaires, sur lesquelles le Comité de Salut Public est chargé de faire un rapport séance tenante. Bazire met ensuite en avant de nouvelles motions. Il demande que le conseil-général de la Commune soit chargé de l'épuration des comités révolutionnaires dans chaque section; que ces comités réorganisés procèdent sur-le-champ à l'arrestation et au désarmement de tous les gens suspects, et qu'il leur soit en conséquence donné plein pouvoir pour agir sans l'intervention d'aucune autre autorité. Ces propositions sont immédiatement décrétées.

1793. Danton, qui semble chercher par boutades les occasions de ressaisir sa première popularité, s'élève ensuite contre les entreprises des contre-révolutionnaires dans certaines sections de Paris. Il signale les alternatives fréquentes qui livraient ces assemblées tantôt à l'influence des Girondins, tantôt à celle des Jacobins, alternatives qui provenaient, dit-il, de ce que le peuple, obligé de travailler pour vivre, et ne venant siéger que de temps à autre, cédait forcément la place aux gens oisifs. Pour rendre aux purs sans-culottes une influence exclusive, Danton propose et fait décréter que les sections se réuniraient deux fois seulement par semaine, et que tout sectionnaire aurait droit sur sa demande à une indemnité de quarante sous chaque jour de séance. Danton fait aussi décréter que 100 millions seront mis à la disposition du ministre de la guerre pour activer la fabrication des fusils.

La députation des Jacobins s'avance alors à la barre et donne lecture de sa pétition, dont Royez a été le rédacteur. L'Assemblée Nationale, disait cette pétition, avait décrété que les Français se leveraient en masse pour repousser loin des frontières les brigands qui ravageaient nos campagnes; mais les satellites des tyrans, les féroces insulaires, les tigres du Nord, étaient moins à craindre que les traîtres qui nous agitaient à l'intérieur, qui nous divisaient, qui nous armaient les uns contre les autres. « L'impunité les enhardit, continuait le réquisitoire; le peuple se décourage en voyant échapper à la vengeance nationale les grands coupables; tous les amis de la liberté s'indignent de voir que les fauteurs du fédéralisme n'ont pas encore subi la peine de leurs forfaits. Dans les places publiques, les républicains parlent avec indignation des forfaits de Brissot; ils ne prononcent son nom qu'avec horreur... Nous demandons qu'il soit jugé, ainsi que ses complices.

» Le peuple s'indigne de voir encore des priviléges au milieu de la République. Quoi! les Vergniaud, les Gensonné, et autres scélérats dégradés par leurs trahisons de la dignité de représentants du peuple, auraient pour prison un palais, tandis que de pauvres sans-culottes gémissent dans les cachots sous les poignards des fédéralistes!

» Il est temps que l'égalité promène sa faux sur toutes les têtes. Il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. Eh bien, législateurs, placez la terreur à l'ordre du jour. Soyez en révolution, puisque la contre-révolution est partout tramée par nos ennemis. Que le glaive de la loi plane sur tous les coupables! »

Les pétitionnaires demandent, comme ceux de la Commune, qu'il soit établi une armée révolutionnaire, dont les colonnes mobiles parcourront les départements suivies d'un tribunal et de la guillotine; ils demandent en outre que pour ôter aux aristocrates tout moyen de grossir les rangs de nos ennemis, les nobles soient mis en prison jusqu'à la paix.

L'orateur des Jacobins est à son tour remplacé à la barre par l'orateur de la députation particulière d'une des sections, celle de l'Unité. « Le jour est » venu d'être inflexible, s'écrie le fougueux sans-culotte; l'heure est venue » de verser le sang des coupables. Puisque notre vertu, notre modération, » nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour » le bonheur du peuple!... Si les tyrans de l'Europe prétendent qu'être ré» volutionnaire c'est être brigand, qu'importe : vous aurez fait périr les traî» tres, vous aurez sauvé la patrie. » Ce n'était pas assez, selon le fougueux pétitionnaire, d'avoir ordonné l'arrestation des gens suspects; il aurait voulu qu'on déclarât que si la liberté venait à être en péril, ils seraient tous impitoyablement massacrés, et que la terre de la liberté ne serait rendue aux tyrans que couverte de cadavres. Ce langage de sang ne faisait qu'exposer, sans voile ni réticences, le système de terreur qui était déjà dans la pensée du gouvernement révolutionnaire, et que bientôt il allait traduire en actes; mais ce hideux système ainsi mis à nu épouvanta la Montagne elle-même, qui laissa éclater une vive improbation, et qui applaudit à la réponse du président invitant la Convention à se défier des propositions exagérées. — « La France n'était pas altérée de sang, dit-il, elle n'était altérée que de justice. » 1793.

Sur ces entrefaites, le Comité de Salut Public avait arrêté, sur les diverses pétitions qui lui avaient été successivement renvoyées, un rapport dont Barrère vint donner lecture en présence des pétitionnaires. « Depuis plu» sieurs jours, disait ce rapport, les aristocrates de l'intérieur organisent » un mouvement dans Paris; eh bien! ce dernier mouvement, ils l'auront!... » Mais ils l'auront organisé, régularisé par une armée révolutionnaire, qui » réalisera enfin ce grand mot qu'on doit à la Commune de Paris : Plaçons » la terreur à l'ordre du jour. C'est ainsi que disparaîtront en un instant et » les royalistes, et les modérés, et la tourbe contre-révolutionnaire qui » vous agite. Les royalistes veulent du sang : eh bien! ils auront celui des » conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. Ils veulent préparer un » mouvement : eh bien! ils vont en éprouver les effets; et ce ne sont pas » des vengeances illégales, ce sont les tribunaux extraordinaires qui vont » l'opérer. Vous ne serez pas étonnés des moyens que nous vous présente» rons, lorsque vous saurez que du fond de leurs prisons ces scélérats con» spirent encore, et qu'ils sont les points de ralliement de nos ennemis... »

Le rapport du Comité était suivi de plusieurs projets de décrets que l'Assemblée sanctionna sans discussion. Le premier ordonnait la formation à Paris d'une force armée soldée par le trésor public, composée de six mille hommes et de douze cents canonniers, et destinée à comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter partout où besoin serait les lois révolutionnaires et les mesures de salut public décrétées par la Convention Nationale, et à

1793. protéger les subsistances. Cette force armée devait être organisée dans les vingt-quatre heures.

Un second décret défendait aux personnes attachées aux maisons militaires du ci-devant roi et des princes, ainsi qu'aux militaires démissionnaires ou destitués, de séjourner dans un rayon de vingt lieues en-deçà des frontières.

Un troisième décret ordonnait la comparution immédiate devant le tribunal révolutionnaire de Brissot, de Vergniaud, de Gensonné, et des deux ex-ministres Clavière et Lebrun.

Peu de séances de la Convention ont été aussi remplies que cette laborieuse séance du 5 septembre. Déjà, avant l'arrivée à sa barre des diverses députations qu'elle venait d'entendre, l'Assemblée avait voté un décret qui réorganisait sur de nouvelles bases ce trop célèbre tribunal révolutionnaire, qui allait recevoir de la nouvelle marche du Comité de Salut Public une activité à laquelle son organisation première ne pourrait plus suffire. Irrité des lenteurs que le tribunal avait apportées dans le procès de Custine, Robespierre l'avait violemment attaqué aux Jacobins quelques jours auparavant. « Il ne faut pas qu'un tribunal établi pour faire marcher la Révolution » la fasse rétrograder par sa lenteur criminelle, avait-il dit : il faut qu'il soit » actif autant que le crime ; il faut que ce tribunal soit composé de dix per- » sonnes, qui s'occupent seulement à rechercher le délit, et à appliquer la » peine. Il est inutile d'accumuler des jurés et des juges, puisqu'il n'existe » qu'une seule sorte de délit à ce tribunal, celui de haute trahison, et qu'il » n'y a qu'une seule peine, qui est la mort. Il est ridicule de chercher quelle » peine est applicable à tel délit, puisqu'il n'y en a qu'une, et qu'elle est » applicable par le fait même du crime. » Le décret de réorganisation établissait en réalité quatre tribunaux au lieu d'un seul, puisqu'il le divisait en quatre sections ayant la même compétence et siégeant simultanément, et que le nombre des juges était quadruplé, ainsi que celui des jurés. Les nouvelles listes des juges et des jurés furent définitivement arrêtées par un décret subséquent du 28 septembre.

Dans les séances suivantes, la Convention poursuivit son travail d'organisation révolutionnaire. Le 6, elle décréta l'arrestation de tous les étrangers qui se trouvaient en France, leur détention jusqu'à la paix, et la peine de mort contre ceux qui seraient convaincus d'espionnage, ou qui entreraient sur le territoire de la République tant que durerait la guerre. Le 9, après un rapport sur les événements de Toulon, ajoutant à cette loi une disposition spéciale contre les compatriotes de Hood et de Pitt, elle déclara que la vie de tous les Anglais retenus prisonniers en France répondait de celle des deux représentants du peuple, Pierre Bayle et Beauvais, emprisonnés par les Toulonnais. Le même jour, elle décréta la réorganisation du comité de sûreté

générale, contre lequel des plaintes nombreuses s'étaient élevées; et pour activer les opérations du Comité de Salut Public, sur lequel reposaient d'immenses attributions, elle y adjoignit trois nouveaux membres choisis parmi les plus ardents Montagnards, Billand-Varennes, Collot d'Herbois et Granet. Bientôt, deux autres lois révolutionnaires, la loi des suspects et celle du *maximum*, vont compléter, avec la proclamation du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, ce vaste ensemble de mesures destinées à organiser la terreur. 1793.

Pendant qu'à Paris la Révolution s'engageait de plus en plus dans les voies implacables où elle s'était lancée, un retour de fortune, après six mois de défaites consécutives, semblait s'annoncer pour nos armes sur la frontière du Nord. La joie en fut d'autant plus grande que les apprehensions avaient été plus vives. Après la chute de Valenciennes, le 28 juillet, Paris s'était vu un instant dans la situation désespérée où la prise de Longwy et de Verdun l'avait réduit onze mois auparavant, et dont il n'avait été sauvé que par la victoire de Valmy. Mais où serait maintenant le nouveau Dumouriez qui saurait renouveler les prodiges de l'Argonne? L'arrestation de Custine laissait sans chef les faibles débris de l'armée du Nord, alors retranchés dans le camp de César, sur la gauche de l'Escaut; le comité de la guerre désigna le général Kilmaine, qui ne voulut accepter qu'un commandement temporaire. Aux quatre-vingt-dix mille hommes de bonnes troupes que les puissances coalisées comptaient sur notre frontière flamande depuis la Sambre jusqu'à la mer, Kilmaine n'avait à opposer que trente-six mille hommes découragés, mal équipés et mal nourris. Si les généraux ennemis, maintenant que les deux places fortes dont ils étaient maîtres en deçà de nos frontières offraient une base assurée à leurs opérations ultérieures, eussent agi avec l'ensemble, la promptitude et la vigueur que leur devaient inspirer leurs succès et nos défaites, leurs colonnes balayaient inévitablement devant elles le peu de forces que nous pouvions alors leur opposer, et la route de Paris leur était ouverte. Par bonheur, le duc d'York et le prince de Cobourg semblaient craindre de s'engager dans une guerre d'invasion autant que nous la redoutions nous-mêmes; ce fut leur indécision qui nous sauva.

Cette indécision, au moins apparente, et les interminables lenteurs qui présidaient à tous les mouvements des armées combinées, tenaient encore, au surplus, à une autre cause plus générale: c'est que chacune des puissances qui avait pris part à cette croisade contre la France y apportait des vues particulières dont elle s'attachait avant tout à poursuivre l'accomplissement. Pour toutes, le but ouvertement annoncé, c'est-à-dire la destruction du foyer révolutionnaire et le rétablissement de la monarchie en France, était devenu un but secondaire. L'Autriche, par exemple, voulait augmenter

1793. le nombre de ses places fortes de la Flandre en effaçant nos frontières pour reculer les siennes; et le cabinet britannique avait jeté les yeux sur Dunkerque, dont l'Angleterre convoitait depuis long-temps la possession. Les conventions arrêtées dans le congrès d'Anvers entre les puissances coalisées partaient de cette base. Il y avait été décidé qu'une fois entrés en France, les alliés diviseraient leurs forces, et se porteraient simultanément dans deux directions différentes; que le duc d'York, avec ses Anglo-Hanovriens, se jetterait à droite sur Dunkerque, et que pendant ce temps le prince de Cobourg, avec le surplus de l'armée d'invasion, emporterait la double ligne de places fortes qui couvre la frontière française entre la Lys et la Meuse.

Cobourg, le généralissime des armées combinées, n'avait cependant adopté qu'à regret un arrangement qui devait diminuer ses forces en les disséminant, et qui en outre laissait à un autre qu'à lui la direction d'une partie de la guerre. Condé et Valenciennes prises, il s'efforça de détourner York de sa marche sur Dunkerque. Ce dernier, cédant en partie, consentit à s'en référer à son cabinet. Sur ces entrefaites, un grand conseil de guerre, qui fut tenu à Valenciennes six jours après la reddition de cette ville, décida qu'une entreprise serait immédiatement tentée sur le camp de César, où Kilmaine était retranché.

Ce que l'on nomme le camp de César est un vaste espace couvert par l'Escaut, dont il borde la rive gauche à cinq ou six lieues au-dessus de Valenciennes, entre Bouchain et Cambrai; sur une ligne de hauteurs qui domine l'autre rive, on avait élevé de nombreux ouvrages de campagne qui en défendaient les approches. Le duc d'York se mit en mouvement le 6 août à la tête de vingt-deux mille hommes pour tourner les derrières du camp du côté de Cambrai; le lendemain 7, le prince de Cobourg quitta ses campements avec le gros de l'armée impériale, et chercha à passer l'Escaut entre le camp et Bouchain. Cambrai fut sommé le même jour. — « Je ne » sais pas me rendre, répondit le général Claye, qui commandait la place, » mais je sais me battre; » et faisant le soir même brûler les faubourgs, il se disposa à une résistance désespérée.

Cependant Kilmaine, qui se voyait sur les bras des forces plus que doubles des siennes et qui craignit d'être forcé dans sa position, déjà à demi tournée, jugea prudent d'effectuer une retraite qui lui parut le seul moyen de sauver l'armée. La Scarpe, qui coule au nord de l'Escaut, dont elle est un affluent, présentait, à sept lieues du point que Kilmaine abandonnait, un front de défense derrière lequel il résolut de s'abriter. Il partit le 8 au matin, faisant filer ses colonnes vers Gavarelle, entre Arras et Douai; et lorsque à midi le duc d'York, qui avait passé la Somme, arriva devant le camp de César, il le trouva complétement évacué.

Ce mouvement oblique de Kilmaine, qui jetait l'armée du Nord tout-à-fait hors de la direction de Paris, et semblait conséquemment laisser la capitale entièrement à découvert, y excita, dès qu'il y fut connu, et de vives alarmes et de non moins vives clameurs. Un moment, en effet, elles semblèrent justifiées par les démonstrations de l'ennemi, qui poussa des reconnaissances jusque sous les murs de Péronne et de Saint-Quentin. Mais si Cobourg avait eu en ce moment la tentation sérieuse de marcher sur Paris, dont pas un bataillon ne couvrait les approches, il dut bientôt renoncer à cette pensée. Le duc d'York venait de recevoir de Londres, en réponse à sa dépêche, l'injonction formelle de reprendre sans délai l'entreprise sur Dunkerque. Trois jours après, les deux armées se séparèrent. York se mit en marche le 10, dans la direction d'Orchies et de Tournay, avec ses vingt-deux mille Anglais, renforcés de huit mille Hessois, commandés par le général Wurmb, et de dix mille Autrichiens conduits par le feld-maréchal Alvinzy. Le même jour, le prince de Cobourg reporta son quartier-général à Hérin, laissant son avant-garde au camp de César, et donnant ordre au gros de l'armée de se rapprocher du Quesnoy, dont il se disposa à commencer le siége. Ainsi, la guerre sérieuse, la guerre d'invasion, était encore ajournée, grâce à la diversion causée par l'impatience qu'éprouvait le cabinet anglais de se voir maître d'une place qu'il regardait comme le seul dédommagement de ses sacrifices pécuniaires. Paris put encore une fois respirer; et le moment approchait où les efforts gigantesques du Comité de Salut Public, mettant enfin un terme aux chances précaires de la situation, allait changer sur tous les points la face des affaires, et nous redonner une audacieuse offensive. 1793.

Déjà le Comité avait entrevu les vices énormes du système de guerre suivi jusqu'alors par tous nos généraux, de même que par les généraux ennemis, et il avait senti l'immense avantage que donnerait l'initiative d'un système nouveau. Ce nouveau système, indiqué par un officier distingué, le général Grimoard, appliqué par Carnot avec habileté dans la campagne qui va s'ouvrir, et que plus tard Napoléon portera à son plus haut point de perfection, changeait de fond en comble les traditions de la vieille école stratégique. Suivre pied à pied tous les mouvements de l'ennemi, morceler ses forces à l'infini pour opposer partout bataillon à bataillon, étirer une armée en un long cordon pour couvrir ou pour menacer à la fois tous les points d'une ligne d'opérations, multiplier les diversions au moyen d'attaques simultanées, n'avancer jamais qu'avec une extrême lenteur et après s'être emparé de toutes les places qui pouvaient inquiéter ses derrières, s'attacher, enfin, à une guerre de siéges, d'évolutions et de manœuvres, tels étaient les principes dont on ne croyait pas de part et d'autre qu'il pût être permis de s'écarter. Grimoard et Carnot comprirent que d'autres cir-

1793. constances voulaient une autre guerre. Là où tout était nouveau et violent, il fallait une guerre nouvelle et violente comme la situation. Aux lenteurs compassées de la vieille tactique, on substituerait une tactique brusque, rapide, foudroyante, où le succès dépendrait, non plus de la science militaire, mais de l'impétuosité et de la bravoure. « Le moyen le plus simple de suppléer autant que possible à l'art par le nombre, écrivait Grimoard dans les premiers mois de 1793, est de faire une guerre de masses; c'est-à-dire de diriger toujours sur les points d'attaque le plus de troupes et d'artillerie qu'on pourra, d'exiger que les généraux soient constamment à la tête des soldats pour leur donner l'exemple du dévouement et du courage, et d'habituer les uns et les autres à ne jamais calculer le nombre des ennemis, mais à se jeter brusquement dessus à coups de baïonnette, sans songer ni à tirailler ni à faire des manœuvres auxquelles les troupes françaises actuelles ne sont nullement exercées, ni même préparées. »

Carnot, officier de génie distingué dès avant la Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur, avait été porté à la Convention après avoir siégé à l'Assemblée Législative. Bien que la chaleur de ses convictions l'eût rangé parmi les Montagnards, son âme honnête réprouva toujours les excès de cette Révolution qu'il eût voulue pure pour que rien n'en ternît la gloire. Naturellement ramené par les études de sa jeunesse à diriger sa pensée vers les opérations militaires, il avait été des premiers à signaler le vice radical de ces vieilles méthodes qui divisaient à l'infini les forces d'une armée, et conduisaient à batailler sur vingt points à la fois sans obtenir sur aucun de résultat décisif. Cette guerre manœuvrière des généraux allemands, qui devait en définitive laisser la victoire au plus patient et au plus habile, convenait parfaitement, sans doute, aux armées coalisées, formées de soldats exercés de longue main; mais par cette raison-là même elle ne pouvait qu'être fatale à des recrues sans instruction et sans discipline, et tel était le cas pour la presque totalité des nôtres. S'il faut laisser au général Grimoard l'honneur d'avoir proposé le premier et nettement défini le système de guerre *par masses*, on ne peut contester à Carnot celui d'en avoir promptement saisi tous les avantages et d'en avoir fait une heureuse application. Notre situation presque désespérée sur la frontière du Nord après la perte de Valenciennes et l'évacuation du camp de César fut pour Carnot l'occasion de soumettre aux membres du Comité de Salut Public ses idées de régénération militaire. — « Cessez, leur dit-il, cette guerre de détail qui dévore les hommes et n'engendre que des défaites; découvrez, s'il le faut, les postes secondaires, et pendant que l'ennemi disséminé veut opérer sur dix points à la fois, concentrez vos forces en une masse compacte, tombez à l'improviste sur les corps isolés, ne laissez pas à ceux que vous attaquez le temps de se reconnaître, frappez avec la rapidité de la foudre, et dès qu'un

corps est écrasé, portez-vous avec la même vitesse sur un autre corps, qui ne résistera pas davantage à l'impétuosité de votre choc. Inférieurs en nombre devant l'ensemble de vos ennemis, vous leur devenez supérieurs dès que vous réunissez vos forces et que vous attaquez en détail. » Cette conception frappa Robespierre et ses collègues comme un trait de lumière par son caractère de grandeur et de simplicité. Carnot fut immédiatement adjoint au Comité (14 août), et chargé spécialement de la direction supérieure des mouvements militaires. Depuis quatre jours un des généraux divisionnaires de l'armée du Nord, Houchard, avait été promu au commandement en chef en remplacement de Kilmaine; Carnot rédigea sur-le-champ un plan de campagne basé sur les idées qu'il venait de développer, et deux commissaires furent chargés de porter ces instructions au nouveau général. Des ordres furent donnés pour tirer trente-cinq mille hommes des armées du Rhin et de la Moselle et les amener en poste dans le département du Nord, où ils pouvaient former, avec les trente mille hommes environ du camp de Gavarelle, et les renforts que l'on tirerait en outre de plusieurs autres camps établis à Bailleul, à Cassel et à la Magdelaine, une armée capable de porter des coups formidables. Toutefois, de ces trente-cinq mille hommes appelés du Rhin et de la Moselle, la nécessité où l'on se trouva de laisser des corps d'observation sur plusieurs points intermédiaires ne permit d'en amener que douze mille à Gavarelle. Dégager Dunkerque, que menaçait le duc d'York, fut la première pensée du Comité. « Ce n'est pas précisément sous le rapport militaire que ce point est important, écrivait-il à Houchard; c'est parce que l'honneur de la nation est là. Pitt ne peut se soutenir qu'en indemnisant le peuple anglais par de grands succès; autrement la révolution est inévitable en Angleterre. Portez des forces immenses dans la Flandre, et que l'ennemi en soit chassé. » 1793.

Quelle que fût l'impatience du Comité de Salut Public, l'arrivée des troupes de la Moselle et les autres dispositions nécessaires consumèrent près de trois semaines. Pendant ce temps l'armée anglaise était arrivée devant Dunkerque. Dans l'intervalle de quatre lieues qui sépare cette place de la ville flamande de Furnes, s'étend un espace étroit baigné d'un côté par la mer et bordé de l'autre par de vastes lagunes appelées la Grande-Moër. Ce fut sur cette espèce de langue de terre, qui, pour l'armée assiégeante, n'avait d'issue que du côté de Furnes, que le duc d'York vint prendre position avec le gros de l'armée. Freytag et ses dix-huit mille hommes campaient en corps d'observation au sud de la Grande-Moër, et quinze mille Hollandais, postés à Menin, coupaient la route de Lille à Furnes.

Les opérations du siége étaient commencées depuis dix jours et n'avaient encore amené aucun résultat notable, lorsque le 5 septembre — le jour même où se prenaient à Paris les mesures importantes que nous avons rap-

1793. portées. — une canonnade assez vive qui se fit entendre dans la direction des avant-postes du corps d'observation de Freytag annonça l'approche des troupes françaises : c'était Houchard et son armée. Nous savons quelles forces le Comité de Salut Public avait mises à la disposition de Houchard, et quelles instructions pressantes il lui avait adressées; le nouveau chef de l'armée du Nord n'avait réuni qu'une partie de ces forces, de même qu'il ne se conforma qu'à demi au plan d'opérations qu'il devait exécuter. Houchard, brave de sa personne, et qu'avaient signalé plusieurs actions d'éclat, était, par sa capacité militaire, fort au-dessous du fardeau qu'il avait accepté; il ne sut pas comprendre la pensée qui avait inspiré le plan tracé par Carnot, et sans doute il regarda comme l'œuvre d'une présomptueuse ignorance cette conception hardie qui sortait de toutes les règles reçues. Au lieu donc de réunir aux quarante mille hommes environ qui composaient le camp de Gavarelle après l'arrivée de renforts appelés de l'armée du Rhin, les douze ou quinze mille hommes qu'il devait tirer des différents camps disséminés à Cassel, à Bailleul et à la Magdelaine, de culbuter le corps d'observation de Freytag avec les cinquante-cinq mille hommes dont il aurait alors disposé, de se jeter ensuite sur les derrières de l'armée de siége, afin de lui couper sa retraite sur Furnes, et de lui faire mettre bas les armes dans l'impasse où il l'aurait acculée, puis de revenir brusquement écraser les quinze mille Hollandais du prince d'Orange postés à Menin : au lieu de cette marche rapide et décisive, dont le succès était assuré par une grande supériorité numérique sur chacun des trois corps que l'on attaquait isolément, autant que par l'impétuosité même de l'attaque, Houchard se restreignit à l'objet immédiat de son expédition, le dégagement de Dunkerque. Il crut qu'il aurait assez fait en rejetant le duc d'York au-delà de notre frontière, et que vouloir plus c'était compromettre imprudemment l'existence de son armée. Sa première faute et sa première désobéissance furent de laisser dans des camps retranchés à peu près toutes les troupes qui s'y trouvaient; et il s'affaiblit encore en jetant dans Dunkerque un corps de sept à huit mille hommes. Ce fut donc avec vingt-cinq mille hommes au plus, au lieu des cinquante-cinq mille qu'il aurait pu concentrer sous ses ordres, qu'il vint attaquer de front la ligne qu'occupait Freytag en avant de l'armée de siége.

L'engagement du 5 n'avait été qu'une affaire d'avant-postes; mais tout se prépara dans l'armée française pour une attaque générale. Notre front, appuyé sur Cassel, Steenworde et Bailleul, faisait face sur une étendue de

6 septembre. plusieurs lieues au front du corps d'armée de Freytag. Le 6, au point du jour, nos colonnes s'ébranlèrent; Houchard s'était réservé le commandement du centre. L'attaque fut impétueuse et le combat long-temps disputé. Enfin les Autrichiens, rejetés au-delà de l'Yser, plièrent sur toute la ligne;

et Freytag, contraint de battre en retraite, se retira sur Hondtschoote, 1793.
village situé au sud de la Grande-Moër, sur le canal de Bergues à Furnes. Le petit village de Rexpoede, à une lieue de Hondtschoote, avait été dans la soirée le théâtre d'une action des plus vives, où Freytag et le fils du roi d'Angleterre, le prince Adolphe, blessés l'un et l'autre dans la mêlée, se trouvèrent un moment enveloppés et prisonniers.

Malgré l'issue favorable de cette première journée, Houchard hésitait à poursuivre un succès après lequel il ne devait pas laisser respirer l'ennemi. Déjà même il avait fait un mouvement rétrograde sur Rexpoede, et il fallut toute l'énergie du représentant Levasseur et de son collègue Delbret pour



le déterminer à recommencer le lendemain une attaque sur Hondtschoote. Cette seconde journée se passa d'ailleurs en démonstrations sans résultat; mais celle du 8, plus acharnée encore et plus meurtrière que la première, 8 septembre.



devait être décisive. Nos soldats, souvent obligés de traverser de longs espaces dans l'eau jusqu'à la ceinture sous une artillerie foudroyante, déployèrent une résolution et une valeur admirables. Avec un autre chef, c'en était fait, sans nul doute, de l'armée anglaise tout entière. Des noms destinés à occuper plus tard une place éminente dans nos fastes militaires, Vandamme, Hédouville, Jourdan, se montrent avec éclat dans cette journée de Hondtschoote et dans les deux précédentes. Freytag, forcé sur tous les points, fut contraint d'abandonner Hondtschoote comme il avait abandonné sa ligne de l'Yser, et de se replier précipitamment sur Furnes. Le duc d'York, que plusieurs sorties victorieuses de la garnison assiégée avaient mis dans l'impossibilité de soutenir le corps engagé, y avait déjà fait rentrer la veille une partie de ses bagages. La défaite des Autrichiens le plaçait lui-même dans la position la plus critique, si le général français profitait de sa victoire pour lui couper la route de Furnes : aussi ne perdit-il pas une minute, en apprenant l'issue de la bataille, pour ordonner la retraite. Grâce aux perpétuelles irrésolutions de Houchard, elle ne fut pas même inquiétée, et l'armée anglo-hanovrienne se trouva réunie le 9 au matin sous les remparts de Furnes, d'où elle se retira le 12 sur Dixmunde.

La victoire de Hondtschoote, quoique restée incomplète, n'en eut pas moins un grand résultat moral : Dunkerque était sauvé; notre plus cruelle ennemie, l'Angleterre, avait reçu l'échec qui lui devait être le plus sensible, et la longue suite de défaites que nous avions éprouvées depuis Neerwinden était enfin interrompue. A Paris, cependant, la nouvelle de ce succès important ne produisit pas la sensation qu'on en devait attendre; les deux régulateurs suprêmes de l'opinion, les Jacobins et le Comité de Salut Public, irrités de l'obéissance incomplete du général en chef et de sa mollesse dans la poursuite des premiers avantages, se montrèrent moins disposés à lui tenir compte de ce qu'il avait fait qu'à lui demander compte de ce qu'il n'avait pas su ou voulu faire.



1793. Pendant que l'armée anglaise, sortie d'un pas dangereux, se hâtait de rentrer dans l'intérieur de la Flandre, Houchard, se bornant à faire observer la retraite du duc d'York par la division Vandamme, qui occupa Furnes le 12, revenait lui-même au sud-est et se portait sur la Lys, où le prince d'Orange avait conservé sa position autour de Menin. Vigoureusement attaqués le 12 et le 13, les Hollandais évacuèrent Werwick, Lannoy, Turcoing et Menin, et s'enfuirent en pleine déroute dans la direction de Courtray et de Bruges, laissant après eux, outre une artillerie considérable, près de quinze cents tués ou blessés et autant de prisonniers. Nous occupions Menin depuis deux jours, lorsque l'approche d'un corps autrichien auquel le prince d'Orange s'était rallié nous détermina à abandonner la place, dont les habitants nous montraient des dispositions peu bienveillantes (15 septembre). La retraite avait commencé en bon ordre et la ville était presque entièrement évacuée, quand tout-à-coup un fusil qui part au repos du milieu des rangs y jette la confusion et l'effroi *. Nos soldats se croient attaqués; les derniers rangs se pressent et se jettent en désordre sur la tête des colonnes, et bientôt un *sauve qui peut* général pousse nos soldats jusque sous les remparts de Lille, où le général Houchard les rallie à grand'peine pour les ramener au camp de Gavarelle. Cette inconcevable panique, et l'espèce de déroute qu'elle avait occasionnée, mirent le comble à la colère du Comité de Salut Public. Dans les lenteurs, les hésitations, l'inertie et les demi-mesures du chef de l'armée, soit avant, soit après la journée de Hondtschoote, le Comité ne vit pas seulement les fautes d'un général inhabile : il vit la conduite d'un traître gagné par l'or de l'Angleterre. A peine de retour à Gavarelle, Houchard y fût suspendu, mis en état d'arrestation et envoyé à Paris, où, deux mois plus tard, il devait payer de sa tête, non le malheur d'une défaite, mais le tort de n'avoir pas su profiter de la victoire.

Cette malheureuse armée du Nord, soumise depuis un an à tant de rudes épreuves, se voyait ainsi dans l'espace de quelques mois enlever deux généraux en chef, Custine et Houchard; et la triste fin du premier annonçait assez quel serait le sort du second. Ces coups répétés dont nul n'était exempt, et qui montraient la hache révolutionnaire incessamment suspendue sur la tête de quiconque trahirait ou seulement servirait mal la Révolution, donnaient une idee terrible de cette volonté presque mystérieuse qui ne reculait devant aucun obstacle, et devant laquelle il fallait que tout pliât ou fût brisé. La terreur pénétrait dans les âmes, et disposait à une soumission aveugle. Mais en même temps que les chefs de nos armées, désormais placés entre la victoire et l'échafaud, puisaient dans cette

* Voir les *Mémoires de René Levasseur*, t. II, p. 106.

terreur même quelque chose de la sombre énergie qui l'avait inspirée, d'autres sentiments plus nobles et non moins puissants, l'émulation et l'ardeur patriotique, exaltaient les esprits et leur donnaient un ressort immense. Si le redoutable Comité frappait d'une main inexorable, il offrait aussi un but prochain à toutes les ambitions. Maintenant il n'était plus une capacité, fût-elle obscurément perdue dans les derniers rangs, qui ne pût aspirer aux plus hauts grades, et y atteindre en peu de temps à force de dévouement et de bravoure. Les élévations, comme les chutes, avaient été nombreuses et rapides. Houchard, que la Révolution avait porté lui-même en quelques mois du grade de colonel au poste de général en chef, venait d'être remplacé dans le commandement de l'armée du Nord par un officier dont la fortune militaire n'était pas moins frappante, par Jourdan, que 89 avait trouvé simple soldat, et qui avait conquis tous ses grades par son intelligence et son courage. Le Comité poursuivait à la fois le double objet qu'il s'était proposé pour la régénération de nos armées, la réforme du vieux système de guerre et celle des états-majors. Le jour où Barrère, dans un rapport remarquable sur lequel nous aurons à revenir plus tard, informa la Convention, au nom du Comité, des résultats incomplets de l'expédition de Houchard et des fâcheux événements de Menin, il se plaignit amèrement des obstacles que rencontrait le gouvernement, soit dans les résistances d'inertie, soit dans les désobéissances calculées. « Vous n'avez eu jusqu'à présent, dit-il, que des armées disséminées, morcelées ; même lorsqu'un les rassemblait en masse, des généraux ignorants ou perfides les divisaient et les faisaient battre en détail, en les opposant toujours à un ennemi supérieur. Le Comité a aperçu le mal : il a écrit aux généraux de se battre en masses. Ils ne l'ont pas fait : vous avez eu des revers. » 1793

Barrère ajoutait : « Une autre cause de nos maux, c'est la méfiance et la trahison. Tous les hommes qui appartenaient à la classe nobiliaire sont frappés d'opinion ; *ce sont des traîtres commencés...*

» Vos ennemis ont deux moyens de désorganiser vos armées : l'aristocratie qui trahit, c'est celle de vos généraux ; la perfidie qui répand de fausses terreurs, qui fait fuir et qui met la confusion dans les troupes, c'est celle des états-majors. Ce n'est pas tant des Condés et des Turennes qu'il nous faut que de bons états-majors, et au-dessus d'eux un homme de probité. »

L'organe du Comité développait ensuite la politique qui avait été suivie pour arriver sans secousse à extirper des armées tous ceux qui n'offraient pas de garanties à la Révolution. Le Comité n'avait pas cru qu'on dût rappeler l'existence d'une caste détruite en faisant de nouvelles lois particulières aux ci-devant nobles ; il lui avait paru que tous les gens suspects en général devaient être éloignés des armées. Ce qui avait été fait à cet égard devait être en-

1793. core tenu secret, pour n'en pas compromettre le succès. De grandes précautions avaient été imposées, soit à l'égard des escadres, qui étaient commandées en partie par des nobles, soit à l'égard des armées de terre, où des nobles étaient dépositaires des plans de campagne. Il avait fallu les tâter secrètement, connaître quels étaient ceux qui trahissaient, ceux qui étaient disposés à trahir, ceux enfin sur qui on pouvait *momentanément* compter, afin de ne pas opérer une subite désorganisation. Quant aux traîtres, une arrestation prompte et secrète en répondait. Un travail avait été concerté entre le Comité et le ministre pour éloigner des armées, par des mesures successives et prudentes, les gens suspects, les étrangers et surtout les nobles. Un représentant était immédiatement parti pour l'armée du Nord, muni d'instructions secrètes et de pleins pouvoirs, soit pour les arrestations, soit pour les nominations, soit pour toutes les autres mesures que pourraient suggérer les circonstances. Le Comité annonçait, quant aux nominations qu'il avait concertées avec le ministre, n'avoir appelé à cette régénération de l'armée que des *sans-culottes* par état et par principes, qui auraient ainsi à combattre pour leurs propres droits; car il était inouï, ajoutait-il, que la noblesse, contre laquelle on se battait, dirigeât une guerre où elle avait tout à perdre si elle réussissait.

Le représentant Hentz, dont le Comité annonçait la mission à l'armée du Nord, était parti de Paris le 24 septembre; le 25 il était à Gavarelle, et le 26 Houchard était destitué, arrêté, et remplacé par Jourdan. Celui-ci reçut en même temps du Comité les ordres les plus précis et un nouveau plan d'opérations pour une attaque vigoureuse contre les positions principales occupées par l'ennemi, et pour son expulsion du territoire français avant la fin de la saison.

On sait que lors de la séparation des armées impériale et anglo-hanovrienne, lorsque celle-ci, le 10 août, se mit en marche pour sa malheureuse expédition de Dunkerque, le prince de Cobourg s'était porté devant le Quesnoy, dont il avait fait aussitôt commencer le siege, en même temps que, suivant l'usage invariable de diviser ses forces pour multiplier ses attaques, une autre division allait prendre position devant Maubeuge. Le Quesnoy, privé de toute communication extérieure et de tout secours, fut forcé de capitulor le 11 septembre, presque au moment de notre victoire de Hondtschoote. Les efforts des Autrichiens se concentrèrent alors sur Maubeuge et Landrecies, dont la prise, en leur livrant le cours entier de la Sambre, sur laquelle ces deux villes sont assises, les rendait maîtres de tout le pays frontière compris entre la Meuse et Lille. Maubeuge, outre sa force naturelle, était soutenue par un camp retranché de vingt à vingt-cinq mille hommes établi dans une excellente position sous les remparts mêmes de la place, sur la rive droite de la Sambre, et soutenu par de nombreux ou-

vrages d'art dont on avait couvert les hauteurs environnantes. Mais la force même de cette garnison, dans une place dont les communications, déjà en partie rompues, pouvaient être entièrement interceptées, en rendait l'approvisionnement difficile et la menaçait d'une prompte famine. Cette considération détermina le prince de Cobourg à changer le siége en blocus. Le 28 et le 29 les Impériaux passèrent la Sambre sur six points différents, au-dessus et au-dessous de Maubeuge. La garnison voulut vainement mettre obstacle au passage; après des efforts opiniâtres, les Français, accablés partout sous des forces très supérieures, furent contraints de rentrer dans les retranchements. La place et le camp furent alors complétement investis, et un corps d'observation sous les ordres de Clairfayt porté vers Avesnes et Landrecies; cette dernière ville fut bloquée le 3 octobre. Le 5, dix-huit mille Hollandais, conduits par le prince d'Orange, et neuf mille Hanovriens, sous les ordres de Freytag, vinrent se réunir à l'armée de siége et compléter l'investissement sur la droite de la Sambre, pendant que les Autrichiens investissaient la gauche. Les forces réunies de l'ennemi ne se montèrent pas alors à moins de quatre-vingt mille hommes. 1793.

Jourdan en aurait compté près de cent vingt mille sous ses ordres, s'il eût pu disposer de la garnison bloquée à Maubeuge, et si la nécessité de tenir en respect l'armée du duc d'York, qui s'était échelonnée de Menin à Furnes et pouvait encore menacer Dunkerque, ne lui eût paralysé quarante mille hommes. Aux dix-huit mille hommes du camp de Gavarelle il put réunir seulement dix mille hommes du camp de Cassel, douze mille de celui de la Magdelaine et autant de nouvelles réquisitions, le tout formant une armée active de cinquante mille hommes environ. Le rendez-vous général était à Guise, sur l'Oise. Une division de l'armée des Ardennes avait en outre été mise à la disposition de Jourdan, qui la répartit à Beaumont, à Solre-le-Château, à Nouvion et à Etreux, établissant ainsi comme un cordon d'observation autour de l'armée assiégeante, laquelle était disposée sur une ligne à peu près parallèle, mais plus rapprochée de la Sambre.*

Le 13 octobre, l'armée française déboucha de Guise et se mit en mouvement vers Avesnes par la forêt de Nouvion; Clairfayt marcha aussitôt à sa rencontre à la tête des trente mille hommes qui formaient le corps avancé de l'armée impériale. Le 14 se passa en reconnaissances et en escarmouches. Le lendemain l'engagement eut lieu sur la ligne entière, mais sans amener de résultat décisif. La canonnade recommença le 16 dès le point du jour. Le front de bataille s'étendait sur une ligne de plus de trois lieues, notre gauche se prolongeant vers la Sambre, le centre faisant face à Dourlers, et la droite au village de Wattignies. Nos plus grands efforts furent dirigés sur ce dernier point, le plus rapproché de Maubeuge, dont il n'est éloigné que de deux lieues. Le plateau sur lequel est situé Wattignies, cou-

1793. vert de retranchements multipliés et de batteries qui semblaient en rendre les approches inexpugnables, dirigeait sur nos colonnes une effroyable canonnade, à laquelle l'artillerie de notre droite répondait par un feu non moins terrible et non moins meurtrier. Wattignies, pris et repris deux fois en quelques heures, resta enfin en notre pouvoir à la troisième attaque. Carnot, qui était accouru près de Jourdan pour suivre avec lui la campagne, et qui se trouvait au plus fort de la bataille dans cette journée du 16, y montra une intrépidité qui contribua puissamment à décider la victoire. Au moment où pour la troisième fois nos colonnes recevaient l'ordre de gravir le plateau au pas de course et d'enlever la position à la baïonnette, quelques régiments, en partie composés de nouvelles levées, parurent hésiter sous les feux croisés qui décimaient leurs rangs. Carnot s'aperçoit de cette hésitation qui allait tout perdre. Il court au front des régiments, les fait ranger en bataille sur une éminence en vue de toute l'armée, destitue solennellement le général qui les commandait : puis mettant pied à terre et saisissant un fusil, il se place à la tête de la colonne, et se précipite en avant en commandant la charge. Rien alors ne peut résister à l'impétuosité de nos soldats électrisés, et c'est aux accents de *la Marseillaise* que le plateau est escaladé, les batteries emportées, l'ennemi culbuté, et le village occupé de nouveau pour ne plus nous être repris. La gauche de l'ennemi rompue et débandée entraîna le centre dans sa déroute. Le soir qui s'avançait arrêta la poursuite et permit aux Autrichiens de se rallier vers la Sambre, que le prince de Cobourg fit repasser pendant la nuit. L'ennemi avait perdu plus de six mille hommes dans les diverses affaires du 15 et du 16, et notre perte dut être à peu près égale.

Cette victoire, à laquelle le village de Wattignies a laissé son nom, eut pour résultats immédiats de dégager Maubeuge et Landrecies, et de débloquer vingt-cinq mille hommes emprisonnés dans leurs retranchements. Un autre résultat non moins important, outre l'élan qu'il contribua à donner aux esprits, fut de nous assurer un repos de cinq mois qui permit aux nouvelles levées de s'organiser pour la saison suivante. Les journées de Hondtschoote et de Wattignies, qui terminaient par deux victoires signalées une campagne où nos armes avaient éprouvé tant de désastres, furent comme le présage des succès éclatants qui allaient marquer pour nous la campagne prochaine.

Les derniers mois de l'année se passèrent sans événements notables. Jourdan, qui venait de débusquer, avec cinquante mille hommes de recrues neuves à la guerre, quatre-vingt mille hommes de troupes aguerries et jusque là victorieuses, ne se sentit pas assez fort pour poursuivre l'ennemi de l'autre côté de la Sambre. Il s'établit sur la rive droite par une chaîne de postes, depuis Guise jusqu'à Philippeville, d'où il était en communication

avec l'armée des Ardennes, pendant que le prince de Cobourg prenait ses positions d'hiver de la Sambre à l'Escaut, apres avoir muni Condé, Valenciennes et le Quesnoy de fortes garnisons. Le duc d'York et ses Anglo-Hanovriens se cantonnèrent dans la Flandre maritime, le quartier-général à Gand ; le prince d'Orange alla établir l'armée hollandaise dans le pays de Liége. Le front de cette ligne de cantonnements s'etendit ainsi de Namur à la mer. Jusqu'au mois d'avril suivant il ne se fit rien d'important sur toute cette ligne ; mais cet intervalle fut employé de notre côté à d'immenses préparatifs, qui devaient nous permettre de quitter enfin l'humiliante défensive à laquelle nous avaient condamnés les événements désastreux amenés par la défection de Dumouriez. 1793.

Dans le temps que les événements dont je viens de présenter un tableau rapide se passaient à la frontière du Nord, notre frontière du Rhin était le théâtre d'une multitude de combats partiels, et une suite presque interrompue de désavantages s'y terminait, comme à Hondtschoote et sur la Sambre, par un brusque changement de fortune et une revanche éclatante pour nos armes. Apres la reddition de Mayence, le 25 juillet, les armées du Rhin et de la Moselle, forcées d'évacuer le Palatinat, s'étaient repliées, la première sur la Lauter, la seconde sur la Sarre, poursuivies l'une et l'autre par quatre divisions de l'armée prussienne fortes ensemble de soixante mille hommes, et dont une était commandée par le roi de Prusse en personne. Une division autrichienne sous les ordres du général Wurmser combinait ses mouvements avec ceux de la gauche des Prussiens en remontant le cours du Rhin ; un autre corps autrichien couvrait Trèves. Vers le milieu du mois d'août, l'armée prussienne, à cheval sur les deux versants du prolongement septentrional des Vosges, presentait un front appuyé d'un côté au Rhin vers Spire et Gemersheim, de l'autre à la Sarre entre Saarbruck et Sarre-Louis, et faisant face aux cinquante mille hommes qui couvraient notre frontière, vingt mille hommes de l'armée de la Moselle à Sarre-Louis, Saarbruck et Sarreguemines, autant de l'armée du Rhin le long de la Lauter, c'est-à-dire dans ce que l'on nomme les lignes de Weissembourg, et dix mille hommes environ d'un corps intermédiaire occupant les positions de Hornbach et de Kettrick, qui commandent la crête des Vosges au point de partage du bassin de la Lauter, affluent du Rhin, et de celui de la Blies, qui va grossir la Sarre. Un corps prussien investissait Landau, dont le commandant avait refusé d'ouvrir les portes, et dix mille Autrichiens de la division de Wurmser, commandés par le prince de Waldeck, étaient devant le fort de Vauban, qui défend le passage du Rhin à la hauteur de Haguenau.

Quoique chaque jour ramenât quelque combat partiel entre les postes avancés qui couvraient le front des deux lignes, un mois entier s'écoula

1793. sans aucun engagement sérieux. Ce furent les Français qui sortirent les
14 septembre. premiers de cette longue inaction, en essayant, le 14 septembre, un coup de main sur Pirmasens, position importante assise sur l'arête même de la chaîne des Vosges non loin des sources de la Lauter, et qui formait comme le poste avancé du centre des Prussiens. Mais cette tentative ne fut pas heureuse : repoussés après un assaut meurtrier, et foudroyés par l'artillerie prussienne dans les ravins presque impraticables où nous nous étions engagés, il nous fallut regagner précipitamment le camp de Hornbach, d'où l'expédition était partie, laissant après nous les chemins jonchés de cadavres, et abandonnant à l'ennemi une partie de nos canons. Là ne se bornèrent pas pour nous les suites fâcheuses de cet échec. Pressée vivement par le duc de Brunswick, qui commandait le centre de l'armée prussienne, l'armée de la Moselle se vit contrainte à un nouveau mouvement rétrograde; et elle dut abandonner les postes défensifs de Bliescastel, de Hornbach et de Kettrick pour se retirer sur Bitche et derrière la Sarre. Les Prussiens, poussant alors une pointe en avant de Pirmasens, s'établirent sur la ligne de hauteurs qui s'étend de cette place à celle de Bitche, et dominèrent ainsi les deux versants de cette position culminante des Vosges, d'où s'échappent d'un côté les rapides cours d'eau qui descendent au Rhin, tels que la Lauter, la Sur, la Moder et la Zorn, et de l'autre les nombreux affluents qui vont se joindre à la Blies avant que celle-ci ne se réunisse à la Sarre.

L'ennemi avait ainsi dépassé la Lauter, et pouvait envelopper en partie du côté du sud les retranchements formidables des lignes de Weissembourg. C'était là que tendaient depuis deux mois les patientes manœuvres de l'armée prussienne. L'attaque les lignes fut alors résolue, et fixée au 13 octobre. L'armée de Wurmser se chargea de la grande attaque de front, pendant laquelle le prince de Waldeck et le duc de Brunswick devaient prendre les lignes à revers, le premier par la droite après avoir passé le Rhin à Selz, le second par la gauche ou du côté de Bitche. L'attaque eut lieu de tout point ainsi qu'elle avait été concertée; le corps des émigrés, conduit par le prince de Condé, et qui combattait sous les ordres de Wurmser, eut une grande part dans les résultats de la journée. Tous les postes français furent successivement forcés. L'armée française fit sa retraite en désordre sur Haguenau et se retira derrière les anciennes lignes de la Moder, où l'ennemi la poursuivit le 17; elle ne l'y attendit pas, et vint s'abriter derrière la Zorn, sous le canon de Strasbourg.

A la première nouvelle de la perte de Weissembourg et de la ligne de forts qui forme au nord le rempart de l'Alsace, le Comité de Salut Public s'était hâté d'y envoyer deux de ses membres, Saint-Just et Lebas, munis des pouvoirs les plus étendus. A leur arrivée à Strasbourg, les deux commissaires trouvèrent la province livrée à toutes les horreurs de l'invasion, les

esprits abattus et divisés, l'armée dans un complet dénûment Des mesures 1793.
promptes et vigoureuses relevèrent en quelques jours le moral de l'armée, pourvurent aux besoins les plus pressants du soldat, frappèrent de stupeur les partisans de l'émigration, et raffermirent dans la province l'autorité ébranlée du Comité. Les administrateurs du département, soupçonnés d'avoir comploté la reddition de Strasbourg aux étrangers, furent arrêtés à l'improviste et jetés dans les cachots; un ci-devant prêtre nommé Schneider, chef d'une bande d'ultra-terroristes qui depuis trois mois épouvantait le département de ses atrocités sanguinaires, fut saisi, exposé pendant une heure au poteau de la guillotine, — horrible supplice inventé par Schneider lui-même, — puis envoyé à Paris devant le tribunal révolutionnaire.

Une des premières mesures des redoutables proconsuls avait été de mettre à la tête de l'armée du Rhin un chef signalé par son activité, par ses talents militaires et son patriotisme, le général Pichegru (28 octobre). Des ordres énergiques activèrent les levées de la première réquisition dans les deux départements de l'Alsace, et en quelques semaines l'armée fut portée à soixante mille hommes. Dans le même temps l'armée de la Moselle, pareillement renforcée de trente mille soldats fournis par les nouvelles levées, était mise sous les ordres de Hoche, jeune officier qui commandait dans Dunkerque pendant le siége récent que cette place avait subi, et à qui la vigueur de sa défense et l'intelligence militaire qu'il y avait déployée valaient l'honneur du généralat. Les deux généraux reçurent les ordres les plus précis pour l'affranchissement de notre territoire et le dégagement de la place de Landau, que les Prussiens tenaient toujours étroitement bloquée. Hoche et Pichegru commencèrent simultanément leur mouvement au milieu de novembre. Le plan de Hoche était de prendre à revers le prolongement des Vosges en partant de la Sarre, de franchir les hauteurs de Kaiserslautern au centre du Palatinat, et de descendre de là directement sur Landau en acculant les Prussiens au Rhin, pendant que Pichegru se porterait vigoureusement en avant de manière à resserrer l'ennemi entre deux feux. L'armée de la Moselle passa la Sarre sur trois points à la fois, la droite vers Sarre-Albe, la gauche à Sarre-Libre ou Sarre-Louis (17 novembre). La division prussienne campée devant Saarbruck, étonnée d'une attaque si brusque et si vigoureuse, se retira sur Bliescastel, d'où elle fut délogée le 18, et de là sur Homburg, où elle couvrit la route de Kaiserslautern. Le même jour le duc de Brunswick faisait replier son corps avancé cantonné entre Bitche et Pirmasens, afin de concentrer ses forces vers cette position culminante de Kaiserslautern, qui couvre la vallée du Rhin et peut être regardée comme la clef du Palatinat. Hoche vint bientôt l'y attaquer; mais pendant trois jours entiers, le 28, le 29 et le 30 novembre, tous ses efforts échouèrent devant les positions formidables où l'ennemi

1793. s'était retranché. Repoussé avec une perte considérable dans sa tentative de ce côté, le général républicain prit une résolution prompte et habile. Le mouvement rétrograde des Prussiens de Bitche sur Kaiserslautern avait isolé l'armée de Wurmser, échelonnée entre Haguenau et Weissembourg; Hoche se détermina tout-à-coup à se jeter sur le flanc découvert des Autrichiens, et à opérer de ce côté sa jonction avec Pichegru, afin d'écraser l'ennemi sous leurs forces réunies et de le chasser devant eux jusqu'au-delà de Landau. Se rejetant brusquement en arrière vers Homburg et Saarbruck, Hoche laisse sur la Sarre une forte division destinée à observer les Prussiens; puis changeant subitement de front et revenant vers Hornbach et Bitche, il s'engage dans les défilés des Vosges, débouche par les gorges de la Sur, de la Zinzel et de la Moder, et après plusieurs combats opère enfin dans les premiers jours de décembre sa jonction avec Pichegru.

Ce dernier, pendant ce temps, n'était pas resté inactif; mais ses attaques partielles, chaque jour renouvelées depuis le 18 novembre, n'avaient guère eu jusqu'alors d'autre résultat que d'aguerrir ses recrues en les accoutumant au feu. Les Impériaux tenaient toujours Haguenau et une chaîne de petits postes en avant de la Moder. Une attaque combinée fut concertée pour le 22 décembre entre les deux généraux français. Pendant que Pichegru se jetterait sur le front de l'ennemi, le corps de Hoche manœuvrerait sur la droite de Wurmser, et s'emparerait de plusieurs postes qui prenaient à revers les lignes autrichiennes de la Moder. Cette double attaque ainsi exécutée détermina la retraite de l'ennemi; Haguenau et les autres positions qu'il occupait furent évacuées, et le 24 il avait regagné les lignes de la Lauter, laissant après lui une grande quantité de canons, de munitions et de prisonniers.

Le même jour Hoche fut investi par les représentants Saint-Just et Lebas du commandement général des deux armées, et Pichegru, qui restait à la tête de l'armée du Rhin, fut subordonné à son jeune collègue. L'activité du nouveau général en chef ne laissa pas à l'ennemi le temps de se reconnaître. Brusquement assailli le 26, au moment où eux-mêmes se disposaient à une attaque générale, les Autrichiens, qu'une division prussienne venait de rejoindre, furent culbutés sur la Lauter, rejetés au-delà des lignes, et forcés d'abandonner Weissembourg, Lauterbourg, et les autres postes dont la Lauter est couverte. A partir de ce moment, l'ennemi en pleine retraite ne cherche plus qu'à échapper à notre poursuite. Le 28 nous rentrions dans Landau, et le 29 nous nous emparions sur le Rhin de Gemersheim et de Spire. Le même jour les Autrichiens repassaient le Rhin à Philipsbourg, laissant à leurs alliés tout le poids du reste de la campagne. Depuis les revers que venaient d'éprouver leurs armes, la mésintelligence s'était mise entre les coalisés, Wurmser reprochant au duc de Brunswick de l'avoir

laissé exposé seul depuis un mois à tous les efforts des deux armées françaises, tandis que le dernier accusait le général autrichien d'avoir compromis par une retraite précipitée les premiers succès obtenus en commun. 1793.

L'ennemi était donc repoussé de notre territoire, et ici comme en Flandre nous avions repris une attitude offensive. Après le départ des Autrichiens, Brunswick, à qui Frédéric-Guillaume avait laissé le commandement de l'armée prussienne, concentra ses troupes dans le coude que forme le Rhin à Mayence, et pour couvrir cette dernière place il établit une chaîne de postes de Worms à Bingen. La saison ne permettait pas, après une campagne aussi laborieuse, de rien tenter en ce moment sur Mayence; Hoche fit prendre à l'armée ses quartiers d'hiver dans le Palatinat, en portant la masse principale de ses forces vers Landau, Gemersheim et Spire.

Le reste de nos frontières, aux Alpes et aux Pyrénées, n'a vu aucun événement de grande importance durant les quatre ou cinq derniers mois de cette campagne de 1793. C'est sur notre frontière du Nord et sur le Rhin que la Coalition pèse de tout son poids; c'est sur ces parties plus rapprochées de Paris qu'elle dirige ses plus grands efforts et porte ses principaux coups : les autres entreprises des Coalisés sur les points moins rapprochés du siége du gouvernement révolutionnaire ne sont que secondaires. Là c'est plutôt une guerre de diversion qu'une guerre active et sérieuse. Les Piémontais avaient tenté, vers le milieu du mois d'août, de mettre à profit les événements de Lyon pour reprendre l'offensive dans la Savoie, où on n'avait laissé pour la couvrir qu'une faible division de l'armée des Alpes. Ils se répandirent dans les hautes vallées, menacèrent Annecy et Chambéry, et cherchèrent à forcer le passage de l'Are. Kellermann, qui commandait l'armée des Alpes, quitta le siége de Lyon, accourut précipitamment avec quelques renforts empruntés à la gauche de l'armée d'Italie, attaqua successivement chacun des corps piémontais disséminés dans la Maurienne, la Tarentaise et le Faucigny, les battit tous isolément, et les obligea de se rejeter, dans les premiers jours d'octobre, vers le Mont-Cénis et le petit Saint-Bernard. Cette démonstration avortée se liait sans doute aux plans des meneurs royalistes, qui s'étaient emparés, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, de l'insurrection lyonnaise: on peut croire qu'une autre entreprise tout aussi infructueuse tentée le 8 septembre par les Austro-Sardes sur la ligne de postes qui couvrait notre armée d'Italie au-delà du Var se rattachait de même au complot qui venait de livrer Toulon aux Anglais. Vigoureusement repoussé dans cette tentative mal combinée, l'ennemi ne réussit pas mieux dans deux ou trois autres attaques ultérieures; et à partir de la fin d'octobre il cessa d'inquiéter notre armée d'Italie dans les positions d'où elle couvrait à la fois et le comté de Nice et le siége de Toulon.

1793 Aux Pyrénées, la guerre était plus active, et les chances nous avaient été moins favorables. Après la prise de Bellegarde (26 juin) et de Villefranche (4 août), le général espagnol Ricardos, que notre armée des Pyrénées-Orientales avait en tête, menaçait à la fois nos places de la côte et les deux vallées principales entre lesquelles se partage l'ancien Roussillon, celles de la Tech et du Tet. C'est dans celle-ci, la plus septentrionale, que sont situées Perpignan, Villefranche, Pradès et Mont-Louis; la vallée de la Tech, au sud de la précédente, et conséquemment plus rapprochée de la crête des Pyrénées dont le fort de Bellegarde commande ici le passage principal, renferme Ceret, Arles et Prats-de-Mollo. Une multitude de petits combats, mêlés de succès et de revers, remplirent les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre; mais à partir du mois de décembre la fin de la campagne nous fut constamment contraire. Le 22, Collioures, Port-Vendre et le fort Saint-Elme se rendirent aux Espagnols; deux jours après, l'armée française éprouva près de Collioures une déroute complète. Le représentant Fabre, que nous avons vu précédemment étouffer, par son courage, son sang-froid et son activité, l'insurrection royaliste organisée par Charrier dans les Cévennes, se trouvait à cette fatale journée de Collioures. Apres d'inutiles efforts pour rallier nos colonnes débandées, Fabre ne voulut pas survivre à la honte d'une telle défaite : il se jeta au milieu des rangs ennemis et y trouva une mort glorieuse. L'armée française, ramenée jusque sous le canon de Perpignan, ne songea plus à rien entreprendre de tout l'hiver; et les Espagnols, fatigués de huit mois de combats presque incessants, s'établirent en arrière de la Tech, depuis Collioures jusqu'à Prats-de-Mollo. A l'autre extremité de la chaine pyrénéenne, l'armée des Pyrénées-Occidentales était restée en observation sur la Bidassoa dans une inactivité complète.

A cette époque, deux événements d'une haute importance s'étaient accomplis dans le Midi de la France : Lyon, la seule de nos cités qui eût persisté jusqu'à la fin dans sa protestation armée contre l'attentat du 31 mai, avait ouvert ses portes et reconnu l'autorité de la Convention, après avoir subi pendant deux mois toutes les horreurs d'un siége affreux, et Toulon avait été arraché aux mains des Anglais, à qui la trahison l'avait livré. Nous allons avoir à raconter, ici l'un des plus beaux faits de notre gloire militaire, là les déplorables calamités de la guerre civile.

On se souvient des luttes que l'invasion du jacobinisme avait soulevées dans Lyon dès long-temps avant le 31 mai, et des obstacles que la propagande révolutionnaire y avait rencontrés; on n'a pas oublié les prédications subversives de ce Chalier qui se faisait appeler le Marat du Midi, et qui avait mérité cet horrible titre, ni cette journée du 29 mai qui terrassa dans Lyon le parti du terrorisme et de la démagogie, au moment même où Paris voyait

triompher au sein de la Convention Nationale les terroristes et les démagogues. J'ai déjà dit quel effet la nouvelle de la chûte des Girondins produisit à Lyon. On sait que ce fut de Lyon que partit une des plus énergiques protestations contre l'audacieuse violation du sanctuaire national. En présence même des commissaires envoyés par la Montagne, on avait prêté ce serment solennel, qui un moment retentit d'un bout à l'autre de la France : *Unité, indivisibilité de la République; haine aux anarchistes; représentation nationale tout entière.* Les autorités départementales se constituèrent le 1er juillet sous le titre de *Commission populaire et républicaine de salut public du département de Rhône-et-Loire;* cette commission s'occupa sans relâche des mesures commandées par l'attitude que Lyon venait de prendre. Une force départementale fut organisée pour se joindre à la fédération générale dans laquelle devaient entrer tous les départements du Languedoc, du bassin du Rhône et de la région du Jura, et dont Lyon devait être le centre commun, comme Bordeaux serait le centre de la fédération du Sud-Ouest, et Caen celui de la fédération du Nord. De nouveaux travaux furent ajoutés à la hâte aux fortifications de la ville pour se mettre en état de défense contre les troupes dont le commissaire de la Convention à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, avait menacé Lyon. 1793.

Les Jacobins, de leur côté, desormais affermis à la Convention, dont l'expulsion des Girondins les a rendus maîtres, preuaient aussi des mesures énergiques pour la répression de l'insurrection lyonnaise. Un décret du 12 juillet déclarait traître à la patrie et mettait hors la loi le député Biroteau, un des trente-deux girondins proscrits, qui avait fui de Paris et s'était réfugié à Lyon; le même décret ordonnait de diriger immédiatement sur Lyon une force armée suffisante pour y comprimer la révolte. Un autre decret, postérieur de quelques jours, et dont les dispositions étaient communes à Bordeaux, à Caen et à Marseille, assimilait aux émigrés tout habitant qui dans un délai de trois jours ne quitterait pas la ville insurgée. Enfin la Convention ordonnait de transférer à Paris tous les patriotes arrêtés à la suite de la journée du 29 mai, et de casser sur-le-champ les nouvelles autorités municipales et départementales.

Loin de calmer ou d'intimider les esprits, ces décrets n'avaient fait que les exaspérer davantage. Chalier et ses acolytes furent traduits devant un tribunal spécial organisé le 15 juillet; le 16, Chalier était condamné à mort et exécuté. Ce fut, avec un autre maratiste forcené, la seule victime que la réaction envoya à l'échafaud. Cependant la défaite des fédérés marseillais à Avignon, et les rétractations successives qui bientôt après vinrent ruiner la ligue projetée entre les départements du Midi, jetèrent quelque hésitation dans la Commission républicaine de Rhône-et-Loire, et modifièrent et ses résolutions et son langage. Pendant que quelques uns de ses membres

1793. faisaient leur soumission individuelle, les autres déclaraient se rallier à la Convention Nationale et reconnaître la Constitution, à la seule condition que les décrets contre Lyon seraient rapportés et la sûreté des personnes et des propriétés garantie.

Cet arrêté, qui pouvait mettre un terme aux divisions et prévenir d'immenses désastres, est du 25 juillet; le 30, les sections convoquées donnaient à une grande majorité leur adhésion à l'acte constitutionnel. Mais un double obstacle devait rendre inutiles ces dispositions conciliatrices, et attirer sur cette malheureuse ville la dévastation et la ruine. Une foule d'agents secrets de l'émigration, répandus dans les sections et jusque dans l'assemblée des autorités, s'attachaient à entretenir l'irritation contre le gouvernement révolutionnaire, et à réveiller dans le peuple, par le contraste de sa misère actuelle avec son ancienne prospérité, le regret du régime monarchique. Le chef placé par la commission républicaine de Rhône-et-Loire à la tête de la force départementale, M. de Precy, déguisait à peine ses sentiments royalistes; et cette direction donnée à l'insurrection lyonnaise était devenue tellement évidente, que Biroteau, républicain sincère comme tous les Girondins, avait quitté Lyon avec son collègue Chasset, qui l'y avait rejoint, et s'était rendu à Bordeaux, où l'échafaud l'attendait. L'émigration voyait dans Lyon un point central d'une extrême importance, dont la possession lui livrait en quelque sorte tout le Midi, en lui permettant de communiquer d'un côté avec les forces austro-prussiennes du Palatinat par la vallée de la Saône, de l'autre avec l'armée sarde de la Haute-Savoie par le Bugey et le Dauphiné, dans l'intérieur, enfin, avec les départements royalistes de la vallée du Rhône et du reste du Midi, et même avec la Vendée par le Forez et les provinces du centre de la France, où l'esprit de la Révolution avait moins pénétré qu'ailleurs. Il est donc aisé de comprendre que les royalistes, déjà maîtres en partie du mouvement excité par les républicains modérés, devaient éloigner de tout leur pouvoir une réconciliation qui ruinait leurs projets. En cela, du reste, ils furent parfaitement servis par la rigueur inflexible du Comité de Salut Public, qui se refusait à toute concession tant que Lyon n'aurait pas mis bas les armes. Les commissaires de la Convention près de l'armée des Alpes, Gauthier et Dubois-Crancé, eurent ordre de signifier aux habitants de se soumettre immédiatement et sans restriction. On leur enjoignait de livrer leurs armes, de remettre l'arsenal et toutes les défenses de la ville, et de reconnaître les décrets de la Convention rendus avant et depuis le 31 mai, promettant à ces conditions de respecter les personnes et les propriétés. Cette sommation fut faite le 8 août, et Kellerman, commandant des forces qui s'étaient approchées de la ville, donnait une heure aux habitants pour se soumettre et livrer leurs portes.

L'heure n'était pas achevée que déjà le sang avait coulé. Une fatalité funeste semble hâter la catastrophe; — ou plutôt il est permis de croire, et tout indique, en effet, que l'événement fut précipité par ceux-là mêmes qui avaient un si grand intérêt politique a ne laisser aux habitants nulle possibilité d'arrangement. Le premier feu partit d'une des redoutes avancées de la ville; de ce moment toute négociation fut rompue, et le sort des malheureux Lyonnais dut s'accomplir. 1793.

On sait que la ville de Lyon, assise au confluent de la Saône et du Rhône, occupe l'angle intérieur que forme la réunion des deux rivières. Au nord, elle s'élève sur une éminence escarpée appelée la montagne de la Croix-Rousse, qui s'étend d'une rivière à l'autre; d'autres élévations bordent à l'ouest la rive droite de la Saône, et dominent les quartiers de Vaise, de Fourvières et de Sainte-Croix, dont elles prennent le nom. Aux moyens de défense naturels que lui donne son heureuse position, Lyon avait ajouté tous ceux que l'art peut fournir. De nombreux ouvrages couvraient et protégeaient les approches sur tous les points accessibles de la place; et les hauteurs qui la dominent, notamment celle de la Croix-Rousse, qui en forme comme le rempart naturel du seul côté où elle ne soit pas protégée par les deux fleuves, avaient été hérissées de plusieurs étages de redoutes et de batteries retranchées. La population, fournissant au-delà de vingt mille hommes sous les armes, gardait non seulement l'enceinte de la ville, mais occupait encore, jusqu'à une et deux lieues de la place, des postes avancés sur les principales communications.

Les forces disponibles de l'armée des Alpes avec lesquelles Kellermann s'était dirigé sur Lyon dans les premiers jours d'août ne dépassaient pas quinze mille hommes, dont huit mille réquisitionnaires à peine armés. Ces forces étaient loin de suffire pour un tel siége; mais des renforts considérabes annoncés par le Comité de Salut Public étaient attendus de jour en jour. Trois représentants, Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon, avaient été envoyés dans les départements voisins à l'ouest de celui de Rhône-et-Loire, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, pour y activer les réquisitions; un matériel considérable et des munitions immenses étaient en même temps dirigés sur Lyon. Tous ces moyens ne furent entièrement réunis devant la place que le 21 septembre; alors seulement on put imprimer une grande activité au siége et compléter l'investissement, que jusqu'alors le défaut de troupes suffisantes n'avait pas permis d'entreprendre.

Kellermann était à peine depuis quelques jours devant Lyon, que l'irruption des Piémontais dans la Savoie, d'où ils pouvaient descendre en quelques marches jusqu'à la ville assiégée et venir s'y joindre à de Précy, le força de s'en éloigner précipitamment pour aller les refouler dans les

1793. gorges des Alpes. Kellermann laissa en partant le commandement intérimaire au général Dumay; mais son remplaçant véritable fut Dubois-Crancé, qui, militaire lui-même, dirigea réellement jusqu'à la fin toutes les opérations du siége.

Je ne m'arrêterai pas à en retracer les tristes détails. Quatorze mille bombes, trente-quatre mille boulets, trois cents milliers de poudre et huit cent mille cartouches consommés devant la place dans les soixante et un jours que dura ce déplorable siége, témoignent assez de l'acharnement des assaillants et des horribles dévastations que dut éprouver la ville. Bientôt tout conspira pour hâter le terme d'une résistance que l'isolement absolu où les assiégés se voyaient réduits rendait désormais sans espoir. La famine était venue joindre ses calamités aux autres fléaux; réduits aux plus cruelles extrémités, les habitants prononcèrent enfin le mot de capitulation. Loin de se ralentir, les opérations du siége devenaient plus actives que jamais. A Paris, où les difficultés en étaient mal appréciées, on se plaignait de sa lenteur et on accusait Dubois-Crancé de mollesse. Le Comité lui écrivait le 1er octobre : « Le siége de Lyon serait-il donc interminable? La Convention s'en étonne, et le Comité de Salut Public n'ose plus lire vos bulletins... Enlevez donc cette ville rebelle à la pointe de la baïonnette et la torche à la main, si le bombardement entraîne trop de longueurs... » Le Comité disait encore : « Que les rebelles de Lyon périssent donc enfin; et que la force nationale, se déployant d'une manière terrible, promène bientôt dans cette ville criminelle le glaive trop long-temps suspendu sur des têtes coupables! La saison, les circonstances peuvent multiplier les obstacles : profitez de votre position pour donner bientôt aux villes rebelles un exemple propre à leur ôter tout espoir de résistance et de succès... » Enfin, le Comité ajoutait pour dernière instruction : « Si les émigrés, les *muscadins* et les autres rebelles échappaient de Lyon, par quelque moyen que nous espérons cependant n'être pas possible, faites-les poursuivre; faites sonner partout le tocsin sur ces cruels ennemis de la patrie. » Ces prescriptions ne furent que trop fidèlement suivies. Certains d'être réservés les premiers à la vengeance des vainqueurs, Précy et les plus compromis parmi les habitants résolurent de chercher dans la fuite un dernier moyen de salut, et, s'il fallait périr, de ne pas périr du moins sous le couteau de la guillotine. Quinze cents combattants sortirent de Lyon le 9 octobre au matin par une des portes de la partie occidentale de la ville; leur dessein était de remonter la rive droite de la Saône et de tenter le passage sur quelque point favorable, pour gagner la Suisse en franchissant les montagnes du Jura. Les femmes et les enfants, au nombre de plusieurs centaines, s'étaient placés, avec les gens sans armes, au centre de la colonne. Mais Dubois-Crancé, prévenu de leur projet, avait depuis plusieurs jours fait occuper tous les

chemins et garder tous les passages. Les fugitifs avaient fait deux lieues à peine, qu'ils se voient enveloppés tout-à-coup par une nuée de tirailleurs et poussés vers une colline escarpée, d'où un fort détachement qui s'y était tenu en embuscade les foudroie de son artillerie chargée à mitraille. Vainement Précy et les plus intrépides de ses compagnons tentent de se faire jour à l'arme blanche à travers cette muraille de fer et de flamme : presque tous périssent dans cet effort désespéré. Un petit nombre seulement parvient à traverser la Saône, pour aller tomber plus loin dans d'autres embuscades ou la plupart sont égorgés ; d'autres sont ramenés prisonniers à Lyon, où on leur réserve une agonie plus douloureuse ; bien peu échappent aux piéges qui se multiplient autour d'eux, et réussissent à gagner à travers mille périls le sol hospitalier de la Suisse. M. de Précy s'était jeté à sa gauche vers les montagnes de Tarare et du Forez, où il fut assez heureux pour trouver un asile chez de pauvres laboureurs des environs de Montbrison, d'où il put rejoindre plus tard ceux de ses compagnons qui s'étaient réfugiés à Genève. 1793.

Pendant que les rives de la Saône étaient le théâtre de ces scènes d'extermination, Lyon ouvrait ses portes à l'armée républicaine (9 octobre). Le premier soin des représentants du peuple fut de réinstaller la municipalité montagnarde cassée le 29 mai, de rétablir le club des sans-culottes, et de créer une commission dite de *justice populaire*, pour juger, ou plutôt pour exterminer tous ceux qui avaient pris part au mouvement contre-révolutionnaire. Cet événement attendu avec tant d'impatience causa une grande joie au sein des Jacobins et dans la Convention ; mais le Comité de Salut Public voulut effrayer par un exemple terrible toutes les villes qui pourraient être encore disposées à imiter les Lyonnais dans leur révolte. Dès le 2 octobre, le jour même où l'on avait reçu la nouvelle de la reddition de Lyon, Barrère apporta à la Convention un décret dicté par la politique impitoyable du Comité. Ce décret était ainsi conçu :

« La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par les riches sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

» Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

» La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville-Affranchie*.

» Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

» LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ : LYON N'EST PLUS. »

Le même décret prescrivait la nomination, sur la présentation du Comité,

1793. d'une commission extraordinaire composée de cinq membres, pour faire punir militairement, et sans délai, les contre-révolutionnaires de Lyon. Tous les habitants devaient être désarmés, et leurs armes distribuées aux défenseurs de la République ou aux patriotes lyonnais qui avaient été opprimés par les riches. Enfin, il était ordonné aux représentants du peuple de nommer sur-le-champ des commissaires pour dresser le tableau des propriétés qui avaient appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires, afin que la Convention Nationale pût statuer sur les moyens d'exécution du decret qui venait d'affecter ces biens à l'indemnité des patriotes.

Si quelques voix osaient réprouver cet arrêt de destruction prononcé contre la première ville manufacturière de la République; si elles représentaient que ruiner Lyon, la plus riche cité de France par ses fabriques, c'était frapper d'un coup mortel le commerce et l'industrie, et assurer à nos ennemis extérieurs, à l'Angleterre surtout, une supériorité que peut-être il nous serait impossible de reconquérir, les apôtres du système de terreur qui avait inspiré le décret répondaient que les arts et le commerce étaient les ennemis nés de la liberté, et que Paris devant être le point central de toute l'autorité publique, il ne devait plus exister de commune assez puissante pour rivaliser avec la capitale.

La fureur exterminatrice du Comité trouva ici de dignes instruments dans les hommes chargés de présider à l'exécution des vengeances républicaines. Dubois-Crancé, à qui les Jacobins reprochaient les lenteurs du siége, dont il avait dirigé toutes les opérations, et qui fut révoqué peu de jours après la reddition de la ville, avait eu pour successeurs Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon; ceux-ci à leur tour furent bientôt remplacés par deux nouveaux commissaires de la Convention, Collot-d'Herbois et Fouché de Nantes, qui laissèrent loin en arrière tout ce que l'exaltation furibonde de leurs prédécesseurs leur avait inspiré de mesures réactionnaires et de sanglantes proscriptions. Collot et Fouché, ministres sans entrailles d'une politique implacable, ont mérité d'attacher inséparablement leurs noms à cet effroyable épisode des annales de la Terreur. Le premier, médiocre comédien de province que la Révolution avait jeté, comme tant d'autres existences incertaines, dans toutes les exagérations du démagogisme, avait, disait on, à venger sur les Lyonnais les blessures que l'amour-propre de l'histrion avait autrefois reçues dans leurs murs: le second, sorti de la pépinière oratorienne où s'étaient aussi formés les Camus et les Daunou, et où comme eux il avait puisé le premier germe des opinions radicales, avait préludé par une mission dans la Nièvre à la mission de sang dont le Comité venait de le juger digne. C'était là que Fouché, cet homme destiné à servir et à trahir tour à tour tant de pouvoirs, avait commencé sa longue carrière d'apostasies. Prêtre lui-même, il s'y était montré le plus ardent persécuteur des

nobles et des prêtres. Dans une de ses proclamations il y disait au peuple : 1793.
« Exterminez tout ce qui n'est pas réellement et franchement sans-culotte; la pitié, la sensibilité, sont des crimes de lèse-liberté... Tuez tous les ennemis-nés de la République, si vous ne voulez pas qu'ils tuent la République, la sainte et immortelle République... Ce n'est pas assez de guillotiner les conspirateurs; il faut guillotiner les fortunes coupables... Allez dans les maisons des conspirateurs : vous en avez le droit. Saisissez leur or et venez le déposer sur l'autel de la patrie... » Au moment de partir pour Lyon, Fouché fit ses adieux à la Nièvre par une cérémonie qui ne contribue pas seulement à faire connaître l'homme, mais qui ajoute un trait de plus au tableau de l'époque. Il voulut célébrer une fête en l'honneur de la Nature, et présider à une grande réquisition de mariages républicains. Quatre cents jeunes filles et pareil nombre de jeunes gens furent convoqués à Nevers de toutes les parties du département, et au jour fixé ces huit cents réquisitionnaires de nouvelle espèce se réunirent aux portes de la ville dans une vaste prairie que borde la Loire. Fouché s'y rendit en costume de représentant du peuple, avec le club de la ville et les autorités constituées. Un autel y avait été dressé. Les quatre cents garçons et les quatre cents jeunes filles furent rangés sur deux lignes parallèles; puis chacun des jeunes gens, dans un ordre que le sort avait déterminé, se détachait successivement du premier groupe, venait choisir une compagne dans la ligne opposée et s'approchait avec elle de l'autel de la patrie, où Fouché, le grand-prêtre de la fête, étendant les mains sur eux, les déclarait unis.

Lyon lui réservait des scènes plus lugubres. Déjà l'œuvre de destruction y était commencée. Lyon, tout fumant encore des mille incendies que les bombes républicaines y avaient allumés, avait appris avec une stupeur profonde l'arrêt fatal dont il venait d'être frappé. Un morne désespoir était dans tous les cœurs et se peignait sur tous les fronts : la joie stupidement féroce de la tourbe sans-culotte faisait seule diversion à la douleur universelle. Couthon avait donné avec un appareil sinistre le signal des démolitions. La magnifique place de Bellecour, dont Lyon s'enorgueillissait avec raison, avait été destinée aux premiers coups, « comme offensant le plus, par le faste de ses constructions, la sévérité des mœurs républicaines. » Les commissaires de la Convention s'y étaient transportés, et Couthon, armé d'un marteau, en avait frappé une des façades en prononçant ces mots : « Au nom de la loi, je te condamne à être abattue. » Aussitôt une armée de démolisseurs recrutée dans les derniers rangs du peuple s'était mise à l'œuvre, en même temps que les commissions établies pour juger les fauteurs et les complices de la rébellion envoyaient chaque jour par charretées à la mort tout ce que le fer des soldats en avait épargné.

Deux cents têtes étaient tombées en un mois sous la hache révolution-

1793. naire; et cependant l'impatience sanguinaire de Collot-d'Herbois et de Fouché, arrivés à Lyon dans les premiers jours de novembre, accusa bientôt de lenteur et d'insuffisance les tribunaux organisés par leurs prédécesseurs. Ces tribunaux, disaient-ils, *s'embarrassaient dans les formes et ne savaient pas se passer de preuves pour condamner*, quand il fallait se contenter de celles qui se lisent sur les fronts pour donner à la justice nationale un mouvement plus rapide. Je n'exagère rien : je copie. Collot-d'Herbois écrivait le 9 novembre au Comité de Salut Public : « Les exécutions ne font pas tout l'effet qu'on en doit attendre; la prolongation du siége, et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout-à-fait le mépris de la mort..: Jugez combien de telles dispositions seraient dangereuses dans une population énergique. » On lit dans une lettre du même Collot à Robespierre : « J'ai marché à grands pas vers les mesures méditées, en évitant beaucoup de mal d'abord, et en donnant un plus grand caractère à tous les moyens employés jusqu'alors. L'armée révolutionnaire arrive enfin apres-demain, et je pourrai accomplir de plus grandes choses. Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu; l'impatience de la patrie et du peuple souverain qui la compose retentit sur tous mes fibres et dans mon cœur. Il faut que Lyon ne soit plus en effet, et que l'inscription que tu as proposée soit une grande vérité; car jusqu'à présent, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, ce n'est réellement qu'une hypothèse, et le décret lui-même oppose de grandes difficultés... Il faut licencier, faire évacuer cent mille individus travaillant, depuis qu'ils existent, à la fabrique sans être laborieux, et bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir... Les deux tribunaux établis pour juger les traîtres ont pris depuis notre arrivée plus de force et d'activité. Plusieurs fois vingt coupables ont subi le même jour la peine due à leurs forfaits. *Cela est encore trop lent pour la justice d'un peuple entier qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois, et nous nous occuperons de forger la foudre...* » Enfin, Fouché écrivait de son côté au Comité : « Nous poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère. Nous ne le déposerons point; nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper des misérables intérêts de quelques hommes *plus ou moins coupables* envers la patrie..... Convaincus qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir; rien ne peut désarmer notre sévérité... L'indulgence est une faiblesse dangereuse, propre à rallumer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire... On n'ose pas encore vous demander le rapport de votre décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon; mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démoli-

tions sont trop lentes ; il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple. Sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; elle doit avoir les effets du tonnerre. » De tels caractères se peignent mieux par leurs propres paroles que nulle plume ne les pourrait peindre. 1793.

Le 25 novembre Lyon avait vu entrer dans ses murs à demi démolis l'armée révolutionnaire créée deux mois auparavant pour répandre la terreur du Comité de Salut Public, et assurer sur tous les points de la France la prompte exécution de ses décrets. Certains maintenant de trouver autour d'eux de dociles instruments, Collot-d'Herbois et Fouché se hâtèrent de recourir aux mesures expéditives qui devaient mieux servir leur impatience d'extermination. La commission populaire et la commission militaire établies par Couthon furent immédiatement remplacées (27 novembre) par une nouvelle commission révolutionnaire composée de sept membres, choisis parmi les plus forcenés jacobins, et dont les coups devaient être dirigés par une autre commission dite de *surveillance républicaine*. Ici plus de ces *formes* qui avaient entravé la marche des commissions précédentes : tout s'y réduisit à peu près à une simple question d'identité. Les tribunaux populaires du 2 septembre n'étaient ni plus sommaires dans leurs instructions ni plus expéditifs dans leurs sentences. Jamais un prisonnier ne devait occuper plus de deux minutes le tribunal. Tout y était calculé pour inspirer la terreur. La tête couverte de hauts chapeaux à panaches rouges, les redoutables juges portaient tous l'uniforme de l'armée révolutionnaire, et leur sabre à poignée d'acier était fixé à un large baudrier noir. Un ruban aux trois couleurs était passé en sautoir sur leur poitrine, et à ce ruban était suspendue une petite hache étincelante. Un sombre silence régnait dans cet affreux tribunal, silence à peine interrompu par les trois ou quatre questions que le président adressait à l'accusé. Les jugements mêmes ne se prononçaient le plus ordinairement que par signes. Le juge touchait sa hache pour désigner la guillotine. S'il portait la main à son front, le patient était envoyé à la fusillade; le bras étendu sur la table annonçait l'acquittement. Le guichetier, debout derrière l'accusé, tenait les yeux fixés sur les juges, attentif au signal qu'ils allaient donner. Les condamnés étaient reconduits dans une cave voisine, où ils attendaient l'heure prochaine de l'exécution; si le jugement était favorable, ce qui ne pouvait provenir que de la précipitation avec laquelle la commission de surveillance procédait aux arrestations, dont il arrivait souvent que les sans-culottes eux-mêmes étaient ainsi victimes, l'acquitté était sur-le-champ mis en liberté après avoir reçu l'accolade des juges au milieu des bruyantes acclamations de l'auditoire choisi qui remplissait le fond de la salle. C'était encore

1793. une réminiscence des formes suivies par les septembriseurs dans leurs rares acquittements. Le tribunal des Sept eut parfois des accès de justice sauvage qui faisaient diversion à la lugubre monotonie de ses longues séances. Un ecclésiastique croyait échapper à son sort en affichant l'athéisme. — Crois-tu en Dieu? lui demandait-on. — Peu, répondit l'indigne prêtre. — Eh bien, infâme, meurs donc pour aller le reconnaître! répliqua le président. Un autre à qui on demandait ce qu'il pensait de Jésus répondit qu'il le soupçonnait d'avoir trompé les hommes. — Marche au supplice, scélérat! lui cria le juge. Jésus tromper les hommes! lui qui prêcha l'égalité, lui qui fut le premier et le meilleur sans-culotte de Judée! De telles expressions sont aussi de l'histoire.

Telle était maintenant la rapidité expéditive de la commission des Sept, que la hache émoussée de la guillotine n'y pouvait plus suffire. Le terrible tribunal remplissait les cachots plus vite que le bourreau ne les pouvait vider. Mais déjà Collot-d'Herbois et Fouché avaient conçu la pensée infernale d'appliquer à l'extermination des hommes le moyen qu'ils employaient pour la destruction des monuments et des habitations. Pendant que la mine activait le travail trop lent à leur gré des démolisseurs, le canon viendrait pareillement en aide aux exécuteurs de la justice révolutionnaire. C'était là cette justice du peuple prompte et terrible comme le feu du ciel; c'était là cette foudre dont Collot-d'Herbois aurait voulu pouvoir frapper à la fois dès les premiers jours tous les rebelles de l'infâme cité lyonnaise. Déjà les deux proconsuls et leurs affreux séides ne parlent plus de la guillotine qu'avec des expressions d'un dédain méprisant. Ce n'est plus qu'une machine dont le jeu *mesquin* et *insuffisant* fait place à un moyen d'extermination digne de la toute-puissance du peuple, dont il va venger en grand la souveraineté et la volonté outragées. La première mitraillade eut lieu le 4 décembre. Enchaînés deux à deux et placés sur la crête d'une étroite levée ménagée entre deux fossés, ou bien attachés côte à côte à un long câble tendu d'un arbre à un autre, les malheureux condamnés servaient de but presque à bout portant à des batteries chargées à mitraille; et la fusillade ou l'arme blanche achevait ensuite ceux que le canon n'avait que mutilés. Quatre cents victimes furent ainsi massacrées dans les huit premiers jours; en une seule exécution on en abattit deux cent dix! Pendant huit jours entiers — jours inscrits en lettres de sang dans les fastes de la cité lyonnaise, — le bruit incessant de la canonnade ou de la fusillade, les cris déchirants dont les victimes horriblement mutilées remplissaient l'air, le bruit plus sourd et non moins sinistre de la mine qui détruit les plus beaux quartiers de la ville, le fracas des bâtiments qui s'écroulent, la lueur des incendies qui se succèdent, tout contribue à faire de Lyon un séjour d'horreur et d'épouvante. Le nuage épais de fumée et de poussière dont elle est

constamment enveloppée semble vouloir dérober à la lumière du jour les scènes de désolation qui remplissent cette misérable ville, où l'œil ne se repose plus que sur des monceaux de décombres ou sur des monceaux de cadavres. La tyrannie farouche des deux proconsuls a interdit jusqu'à l'expression de la douleur, jusqu'aux larmes du désespoir. Des femmes qui étaient venues invoquer la pitié de ces hommes à qui la pitié est inconnue, les sœurs, les mères, les épouses des victimes, furent menacées de partager leur sort si elles ne s'éloignaient pas, et deux d'entre elles furent attachées aux montants de la guillotine pendant l'exécution de ceux dont elles avaient imploré la grâce : supplice épouvantable que Fouché ou Collot-d'Herbois étaient dignes d'avoir imaginé, s'il ne l'eût été avant eux par le Marat de l'Alsace, le féroce Schneider. Et du milieu de ces boucheries auxquelles ils président, Collot et Fouché osent encore prononcer les mots d'humanité et de justice ! Horrible dérision ! « On emploie tous les moyens imaginables, écrivaient-ils au Comité de Salut Public, pour jeter les semences d'une cruelle pitié dans tous les cœurs, *et pour nous peindre comme des hommes avides de sang et de destruction;* comme si toutes nos mesures ne nous étaient pas impérieusement dictées par la volonté du peuple... » Puis ils ajoutent aussitôt : « Nos ennemis ont besoin d'un grand exemple, d'une leçon terrible, pour les forcer à respecter la cause de la justice et de la liberté : eh bien ! nous allons le leur donner !... Il faut que tous les alliés qu'ils avaient à Commune-Affranchie tombent sous les foudres de la justice, et que leurs cadavres sanglants, précipités dans le Rhône, offrent sur ses deux rives, à son embouchure, et jusque sous les murailles de l'infâme Toulon, aux yeux des lâches et féroces Anglais, l'impression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peuple français ! »

1793.

Les mitraillades de décembre furent les adieux de Collot-d'Herbois aux Lyonnais. Il quitta leur ville vers le milieu du mois, avec le regret de n'avoir pu effacer du sol jusqu'à la place qu'elle occupait. Mais tant d'horreurs soulevaient une réprobation universelle, et le cri de désespoir des victimes l'avait devancé à Paris. La froide cruauté du Comité de Salut Public en fut elle-même un moment étonnée, et Collot-d'Herbois, lorsqu'il parut devant la Convention, fut presque réduit à s'y défendre. Cependant, en condamnant Collot, le Comité condamnait sa propre politique; l'ordonnateur des mitraillades fut donc amnistié et ses mesures approuvées. Là encore Collot-d'Herbois ose prononcer les mots d'humanité, de sensibilité ! S'il avait voulu détruire d'un seul coup tous les conspirateurs, c'était, dit-il, pour épargner à l'humanité le spectacle douloureux de tant d'exécutions successives. Aux Jacobins, où il se rend ensuite, le tigre tient le même langage. « On parle de sensibilité ! s'écrie-t-il; et nous aussi nous sommes » sensibles. Les Jacobins ont toutes les vertus. Ils sont compatissants, hu-

1793. » mains, généreux. Mais tous ces sentiments, ils les réservent pour les » patriotes. Ceux-ci sont leurs frères : les aristocrates ne le seront jamais... » Une goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote me retombe » sur le cœur ; mais je n'ai point de pitié pour les conspirateurs. »

Collot-d'Herbois n'avait pas quitté Lyon tout entier ; Fouché y restait après lui. Les exécutions, un moment ralenties, y reprirent bientôt avec une nouvelle fureur, et pendant long-temps encore le sang continua de couler à flots. La rage des bourreaux ne s'était pas lassée, mais enfin les victimes manquèrent. Les deux commissions établies par Collot-d'Herbois durent terminer leurs séances ; ce fut le 6 avril 1794 qu'elles se déclarèrent dissoutes. La commission des Sept avait siégé un peu plus de dix-huit semaines : et dans cet intervalle de cent trente jours elle avait envoyé à la mort, de son propre aveu, seize cent quatre-vingt-deux personnes de tout sexe et de tout âge, outre cent soixante-deux qui furent condamnées comme suspectes à rester détenues jusqu'à la paix.

A l'époque où Collot-d'Herbois quittait Lyon, un autre événement préoccupait au plus haut point l'esprit public et remplissait de joie le peuple et le Comité. La valeur de nos soldats avait glorieusement reconquis ce que la trahison nous avait enlevé : les Anglais venaient d'être chassés de Toulon, dont, depuis quatre mois, ils étaient maîtres. On n'a pas oublié qu'à la première nouvelle de la défection infâme qui venait de livrer notre plus bel établissement maritime aux escadres combinées de Hood et de Langara, le général Carteaux avait dirigé sur Toulon, dans les premiers jours de septembre, huit mille hommes de l'armée qui venait de soumettre Marseille, mais que ne pouvant attaquer avec si peu de monde une des plus fortes places de l'Europe, il avait dû se borner à prendre position au bourg d'Ollioulles, à une lieue environ en avant de Toulon sur la route de Marseille, pour y attendre que des renforts d'hommes et d'artillerie lui permissent de commencer le siége. Dans le même temps un corps de six mille hommes détaché de l'armée d'Italie, sous le commandement du brave général Lapoype, s'était avancé du côté opposé, par la route qui vient de Nice, jusqu'à la petite ville de Sollies et au village de La Valette. Un intervalle de deux à trois lieues seulement, occupé par le groupe des montagnes du Faron qui couvre Toulon au nord, séparait ainsi les deux avant-gardes, et quatorze mille hommes se trouvaient réunis en observation à droite et à gauche de la place, de manière à empêcher au moins l'ennemi d'étendre au-dehors ses positions.

Celui-ci, de son côté, s'occupait activement de se fortifier à l'intérieur. De nouveaux ouvrages furent établis sur la hauteur du cap Brun, au levant des rades, et sur la sommité du promontoire du Caire, qui commande les batteries de l'Eguillette et de Balaguier, lesquelles dominent la grande et la

petite rade. Toutes les batteries de la côte des deux côtés de la place, de Bandol à Hyères, furent désarmées et détruites; les îles d'Hyères furent occupées. Des régiments arrivés de Naples, du Piémont, d'Espagne et de Gibraltar portaient la garnison, vers la fin de septembre, à quatorze mille hommes environ réunis sous le commandement du général O'Hara, 3,000 Anglais, 5,000 Espagnols, 4,000 Napolitains et 2,000 Sardes; et l'amiral Hood attendait encore de jour en jour de nouvelles troupes. Les coalisés, dominés par la politique anglaise, levèrent alors en partie le masque qu'ils avaient pris vis-à-vis des royalistes toulonnais. La garde nationale fut désarmée, les équipages de l'escadre française licenciés, toutes les autorités civiles suspendues. Une commission composée de l'amiral Hood, de lord Elliot et du général O'Hara s'empara de la direction des affaires: et l'amiral Hood sut ajourner, sous de vagues prétextes, le départ d'une députation nommée par les sections pour aller inviter Monsieur, qui se trouvait alors à Turin, à se rendre dans leurs murs. 1793.

A cette époque le siége de Lyon occupait encore toutes les troupes dont la République pouvait disposer dans le Midi sans affaiblir outre mesure les armées des Alpes et d'Italie; et c'était là, entre autres raisons, un des motifs qui faisaient accuser à Paris avec le plus d'impatience les lenteurs de ce siége où se trouvaient paralysées les forces que le Comité de Salut Public avait hâte de porter sur Toulon. Enfin les Lyonnais épuisés ouvrirent leurs portes (9 octobre), et seize mille hommes descendirent aussitôt le Rhône pour venir se réunir aux deux corps d'observation de Lapoype et de Carteaux. On eut alors devant Toulon trente mille hommes de troupes exercées, et il fut possible d'y commencer les opérations sérieuses. Carteaux avait eu jusque là la direction du siége; il céda le commandement en chef au général Doppet, qui avait succédé à Kellermann devant Lyon, lorsque celui-ci fut rappelé en Savoie par la brusque irruption des Piémontais. Doppet lui-même, que la ferveur de ses opinions jacobines, plus que sa capacité militaire, avait porté au généralat, quitta bientôt après un poste qu'il était hors d'état de bien remplir, et il y fut enfin remplacé par un véritable soldat, le vieux général Dugommier, que l'armée d'Italie vit s'éloigner avec regret.

Ces fréquentes mutations dans le commandement supérieur, ces apparitions et ces disparitions rapides de chefs choisis pour la plupart sous l'influence de cette maxime hautement proclamée par les Jacobins, que le meilleur sans-culotte était toujours le meilleur général, étaient peu propres à assurer la bonne conduite et le prompt achèvement du siége; mais par bonheur il se trouvait dans l'armée un jeune officier d'artillerie capable de suppléer à l'insuffisance des généraux. Cet officier, à qui revient la plus grande part de l'honneur dont la reprise de Toulon couvrit le drapeau ré-

1793. publicain, tous mes lecteurs contemporains l'ont déjà nommé : c'est Napoléon Bonaparte. Brave jusqu'à l'intrépidité quand il faut payer de sa personne, possédant à un degré éminent les connaissances spéciales de son arme, profondément nourri des maximes et des exemples des grands maîtres dans l'art de la guerre, vers lequel l'ont entraîné une irrésistible vocation et le pressentiment secret de ses destinées ; plus actif et plus dur à la fatigue que le dernier soldat de l'armée, cachant sous des dehors frêles un corps de fer et une âme de bronze, ayant dans sa physionomie et dans toute sa personne cette dignité froide et réservée que donne la conscience intime d'une haute valeur intellectuelle, Bonaparte a déjà conquis, à vingt-cinq ans et simple officier, un remarquable ascendant sur tout ce qui l'entoure. Appelé par ses supérieurs à tous les conseils de guerre, il étonne les plus vieux généraux par la rapidité de ses conceptions, la netteté de son coup d'œil, la sagacité de ses vues, la hardiesse de ses avis, la concision nerveuse de son langage; et les soldats eux-mêmes, à cette époque d'anarchie universelle où les doctrines des clubs ont brisé ou relâché tous les liens de la discipline, lui témoignent une déférence et ont pour lui une obéissance aveugle que pas un autre de leurs chefs n'obtient d'eux. Le général Dugommier, qui avait su apprécier le jeune officier d'artillerie dans les quelques semaines qu'ils passèrent ensemble, et qui avait conçu pour lui une estime qui allait presque jusqu'à l'admiration, écrivait après le siége au Comité de Salut Public ces paroles prophétiques : *Récompensez et avancez ce jeune homme, car si on était ingrat envers lui il s'avancerait tout seul.*

Un plan rédigé sous la direction de Carnot était arrivé de Paris vers le milieu d'octobre pour la conduite du siége; on y prescrivait de s'emparer du fort Faron et des autres ouvrages avancés qui couvraient Toulon du côté du nord; puis d'ouvrir immédiatement la tranchée sur les fronts du milieu de l'enceinte en négligeant le fort de la Malgue et le fort Malbosquet, à droite et à gauche de la montagne Faron. Ce plan, dont ni le général en chef — c'était encore Carteaux — ni aucun des officiers supérieurs n'aurait osé s'écarter, tant le redoutable Comité qui l'avait transmis inspirait de terreur, est hardiment attaqué par Bonaparte. Il montre que soixante mille hommes au lieu des trente mille de l'armée de siége, et un matériel double de celui que l'on avait réuni, suffiraient à peine à surmonter les immenses difficultés que le terrain opposait à l'ouverture de la tranchée ainsi qu'elle était prescrite, et qu'en supposant même la tranchée ouverte, les opérations ultérieures entraîneraient une perte de temps qui permettrait aux assiégés de recevoir les renforts qu'ils attendaient pour dégager la place et envahir la Provence. Le jeune officier développe ensuite le plan d'attaque que lui-même a conçu et qu'il médite depuis un mois. Il pose en principe qu'un siége en règle ne serait pas nécessaire si l'on parvenait à

bloquer Toulon du côté de la mer comme il l'était par terre, c'est-à-dire à empêcher l'escadre croisant en haute mer de communiquer avec les deux rades, et que dans ce cas la place tomberait inévitablement d'elle-même, parce que l'ennemi préférerait emmener ou brûler les trente et un vaisseaux de guerre français, mettre le feu aux magasins, détruire l'arsenal, faire sauter les jetées du bassin et évacuer la ville, plutôt que d'y abandonner en garnison quinze à vingt mille hommes, qui, une fois bloqués, seraient obligés de capituler tôt ou tard, et qui, alors, pour obtenir une capitulation honorable, seraient forcés de remettre intacts l'escadre, l'arsenal, les magasins et les fortifications. Or, pour assurer ce blocus du côté de la mer, il ne fallait qu'occuper les pointes de l'Eguillette et de Balaguier, d'où les batteries de mortiers et de canons que l'on y établirait jetteraient une grêle continue de boulets rouges, de bombes et d'obus sur toute l'étendue de la grande et de la petite rade, et forceraient l'ennemi de les évacuer au plus vite s'il n'y voulait voir tous ses vaisseaux détruits. Un mois plus tôt l'exécution de ce plan eût été facile, et il n'avait pas tenu à Bonaparte qu'on n'occupât dès lors une position dont il avait compris dès le premier coup d'œil toute l'importance. Maintenant les difficultés étaient fort augmentées. Cette importance, les Anglais aussi l'avaient promptement sentie; ils avaient travaillé sans relâche à élever un fort sur la hauteur du promontoire du Caire, qui commande les pointes de Balaguier et de l'Eguillette, et déjà les formidables batteries de ce fort lui méritaient le surnom de Petit-Gibraltar qu'ils lui avaient donné. Il s'agissait aujourd'hui d'enlever cet ouvrage, non plus par un coup de main devenu impossible, mais par une attaque en règle que notre artillerie préparerait et qu'achèverait l'impétuosité d'une troupe d'élite. — Rendons-nous maîtres de cette position, s'écria Bonaparte, et quarante-huit heures après Toulon est à la République. Ce projet trouva des contradicteurs dans ceux qui craignaient d'en partager la responsabilité; mais l'évidence en était tellement frappante que tous les avis finirent par s'y ranger, même ceux des cinq représentants du peuple présents à l'armée, Robespierre jeune, Salicetti, Ricord, Barras et Fréron. L'attaque fut unanimement arrêtée sur ce plan, et l'auteur du projet chargé d'en disposer les préliminaires. Le jeune Bonaparte y travailla avec la plus grande activité; mais chaque jour encore il se voyait contrarié par l'ignorance de l'état-major, qui le harcelait sans cesse de ses ridicules observations, et qui ne comprenait pas que le siége fût réellement commencé tant que la tranchée n'était pas ouverte contre le front de la place. Bonaparte ne répondait pas et suivait sans relâche l'exécution de son plan. Cinq à six batteries furent établies contre le Petit-Gibraltar, et des plates-formes furent construites pour une quinzaine de mortiers. En même temps une batterie couverte avait été disposée à peu de distance du fort Malbosquet, le plus

1793.

1793. important des postes avancés de l'ennemi du côté des gorges d'Olioulles, dans l'intention d'y ouvrir le feu le lendemain du jour où le Petit-Gibraltar serait pris, comptant sur l'effet moral que produirait sur les assiégés cette attaque imprévue, au moment même où sans nul doute un conseil de guerre serait réuni dans la place pour délibérer sur le parti à prendre. Mais pour que ce but fût atteint, le plus grand secret était nécessaire. Tout avait réussi au gré de Bonaparte. La batterie parfaitement dissimulée n'était pas soupçonnée du fort qu'elle devait battre; mais une imprudence des représentants du peuple faillit faire perdre le fruit de ces dispositions. Le feu prématurément ouvert en l'absence du jeune commandant d'artillerie donna l'alarme dans la place. Le commandant de la garnison, O'Hara, étrangement surpris de l'existence d'une batterie si considérable à proximité du fort Malbosquet, s'y rend en toute hâte avec six ou sept mille hommes, attaque brusquement et culbute les postes qui protégeaient la batterie, s'empare de nos canons et les encloue. Au premier bruit de la canonnade, Dugommier et Bonaparte étaient accourus avec du renfort. Ce dernier, à la tête d'un bataillon, parvient à se glisser par un boyau couvert jusqu'à peu de distance des Anglais, qui reposaient l'arme au pied près de la batterie enclouée. Une décharge subite partie du fond du boyau jette le désordre parmi eux; Dugommier, qui paraît au même moment sur un point plus rapproché de la place, et qui menace de les couper, précipite leur retraite, qui bientôt se change en fuite, et les Anglais regagnent Toulon dans le plus grand désordre, laissant entre nos mains leur général en chef O'Hara, qui avait été grièvement blessé au bras. Par suite de cette affaire le commandant Bonaparte fut promu au grade de colonel.

On était arrivé au milieu de décembre; tout était prêt pour commencer l'attaque principale, celle qui avait pour objet le Petit-Gibraltar. Les batteries républicaines ouvrirent simultanément leur feu le 14, et le continuèrent sans interruption jusqu'à la fin de la journée du 16. Il eut les plus heureux effets. Les pièces ennemies, plusieurs fois démontées, avaient été autant de fois remplacées; les palissades, les épaulements avaient été désorganisés; la grande quantité de bombes qui tombait dans la redoute avait obligé la garnison à en sortir et à prendre position en arrière. L'assaut fut ordonné pour la nuit du 16 au 17. L'obscurité d'une nuit orageuse devait favoriser notre attaque en cachant nos mouvements. A minuit, nos colonnes s'ébranlent, le général Dugommier en tête, et bientôt elles arrivent au pied de la redoute, après avoir surmonté les obstacles dont les abords avaient été embarrassés. Averti par ses tirailleurs, l'ennemi était accouru au fort, dont en quelques instants il garnit les parapets, et nous foudroie du feu de toutes ses batteries. Nous perdions beaucoup de monde, mais l'impétuosité de l'attaque ne se ralentissait pas. Une fois déjà nos intrépides gre-

nadiers avaient escaladé les parapets, et le feu meurtrier d'un réduit en bois 1793.
les avait obligés d'en ressortir. Bonaparte qui arrive en ce moment à la tête d'une colonne de réserve, fixe l'issue encore douteuse de l'attaque. La redoute, assaillie de nouveau, est escaladée sur plusieurs points à la fois, et tous les ouvrages sont à nous. Les canonniers anglais et espagnols se font tuer à leurs pièces jusqu'au dernier homme. La garnison, qui s'était ralliée en dehors du fort, essaie vainement à trois reprises de nous en déloger; elle est écrasée du feu de ses propres pieces maintenant tournées contre elle, et obligée de se jeter dans des chaloupes qui la ramènent à ses vaisseaux ancrés dans les rades. A midi l'ennemi avait entièrement évacué le promontoire du Caire, et nous étions maîtres de toutes les positions.

Ce que Bonaparte avait prévu arriva. Dès que les commandants de l'escadre combinée virent ces positions en notre pouvoir, la retraite fut immédiatement résolue en conseil de guerre. Le vent qui menaçait de sauter au *libeccio* contribua à hâter cette détermination : ce vent, qui dure trois jours et souffle dans cette saison avec une extrême violence, empêche la sortie des rades; et les vaisseaux, retenus pendant tout ce temps sous le feu de nos batteries, ne pouvaient échapper à une entière destruction. Le 17 à midi l'escadre reçut ordre de lever l'ancre, de sortir des rades, et d'aller croiser hors de la portée du canon des côtes. Des ordres furent en même temps donnés pour faire sauter les principaux forts qui défendent les approches de Toulon, pour détruire les établissements de la marine, et pour incendier ou couler bas les vaisseaux français que l'on ne pourrait emmener. Les postes extérieurs furent immédiatement évacués; dans la journée du 18, nos troupes occupèrent le fort Malbosquet, le fort Faron et les autres ouvrages avancés, et plusieurs mortiers commencèrent à jouer contre la ville.

Rien ne saurait rendre la surprise et l'alarme qu'y avait jetées l'annonce si peu prévue de cette brusque retraite des coalisés. Les malheureux habitants, à qui la renommée avait appris déjà le traitement que Lyon avait subi, les réfugiés marseillais surtout, et tous ceux qui s'étaient le plus compromis dans les événements des cinq derniers mois, se voyaient avec terreur réservés au même sort. Toulon fut plongé en un instant dans une confusion impossible à décrire. L'escadre anglo-espagnole était parvenue à sortir et croisait hors des rades. Une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants, abandonnant à la hâte leurs maisons et n'emportant que leurs effets les plus précieux, encombrait le port et attendait avec angoisses les embarcations trop peu nombreuses qui devaient conduire les réfugiés aux vaisseaux. La mer était couverte de chaloupes et de petits bâtiments qui se rendaient à bord de la croisière. Il fallait passer près des batteries françaises: bon nombre d'embarcations furent coulées bas. Dans la soirée du 18, une épouvantable explosion annonça la destruction du magasin général; au

1793. même moment le feu se manifesta à quatre ou cinq endroits de l'arsenal, et une demi-heure après la rade se couvrit de flammes : neuf vaisseaux de haut bord et quatre frégates françaises y étaient en feu, et projetaient une vive clarté dans un rayon de plusieurs lieues. C'était un spectacle à la fois sublime et plein d'horreur. Nos soldats rangés en bataille sur les glacis frémissaient de rage à la vue de cet immense incendie qui menaçait d'engloutir tant de trésors : il devint impossible de contenir plus long-temps leur impatience. A dix heures du soir, une patrouille de deux cents hommes brisa une des portes et pénétra dans la ville. Un silence de mort régnait dans les rues désertes; tout ce qui n'avait pas fui s'était barricadé dans les maisons à demi abandonnées. Le port était couvert de bagages que les fuyards n'avaient pas eu le temps d'embarquer. A l'arsenal de la marine, le désordre était extrême; neuf cents galériens travaillaient avec ardeur à y éteindre le feu. Les secours arriverent encore à temps pour prévenir l'accomplissement des désastres qu'on aurait pu redouter; tous les établissements furent en partie sauvés, à l'exception du magasin général où les Anglais avaient fait jouer la mine. Le lendemain, 19 décembre, l'armée fit son entrée dans la ville; les soldats, sourds à la voix de leurs chefs, s'y livrèrent pendant plusieurs heures à tous les excès qu'une ville prise d'assaut peut redouter d'un vainqueur irrité. Des trente et un vaisseaux de guerre qui étaient à Toulon au moment où le port avait été livré à l'amiral Hood, treize furent trouvés désarmés dans les bassins; le reste avait été ou détruit ou emmené*.

La nouvelle de la reprise de Toulon, arrivée à Paris le 24, y produisit une vive sensation. Dès le lendemain, le Comité fit décréter que l'armée avait bien mérité de la patrie, et qu'une fête nationale serait célébrée dans toutes les communes de la République. Renouvelant en même temps contre Toulon les mesures terribles dont Lyon avait été l'objet, le même décret portait que le nom de la ville était aboli, que toutes les maisons en seraient rasées, qu'il n'y serait conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, et que le port serait désormais nommé Port de la Montagne.

Toulon était ainsi destiné à voir se renouveler les horreurs qui avaient suivi la tardive soumission des insurgés lyonnais; mais la fuite de tous les réfugiés et de plusieurs milliers d'habitants prévint, du moins en grande partie, le retour de ces sanglantes représailles, en enlevant aux proscriptions la masse immense de ceux qu'elles devaient atteindre. Cette émigration toulonnaise fut très considérable; elle s'éleva, dit-on, à près de quinze mille personnes.

* Plusieurs traits de cette rapide esquisse du siége de Toulon sont empruntés à la narration circonstanciée que Napoléon lui-même en a écrite à Sainte-Hélène. Cette narration ouvre la longue série de précieux morceaux historiques recueillis sous la dictée du nouveau César, et publiés depuis sa mort par les compagnons de sa captivité.

Les vaisseaux anglais, espagnols et napolitains en étaient encombrés. Cependant Toulon ne pouvait échapper entièrement aux vengeances des vainqueurs. Les représentants Fréron et Barras y établirent un tribunal extraordinaire, et l'échafaud fut arrosé du sang de quelques coupables obscurs. Une telle expiation ne suffisait pas, néanmoins, au zèle des agents révolutionnaires; Toulon eut aussi sa fusillade en masse. Tous ceux des employés publics et des chefs d'ateliers qui avaient conservé leurs emplois ou continué leurs travaux dans les établissements de la marine durant la présence des Anglais, furent réunis, au nombre de deux cents environ, dans un vaste espace qu'on nomme le Champ-de-Mars, condamnés à mort en bloc par la commission revolutionnaire, et fusillés sur place par un bataillon de sans-culottes et de Marseillais. La tradition a conservé le souvenir de quelques circonstances horribles de cette boucherie; mais l'imagination se lasse de contempler de telles horreurs, et la plume se fatigue de les retracer. Ce fut là, du reste, la seule exécution de ce genre dont Toulon fut témoin, quoique plus tard les haines de parti et les récriminations passionnées qu'elles entraînent se soient plu à grossir le nombre des victimes. On procéda aussi à l'exécution de la partie du décret qui avait ordonné la destruction matérielle de la ville; mais bientôt on comprit l'absurdité de ces proscriptions sauvages qui veulent punir dans quelques pierres insensibles les crimes ou les erreurs des hommes, et les démolitions ne tardèrent pas à s'arrêter. 1793.

La flotte ennemie, après avoir séjourné pendant près de six semaines dans la rade d'Hyères, à quelques lieues au levant de Toulon, s'éloigna enfin de ces parages, où nous n'avions nul moyen de la poursuivre, et cingla vers l'île d'Elbe, sur les côtes de la Toscane, où elle alla déposer à Porto-Ferrajo une grande partie des émigrés toulonnais. Dès que l'éloignement des escadres combinées eut dissipé les inquiétudes que leur présence sur les côtes de la Provence y entretenait encore, le Comité de Salut Public, qui avait confié au jeune Bonaparte la mission spéciale de surveiller le réarmement des côtes, de Marseille à Nice, ordonna le démembrement de l'armée de siége. Plusieurs bataillons retournèrent à l'armée d'Italie; Dugommier se rendit avec dix mille hommes à l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il prit le commandement; le surplus des troupes disponibles fut dirigé vers la Vendée.

La République, victorieuse en Flandre, sur le Rhin, aux Alpes, à Lyon et à Toulon, obtenait aussi à cette époque, après neuf mois d'une lutte acharnée, un triomphe décisif sur l'insurrection vendéenne. Nous avons quitté la Vendée au moment où Châtillon et Vihiers venaient d'être témoins, le 5 et le 18 juillet, des deux défaites les plus meurtrières et les plus humiliantes qu'eussent encore éprouvées les armes républicaines depuis l'origine de cette guerre désastreuse; deux mois s'écoulèrent sans qu'aucun mouve-

1793. ment décisif de part ni d'autre suivit ce double échec de Westermann et de Labarolière. Quelques expéditions isolées furent suivies de succès divers, tantôt les républicains rachetant par un avantage partiel la honte de leurs défaites multipliées, comme à Luçon, où l'armée royale fut complétement battue le 14 août par la division du général Tuncq, qu'elle avait voulu en déloger; plus souvent la fortune restant fidèle au drapeau vendéen. Les généraux de la République se disposaient par des préparatifs formidables à exécuter contre les rebelles le décret d'extermination fulminé le 1er août par la Convention. La garnison de Mayence, arrivée en poste à Orléans dans les derniers jours d'août, conformément à une des dispositions de ce décret, et les premières réquisitions de la levée en masse dans les départements riverains de la basse Loire, portèrent à cent trente ou cent quarante mille hommes, au commencement de septembre, les forces disponibles contre le pays insurgé. Un plan de campagne définitif fut arrêté le 3 septembre à Saumur, dans un grand conseil de guerre où assistaient, outre les deux généraux en chef des armées des côtes de la Rochelle et des côtes de Brest, Rossignol et Canclaux, tous les généraux divisionnaires et les représentants du peuple près des deux armées. Ce plan de campagne, dont on se promettait un succès immanquable, consistait à faire marcher simultanément dans une direction concentrique les colonnes républicaines, parties de sept ou huit points de la circonférence du pays vendéen, de manière à resserrer progressivement l'armée royale dans un espace de quelques lieues de rayon autour de Chollet, où elle ne pourrait échapper à une destruction totale. Mais les auteurs de ce plan, qui pour réussir aurait exigé des forces quatre ou cinq fois plus considérables, c'est-à-dire quatre ou cinq armées au lieu d'une, n'avaient pas vu que cette répétition éternelle de la faute qui jusqu'alors avait produit une succession si continue de désastres, je veux dire le morcellement et la dissémination des forces agissantes, laissait chaque colonne isolément exposée au choc de la masse des forces ennemies. L'événement montra de nouveau pour la vingtième fois combien une telle disposition était pernicieuse. Les chefs royalistes, que des dépêches interceptées avaient instruits du plan d'opérations concerté à Saumur, comprirent aussitôt quelles chances favorables il leur ménageait. Dans un conseil de guerre tenu à Châtillon, il fut résolu de partager en trois corps seulement l'armée vendéenne, et de se tenir au cœur du pays : ces trois corps, plus rapprochés du centre, avaient ainsi une circonférence moins grande à parcourir pour se réunir en masse sur le point qui devenait décisif *. A défaut d'expérience militaire, les Bonchamps, les d'Elbée et les Lescure montrèrent ici du moins l'instinct des vrais prin-

* Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, t. V, p. 333.

cipes; et c'est à cette concentration judicieuse des forces défensives contre une attaque morcelée, non moins qu'au courage fanatique du paysan vendéen, que les royalistes durent les succès qui vont marquer pour eux le début de cette campagne. 1793.

Les colonnes républicaines s'étaient ébranlées au jour fixé; les divisions de l'armée de Brest et de l'armée de la Rochelle étaient parties simultanément de Nantes, de Luçon, de Fontenay, de Parthenay, de Saumur et d'Angers, toutes se dirigeant concentriquement sur Mortagne. L'incendie et la dévastation marquaient partout leurs pas, et leur méritaient le nom de *colonnes infernales* que leur donna la haine des Vendéens. Cependant, les obstacles que la nature du pays opposait partout à la marche des républicains ne leur permit pas de mettre dans leurs mouvements la régularité et l'ensemble que le plan supposait. Les paysans disputaient pied à pied chaque village, chaque passe, chaque défilé, et se repliaient ensuite sur la grande armée royale, l'âme remplie de désespoir et de rage, et bien résolus à périr tous ou à exterminer jusqu'au dernier de leurs exécrables ennemis. Jamais guerre civile ne souleva de haines plus profondes et plus implacables.

Parti de Saumur avec sa division forte de dix-huit mille hommes, dont dix mille de nouvelles levées, Santerre était le 17 à Vihiers, où deux mois auparavant il avait éprouvé une défaite si complète. D'Elbée, qui était parti le même jour de Chollet avec un des trois corps de l'armée royale, rencontra le lendemain l'avant-garde de Santerre au village de Coron, à deux lieues 18 septembre. en avant de Vihiers. Les Vendéens attaquèrent avec leur impétuosité accoutumée, et en quelques instants la déroute des républicains fut complète. Cette malheureuse division de Saumur, déjà tant de fois battue depuis le commencement de la guerre, s'y trouva encore une fois désorganisée. D'Elbée ne se reposa pas après cette facile victoire; détachant huit mille hommes qui se portèrent rapidement à gauche sur Saint-Lambert et Beaulieu, où une seconde colonne républicaine, commandée par le général Duhoux, avait pris position, il revint lui-même en toute hâte se réunir au gros de l'armée royale, que de nouveaux dangers appelaient sur d'autres points. La division du général Duhoux eut le même sort que celle de Santerre: chassée de Saint-Lambert après un engagement meurtrier, elle regagna précipitamment les Ponts-de-Cé sous Angers. Cette seconde affaire eut lieu 19. le 19; le même jour les Vendéens remportaient à Torfou une troisième victoire non moins complète et plus signalée encore que les deux autres. Ici ils avaient devant eux les meilleures troupes de l'armée républicaine, ces braves soldats de la garnison de Mayence que commandait le général Kléber. L'armée de Brest, dans laquelle les Mayençais avaient été incorporés, n'avait eu d'abord que des succès dans sa marche de Nantes sur Bourgneuf et Machecoul. Charette, qui n'avait pas cessé d'occuper le Bas-Poitou,

1793. avait voulu vainement les arrêter à Saint-Legé; il avait été battu, et toujours poussé vers le haut pays: il fit enfin sa jonction près de Tiffauges avec les autres chefs de l'armée royale. Kléber s'était mis à l'avant-garde mayençaise; arrivé à Torfou, village situé sur la droite de la Sèvre nantaise entre Mortagne et Clisson, il y fut vivement attaqué. Le combat dura cinq heures avec un égal acharnement des deux côtés. Enfin le nombre l'emporta : Kléber n'avait avec lui que six mille hommes au plus, et il avait à soutenir le choc de plus de quinze mille Vendéens. Après avoir vu tomber autour de lui un tiers de ses intrépides compagnons, Kléber, blessé lui-même d'un coup de feu à l'épaule, fut contraint d'ordonner la retraite, qui du moins s'exécuta en bon ordre sur le village de Gétigné sous Clisson. Le surlendemain Charette et Bonchamps se jetèrent avec la masse de leurs forces sur le général Beysser, qui commandait la colonne de droite de l'armée nantaise. Beysser fut surpris dans Montaigu, où sa troupe se livrait à tous les excès; le carnage des républicains fut affreux et leur déroute complète. L'armée royale se repose à peine quelques heures, et se retourne sur Saint-Fulgent, où la division des Sables s'était avancée; Miekowsky, qui la commandait, est battu comme venaient de l'être Kleber et Beysser, et forcé comme eux de rétrograder précipitamment. Ces déroutes multipliées mettaient l'armée nantaise hors d'état de tenir plus long-temps la campagne; Canclaux, par un ordre du jour général, ordonna la retraite sur Nantes. Telle fut l'issue de cette courte expéditinn dont on s'était promis de si grands résultats, et qui dut échouer par les mauvaises dispositions du plan général.

Le Comité de Salut Public apprit avec plus de colère encore que de consternation ces nouveaux échecs des armes républicaines devant quelques bandes de brigands sans armes et sans discipline : — car c'est là l'idée que jusqu'alors on s'était faite à Paris de l'armée vendéenne. — « Citoyens, di-
» sait Barrère à la tribune de la Convention dans la séance du 1er octobre,
» l'inexplicable Vendée existe encore! La Vendée devait être anéantie de-
» puis long-temps, et elle menace encore de devenir un volcan dangereux!
» Vingt fois, depuis l'existence de ce noyau de contre-révolution, les re-
» présentants, les généraux, et le Comité lui-même, d'après les nouvelles
» officielles qu'il recevait, vous ont annoncé la destruction prochaine de ces
» fanatiques : de petits succès de la part de nos généraux ont été suivis de
» grandes défaites; trois fois victorieux dans de petits postes, chacun d'eux
» a été vaincu dans une forte attaque...

» L'armée que le fanatisme a nommée catholique-royale paraît un jnur
» n'être que peu considérable; elle paraît formidable le lendemain. Est-elle
» battue, elle devient comme invisible; a-t-elle des succès, elle est énorme.
» La terreur panique et la trop grande confiance ont tour à tour dénombré
» avec une égale exagération nos ennemis... Cette armée catholique-royale,

» qu'on a portée long-temps à quinze, à vingt-cinq, à trente mille, est au- 1793.
» jourd'hui, sur le rapport des représentants près l'armée des côtes de Brest,
» d'environ cent mille brigands. On croyait qu'il n'existait qu'une armée,
» qu'un rassemblement; aujourd'hui l'on compte trois armées, trois rassemblements. Les brigands, depuis l'âge de dix ans jusqu'à soixante-six, sont en réquisition par la proclamation des chefs : les femmes sont en
» védette; la population entière du pays est en rébellion et en armes. »

L'organe du Comité se plaignait ensuite qu'avec la masse énorme de forces qui avait été réunie pour écraser la rébellion on n'eût su ni frapper un grand coup ni faire une guerre d'irruption au lieu d'une guerre de tactique; puis il montra la Vendée comme le foyer permanent de la guerre civile entretenue par le royalisme et par les factions vaincues, comme le phare sinistre vers lequel se portaient constamment les regards de tout ce qui désirait la ruine de la République. « C'est donc à la Vendée, continuait-il,
» que vous devez porter toute votre attention, toutes vos sollicitudes; c'est
» dans la Vendée que vous devez déployer toute l'impétuosité nationale,
» et réunir tout ce que la République a de puissance et de ressources.

» Détruisez la Vendée : Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir
» de l'Autrichien.

» Détruisez la Vendée : l'Angleterre ne s'occupera plus de Dunkerque.

» Détruisez la Vendée : le Rhin sera délivré des Prussiens.

» Détruisez la Vendée : et l'Espagne se verra harcelée, conquise par les
» Méridionaux joints aux soldats victorieux de Mortagne et de Chollet.

» Détruisez la Vendée : et une partie de cette armée de l'intérieur va
» renforcer cette courageuse armée du Nord, si souvent trahie et si souvent
» désorganisée...

» Enfin, chaque coup que vous porterez à la Vendée retentira dans les
» villes rebelles, dans les départements fédéralistes, aux frontières envahies.
» La Vendée, et encore la Vendée! voilà le chancre politique qui dévore le
» cœur de la République française : c'est là qu'il faut frapper!

» C'est là qu'il faut frapper d'ici au 20 octobre, avant l'hiver, avant que
» les routes ne deviennent impraticables, avant que les brigands trouvent
» l'impunité dans le climat et dans la saison. »

Les revers multipliés que ses généraux avaient essuyés en Vendée avaient dû appeler l'attention du Comité sur les vices d'organisation auxquels un tel état de choses devait de s'être si long-temps prolongé; ces vices, il les avait reconnus dans les abus suivants :

Trop de représentants;

Trop de généraux;

Trop de division morale;

Trop de divisions militaires;

1793. Trop d'indiscipline dans le succès ;

Trop de faux rapports dans le récit des événements ;

Trop d'avidité, trop d'amour de l'argent et de la durée de la guerre, dans une grande partie des chefs et des administrateurs.

Les abus reconnus, le remède en devenait facile. Réduire le nombre des représentants près des armées, nommer un seul général en chef pour assurer l'unité dans les plans et l'ensemble dans l'exécution, pour relever l'autorité du commandement et rendre aux troupes l'énergie que leur enlève toujours la division ou l'incertitude des chefs; réunir en une seule armée les trois armées de Niort, de Saumur et de Nantes; enfin réprimer l'indiscipline, qui est le plus grand fléau des armées, l'indiscipline qui désorganise la victoire, paralyse les succès, énerve la défense, et fournit aux ennemis leur arme la plus dangereuse : telles étaient les principales mesures dont le Comité avait compris l'urgence. Ces mesures étaient résumées dans un projet de décret que la Convention vota séance tenante. L'armée formée de la réunion des différents corps qui cernaient le pays insurgé au nord, à l'est et au midi recevait le nom d'*armée de l'Ouest*, et elle était placée sous le commandement d'un nouveau chef, le général L'Echelle. A ce décret fut jointe la proclamation suivante :

« La Convention Nationale a l'armée de l'Ouest.

« Soldats de la Liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre ! Le salut de la patrie l'exige; l'impatience du peuple français le commande; son courage doit l'accomplir. La reconnaissance nationale attend à cette époque tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et la République. » Quelques jours après, au moment où l'on reçut à Paris la nouvelle de l'entrée à Lyon des troupes républicaines, le Comité disait encore à l'armée de l'Ouest : « Lyon rebelle est subjugué, l'armée de la République vient d'y entrer en triomphe; à cet instant elle taille en pièces tous les traîtres. Il n'échappera pas un seul de ces vils et cruels satellites du despotisme. Et vous aussi, braves soldats, vous remporterez une victoire : il y a assez longtemps que la Vendée fatigue la République. Marchez, frappez, finissez; tous nos ennemis doivent tomber à la fois. Alors que chaque armée va vaincre, seriez-vous les derniers à moissonner des palmes, à mériter la gloire d'avoir exterminé les rebelles et sauvé la patrie? La trahison n'a pas le temps d'agir devant l'impétuosité du courage. Précipitez-vous sur ces hordes insensées et féroces que la victoire vous présente ; écrasez-les ; que chacun se dise : *Aujourd'hui s'anéantisse la Vendée!* et la Vendée sera vaincue. »

Ces proclamations exaltaient le courage des troupes et les remplissaient de la généreuse impatience d'effacer par un éclatant triomphe la honte de leur dernière expédition. Déjà, d'ailleurs, avant la réception du décret du 1er octobre, les opérations offensives avaient été reprises. A peine de retour à Nantes, Canclaux avait soumis aux représentants réunis dans cette ville un nouveau plan de campagne qui avait été adopté. Instruit par une coûteuse expérience du danger des morcellements multipliés, Canclaux avait cette fois évité de retomber dans cette faute capitale; d'après ce nouveau plan, il devait être formé deux masses seulement de combattants qui marcheraient simultanément, l'une de Nantes et l'autre de la Châtaigneraie, pénétreraient rapidement au centre de la Vendée et y feraient leur jonction. En même temps Canclaux adressait au commandant de l'armée de Saumur, le général Rossignol, les instances les plus pressantes de concourir de tous ses moyens à l'exécution du nouveau plan d'opérations. Quoique des jalousies et des dissentiments eussent éclaté à diverses reprises entre Canclaux et Rossignol, notamment lors de l'arrivée des Mayençais, que chacun des deux généraux désirait ardemment incorporer dans son armée, ce dernier se prêta loyalement aux vues de son collègue, et promit un concours actif dans le commun intérêt. Un conseil de guerre tenu à Saumur le 2 octobre eut en effet pour résultat d'ordonner la réunion à Bressuire pour le 7 des quatre divisions de l'armée de Saumur cantonnées à Doué, à Thouars, à Parthenay et à la Châtaigneraie, sous les ordres de Santerre, de Rey, de Lecomte et de Chalbos; réunies à Bressuire, ces quatre divisions y devaient attendre des instructions ultérieures pour leur jonction avec l'armée de Nantes. Beffroy et Mickowsky ne quittaient pas encore leurs cantonnements de Luçon et des Sables, où les avait rejetés le mauvais succès de l'expédition précédente, et où ils s'occupaient activement de réorganiser leurs divisions. 1793.

Canclaux était parti de Nantes le 25 septembre, la colonne mayençaise formant l'avant-garde sous les ordres du brave Kléber. Le même jour on était à Aigrefeuille et Remouillé, le 30 à Montaigu, le 2 octobre à Saint-Fulgent. La gauche de l'armée avait occupé Clisson le 28. En s'étendant ainsi sur la route qui conduit de Nantes à la Rochelle, par Aigrefeuille, Montaigu, Saint-Fulgent et Chantonnay, Canclaux s'en formait comme une base d'opérations d'où il partirait pour donner la main à l'armée de Saumur et accabler l'armée royale au cœur de la Vendée; et en même temps il obtenait un résultat important, qui était d'isoler complétement l'armée de Charette de la grande armée royale. Les chefs royalistes avaient aussi, comme les généraux de la République, leurs jalousies et leurs dissensions intérieures, et un sujet de mécontentement réel ou imaginaire, que Charette venait d'avoir contre MM. d'Elbée, Bonchamps et de Lescure, l'avait

1793. poussé à se séparer d'eux brusquement quelques jours auparavant pour redescendre dans le Marais, ou dans ce qu'on nommait la Basse-Vendée, qui depuis le commencement de la guerre était en quelque sorte son domaine exclusif.

Sur ces entrefaites, on reçut le décret du 1er octobre, qui réorganisait l'armée et portait L'Echelle au poste de général en chef. L'Echelle, obscur général de brigade, n'avait dû qu'à son ardent sans-culottisme cette distinction éminente : c'était, du reste, un officier d'une nullité complète, et, comme soldat, d'un courage au moins équivoque. Par bonheur, la mutation générale qui s'opéra dans les états-majors n'atteignit pas Kléber, l'intrépide commandant de la légion mayençaise, et l'habileté du général divisionnaire suppléa à l'incapacité du général en chef. Canclaux et Rossignol quittèrent l'armée, le premier pour se rendre à Paris, où l'appelait le Comité, le second pour aller à Rennes prendre le commandement de l'armée des côtes de Brest.

Il avait été décidé en conseil de guerre que le dernier plan d'opérations de Canclaux serait maintenu. En conséquence, le gros de l'armée se mit en mouvement le 14, et se porta en deux journées de Montaigu sur Mortagne, et de Mortagne sur Chollet. La division de Luçon avait rejoint à Mortagne. Les Vendéens s'étaient retirés pied à pied devant les colonnes républicaines, et avaient évacué ces deux petites villes. Pendant ce temps la réunion des divisions de Saumur, de Thouars, de Parthenay et de la Châtaigneraie s'était opérée à Bressuire au jour indiqué, et le général Chalbos, qui en avait pris le commandement, s'était dirigé sur Châtillon, qu'il enleva le 12. Westermann, qui commandait une brigade, prit à Châtillon une revanche complète de sa déconfiture du 5 juillet. Poursuivant son mouvement concentrique, dont les étapes devaient se régler sur celles de l'armée nantaise, Chalbos arriva à Chollet dans la nuit du 16 au 17, quelques heures après Kléber. L'armée républicaine alors réunie se montait à vingt-deux mille hommes.

Chollet est situé à douze lieues environ au sud de la Loire; à mi-chemin, sur la route d'Ancenis, on rencontre Beaupréau. Les chefs de la grande armée vendéenne tinrent conseil dans cette dernière ville, sur laquelle ils s'étaient repliés. Déjà leurs rangs éclaircis présentent des vides nombreux. Là se trouvent encore M. d'Elbée, qui continue de porter le titre inutile de généralissime; le jeune Henri Larochejacquelein, dont l'âme chaleureuse et dévouée voit dans cette guerre funeste une école d'honneur et de chevalerie; enfin, le plus habile et le plus expérimenté des chefs vendéens, M. de Bonchamps : mais on n'y voyait pas M. de Lescure, qu'une balle avait mortellement frappé la veille dans une rencontre sous les tours de la Tremblaye; on y aurait vainement cherché aussi le chef de l'armée du Bas-Poitou,

l'opiniâtre et vindicatif Charette, que nulle instance n'avait pu ramener près de ses frères d'armes, et qui en ce moment même s'établissait dans l'île de Noirmoutiers, que la trahison venait de lui livrer. Plusieurs avis sont ouverts. Les uns voudraient se jeter vers Clisson et la route de la Rochelle pour aller se réunir à la troupe encore intacte de Charette et se retrancher au milieu de l'inextricable labyrinthe que le Marais présente à une armée envahissante; d'autres veulent se précipiter en masse sur les républicains, et les écraser sous un dernier effort que le désespoir et la nécessité de vaincre rendront plus terrible. Bonchamps parle de passer sur la rive droite de la Loire et de porter en Bretagne, au milieu de populations non moins dévouées que les fidèles Vendéens à la cause royaliste, le siége d'une nouvelle guerre. Bonchamps nourrissait depuis long-temps cette pensée, qui pour lui se rattachait à des projets et à des relations dont lui seul jusqu'alors avait eu le secret. Mais les collègues de M. de Bonchamps ne peuvent supporter l'idée de s'éloigner de cette terre maternelle où se concentrent leurs habitudes comme leurs affections; de cette Vendée qui a tant souffert pour la cause qu'ils défendent, et qu'ils aiment plus encore pour les souffrances qu'ils ont partagées avec elle. L'avis d'une bataille immédiate l'emporte. Cependant M. de Bonchamps, insistant sur la nécessité de s'assurer une retraite dans le cas où l'armée battue se verrait acculée à la Loire, fit décider qu'un fort détachement irait s'assurer du passage du fleuve à Saint-Florent, point le plus rapproché de Beaupréau. Ces dispositions prises, les Vendéens s'ébranlent, au nombre de quarante mille hommes, après avoir entendu une messe solennelle et reçu la bénédiction de leurs prêtres. C'était le 17 octobre. L'armée royale s'avance silencieusement en une immense colonne. Tous ont compris que cette journée va décider et de leur cause et de leur propre sort; pour eux, ce jour-là, c'est plus qu'un triomphe politique : c'est une patrie, c'est la terre de leurs pères, c'est le foyer domestique qui sont au prix de la victoire. Ceux que cette guerre a formés à une sorte de discipline, les mieux armés et les plus braves, sont en tête; pas un chef ne manque à son poste. En peu d'heures la distance qui sépare Beaupréau de Chollet est franchie. A peine arrivés à portée des avant-postes républicains, les Vendéens commencent l'attaque avec une impétuosité furieuse. Bientôt le combat devient général et la mêlée terrible. Chaque soldat républicain a devant lui deux Vendéens; mais si le désavantage du nombre est de son côté, il a pour lui l'avantage de la discipline militaire. Ce ne sont plus ici ces régiments informes que des réquisitions précipitées avaient fournis à la précédente expédition : ce sont des troupes maintenant exercées et pénétrées du point d'honneur militaire; ce sont les vieux soldats de l'intrépide légion mayençaise, dont la vue et l'exemple anime les autres et les soutient. Dix fois les lignes républicaines plient sous l'effort 1793.

1793. désespéré des Vendéens, qui pour la première fois combattent en colonnes serrées à la manière des troupes régulières; dix fois elles se reforment à la voix de leurs chefs et de leurs officiers, de Kléber, de Marceau, de Beaupuy, du représentant Merlin, qui tous luttent de sang-froid et d'intrépidité. Enfin la fortune de la République l'emporte. Le désordre commence à se mettre dans les masses vendéennes, dont l'artillerie de Kleber décime les rangs pressés; déjà les paysans se débandent, et la fuite se change bientôt en une affreuse déroute. Les officiers vendéens, desespérant alors de rétablir le combat, se forment en escadron pour protéger du moins la retraite. Cet escadron, où toute la noblesse angevine se serre autour de ses chefs, soutient seul pendant une heure encore le choc des Mayençais, et couvre en partie le reste de l'armée. Mais la mort y moissonne à coups pressés; Bonchamps et d'Elbée eux-mêmes tombent mortellement atteints. Bonchamps expira le lendemain au milieu des siens; d'Elbée, moins heureux, vécut assez pour recevoir, deux mois et demi plus tard, la balle d'une exécution militaire.

Le combat avait duré cinq heures avec un acharnement sans exemple de part et d'autre: « Les rebelles se battaient comme des tigres, et nos soldats comme des lions, » disait Kléber dans son rapport sur cette journée du 17. Les pertes furent considérables des deux côtes, surtout du côté des Vendéens; huit mille cadavres joncherent le champ de bataille. L'Echelle ne se montra pas un seul instant durant l'action, dont tout l'honneur appartient à Kleber.

La fuite des Vendéens ne s'était pas arrêtée à Beaupréau: la terreur était si grande que tous coururent pendant la nuit entière dans la direction de la Loire, entraînant avec eux la masse eplorée de femmes et d'enfants, de vieillards et de blessés qui avait attendu à Beaupréau l'issue de ce dernier effort. Le jour trouva cette foule mugissante autour de Saint-Florent, où l'on a vu que par ordre de M. de Bonchamps on s'était assuré du libre passage du fleuve, en s'emparant du village de Varades, qui fait face sur l'autre rive. Madame de Larochejacquelein dépeint ainsi dans ses Mémoires cette scene d'horrible confusion : « Les hauteurs de Saint-Florent forment une sorte d'enceinte demi-circulaire, au bas de laquelle règne une vaste plage unie qui s'etend jusqu'à la Loire, fort large en cet endroit. Quatre-vingt mille personnes se pressaient dans cette vallée : soldats, femmes, enfants, vieillards, blessés, tous étaient là pêle-mêle, fuyant le meurtre et l'incendie. On n'entendait que des pleurs, des gémissements et des cris. Dans cette foule confuse, chacun cherchait à retrouver ses parents, ses amis, ses defenseurs. On ne savait quel sort on allait rencontrer sur l'autre rive; cependant on s'empressait pour y passer comme si au-delà du fleuve on avait dû trouver la fin de tous les maux. Une vingtaine de mauvaises

barques portaient successivement les fugitifs qui s'y entassaient; d'autres cherchaient à traverser sur des chevaux : tous tendaient les bras vers l'autre bord, suppliant qu'on les vînt chercher. Au loin, du côté opposé, on voyait une autre multitude dont on entendait le bruit plus sourd; enfin, au milieu du fleuve était une petite île couverte de monde... » L'abattement ou le désespoir étaient sur tous les visages; Henri Larochejacquelein versait des larmes de rage, et ne pouvait s'arracher de cette terre arrosée du sang de ses compagnons d'armes. Enfin le passage s'acheva; et quand, le 19 au matin, l'avant-garde républicaine arriva à Saint-Florent, elle ne trouva plus sur la rive gauche du fleuve un seul des Vendéens fugitifs. 1793.

Un trait ne doit pas être oublié ici. L'armée royale traînait à sa suite les prisonniers qu'elle avait faits depuis le commencement de la guerre; le nombre s'en montait à plus de cinq mille. Au moment de passer la Loire, on délibéra à la hâte dans le camp vendéen sur ce qu'il convenait de faire de ces cinq mille prisonniers, qui allaient devenir un grave embarras. Le plus grand nombre était d'avis qu'il fallait les fusiller sur-le-champ, et déjà l'officier spécialement chargé de leur garde disposait les apprêts de cette affreuse boucherie. M. de Bonchamps, gisant sur son lit de mort, apprend en frémissant l'exécution qui se prépare. En ce moment suprême, où l'âme à demi affranchie des liens terrestres s'est déjà dégagée des haines et des passions de la terre, il voit des hommes et non plus des ennemis dans ces malheureux qu'on allait égorger. M. de Bonchamps recueille ce qui lui reste de voix pour s'élever contre une telle atrocité, et il obtient de ceux qui l'entourent que les prisonniers soient renvoyés libres. Une heure après tous virent tomber leurs chaînes, et le jour même ils rejoignaient l'armée républicaine en proclamant avec reconnaissance le nom de leur libérateur. M. de Lescure, ému des mêmes sentiments d'indignation et de pitié, avait protesté de même contre un acte de barbarie sauvage qui allait déshonorer à tout jamais le nom vendéen.

La Convention avait donné à l'armée de l'Ouest jusqu'au 20 octobre pour finir la guerre de la Vendée; on était au 19 octobre, et il ne restait plus en Vendée un seul ennemi en armes. Une nouvelle guerre allait commencer, sans doute, sur un autre théâtre; les débris de la grande armée royale au nord de la Loire, et l'armée de Charette dans l'île de Nuirmoutiers, offraient encore des dangers pour la République et appelaient une poursuite infatigable; en un mot il y avait encore des Vendéens, mais on pouvait dire qu'il n'y avait plus de Vendée. Et ici la plus grande partie du péril était dans le théâtre même de la guerre. La guerre déplacée perdait son caractère le plus redoutable. Aussi les représentants près de l'armée de l'Ouest écrivaient-ils le 21 au Comité de Salut Public : « La Convention Nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre, et nous pouvons

1793. lui dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de Vendée. Une solitude profonde règne actuellement dans les pays qu'occupaient les rebelles. On ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme et une chaumière ; car, à l'exception de Chollet, de Saint-Florent et de quelques petits bourgs où le nombre des patriotes excédait de beaucoup celui des contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres. » Loin de chercher à atténuer les malheurs que cette guerre parricide entraînait après elle, les représentants s'attachaient, au contraire, par des motifs de politique dont il est facile de comprendre le but, à en exagérer encore et à en assombrir les couleurs. On voulait frapper les imaginations, et contenir par la terreur les ennemis intérieurs du gouvernement républicain. C'est dans cette pensée que Merlin de Thionville, un des commissaires de la Convention dans l'Ouest, écrivait au Comité : « Faites une proclamation ; montrez Lyon rasé, la Vendée en cendres, et le sang des traîtres inondant le pays. »

Ce qu'on nommait l'armée royale était restée sans chefs. Bonchamps venait d'expirer ; M. d'Elbée, hors d'état de soutenir les fatigues d'une expédition incertaine, était parti pour l'île de Noirmoutiers ; M. de Lescure, qui n'avait pas voulu quitter ses chers Vendéens, se faisait porter au milieu d'eux sur un brancard. Tous les regards se dirigèrent vers le jeune Henri Larochejacquelein, dont les frères d'armes avaient admiré la bouillante valeur, et il fut élu généralissime. La déroute désastreuse de Chollet avait réduit l'émigration vendéenne à moins de quarante mille combattants ; l'armée avait encore avec elle vingt-quatre pièces de canon, mais on commençait à manquer de munitions et de cartouches.

On avait d'abord décidé de se porter sur Rennes, où non seulement l'on espérait trouver les ressources que présente une grande ville, mais qui devait offrir un point d'appui d'où l'on appellerait aux armes la Bretagne royaliste. Condé, Segré, Château-Gonthier, faiblement défendus par quelques milices à peine organisées, ouvrent leurs portes sans résistance à cette masse armée, qui le 23 atteignit Laval. « C'était, dit madame Larochejacquelein, un singulier spectacle que cette marche de l'armée vendéenne. On formait une avant-garde assez nombreuse, et on lui donnait quelques canons ; la foule venait après, sans aucun ordre, et remplissait tout le chemin. On voyait là l'artillerie, les bagages, les femmes portant leurs enfants, des vieillards soutenus par leurs fils, des blessés qui se traînaient à peine, des soldats rassemblés pêle-mêle. Il était impossible d'empêcher cette confusion ; les commandants y perdaient tous leurs soins... L'arrière-garde venait ensuite ; elle était spécialement chargée de veiller sur M. de Lescure.

» Cette triste procession occupait presque toujours quatre lieues de lon-

gueur, ajoute le témoin oculaire qui nous fournit ces détails. C'était offrir 1793.
une grande prise à l'ennemi ; il aurait pu sans cesse profiter du vice d'une pareille disposition. Les hussards auraient pu facilement nous charger et massacrer le centre de la colonne : rien ne protégeait les flancs de l'armée vendéenne. Nous n'avions pas douze cents hommes de cavalerie ; il n'y avait d'autres éclaireurs que les pauvres gens qui s'écartaient dans les villages à droite et à gauche pour avoir du pain. Ce qui a préservé longtemps notre armée de la destruction, c'est la faute qu'ont toujours faite les républicains d'attaquer la tête ou la queue de la colonne... »

Les proclamations répandues par M. de Larochejacquelein appelaient le pays aux armes sur son passage ; mais les populations que traversait l'émigration vendéenne, contraintes de nourrir et de vêtir en partie cette masse affamée et demi-nue, étaient bien plutôt portées à considérer les Vendéens en ennemis qu'elles n'étaient disposées à se joindre à eux. A Laval seulement on vit arriver, aux cris de *vive le roi!* et précédée d'un mouchoir blanc attaché à un bâton, une bande de paysans manceaux et bretons vêtus pour la plupart d'habits faits de peaux de chèvre encore garnies de leur poil, ce qui donnait à ces hommes un aspect passablement sauvage. Ce fut la seule recrue que fit l'armée vendéenne au nord de la Loire.

Les républicains, incertains d'abord de la direction que prendraient les fugitifs ainsi que de leurs desseins, n'avaient songé, dans les premiers jours, qu'à couvrir Angers, Ancenis et Nantes, et à diriger sur le Bas-Poitou un corps de troupes chargé de poursuivre Charette dans l'île de Noirmoutiers ; dès que l'on connut la marche de la colonne vendéenne vers l'intérieur, Kléber et Westermann se hâtèrent de prendre sa trace. L'ordre était *de poursuivre les brigands sans relâche et sans les perdre de vue.* L'Echelle suivait à distance, abandonnant presque constamment à Kléber la direction effective de l'armée, et ne faisant de temps à autre montre d'autorité que pour compromettre par de fausses manœuvres le succès de la poursuite. C'est ainsi que devant Laval une position mal prise, des mouvements mal concertés et une attaque mal engagée valurent aux Vendéens une victoire complète, victoire stérile quant aux résultats, mais humiliante pour une armée réduite à fuir devant ceux qu'elle venait de chasser de leur propre pays. Cette affaire de Laval avait eu lieu le 27 octobre ; Larochejacquelein profita du répit qu'elle donna à sa troupe pour lui faire prendre quelque repos et s'efforcer d'y introduire un peu d'ordre et de régularité. On ne se remit en marche que le 2 novembre. Durant ces cinq jours on avait longuement agité dans le conseil des chefs vendéens la question importante de la direction ultérieure à donner à l'armée royale. La plupart montraient devant eux Rennes et la péninsule armoricaine, qui par sa configuration si profondément accidentée, non moins que par les dispositions favorables de

1793. la population des campagnes, offrait de grandes facilités à une guerre défensive qui permettrait d'attendre les secours d'hommes, d'armes et d'argent que les Vendéens se flattaient toujours, sur de vagues annonces plutôt que sur des données positives, de recevoir bientôt de l'Angleterre. D'autres indiquaient la Normandie, où la cause royale conservait aussi un grand nombre de secrets partisans, et qui offrait par la richesse de ses campagnes bien plus de moyens que la Bretagne pour l'entretien d'une masse aussi considérable que l'était l'émigration vendéenne. Quelques uns, qui tournaient toujours un œil de regret vers la terre natale, voulaient que l'on profitât de l'avantage qui venait d'être remporté pour revenir vivement vers le sud, repasser la Loire, rentrer en Vendée où seraient toujours leur plus grande force et leurs plus grandes ressources, et se réunir à Charette, qui venait de s'assurer d'un poste important sur l'Océan. Les plus fougueux, enfin, avaient ouvert l'avis insensé de se porter brusquement sur Paris, d'en expulser l'assemblée régicide, et de donner la main aux Autrichiens campés en Flandre. Au milieu de ce conflit d'avis opposés, le conseil s'arrêta à un parti mixte, qui parut réunir le plus d'avantages. Un des points essentiels était de s'assurer d'une forte position maritime qui permît d'ouvrir avec l'Angleterre une communication constante pour l'introduction des secours attendus. La Bretagne avait Brest, et la Normandie Cherbourg; mais outre que ces deux places étaient éloignées, il pourrait être difficile de s'en rendre maître : un des officiers signala Granville, petite place maritime du Cotentin, à proximité des îles anglaises de Jersey et de Guernesey, et que l'on présentait comme facile à prendre et à garder. Il fut décidé que l'on marcherait sur Granville. On se remit en route le 2 novembre par Mayenne, Ernée, Fougères, Antrain, Dol et Avranches, l'armée continuant de traîner après elle cette foule immense de bouches inutiles qui embarrasse et retarde la marche. M. de Lescure expira au moment où l'on atteignait Fougères. C'est le 14 seulement que l'on arrive au terme de l'expédition. On s'est flatté d'emporter la place par un coup de main; mais l'entreprise se trouve plus difficile que les Vendéens ne l'ont prévu. Quoique les fortifications de Granville ne soient nullement formidables, les assaillants, tout-à-fait novices dans ce genre d'attaque, et absolument dépourvus d'artillerie de siége, se consument en vains efforts pendant trente-six heures consécutives; et, contraints enfin de renoncer à une tentative qui leur a coûté un grand nombre de leurs combattants les plus braves, ils se replient sur Avranches dans tout le désordre d'une retraite précipitée.

L'échec qui rejetait l'armée en arrière fit éclater parmi cette multitude insubordonnée des murmures qui depuis quelque temps déjà grondaient sourdement. Les paysans disent tout haut que leurs chefs ne veulent s'emparer d'une place sur la mer que pour les abandonner et se retirer en Angleterre;

ils déclarent qu'ils n'iront pas plus loin, et demandent à grands cris qu'on les ramène à la Loire. En vain on leur montre la Normandie qui est devant eux, et où ils trouveront, leur dit-on, le terme de leurs souffrances; sourds aux raisons comme aux prières, ils n'ont qu'une réponse à tout ce qu'on leur dit : Ramenez-nous à la Loire! Le bouillant Larochejacquelein ne veut pas s'éloigner, du moins, sans une dernière tentative. Avec un millier d'hommes, les seuls qui aient consenti à le suivre, il marche sur Villedieu, petite ville située à quatre lieues d'Avranches dans la direction de Vire, espérant s'ouvrir de ce côté l'accès de la Normandie. Mais les habitants, qui ne voient que des étrangers et des ennemis dans ces hommes qui se présentent les armes à la main, défendent valeureusement l'entrée de leur ville et repoussent l'aventurier vendéen, qui rejoint alors en toute hâte le gros de sa troupe, au moment où reprenant le chemin de Dol elle forçait contre quatre mille républicains le passage de Pontorson (18 novembre). 1793.

Pendant ce temps l'armée de l'Ouest, réorganisée après la malheureuse affaire de Laval par les soins et l'activité de Kléber, s'était dirigée sur les derrières des Vendéens, et était arrivée le 15 à Rennes, où elle se réunit aux six mille hommes de l'armée des côtes de Brest qui s'y trouvaient sous le commandement de Rossignol. Ce dernier fut investi par les représentants du peuple du titre de général en chef, dont L'Echelle, qui avait enfin senti son incapacité, venait de se démettre. A la nouvelle de la déroute du détachement posté à Pontorson, Rossignol se porta vivement avec toutes ses forces dans la direction d'Antrain et de Dol, pour intercepter le passage aux Vendéens. L'avant-garde, conduite par Westermann, arriva à Dol dans la soirée du 21 et attaqua immédiatement les blancs. Ceux-ci, pris à l'improviste, mais puisant dans le sentiment même de leur situation critique, qui ne leur laisse de salut que dans la victoire, un courage que double le désespoir, se battent avec un acharnement dont cette guerre affreuse n'avait peut-être pas encore offert d'exemple. L'obscurité de la nuit, qui cache de part et d'autre le nombre des ennemis et permet à peine de se reconnaître, ajoute à l'horreur de cet effroyable combat. Au milieu de la mêlée qu'éclaire d'une lueur sinistre le feu des canons et celui de la mousqueterie, les hommes se saisissent corps à corps et se déchirent des dents et des mains. Les femmes vendéennes, les vieillards et les blessés, rangés sur deux longues lignes dans la principale rue de la ville, à droite et à gauche des bagages, attendent avec une affreuse anxiété l'issue d'un combat qui décidera de leur sort, et adressent au ciel de ferventes prières. Enfin les républicains, accablés par le nombre et par les efforts désespérés de leurs ennemis, lâchent pied après trois heures de lutte et se replient sur Antrain, serrés de près et toujours combattant. Mais au milieu de la poursuite une terreur panique faillit changer en déroute la victoire des Vendéens. La-

1793. rochejacquelein et les autres officiers se précipitent au-devant des fuyards et s'épuisent en vains efforts pour les ramener au combat : la voix d'un simple prêtre est plus puissante sur eux que la voix de leurs chefs. Monté sur un tertre et un grand crucifix à la main, il leur criait d'une voix de Stentor, entremêlant parfois ses paroles d'apostrophes plus énergiques : « Aurez-vous donc l'infamie de livrer vos femmes et vos enfants au couteau » des bleus ? Si vous voulez les sauver, retournez à l'ennemi. Je marcherai » à votre tête le crucifix à la main ; que ceux qui veulent me suivre se met- » tent à genoux et reçoivent l'absolution. S'ils meurent, ils iront en paradis; » mais les poltrons qui trahissent Dieu et abandonnent leurs familles, les » bleus les égorgeront et ils iront en enfer. » Plus de deux mille hommes qui l'entouraient se jeterent à genoux ; il leur donna l'absolution à haute voix, et ils partirent en criant : Vive le roi ! nous allons en paradis! Le curé était à leur tête, continuant de les exciter ; six heures après, quand la défaite des républicains fut assurée, il revint avec eux, toujours le crucifix à la main ; il chantait le *Vexilla regis*, et tout le monde se mettait à genoux sur son passage *.

Le lendemain 22 la bataille recommença, non moins furieuse et encore plus meurtriere que celle de la veille. Rossignol avait porté toutes ses forces en avant d'Antrain, comptant écraser l'ennemi dans un engagement décisif. Le combat dura quinze heures, et se termina par la déroute complète des républicains, qui ne s'arrêtèrent que sous les murs de Rennes. Ces deux journées coûterent à la France plus de vingt mille hommes, républicains et royalistes, restés sur le champ de bataille. Ce fut à la fois la plus grande et la dernière victoire des Vendeens ; mais cette victoire même leur coûtait des pertes irréparables. Chaque bataille leur devait être funeste, quelle qu'en fût l'issue : vaincus, ils étaient anéantis, vainqueurs, ils en sortaient affaiblis, et leur suite chargée de nouveaux blessés alourdissait et retardait de plus en plus leur marche.

Impatiente de toucher à la Loire, la colonne vendéenne traversa sans s'arrêter et sans être poursuivie Fougères, Ernée, Mayenne, Laval, Sablé, la Flèche et Durtal; le 3 décembre elle était sous Angers. Trois à quatre mille hommes s'y étaient jetés deux jours auparavant, et la ville attendait les secours que Rossignol y envoyait en toute hâte. Ce renfort n'arriva presque que pour assister à la levée du siége, si l'on peut donner le nom de siége aux tentatives sans ensemble et sans vigueur que les Vendéens dirigèrent contre la faible enceinte dont la ville est protégée plutôt que défendue. L'ardeur qui les avait soutenus pendant leur longue et pénible marche sembla s'éteindre tout-à-coup à la vue de ce fleuve qui les séparait

* *Mémoires de madame de Larochejacquelein.*

seul maintenant de leur pays. Les souffrances et les privations de toute nature qu'ils venaient d'endurer les avaient abattus et démoralisés; ils avaient cru s'emparer d'Angers sans coup férir : lorsqu'ils virent que la ville se disposait à une défense sérieuse, ils furent saisis d'un profond accès de découragement. Ni promesses ni reproches ne purent les déterminer à tenter même l'assaut, et il fallut s'éloigner de la place après trente heures d'inutiles escarmouches. Des pluies presque continuelles, le froid rigoureux dont on commençait à sentir les atteintes, la faim, les maladies que tant de causes engendraient et propageaient, tout contribuait à augmenter l'horrible état de souffrance et d'abattement qui s'était emparé de cette multitude minée par tant de misères, et qui avait gagné jusqu'aux chefs. Désespérant de pouvoir désormais repasser la Loire, les Vendéens se rejettent vers l'intérieur. Ils se dirigent d'Angers sur Beaugé, de Beaugé sur la Flèche, de la Flèche sur le Mans, ayant partout à parcourir d'horribles chemins, et jonchant les routes d'une longue traînée de cadavres. Les colonnes républicaines ne leur laissent plus une heure de relâche. La poursuite s'est changée en une véritable chasse, où l'acharnement de la meute s'augmente à mesure que les forces de la victime s'épuisent et que sa course se ralentit. On croit voir un sanglier blessé, harcelé de retraite en retraite, traqué dans son dernier couvert, se retournant parfois contre les chiens qui le pressent et les intimidant encore de ses redoutables défenses, mais n'échappant déjà plus à leur atteinte que par des efforts convulsifs, et qui bientôt va succomber sous leurs morsures profondes. Les tristes débris de l'armée royale ont à peine gagné le Mans, où Larochejacquelein espérait donner un jour de repos à sa troupe épuisée, qu'ils y sont attaqués par Marceau et Westermann. Ce fut moins un combat qu'une boucherie. Les Vendéens avaient perdu jusqu'à la force de se défendre : il ne leur restait plus que la volonté de mourir. Quinze mille d'entre eux furent égorgés dans les rues ou périrent sur les chemins au-dehors de la ville. Larochejacquelein, égaré par la douleur et le désespoir, cherche partout la mort qui semble se détourner de lui. Ceux qui ont échappé au carnage se portent sur Laval, d'où ils se rabattent encore une fois vers la Loire, toujours poussés par un dernier, un unique espoir, celui de franchir enfin la barrière fatale. Ils entrent dans Ancenis où ils ne rencontrent pas de résistance : un moment ils se croient sauvés. Les républicains avaient emmené ou détruit tout ce qui aurait pu favoriser le passage, et il ne se trouva que deux batelets dans toute la ville; mais vis-à-vis, sur l'autre bord, étaient amarrés plusieurs grands bateaux. Larochejacquelein, Stofflet et M. de Beauge, suivis d'une vingtaine d'hommes déterminés, se jettent dans les deux barques et poussent vers la rive opposée pour en ramener ces bateaux auxquels le salut de dix mille malheureux est attaché. Déjà les amarres sont coupées 1793.

1793. et la flottille va gagner le large, quand tout-à-coup une patrouille débouche d'un fourré voisin et disperse à coups de fusil l'escorte du général vendéen. Tous périssent ou cherchent un asile dans la fuite. Larochejacquelein lui-même est forcé de s'enfoncer dans les bois et ne reparaît plus. Déçus dans leur dernier espoir et privés de leur chef, les infortunés Vendéens sortent d'Ancenis, où les républicains, qui approchent à marches forcées, vont les envelopper. C'était le 17 décembre. La troupe débandée tourne à l'ouest comme pour gagner le Morbihan, traverse Nort et s'arrête deux jours dans Blain, d'où elle est encore chassée et rejetée sur Savenay, à deux lieues au nord de Paimbœuf, non loin de l'estuaire de la Loire. Acculés à des marais et entourés de bois, cinq mille paysans, dernier débris des quatre-vingt mille Vendéens sortis de leur pays deux mois auparavant et qu'ont dévorés ces deux mois de combats et de misères, se préparent à un effort désespéré. Mais leur dernière heure était sonnée. Les troupes républicaines, au nombre de douze mille hommes des meilleurs soldats qu'eût formés cette guerre de course, étaient conduites par Marceau, Kléber et Westermann. Républicains et royalistes étaient en présence depuis le 22 au soir; le lendemain 23, dès que le jour parut, ce furent les Vendéens qui commencèrent l'attaque. La lutte était trop inégale; en moins de deux heures les derniers Vendéens étaient anéantis. Les soldats de Kléber se battaient avec colère et ne faisaient pas de quartier. Dédaignant leurs cartouches et ne chargeant qu'à la baïonnette, ils culbutaient tout ce qui tenait devant eux et massacraient tout ce qui lâchait pied. Beaucoup de Vendéens périrent dans les marais; un petit nombre seulement put se sauver à travers les bois d'où ils se répandirent dans les départements environnants, où ils devinrent le noyau de ces partisans royalistes qui sous le nom de chouans désolèrent pendant long-temps encore cette malheureuse contrée. Mais cette nouvelle guerre n'eut ni le même caractère ni les mêmes dangers politiques que la grande insurrection vendéenne étouffée à Chollet le 17 octobre, et dont l'affaire de Savenay vient d'éteindre les derniers restes. Savenay fut le sanglant dénouement de ce qu'on a nommé la Grande-Vendée.

Nous venons de parcourir le cercle d'événements extérieurs qui ont rempli les quatre derniers mois de l'année 1793, pendant qu'au centre le Comité redoutable en qui s'est concentré le gouvernement révolutionnaire imprime à tous les points de la circonférence l'action puissante de sa volonté de fer et de sa terrible énergie. Ces quatre mois ont mis fin à la crise où menaçaient de s'engloutir et la France et le gouvernement qui s'est emparé des rênes de la Révolution : jamais dangers plus imminents ne s'étaient accumulés sur une grande nation; et ces dangers se sont dissipés comme une ombre devant l'effort gigantesque qu'ils ont provoqué. Au mois de

juillet l'Europe entière liguée contre nous cerne et presse de toutes parts 1793.
nos frontières entamées, en même temps qu'à l'intérieur une affreuse guerre civile désole nos provinces de l'Ouest, et que plus de soixante départements soulevés contre l'attentat liberticide du 31 mai oublient un moment, sous l'empire d'une trop légitime indignation, que l'ennemi du dehors, épiant nos divisions, n'attend que l'instant où la France se sera déchirée de ses propres mains pour s'en partager les lambeaux. Et le gouvernement du 31 mai, qu'a-t-il à opposer à une situation si pleine de dangers? qu'a-t-il à opposer à la France presque entière qui le menace, et à l'étranger qui menace la France? — rien que l'adhésion douteuse d'une vingtaine de départements au plus que Paris a entraînés dans le mouvement jacobin, et une armée affaiblie, démoralisée par une longue suite de défaites et profondément désorganisée. Mais il a pour lui la force qu'une volonté ferme et bien arrêtée, qui ne recule devant aucun moyen, devant aucune violence ni devant aucun crime, donne contre l'hésitation, les mesures timorées et le défaut d'ensemble; il a pour lui aussi celle qui s'attache toujours au pouvoir central, quel qu'il puisse être; il a pour lui surtout la haine que le joug étranger inspire à tous, à ses ennemis intérieurs ainsi qu'à ses partisans, et cette pensée que le premier devoir de quiconque aime sa patrie est de repousser loin d'elle l'étranger qui veut l'asservir, même avant de la délivrer du tyran qui l'opprime. Par la vigueur de ses décisions, la promptitude de ses mesures, la rapidité de ses coups, il étonne, il entraîne, il subjugue; par une grande énergie, jointe à une activité prodigieuse, il rompt les ligues déjà formées et prévient celles qui se préparent. Montrant d'une main l'ennemi qui s'avance et de l'autre une ébauche informe au front de laquelle il a écrit le mot *Constitution*, il fait appel au sentiment toujours si puissant d'honneur national, d'unité et d'indépendance, en même temps qu'il fulmine des menaces terribles contre les dissidents; et il rallie ainsi à sa cause les braves au nom des dangers de la patrie, les timides par la crainte de ses vengeances. Prenant son point d'appui dans les classes les plus nombreuses et les plus pauvres, et flétrissant du nom d'*aristocratie* tout ce qui s'élève par la fortune ou par l'intelligence, il flatte les passions brutales de la populace, il l'excite et l'anime contre les riches, et il s'en fait ainsi contre les sommités sociales un levier d'une effroyable puissance. Bientôt il saisit les imaginations par la grandeur des mesures que la situation lui inspire, et qu'elle justifie. Un décret appelle aux armes la population en masse; une génération tout entière, la plus jeune et la plus dénuée, est arrachée du sol et jetée aux frontières. Alors, sous cette influence vigoureuse qui agit à la fois par l'enthousiasme et par la terreur; sous cette influence qui se fait partout sentir au même instant, qui couvre la France d'échafauds et de soldats, qui décrète la victoire à jour fixe et fait trembler nos généraux

1793. devant lesquels tremble l'ennemi, une réaction immense s'opère tout-à-coup dans la fortune et dans la situation de la France. Les départements soulevés se détachent un à un de la ligue girondine, et reconnaissent, en même temps que la Constitution, le pouvoir dictatorial dont elle émane; les grands centres mêmes de la fédération abandonnent bientôt une cause perdue ou succombent après un inutile essai de résistance. Caen et Bordeaux font leur soumission volontaire; Marseille reçoit dans ses murs les troupes de la Convention; Lyon ouvre ses portes après un siége désastreux. Aux frontières, mêmes résultats. Les Piémontais, descendus en Savoie pour donner la main aux Lyonnais, sont refoulés dans les gorges des Alpes: les Anglais sont battus à Hondtschoote et les Autrichiens à Wattignies; les Prussiens, un instant maîtres des lignes de Weissembourg, sont rejetés dans le Palatinat. Partout nos armées, retrempées par la victoire, se relèvent d'une défensive humiliante et retrouvent la confiance en reprenant l'offensive. Toulon, où la trahison avait appelé les Anglais, est repris après un siége mémorable; enfin, l'insurrection vendéenne, abattue à Chollet, reçoit à Savenay, deux mois plus tard, un dernier coup dont elle ne se relèvera pas. Sur un seul point, aux Pyrénées, la victoire n'est pas revenue encore à nos drapeaux; mais là les succès partiels de la Coalition ne compromettent sérieusement ni l'intégrité du territoire ni l'existence du gouvernement: partout où l'une et l'autre étaient véritablement menacées, en Flandre, dans la Vendée, à Lyon et sur le Rhin, la Coalition a été vaincue et la contre-révolution écrasée.

Mais en rappelant par quels efforts prodigieux d'énergie et de volonté ces grands résultats furent obtenus, je n'ai pas dit tout ce qu'ils coûtèrent à l'humanité. Je n'ai pas dit de combien de sang et de larmes, de crimes odieux et d'atroces violences, il fallut payer ces victoires dont l'éclat se reflète sur les pages sanglantes de l'histoire de la Terreur; je n'ai pas dit au prix de quelle exécrable tyrannie la France dut acheter son indépendance vis-à-vis de l'étranger. Conquête glorieuse dont la reconnaissance nationale devra toujours tenir compte au gouvernement révolutionnaire, mais qui ne saurait amnistier ni les sanglantes folies ni les crimes inutiles dont elle fut l'occasion ou le prétexte.

Après la mémorable séance du 5 septembre, où la Convention, incitée par les pétitions et les députations impérieuses des Jacobins et de la Commune, vota une longue série de lois révolutionnaires, l'activité du Comité de Salut Public ne se ralentit pas un moment. Parmi les mesures législatives incessamment réclamées par les organes les plus ardents du parti jacobin, une loi définitive contre les suspects était au premier rang. Frapper les ennemis déclarés de la République, et même ceux du gouvernement jacobin, ne suffisait pas aux hommes à qui le 2 juin avait livré les destinées

de la France : ombrageux comme tous les pouvoirs despotiques, ils voulurent atteindre non pas seulement les actes coupables, mais les opinions hostiles. La dénomination de *suspects* fut imaginée pour envelopper dans une proscription générale tous ceux qui auraient échappé par une conduite inattaquable aux nombreuses catégories créées par la législation révolutionnaire. Ce ne fut plus assez d'éviter avec un soin scrupuleux toute manifestation politique, toute participation aux actes de la vie publique ; vainement aurait-on voulu concentrer toutes ses actions et jusqu'à ses pensées dans le cercle étroit de la famille, et dérober sa vie à tous les regards sous le manteau sacré du foyer domestique : l'œil inquisiteur du gouvernement revolutionnaire perçait toutes les retraites. Vous deveniez coupable par votre silence aussi bien que par vos paroles, par votre repos aussi bien que par vos actions ; non seulement vos opinions connues étaient incriminées, mais encore celles que votre position, vos habitudes, votre éducation et vos antécédents pouvaient faire supposer. Etre un objet de soupçon devint un crime, et bientôt ce crime fut digne de l'échafaud. Jamais l'inquisition, aux jours de sa toute-puissance, n'avait rien imaginé qui approchât de cet effroyable arbitraire. Déjà plusieurs décrets antérieurs avaient consacré cette dénomination de suspect, et soumis à des mesures vexatoires ceux auxquels on l'appliquait; mais il n'existait pas encore de loi spéciale à ce sujet. Ce fut cette lacune que le Comité voulut remplir. La loi fut présentée à la Convention le 17 septembre et adoptée séance tenante; Merlin de Douai en fut le rapporteur. L'article 1er portait qu'immédiatement après la publication du décret tous les gens suspects qui se trouvaient dans le territoire de la République, et qui étaient encore en liberté, seraient mis en état d'arrestation. Etaient réputés suspects : 1° ceux qui par leur conduite, par leurs relations, par leurs propos ou par leurs écrits s'etaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté; 2° ceux qui ne pourraient pas justifier de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il aurait été refusé des certificats de civisme; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués ; 5° ceux des ci-devant nobles, des maris, femmes, peres, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, lors même qu'ils seraient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi, ou précédemment. Les comités de surveillance établis dans chaque commune et dans chaque section étaient chargés de dresser la liste des gens suspects de leur arrondissement, de décerner contre eux des mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Tout individu arrêté comme suspect serait détenu jusqu'à la paix. Les tribunaux civils et criminels pouvaient faire retenir en état d'arresta-

1793.

17 septembre.

1793. tion, comme suspects, les prévenus à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui seraient acquittés des accusations portées contre eux.

Le Comité de Salut Public proposait, par un projet de décret subsidiaire, de déporter à la Guyane tous ceux qui depuis le 10 août 1792 ne s'étaient pas montrés amis du gouvernement républicain. Un peuple qui se donnait un nouveau gouvernement avait, selon Barrère, rapporteur de ce second projet, le droit d'éloigner de lui quiconque s'en déclarait l'adversaire. L'exécrable Collot-d'Herbois, qui préludait aux horreurs qu'un mois plus tard il allait exercer à Lyon, s'éleva contre cette proposition qu'il trouvait trop douce, et la fit ajourner. « Il ne faut rien déporter, s'écria-t-il; il faut détruire tous les conspirateurs et les ensevelir dans la terre de la liberté. » Il faut qu'ils soient tous arrêtés; que leurs prisons soient minées; que » la mèche, toujours allumée, soit prête à les faire sauter, s'ils osaient, » eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la Répu- » blique... »

Quelque élastiques que fussent les définitions de la loi du 17 septembre, elles parurent encore trop restreintes à une certaine fraction du parti jacobin. Le conseil général de la Commune adopta le 10 octobre, sur la proposition de Chaumette, de nouvelles catégories qui allaient fort au-delà de celles du Comité. Il n'était plus maintenant en France un seul individu qu'on n'y pût aisément faire entrer. D'après les définitions fameuses du procureur de la Commune, étaient déclarés suspects :

« Ceux qui dans les assemblées du peuple arrêteraient son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces;

» Ceux qui, plus prudents, parlaient mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoyaient sur le sort du peuple, et étaient toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée;

» Ceux qui avaient changé de conduite et de langage selon les événements; qui, muets sur les crimes des royalistes, des fédéralistes, déclamaient avec emphase contre les fautes légères des patriotes, et affectaient, pour paraître républicains, une austérité, une sévérité étudiées, et qui cédaient aussitôt qu'il s'agissait d'un modéré ou d'un aristocrate;

» Ceux qui plaignaient les fermiers et les marchands avides contre lesquels la loi était obligée de sévir;

» Ceux qui ayant toujours les mots de liberté, de république et de patrie sur les levres, fréquentaient les ci-devant nobles, les prêtres contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés, et s'intéressaient à leur sort;

» Ceux qui n'avaient pris aucune part active dans tout ce qui intéressait la Révolution, et qui pour s'en disculper faisaient valoir le paiement

des contributions, leurs dons patriotiques, leur service dans la garde nationale par remplacement ou autrement, etc.; 1793.

« Ceux qui avaient reçu avec indifférence la constitution républicaine, et avaient manifesté de fausses craintes sur son établissement et sa durée;

« Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient aussi rien fait pour elle;

« Ceux qui ne fréquentaient pas leurs sections, et qui donnaient pour excuse qu'ils ne savaient pas parler ou que leurs affaires les en empêchaient;

« Ceux qui parlaient avec mépris des autorités constituées, des signes de la loi, des sociétés populaires et des défenseurs de la liberté;

« Ceux qui avaient signé des pétitions contre-révolutionnaires, ou fréquenté des sociétés ou clubs anti-civiques;

« Les partisans de Lafayette, et les assassins qui s'étaient transportés au Champ-de-Mars. »

Désormais la pensée qui avait inspiré la loi était complétement réalisée, car cette loi pouvait tout atteindre.

Quelles que fussent les haines soulevées par la tyrannie du Comité parmi les adversaires du gouvernement jacobin, ses embarras les plus sérieux, jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, lui venaient de son propre camp. On a vu déjà combien d'attaques étaient parties contre lui du milieu de cette tourbe d'agitateurs de bas étage qui prétendaient continuer Marat et accusaient le gouvernement de servir mollement la cause du peuple; au-dessus de la cabale des Jacques Roux, des Leclerc, des Vincent, des Varlet et des Hébert, soutenue plus ou moins ouvertement par la Commune, commençait à se former une seconde opposition qui reprochait au Comité non plus de manquer d'énergie révolutionnaire, mais bien d'outrepasser la limite de ses pouvoirs, et d'affecter une autorité absolue dont s'alarmait la liberté. Cette opposition nouvelle était d'autant plus à craindre qu'elle siégeait dans la Convention même et en très grande partie dans la Montagne, où chaque jour elle se recrutait d'ambitions déçues, d'amour-propres blessés et d'inimitiés personnelles, et où elle pouvait compter sur l'appui du côté droit, toujours prêt à concourir, autant qu'il était en lui, à entretenir la division dans les rangs ennemis. Ainsi qu'il est ordinaire, ces deux oppositions, si différentes de but et de caractère, se réunissaient souvent dans leurs attaques contre l'omnipotence du Comité. Les fâcheuses nouvelles reçues à la fois, vers le milieu de septembre, de la frontière du Nord et de la Vendée, où les armes républicaines venaient encore d'éprouver coup sur coup de nouveaux échecs à Menin, à Coron, à Saint-Lambert et à Torfou, furent le signal d'un débordement sous lequel le Comité faillit un moment succomber. Les uns imputèrent aux mauvaises mesures de ses agents ces

1793 revers multipliés qui compromettaient l'honneur et jusqu'à l'existence de la République; d'autres lui reprochaient les destitutions qui chaque jour frappaient les généraux, et qui, disait-on, avaient pour inévitable effet de désor-
25 septembre. ganiser nos armées. L'attaque fut des plus violentes dans la séance du 25. Barrère, organe habituel du Comité près de l'Assemblée, y répondit par un long discours. Il rejeta sur les généraux et sur leur obéissance incomplète aux instructions du Comité la responsabilité des derniers revers éprouvés par nos armes; il signala les états-majors comme un réceptacle d'aristocratie et un foyer permanent de trahison sur lequel le comité n'avait pas cessé d'avoir les yeux ouverts, et qui venait d'être l'objet de mesures générales commandées par le salut de la République. Puis, arrivant plus directement aux accusations portées contre le gouvernement, Barrère ajoute : « Le Comité de Salut Public est un instrument national, une portion, un résumé de vous-mêmes; on ne peut l'accuser injustement sans attaquer la Convention dont il émane et qu'il représente. Vous ne pouviez lire vous-mêmes toutes les correspondances, suivre tous les détails du gouvernement; vous avez chargé de ces fonctions un certain nombre de vos collègues, qui, toujours actifs, vous représentent quand vous n'êtes pas rassemblés pour délibérer en commun. Cette institution cesse d'être utile si on la dépouille de la considération dont elle doit être entourée. Accusera-t-on les ministres de faiblesse? Mais lors même que nous n'aurions pas un ministère aussi révolutionnaire, aussi énergique qu'on pourrait le souhaiter, où sont les hommes doués à la fois de toutes les qualités désirables dans l'homme public? On accuse les membres du conseil exécutif; on les dénonce; on est obligé de les changer à chaque instant. Les hommes trouvent partout leur place dans les révolutions; mais on ne trouve pas partout des hommes qui aient le courage et le talent révolutionnaire nécessaires pour les places éminentes. Ces instruments précieux s'usent facilement. »

Barrère ajoute qu'un grand plan existe parmi les ennemis intérieurs, qui a pour objet de diviser la Convention, de faire des sectes de patriotisme, de semer la discorde parmi les défenseurs de la République, pour arriver plus aisément à sa destruction. « Des hommes qui exercent un pouvoir à côté de nous, voudraient peut-être se dégager d'une surveillance importune, poursuit Barrère, désignant ainsi clairement la Commune de Paris. Ce parti liberticide ne réussira pas; mais pour cela le Comité a besoin de votre force et de votre confiance. Si cette confiance est altérée, si nous l'avons perdue, si la calomnie est parvenue à nous l'enlever, rappelez-nous dans votre sein; nous y rentrerons glorieux, puisque nous avons fait notre devoir. Nous y ferons encore votre avant-garde contre les tyrans coalisés. »

Robespierre arrive en ce moment; il court aussitôt à la tribune; il si-

gnale comme ennemis de la patrie ceux qui cherchent à avilir, à diviser, à paralyser la Convention. « Ce projet d'avilissement existe, s'écrie-t-il; il » existe dans les lieux mêmes où le patriotisme devrait régner, dans des » clubs qui prétendent être plus que patriotes. On fait la guerre à la Con- » vention dans la personne de tous les défenseurs de la liberté... Le Comité » a des droits à la haine des rois et des fripons. Si vous ne croyez pas à » son zèle, aux services qu'il a rendus à la chose publique, brisez cet » instrument : mais auparavant examinez dans quelles circonstances vous » êtes. Ceux qui nous dénoncent sont dénoncés eux-mêmes au Comité; » d'accusateurs qu'ils sont aujourd'hui, ils vont devenir accusés... » Deux collègues de Robespierre et de Barrère leur succèdent à la tribune et parlent avec chaleur dans le même sens; déjà il est aisé de voir à l'attitude de l'Assemblée que pour cette fois le complot est avorté et que l'escendant du redoutable Comité l'emporte. Un grand nombre de voix demandent l'ordre du jour; Robespierre repousse vivement cette espèce de moyen terme qui mettait fin au débat sans vider la question. Il veut que la Convention se prononce hautement sur les questions soulevées par les accusateurs. « Nous pouvons mépriser les calomnies, dit-il; mais les agents des » tyrans qui nous entourent nous observent, et recueillent tout ce qui peut » avilir les défenseurs du peuple. C'est pour eux, c'est pour prévenir leurs » impostures, qu'il faut que la Convention Nationale proclame qu'elle nous » conserve sa confiance. » L'immense majorité de l'Assemblée déclare alors par acclamation que le Comité de Salut Public a toute sa confiance, et qu'elle approuve toutes les mesures qu'il a prises. 1793.

Cette discussion et la déclaration qui la termina, consolidèrent le pouvoir absolu dans les mains du Comité, et le placèrent pour long-temps hors de l'atteinte de ses adversaires. Rassuré sur son existence, il se livra tout entier à l'élaboration des grandes mesures d'organisation révolutionnaire destinées à compléter celles que la Convention avait décrétées dans la mémorable séance du 5 septembre. Le 29, il apporta à l'Assemblée, qui l'adopta séance tenante, le décret destiné à déterminer l'application générale du principe du *maximum*. Déjà la mesure était en vigueur pour les céréales; le nouveau décret l'étendait à toutes les denrées, à tous les objets de première nécessité, aux aliments de toute nature, aux boissons, aux combustibles, au sel, au savon, au sucre, aux cuirs, aux fers et aux autres métaux, aux draps et aux toiles, au tabac, aux matières premières servant aux fabriques, etc., etc. Le *maximum*, autrement dire le taux le plus élevé auquel ces divers articles pouvaient être portés par le commerce, était fixé aux prix de 1790, plus un vingtième; une disposition spéciale taxait à vingt sous la livre de tabac en feuilles, à dix sous la livre de tabac en poudre, à deux sous la livre de sel et à vingt-cinq sous la livre de savon.

1793. Les peines les plus sévères étaient portées contre ceux qui vendraient ou qui achèteraient à des prix supérieurs au *maximum*; les mêmes peines étaient prononcées contre l'accaparement, c'est-à-dire contre l'accumulation en magasin de marchandises soustraites à la vente par les producteurs ou par les marchands. On conçoit aisément que l'exécution d'une mesure aussi violemment spoliatrice ne pouvait être assurée que par les dispositions les plus vexatoires : aussi cette loi du *maximum* est-elle du nombre de celles qui ont laissé parmi les classes moyennes, qui en étaient particulièrement frappées, le souvenir le plus odieux de cette funeste période de la Terreur.

Les Jacobins, dans leur impatience sanguinaire, accusaient encore de lenteur la justice qu'eux-mêmes avaient organisée pour frapper les têtes proscrites. A peine le tribunal révolutionnaire fut-il recomposé qu'une députation de toutes les sociétés populaires de Paris vint réclamer à la barre de la Convention le jugement immédiat des députés girondins. C'était le 1er octobre : le surlendemain le député Amar apporta à la tribune l'acte d'accusation qu'il avait rédigé au nom du comité de sûreté générale. Un certain nombre d'anciens membres du côté droit siégeait encore sur les bancs où s'asseyaient jadis les proscrits du 2 juin : Amar promène sur eux un regard où brille une joie féroce; il s'applaudit de voir là réunies toutes les victimes qu'il a marquées d'avance. Il demande que les portes de la salle soient fermées, et qu'aucun membre de l'Assemblée n'en puisse sortir que la lecture de son rapport ne soit achevée. Après ces sinistres préliminaires il déroule le papier fatal et commence sa lecture au milieu d'un morne silence. Toutes les imputations calomnieuses, toutes les absurdes accusations du rapport de Saint-Just sont ici reproduites et développées. Les Girondins ont comploté l'avilissement de la France, la ruine de la République et le rétablissement de la royauté; ils ont fomenté la guerre civile à l'intérieur et se sont faits les agents soudoyés de l'étranger. Telles sont les imputations générales longuement commentées dans le lourd réquisitoire d'Amar. En voici un court extrait, qui suffira pour en apprécier la logique.

3 octobre.

« La marche des conjurés, y était-il dit, fut en tout conforme à celle des ennemis de la France, et surtout des Anglais.

» Pitt voulait déshonorer dans l'Europe la République naissante : Brissot et ses complices ont pris à tâche de la calomnier. Ils n'ont cessé de peindre ses défenseurs comme des brigands et des hommes de sang. Leurs écrits et leurs discours ne différaient en rien de ceux des ministres anglais et des libellistes qu'ils payaient.

» Pitt voulait avilir et dissoudre la Convention : ils ont mis tout en œuvre pour l'avilir et pour la dissoudre.

» Pitt voulait assassiner les fidèles représentants du peuple : ils ont tenté

plusieurs fois de faire égorger une partie de leurs collègues; ils ont assassiné Marat et Lepelletier. 1793.

» Pitt voulait détruire Paris : ils ont fait tout ce qui était en eux pour le détruire.

» Pitt voulait armer toutes les puissances contre la France : ils ont déclaré la guerre à toutes les puissances.

» Pitt voulait faire conduire les soldats de la République à la boucherie par des généraux perfides : ils ont mis à la tête des armées tous les généraux qui nous ont trahis pendant le cours de deux années.

» Pitt voulait nous ôter l'appui même des peuples qui étaient nos alliés naturels : ils ont employé les ressources de la diplomatie et le ministère de Lebrun pour les éloigner de notre cause; ils ont confié à des traîtres les ambassades, comme les commandements des armées.

» Pitt voulait démembrer la France et la désoler par le fléau de la guerre civile : ils ont allumé la guerre civile et commencé le système de démembrement de la France.

» Pitt, dans ce partage odieux, voulait attribuer au moins un lot au duc d'York ou à quelque autre individu de la famille de son maître : Carra et Brissot nous ont vanté York et Brunswick. Ils ont été jusqu'à nous les proposer pour rois, et York a pris possession de Condé et de Valenciennes.

» Pitt convoitait surtout nos ports : ils ont opéré la contre-révolution principalement dans nos villes maritimes. Ils lui ont livré le plus important de nos ports et nos vaisseaux... »

Dans la liste nominative des députés que désignait l'acte d'accusation d'Amar étaient compris, outre ceux des proscrits du 2 juin qui n'avaient voulu ni quitter Paris ni se soustraire à leur captivité, douze ou quinze autres membres du côté droit que le décret du 2 juin n'avait pas atteints; parmi ceux-ci, Ducos et Fonfrède étaient au premier rang. Plusieurs des nouveaux accusés veulent en vain prendre la parole : Vous parlerez au tribunal, leur dit-on. Billaud-Varennes demande que d'Orléans, alors détenu dans les prisons de Marseille, soit envoyé devant le tribunal révolutionnaire avec les conspirateurs girondins, et cette adjonction est décrétée. Un autre membre de la Montagne, Albitte, regrette de ne pas voir compris dans l'acte d'accusation les soixante-treize signataires de la protestation contre le coup d'État du 5 juin. Ceux qui ont soutenu la cause des conspirateurs étaient aussi coupables qu'eux, dit-il, et ne doivent pas être séparés. S'il en est qui se soient rétractés, le tribunal les distinguera. Amar, avec qui sans doute cette proposition était concertée, se montre prêt à l'appuyer; selon lui, la conduite de la minorité de la Convention depuis le 2 juin, malgré sa nullité apparente, était un nouveau plan de conspiration com-

1793. biné par Barbaroux. Si la Convention le désire, ajoute-t-il, il va lui en lire les preuves.

Il y eut dans l'Assemblée un pénible moment d'anxiété : près du quart des députés présents voyaient planer sur eux une accusation dont la terrible issue n'était que trop facile à prévoir. Mais la Montagne elle-même leur fournit un défenseur inattendu. Robespierre, plus froid et plus habile dans les calculs de sa haine, a compris qu'étendre l'accusation sur tant de têtes à la fois, c'était l'affaiblir, et que les coups seraient plus sûrs en ne frappant que successivement. Il s'oppose à ce que les soixante-treize soient envoyés devant le tribunal révolutionnaire en même temps que les chefs du complot girondin, et il fait décréter qu'un rapport particulier sera fait, en ce qui les touche, par le comité de sûreté générale. La Convention décide, néanmoins, que les signataires de la protestation seront tous provisoirement détenus, afin qu'aucun d'eux ne puisse se soustraire à la justice nationale. On fait alors l'appel nominal, et les membres décrétés, conduits un à un dans une salle voisine, sont envoyés de là dans les prisons où ils doivent attendre, soit le nouveau rapport, soit le jour prochain de leur mise en jugement.

C'est de cette époque que date l'introduction légale du calendrier républicain, en même temps que celle du nouveau système de mesures décimales. La Révolution, qui avait tout aboli, tout changé, tout renouvelé dans la société ancienne, voulut étendre la rénovation jusqu'aux usages et aux habitudes intimes de la vie civile. On avait voulu que la Révolution restât dans la suite des temps comme une de ces époques initiales qui marquent les grandes phases de l'histoire de l'humanité : un décret de l'année précédente fixait au 22 septembre 1792, jour de l'établissement de la République, le point de départ d'une nouvelle ère, que l'on nomma l'*ère de la liberté*. A compter du 22 septembre 1792, on datait déjà les actes publics de l'*an 1er de la République française*. Une commission d'astronomes et de géomètres fut chargée de préparer les bases d'un décret organique sur cet objet : cette commission fit son rapport, le 5 octobre, par l'organe de Rome, après une année entière de travail. La réforme avait tout embrassé, depuis la division de l'année jusqu'aux subdivisions les plus minimes du temps, depuis la dénomination des mois jusqu'à celle des semaines et des jours. Il ne restait plus trace du calendrier grégorien. La Convention admit en principe les changements proposés par la commission astronomique, mais renvoya la question à l'examen d'une commission nouvelle pour quelques difficultés de détail. Fabre d'Eglantine fit un second rapport le 24 octobre, qui fixa d'une manière définitive la nomenclature à laquelle s'arrêta la Convention. L'année fut partagée en douze mois égaux de trente jours chacun, suivis de cinq jours complémentaires laissés en dehors du dernier mois ; chaque mois

fut divisé en trois décades, ou périodes de dix jours. Les décades devinrent les semaines du nouveau calendrier. Les mois, groupés trois à trois selon l'ordre des saisons, reçurent des dénominations tirées du caractère, soit physique, soit agricole, qui les distinguent. Les trois mois d'automne furent nommés *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire*, mois des vendanges, des brumes et des frimas; les trois mois d'hiver, *nivose*, *pluviose* et *ventose*, mois des neiges, des pluies et des vents; les trois mois de printemps, *germinal*, *floréal* et *prairial*, mois de la germinaison, de la floraison et des prairies; les trois mois d'été, *messidor*, *thermidor* et *fructidor*, mois des moissons, de la chaleur et des fruits. Chaque jour de la décade tira son nom de l'ordre numérique qu'il y occupait : au lieu de lundi, mardi, etc., on eut *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*, premier jour, second jour, troisième jour, et ainsi des autres. Il va sans dire que les saints et les fêtes de l'ancien calendrier avaient été rayés du nouveau; pour les remplacer, les réformateurs révolutionnaires avaient eu la pensée de ranger dans la colonne de chaque mois le nom de tous les fruits de la terre ou de l'économie rurale, selon l'ordre de leur naissance ou de leur production. Chaque *quintidi* ou demi-décade était marqué par un animal domestique; chaque *décadi* par un instrument aratoire. « Le catalogue des canonisés faisait ainsi place — selon les expressions de Fabre d'Églantine, dont tout le rapport est empreint du cynisme irréligieux qui caractérise cette triste époque — à tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, aux dignes objets, sinon du culte de la nation, au moins de sa *culture;* aux utiles productions de la terre, aux instruments dont nous nous servons pour la cultiver, aux animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux : animaux bien plus précieux sans doute aux yeux de la raison que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome. » Enfin, les cinq jours complémentaires étaient nommés les *sans-culottides*, et on les avait consacrés, le premier à la fête du *Génie*, le second à la fête du *Travail*, le troisième à la fête des *Belles actions*, le quatrième à la fête des *Récompenses*, le cinquième à la fête de l'*Opinion*. 1793.

Quatre années avaient suffi pour tout changer en France dans l'ordre politique, et même en partie dans l'ordre civil; mais en s'attaquant aux usages communs et aux habitudes journalières de la nation, le génie rénovateur de la Révolution vint se briser contre quelque chose de plus vivace et de plus puissant que lui. Un peuple — et l'histoire en offre plus d'un exemple — changera de gouvernement ou de religion plus aisément qu'il n'abandonnera la moindre de ces habitudes de chaque heure dont la tradition et l'éducation lui ont fait une seconde nature. Le calendrier républicain, malgré la disposition réellement ingénieuse de quelques unes de ses parties, était en outre entaché d'un inconvénient capital : c'était de n'être propre,

1793. par sa nomenclature et ses dénominations, qu'au climat de Paris pour lequel il avait été fait. D'ailleurs, il nous isolait en quelque sorte de l'Europe, et il dut disparaître quand la France rentra enfin, quelques années plus tard, dans la famille européenne.

Mais ce moment était loin encore, et une grande mesure révolutionnaire que va proclamer la Convention contribuera à l'en séparer plus que jamais. Les attaques dont le Comité du Salut Public venait d'être l'objet ne lui avaient pas permis de présenter plus tôt à l'Assemblée le projet de déclaration sur la situation politique de la France que le décret du 28 août, rendu sur la motion de Bazire, l'avait chargé de rédiger. Maintenant que la position du Comité était assurée, il se hâta d'achever un travail qui devait

10 octobre. donner à sa dictature une consécration légale. Saint-Just fut choisi pour rapporteur. Il fit de l'administration publique et de la situation intérieure le tableau le plus désolant, afin de mieux faire ressortir l'urgence d'un remède énergique. L'administration était, selon lui, en conjuration perpétuelle contre le nouvel ordre de choses. Six ministres, qui nommaient aux emplois, pouvaient être purs : mais on les sollicitait, et ils choisissaient aveuglément; puis les premiers après eux, pareillement sollicités, choisissaient de même, et le gouvernement devenait ainsi une hiérarchie d'erreurs et d'attentats, dont les sommités n'offraient trop souvent que prévarications coupables, et les degrés inférieurs qu'inertie et insouciance. Le Comité de Salut Public, placé au centre de tous les résultats, avait calculé les causes des malheurs publics, et il les avait trouvés dans la faiblesse avec laquelle on exécutait les décrets de la Convention, dans les dilapidations de l'administration, dans l'instabilité des vues de l'Etat, dans les vicissitudes des passions qui influaient sur le gouvernement. « Les lois sont révolutionnaires, disait Saint-Just; ceux qui » les exécutent ne le sont pas.

» Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de » choses, et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit.

» Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de » la liberté respirera. Vous avez à punir non seulement les traîtres, mais » les indifférents ; vous avez à punir quiconque est passif dans la Répu- » blique et ne fait rien pour elle. Depuis que le peuple français a mani- » festé sa volonté, tout ce qui est hors le souverain est ennemi : et entre » le peuple et ses ennemis il n'y a plus rien de commun que le glaive. Il » faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice ; il faut » opprimer les tyrans.

» Vous avez eu de l'énergie ; l'administration publique en a manqué. » Vous avez désiré l'économie ; la comptabilité n'a point secondé vos efforts. » Tout le monde a pillé l'Etat. Les généraux ont fait la guerre à leur armée ; » les possesseurs des productions et des denrées, tous les vices de la mo-

» narchie, se sont ligués contre le peuple et contre vous... Tous les en- 1793.
» nemis de la République sont dans son gouvernement. En vain vous vous
» consumez dans cette enceinte à faire des lois; en vain votre Comité, en
» vain quelques ministres vous secondent : tout conspire contre eux et
» contre vous... Personne n'est sincère dans l'administration publique. Le
» patriotisme est un commerce des lèvres; chacun sacrifie tous les autres,
» et ne sacrifie rien de son intérêt... »

Saint-Just s'élevait vigoureusement contre les accapareurs, non plus seulement contre ces agioteurs secondaires qui spéculaient timidement sur la dépréciation des assignats et sur la bausse progressive du prix des denrées, mais contre ces accapareurs effrontés qui opéraient à l'abri même des lois faites contre eux, et le plus fréquemment sous le titre officiel de fournisseurs des armées. Saint-Just voulait qu'une investigation sévère fût dirigée sur les fortunes scandaleusement élevées depuis l'établissement de la République par nombre de ceux qui avaient eu le maniement des deniers de l'État. Poursuivre sévèrement les comptables, introduire l'économie dans les finances et imposer les riches de manière à faire sortir de leurs mains une somme égale à ce que leur devaient faire gagner les taxes du *maximum*, qui diminueraient les frais de la vie pour eux aussi bien que pour le pauvre : telles étaient, dans les idées de Saint-Just, les moyens que l'on devait employer simultanément si l'on voulait apporter un remède efficace à la misère des masses et leur assurer du pain, — le pain qui dans un État sagement réglé appartient de droit au peuple, disait l'organe du Comité.

Saint Just arrivait ensuite à la question capitale, à la suspension de l'acte constitutionnel. A cet égard il s'exprimait ainsi : « Dans les circonstances
» où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie. On l'im-
» molerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre
» la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les
» réprimer. Le gouvernement présent est aussi trop embarrassé.

» Vous êtes trop loin de tous les attentats. Il faut que le glaive des lois
» se promène partout avec rapidité, et que votre bras soit partout pré-
» sent pour arrêter le crime. Il est impossible que les lois révolutionnaires
» soient exécutées, si le gouvernement lui-même n'est constitué révolu-
» tionnairement.

» Vous ne pouvez point espérer de prospérité si vous n'établissez un
» gouvernement qui, doux et modéré envers le peuple, soit terrible envers
» lui-même par l'énergie de ses rapports. Ce gouvernement doit peser sur
» lui-même, et non sur le peuple... Il faut y préciser les devoirs, y placer
» partout le glaive à côté de l'abus, en sorte que tout soit libre dans la
» République, excepté ceux qui conjurent contre elle et qui gouver-
» nent mal...

1793. » Vous devez mettre en sûreté les rades, continue le rapport, construire » promptement de nombreux vaisseaux, remplir le trésor public. ramener » l'abondance, approvisionner Paris comme en état de siége jusqu'à la » paix; vous devez tout remplir d'activité, rallier les armées au peuple et » à la Convention Nationale... »

Saint-Just n'oublie pas de tracer les devoirs du délégué de la Convention près des armées. Là le représentant du peuple doit être le père et l'ami des soldats; il doit coucher sous la tente; il doit être présent aux exercices militaires; il doit être peu familier avec les généraux, et ne pas manger à leur table. Le soldat doit le trouver jour et nuit prêt à l'entendre. » Ceux qui » font des révolutions dans le monde, ceux qui veulent faire le bien, ne » doivent dormir que dans le tombeau. »

Le rapport se terminait ainsi: » Tout a donc concouru au malheur du peuple » et à la disette: l'aristocratie, l'avarice, l'inertie, les voleurs, la mauvaise » méthode. Il faut donc rectifier le gouvernement tout entier pour arrêter » l'impulsion que nos ennemis s'efforcent de lui donner vers la tyrannie. » Quand tous les abus seront corrigés, la compression de tout le mal amè» nera le bien; on verra renaître l'abondance d'elle-même.

» J'ai parcouru rapidement la situation de l'État, ses besoins et ses maux: c'est à votre sagesse à faire le reste..... »

Le décret auquel ce rapport servit de préambule, et que la Convention vota séance tenante, déclarait que le gouvernement provisoire de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix. Il disait ensuite:

« Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués, sont placés sous la surveillance du Comité de Salut Public, qui en rendra compte tous les trois jours à la Convention.

» Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement. Le gouvernement correspondra immédiatement avec les districts dans les mesures de salut public.

» Les généraux en chef seront nommés par la Convention Nationale sur la présentation du Comité de Salut public.

» L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixés; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté. » Les dispositions suivantes du décret portaient que le tableau des productions en grains de chaque district dressé par le Comité serait mis en action sans délai; que le nécessaire de chaque département serait évalué par approximation et garanti, et que le superflu serait soumis aux réquisitions pour l'approvisionnement des armées; que Paris serait approvisionné pour une année; que le conseil enverrait garnison dans les villes où des mouvements contre révolutionnaires se seraient élevés, et que ces garnisons seraient payées et

entretenues par les riches jusqu'à la paix. Enfin, un dernier article ordonnait la création d'un tribunal et d'un jury de comptabilité, lesquels seraient chargés de poursuivre tous ceux qui avaient manié les deniers publics depuis la Révolution, et de leur demander compte de leur fortune. 1793. AN II.

Ainsi la Révolution et la France entière sont mises en un véritable état de siége, tant que durera la crise révolutionnaire. Tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du Comité, dont rien ne saurait gêner l'action ni entraver la marche. Au-dehors il dispose des armées, qu'il dirige par ses représentants et dont il nomme et destitue les chefs; à l'intérieur il correspond directement avec les administrations locales qui ne relèvent plus que de lui, et il assure par son armée révolutionnaire la rapide exécution de ses ordres souverains. A lui donc désormais la responsabilité tout entière, comme il a le pouvoir sans partage.

Le tribunal révolutionnaire n'est lui-même, comme tout le reste, dans les mains du Comité, qu'un instrument aveugle et passif qui prostitue aux brutales exigences d'une politique passionnée les formes saintes de la justice. A partir de ce moment, ses coups plus rapides vont porter sur des têtes plus illustres. Marie-Antoinette devait être frappée la première. Quatorze mois de tortures n'avaient pu ni appeler sur elle la pitié publique ni diminuer la haine que la populace lui portait. Depuis deux mois et demi un ordre du Comité l'avait fait transférer du Temple à la Conciergerie, où elle était traitée comme le commun des prisonniers, si ce n'est que deux gendarmes placés dans sa chambre devaient la garder à vue nuit et jour. Le 14 octobre, elle fut appelée au tribunal révolutionnaire. Dans cette femme couverte d'humbles vêtements noirs, et dont les cheveux blanchis avant l'âge et les traits creusés par les larmes attestent les longues douleurs, qui aurait pu reconnaître la reine si belle, si frivole et si brillante, qui animait de sa présence, quelques années auparavant, les fêtes splendides de Versailles? Le président lui demande son nom; elle répond Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. — Son état? Veuve de Louis, ci-devant roi des Français. — Son âge? Trente-huit ans.

On lui donne alors lecture de l'acte d'accusation que Fouquier-Tinville, l'accusateur public, a dressé contre elle. Les crimes dont on la charge sont d'avoir conspiré contre la France; d'avoir été, depuis son arrivée dans le royaume, le fléau et la sangsue de la nation: — je transcris les termes mêmes du réquisitoire; d'avoir eu dès long-temps avant 89, avec son frère le roi de Hongrie et de Bohême, des rapports politiques contraires aux intérêts de la France; d'avoir dilapidé le trésor par des profusions effroyables, pour satisfaire à des plaisirs désordonnés et payer les agents de ses intrigues; d'avoir en outre, à différentes époques, fait passer à l'empereur des millions qui lui avaient servi à soutenir la guerre contre nous. On l'accuse

1793. AN II. de n'avoir pas cessé un seul instant depuis la Révolution d'entretenir des correspondances criminelles avec les puissances étrangères et dans l'intérieur de la République, et d'avoir usé de toutes sortes de manœuvres pour opérer la contre-révolution; non seulement on lui reproche d'avoir abusé de son ascendant sur l'esprit du ci-devant roi son époux pour le pousser dans les voies réactionnaires et dans une conspiration permanente contre la Révolution, mais on fait retomber sur elle jusqu'à la responsabilité directe des journées des 5 et 6 octobre, de la fuite de Varennes, des fusillades du Champ-de-Mars et de la catastrophe du 10 août. Fouquier-Tinville ne s'attaque pas seulement à la reine : spéculant sur les aveugles préventions dont le peuple est imbu contre les mœurs de Marie-Antoinette, et sur les calomnies ignobles dès long-temps répandues contre elle, il ne craint pas d'articuler contre la femme l'accusation la plus infâme. Il faut transcrire ici les termes mêmes du réquisitoire. « Immorale sous tous les rapports et nouvelle Agrippine, y est-il dit, la veuve Capet est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seul font frémir d'horreur. » C'est Hébert, l'auteur du *Père Duchesne*, qui a imaginé cette abominable colomnie; une telle invention ne pouvait provenir d'une source moins impure. Ce fut la seule dont Marie-Antoinette se montra émue. A toutes les dépositions provoquées contre elle, elle était restée froide et presque indifférente : mais lorsque Hébert vient répéter en personne devant le tribunal, en termes que la plume se refuse à reproduire, les déclarations qu'il prétend lui avoir été faites par l'enfant lui-même, elle ne peut maîtriser un frémissement d'indignation. Elle se remet, cependant, et se renferme dans un silence absolu. Un juré insiste et veut qu'elle s'explique. Marie-Antoinette se lève alors, et de cet accent puissant qui ne peut partir que du cœur d'une mère elle prononce ces mots restés célèbres : « Si je me suis tue, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation. J'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici. » La douleur contenue dont cet appel si simple et si touchant était empreint remua profondément l'auditoire, — et quel auditoire! — et telle fut la conviction dont il pénétra toutes ces âmes prévenues, que le président lui-même, dans son résumé, n'osa pas revenir sur un incident dont la réprobation générale avait fait justice.

Aucun fait positif, aucune preuve directe ne purent ressortir des nombreuses dépositions qui remplirent trois longues séances du tribunal; mais qu'était-il besoin de témoins et de preuves, et à quoi bon prolonger si longtemps ces débats dérisoires? Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray, désignés d'office pour défendre l'accusée, prononcèrent l'un et l'autre quel-

ques nobles paroles que d'avance ils savaient inutiles; puis le président posa aux jurés les questions suivantes : 1793. AN II.

« Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et des intelligences avec les puissances étrangères, et autres ennemis extérieurs de la République; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes?

» Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences?

» Est-il constant qu'il a existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République?

» Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et à cette conspiration? »

Après une courte délibération, les jurés rapportèrent une réponse affirmative sur toutes les qnestions. L'arrêt fut alors prononcé : c'était la mort. Marie-Antoinette entendit la terrible sentence avec un calme impassible, et sortit du tribunal sans articuler une parole. Il était quatre heures et demie dn matin. On la ramena à son cachot, où elle pria long-temps et dormit quelques heures. On lui avait envoyé un prêtre assermenté dont elle refusa l'office. A onze heures elle fut conduite au supplice, au milieu d'une nombreuse force armée, escortée d'une populace immense qui la poursuivait de ses ignobles imprécations. Son courage, qui ne s'était pas démenti dans tout le cours de cette douloureuse épreuve, ne chancela un instant qu'à la vue du palais des Tuileries qu'elle aperçut du pied de l'échafaud, dressé au centre de la place Lonis XV, à l'endroit même qui neuf mois auparavant avait été arrosé du sang de son époux. A midi un quart elle avait cessé de vivre. Ainsi périt, le 16 octobre, la fille des rois d'Autriche, le jour même où sur la frontière les Autrichiens éprouvaient leur premier échec à Wattignies. 16 octobre.

Après la reine, ce furent les députés girondins qui parurent au tribunal de sang. Ils y furent amenés le 24. Le rapport qu'Amar avait lu le 3 à la Convention tint lieu d'acte d'accusation; Fouquier-Tinville lui-même aurait désespéré de surpasser cette œuvre de haine et d'imposture. Les accusés sont au nombre de vingt et un. Le premier inscrit sur la liste est Brissot. Après lui viennent Vergniaud, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède et Lacaze, députés de la Gironde; Duperret, des Bouches-du-Rhône, et l'évêque Fauchet, du Calvados, un moment impliqués dans le procès de Charlotte Corday; Duprat et Mainvielle, collègues de Duperret, de Rebecqui et de Barbaroux dans la députation des Bouches-du-Rhône; le journaliste Carra, député de Saône-et-Loire; Gardien, d'Indre-et-Loire; Dufriche-Valazé, de l'Orne, un des rapporteurs dans le procès de Louis XVI; Sillery-Genlis, de

1793. AN II. la Somme; Lasource, du Tarn; Beauvais, de la Haute-Vienne; Duchâtel, des Deux-Sèvres, le même qui lors du procès de Louis XVI se et apporter malade à la Convention pour y voter contre la mort; enfin Lehardy, du Morbihan; Boileau, de l'Yonne; Antiboul, du Var; et Vigée, de Maine-et-Loire. Ceux des députés décrétés au 2 juin qui ont pris la fuite pour aller soulever les départements, ne figurent pas sur cette liste à laquelle ils étaient réservés; ceux-ci avaient été mis *hors la loi*, formule terrible, qui, pareille à l'ancienne excommunication, interdisait le feu et l'eau à qui en était frappé, et lui enlevait jusqu'au simulacre de défense que l'on permettait encore aux autres accusés. La mise hors la loi ne laissait qu'une simple vérification d'identité entre l'arrestation et l'échafaud. Nous savons déjà quel est ou quel sera bientôt le sort des députés fugitifs; mais être envoyé devant le tribunal révolutionnaire, n'était-ce pas aussi être mis hors la loi?

Un des fruits les plus amers de ces tristes temps de révolution, qui ne dépravent que trop souvent chez les hommes les idées les plus communes de moralité et de justice et montrent comme légitime tout ce qui flatte les passions du moment, est cette facilité déplorable des partis vainqueurs à se donner le bourreau pour auxiliaire. C'est surtout lorsque les chances du combat ont laissé, ne serait-ce que pour un jour, la victoire aux partis violents, que les discordes civiles sont ensanglantées par ces proscriptions iniques qui poursuivent sur les vaincus non plus seulement les actes que la société réprouve, mais les opinions qui peut-être n'ont d'autre tort que d'avoir succombé dans la lutte. Encore si les proscripteurs osaient avoir la franchise de leur violence! l'âme n'aurait pas du moins à supporter le spectacle repoussant de cette affectation de légalité dont les assassins eux-mêmes se lassent bientôt, et qui fait descendre le crime aux ignobles proportions du vice le plus dégradant, l'hypocrisie. Si les Jacobins avaient dit aux débris du parti girondin : Vous vouliez une révolution politique qui n'atteignît que le gouvernement et les institutions anciennes; nous voulons, nous, une révolution radicale qui refasse la société jusque dans ses bases : après avoir abattu le trône et détruit l'aristocratie féodale, vous vouliez conserver dans la nation la hiérarchie des fortunes et de l'intelligence; nous, nous regardons toute hiérarchie comme un moyen d'oppression, et nous voulons tout ramener à l'égalité absolue : vous vouliez rester modérés jusque dans la guerre aux ennemis de la Révolution; nous croyons, nous, qu'il ne faut employer contre eux que les moyens les plus violents : vous vouliez contenir le peuple; nous voulons le déchaîner : vous vouliez commander par la loi; nous voulons régner par la terreur : vous vouliez réformer, nous voulons détruire : le désordre et l'agitation sont pour vous les signes précurseurs de la tyrannie populaire; pour nous le désordre et l'agitation sont les symptômes nécessaires de l'enfantement de la liberté : nous ne

sommes à vos yeux que des anarchistes sans entrailles; vous n'êtes aux nôtres que des ambitieux sans énergie : entre vos prétentions et les nôtres il y avait un monde, et les armes seules pouvaient décider qui en resterait maître : c'était donc la guerre, une guerre sans trève ni quartier : vous avez été vaincus dans ce duel où nos têtes comme les vôtres étaient engagées; vous nous appartenez par le droit de la guerre, et pour nous le droit de la guerre c'est la mort : un ennemi mort est le seul qui ne soit plus à craindre : — si, disons-nous, les Jacobins vainqueurs eussent ainsi parlé à leurs adversaires maintenant abattus et enchaînés, un tel langage, sans atténuer ce qu'une pareille politique a tout à la fois d'absurde et de barbare, justifierait du moins les prétentions de franchise républicaine affichées de tout temps par les démagogues. Mais vouloir frapper au nom de la loi ceux que la loi devrait couvrir d'une égide inviolable; recourir à la calomnie éhontée pour leur forger des crimes, quand il n'en existe pas qu'on leur puisse imputer; leur donner des juges auxquels il est défendu d'absoudre, et leur ouvrir un tribunal en même temps qu'on leur ferme toute défense : voilà ce que réprouvera toujours, au nom de la morale universelle, toute conscience que les passions politiques n'auront pas pervertie, et ce qui imprime au front des Jacobins de 93 une ineffaçable flétrissure. 1793. AN II.

Aucun des accusés n'avait pris de défenseur; rompus pour la plupart aux luttes ardentes de la tribune, ils n'avaient voulu confier à personne la tâche facile, mais périlleuse, de pulvériser les misérables accusations échafaudées contre eux. Le Comité avait envoyé comme témoins au tribunal les plus passionnés de leurs ennemis personnels, les plus prononcés parmi les hommes du 2 juin. C'était Pache, le maire de Paris; c'était Chaumette, le procureur de la Commune; c'était Destournelles, le ministre sans-culotte des contributions publiques; c'était Hébert, l'infâme Hébert, le héros du 31 mai; c'étaient les députés Chabot, Montaut, Fabre d'Eglantine, Léonard Bourdon, et quelques autres encore. Dans l'impossibilité d'articuler contre les vingt et un aucun fait précis et positif de complot contre la République, les témoins se rejetaient dans les vagues généralités du réquisitoire d'Amar; et plusieurs d'entre eux, Hébert et Chabot notamment, vinrent lire, non de simples dépositions, mais de longs discours écrits qui reprenaient de point en point et développaient l'acte d'accusation. Quelques uns, cependant, s'appesantissaient davantage sur certains faits qui leur étaient particuliers. Hébert et Chaumette, comme représentants de la municipalité, poursuivaient dans la plupart des accusés les adversaires vigilants qui avaient si courageusement combattu la Commune de Paris et sa tyrannie usurpatrice; et le premier, avec cet esprit de basse vengeance et d'étroite vanité propre aux natures vulgaires, s'étendant complaisamment sur la persécution dont il avait été l'objet de la part de la commission des

1793 AN II. Douze, se faisait le pivot de la révolution du 2 juin. L'ex-capucin Chabot, récemment inculpé dans des affaires d'agiotage, et qui avait à réhabiliter sa popularité compromise, se fit encore remarquer, même après Hébert et Chaumette, par son acharnement haineux contre ses collègues. Dans une déposition écrite de plus de trois heures, il retraça, en les présentant sous les couleurs les plus perfides, tous les actes de la vie politique des Girondins depuis les premiers temps de la Législative. Il leur reprocha jusqu'aux journées de septembre, dont tout le sang, selon lui, devait retomber sur eux; car ils pouvaient arrêter les massacres en l'envoyant, lui Chabot, au milieu du peuple égaré, et ils ne l'avaient pas fait. Mais ces massacres entraient dans leurs combinaisons machiavéliques. Il fallait porter la terreur dans les départements, les effrayer sur la situation de Paris, empêcher ainsi les députés d'y arriver, et transférer ailleurs le siége du gouvernement... Chabot s'étendit plus qu'aucun autre sur l'accusation de fédéralisme souvent lancée contre les Girondins, sans que personne jusqu'alors eût bien compris en quoi cette accusation consistait. N'était-ce pas fédéraliser la République, disait-il, que de prêcher le soulèvement des provinces contre Paris, d'armer le Calvados et la Bretagne, Caen, Lyon, Bordeaux, Toulon, Marseille et tout le Midi? N'était-ce pas prêcher le fédéralisme que d'appeler des forces ennemies contre la ville qui avait fait la Révolution, que d'en calomnier les magistrats et les sections? N'était-ce pas fédéraliser la République que de diviser la nation en deux peuples ennemis, d'un côté le peuple de Robespierre, de Marat et des assassins, le peuple des Jacobins et de la Montagne, de l'autre le peuple des honnêtes gens?

Fabre d'Eglantine, le confident, sinon le complice de Danton lors des journées de septembre, ne craignit pas de se réunir à Chabot pour en rejeter tout l'odieux sur les malheureux Girondins. On pouvait bien soupçonner d'être les auteurs de ce désastre, osa-t-il dire, les hommes qui en avaient tiré un si grand parti contre les patriotes! Le même témoin, sans aller jusqu'à formuler nettement son accusation, chercha par de perfides réticences à jeter des doutes sur les ordonnateurs du vol du garde-meuble; insinuations aussi lâches qu'odieuses, qui arrachèrent à Vergniaud cette exclamation pleine d'amertume : Serons-nous donc réduits à nous disculper d'accusations de vols et d'assassinats?

Tous les efforts de l'accusateur public tendaient à établir l'existence d'un prétendu complot entre les accusés et ceux que des décrets précédents avaient mis hors la loi, et à les identifier tous par le but et les actes politiques aussi bien que par l'opinion. Il n'était pas de fait particulier qui ne pût ainsi être mis à la charge de tous; et, par exemple, la responsabilité des soulèvements de Caen, de Bordeaux, de Lyon et de Marseille ne retombait pas seulement sur les députés qui avaient pris la fuite après le 2 juin et

s'étaient répandus dans les départements pour les appeler aux armes, mais aussi sur ceux qui n'avaient pas cherché à se soustraire au décret d'arrestation, tels que Vergniaud et Gensonné, et même sur ceux des accusés qui étaient restés sur les bancs de la Convention jusqu'au moment où le rapport d'Amar les en avait arrachés. On produisait des lettres écrites par Vergniaud dans la Gironde après la dissolution de la commission des Douze, lettres où il épanchait sans contrainte et sa douleur et ses alarmes; on inférait de termes arrachés à l'indignation ou au désespoir que celui qui les avait tracés poussait au soulèvement de la France, qu'il voulait ainsi ce que ses complices avaient fait, et que conséquemment il était également coupable, lui et tous ceux qui ayant combattu comme lui la domination des Jacobins avaient dû seconder de leurs vœux tout ce qui pouvait les abattre. « Où siégiez-vous dans la Convention? demandait le président à chacun des accusés; quel a été votre vote dans l'acte d'accusation contre Marat et dans le jugement de Louis Capet? — Sommes-nous traduits ici pour nos actes ou pour nos opinions? répliqua l'un des vingt et un.—Pour vos opinions, non, sans doute, disait Fouquier-Tinville; et s'il était question d'un délit précis je n'appuierais pas sur cet objet. Mais comme il s'agit d'une conspiration contre l'État, ajoutait-il, on doit la faire connaître par la coalition des accusés; et cette coalition ne peut être établie que par l'identité de leurs opinions. » Plusieurs des accusés protestaient — et ce n'était, hélas! qu'avec trop de raison — contre cette identité que l'on prétendait établir dans leurs opinions et leurs actes politiques. Ceux-ci rappelaient que dans le procès de Louis XVI une partie d'entre eux avaient voté pour la mort, et d'autres contre; quelques uns même des membres de la fameuse commission des Douze reniaient la solidarité de ses mesures, contre lesquelles, disaient-ils, ils s'étaient élevés dans son sein. Avec bien plus de raison encore repoussaient-ils cette accusation de fédéralisme imaginée par leurs ennemis pour les rendre plus odieux à Paris, dont ce fantôme de fédéralisme menaçait de détruire la suprématie. Que quelques uns des hommes que la langue des partis révolutionnaires s'était accoutumée à désigner sous la dénomination collective de Girondins, que quelques uns de ces hommes, si différents d'origine et d'antécédents aussi bien que de valeur et de portée politique, eussent parfois ramené leur pensée vers la constitution fédérale des Etats-Unis *; que l'imagination ardente de quelques autres eût rêvé un refuge dans le Midi contre la tyrannie odieuse du jacobinisme parisien **; que d'autres, enfin, au nom même de l'égalité républicaine, eussent prononcé ce mot : ***Plus de capitale*** ***! il y avait là des opinions purement individuelles qui n'étaient ni

1793. AN II.

* Voyez les *Mémoires de Buzot*, pages 50 et 194.

** Voyez les *Mémoires de Barbaroux*; et ceux de madame Roland, t. Ier, p. 160.

*** Voyez *la Sentinelle* de Louvet.

1793. AN II. plus ni moins absurdes que tant d'autres idées politiques de l'époque; mais il était impossible d'y trouver trace d'un complot sérieux contre l'unité de l'indivisibilité de l'État. Ceux mêmes des députés proscrits qui avaient tenté d'organiser, à Caen, à Lyon et à Bordeaux, un soulèvement général des provinces contre Paris asservi aux Jacobins, n'avaient jamais eu la pensée de morceler le territoire, ni d'isoler du centre les membres extrêmes de la République. Sur aucun point de doctrine ou de conduite politique il n'y avait eu de concert à aucune époque entre les Girondins proprement dits, à la tête desquels il faut placer Vergniaud, Guadet, Gensonné, Buzot, Valazé, Ducos, Boyer-Fonfrède, Salles, Duchâtel et Lacaze, non plus qu'entre ceux des députés qu'une conformité générale de sentiments et d'opinions avait rapprochés d'eux dans l'Assemblée. Le reproche que plus d'une fois nous avons adressé au côté droit de la Convention, il nous est permis de le répéter maintenant que ce reproche tend à le disculper d'une accusation imméritée : c'est que jamais les Girondins ne formèrent un parti. Jamais leur fière indépendance n'avait pu se soumettre à cette abnégation morale que l'intérêt de la cause commune exige fréquemment de ceux qui reconnaissent un drapeau commun ; d'accord sur un seul point, sur la nécessité d'opposer une digue puissante au débordement de la démagogie, la plupart d'entre eux différaient sur tout le reste. L'un d'eux, l'austère et intègre Buzot, réfugié dans les grottes de Saint-Emilion avec Guadet, Salles, Pétion et Barbaroux, y traçait, peu de jours avant sa fin déplorable, ces mots où se résume parfaitement cette disposition d'esprit que les Girondins tenaient à honneur : « Nous n'avions tous de commun que le but et l'amour de la liberté. Notre but était d'avoir le meilleur gouvernement républicain qui fût possible en France; quant aux moyens et aux idées que chacun se formait de ce mieux possible, il pouvait garder à cet égard la plus parfaite indépendance. » Encore une fois, les vingt et un accusés livrés au tribunal révolutionnaire n'étaient donc que trop fondés à répudier ce parfait accord d'actes et d'opinions dont l'accusation prétendait déduire la preuve du complot imaginaire qui leur était imputé : mais qu'importait aux bourreaux, après tout, la culpabilité ou l'innocence des victimes? Celles-ci n'étaient-elles pas vouées d'avance à une mort certaine, impérieusement commandée par la tourbe démagogique de la Commune et du club jacobin; et que voulait-on autre chose qu'un prétexte plus ou moins plausible dont on pût colorer cet assassinat juridique?

Commencés le 24 octobre, les débats duraient déjà depuis six jours, presque entièrement remplis par les longues dépositions des délégués de la Commune et de la Montagne, et sans que la défense morcelée des accusés fût sortie du terrain où les avait placés l'accusation. Chacun d'eux successivement discutait les dépositions en ce qu'elles lui avaient de personnel,

et s'attachait à repousser les charges particulières qu'elles pouvaient apporter contre lui, attendant sans doute le moment de la défense commune pour s'élever aux considérations plus générales que comportait la cause. Incessamment harcelés par les témoins, par l'accusateur public et même par les jurés, les accusés n'en étaient pas moins restés dignes et calmes, et s'étaient constamment maintenus dans la ligne de modération qu'ils semblaient s'être tracée. Deux d'entre eux seulement, Gardien et Boileau, membres l'un et l'autre de la commission des Douze, avaient faibli devant les bourreaux et honteusement renié leurs amis et leurs doctrines : lâcheté inutile, qui les déshonora et ne les sauva pas. Vergniaud avait parlé plus souvent qu'aucun de ses coaccusés; et quoiqu'il se fût toujours renfermé comme eux dans la discussion des faits de détail, sa parole éloquente et persuasive avait plus d'une fois étonné la férocité de son auditoire. Depuis plusieurs mois ses compagnons de captivité le pressaient de préparer une défense qui vengeât du moins sa mémoire si elle ne protégeait pas sa vie; mais son indolence naturelle, confiante d'ailleurs dans une facile improvisation, s'était long-temps refusée à un travail qui l'effrayait plus que ses juges. Cependant les sollicitations de ses amis avaient fini par vaincre sa paresse, et il s'était décidé à jeter sur le papier un discours qu'il se proposait de prononcer au tribunal; trois ou quatre jours après le commencement des débats il en lut quelques passages dans sa prison au cercle nombreux de détenus politiques jetés avec lui dans une salle commune. Inspiré à la fois et par ses dangers, et par ceux de ses amis, et par ceux de sa patrie, Vergniaud s'y était élevé à une hauteur de parole et de pensées où n'avaient jamais atteint jusque là ses improvisations les plus éclatantes. Jamais son éloquence n'avait rencontré des accents plus touchants ou plus énergiques; jamais il n'avait parlé avec plus de force et de noblesse de ce que lui et ses amis avaient fait pour la liberté; jamais non plus le monstre de l'anarchie, dressant sa tête hideuse au milieu des ruines qu'il a faites et répandant autour de lui sa bave empoisonnée, n'avait été stigmatisé de paroles plus brûlantes. Les amis du grand orateur en furent effrayés. Certains que le tribunal de sang auquel était remis le sort des vingt et un étoufferait la défense au moment où elle lui jetterait à la face d'aussi sanglantes vérités, ils supplièrent Vergniaud, ils le conjurèrent à genoux de réserver son discours jusqu'au dernier moment. — Si tu parles avant eux, lui dirent-ils en lui montrant ses coaccusés, le tribunal ne voudra pas les entendre; ils sont tous perdus sans espoir, et toi avec eux. Ce que Vergniaud n'eût pas fait pour lui, il le promit pour ceux auxquels sa franchise imprudente pouvait enlever un dernier rayon d'espérance; il promit de ne prendre la parole que lorsque ses compagnons auraient tous présenté leur défense.

1793. AN II.

1793. AN II. 29 octobre. (8 brumaire.) C'était le 29 octobre ; le même jour un incident survenu à l'audience précipita l'événement. Les détails de cette audience nous sont imparfaitement connus. Les journaux du temps, rédigés sous l'inspiration du pouvoir régnant, ne nous ont transmis que mutilée et défigurée toute la partie de ces longs débats qui aurait pu jeter quelque jour sur l'iniquité de l'accusation, et c'est à la tradition contemporaine que j'ai dû recourir pour suppléer aux lacunes volontaires des documents officiels. La déposition passionnée d'un témoin avait arraché Vergniaud à l'impassibilité qu'il s'était imposée; malgré sa résolution il avait pris la parole. Son indignation longtemps contenue en lui-même déborda dans cette improvisation chaleureuse; l'émotion dont il était rempli se communiqua à l'auditoire et gagna jusqu'aux jurés. Il fut entraînant, il fut pathétique, il fut sublime de simplicité, de raison et de sentiment. On vit des larmes couler de tous les yeux, et un long murmure, qui pour la première fois n'était plus un murmure de haine et de menace, accompagna Vergniaud lorsque après sa rapide allocution il se rassit au milieu de ses coaccusés. L'affreux Fouquier-Tinville était seul resté inaccessible à l'entraînement général; un moment il crut voir ses victimes lui échapper. Des émissaires courent aussitôt aux Jacobins raconter la scène qui vient de se passer au tribunal; on peut tout craindre, disaient-ils, de la mobilité du peuple et de l'irrésolution qui s'est montrée sur les bancs mêmes des jurés, si l'on souffre que pendant plusieurs jours Vergniaud et les autres accusés puissent employer tous les prestiges de la parole pour égarer la conscience publique, et d'accusés s'érigeant en accusateurs traduire à leur tour sur la sellette les plus purs patriotes du 2 juin. Aux Jacobins une députation s'organise immédiatement et se rend en toute hâte à la Convention. — « Vous avez créé un tribunal révolutionnaire chargé » de punir les conspirateurs, s'écrie l'envoyé; nous avions cru que l'on » verrait ce tribunal découvrant le crime d'une main et le frappant de » l'autre. Mais il est encore asservi à des formes qui compromettent la li» berté. Quand un coupable est saisi commettant un assassinat, avons-nous » besoin, pour être convaincus de son forfait, de compter le nombre de » coups qu'il a portés à sa victime? Eh bien, les délits des députés sont-ils » plus difficiles à juger? N'a-t-on pas vu le squelette du fédéralisme? Des » citoyens égorgés, des villes détruites, voilà leur crime. Pour que ces » monstres périssent, attendrons-nous qu'ils se soient noyés dans le sang » du peuple? Le jour qui éclaire un crime d'Etat ne doit plus luire pour les » conjurés. Vous avez le *maximum* de l'opinion : frappez! »

Robespierre s'empare de cette demande et la convertit en motion; et presque sans délibération l'Assemblée décrète qu'après trois jours de débats les jurés du tribunal révolutionnaire auront la faculté de se déclarer suffi-
30 octobre. samment instruits. Dès le lendemain, à la reprise de l'audience, Fouquier-

Tinville donne lecture au tribunal de cette loi abominable, et requiert en conséquence les jurés de déclarer s'ils se regardent comme assez instruits. C'était un ordre absolu; cependant, par un dernier reste de pudeur, les jurés déclarent n'être pas suffisamment éclairés, et les débats continuent pendant ce jour-là encore. Ce n'était plus qu'une formalité vaine, à laquelle la plupart des accusés avaient eux-mêmes cessé de prendre intérêt. Quelques uns seulement gardaient peut-être encore au fond de l'âme une lueur d'espoir, ceux-ci comptant sur la récompense de leur lâche abjuration, ceux-là sur la preuve évidente de leur innocence, même dans le cercle tracé par l'accusation. Les uns et les autres furent également trompés dans leur attente : tous devaient être frappés en masse et sans distinction. A six heures les débats furent clos, après la déclaration du chef du jury. On posa aux jurés ces deux questions : 1793. AN II.

« Est-il constant qu'il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français?

» Les accusés présents à la barre sont-ils convaincus d'en être les auteurs ou les complices? »

Il est inutile d'ajouter que la réponse fut affirmative sur les deux questions. L'arrêt de mort contre les vingt et un fut prononcé à dix heures. Gensonné avait inutilement demandé la parole sur l'application de la loi. La plupart des accusés répondirent à la sentence par le cri de *Vive la République !* quelques uns qui tenaient à la main les feuillets où ils avaient écrit leur défense les déchirèrent par un mouvement d'exaspération, et en lancèrent les morceaux du côté où se pressait l'auditoire. La calomnie sut encore exploiter cet incident. On prétendit que les condamnés avaient jeté en sortant des assignats au peuple, en criant : *A nous, nos amis!* Lasource adressa aux juges cette belle parole d'un ancien : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison; vous, vous mourrez le jour où il l'aura recouvrée. » Au milieu du mouvement occasionné par le départ des vingt et un condamnés qu'emmenaient les gendarmes, l'un d'eux, Valazé, s'évanouit et tombe. — Tu as peur, Valazé ! lui dit Gensonné en se baissant vers lui pour le relever; Valazé ne pouvait plus répondre : il s'était traversé le cœur d'un stylet qu'il avait su dérober aux recherches des gardiens.

Les condamnés, dans le trajet du tribunal à la Conciergerie, entonnèrent en chœur les strophes de *la Marseillaise*, dont ils avaient fait leur chant mortuaire par la substitution de quelques mots, tels que celui-ci :

Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé, etc.

C'était le signal dont ils étaient convenus avec leurs compagnons de captivité dans le cas trop sûrement prévu d'une condamnation. L'un de ceux-ci



1793. AN II. nous a conservé le touchant tableau de leurs derniers moments. « Ils étaient tous calmes sans ostentation ; leurs âmes étaient à une telle hauteur, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune; Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins. Il ne lui échappait pas un mot de sa situation, mais des réflexions générales sur le bonheur du peuple, pour lequel il faisait des vœux. Vergniaud, tantôt grave et tantôt moins sérieux, nous citait une foule de vers dont sa mémoire était ornée, et parfois aisait encore entendre les derniers accents de cette éloquence sublime maintenant perdue pour l'univers... Les deux frères Fonfrède et Ducos se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus tendre et plus vif encore. Leur jeunesse, leur amitié, la gaieté de Ducos, inaltérable jusqu'au dernier moment, les grâces de son esprit et de sa figure, tout rendait plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos s'était sacrifié pour son frère, et s'était rendu en prison pour partager son sort. Souvent ils s'embrassaient et puisaient dans ces embrassements des forces nouvelles. Ils quittaient tout ce qui peut rendre la vie chère, une fortune immense, des épouses chéries, des enfants, et cependant ils ne jetaient point leurs regards en arrière, mais les tenaient fortement fixés sur la patrie et la liberté *... »

Vergniaud avait toujours tenu en réserve un poison d'un effet sûr ; il le jeta pour partager la mort de ses amis. Cette mort fut digne de leur vie.
31 octobre. On les conduisit à l'échafaud le 31 octobre, le lendemain de leur condamnation. Le corps inanimé de Valazé était porté avec eux sur une charrette : ainsi l'avait ordonné le féroce Fouquier-Tinville. Une foule immense se pressait sur le passage du funèbre cortége. Boileau seul se montrait abattu ; tous les autres marchaient au supplice comme on marche au triomphe, et leur voix faisait fréquemment retentir l'air des cris de *Vive la République!* Arrivés au pied de l'échafaud tous s'embrassèrent ; Sillery y monta le premier, pendant que ses compagnons entonnaient en chœur ce chant républicain :

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Plusieurs d'entre eux adressèrent au peuple des paroles que le tumulte de la foule empêcha de saisir. Vigée fut exécuté le dernier. En trente-huit minutes le bourreau eut achevé son sanglant holocauste.

Telle fut la triste fin de ces hommes célèbres, dont la vie politique tient une si grande place dans l'histoire des deux années qui viennent de s'écouler. Les Girondins sont un éclatant exemple du sort inévitable auquel sont ré-

* *Mémoires de Riouffe.*

servés dans une révolution les hommes qui, après avoir déchaîné les passions populaires, tentent de les remettre sous le frein. Une fois entré dans cette carrière périlleuse, il faut marcher ou périr : des mains toujours plus audacieuses saisissent les rênes à mesure que des mains plus timorées les abandonnent, et le char une fois lancé sur la pente descend avec une impétuosité furieuse vers le but fatal, écrasant qui s'arrête ou lui fait obstacle. Tout en rendant hommage au beau talent et au noble caractère de quelques uns des Girondins, ainsi qu'à la bonté de leurs intentions, malheureusement impuissantes parce qu'elles furent tardives, nous avons plus d'une fois apprécié sévèrement et leurs fautes et leurs erreurs; en présence de la hache encore fumante qui vient de trancher leurs jours, nous n'avons plus que des larmes à donner à leur mémoire et des paroles d'exécration pour leurs assassins.

Le couteau révolutionnaire ne se ralentit pas un moment. Pendant le mois de novembre tout entier et une partie du mois de décembre l'échafaud continue de moissonner les acteurs les plus marquants des premières phases de la Révolution. Après les Girondins, ce fut le ci-devant duc d'Orléans, Philippe-Égalité; après le duc d'Orléans, la noble et courageuse épouse de l'intègre Roland, en qui Robespierre voulut frapper non pas seulement l'amie dévouée des Girondins, non pas seulement la complice de tout ce que la haine acharnée du parti vainqueur reprochait à Roland, mais le tort plus impardonnable d'avoir jadis froissé la vanité rancunière du coryphée des Jacobins. Après madame Roland vint le bon et vertueux Bailly, sur qui la rage des sans-culottes vengea ce qu'ils appelaient les massacres du Champ-de-Mars, dont il n'avait été d'ailleurs, comme premier magistrat de la cité, que l'instrument bien involontaire; après Bailly, le ci-devant procureur de la Commune, Manuel, à qui on ne pardonnait pas sa démission de député donnée après le jugement du roi. Puis ce fut le tour du général Brunet, à qui l'on reprochait son impassibilité à l'armée d'Italie, qu'il commandait lors de l'entrée des Anglais à Toulon; des députés Cussy et Rabaud Saint-Étienne, deux des proscrits du 2 juin mis hors la loi comme fugitifs; de Houchard, qui vint payer de sa tête, non l'incapacité dont il avait fait preuve à Hondtschoote, mais les soupçons de trahison élevés contre lui; du journaliste Girey-Dupré, l'ami de Brissot; de Lamarlière, qui commandait à Lille sous les ordres de Custine lors de la reddition de cette place aux Autrichiens; de l'infortuné Barnave et du constituant Duport-Dutertre, qu'une profonde retraite ne put dérober à la fureur exterminatrice des proscripteurs; de Kersaint, coupable, comme Manuel, d'avoir résigné ses fonctions de député conventionnel après la condamnation inique de Louis XVI; du général Biron, qui fut immolé moins pour ses fautes ou ses revers dans la Vendée que parce qu'il appartenait à cette classe de généraux aristocrates dont le Comité

1791 AN II. avait prononcé la proscription; enfin, du ci-devant ministre Lebrun, entraîné dans la chute des Girondins. Son collègue Clavière, réservé au même sort, le prévint dans sa prison en s'enfonçant un couteau dans le cœur.

Depuis le mois d'avril, époque où il avait été compris dans le décret d'arrestation porté contre tous les membres de la famille ci-devant royale, le duc d'Orléans était détenu à Marseille dans le fort de Notre-Dame de-la-Garde, où depuis on avait envoyé aussi ses deux plus jeunes fils, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Le rapport d'Amar et le décret d'accusation qui s'ensuivit motivèrent l'ordre de son tranfèrement à Paris; il y arriva dans la nuit du 5 au 6 octobre, et fut conduit dès le matin suivant au tribunal révolutionnaire. Il témoigna un profond étonnement à la lecture de son acte d'accusation, qui était le même quo celui des vingt et un Girondins: — Mais, en vérité, ceci a l'air d'une plaisanterie, répéta-t-il à plusieurs reprises. Les débats portèrent principalement sur ses relations individuelles avec quelques uns des Girondins, et sur ses rapports avec Dumouriez; la condamnation fut prononcée séance tenante. Le duc montra d'ailleurs un calme, un sang-froid, et même une sorte d'indifférence insouciante qui ne se démentirent pas jusqu'au moment suprême. Il demanda comme grâce unique que l'exécution ne fût pas, selon l'usage, remise à vingt-quatre heures, et qu'on l'envoyât immédiatement à la mort : cette triste faveur no lui fut pas refusée. Par un raffinement de froide barbarie, la charrette qui le traînait au lieu du supplice fut arrêtée pendant plusieurs minutes sur la place du Palais-Royal, baptisée alors de place Egalité, devant la façado do son palais. Cette épreuve, la plus cruelle de toutes, peut-être, en un pareil moment, ne put altérer son impassibilité, que la vue de l'échafaud ne troubla pas davantage. Parmi les victimes du terrible tribunal, d'autres avaient montré ou montreront bientôt le courage que donne l'exaltation ou la sérénité d'une conscience calme et pure; nul jusque là n'avait montré ce froid mépris de la mort.

Un intérêt vif et profond accompagna madame Roland dans les derniers moments de sa vie et la suivit jusqu'au couteau fatal. Jetée en prison depuis plusieurs mois à défaut de son mari, qui avait réussi à se soustraire par la fuite au sort qu'on lui destinait, ses bourreaux avaient épuisé sur elle tous les raffinements de la plus basse vengeanco, sans réussir à troubler un seul moment le calme de son âme; le mépris, plus encore que la résignation, la plaçait au-dessus de leurs coups. L'oisiveté forcée de sa captivité, elle l'avait employée à retracer les souvenirs de sa vie, souvenirs suaves et frais de la jeune fille étrangère encore aux agitations du monde, souvenirs paisibles et quelquefois cruels de l'épouse et de la mère, souvenirs amers de la femme jetée par le fatal entraînement d'une imagination enthousiaste, d'une âme ardente et passionnée, au milieu de la lutte violente des partis

révolutionnaires. L'enthousiasme qu'à ses derniers moments elle inspire encore à ceux qui l'entourent fait comprendre l'ascendant qu'elle exerça long-temps sur les hommes dont elle partageait les opinions politiques. Un témoin oculaire raconte ainsi les huit jours qu'elle passa à la Conciergerie avant de monter au sanglant tribunal * : « Bien éclairée sur le sort qui l'attendait, sa tranquillité n'en était point altérée. Sans être dans la fleur de l'âge, elle était encore pleine d'agréments; elle était grande et d'une taille élégante. Sa physionomie était très spirituelle; mais ses malheurs et une longue détention avaient laissé sur son visage des traces de mélancolie qui tempéraient sa vivacité naturelle. Elle avait l'âme d'un républicain dans un corps pétri de grâces et façonné par une certaine politesse de cour. Quelque chose de plus que ce qui se trouve ordinairement dans les yeux des femmes se peignait dans ses grands yeux noirs, pleins d'expression et de douceur; elle parlait souvent à la grille avec la liberté et le courage d'un grand homme. Ce langage républicain sortant de la bouche d'une jolie femme dont on préparait l'échafaud était un de ces miracles de la Révolution auxquels on n'était point encore accoutumé. Nous étions tous attentifs autour d'elle, dans une espèce d'admiration et de stupeur. Sa conversation était sérieuse sans être froide; elle s'exprimait avec une pureté, un nombre et une prosodie qui faisaient de son langage une espèce de musique dont l'oreille n'était jamais rassasiée. Elle ne parlait jamais des députés qui venaient de périr qu'avec respect, mais sans pitié efféminée, et leur reprochant même de n'avoir pas pris des mesures assez fortes. Elle les désignait ordinairement sous le nom de *nos amis*..... Quelquefois aussi son sexe reprenait le dessus, et on voyait qu'elle avait pleuré au souvenir de sa fille et de son époux... La femme qui la servait me dit un jour : Devant vous elle rassemble toutes ses forces; mais dans la chambre elle reste quelquefois des heures entières appuyée sur sa fenêtre à pleurer... En présence de ses juges elle retrouva toute sa force d'âme. Elle ne chercha à éveiller ni une pitié impossible, ni des sentiments de justice qu'elle n'attendait pas d'eux; elle parla d'elle et de ses amis avec une noble fermeté digne de sa cause et de la leur. « Je ne juge point les mesures que » prirent ceux qu'on a proscrits, dit-elle : elles ne m'ont pas été connues; » mais je ne crois point à des intentions perverses chez ceux dont la probité, » le civisme et le généreux dévouement à leur pays m'étaient démontrés. » S'ils ont erré, ce fut de bonne foi. Ils succombent sans être avilis; ils sont » à mes yeux malheureux et non coupables. Si je le suis moi-même en faisant des vœux pour leur salut, je me déclare telle à la face de l'univers. » Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je consens volontiers à par-

1793. AN II.

* Riouffe, *Mémoires d'un détenu.*

1793. AN II. » tager celle d'être opprimée par leurs ennemis. J'ai vu ces hommes accusés » d'avoir conspiré contre leur pays, républicains déclarés, mais humains, » persuadés qu'il fallait par de bonnes lois faire chérir la République de ceux » mêmes qui douteraient qu'elle pût se soutenir; ce qui effectivement est plus » difficile que de les tuer. L'histoire de tous les siècles a prouvé qu'il fallait » beaucoup de talents pour amener les hommes à la vertu par de bonnes » lois, tandis qu'il suffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les » anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le » bonheur, ne pouvait résulter que d'un régime équitable, protecteur et » bienfaisant; que la toute-puissance des baïonnettes produisait bien la peur, » mais non pas du pain. Je les ai vus, animés du plus vif enthousiasme » pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, résolus à périr victimes de » son aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et » cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des » ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le subjuguer. Elle m'a » inspiré la plus profonde estime pour ces hommes généreux. Cette erreur, » si c'en est une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai » de suivre ceux que je n'ai pu accompagner... »

Le tribunal n'entendit pas jusqu'au bout cette noble réhabilitation de ses victimes; il enleva la parole à l'accusée et prononça la sentence fatale (8 novembre). Le lendemain elle monta sans pâlir dans la charrette mortuaire; elle s'était entièrement vêtue de blanc, et ses longs cheveux noirs rejetés en arrière retombaient épars jusqu'à sa ceinture. Pendant le trajet elle ne cessa de relever le courage abattu d'un malheureux destiné à périr avec elle; arrivés au lieu du supplice elle insista pour qu'il la précédât à l'échafaud. — Du moins, lui dit-elle, vous n'aurez pas la douleur de voir couler mon sang; et comme il refusait, elle ajouta d'un ton presque enjoué: Refuserez-vous à une femme sa dernière requête? Au moment de livrer sa tête à l'exécuteur, elle se tourna vers une statue colossale de la Liberté près de laquelle était dressé l'instrument de mort, et elle s'écria d'une voix forte: *O Liberté, que de crimes on commet en ton nom!* Ce furent ses dernières paroles.

Peu de jours après on trouva sur le bord d'un chemin, à quelques lieues de Rouen, où des amis courageux lui avaient donné refuge, le corps sanglant et inanimé de son époux. Elle avait souvent répété qu'il ne lui survivrait pas.

Bailly avait dit dans sa prison: *Ils inventeront pour moi un nouveau supplice.* Bailly connaissait ses ennemis, et n'avait présumé rien de trop de leur fureur. La populace jacobine poursuivait en lui tout à la fois l'élu et le représentant de la bourgeoisie, de cette bourgeoisie plus odieuse encore peut-être aux dernières classes que l'aristocratie nobiliaire, et l'exécuteur

des mesures répressives prescrites par l'Assemblée Nationale dans la funeste journée du 17 juillet 1791. Fouquier-Tinville avait ordonné que le Champ de-Mars, qui avait été le théâtre de ce que l'on nommait le crime du premier maire de Paris, serait aussi le théâtre de l'expiation. Arrivée au Champ-de-Mars, la foule rugissante qui suivait le condamné, en vociférant contre lui des injures et des malédictions, cria que la terre qui avait été arrosée du sang des patriotes ne devait pas être souillée du sang de leur assassin. Il fallut démonter l'instrument du supplice et le transporter hors de l'enceinte, vers le bord de la Seine. Pendant ces horribles apprêts, le malheureux Bailly était livré à toutes les indignités que pouvait imaginer la rage de la populace. Exposé presque nu pendant plus de deux heures à une pluie froide et pénétrante, il avait été saisi d'un violent frisson. — Tu trembles, Bailly? lui dit un des bourreaux qui l'entourent. — Mon ami, c'est de froid, répond la victime. 1793. AN II.

Ces exécutions, qui frappaient sans relâche non plus seulement les ennemis de la Révolution, mais surtout les ennemis du pouvoir qui en avait saisi et qui voulait en conserver la direction souveraine, environnaient d'une sombre terreur le gouvernement révolutionnaire. Cette terreur, tout contribuait à l'augmenter et à l'étendre, et le sang qui ruisselait sur les échafauds, et les arrestations qui chaque jour allaient grossir le nombre des détenus dont les prisons regorgeaient, et la menace qui planait incessamment sur toutes les têtes. Depuis cette loi des suspects qui avait armé d'un si effrayant arbitraire les agents inférieurs à qui l'exécution en était remise et ouvert une large porte aux basses spéculations de la délation, nul n'osait se croire en dehors du vaste réseau de catégories si ingénieusement étendu par le procureur de la Commune de Paris; la défiance avait pénétré dans toutes les familles et mêlait ses poisons à toutes les relations privées. L'effroyable récit des horreurs commises dans le même temps à Lyon par Collot-d'Herbois et ses dignes acolytes Fouché de Nantes et Ronsin, ajoutait encore à cette impression de stupeur universelle. Paris avait pris un aspect lugubre. La misère seule y promenait maintenant ses haillons, et le nombre immense de boutiques fermées depuis la loi spoliatrice du *maximum* attestait la ruine du commerce : digne récompense de la part qu'avait prise cette grande cité, soit par l'entraînement aveugle de la populace, soit par la honteuse inertie des classes bourgeoises devant des crimes qu'une attitude plus ferme aurait prévenus ou réprimés, à tant d'excès qui depuis 89 avaient souillé la noble cause de notre regénération politique et l'avaient détournée si loin du but. Pour comble de souffrances, la famine y exerçait de nouveau ses ravages périodiques. Les rues les plus riches, celles qu'animait jadis un luxe vivifiant, étaient devenues mornes et demi désertes; les autres n'étaient remplies que d'une population hâve et déguenillée, que l'attrait

1793. même des exécutions révolutionnaires n'arrachait plus qu'à peine aux préoc-
AN II. cupations incessantes de la misère et de la faim. Même chez nombre de ceux qui n'étaient pas descendus encore à ce degré d'abrutissement, le cynisme du langage, la grossièreté des manières et la négligence affectée des vêtements avaient remplacé cette recherche élégante, cette politesse gracieuse, cette exquise urbanité dont naguère encore les classes supérieures de la population avaient la réputation méritée. Beaucoup pensaient faire montre de bon républicanisme en affichant ces dehors sordides, en s'affublant du crasseux bonnet rouge et de l'ignoble carmagnole, en adoptant le langage ordurier emprunté aux dernières classes et mis en vogue par *le Père Duchesne*. Encore quelques années de cette impulsion rétrograde, et la société française était déchue pour bien long-temps, peut-être, de son rang dans le monde civilisé. La Convention elle-même s'était associée à ce retour vers la barbarie par l'accueil qu'elle avait fait à une députation des sociétés populaires de Paris venant demander qu'un décret prescrivît le tutoiement, à peine pour ceux qui continueraient d'employer le *vous* aristocratique d'être déclarés suspects et traités comme tels. L'Assemblée n'avait pas sanctionné législativement la pétition, il est vrai; mais elle avait accordé la mention honorable, sur ce considérant « que cette invitation équivaudrait à un décret. »

Dans ce débordement immense d'instincts destructeurs et de passions subversives, tout a péri à la fois avec le culte des traditions, et le respect des choses, et le respect des hommes, et le respect de soi-même, et jusqu'au respect de Dieu. Le sentiment religieux, si profondément sapé par les écoles philosophiques du XVIIIe siècle, n'a pas résisté plus que tout le reste à ce vaste ébranlement où s'est abîmé le vieil édifice monarchique. Le trône et l'autel avaient été trop long-temps solidaires, pour que la chute de l'un n'entraînât pas la destruction de l'autre; d'ailleurs, l'opposition opiniâtre de la plus grande partie du clergé aux réformes de 89 avait soulevé trop de colères pour ne pas amener une violente réaction, dans laquelle la vengeance populaire a enveloppé tout à la fois et le prêtre et le culte. Toujours aveugle et toujours extrême dans ses emportements, le peuple de 93 s'est jeté dans l'irréligion comme le peuple du XVIe siècle s'était jeté dans la superstition, aussi cruel, aussi intolérant quand il égorge les prêtres et dépouille les églises au nom d'une liberté qu'il ne comprend pas, que lorsqu'il massacrait les huguenots et pillait leurs maisons au nom d'une religion qu'il ne comprenait pas davantage. Au surplus, le peuple n'était pas entré seul dans cette voie d'incrédulité religieuse qui forme un des traits caractéristiques de la Révolution, et dont la société ressent encore aujourd'hui les tristes effets : seulement, tandis que la populace ignorante embrasse avec fureur le grossier matérialisme de d'Holbach, l'irréli-

gion moins brutale des républicains d'une autre classe se masque sous le déisme de l'école voltairienne. Mais des deux côtés on marche également à la ruine du culte catholique, ici en spoliant les temples chrétiens après en avoir chassé les ministres, là en applaudissant à ces violences comme à des actes de patriotisme, ou tout au moins en les sanctionnant par un silence approbateur. Chaque jour, en effet, depuis plusieurs mois, la Convention recevait à titre d'offrandes patriotiques des ornements sacerdotaux et des vases sacrés enlevés aux églises; souvent même la barre présentait le spectacle indécent de processions populaires affublées par dérision de ces ornements arrachés des autels, et entonnant des chansons révolutionnaires en guise de cantiques sacrés. Une séance de ce genre, dont je vais emprunter les principaux détails au *Moniteur* du temps, donnera une idée de toutes les autres. « La section de l'Unité défile dans la salle, dit le journal officiel; à sa tête marche un peloton de force armée. Ensuite viennent des tambours suivis de sapeurs et de canonniers revêtus d'habits sacerdotaux, et d'un groupe de femmes habillées de blanc, avec une ceinture aux trois couleurs; après elles vient une file immense d'hommes rangés sur deux lignes et couverts de dalmatiques, de chasubles et de chapes. Ces habits sont tous de la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés; remarquables par leur richesse, ils sont de velours et d'autres étoffes précieuses, rehaussés de magnifiques broderies d'or et d'argent. On apporte ensuite sur des brancards des calices, des ciboires, des soleils, des chandeliers, des plats d'or et d'argent, une châsse superbe, une croix ornée de pierreries, et mille autres ustensiles de pratiques superstitieuses. Ce cortége entre dans la salle aux acclamations des spectateurs, aux cris de *Vive la Liberté! Vive la République! Vive la Montagne!* et aux fanfares des instruments guerriers. Un drap noir, porté au bruit de l'air *Malbraugh est mort et enterré*, figure la destruction du fanatisme. La musique exécute ensuite l'hymne révolutionnaire; on voit tous les citoyens revêtus d'habits sacerdotaux danser au bruit des airs *Ça ira*, de *la Carmagnole*, *Veillons au salut de l'empire*, etc. L'enthousiasme universel se manifeste par des acclamations prolongées. La troupe se range; les citoyens revêtus des habits sacerdotaux se placent sur les bancs du côté droit et garnissent tout ce côté... » L'orateur de la députation prononce alors un discours qui se termine ainsi : « Nous jurons de n'avoir d'autre culte que celui de la Raison, de la Liberté, de l'Égalité, de la République! » A ces mots, ce cri unanime s'élève de toutes les parties de la salle : *Nous le jurons! Vive la République!* Le président répond ensuite à la députation : « En un instant vous faites entrer dans le néant dix-huit » siècles d'erreurs. Votre philosophie vient de faire à la Raison un sacrifice » digne d'elle, digne de vrais républicains. L'Assemblée reçoit votre offrande » et votre serment au nom de la patrie. » Enfin la procession sort de la

1793.
AN II.

1793. salle en entonnant un hymne en l'honneur des deux saints du nouveau
AN II. culte, Marat et Lepelletier.

En même temps que de pareilles scènes se renouvelaient fréquemment au sein de la Convention, ses commissaires dans les départements rivalisaient de zèle pour propager l'abolition du culte. Avant son départ de Nevers pour Lyon, Fouché faisait enlever les croix des cimetières, et les remplaçait par un symbole matérialiste, une statue du Sommeil; un autre commissaire, André Dumont, écrivait de la Somme : « La déprêtrisation est à l'ordre du jour. Partout on brûle les confessionaux et les saints, on fait des gargousses avec les livres des lutrins, on ferme les églises ou on les convertit en halles. Le peuple va ainsi acheter sa nourriture là où depuis des siècles il allait avaler le poison. » Un autre député en mission, évêque avant la Révolution et qui depuis avait abjuré, prononçait du haut d'une tribune populaire, dans une commune du département de la Marne, ces exécrables paroles : « Les prêtres sont des scélérats; je les connais mieux » qu'un autre, puisque j'ai été leur colonel. Malheur à vous si vous ne » faites au fanatisme une guerre d'extermination ! »

La Commune de Paris, exclusivement composée d'hommes qui par leur éducation et leurs habitudes appartenaient aux dernières classes de la société, aidait de toutes ses forces à ce mouvement anti-religieux. En même temps qu'eux-mêmes satisfaisaient ainsi à la haine qu'une philosophie grossière et mal digérée avait fait germer en eux contre le catholicisme et tout ce qui portait le nom de prêtre, les membres du conseil-général, les Hébert, les Chaumette, les Momoro et consorts, regardaient comme d'une bonne politique dans l'intérêt du pouvoir municipal de prendre près du peuple l'initiative de cette grande réforme, qui à leurs yeux devait compléter celles que la Révolution avait déjà opérées. Les meneurs de la Commune conçurent la pensée d'un coup décisif : il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir de la Convention l'abolition solennelle du culte catholique. La manière dont l'Assemblée recevait chaque jour les abjurations d'une foule de prêtres et les dons des ornements sacerdotaux enlevés aux églises ne permettait guère de mettre en doute le succès de cette démarche; mais pour lui donner un caractère plus éclatant, il importait d'y associer un dignitaire élevé dans la hiérarchie ecclésiastique. On jeta les yeux sur l'évêque de Paris, Gobel, à qui la ferveur de ses opinions républicaines avait valu ces hautes fonctions, fut circonvenu et gagné au projet. Il se tint chez lui des conférences secrètes, où les détails de la scène que l'on préparait furent
7 novembre. réglés d'avance, et les rôles distribués. Le 7 novembre, un nombreux cortége se présente à la barre de la Convention. Les principaux représentants des autorités constituées de Paris et du département. Chaumette, le procureur de la Commune, Momoro, son président, le maire Pache, et le procu-

reur-général du département, Lhuillier, sont à la tête de la députation : à leur suite vient Gobel, coiffé du bonnet rouge, puis le clergé de l'église métropolitaine. Momoro annonce que l'évêque de Paris et plusieurs autres prêtres, conduits par la raison, viennent dans le sein de l'Assemblée Nationale se dépouiller du caractère que leur avait imprimé la superstition. « Ce grand exemple, continue Momoro, sera, nous n'en doutons pas, imité par leurs collègues, et, avant peu, la République française n'aura plus d'autre culte que celui de la Liberté, de l'Egalité et de la Vérité, culte puisé dans le sein de la Nature, et qui sera bientôt le culte universel. » Alors Gobel prend la parole. Il rappelle son origine plebéienne et son dévouement aux principes de la Révolution; puis il ajoute : « Aujourd'hui que cette Révolution » marche à grands pas vers une fin heureuse, puisqu'elle amène toutes les » opinions à un seul centre politique; aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir » d'autre culte public et national que celui de la Liberté et de la sainte Egalite, parce que le Souverain le veut ainsi; conséquent à mes principes, je » me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer ici hautement que dès » aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. » Gobel remet sa croix et son anneau, et ses vicaires déposent leurs lettres de prêtrise. Le président applaudit, au nom de la Convention, aux sentiments qui viennent d'être exprimés devant elle; il se félicite de voir le clergé de Paris s'élever à cette hauteur de la Révolution, où, dit-il, la philosophie l'attendait. « Vous venez, continue-t-il, de déposer sur l'autel » de la patrie ces boites gothiques que la crédulité de nos ancêtres avait consacrées à la superstition, et d'abjurer des abus trop long-temps propagés... » Ne nous le dissimulons pas, citoyens : ces hochets insultaient à l'Être-» Suprême, au nom duquel on les entretenait : ils ne pouvaient servir à son » culte, puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales. » Telle est sa religion. Il ne veut de culte que celui de la Raison, il n'en » prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. » 1793. AN II.

A peine le président a-t-il cessé de parler, qu'un grand nombre d'évêques et de simples curés, membres de l'Assemblée, se pressent à la tribune, où ils viennent abjurer leur caractère sacerdotal. L'un déclare qu'un bon citoyen ne devant plus être ministre d'une religion, il renonce à l'exercice de toutes les fonctions du culte; un autre proclame que désormais il n'aura d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre idole que la Liberté, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre Évangile que la Constitution républicaine, d'autre morale que l'égalité et la bienveillance. Sieyès rompit à cette occasion le silence dans lequel il se renfermait depuis long-temps, pour venir déclarer que, bien qu'ayant déposé, dès avant 89, son caractère de prêtre, et renoncé à toute fonction ecclésiastique, il éprouvait le besoin d'applaudir encore hautement au triomphe définitif de la raison sur la super-

1793. AN II. stition et le fanatisme, et de répéter cent fois, s'il le fallait, qu'il ne connaissait d'autre culte que celui de la Liberté et de l'Egalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie. Au milieu de cette émulation d'abjurations et d'apostasies, un seul osa résister à l'entraînement de tous : ce fut l'évêque Grégoire. « La religion est hors de votre domaine, s'écria-t-il, » et vous n'avez pas droit de l'attaquer. Quant à moi, prêtre par choix, ca» tholique par conviction et par sentiment, j'ai été désigné par le peuple » pour être évêque; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mis» sion. On m'a tourmenté pour accepter le fardeau de l'épiscopat : on me » tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arra» chera pas! Cette abdication, je la refuse au nom de la liberté des cultes. » De violents murmures accueillirent ces courageuses paroles, et Grégoire fut dès lors en butte aux injures des hébertistes, qui l'accusèrent de vouloir *christianiser* la Révolution.

On voudrait pouvoir effacer de nos annales ces déplorables pages où le délire de la folie humaine se mêle au délire du crime; et cependant, que nous sommes loin encore d'avoir épuisé ces tristes récits! Après le succès de la démarche du 7, les meneurs de la Commune redoublèrent d'audace en redoublant de confiance. Le conseil-général ordonna pour le second décadi de brumaire (10 novembre) une fête solennelle qui serait célébrée dans la ci-devant église métropolitaine. La Convention n'avait pas assisté à cette première fête du nouveau culte; mais la Commune ne voulut pas que cette absence pût être interprétée comme une improbation. Au sortir du temple, un immense cortége se rendit, les autorités constituées en tête, au sein de l'Assemblée. La Raison, représentée par la jeune femme de l'imprimeur Momoro, le président actuel du conseil municipal, siégeait sur une estrade ornée d'une guirlande de feuilles de chêne, et que portaient quatre hommes vigoureux. Armée, comme Minerve, d'une pique à jet d'ébène, ses longs cheveux rejetés en arrière, et la tête couverte du bonnet phrygien, elle avait pour vêtement une ample draperie blanche sur laquelle flottait une légère tunique bleu-ciel. De jeunes filles, vêtues de blanc et le front couronné de roses, formaient un cercle autour d'elle, et chantaient des hymnes que le poëte Joseph Chénier avait composés pour la circonstance. Ce fut Chaumette qui cette fois porta la parole. Le fanatisme avait lâché prise, dit-il; il avait cédé la place à la raison; ses yeux louches n'avaient pu soutenir l'éclat de la lumière; on s'était absenté de ses temples, et ses temples étaient régénérés. « Aujourd'hui, continuait-il, un peuple immense s'est porté sous les » voûtes gothiques qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité; » là, les Français ont célébré leur vrai culte, celui de la Liberté et de la » Raison; là, nous avons formé des vœux pour la prospérité des armes de » la République; là, nous avons abandonné des idoles inanimées pour la

10 novembre. (20 brumaire.)

» Raison, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la Nature; » — et en disant ces mots il s'était tourné vers la jeune et belle femme qui représentait la déesse du jour. Chaumette demanda ensuite qu'une mesure législative consacrât au culte de la Raison la ci-devant église de Notre-Dame; et cette demande, transformée en motion par l'ex-capucin Chabot, fut immédiatement convertie en décret. 1793. AN II.

A partir de ce moment, Paris fut le théâtre, pendant une ou deux semaines, d'une sorte de fureur anti-religieuse. Tantôt c'étaient des reliques ou des livres d'église que l'on brûlait sur les places publiques; d'autres fois c'étaient des sections qui venaient faire au sein de la Commune les motions les plus extravagantes. L'une, entre autres, demandait un jour que l'on fît élever dans son église un autel « sur lequel brûlerait un feu perpétuel, qui serait entretenu par de jeunes vestales. » Le conseil général ne restait pas en arrière de ce mouvement matérialiste, et il y mêlait un vandalisme destructeur qui menaça un moment les arts de pertes irréparables. Dans leur rage aveugle contre le passé, ces hommes eussent voulu anéantir jusqu'aux monuments destinés à en transmettre aux âges futurs les souvenirs et les traditions. Ce fut ainsi que, sur la motion d'Hébert, le conseil décida en principe que tous les clochers de Paris devaient être abattus, « parce qu'en dominant les autres édifices, ils semblaient contrarier l'égalité républicaine. » Une autre fois Chaumette fit ordonner la démolition des statues de saints qui décoraient les trois entrées principales de la cathédrale; l'on excepta seulement de cet arrêt de destruction les deux portails latéraux, sur cette considération que Dupuis y avait reconnu les signes emblématiques de son système planétaire. Une mesure d'un autre caractère figure dignement dans cette affligeante époque d'aberration morale. Sur la motion du peintre David, la Convention décréta le transport des restes de Marat au Panthéon (14 novembre), et elle ordonna en même temps que les cendres de Mirabeau en fussent retirées le jour même où le corps de Marat y serait transféré. C'était du moins un hommage involontaire qu'elle rendait à la mémoire de Mirabeau.

Toute la Convention, cependant, ne s'associait pas également à ces ignobles saturnales de l'athéisme. Lorsque l'Assemblée en corps était allée à la ci-devant église de Notre-Dame pour y assister à l'intronisation du culte de la Raison, une partie de ses membres avait refusé de se joindre à cette démarche; et, depuis lors, beaucoup d'entre eux avaient même cessé de se rendre aux séances, où il leur fallait assister à de dégoûtantes mascarades. Le Comité de Salut Public lui-même ne s'était point prononcé sur les derniers événements, et la Commune augurait mal d'un silence si peu ordinaire, — d'autant plus que des rumeurs alarmantes pour les apôtres du nouveau culte commençaient à se répandre. On disait que dans des réunions privées

1793. AN II. plusieurs membres du Comité s'étaient hautement prononcés contre les démonstrations de la faction matérialiste, et que des mesures de vigueur se préparaient contre elle. On parlait, comme d'une chose certaine, de la prochaine arrestation de Hébert, de Chaumette, et de leurs principaux adhérents parmi les Cordeliers, et même dans la Convention. Les meneurs de la Commune espérèrent conjurer l'orage en prenant les devants et en redoublant d'audace. Hébert se chargea de provoquer des explications devenues inévitables. La scène eut lieu aux Jacobins. Le substitut de la Commune se plaignit d'abord que par des intrigues souterraines on cherchât à diviser les patriotes. « Tous les jours, ajouta-t-il, je rencontre des gens qui me complimentent, et me demandent comment je ne suis pas encore arrêté. Je ris, et je réponds : Est-ce qu'il y a encore une Commission des Douze? Cependant, quelque ridicules que soient ces avertissements, il ne faut pas trop les mépriser : quelquefois, avant d'opprimer un patriote, on veut pressentir l'opinion publique. On prétend qu'il existe un grand complot dans les Jacobins, dans la Convention et dans le Comité de Salut Public, pour perdre les patriotes et s'emparer de l'autorité. On ajoute que Robespierre est chargé de me dénoncer à la Convention, et de me faire arrêter avec Pache, Chaumette et d'autres. Quant à moi, qui me mets souvent en avant pour les intérêts de la patrie, et qui dis tout ce qui me passe par la tête, cela pourrait encore avoir quelque fondement : mais Pache! mais Chaumette!.... » Hébert ajoute qu'il connaît et estime trop Robespierre pour n'avoir pas rejeté bien loin de lui de pareilles insinuations; qu'il sait que l'on joue le même jeu près de ce dernier, et que l'on cherche à lui donner les mêmes inquiétudes, et que cette double manœuvre de quelques intrigants doit démontrer à la société la nécessité de rallier les patriotes en un faisceau inexpugnable. Puis cherchant adroitement à détourner l'attaque, il laisse échapper le nom de Danton. « On affirmait que Danton avait émigré, chargé, disait-on, des dépouilles du peuple, et qu'il était allé en Suisse.... Je l'ai rencontré ce matin dans les Tuileries, ajoute Hébert. Puisqu'il est à Paris, il faut qu'il vienne s'expliquer fraternellement aux Jacobins. Tous les patriotes se doivent de démentir les bruits injurieux qui courent sur leur compte; il faut qu'ils se réunissent à la masse commune; il faut que tous les ennemis du peuple périssent; il faut que la société, fidèle à ses arrêtés, suive vigoureusement le procès des complices de Brissot. Lorsqu'on a jugé Brissot, il fallait juger ses complices; quand on a jugé Capet, il fallait juger sa race. Je vote, en me résumant, pour qu'on en poursuive partout l'extinction. »

21 novembre.

Robespierre prend aussitôt la parole. Il demande s'il est vrai que les plus dangereux ennemis de la liberté soient les restes impurs de la race du tyran, les odieux captifs dont les noms servent encore de prétexte à la politique

criminelle de quelques rebelles, et surtout des puissances étrangères. Pouvait-on s'aveugler sur la situation du pays, au point de croire que cet événement suffirait pour éteindre le foyer des conspirations qui déchiraient la République? A qui persuaderait-on que le châtiment d'une femme insignifiante, de la sœur de Capet, imposerait plus aux ennemis de la France que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne? « Est-il vrai encore » que la principale cause de nos maux soit le fanatisme? continue Robes- » pierre. Le fanatisme! il expire; je pourrais dire même qu'il est mort. En » dirigeant depuis quelques jours toute notre attention contre lui, ne la dé- » tourne-t-on pas de nos véritables dangers? Vous craignez les prêtres, dites- » vous? Les prêtres craignent bien davantage le progrès de la lumière. Vous » avez peur des prêtres! Et ils s'empressent d'abdiquer leurs titres pour les » échanger contre ceux de municipaux, d'administrateurs, et même de pré- » sidents de sociétés populaires. Croyez seulement à leur amour pour la pa- » trie, sur la foi de leur abjuration subite, et ils ne se plaindront pas de » vous. Peut-être aurez-vous plus à vous plaindre d'eux. Avez-vous peur de » ces évêques naguère encore très attachés à leurs bénéfices constitution- » nels, qui leur rapportaient soixante-dix mille livres, et qui en ont fait le » sacrifice dès qu'ils les ont vus réduits à six mille? Ce qui est à craindre, ce » n'est pas leur fanatisme, mais leur ambition; ce n'est pas l'habit qu'ils » portaient, mais la peau nouvelle dont ils se sont revêtus. Il y a des excep- » tions que je respecte; mais, ces exceptions, je persiste à croire qu'elles » sont rares.... Encore une fois, ce n'est point le fanatisme qui doit être » aujourd'hui le principal objet de nos inquiétudes; cinq ans d'une ré- » volution qui a frappé sur les prêtres déposent de leur impuissance.... » Le fanatisme! je ne vois qu'un moyen de le réveiller parmi nous : c'est » d'y croire. Et quel autre effet peut produire cette chaleur subite, ce » zèle exagéré, avec lesquels on semble lui faire la guerre depuis quelque » temps? »

1793. AN II.

Arrivé à cette question brûlante de l'abolition du culte, Robespierre se prononce sans détour contre les dangereux novateurs dont les extravagances athéistes et les ridicules momeries compromettent la cause de la liberté près des gens sensés et aux yeux des autres peuples. Robespierre paraît parler en son nom personnel; mais la haute position qu'il a prise dans la Révolution, et son influence bien connue dans le Comité de Salut Public, ne permettent à personne de douter que les vues qu'il développe ne soient l'expression de la politique même du Comité. « Je l'ai dit à la Convention, » et je le répète ici, s'écrie-t-il : il est une infinité de choses que le bon esprit » du peuple a tournées au profit de la liberté, et que nos ennemis n'avaient » imaginées que pour la perdre. Que des citoyens animés d'un zèle pur vien- » nent déposer sur l'autel de la patrie les inutiles et pompeux monuments

1793. AN II. » de la superstition, la patrie et la raison sourient à ces offrandes. Que » d'autres renoncent à telles ou telles cérémonies, et adoptent sur ces matières l'opinion qui leur paraît la plus conforme à la vérité, la raison et la » philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles ici mêler leur influence à celle du » civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans » la carrière de la Révolution viendraient-ils chercher au milieu de tous ces » événements les moyens d'usurper une fausse popularité, d'entraîner les » patriotes mêmes à de fausses mesures, et de jeter parmi nous le trouble » et la discorde? De quel droit viendraient-ils troubler la liberté des cultes » au nom de la liberté, et remplacer l'ancien fanatisme par un fanatisme » nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels » rendus à la vérité pure en des farces ridicules? Pourquoi leur permettrait-» on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher les grelots de la » folie au sceptre même de la philosophie?

» On a supposé, poursuit Robespierre, qu'en accueillant des offrandes » civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique : non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire; la Convention ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour » troubler l'ordre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres » paisibles du culte, et elle les punira avec sévérité toutes les fois qu'ils oseront se prévaloir de leurs fonctions pour tromper les citoyens, et pour » armer les préjugés ou le royalisme contre la République. On a dénoncé » des prêtres pour avoir dit la messe : ils la diront plus long-temps si on les » persécute. Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que » celui-là même qui la dit.

» Il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, sous le prétexte de » détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme » même. Tout philosophe, tout individu, peut adopter là-dessus l'opinion » qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé; » mais l'homme public, mais le législateur, serait cent fois plus insensé, qui » adopterait un pareil système. La Convention Nationale l'abhorre; la Convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques : c'est un corps politique et populaire, chargé de faire respecter non » seulement les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en » vain qu'elle a proclamé la Déclaration des Droits de l'homme en présence » de l'Être-Suprême.

» On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés, » que sais-je? un fanatique. Je ne parle ici ni comme individu, ni comme » philosophe systématique, mais comme représentant du peuple. L'athéisme

» est aristocratique; l'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence op- 1793.
» primée, et qui punit le crime triomphant, cette idée est toute populaire.... AN II.

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

» Aussi long-temps qu'il y aura des tyrans, ce sentiment sera une conso-
» latinn douce au cœur des opprimés; et si jamais la tyrannie pouvait re-
» naître parmi nous, quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appelle-
» rait point en secret de son triomphe sacrilége à cette éternelle justice,
» qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort de tous les ty-
» rans? Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du
» peuple français. Le peuple français n'est attaché ni aux prêtres, ni à la
» superstition, ni aux cérémonies religieuses; il n'est attaché qu'à l'idée
» consolatrice d'une puissance suprême et incompréhensible... Si le philo-
» sophe peut fonder sa moralité sur d'autres bases, gardons nous néanmoins
» de blesser cet instinct sacré, ce sentiment universel des peuples. Quel
» génie pourrait remplacer en un instant par ses inventions cette grande
» idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées? »

Robespierre vient d'anathématiser, sans en désigner aucun nominativement, les instigateurs des farces athéistes dont on donnait à Paris, depuis quelques semaines, le scandaleux spectacle : maintenant il va s'emparer contre eux de l'arme la plus dangereuse dont il les pût frapper; il va les présenter comme les agents de l'étranger soudoyés pour donner à notre Révolution un vernis d'immoralité propre à la déshonorer aux yeux des autres peuples. « Les cours étrangères ont deux espèces d'armées, dit-il :
» l'une sur nos frontières, plus impuissante et plus près de sa ruine à me-
» sure que le gouvernement républicain prend plus de vigueur et que la
» trahison cesse de rendre inutiles les efforts héroïques des soldats de la pa-
» trie; l'autre, plus dangereuse, est au milieu de nous. C'est une armée
» d'espions, de fripons stipendiés, qui s'introduisent partout, même au sein
» des sociétés populaires. Depuis que la journée du 31 mai a régénéré la
» Convention Nationale, ils redoublent d'activité pour seduire, pour calom-
» nier, pour diviser tous les défenseurs de la République, pour avilir et
» pour dissoudre la Convention Nationale.

» Bientôt, ajoute Robespierre, cet odieux mystère sera entièrement dé-
» voilé... » Puis après cette vague menace qu'il laisse suspendue sur la tête de la faction exagérée, il se défend en termes généraux des intentions qu'on lui a prêtées contre Pache et contre quelques membres de la Commune, lui, dit-il, qui a toujours eu pour principe qu'il fallait autant d'indulgence pour les erreurs minces du patriotisme que de sévérité pour les crimes de l'aristocratie et pour les fripons en crédit. Il annonce alors qu'il va dévoiler quelques uns des agents soudoyés par les tyrans pour diviser les patriotes,

1793. AN II. et il nomme quatre membres de la société même, Dubuisson, l'ami du ci-devant ministre Lebrun; le Belge Proly, fils naturel du prince de Kaunitz; enfin, deux familiers de Proly, Pereyra et Destieux. Il demande que tous les quatre soient expulsés de la société, et il fait décider, au milieu des applaudissements, qu'il sera procédé immédiatement à un scrutin épuratoire pour reconnaître et chasser tous les agents des puissances étrangères, qui, sous leurs auspices, auraient surpris la confiance des Jacobins. Ce scrutin, dont l'idée fut adoptée avec enthousiasme, commencera le 29 novembre.

Le discours de Robespierre était un premier manifeste des hommes politiques du Comité de Salut Public, évidemment destiné à mettre un terme aux extravagances athéistes des meneurs de la Commune. Ceux-ci en furent un instant atterés: mais il semble que, le premier moment d'étonnement passé, ils aient été honteux de céder à l'ascendant d'un seul homme, ou plutôt d'obéir à ses injonctions. Deux ou trois jours après la mémorable séance que nous venons de rapporter, ils voulurent se relever du coup par une protestation éclatante. Robespierre s'était prononcé, au nom de la liberté des cultes, contre la persécution des prêtres qui se renfermeraient 23 novembre dans le cercle de leurs devoirs civiques: le conseil-général arrêta que toutes les églises, que tous les temples consacrés à un culte quelconque qui existaient à Paris, seraient immédiatement fermés; que les prêtres seraient personnellement responsables des troubles provenant d'opinions religieuses, et que quiconque demanderait la réouverture d'une église serait arrêté comme suspect. Robespierre avait parlé avec mépris de ceux qui croyaient que le supplice des derniers membres de la famille ci-devant royale assure-25. rait la tranquillité publique et le salut de la Révolution : une députation de la Commune à la Convention vint demander expressément « que la sœur du dernier tyran fût traduite au tribunal révolutionnaire, et les enfants de Capet enfermés dans une prison définitive. » — « Les prêtres sont capables de tous les crimes, disait Chaumette à l'occasion du premier arrêté. Ils empoisonneront les plus chauds patriotes, ils mettront le feu à la Maison Commune, à la trésorerie nationale; et quand ils verront brûler leurs victimes, ils diront que c'est la justice du Ciel qui les punit. Je requiers en conséquence que le conseil déclare qu'il est à sa connaissance que le peuple de Paris est mûr pour la raison, et que s'il existe dans Paris quelques mouvements en faveur du fanatisme, tous les prêtres soient incarcérés, attendu que le peuple de Paris a déclaré qu'il ne reconnaissait plus d'autre culte que celui de la Raison. » Mais ce fut là en quelque sorte le dernier terme des fureurs antireligieuses de la faction hébertiste : bientôt nous allons voir les chefs mêmes de cette faction à la fois immorale et sanguinaire réduits aux rétractations les plus humiliantes et aux plus honteuses palinodies. Le lendemain du jour où une députation de la Commune était venue

réclamer à la barre de l'Assemblée Nationale la mise en jugement de madame Elisabeth, Danton développa à la tribune une double proposition qui fut immédiatement décrétée. La première de ces deux motions était qu'il n'y eût plus à l'avenir de mascarade antireligieuse au sein de la Convention; la seconde, que les comités de Salut Public et de sûreté générale fissent un prompt rapport sur ce qu'on avait qualifié de conspiration de l'étranger, et sur les moyens de donner une action grande et forte au gouvernement provisoire. — « Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, dit Danton en présentant sa première proposition, nous ne voulons pas honorer davantage le prêtre de l'incrédulité. Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. » La tribune nationale, qui depuis si long-temps ne retentissait que des mots de proscription et de vengeance, entendit avec étonnement prononcer pour la première fois le mot de clémence. Danton osa même citer Henri IV disant a un chef de la Ligue qu'il avait un jour exténué de fatigue par une marche forcée : *C'est la seule vengeance que je veuille tirer de vous.* « Henri IV avait alors affermi sa puissance, ajoutait Danton. Celle du peuple ne l'est pas entièrement; mais lorsqu'il jouira sans contrariété de la plénitude de sa puissance souveraine, il saura ramener sans rigueur les citoyens égarés et les immobiles. »

1793.
AN II.
26 novembre.

De son côté, Robespierre ne laisse pas respirer un moment la faction dont il s'est déclaré l'adversaire. Le 28 novembre, le surlendemain de la double motion de Danton, il prit de nouveau la parole aux Jacobins « pour faire connaître, annonça-t-il, des faits propres à répandre un grand jour sur les machinations des ennemis de la liberté. » C'étaient des lettres, réelles ou supposées, dont le but était de présenter Danton et Robespierre lui-même comme disposés à s'entendre avec l'emigration contre le parti maratiste, c'est-à-dire contre les ultra-révolutionnaires. « Vous voyez, continua Robespierre après avoir donné lecture de ces lettres, vous voyez » avec quelle perfidie on attaque chaque jour les membres de la Convention » Nationale en détail, surtout ceux qui jouissaient d'une longue réputation » de civisme et d'énergie. Vous voyez comme on commence à répandre sur » la Montagne tout entière les plus sombres nuages ; vous voyez comme on » cherche à discréditer le Comité de Salut Public, trop redouté des ennemis de la France pour n'être pas le principal objet des attaques de leurs » lâches émissaires. » Puis, revenant sur les prédicateurs d'athéisme et d'anarchie, qu'il continue de rattacher à ce qu'il a qualifié de faction de l'étranger, il s'écrie : « Croient-ils donc que nous laisserons la patrie en » proie à leur extravagance incivique, et que nous souffrirons au sein de la » République le règne des valets de George et de l'Autriche? Croient-ils que, » dupes de leurs declamations philosophiques, nous n'étoufferons pas dans

était de revenir promptement sur leurs pas. Hébert monta aussitôt à la tribune, et y débita la palinodie la plus effrontée. Il était des gens, dit-il, qui auraient voulu faire croire que lui et ses amis ne voulaient que substituer un culte à un autre. Ceux-là faisaient des processions et avaient des cérémonies religieuses pour Marat, comme on en avait autrefois pour les saints. C'était un nouveau piége des ennemis du peuple pour discréditer la Révolution et lui donner un vernis de ridicule. « Déjà, ajouta le *Père Duchesne*, on a dit que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à Jésus : déjouons ces calomnies. » Quelques jours après, repoussant de nouveau l'accusation d'athéisme, Hébert disait encore : « Je déclare que dans mon journal je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Evangile. Ce livre de morale me paraît excellent, et il faut en suivre toutes les maximes pour être parfait Jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires. » Au moment même où l'obscène et cynique auteur du *Père Duchesne* s'érigeait en prédicateur scrupuleux de la pure morale évangélique, son collègue Chaumette prononçait au sein du conseil-général une rétractation non moins éclatante de son fougueux réquisitoire du 23 novembre contre les prêtres et le culte catholique. Les ennemis de la Commune, dit-il, employaient contre elle sa propre énergie et ses propres forces pour faire succéder à des *mesures sages* une *exagération* dangereuse, pour l'aiguillonner et la presser afin de lui faire dépasser le but et de l'engager dans une route inconnue. Il fallait donc se tenir en garde contre leurs piéges et rejeter toute discussion relative aux différents cultes. Qu'importait que tel fût théiste ou athée, catholique ou grec, calviniste ou protestant; qu'il crût à l'Alcoran, aux miracles, aux loups-garous, aux contes de fées ou aux damnés? Cela ne regardait pas le conseil. Il ne fallait pas s'informer si tel allait à la messe, à la synagogue ou aux prêches; il fallait seulement savoir si on était républicain, ne se mêler des rêves religieux de qui que ce fût, se borner à administrer, et assurer à chacun le libre exercice de ses droits et de ses croyances, même les plus absurdes. En conséquence, le procureur de la Commune requérait le conseil d'arrêter qu'il n'entendrait aucune proposition, pétition ou motion sur aucun culte ni sur quelque idée métaphysique ou religieuse que ce pût être; et en second lieu de déclarer que l'exercice du culte étant libre, le conseil n'entendait pas empêcher les citoyens de louer des maisons et de payer leurs ministres pour quelque culte que ce fût : déclarant, du reste, qu'il ferait respecter la volonté des sections qui avaient renoncé au culte catholique pour ne reconnaître que celui de la Raison. Le conseil municipal vota ces deux propositions, comme huit jours auparavant il avait voté la fermeture des églises, la mise en suspicion des prêtres et la proscription absolue du culte catholique. 1793. AN II.

Pendant ce temps la Convention adoptait un projet d'organisation défini-

les comités la lutte qu'elle avait engagée contre la Législative. Mais il n'y avait dans les hommes vulgaires qui la dirigeaient ni assez d'habileté ni assez d'énergie pour soutenir un tel conflit. Après avoir un instant rêvé, ainsi qu'on le verra bientôt, l'établissement en France d'un gouvernement municipal dont la Commune de Paris aurait été le centre dirigeant, il leur fallut reculer bassement devant la vigueur du Comité. Trois jours encore avant le 4 décembre, Chaumette avait lu au conseil-général un réquisitoire tendant à resserrer par de nouvelles mesures les liens qui unissaient à la municipalité les comités révolutionnaires des sections de Paris. « Vous n'existez que par le peuple, leur disait Chaumette ; ne vous séparez pas du peuple. Les comités révolutionnaires sont une émanation de la Commune : il ne faut pas qu'ils s'en séparent. » Le conseil avait arrêté que tous les membres des comités révolutionnaires de Paris se réuniraient à un jour déterminé pour délibérer en commun sur les propositions de la municipalité. Mais le jour même où devait avoir lieu cette réunion, le Comité de Salut Public fit signifier à la Commune le nouveau décret qui prescrivait aux comités révolutionnaires de Paris de ne communiquer directement qu'avec le comité de sûreté générale de la Convention. Chaumette balbutia une rétractation de son réquisitoire, en protestant de la soumission de la Commune à l'autorité du peuple représentée par l'Assemblée Nationale ; et les membres déjà réunis des quarante-huit comités se séparèrent immédiatement sans entamer aucune délibération. Cette fois encore, comme dans l'affaire des cultes, les meneurs de la Commune n'avaient su que s'engager imprudemment et reculer sans dignité. Bientôt nous allons les voir, se retirant d'une lutte qu'ils sentent maintenant être trop inégale, tourner leurs attaques contre des hommes qu'ils croient plus vulnérables ; et, succombant encore dans cette nouvelle tactique qui n'est pour eux qu'un moyen indirect de saper l'autorité révolutionnaire du Comité, périr enfin dans ce combat acharné qui devait laisser le pouvoir aux vainqueurs, et aux vaincus l'échafaud.

1793. AN II.

Ainsi que l'avait dit Robespierre, un des plus fâcheux effets des folies athéistes de la faction ultra-révolutionnaire, même à ne voir que le côté politique de la question, était le parti qu'en tiraient nos ennemis extérieurs contre la Révolution elle-même. Un manifeste que venait de publier la Coalition présentait tous les républicains sans distinction comme un ramassis de brigands en révolte contre Dieu même aussi bien que contre les puissances légitimes de la terre. Le Comité de Salut Public, obéissant ici à l'influence de Robespierre, voulut repousser une inculpation dont il comprit la dangereuse portée ; une déclaration fut rédigée dans ce sens, et un décret consacrant de nouveau la liberté absolue des cultes, comme conséquence de la Déclaration des Droits de l'homme, fut obtenu de la Convention. Peu 6 décembre.

1793 AN II. après, la Convention sévit contre trois des plus fougueux ultra-révolutionnaires, Vincent, secrétaire-général des bureaux de la Guerre, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, et Maillard, le chef des égorgeurs de septembre. Ronsin, arrivé de Lyon depuis quelques jours seulement avec Collot-d'Herbois, avait fait placarder dans Paris une affiche dont les termes violents soulevèrent une indignation générale, en réveillant l'impression d'horreur qu'avait produite le récit des effroyables exécutions ordonnées dans Lyon par Collot-d'Herbois, et auxquelles Ronsin avait présidé. Quant à Vincent, on lui reprochait d'avoir organisé dans Paris des clubs composés de coupe-jarrets, qui promenaient dans les rues et dans les lieux publics leurs grands sabres et leurs longues moustaches, effrayant les femmes et les citoyens paisibles par leurs jurements et leurs menaces, et tenant partout les propos les plus séditieux contre le Comité de Salut Public, qu'ils accusaient à la fois d'usurpation et de faiblesse. A la tête de ces suppôts de la faction ultra-révolutionnaire était Maillard, que Vincent avait eu le pouvoir de faire sortir des prisons où le comité de sûreté générale l'avait fait mettre pour d'autres méfaits. On imputait, en outre, à Vincent d'inonder les départements et les armées d'hommes exagérés qui aliénaient les esprits par l'atrocité de leurs paroles et de leurs actes, et qui entravaient ouvertement les mesures du Comité et la marche du gouvernement. Ce fut Fabre-d'Eglantine, l'ami de Danton, qui dénonça ces trois hommes à la tribune nationale,
17 décembre. et qui les fit décréter d'arrestation.

Cependant le scrutin épuratoire des Jacobins, décidé sur la proposition de Robespierre et commencé dans les derniers jours de novembre, se poursuivait chaque jour sans interruption. Chacun des membres de la société montait à son tour à la tribune, livrant sa vie à un examen public, et répondant aux inculpations qui pouvaient lui être faites. Ceux dont le civisme était reconnu irréprochable recevaient, avec l'accolade du président, comme un nouveau baptême de pur patriote; les autres étaient expulsés du sein du club, et leur nom rayé des listes. Nul n'était exempt de cette épreuve redoutable. Le jour où Danton devait la subir avait attiré une affluence extraordinaire. On sait quelles sourdes inculpations circulaient dès long-temps non seulement contre sa vie privée et la source équivoque de sa fortune actuelle, mais aussi contre la pureté de ses principes révolutionnaires, et quels nuages avaient obscurci son ancienne popularité. On a vu, lors des derniers combats de la Montagne contre les Girondins, quelles dispositions d'esprit il y avait apportées; on sait qu'il n'avait pas tenu à lui qu'une réconciliation malheureusement impossible ne prévînt la catastrophe qui termina la lutte. Après le 31 mai, cédant à une sorte de fatigue et de dégoût, il avait refusé de faire partie d'aucun comité; et depuis l'exécution des vingt-un, prétextant le besoin de repos, il sollicita un congé de l'Assemblée, et alla passer un

mois à Arcis-sur-Aube, sa ville natale. Son absence avait été pour ses ennemis l'occasion de redoubler leurs attaques ouvertes ou leurs insinuations détournées ; ses amis le pressèrent d'y venir mettre un terme par sa présence. Danton quitta sa retraite, et reparut à la Convention, où ses premières paroles, nous l'avons vu, furent des paroles de modération et d'humanité. Ce fut un nouveau crime aux yeux des républicains furieux, dont toute la politique se réduisait à ce seul mot : exterminer. Ceux mêmes qui n'allaient pas jusqu'à ériger son indulgence en complicité lui reprochaient de chercher à détendre par un modérantisme hors de saison les ressorts du gouvernement révolutionnaire. Lorsqu'il parut aux Jacobins, une rumeur de fâcheux augure circula dans la foule. Danton se dirigea aussitôt vers la tribune ; ses traits avaient retrouvé quelque chose de cette expression terrible autrefois si connue. « J'ai entendu des rumeurs, s'écria-t-il ; déjà des dé- 1793. AN II.
» nonciations graves ont été dirigées contre moi ; je demande enfin à me
» justifier aux yeux du peuple. Je somme tous ceux qui ont pu concevoir
» contre moi des motifs de défiance de préciser leurs accusations, car je
» veux y répondre en public. J'ai éprouvé une sorte de défaveur en paraissant à la tribune. Ai-je donc perdu ces traits qui caractérisent la figure
» d'un homme libre? Ne suis je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos
» côtés dans les moments de crise? Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre ami, et qui doit mourir avec vous? Ne suis-je
» pas l'homme qui a été accablé de persécutions? » Danton évoque ici l'ombre de Marat, dont il a toujours été, dit-il, un des plus intrépides défenseurs. « Vous serez étonnés, continue-t-il, quand je vous ferai connaître ma
» conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis et les
» vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours
» eue. Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime.
» Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le
» peuple ; vous me jugerez en sa présence.... » Danton parle ainsi pendant une heure au moins, avec une émotion chaleureuse qui peu à peu se communique à l'auditoire ; il termine en demandant qu'une commission de douze membres soit nommée pour examiner les accusations dont il a été l'objet. Robespierre prend la parole après lui. « Danton vous a demandé une
» commission pour examiner sa conduite, dit-il ; j'y consens, s'il pense que
» cette mesure lui soit utile ; mais je soutiens que sa conduite ne peut être
» bien discutée qu'à la face du peuple. Je demande qu'on veuille bien préciser les griefs portés contre lui. »

Robespierre promène son regard sur l'auditoire ; tous gardant le silence, il reprend après un moment : « Personne n'élève la voix ; eh bien, je vais le
» faire.

» Danton, tu es accusé d'avoir émigré. On a dit que tu étais passé en

1793. » Suisse, et que ta maladie était feinte pour cacher au peuple ta fuite. On a
AN II. » dit que ton ambition était d'être régent sous Louis XVII ; qu'à une époque » déterminée tout a été préparé pour le proclamer ; que tu étais le chef de la » conspiration ; que ni Pitt, ni Cobourg, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni » la Prusse, n'étaient nos véritables ennemis, mais que c'était toi seul ; que » la Montagne était composée de tes complices ; qu'il ne fallait pas s'occuper » des agents envoyés par les puissances étrangères ; que les conspirations » étaient des fables qu'il fallait mépriser ; en un mot, qu'il fallait t'égorger... »

En n'articulant ici que les inculpations les plus absurdes des hébertistes, Robespierre cherche évidemment, quelle qu'en soit l'intention, à détourner les reproches plus fondés dont le caractère vénal et les principes relâchés de Danton avaient été l'objet. Il continue : « La société sait que j'étais divisé » d'opinion avec Danton ; que, dans le temps des trahisons de Dumouriez, » mes soupçons avaient devancé les siens. Je lui reprochai alors de n'être pas » assez irrité contre ce monstre ; je lui reprochai de n'avoir pas poursuivi » Brissot et ses complices avec assez de promptitude ; et je jure que ce sont » là les seuls reproches que je lui aie faits....

» Danton, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patrio- » tisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte ? Ne » sais-tu pas — et ne savez-vous pas tous, citoyens — que cette tactique est » infaillible ? Eh ! si le défenseur de la liberté n'était pas calomnié, ce serait » une preuve que nous n'aurions plus ni prêtres ni nobles à combattre.... »

Faisant allusion aux basses flagorneries dont Hébert le poursuivait dans sa feuille, Robespierre ajoute : « Les ennemis de la patrie semblent m'accabler » de louanges exclusivement ; ces louanges, je les répudie. Croit-on qu'à » côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne voie pas » le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie ? Dès l'origine de la » Révolution, j'ai appris à me méfier de tous les masques. La cause des pa- » triotes est une, comme celle de la tyrannie ; ils sont tous solidaires. Je me » trompe peut-être sur Danton ; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que » des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé : une différence » d'opinions entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec » colère ; et s'il n'a pas toujours été de mon avis, en conclurai-je qu'il trahis- » sait la patrie ? Non ; je la lui ai vu toujours servir avec zèle. Danton veut » qu'on le juge. Il a raison. Je veux qu'on me juge aussi. Qu'ils se présen- » tent, ces hommes qui sont plus patriotes que nous ! Je gage que ce sont des » nobles, des privilégiés. Vous y trouverez un marquis, et vous aurez par » là la juste mesure du patriotisme de ces emphatiques accusateurs... Il est » évident que Danton a été calomnié ; mais je déclare que je vois là un des fils » les plus importants de la trame ourdie contre tous les patriotes. Je déclare » aux aristocrates que bientôt nous les connaîtrons tous, et peut-être man-

» quait-il ce dernier renseignement à nos découvertes. Au surplus, je demande 1793.
» que chacun dise, comme moi, franchement ce qu'il pense sur Danton. » AN II.

Pas un des ennemis de l'ancien tribun des Cordeliers n'ose répondre à cet appel : Merlin de Thionville seul prend la parole, et c'est pour rappeler qu'au 10 août Danton avait sauvé la cause du peuple par ces paroles : *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !* Momoro lui-même, qui occupait le fauteuil, se voit obligé de proposer de passer à l'ordre du jour, et Danton reçoit l'accolade fraternelle au milieu d'applaudissements universels.

En protégeant Danton contre les calomnies de la faction ultra-révolutionnaire, Robespierre plaçait en même temps sous sa puissante égide les principes de modération maintenant professés par l'homme dont il défendait la cause; cette cause, il semblait l'identifier avec la sienne propre, car il combattait avec une infatigable énergie ceux-là mêmes qui poursuivaient Danton de leurs attaques, et il repoussait avec mépris les louanges perfides qu'ils lui donnaient dans leurs feuilles et dans leurs clubs, ne pouvant s'attaquer à sa popularité, trop bien assise encore pour qu'ils pussent espérer de l'ébranler. Tout semblait donc présager que le gouvernement allait rentrer dans une voie légale et modérée, maintenant que ses antagonistes morts ou abattus le laissaient seul maître du champ de bataille. Telle avait été la pensée de Danton à son retour d'Arcis-sur-Aube; tel était l'espoir qu'il se plaisait à caresser dans ses épanchements intimes. L'homme qui avait soulevé jadis toutes les tempêtes révolutionnaires avait horreur aujourd'hui d'un système de violences indéfinies qui ne pouvaient plus, à ses yeux, que nuire à la cause de la liberté, depuis qu'elles n'étaient plus nécessaires à son triomphe. Se regardant comme assuré du concours de Robespierre, qui venait de porter de si rudes coups à la faction hébertiste, et croyant pouvoir compter également sur cinq au moins des huit autres membres du Comité, Danton ne voyait d'irrévocablement attachés au système exterminateur que Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Saint-Just. Quant à l'opinion publique, outre qu'il était certain d'avoir pour lui tous ceux — et le nombre en était grand — que les massacres de Lyon et ceux du tribunal révolutionnaire avaient révoltés, il comptait ramener les autres à des idées d'indulgence et d'humanité par des feuilles rédigées dans un esprit de sage liberté, et propres à servir de contre-poison aux affreux journaux du *Père Duchesne* et de ses émules. Danton avait un ami qui lui parut éminemment propre, par le caractère de son esprit et l'entraînement d'un style plein de verve et de mordant, à le seconder dans cette vue : c'était Camille Desmoulins. Patriote ardent de 89, Camille Desmoulins avait, comme Danton, reculé devant les sanglants excès de 93, et du mépris pour les bourreaux il était aisément passé à la pitié pour les victimes. Camille embrassa

1793. AN II. avec avidité les premières ouvertures de Danton. Il saisit aussitôt la plume, et écrivit en quelques heures le premier numéro d'un nouveau journal auquel il donna pour titre le *Vieux Cordelier*, rappelant par là qu'il était le doyen de ce club révolutionnaire, dont l'ancienne exagération était de beaucoup dépassée par l'exagération de ses nouveaux adeptes. Ce premier numéro parut le lendemain même du jour où Danton avait subi aux Jacobins le scrutin épuratoire. Il débute par une apostrophe au chef du cabinet anglais et au système de corruption dont on le supposait l'auteur. « O Pitt, s'écrie-t-il, je rends hommage à ton génie ! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement si tu ne t'attachais à perdre dans l'opinion publique ceux qui depuis cinq ans ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre : qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'aurais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'aurais pu attiédir... »

Faisant allusion à la scène d'épuration de la veille, Camille continue : « C'est hier surtout, aux Jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un Hercule près d'être étouffé par tes serpents tricolores. Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui en ont fait les cinq campagnes depuis 1789, ces vieux amis de la liberté qui depuis le 12 juillet ont marché entre les poignards et les poisons des aristocrates et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. Mais que cette victoire même leur laisse de douleur, en pensant qu'elle a pu être disputée si long-temps dans les Jacobins ! La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme celle de Robespierre est debout ; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, à notre président perpétuel des anciens Cordeliers... Nous avons vaincu, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt... » Dans le numéro suivant, Camille s'attaque directement à deux des coryphées de la faction ultra-révolutionnaire, Chaumette et Clootz, et montre leur système d'exagération comme une manœuvre des ennemis de la Révolution. « Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource, dit-il, que celle dont usa le sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisa de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que proposerait Gracchus ; et à mesure que celui-ci

ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à seize sous, Drusus mettait à huit le *maximum*. Ce qui lui reussit si bien, que, dans peu, le forum, trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica dans la première insurrection morale. » 1793. AN II.

Le Vieux Cordelier rappelle à cette occasion que, repondant un jour à ceux qui reprochaient à Marat l'exagération de ses doctrines, il avait signalé dès lors le danger contre lequel on avait maintenant à se défendre. « Marat, leur avait-il dit, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la » République, d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant » la seule brèche praticable pour la contre-révolution. Il n'y a qu'à rire de » vos efforts contre la Montagne, tant que vous nous attaquerez par le Ma- » rais et le côté droit. On ne peut nous prendre que par les hauteurs, et en » s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire en captant les » suffrages d'un multitude imprudente, inconstante, par des motions plus » populaires encore que celles des vieux cordeliers: en suscitant des pa- » triotes plus chauds que nous, et de plus grands prophètes que Marat. » Heureusement la réputation de patriotisme est pour Marat une possession » d'etat si bien établie, qu'il semblera toujours au peuple qu'au-delà de ce » que propose Marat il ne peut y avoir que délire et extravagances.... Voilà » le service immense que lui seul peut-être est en mesure de rendre à la » République. Il empêchera toujours que la contre-révolution ne se fasse en » bonnets rouges, et c'est la seule manière possible de la faire. »

Voici comment le spirituel et mordant écrivain envisage l'incident du 7 novembre: « Je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras *, si ce n'était pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des Jacobins et un procureur de la Commune, tels que Clootz et Chaumette, je serais tenté de croire qu'à la nouvelle de Barrere, du 21 septembre, *la Vendée n'existe plus*, le roi de Prusse s'est écrie douloureusement: « Tous nos efforts échoueront donc contre la Republique, puisque le noyau » de la Vendée est détruit! » et que l'adroit Lucchesini, pour le consoler, lui aura dit: « Héros invincible, j'imagine une ressource, laissez-moi faire. » Je paierai quelques prêtres pour se dire charlatans; j'enflammerai le pa-

* Chaumette.

1793. AN II.

» triotisme des autres pour faire une pareille déclaration. Il y a à Paris » deux fameux patriotes, qui, par leurs talents, leur exagération et leur » système religieux bien connu, seront très propres à nous seconder et à » recevoir nos impressions. Il n'est question que de faire agir nos amis en » France auprès des deux grands philosophes Anacharsis *, et Anaxagoras, » de mettre en mouvement leur bile, et d'éblouir leur civisme par la riche » conquête des sacristies. Anacharsis et Anaxagoras croiront pousser à la » roue de la raison, tandis que ce sera à celle de la contre-révolution ; et » bientôt, au lieu de laisser mourir le papisme, en France, de vieillesse et » d'inanition, je vous réponds de faire passer force recrues constitutionnelles » à Lescure et à Larochejacquelin. »

A mesure que le Vieux Cordelier avance dans la carrière nouvelle qu'il s'est ouverte, ses attaques deviennent plûs vives et ses traits plus incisifs : leur portée réelle devient aussi plus evidente. Bientôt, à l'abri du nom de Tacite et sous le voile transparent d'un tableau de la tyrannie des successeurs d'Auguste, il trace le tableau le plus effrayant de la tyrannie révolutionnaire. « Il y avait anciennement à Rome, fait-il dire à Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'État et de lese-majeste, et portait peine capitale... Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription. Auguste le premier étendit cette loi de lèse-majesté, dans laquelle il comprit les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires. Bientôt, sous ses successeurs, les extensions n'eurent plus de bornes. Dès que des propos furent devenus des crimes d'État, il n'y eut plus qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même... Il fallait montrer de la joie à la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâces aux dieux; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendit coupable.

» Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile : Suspect.

» Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération : Suspect.

» Étiez-vous riche, il y avait péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses : Suspect.

* Cloolz.

» Etiez-vous pauvre? comment donc, invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien : Suspect. 1793. AN II.

» Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé? ce qui vous affligeait, c'est que les affaires de la République allaient bien : Suspect.

» Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte, qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que sa majesté était encore dans la vigueur de l'âge : Suspect.

» Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs? bon! nouveau Brutus, qui prétendait, par sa pâleur et sa perruque de jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée : Suspect.

» Etait-ce un philosophe, un orateur ou un poëte? il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'auteur aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée? Suspect.

» Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre? on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte : s'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un; mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire. Au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée : Suspect.

» On peut croire que c'était bien pis, si on était petit-fils ou allié d'Auguste; on pouvait avoir un jour des prétentions au trône : Suspect.... »

Continuant de puiser dans son rôle de traducteur cette critique sanglante que l'histoire du passé lui fournit contre le présent, le Vieux Cordelier poursuit : « La mort de tant de citoyens innocents et recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur sacré et inviolable faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, et en recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs, se parant des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Sévérus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations. Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière de dignités si large et si facile; et, pour se signaler par un début illustre, pour faire ses caravanes de délateur, le marquis Sérénus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père déjà exilé : après quoi il se faisait appeler fièrement Brutus.

» Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des

1793. AN II. propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat. »

Tout-à-coup Camille paraît s'effrayer de la portée de ce dernier trait; il semble craindre aussi que la virulence de ses catilinaires contre les exagérateurs de la Révolution ne le range aux yeux de bien des gens parmi les contre-révolutionnaires. C'est encore le chef du cabinet britannique qui va payer les frais de la réhabilitation. « Quoique Pitt, reprend-il, se sentant trop faible pour empêcher la liberté de s'établir en France en la combattant de front, ait compris que le seul moyen de la diffamer et de la détruire était d'en prendre lui-même le costume et le langage; quoique, en conséquence de ce plan, il ait donné à tous ses agents, à tous les aristocrates, l'instruction secrète de s'affubler du bonnet rouge, de changer la culotte étroite contre le pantalon, et de se faire patriotes énergumènes; quoique le patriote Pitt, devenu jacobin, dans son ordre à l'armée invisible qu'il solde parmi nous, lui ait enjoint de demander, comme un certain réquisitoire, qu'*on embastillât la moitié du peuple français comme suspect;* et, comme une certaine motion, qu'*on mît des barils de poudre sous ces prisons innombrables, et à côté une mèche permanente;* quoique le sans-culotte Pitt ait demandé qu'au moins par amendement on traitât tous ces prisonniers avec la dernière rigueur; qu'on leur refusât toutes les commodités de la vie, et jusqu'à la vue de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants, pour les livrer eux et leur famille à la terreur et au désespoir; quoique cet habile ennemi ait suscité partout une nuée de rivaux à la Convention, et qu'aujourd'hui, en France, il n'y ait que les douze cent mille soldats de nos armées qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois : — car les commissaires de la Convention font des lois; les départements, les districts, les municipalités, les sections, les comités révolutionnaires font des lois; et, Dieu me pardonne! je crois que les sociétés fraternelles en font aussi; — malgré, dis-je, tous les efforts que Pitt a faits pour rendre notre République odieuse à l'Europe, qu'on me cite, disait Danton, un seul homme fortement prononcé dans la Révolution et en faveur de la République qui ait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire?....

» Ceux qui jugent trop sévèrement les fondateurs de la République, continue-t-il, ne se mettent pas assez à leur place. Voyez entre quels précipices nous marchons : d'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côté est le modérantisme en deuil, qui faisait hier avec une armée de femmes le siége du comité de sûreté générale, et prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrît toutes les prisons pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires enragés de leur déten-

tion. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse : c'est la conspiration de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité, ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle; Montagnards de la troisième ou quatrième réquisition, dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République, s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont la patriotique ignorance nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption; mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jusqu'au faîte ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.... C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie que j'ai reproduites, y trouveront quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empresser de la corriger; car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité, puisse être devenu le portrait d'après nature de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait, il y a douze siècles, le despotisme et le pire des gouvernements, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles. »

1793. AN II.

Les numéros du *Vieux Cordelier* eurent en peu de jours un immense retentissement. Cette voix éloquente, qui tout-à-coup s'élevait, au nom de la raison et de l'humanité, contre les sanglants excès des proscripteurs révolutionnaires, porta l'espoir jusqu'au fond des prisons, et rendit un moment de courage aux parents des victimes; Camille lui-même craignit d'avoir dépassé le but qu'un pur républicain pouvait avouer. On vient de voir de quel ton il rappelle une démarche des épouses, des sœurs et des mères des prisonniers près de la Convention. Quelques jours après, elles en hasardèrent une seconde. Cette fois Robespierre crut devoir prendre la parole. On lui attribuait hautement dans la rédaction du *Vieux Cordelier* une part que pouvait avouer sa vanité d'écrivain, mais que sa politique circonspecte lui défendait de reconnaître. Il se demande si, parmi cette foule de citoyennes qui se pressent à la barre, il n'en serait pas un grand nombre qui obéiraient aux suggestions perfides de l'aristocratie? « Est-ce ainsi que des républi- » caines réclament la liberté des opprimés? continue-t-il. Pourquoi venir avec » cet appareil? N'est-ce pas vouloir forcer la Convention à rétrograder, que » de se présenter avec tant de fracas à sa barre? N'est-ce pas vouloir accroî- » tre l'audace de l'aristocratie, et donner plus de force aux ennemis de la » liberté? Combien ils se trompent, les intrigants, les contre-révolution- » naires, qui se persuadent d'amener la Convention à modérer le mouve-

20 décembre.



1793. AN II. « ment révolutionnaire! Son énergie ne l'abandonnera pas. Toujours elle » mettra à poursuivre les aristocrates la même constance qu'à protéger les » patriotes. » Robespierre termine en demandant que les comités de Salut Public et de sûreté générale nommassent des commissaires pour reconnaître et faire mettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés. Cette proposition fut décrétée au milieu des applaudissements. Le même jour, le président répondait à une députation des Cordeliers venant réclamer le prompt jugement des soixante-treize : « La justice nationale ne sera jamais » retardée ni éludée en faveur d'aucun citoyen, quels que soient son exis- » tence, son état, ses rapports, ses fonctions; mais la Convention saura » repousser toute influence, et en garantir surtout les magistrats qui tien- » nent dans leurs mains la balance de la justice. »

De quelques précautions oratoires que Robespierre eût entouré sa proposition d'un *comité d'examen*, cette proposition ne se rattachait pas moins au fond, par un sentiment de justice et de modération, à la pensée qui avait guidé la plume de Camille Desmoulins : tous les deux demandaient également, à l'opposé des ultra-terroristes, que la justice révolutionnaire cessât de frapper aveuglément, sans choix et sans examen, tous ceux que la délation signalait comme ennemis de la Révolution. Ce que Robespierre, de même que Camille, avait surtout en vue, c'était d'arracher aux prisons cette foule d'hommes inoffensifs qu'y avaient jetés le zèle outré ou les passions haineuses des comités révolutionnaires, armés des catégories illimitées dont Chaumette avait grossi la loi des suspects. Fort de cet éclatant appui que vient de lui prêter Robespierre, Camille poursuit avec une nouvelle ardeur son œuvre de conciliation. « Quelques personnes ont improuvé mon troisième numéro, dit-il, au début du numéro suivant du *Vieux Cordelier;* selon elles, je me serais plu à y faire des rapprochements historiques qui tendent à jeter de la défaveur sur la Révolution et les patriotes : elles devraient dire, sur les *excès* de la Révolution et les *patriotes d'industrie.* Elles croient le numéro réfuté, et tout le monde justifié par ce seul mot : *On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté; mais, patience, vous serez libres un jour.*

» Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, a besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr. Il est, au contraire, de la nature de la liberté que, pour en jouir, il suffit de la désirer. Un peuple est libre du moment qu'il veut l'être; il rentra, dès le 14 juillet, dans la plénitude de tous ses droits. La liberté n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur. Autrement, ceux qui se font tuer pour la République seraient donc aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée, qui se font tuer pour des délices de paradis dont ils ne jouiront point?... Non, cette liberté que j'adore n'est point le dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces

biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, 1793.
la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes. Voilà les traces AN II.
des pas de la déesse, voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

» Et à quel autre signe, poursuit *le Vieux Cordelier*, veut-on que je reconnaisse cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice de l'Opéra coiffée du bonnet rouge? Si par la liberté vous n'entendez pas comme moi les principes, mais seulement un morceau de pierre façonné en statue, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la nôtre.

» O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point, de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des Droits, c'est votre sublime Constitution! Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a point de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de gens suspects; il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure puisse être funeste à la République; ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution que vous enfermez, qui sont dangereux? De vos ennemis il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades : les braves et les forts ont émigré; ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée. Tout le reste ne mérite pas votre colère.... » Plus loin, l'éloquent défenseur de la modération dans la liberté ajoute : « Croyez-moi, dignes représentants : aujourd'hui que la Convention vient de rejeter sur les intrigants, sur les patriotes tarés et les ultra-révolutionnaires en moustaches et en bonnet rouge, l'immense poids de terreur qui pesait sur elle; aujourd'hui qu'elle a repris sur son piédestal l'attitude qui lui convenait dans la religion du peuple, et que le Comité de Salut Public veut un gouvernement provisoire respecté, et assez fort pour contenir également les modérés et les exagérés, laissons aussi végéter au coin de leur feu au moins ces paisibles casaniers qui n'étaient pas républicains sous Louis XV, ni même sous Louis XVI et les États Généraux, mais qui, dès le 14 juillet, et au premier coup de fusil, ont jeté leurs armes et

1793 AN II. l'écusson des lis, et demandé en grâce à la nation de leur laisser faire leurs quatre repas par jour.... Que de bénédictions s'élèveraient alors de toutes parts! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la Terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue si vous aviez un COMITÉ DE CLÉMENCE. C'est ce Comité qui finirait la Révolution; car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes quand elle est distribuée avec sagesse*. »

Toujours préoccupé néanmoins de l'appréhension d'être accusé de modérantisme et de tendance à la contre-révolution, Camille se hâte d'ajouter : « Gardez-vous, messieurs les modérés, de vous faire une autorité de mes paroles. Mon opinion n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet. Que les examinateurs secrets décrétés par la Convention interrogent les suspects un à un, et qu'ils ne leur rendent la liberté que si leur élargissement ne met point la République en péril.... Arrière la motion d'une amnistie! Une indulgence aveugle et générale serait contre-révolutionnaire.... Si pourtant mon *comité de clémence* paraît à quelques uns de mes collègues mal sonnant et sentant le modérantisme, à ceux qui me feront ce reproche je puis répondre ce que Marat répondait un jour dans un autre sens : *Vous n'y entendez rien. Eh! mon Dieu! laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop.* »

L'apparition de ces philippiques véhémentes où l'ancien *procureur de la lanterne* épanchait contre les exagérateurs du patriotisme son humeur caustique et sa verve d'indignation, eut bientôt toute l'importance d'un événement. Un nombre immense d'exemplaires s'en débitait chaque jour; et telle était la préoccupation exclusive de l'opinion publique, depuis que ces mots si nouveaux de modération et de clémence retentissaient au milieu des sanglantes exécutions du tribunal révolutionnaire et de la sombre terreur qui planait sur Paris, que les nouvelles de la prise de Toulon et de la destruction des Vendéens à Savenay, qui arrivèrent sur ces entrefaites, eurent beaucoup moins de retentissement que n'en avaient les numéros de Camille. Non seulement la tourbe de l'hébertisme poussa dans ses ignobles feuilles les cris rauques d'une colère furibonde; mais on s'en émut vivement dans une sphère plus élevée. Une partie des membres du Comité de Salut Public avaient été ou se regardaient comme personnellement attaqués par la plume audacieuse du Vieux Cordelier. Saint-Just et Billaud-Varennes ne lui pardonnaient pas le ridicule qu'il avait versé sur eux dans une brochure antérieure; Collot-d'Herbois, encore tout dégouttant de sang lyonnais, regardait comme sa propre cause la cause attaquée

* *Le Vieux Cordelier*, n. IV, décadi 30 frimaire (20 décembre).

par Camille. En dépit des restrictions et des correctifs dont le Vieux Cordelier avait entouré sa proposition d'un comité de clémence et ses rapprochements historiques empruntés à Tacite, il n'était pas difficile de pénétrer toute sa pensée sur le système de gouvernement auquel le Comité devait la puissance dictatoriale dont il était investi. Evidemment Camille attaquait le gouvernement révolutionnaire tel que l'avait constitué le décret du 4 décembre, ce gouvernement de terreur dont la loi des suspects était l'arme la plus formidable : c'était attaquer l'existence même du Comité, contre lequel un parti déjà nombreux se formait en même temps dans le sein de la Convention. Ce parti, qui avait pour noyau une portion de la Montagne, sans se poser encore de front devant le Comité de Salut Public, s'attachait en toute occasion à miner son autorité par une suite non interrompue d'attaques indirectes, et cherchait à réveiller le côté droit de la stupeur où le 31 mai l'avait plongé, pour s'en former une nouvelle majorité qui lui permît de marcher hautement à son but. — « S'il n'y a plus ici de côté droit, s'écriait un jour Chabot, si les décrets doivent être constamment rendus de confiance et sans discussion, j'en formerai un à moi seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition ! » Danton évitait de se prononcer ouvertement ; mais ses dispositions bien connues à l'égard du système de terreur sur lequel s'appuyait le gouvernement révolutionnaire, le désignaient assez pour le chef futur de cette opposition conventionnelle qui devait avoir pour symbole politique les doctrines de modération prêchées par le Vieux Cordelier du haut de la chaire déjà redoutable qu'il s'était élevée. Le Comité vit promptement le danger : la perte de Danton, de Camille, et des autres meneurs de ce qu'on nomma la faction des indulgents, fut résolue entre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Saint-Just. Robespierre, devenu l'homme le plus important de la Révolution, et qui devait faire pencher la balance du côté où il consentirait à apporter le poids de son immense popularité, Robespierre eut à se prononcer entre le système des *impitoyables* et le systèmes des *indulgents ;* il lui fallut choisir entre le parti violent qui jusqu'alors l'avait, au moins tacitement, reconnu pour chef, bien qu'il en eût combattu les écarts et tempéré les excès, et le parti modéré dont il s'était rapproché depuis quelques semaines, mais où il devait rencontrer un rival de prépondérance. Dans une telle situation, le choix de Robespierre ne pouvait être long-temps douteux, alors même que ses principes et ses inclinations ne l'eussent pas poussé de préférence vers le camp terroriste, et qu'il n'eût pas pensé que le temps n'était pas venu encore pour la Révolution de déposer les armes dont elle s'était couverte contre ses ennemis intérieurs. Il se rapprocha de ses collègues du Comité, et tout indique qu'il y eut une sorte de transaction. Collot-d'Herbois et les autres partisans de la violence révolutionnaire livrèrent à Robespierre les plus fougueux anarchistes, les athées les plus dé-

1793.
AN II.

1793. AN II. criés de la Commune et des Cordeliers; et Robespierre, de son côté, abandonna au Comité les meneurs du parti modéré : seulement il fut convenu que l'on continuerait de ménager ceux-ci, tout en les surveillant, jusqu'au moment où l'on se serait délivré des premiers, plus dangereux encore que les autres en ce qu'ils déshonoraient la Révolution en même temps qu'ils entravaient le gouvernement.

Le programme public de cette secrète transaction fut immédiatement proclamé dans un rapport *sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, 20 décembre. fait par Robespierre à la Convention au nom du Comité de Salut Public, rapport extrêmement remarquable tant par les maximes et les principes qui y sont posés et développés, que par le véritable talent qu'y montre Robespierre. Ce dernier s'attachait d'abord à déterminer nettement les limites qui séparaient le gouvernement révolutionnaire d'un gouvernement régulier paisiblement régi par la Constitution. Laissons-le parler : « La fonction du gouvernement est de diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution, disait-il.

» Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

» La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

» Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé de déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.

» Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile, et le gouvernement révolutionnaire de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les factions qui l'attaquent.

» Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale; IL NE DOIT AUX ENNEMIS DU PEUPLE QUE LA MORT. »

Plus loin le rapporteur ajoute :

« Le vaisseau constitutionnel n'a point été construit pour rester toujours dans le chantier; mais fallait-il le lancer à la mer au fort de la tempête et sous l'influence des vents contraires? C'est ce que voulaient les tyrans et leurs esclaves, qui s'étaient opposés à sa construction; mais le peuple français vous a ordonné d'attendre le retour du calme : ses vœux unanimes, couvrant tout-à-coup les clameurs de l'aristocratie et du fédéralisme, vous ont

commandé de le délivrer d'abord de tous ses ennemis. Les temples des dieux ne sont pas faits pour servir d'asile aux sacriléges qui viennent les profaner, ni la Constitution pour protéger les complots des tyrans qui cherchent à la détruire. 1793. AN II.

» Si le gouvernement révolutionnaire doit être plus actif dans sa marche et plus libre dans ses mouvements que le gouvernement ordinaire, en est-il moins juste et moins légitime? Non. Il est appuyé sur la plus sainte de toutes les lois, le salut du peuple; sur le plus irréfragable de tous les titres, la nécessité....

» Il doit voguer entre deux écueils, la faiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès : le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté; l'excès, qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé....

» Les deux extrêmes aboutissent au même point, poursuit le rapporteur : que l'on soit en-deçà ou au-delà du but, le but est également manqué. Rien ne ressemble plus à l'apôtre du fédéralisme que le prédicateur *intempestif* de la République une et indivisible. L'ami des rois et le procureur-général du genre humain s'entendent assez bien. Le fanatique couvert de scapulaires et le fanatique qui prêche l'athéisme ont entre eux beaucoup de rapports. Les barons démocrates sont les frères des marquis de Coblentz, et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le penser.

» Mais c'est ici que le gouvernement a besoin d'une extrême circonspection; car tous les ennemis de la liberté veillent pour tourner contre lui non seulement ses fautes, mais même ses mesures les plus sages.

» Frappe-t-il sur ce qu'on appelle exagération, ils cherchent à relever le modérantisme et l'aristocratie; s'il poursuit ces deux monstres, ils prêchent de tout leur pouvoir l'exagération. Il est dangereux de leur laisser les moyens d'égarer le zèle des bons citoyens; il est plus dangereux encore de décourager et de persécuter les bons citoyens qu'ils ont trompés. Par l'un de ces abus, la République risquerait d'expirer dans un mouvement convulsif; par l'autre, elle périrait infailliblement de langueur....

» S'il fallait choisir entre un excès de ferveur patriotique et le néant de l'incivisme, ou le marasme du modérantisme, il n'y aurait pas à balancer. Un corps vigoureux tourmenté par une surabondance de sève laisse plus de ressources qu'un cadavre. »

Le rapporteur, s'adressant ensuite à la Convention elle-même, cherche à conjurer les plans de coalition et d'opposition qu'y ont formés les adversaires du Comité. « En imposant à des membres tirés de votre sein la tâche redoutable de veiller sans cesse sur les destinées de la patrie, lui dit-il, vous vous êtes imposé à vous-mêmes la loi de lui prêter l'appui de votre force et de votre

1793. AN II. confiance. Si le gouvernement révolutionnaire n'est secondé par l'énergie, par les lumières, par le patriotisme et par la bienveillance de tous les représentants du peuple, comment aura-t-il une force de création proportionnée aux efforts de l'Europe qui l'attaque, et de tous les ennemis de la liberté qui pèsent sur lui de toutes parts? Malheur à nous si nous ouvrons nos âmes aux perfides insinuations de nos ennemis, qui ne peuvent nous vaincre qu'en nous divisant! Malheur à nous si nous brisons le faisceau au lieu de le resserrer, si les intérêts privés, si la vanité offensée, se font entendre à la place de la patrie et de la vérité! »

Enfin, Robespierre revient encore sur ce que plus d'une fois déjà il avait dénoncé à la tribune des Jacobins sous le nom de *faction de l'étranger*, et il montre cette faction hypocrite et perverse prenant tous les masques et empruntant tous les langages pour saper la Révolution dans ses bases. « Grâces à cinq années de trahisons et de tyrannies, continue-t-il; grâces à trop d'imprévoyance et de crédulité, à quelques traits de vigueur trop démentis par un repentir pusillanime, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Italie, ont eu le temps d'établir en France un gouvernement secret, rival du gouvernement français; elles ont aussi leurs comités, leur trésorerie, leurs agents. Ce gouvernement occulte acquiert la force que nous ôtons au nôtre; il a l'unité qui nous a long-temps manqué, la politique dont nous croyons trop pouvoir nous passer, l'esprit de suite et le concert dont nous n'avons pas toujours assez senti la nécessité.... Les agents des cours étrangères délibèrent dans nos administrations, dans nos assemblées sectionnaires; ils s'introduisent dans nos clubs; ils ont siégé jusque dans le sanctuaire de la représentation nationale; ils dirigent et dirigeront éternellement la contre-révolution sur le même plan; ils rôdent autour de nous; ils surprennent nos frères; ils caressent nos passions; ils cherchent à nous inspirer jusqu'à nos opinions; ils tournent contre nous nos résolutions. Êtes-vous faibles, ils louent votre prudence; êtes-vous prudents, ils vous accusent de faiblesse; ils appellent votre courage témérité, votre justice cruauté. Ménagez-les, ils conspirent publiquement; menacez-les, ils conspirent dans les ténèbres... Ils n'attendent que des chefs pour se rallier, ils les cherchent au milieu de vous. Leur principal objet est de vous mettre aux prises les uns avec les autres. Cette lutte funeste relèverait les espérances de l'aristocratie, renouerait les trames du fédéralisme; elle vengerait la faction girondine de la loi qui a puni ses forfaits; elle punirait la Montagne de son dévouement sublime: car c'est la Montagne, ou plutôt la Convention, qu'on attaque en la divisant et en détruisant son ouvrage. »

Le rapport proposait en terminant la mise en jugement de Diétrich, de Custine fils, de Biron, de Debrulli, de Barthélemi, et de tous les autres généraux et officiers prévenus de complicité avec Dumouriez, Custine, Lamar-

lière et Honchard. C'étaient ceux-là surtout, disait le Comité, c'étaient les grands coupables, les agents des rois coalisés, les généraux conspirateurs, complices de ceux que déjà la loi avait atteints, qu'il importait de frapper promptement. Le châtiment de cent coupables obscurs était moins utile à la liberté que le supplice d'un chef de conspiration. La Convention donna un vote unanime au projet de décret, qui prescrivait en outre à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de faire juger pareillement *les étrangers, banquiers, et autres individus prévenus de trahison et de connivence avec les rois ligués contre la République française.* 1793. AN II.

Le lendemain, Barrère monta à la tribune pour demander, au nom des Comités de Salut Public et de sûreté générale réunis, le rapport du décret rendu six jours auparavant, sur la proposition de Robespierre, pour la création d'une commission de révision des arrestations ordonnées par les comités révolutionnaires. Ce décret, dit-il, n'était propre qu'à raviver l'aristocratie et à éteindre chez les patriotes l'énergie révolutionnaire. Une demande du redoutable Comité était un ordre ; l'Assemblée rapporta le décret sans opposition. Barrère, défendant l'esprit et les dispositions de la loi des suspects, si vivement attaquée par *le Vieux Cordelier,* fit du haut de la tribune une censure presque officielle des numéros de Camille Desmoulins. En même temps, Collot-d'Herbois les dénonçait à l'animadversion des Jacobins, pendant qu'aux Cordeliers une délibération spéciale excluait Camille de la société, lui qui l'avait fondée, et qui en avait été si long-temps le membre le plus ardent. Il faut voir avec quelle colère comique Camille accueille cet arrêt dans le numéro suivant de son *Vieux Cordelier :* « Pardon, frères et amis, s'écrie-t-il, si j'ose prendre encore le titre de Vieux Cordelier, après l'arrêté du club qui me défend de me parer de ce nom. Mais, en vérité, c'est une insolence si inouïe que celle de petits-fils se révoltant contre leur grand-père, et lui défendant de porter son nom, que je veux plaider cette cause contre ces fils ingrats. Je veux savoir à qui le nom doit rester, ou au grand-papa, ou à des enfants qu'on lui a faits, à des enfants dont il n'a jamais ni reconnu ni même connu la dixième partie, et qui prétendent le chasser du paternel logis. O dieux hospitaliers! je quitterai le nom de *Vieux Cordelier* quand nos pères profès du district, et non du club, me le défendront; quant à vous, messieurs les novices, qui me rayez sans m'entendre,

Sifflez-moi librement ; je vous le rends, mes frères *. »

Néanmoins, malgré ce ton agressif que le *Vieux Cordelier* s'efforce de conserver encore, on sent que la confiance l'abandonne, et que maintenant

* *Le Vieux Cordelier*, n. V, 5 nivose (25 décembre).

1793. AN II. s'il continue de frapper, c'est moins pour attaquer que pour se défendre. Il éprouve le besoin de justifier de son patriotisme, lui si long-temps reconnu comme le patriote par excellence. « Déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur, dit-il : cela est vrai, citoyens; voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante. J'ai conspiré pour la liberté bien avant le 12 juillet.... Je conspirais le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris le premier cette cocarde nationale que vous ne pouvez attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi.... Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans mes nombreux écrits contre les aristocrates de toute espèce, contre les royalistes, les feuillants, les brissotins, les fédéralistes.... J'ai toujours eu six mois et même dix-huit mois d'avance sur l'opinion publique. Je les ai encore, ces six mois d'avance; et j'ajourne à un temps moins éloigné votre changement d'opinion sur mon compte.... » Ici, Camille, se redressant tout-à-coup, prend brusquement corps à corps ses principaux adversaires, surtout Barrère et *le Père Duchesne*. Toute sa verve se rallume dans ce dernier combat; il fuit, mais il fuit comme le Parthe, en se retournant pour lancer encore à ses ennemis les traits acérés de l'indignation et du sarcasme, et les en percer de part en part. Faisant allusion à la réprimande que Barrère venait de lui jeter en pleine Convention, il s'écrie : « Encore, si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varennes, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : c'est le soufflet du bouillant saint Pierre au bon saint Paul qui avait péché. Mais toi, mon cher Barrère, toi le président des Feuillants, toi qui as proposé le comité des Douze, que tu deviennes tout-à-coup un passe-Robespierre, et que je sois par toi colapbisé si sec! j'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui m'accuses de modérantisme! quoi! c'est toi, montagnard du 3 juin, qui donnes à Camille un brevet de civisme!... Oh! la belle chose que de n'avoir point de principes, et de savoir prendre le vent à propos! » Puis s'interrompant tout-à-coup au nom du *Père Duchesne*, qui s'est présenté sous sa plume : « Attends-moi, Hébert, s'écrie-t-il, je suis à toi dans un moment. » Et il tombe en effet sur ce second antagoniste avec un redoublement de vigueur et de colère. Il lui jette au visage les nombreuses turpitudes dont toute sa vie est souillée, il le couvre de boue et de mépris, il le laisse tout meurtri étendu dans la fange où il a toujours vécu. « Ne sais tu donc pas, lui dit-il, que quand les tyrans de l'Europe veulent avilir la République, que lorsqu'ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte de ténèbres et de barbarie, et que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son bon goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des

lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et dn Comité de Salut Public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égout de Paris était la Seine! » Plus loin il ajoute: « Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les vrais Républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sydney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre, que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous pour un député victime de son courage et de son républicanisme? »

1793. AN II.

Le caractère facile de Camille, son humeur enjouée autant qu'enthousiaste, le tour toujours original et souvent naïf de son esprit, lui conservaient pour amis personnels la plupart de ses adversaires politiques; on lui pardonnait volontiers ce que l'on regardait comme les écarts d'une imagination trop vive, en considération des services qu'il avait rendus depuis cinq ans à la cause de la liberté. Robespierre lui-même, auquel l'unissait une vieille amitié de collége, Robespierre aurait voulu pouvoir le sauver. Mais il aurait fallu pour cela l'amener à rétracter les doctrines qu'il venait de développer sous une forme si piquante, et c'est ce qu'il est toujours difficile d'obtenir d'un auteur, alors surtout qu'il a écrit sous l'inspiration d'une conviction profonde. Dans une séance des Jacobins, Robespierre l'essaya, néanmoins; mais, toujours un peu doctoral dans ses réprimandes, il prit un ton dont son protégé se sentit vivement blessé. Déjà une fois, dit-il, il avait pris la défense de Camille accusé aux Jacobins, et il s'était permis alors des réflexions sur son caractère. Ces réflexions, l'amitié les autorisait; mais il était forcé maintenant de tenir un tout autre langage. Camille avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées et malsonnantes qui couvraient toutes les pages du *Vieux Cordelier*. Enflé par le débit prodigieux de ses numéros et les éloges perfides que les aristocrates lui prodiguaient, Camille n'avait pas abandonné le sentier que l'erreur lui avait tracé. Ses écrits étaient dangereux, ils alimentaient les espérances liberticides des ennemis de la Révolution, ils favorisaient la malignité publique. Cependant, quelque condamnables que fussent les écrits de Camille,

1794. 7 janvier.



1794 AN II. il fallait bien distinguer sa personne de ses ouvrages. Camille était un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies avaient égaré. Il fallait sévir contre ses numéros et le conserver lui-même au milieu de la société. Robespierre, en finissant, demandait que, pour l'exemple, les numéros du *Vieux Cordelier* fussent brûlés au pied de la tribune. — C'est fort bien dit, Robespierre, s'écria Camille; mais je te répondrai comme Rousseau : Brûler n'est pas répondre. — Veux-tu donc justifier des ouvrages qui font les délices de l'aristocratie? repartit Robespierre, blessé à son tour. Sache que si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi. La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions. — Je ne te conçois pas, réplique de nouveau Camille. La Montagne et toute la Convention, qui lisent *le Vieux Cordelier*, ne sont-elles donc composées que d'aristocrates? Tu me condamnes ici. Mais n'ai-je pas été chez toi? Ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant au nom de l'amitié de vouloir bien m'aider de tes avis, et de me tracer le chemin que je devais tenir?

Robespierre répond qu'il n'a vu qu'un ou deux des numéros de Camille, et que, n'épousant aucune querelle, il n'avait pas voulu lire les autres, parce qu'on aurait dit qu'il les avait dictés. Danton intervient alors dans le débat. Il dit que Camille ne devait pas s'effrayer des leçons un peu sévères que l'amitié de Robespierre venait de lui faire. Et, s'adressant à la société, il ajoute : « Prenez garde, citoyens, que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions. En jugeant Desmoulins, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse. »

Un grand nombre de voix réclament la lecture des numéros inculpés; le secrétaire lit à la tribune les numéros trois et quatre, l'un où sous le voile d'une traduction de Tacite il fait une satire si sanglante de la loi des suspects, l'autre où il parle de la liberté en si nobles termes, et où il prononce le mot de *Comité de Clémence*. Robespierre s'opposa le lendemain à ce que l'on donnât lecture du numéro cinq. « L'opinion doit être maintenant fixée » sur Camille, dit-il. Vous voyez dans ses ouvrages les principes les plus » révolutionnaires à côté des maximes du plus pernicieux modérantisme. » Tantôt sa massue redoutable porte les coups les plus terribles à nos ennemis; tantôt à l'aide d'un sarcasme piquant il déchire les meilleurs » patriotes. Desmoulins est un composé bizarre de vérités et de mensonges, » de politique et d'absurdités, de vues saines et de plans chimériques, » de projets particuliers. » — D'après tout cela, ajoute Robespierre, que les Jacobins chassassent Desmoulins ou qu'ils le conservassent, peu importerait : ce n'était qu'un individu; mais ce qui importait davantage, c'était que la liberté triomphât et que la vérité fût reconnue. Ce n'était pas Camille qu'il importait de discuter, mais la chose publique et la Convention elle-

même, laquelle était en butte aux intrigues du parti de l'étranger, cause de tous les maux dont la République était affligée, et de toutes les dissensions qui divisaient les patriotes. « Il y a deux complots, continue Robespierre, dont » l'un a pour objet d'effrayer la Convention, et l'autre d'inquiéter le peuple. » Les conspirateurs qui sont attachés à ces trames odieuses semblent se » combattre mutuellement, et cependant ils concourent à défendre la cause » des tyrans. C'est la seule source de nos malheurs passés; ce serait celle » de nos malheurs à venir, si le peuple entier ne se ralliait autour de la » Convention et n'imposait silence aux intrigants de toute espèce. Notre » devoir, amis de la vérité, est de faire voir au peuple le jeu de toutes les » intrigues, et de lui montrer au doigt les fourbes qui veulent l'égarer...... » Ne nous occupons d'aucun individu, mais seulement de la patrie. J'invite » la société à ne s'attacher qu'à la conjuration, sans discuter plus long- » temps les numéros de Camille Desmoulins. » Les Jacobins passèrent à l'ordre du jour, et adoptèrent à l'unanimité la motion de Robespierre, qui, pour les détourner des questions purement personnelles, où leur activité se consumait en discussions irritantes, avait proposé de mettre en délibération une question toute politique, les crimes du gouvernement britannique. La société cessa, en effet, de s'occuper de Camille. Celui-ci interrompit bientôt la publication de ses numéros, après une dernière lance rompue en faveur de la *liberté illimitée* de la presse *.

1794. AN II.

Au milieu de ces intrigues et de ces débats, où se cachent de si graves intérêts de parti, un incident étranger aux préoccupations du moment semble rallier un instant toutes les opinions dans un même sentiment de ferveur révolutionnaire. Le 21 janvier, une nombreuse députation des Jacobins vint demander à la barre de la Convention que tous les ans à pareil jour une fête célébrée dans toute l'étendue de la République consacrât l'anniversaire de la mort de Louis XVI et de l'établissement de la liberté. La Convention transforma aussitôt la pétition en décret, et décida en outre qu'elle se joindrait en corps aux députations des sociétés populaires et de la Commune de Paris, qui devait se rendre ce jour-là sur la place de la Révolution pour y célébrer cette journée glorieuse au pied de l'arbre de la Liberté. Une circonstance sinistre marqua cette démarche. Au moment où la Convention Nationale, sortant du jardin des Tuileries, débouchait sur la place, quatre têtes roulaient sur l'échafaud, depuis long-temps dressé en permanence : digne accompagnement de cette odieuse commémoration. Rentrée dans le lieu de ses séances après cette cérémonie sanglante, la Convention paraît livrée à un véritable délire révolutionnaire; on dirait que l'odeur du sang qu'elle vient de respirer lui a porté à la tête. Les motions les plus furi-

21 janvier.

* *Le Vieux Cordelier*, n. VII et dernier, 15 pluviose (3 février).

1794. bondes se succèdent à la tribune ; et enfin une commission composée de
AN II. Robespierre, Billaud-Varennes, Couthon, Collot-d'Herbois et Lachevardière est nommée au milieu des acclamations pour rédiger *l'acte d'accusation de tous les rois*, « afin que cet acte soit envoyé par les Jacobins au tribunal de l'opinion publique de tous les pays, et qu'il n'y ait plus aucun roi qui puisse trouver ni un ciel pour l'éclairer, ni une terre pour le porter. »

Vincent et Ronsin, ces deux fougueux ultra-révolutionnaires que nous avons vu décréter d'arrestation sur la motion de Fabre d'Églantine, étaient toujours retenus en prison, mais n'avaient pas encore été envoyés devant le tribunal révolutionnaire. Les Cordeliers, qui avaient fait précédemment une première démarche publique près de la Convention pour obtenir le prompt jugement des deux accusés, en firent une nouvelle dans les derniers jours de janvier pour solliciter leur élargissement. Fabre d'Églantine, qui remplissait les fonctions de secrétaire de la Convention, venait d'être lui-même arrêté comme complice d'une falsification de décret achetée à prix d'or par les intéressés ; cette circonstance servit les amis de Ronsin et de Vincent. On fit valoir l'immoralité de l'accusateur comme un argument en faveur de l'innocence des accusés ; et sur la proposition des comités, pour lesquels la détention des deux prévenus était un embarras, — car on ne pouvait leur faire leur procès sans mettre en même temps en cause le Comité du Salut Public dans la personne de Collot-d'Herbois, un de ses membres, — le général de l'armée révolutionnaire et le secrétaire de la guerre furent rendus à la liberté. Leur co-accusé Maillard l'avait été avant eux.

Le mois de février tout entier s'écoula sans qu'aucun événement extérieur vînt changer la situation ou en accélérer le dénouement ; mais pendant cette inaction apparente, le Comité continuait de travailler silencieusement à la destruction de ses ennemis. En attendant que le moment d'agir fût venu, il s'attachait à préparer l'opinion. Le 5 février (17 pluviôse), Robespierre fit à la Convention un rapport *sur les principes de morale politique qui devaient diriger l'administration intérieure de la République*. Ce rapport est en quelque sorte le complément de celui du 25 décembre. Robespierre y reprend sommairement les principes posés dans ce dernier, et y ajoute de nouveaux développements. Il était temps, y disait-il, de marquer nettement le but de la Révolution et le terme où l'on voulait arriver ; il était temps de se rendre compte et des obstacles qui en éloignaient encore, et des moyens que l'on devait adopter pour l'atteindre. Or le but où l'on tendait, c'était la jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, et le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées dans le cœur de tous les hommes ; et le seul gouvernement qui pût réaliser ces prodiges était le gouvernement démocratique, c'est-à-dire un état politique où le peuple souverain, guidé

par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire lui-même. Mais pour fonder et pour consolider la démocratie, pour arriver au règne paisible de la Constitution, il fallait terminer la guerre de la liberté contre la tyrannie, et traverser heureusement les orages de la Révolution : tel était le but du système révolutionnaire que la Convention avait organisé. 1794 AN II.

Robespierre se demande ensuite quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique, et il répond : c'est la vertu. « La vertu dont je parle, continue-t-il, est cette vertu publique qui opéra tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome, cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois.... Ainsi, tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi par une assemblée législatrice; tout ce qui tend à les concentrer dans l'abjection du moi personnel, à réveiller l'engouement pour les petites choses et le mépris des grandes, doit être rejeté ou réprimé. Dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire.... »

Arrivant à la situation de la République, Robespierre la retrace en ces termes : « Au-dehors tous les tyrans vous cernent, au-dedans tous les amis de la tyrannie conspirent : ils conspireront jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ou périr avec elle; or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être que l'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur.

» Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible.... »

Ici l'interprète du Comité est ramené aux factions contraires qui tendent, par une voie différente, à la désorganisation du pouvoir existant et à la subversion de la République. » Indulgence pour les royalistes ! s'écrient certaines gens; grâce pour les scélérats ! — Non ! Grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité !

» La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles; il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs, ne sont pour elle que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Cette guerre terrible que soutient la liberté contre la tyrannie n'est-elle pas indivisible ? Les ennemis du dedans ne sont-ils pas les alliés des ennemis du dehors ? Les assassins qui déchirent la patrie dans l'intérieur, les intrigants

1794. AN II. qui achetent la conscience des mandataires du peuple, les traîtres qui la vendent, les libellistes mercenaires soudoyés pour déshonorer la cause du peuple, tuer la vertu publique, attiser le feu des discordes civiles et préparer la contre-révolution politique par la contre-révolution morale; tous ces gens-là sont-ils moins coupables ou moins dangereux que les tyrans qu'ils servent? Tous ceux qui interposent leur douceur parricide entre ces scélérats et le glaive vengeur de la justice nationale ressemblent à ceux qui se jetaient entre les satellites des tyrans et les baïonnettes de nos soldats. Tous les élans de leur fausse sensibilité ne me paraissent que des soupirs échappés vers l'Angleterre et vers l'Autriche....

» La lenteur des jugements équivaut à l'impunité; l'incertitude de la peine encourage tous les coupables : et cependant on se plaint de la sévérité de la justice! on se plaint de la détention des ennemis de la République! On cherche des exemples dans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne veut pas les choisir dans celle des peuples, ni les puiser dans le génie de la liberté menacée.... Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence; leur pardonner, c'est barbarie.

» Les ennemis intérieurs du peuple français, poursuit Robespierre, se sont divisés en deux factions, comme en deux corps d'armée. Elles marchent sous des bannières de différentes couleurs et par des routes diverses; mais elles marchent au même but. Ce but est la désorganisation du gouvernement populaire et la ruine de la Convention, c'est-à-dire le triomphe de la tyrannie. L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée.... »

Saint-Just, trois semaines plus tard, vint à son tour apporter à la tribune, au nom des comités de Salut Public et de sûreté générale, un rapport développé *sur la nécessité de détenir les personnes reconnues ennemies de la Révolution*. Comme tous les discours de ce sectaire froidement fanatique, celui-ci présente fréquemment dans ses formes nuageuses et incorrectes cette obscurité de pensée et d'expression qui avait valu à Saint-Just le surnom d'*Apocalyptique*. Les objets s'offrent à lui sous le même point de vue qu'à Robespierre; mais son imagination maladive leur prête une couleur encore plus sombre. Selon lui, la France avait un gouvernement, mais elle n'avait pas d'institutions. On avait voulu une République; mais si on ne voulait point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. Or, *ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé*. « On se plaint des mesures révolutionnaires! s'écrie Saint-Just; mais nous sommes des modérés en comparaison des autres gouvernements. » Et il trace alors un effroyable tableau du régime monarchique, soit en France avant 89, soit dans le reste de l'Europe; puis il ajoute : « Parle-t-on de clémence chez les rois de l'Europe? Non. Ne vous laissez donc point amollir.

N'avez-vous pas le droit de traiter les partisans de la tyrannie comme on traite ailleurs les partisans de la liberté?... La monarchie nageait dans le sang de trente générations, et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables! Ceux qui demandent la liberté des aristocrates ne veulent point la République, et craignent pour eux. C'est un signe éclatant de trahison que la pitié que l'on fait paraître pour le crime dans une République qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité. Je défie tous ceux qui parlent en faveur de l'aristocratie détenue de s'exposer à l'accusation publique devant un tribunal... Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, il est certain qu'il y a quelqu'un qui dans son cœur conduit le dessein de nous faire rétrograder ou de nous opprimer : et nous nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions plus l'être! La confiance de nos ennemis nous avertit de nous préparer à tout, et d'être inflexibles. La première loi de toutes les lois est la conservation de la République....

» Il est une secte politique dans la France qui joue tous les partis; elle marche à pas lents. Parlez-vous de terreur, elle vous parle de clémence; devenez-vous cléments, elle vous vante la terreur. Elle veut être heureuse et jouir. Elle oppose la perfection au bien, la prudence à la sagesse. Ainsi, dans un gouvernement où la morale n'est point rendue pratique par des institutions fortes qui rendent le vice difforme, la destinée publique change au gré du bel esprit et des passions dissimulées. Eprouvons-nous des revers, les indulgents prophétisent des malheurs; sommes-nous vainqueurs, on en parle à peine. Dernièrement on s'est moins occupé des victoires de la République que de quelques pamphlets; et tandis qu'on détourne le peuple des mâles objets, les auteurs des complots criminels respirent et s'enhardissent....

» Il s'éleva dans le commencement de la Révolution des voix indulgentes en faveur de ceux qui la combattaient. Cette indulgence, qui ménagea pour lors quelques coupables, a depuis coûté la vie à deux cent mille hommes dans la Vendée; cette indulgence nous a mis dans la nécessité de raser des villes; elle a exposé la patrie à une ruine totale. Et si aujourd'hui vous vous laissiez aller à la même faiblesse, elle vous coûterait un jour trente ans de guerre civile.... Vous n'avez le droit ni d'être cléments, ni d'être sensibles pour les trahisons; vous ne travaillez pas pour votre compte, mais pour le peuple.... »

Saint-Just résumait ainsi son réquisitoire contre l'indulgence en temps de révolution : « Les indulgents ne se soucient pas de demander de compte à

1794. AN II.

personne, parce qu'ils craignent qu'on ne leur en demande à eux-mêmes. Ainsi, par une transaction tacite entre tous les vices, la patrie se trouve immolée à l'intérêt de chacun, au lieu que tous les intérêts privés soient immolés à la patrie.

» Marat avait quelques idées heureuses sur le gouvernement représentatif, que je regrette qu'il ait emportées. Il n'y avait que lui qui pût les dire; il n'y aura que la nécessité qui permettra qu'on les entende de la bouche de tout autre.

» Il s'est fait une révolution dans le gouvernement; elle n'a point pénétré l'état civil : le gouvernement repose sur la liberte; l'état civil sur l'aristocratie, qui forme un rang intermédiaire d'ennemis de la liberté entre le peuple et vous. Pouvez-vous rester loin du peuple, votre unique ami?

» Jusques à quand serons-nous dupes et de nos ennemis intérieurs par l'indulgence déplacée, et des ennemis du dehors dont nous favorisons les projets par notre faiblesse?

» Epargnez l'aristocratie, et vous vous préparez cinquante ans de troubles. OSEZ! ce mot renferme toute la politique de notre Révolution. »

26 février. (8 ventôse.)

Un projet de décret qui suivait ce rapport, et que l'Assemblée vota sans discussion, investissait le comité de sûreté générale du pouvoir exclusif de faire mettre en liberté les patriotes détenus. Les propriétés des patriotes étaient déclarées inviolables et sacrées. Toute personne reconnue ennemie de la Révolution serait détenue jusqu'à la paix, et bannie ensuite à perpétuité; ses biens seraient séquestrés au profit de la République. Tout détenu qui réclamerait sa liberté serait tenu de rendre compte de sa conduite depuis le 1er mai 1789. Les principes développés dans le rapport disaient assez quelles règles d'appréciation présideraient à cet examen, et ce qu'était devenu, en passant par les mains du Comité de Salut Public, ce projet de Comité de Clémence mis en avant par Camille Desmoulins sous l'inspiration de Danton, et un moment appuyé par Robespierre lui-même. La terreur, une terreur implacable, était plus que jamais mise à l'ordre du jour. Le Comité alla plus loin encore. Un second décret, daté du 13 ventôse (3 mars), proclamait une véritable loi agraire contre la classe à peu près illimitée des ennemis de la Révolution, au profit de tout ce qui porterait le nom de patriote. Toutes les communes de la République devaient dresser un état de leurs patriotes indigents, afin de mettre le Comité à même de répartir entre eux les biens des ennemis de la République. « Le moyen d'affermir la Révolution, disait Saint-Just dans le préambule de ce second décret, est de la faire tourner au profit de ceux qui la soutiennent, et à la ruine de ceux qui la combattent. » Toutefois, il deviendra tout-à-l'heure évident que l'un des motifs secrets qui inspirèrent et ces deux décrets et le rapport qui les avait précédés, était, en se prononçant avec un redoublement d'énergie contre

les indulgents, de ménager au Comité les moyens de frapper les ultrà-révolutionnaires sans qu'on pût ni l'accuser ni le soupçonner de pencher vers un système d'amollissement. 1794. AN II.

Les anarchistes de la Commune et des Cordeliers puisèrent dans cette démonstration du Comité une sécurité qui devait hâter leur perte. Jugeant que le gouvernement se rapprochait d'eux, ils retrouvèrent tout-à-coup leur audace arrogante. Des placards affichés à profusion dans les halles et les quartiers populeux, renouvelant le langage incendiaire qui six mois auparavant avait préparé la violation de l'Assemblée Nationale, dénonçaient à la fureur du peuple la *partie corrompue* de la Convention, et prêchaient ouvertement un second 31 mai contre les nouveaux Brissotins, c'est-à-dire contre les modérés. L'arrestation d'un de ces agitateurs turbulents produisit une explosion menaçante aux Cordeliers, dont il était membre. Une députation fut immédiatement envoyée au sein du comité de sûreté générale pour réclamer sa mise en liberté, et l'arrestation ayant été maintenue, la société, que présidait Momoro, arrêta que le tableau des Droits de l'homme serait couvert d'un crêpe noir, et qu'il resterait voilé « jusqu'à ce que le peuple eût recouvré ses droits sacrés par l'anéantissement de la faction. » Les orateurs du club en appelèrent à l'insurrection, « à la sainte insurrection. » Hébert s'emporta contre la faction qui voulait soustraire au supplice les soixante-treize complices de Brissot, parce que, disait-il, elle sent qu'elle-même a mérité le même châtiment; puis saisissant cette occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait de haine contre Robespierre, de qui son amour-propre avait reçu depuis quelques mois de si rudes atteintes : « Les hommes aujourd'hui les plus à craindre, s'écria-t-il, » ce sont les ambitieux ! — les ambitieux, qui mettent les autres en avant, » qui se tiennent derrière la toile, qui se montrent plus irrassasiables à mesure » qu'ils ont plus de pouvoir, qui veulent régner, en un mot. Mais les Cordeliers ne le souffriront pas. — Non! non! non! cria-t-on de toutes parts. — Ces » hommes, reprend Hébert, qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les » sociétés populaires, je vous les nommerai. Depuis deux mois je me retiens. » Je me suis imposé la loi d'être circonspect; mais mon cœur ne peut plus » y tenir. En vain voudraient-ils attenter à ma liberté. Je sais ce qu'ils ont » tramé, mais je trouverai des défenseurs. » 4 mars.

— Parle, Père Duchesne, lui cria un des membres; parle et ne crains rien. Nous serons, nous, les Pères Duchesnes qui frapperont. — Je te ferai le reproche que tu t'es fait à toi-même, Hébert, ajoute Momoro : c'est que depuis deux mois tu crains de dire la vérité. Parle, nous te soutiendrons. — Voici un numéro du *Père Duchesne*, écrit il y a quatre mois, dit à son tour Vincent; en le comparant à ceux d'aujourd'hui, j'avais cru que le *Père Duchesne* était mort.

1794. AN II. Excité par ces reproches et par ces encouragements, le Père Duchesne reprend : « Frères et amis, vous me reprochez avec raison la prudence que » j'ai été forcé d'employer depuis trois mois. Mais avez-vous remarqué » quel système d'oppression on avait dirigé contre moi ? Vous vous rappelez » comment dans une société très connue je me vis trois ou quatre fois re- » fuser la parole, et comme on étouffa ma voix.... » Et faisant allusion à une séance des Jacobins où Robespierre avait fait réintégrer Camille, exclu par une délibération précédente, il ajoute : « Et pour vous montrer que ce » Camille Desmoulins n'est pas seulement un être vendu à Pitt et à Co- » bourg, mais encore un instrument dans la main de ceux qui veulent le » mouvoir uniquement pour s'en servir, rappelez-vous qu'il fut chassé, » rayé par les patriotes, et qu'un homme, égaré sans doute, — autrement » je ne saurais comment le qualifier, — se trouva là fort à propos pour le » faire réintégrer, malgré la volonté du peuple qui s'était bien prononcée » sur ce traître... Quand soixante-treize coupables et leurs compagnons sont » impunis et ne tombent pas sous le glaive, douteriez-vous encore qu'il » existe une faction qui veut anéantir les droits du peuple ? Non, sans doute ! » Eh bien ! puisqu'elle existe, puisque nous la voyons, quels sont les moyens » de nous en délivrer ? L'INSURRECTION ! — Oui, l'insurrection ! Et les » Cordeliers ne seront point les derniers à donner le signal qui doit frapper » à mort les oppresseurs. » Au sortir de cette séance les Cordeliers se rendirent en corps à la Commune, où ils déclarèrent « qu'ils étaient debout jusqu'à ce que les assassins du peuple fussent exterminés, et qu'ils laisseraient la Déclaration des Droits de l'homme voilée jusqu'à ce que la punition des ennemis du peuple eût ramené la liberté, le calme et l'abondance. » Mais la Commune avait reconnu que les masses n'étaient nullement disposées cette fois à répondre à cet appel à l'insurrection ; et l'embarras visible du président dans sa réponse à la députation montra assez qu'il regardait comme manquée une tentative à laquelle la municipalité eût été toute disposée à s'associer.

Aux Jacobins, on s'éleva avec énergie contre la ridicule échauffourée des Cordeliers ; et dès le surlendemain le Comité de Salut Public se prononça
6 mars. à son tour. Sur un rapport de Barrère, la Convention ordonna par un décret à l'accusateur public près du tribunal révolutionnaire d'informer sans délai contre les auteurs et distributeurs des pamphlets manuscrits répandus dans les halles et dans les marchés, et de rechercher les auteurs et agents des conspirations formées contre la sûreté du peuple et contre l'approvisionnement de la capitale. Les meneurs des Cordeliers se virent avec rage contraints de revenir sur leurs pas et de désavouer une tentative dont ils ne pouvaient plus méconnaître l'impuissance. Collot-d'Herbois s'étant rendu
7. aux Cordeliers à la tête d'une députation des Jacobins, pour y rappeler « la

nécessité d'une union intime entre les deux sociétés contre ceux qui voudraient les diviser, » Hébert se rétracta solennellement en se rejetant sur la fausse interprétation donnée, dit-il, à ses paroles. Le crêpe qui couvrait le tableau des Droits de l'homme fut déchiré et remis aux Jacobins en signe d'union et de fraternité; et les Cordeliers nommèrent à leur tour une députation chargée d'aller renouveler au sein des Jacobins le serment d'une union indissoluble. Mais, sans s'arrêter à ces démonstrations hypocrites, le Comité jugea que le moment d'agir était enfin venu. Le 13 mars, Saint-Just monte à la tribune et fait à la Convention un rapport *sur les factions de l'étranger et sur la conspiration ourdie pour détruire le gouvernement républicain.* Attribuer aux manœuvres et à l'or de l'étranger les conspirations tramées contre le gouvernement du 31 mai, était un moyen sûr de parler aux passions de la multitude et de tourner contre les adversaires politiques du Comité la haine instinctive du peuple contre les rois coalisés. Saint-Just annonce donc qu'il y a dans la République une conspiration ourdie par l'étranger, dont le but est d'empêcher par la corruption que la liberté ne s'établisse. Le gouvernement ne connaît qu'un moyen d'arrêter le mal: c'est de mettre enfin la révolution dans l'état civil, et de faire la guerre à toute espèce de perversité, comme suscitée à dessein d'énerver la République et d'en saper la garantie; c'est d'abjurer contre ceux qui attaquent l'ordre présent des choses toute espèce d'indulgence, et d'immoler sans pitié sur la tombe du tyran tout ce qui regrette la tyrannie, tout ce qui est intéressé à la venger, tout ce qui peut la faire revivre. Les nobles, les étrangers, les oisifs, les orateurs vendus, tels étaient les instruments de l'étranger, tels étaient les conjurés contre la patrie, contre le peuple. On voyait certains hommes prendre un air hagard, une affectation d'emportement, ou pour que l'étranger les achetât, ou pour que le gouvernement consentît à les placer. La corruption, la perversité avaient pénétré partout, jusqu'au sein même de ces sociétés populaires autrefois les temples de l'égalité et du patriotisme, maintenant livrées à l'intrigue et aux brigues. « Il nous manque, » poursuit Saint-Just, une déclaration des principes de notre droit public » qui soit une loi sainte et redoutable, qui soit la loi suprême du salut du » peuple. Il ne faut point que l'aristocratie puisse braver le gouvernement; » il ne faut pas qu'un rebelle qui vend son pays puisse résister à la justice » en disant qu'il résiste à l'oppression; il ne faut point que des traîtres conspirent contre la vérité même qui les poursuit et le pouvoir légitime qui les » châtie.... Avez-vous remarqué quelle couleur a pris la faction de l'étran» ger? Un bruit sourd s'est répandu de l'ouverture des prisons; des lettres » répandues dans les halles demandaient un roi; elle a tenté de s'emparer » de l'impulsion que vous donnâtes à la justice contre elle-même. Elle s'est » crue perdue; elle a éclaté plus tôt qu'elle ne l'avait résolu. Elle a voulu

1794.
AN II.

13 mars.

1794. » reporter la mort contre les patriotes et le gouvernement, et a tourné contre la sûreté publique cette violence que nous implorâmes contre cette
AN II. » faction même : car tous les complots sont unis. Ce sont les vagues qui » semblent se fuir, et qui se mêlent cependant. La faction des indulgents, » qui veut sauver les criminels, et la faction de l'étranger, qui se montre » hurlante parce qu'elle ne peut faire autrement sans se démasquer, mais » qui tourne la sévérité contre les défenseurs du peuple ; toutes ces factions » se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats du jour. Elles paraissent se combattre pour que l'opinion se partage entre elles ; elles se rapprochent ensuite pour étouffer la liberté entre deux crimes. »

A la suite de ce rapport, qui annonçait la perte prochaine de la faction ultrà-révolutionnaire et laissait clairement prévoir celle des modérés, un décret prescrivit au tribunal révolutionnaire de continuer l'information contre les auteurs et complices de la conjuration, de faire promptement arrêter les prévenus et de les mettre en jugement. Ce décret s'exprimait ainsi : « Sont déclarés traîtres à la patrie, et seront punis comme tels, ceux qui seront convaincus d'avoir, de quelque manière que ce soit, favorisé dans la République le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public ; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris ; d'avoir donné asile aux émigrés ; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons ; ceux qui auront introduit des armes dans Paris dans le dessein d'assassiner le peuple et la liberté ; ceux qui auront tenté d'ébranler ou d'altérer la forme du gouvernement républicain.

» La Convention Nationale étant investie par le peuple français de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attente à sa sûreté ou à sa dignité, directement ou indirectement, est ennemi du peuple et sera puni de mort.

» La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain, dont la Convention Nationale est le centre, est un attentat contre la liberté publique. Quiconque s'en sera rendn coupable, quiconque tentera, par quelque acte que ce soit, de l'avilir, de la détrnire ou de l'entraver, sera puni de mort. »

Dans la nuit du 13 au 14, Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro et leurs principaux complices furent arrêtés et conduits à la Conciergerie. Ce coup de vigueur frappa de stupeur et la Commune, et les Cordeliers, et tous les adhérents de la faction turbulente dont les chefs venaient d'être atteints. Aux Cordeliers, on couvrit pour la seconde fois d'un voile funèbre le tableau de la Déclaration des Droits ; mais le président provisoire, qui remplaçait Momoro au fauteuil, invita la société au calme, et la motion d'un membre, qui demandait qu'on fît lecture des listes des signataires des pétitions anti-civiques, — « parce que, disait-il, s'il fallait sonner le tocsin

et frapper, il était bon de les connaître, » — cette motion fut accueillie par de violents murmures. Le même jour, Billaud-Varennes vint entretenir longuement les Jacobins de la conspiration découverte. — « Jurons tous de n'épargner aucun conspirateur, quelque part qu'il se présente, » dit-il en terminant son discours; et la foule qui se pressait dans la salle et qui encombrait les tribunes répondit par cette acclamation unanime: « Nous le jurons! » La Commune elle-même fut contrainte de venir applaudir publiquement à sa propre défaite. Bourdon de l'Oise avait manifesté, à la tribune de la Convention, son étonnement de ce que, parmi les nombreuses députations qui se succédaient chaque jour à la barre pour féliciter l'Assemblée Nationale d'avoir déjoué les trames des ennemis de la liberté, on n'eût pas vu paraître encore les autorités municipales. — « Ce silence des autorités » constituées de Paris est fait pour surprendre, avait-il dit. Est-ce parce » que la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, que la municipalité de » Paris ne vient pas nous complimenter? Est-ce parce que la vertu est à » l'ordre du jour, que l'armée révolutionnaire n'afflue pas ici comme elle le » faisait lors de son départ pour la guerre qu'elle allait porter dans les églises » contre les calices et les saints de bois? Ce silence de la part d'hommes qui » les premiers auraient dû se prononcer, se rattache sans doute à la grande » conspiration; et comme vous ne tenez encore que l'avant-garde des con- » jurés, je demande que les comités de Salut Public et de sûreté générale » aient les yeux ouverts sur les conspirateurs cachés, sur les conspirateurs » qu'il importe à la liberté de découvrir. » La motion de Bourdon fut convertie en décret, et les comités réunis de Salut Public et de sûreté générale furent chargés de procéder dans le plus court délai à l'examen de la conduite et à l'épuration des autorités constituées de Paris, « qui avaient gardé le silence sur les événements présents. »

1794. AN II.

14 mars.

La municipalité effrayée s'empressa dès le lendemain d'accourir à la barre protester de la pureté de son patriotisme et de la satisfaction que lui causait la surveillance active de la Convention à déjouer les manœuvres des ennemis de la chose publique. En réponse à cette soumission hypocrite, il lui fallut encore recevoir de la bouche du président une sévère admonestation. « A l'écharpe qui vous décore, dit-il aux députés municipaux, la Conven- » tion reconnaît avec plaisir les magistrats d'un peuple qu'elle porte dans » son cœur. Elle se plaît à croire que vos vœux, que vos sentiments sont » purs, quoique l'expression en soit très tardive; elle désire que la Commune » de Paris, qui a eu si long-temps à sa tête les Bailly, les Pétion et les Ma- » nuel, ne renferme désormais dans son sein que des Brutus et des Publi- » cola. »

Tel fut le dénouement de cette longue intrigue, ou, si l'on veut, de cette longue conspiration que nous avons suivie à travers les phases diverses

1794. qu'elle a traversées. Se glorifiant du rôle qu'elle avait joué à toutes les
An II. grandes époques d'effervescence révolutionnaire, au 10 août, au 2 juin, au 31 mai; fière d'avoir toujours secondé, et souvent devancé l'Assemblée Nationale, la Commune de Paris n'avait jamais repris qu'à regret, après chacune de ces crises où elle avait combattu au premier rang, la place secondaire que la nature de ses fonctions lui assignait. Constamment elle avait tendu à s'emparer du mouvement révolutionnaire, et à se placer à la tête des pouvoirs issus de la Révolution. Après avoir rêvé d'abord l'organisation d'un vaste régime municipal appliqué à la France entière, et dont Paris aurait été le centre, comme autrefois Rome avait gouverné les provinces soumises à son sceptre; puis l'établissement d'un gouvernement militaire, dont ils se réservaient, bien entendu, de fournir les chefs, les meneurs de la Commune, contraints de reculer pied à pied devant l'énergie et l'habileté supérieure du Comité de Salut Public, se replièrent peu à peu dans les détours d'une opposition couverte. S'appuyant sur tout ce que Paris renfermait de brouillons et de têtes ardentes; disposant de l'armée révolutionnaire et des bureaux de la guerre, dont les chefs Ronsin et Vincent lui étaient dévoués, et par ceux-ci d'une partie des agents du pouvoir exécutif dans les départements et aux armées; soutenue d'ailleurs par quelques uns des membres du Comité gouvernant, qui s'étaient compromis par l'exagération de leurs doctrines et la violence de leurs actes, la Commune s'attacha à faire obstacle par tous les moyens au gouvernement qu'elle n'avait pu supplanter, soit en entravant ses ordres ou en contrariant ses mesures, soit en l'accusant sourdement de relâchement et de tiédeur pour les intérêts populaires. C'est ainsi que s'était formée graduellement cette faction des exagérés qui avait Ronsin pour chef militaire, l'armée révolutionnaire pour état-major, pour centre d'action le club des Cordeliers, pour journaliste Hébert, pour prédicateur Chaumette, pour doctrine politique l'anarchie, et pour symbole religieux l'athéisme. En la qualifiant de *parti de l'étranger*, Robespierre et les hommes politiques du Comité avaient trouvé le moyen le plus sûr de déconsidérer cette faction aux yeux du peuple, et de paralyser les tentatives que les partisans d'Hébert et de ses coaccusés auraient pu hasarder en leur faveur : aussi leur jugement, non plus que leur exécution, n'excitèrent-ils pas le moindre mouvement. Ils furent amenés le 20 mars devant le tribunal révolutionnaire, où la plupart d'entre eux avaient comparu dans une attitude bien différente, cinq mois auparavant, lors du procès de Marie-Antoinette
24 mars et des malheureux Girondins; le 23, la sentence fut prononcée, et le 24, ils furent exécutés. Aux meneurs principaux de la faction, Ronsin, Hébert, Vincent et Momoro, on avait réuni un certain nombre d'agitateurs les plus turbulents, appartenant pour la plupart aux bureaux de la guerre ou à l'armée révolutionnaire; et pour donner plus de consistance à cette imputatiou

de complicité des révolutionnaires exagérés avec la Coalition, on leur avait adjoint quelques étrangers présentés comme servant d'intermédiaires habituels entre les agents secrets de Pitt et les conjurés. Au premier rang figuraient le banquier hollandais Kock, le Belge Proly et le Prussien Clootz, ce monomane de république universelle, qui s'intitulait l'orateur du genre humain; et près de ceux-ci on avait fait asseoir, comme complices des mêmes manœuvres, deux hommes qui avaient figuré dans les négociations entre la Convention et Dumouriez après la bataille de Nerwinden, Pereyra et Dubuissen. Les accusés étaient en tout au nombre de vingt; Chaumette, qui aurait dû être jugé avec eux, avait été réservé pour une comparution ultérieure. Aussi abjects vis-à-vis de la mort qu'ils avaient été violents contre leurs victimes, Hébert et ses misérables acolytes ne surent que se renvoyer réciproquement de lâches récriminations. Clootz et Ronsin montrèrent seuls de la fermeté devant l'échafaud; et tel était chez Clootz le fanatisme de ses opinions matérialistes, que jusque sous le couteau il prêcha l'athéisme à ses compagnons. 1794. An II.

L'arrestation et la chute des hébertistes donnaient une nouvelle force à l'opposition conventionnelle dont Danton était devenu le centre, et qui avait pour drapeau les feuilles du *Vieux Cordelier*. Comme cette opposition avait combattu ceux que le Comité venait d'abattre, ses paroles acquéraient plus d'autorité vis-à-vis de l'Assemblée et du pouvoir lui-même : aussi crut-elle le moment venu de poursuivre sans relâche cette nuée de fonctionnaires publics et d'agents inférieurs qui faisaient remonter jusqu'au gouvernement révolutionnaire la déconsidération et la haine que leur attirait leur exagération. Le ministre de la guerre, Bouchotte, à qui l'on reprochait de peupler ses bureaux et d'infester les départements d'hommes signalés par leur turbulence et leurs opinions anarchiques, avait surtout été depuis deux mois l'objet de fréquentes agressions de la part des scissionnaires de la Montagne; ces attaques se renouvelèrent avec plus d'insistance après l'arrestation d'Hébert et de ses adhérents. Un individu, nommé Héron, agent spécial du comité de sûreté générale, homme signalé par de fâcheux antécédents et par de nombreux méfaits, fut aussi dénoncé à la tribune et décrété d'accusation par l'Assemblée. La Convention décréta en outre que Bouchotte viendrait à la barre rendre compte de sa conduite, et que le comité de sûreté générale ferait à bref délai un rapport sur les actes des agents du ministère de la guerre dans toute la République. Mais, outre qu'en soumettant à une investigation et à un blâme de cette nature les ministres du pouvoir exécutif et leurs agents, la Convention semblait envelopper dans la même censure les comités dirigeants auxquels aboutissait en définitive la responsabilité de tous les actes du gouvernement, une telle initiative de la part du corps législatif devait alarmer vivement la susceptibilité ombrageuse du Comité de Salut Pu-

1794. AN II. blic. Il y avait là un symptôme de vie et un germe d'indépendance qu'il était instant d'étouffer avant qu'ils ne se fussent développés davantage : aussi plusieurs membres du Comité accoururent-ils à la Convention dès qu'ils furent informés des mesures que leurs secrets antagonistes venaient de faire décréter en leur absence. L'empressement du Comité et la chaleur de ses réclamations font juger de l'importance qu'il y attachait. Couthon prit immédiatement la parole. Après avoir annoncé que toutes les ramifications de la conspiration, dont les meneurs principaux allaient être livrés au tribunal révolutionnaire, étaient connues, — c'était la veille du jour où devait commencer le procès des hébertistes, — il ajouta que c'était parce que les comités tenaient tous les fils du complot qu'il était indispensable de leur renvoyer toutes les dénonciations, toutes les mesures de police qui seraient apportées ou proposées au sein de la Convention; — car la conjuration déjouée n'était pas la seule qui existât, dit-il : il était des hommes qui avaient beaucoup de reproches à se faire, des hommes qui étaient en querelle avec leur conscience, et qui redoutaient conséquemment toute mesure vigoureuse et révolutionnaire; ces hommes, qui formaient la classe des *modérés*, voulaient tuer le gouvernement, parce qu'ils savaient que le gouvernement était vertueux, et qu'il ne souffrirait dans l'État ni conspirateurs ni fripons. Il conjurait donc la Convention de se défier de toutes les mesures partielles qui lui seraient proposées, et de renvoyer ces mesures à ses comités de Salut Public et de sûreté générale, où elles seraient mûrement examinées et réunies à celles que les deux comités prenaient chaque jour.

Robespierre lui succède à la tribune; sa parole est haute, son regard menaçant, son accent impérieux. « Quand les comités découvrirent, dénoncèrent et confondirent la faction qui menaçait la liberté, ils ne se dissimulèrent point, dit-il, que les formes dont la faction s'était couverte exposaient la liberté à de grands dangers. Ils avaient bien prévu que l'aristocratie et les autres factions, — car il eût été absurde de croire, ajouta Robespierre, qu'il n'y en eût qu'une dans une république en temps de révolution, — ils avaient prévu qu'elles se prévaudraient des coups que nous portions sur une d'elles, pour exterminer les patriotes qui refuseraient de se ranger sous leur bannière. Ils ont promis au peuple, en votre nom, de frapper tous les conspirateurs; ils ne souffriront point que le glaive de la tyrannie effleure un seul patriote. Ils ont promis de conserver les amis de la liberté : ils ont promis que nul ne serait alarmé que ceux dont les desseins criminels auraient servi les factions, quelque nom qu'ils se donnent, de quelque forme qu'ils s'enveloppent. Après avoir porté mille obstacles au zèle des comités, après avoir voulu donner au cours de la justice une impulsion fausse et précipitée, on cherche encore à dépouiller peu à peu les comités et le tribunal révolutionnaire de la connaissance du

» complot. Pour cela, il fallait répandre dans la Convention Nationale des 1794.
» insinuations perfides et de fausses idées, afin de lui donner le change sur AN II.
» les auteurs et la nature de la conspiration : on y a travaillé sans relâche.
» On a voulu établir deux espèces de puissances pour suivre un plan dont le
» succès tient à l'unité de conduite. Pour cela, on s'est flatté qu'on calom-
» nierait les hommes les plus purs, qu'on les rendrait suspects à la confiance
» publique, qu'on surprendrait à la Convention des décrets, parce que,
» ne pouvant pas par elle-même connaître les faits, elle les adopterait sur-le-
» champ sur la motion d'un membre qui viendrait l'alarmer de dangers
» chimériques. Comme les conspirateurs se sont cachés sous le masque du
» patriotisme, on a cru facile de perdre ainsi, en les rangeant dans la classe
» des faux patriotes, les amis sincères de la liberté. Hier encore, un membre
» fit une irruption au Comité de Salut Public, et, avec une fureur qu'il est
» impossible de rendre, demanda trois têtes... »

Un mouvement d'indignation éclate dans l'Assemblée; Robespierre poursuit : « Ce système de calomnie est suivi d'une manière effrayante et porté » jusqu'à l'atrocité. Il est vrai que nous sommes, comme on l'a dit, pressés » entre deux crimes; il est vrai qu'une faction qui voulait déchirer la pa- » trie est près d'expirer : mais l'autre n'est point abattue, et elle veut » trouver dans la chute de la première une espèce de triomphe... Mais si la » Convention est demain et après-demain ce qu'elle est depuis quelques » mois; si elle veut être exempte de prévention et de faiblesse, si elle veut » terrasser d'un bras vigoureux une faction après avoir écrasé l'autre, la » patrie est sauvée. » Le parti des comités couvre d'immenses acclamations ces paroles de Robespierre; l'opposition intimidée est réduite au silence : la masse de la Convention abjure en tremblant une velléité d'indépendance, et les décrets rendus tout-à-l'heure sont immédiatement rapportés.

Ainsi chaque tentative hostile des adversaires du Comité a pour résultat de mieux assurer sa puissance et d'affermir sa redoutable dictature. Aussitôt après l'exécution des hébertistes, sa première pensée fut de briser le seul instrument révolutionnaire dont il n'eût pas la disposition exclusive. L'armée revolutionnaire, dont le chef venait d'être enveloppé dans la ruine des ultra-terroristes, et qui n'était composée que de sans-culottes les plus exagérés tirés de la lie du peuple, pouvait offrir tôt ou tard un point d'appui aux ennemis du Comité : il en fit décréter le licenciement. Il fit arrêter aussi le renouvellement d'une partie des autorités constituées de Paris et du département. Enfin, il proposa et fit décréter (1er avril - 12 germinal) la suppression du conseil exécutif et des six ministres; par là, en même temps qu'il enlevait à quelques uns de ses adversaires un des prétextes les plus fréquents de leurs attaques, il resserrait encore plus dans ses mains les ressorts du gouvernement révolutionnaire. Ce fut Carnot qui lut à la Conven- 27 mars.



1794. AN II. tion le rapport qui servit de base au décret. Les six ministres supprimés étaient remplacés par douze commissions, sous les titres de Commission des administrations civiles, police et tribunaux ; — Commission de l'instruction publique, — de l'agriculture et des arts, — du commerce et des approvisionnements, — des travaux publics, — des secours publics, — des transports, postes et messageries, — des finances, — de l'organisation et du mouvement des armées de terre, — de la marine et des colonies, — des armes, poudres et exploitation des mines, — des relations extérieures. « Le Comité de Salut Public se réservant la pensée du gouvernement, proposant à la Convention Nationale les mesures majeures, prononçant provisoirement sur celles que le défaut de temps ou le secret à observer ne permettent pas de présenter à la discussion de l'Assemblée, renvoyant les détails aux diverses commissions, se faisant rendre compte chaque jour de leur travail, réformant leurs actes illégaux, fixant leurs attributions respectives, centralisant leurs opérations pour leur donner la direction, l'ensemble et le mouvement qui leur sont nécessaires : tel est succinctement, disait Carnot dans son rapport, le tableau de la nouvelle organisation. »

En même temps le Comité n'oubliait rien pour comprimer la réaction du parti modéré en dehors de la Convention, comme il l'avait comprimée au sein de l'Assemblée Nationale. Quelques mouvements s'étant manifestés dans plusieurs sections, et le bruit s'étant répandu que les bustes de Marat et de son émule le Lyonnais Châlier allaient disparaître des lieux publics, Collot d'Herbois accourut aux Jacobins fulminer une sortie virulente contre les ennemis cachés qui attaquaient la Révolution dans ses martyrs, contre ces hommes qui, n'ayant jamais eu le courage de s'en prendre aux vivants, cherchaient à s'attaquer aux morts et à révolutionner les tombeaux. — « Les patriotes ont fait tomber la foudre sur des hommes infâmes qui trompaient le peuple, s'écria-t-il ; ils leur ont arraché le masque. Ils arracheront de même tous les masques possibles ; ils seront toujours aussi terribles qu'ils l'ont été jusqu'à présent. Que les modérés ne s'imaginent pas que c'est pour eux que nous avons travaillé... »

Cette scène se passait aux Jacobins le 30 mars ; le lendemain matin des
31 mars bruits sinistres se répandirent sourdement dans Paris. On parlait, mais vaguement encore et comme d'une chose à laquelle on se refusait à croire, de l'arrestation d'une partie des membres de la Montagne. On nommait surtout Danton et Camille Desmoulins : Danton, ce tribun formidable des premières luttes révolutionnaires ; Camille, cet apôtre courageux de la modération. Ces rumeurs prennent de moment en moment plus de consistance, et bientôt on ne peut plus douter qu'elles ne soient fondées : Camille et Danton avaient été en effet arrêtés dans la nuit, avec deux de leurs collègues, Lacroix et Philippeaux. De quelque mystère que les comités eussent

enveloppé leurs projets, Danton en était prévenu depuis plusieurs jours; mais plein d'une dangereuse confiance dans sa réputation colossale et dans la puissance morale de son nom, puissance qu'il était encore porté à s'exagérer, — pareil en cela à tous les chefs de parti, — il avait obstinément repoussé les conseils de prudence que lui donnaient ses amis. — « Emporte-t-on la patrie à la semelle de ses souliers? » demandait-il d'un ton de dédain et de colère à la fois à ceux qui le conjuraient de fuir; et il ajoutait : « Il n'oseraient! » Il attendit donc, se flattant de conjurer l'orage en le regardant en face; et il ne fut tiré de cette sécurité pernicieuse qu'au moment où on vint l'arracher de sa demeure pour le conduire au Luxembourg, dont la Révolution avait fait une prison politique. Tout préoccupé, même en ce moment, de l'opinion de ceux qui l'entouraient, et redoutant par-dessus tout qu'on pût dire que Danton avait faibli, il affecta de la gaiete en arrivant à sa prison. — « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir en rire, » disait-il; puis, prenant un ton plus grave, il ajouta : « Je vous plains tous, si la raison ne leur revient pas promptement; vous n'aurez encore vu que des roses. » Les prisonniers, se pressant en foule autour de leur nouveau compagnon, recueillaient avidement chaque parole de cet homme jadis si redoutable, et qui maintenant partageait le sort de ceux qui pour la plupart avaient si souvent tremblé devant lui. — « C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire, reprit-il. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes; ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité. Je ne voulais que prévenir de nouveaux massacres de septembre. — Je laisse tout dans un gâchis épouvantable, disait-il encore dans son langage énergiquement populaire; il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. » On témoignait une autre sorte d'intérêt à Camille Desmoulins, dont la plume éloquente avait fait pénétrer naguère jusqu'au fond des prisons un long tressaillement d'espoir. Un nuage de sombre tristesse s'était répandu sur le front de Camille; il pensait à une épouse, à des enfants adorés, auxquels on venait de l'arracher et qu'il ne savait que trop ne plus revoir. Lacroix, qui voyait avec désespoir lui échapper une position brillante qu'il avait su se préparer pendant ses missions, paraissait à la fois étonné et abattu; Philippeaux seul se montrait calme.

1794. AN II.

13 mars.

Cependant les membres de la nouvelle opposition ralliée autour de Danton s'étaient vivement émus du coup imprévu qui venait de l'atteindre; Danton et Camille enlevés de la Convention, ils ne voyaient plus aucune barrière entre eux et le despotisme des comités. Ils tentèrent d'élever la voix contre ces arrestations multipliées qui venaient frapper, au milieu même des rangs de la Montagne, ceux que désignait le doigt toujours menaçant des décemvirs. Ce fut Legendre, un des amis dévoués de Danton, qui prit la parole dès l'ouverture de la séance. A l'altération de ses traits et de sa voix, non

31 mars.

1794. AN II. moins qu'à l'agitation qui règne dans l'Assemblée, il est aisé de juger qu'un grave événement préoccupe tous les esprits. Aucun membre des comités n'était présent. — « Quatre membres de cette Assemblée sont arrêtés de » cette nuit, dit Legendre à ses collègues. Je sais que Danton en est un; » j'ignore quels sont les autres. Leur nom importe peu s'ils sont coupables; » mais je viens demander qu'ils soient traduits à la barre où vous les entendrez, et où ils seront accusés ou absous par vous... Je le déclare, je crois » Danton aussi pur que moi, et je ne crois pas que qui que ce soit puisse élever » contre moi la moindre accusation... Je n'accuse ici aucun membre des » comités de Salut Public et de sûreté générale; mais j'ai le droit de craindre » que des haines particulières et des passions individuelles n'arrachent à la » liberté des hommes qui lui ont rendu les plus grands, les plus utiles ser» vices... » Legendre rappelle alors que Danton, en 92, au moment où l'ennemi était aux portes de Paris, avait sauvé la France par l'énergie de ses mesures; et il demande qu'avant qu'il soit fait aucun rapport, la Convention mande les détenus pour les entendre à sa barre.

L'agitation allait croissant dans les rangs de l'Assemblée; une pénible anxiété se peignait sur tous les visages. Le député Fayau prend la parole pour combattre la motion de Legendre. La Convention, dit-il, ne pouvait avoir deux poids et deux mesures; ce qu'elle avait refusé à plusieurs de ses membres décrétés d'arrestation à diverses époques, elle ne pouvait l'accorder aujourd'hui par un privilége spécial à ceux pour lesquels on réclamait. La loi, d'ailleurs, était précise : Les comités, auxquels était réservée l'initiative des mesures de salut public, devaient faire un rapport sur ce qu'auraient pu leur commander les circonstances, et l'Assemblée prononçait ensuite. Mais elle ne pouvait rien décider avant d'avoir entendu le rapport.

Les membres du Comité venaient d'entrer dans la salle, au milieu d'un groupe nombreux de députés serviles, rappelant ces licteurs dont se faisaient autrefois précéder les maîtres du monde. A leur aspect un silence profond se fit sur tous les bancs. Quand Fayau a cessé de parler, Robespierre paraît à la tribune. Ses premières paroles sont les paroles d'un maître menaçant, rappelant à l'obéissance une troupe d'esclaves révoltés. « Au » trouble, depuis long-temps inconnu, qui règne dans cette Assemblée, » dit-il; à l'agitation qu'ont soulevée les premières paroles de Legendre, il » est aisé de s'apercevoir, en effet, qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il » s'agit de savoir si quelques hommes doivent aujourd'hui l'emporter sur la » patrie. Quel est donc ce changement qui paraît se manifester dans les » principes des membres de cette Assemblée, de ceux-là surtout qui siè» gent de ce côté où s'asseyaient les plus intrépides défenseurs de la liberté? » — et il désignait de la main les bancs de la Montagne. Pourquoi une doc» trine qui paraissait naguère criminelle et méprisable est-elle reproduite

» aujourd'hui? Pourquoi cela, si ce n'est qu'il s'agit en ce jour de savoir » si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt » du peuple français? 1794. AN II.

» Eh quoi! poursuit Robespierre avec une douleur affectée, n'aurons- » nous donc fait tant de sacrifices héroïques, au nombre desquels il faut » compter ces actes d'une sévérité douloureuse, n'aurons-nous fait ces » sacrifices que pour retomber sous le joug de quelques intrigants qui » prétendaient dominer? Eh! que m'importent les éloges qu'on se donne à » soi-même ou qu'on donne à ses amis! Une trop longue expérience nous a » appris quel cas nous devons faire de semblables formules oratoires. » On ne demande plus ce qu'un homme et ses amis se vantent d'avoir » fait à telle époque, dans telle circonstance particulière de la Révolu- » tion; on demande ce qu'ils ont fait dans tout le cours de leur carrière po- » litique.

» Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés; toute la Conven- » tion les sait. Son ami Lacroix est du nombre. Pourquoi feint-il de l'ignorer? » parce qu'il sait bien qu'on ne peut sans impudeur défendre Lacroix. Il a » parlé de Danton, parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un » privilége. Des priviléges, nous n'en voulons point! nous ne voulons point » d'idoles! Nous verrons dans ce jour si la Convention saura briser une » prétendue idole pourrie depuis long-temps, ou si, dans sa chute, elle » écrasera la Convention et le peuple français. Ce qu'on a dit de Danton ne » pouvait-il pas s'appliquer à Brissot, à Pétion, à Chabot, à Hébert même, » et à tant d'autres qui ont rempli la France du bruit fastueux de leur faux » patriotisme! Quel privilége aurait-il donc? En quoi Danton est-il supérieur » à ses collègues, à ses concitoyens? Est-ce parce que quelques individus » trompés et d'autres qui ne l'étaient pas se sont groupés autour de lui pour » marcher à sa suite vers la fortune et le pouvoir? Plus il a trompé les pa- » triotes qui avaient eu confiance en lui, plus il doit éprouver la sévérité » des amis de la liberté. »

Robespierre continue au milieu des applaudissements que la peur, plus encore que le dévouement, arrache à quelques uns, et de la morne stupeur du plus grand nombre : « Citoyens, c'est ici le moment de dire la vérité. On » veut vous faire craindre les abus du pouvoir, de ce pouvoir national que » vous avez exercé, et qui ne réside pas dans quelques hommes seulement. » On veut vous faire craindre que le peuple ne périsse victime des comités » qui ont obtenu la confiance publique, des comités émanés de la Convention » Nationale, et qu'on en veut séparer. On craint que les détenus ne soient » opprimés. On se défie donc de la justice nationale et des hommes qui ont » obtenu la confiance de la Convention? On se défie donc de la Convention » qui leur a donné cette confiance, et de l'opinion publique qui l'a sanc-

1794. » tionnée? Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable; car
AN II. » jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique. »

Ainsi, par un détestable raffinement de tyrannie, le Comité dont Robespierre est l'organe veut comprimer jusqu'aux mouvements d'intérêt et de compassion que peut faire naître le sort d'un collègue, en présentant comme complices de son crime ceux qui lui montreraient quelque sympathie; maintenant, appelant adroitement à son aide tous les artifices de l'art oratoire, il va chercher à détourner de lui le soupçon d'avoir eu part personnellement à la mesure qui venait de frapper Danton, et en même temps il va s'attacher à rassurer les lâches en éloignant d'eux la pensée que, les premières victimes immolées, le Comité pourrait encore chercher de nouvelles victimes sur les bancs de la Convention. Par une sorte de pacte tacite, on veut obtenir la tête des chefs de l'opposition au prix d'une amnistie promise à leurs adhérents. « Et à moi aussi, continue Robespierre, on a voulu inspirer des ter» reurs; on a voulu me faire croire qu'approchant de Danton, le danger » pourrait arriver jusqu'à moi; on me l'a présenté comme un homme auquel » je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme » un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes » ennemis. On m'a écrit; les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, » m'ont obsédé de leurs discours. Ils ont cru que le souvenir d'une ancienne » liaison, qu'une foi ancienne dans de fausses vertus, me détermineraient » à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté. Eh bien! je déclare qu'au» cun de ces motifs n'a effleuré mon âme de la plus légère impression. Je » déclare que, s'il était vrai que les dangers de Danton dussent devenir les » miens, que s'ils avaient fait faire à l'aristocratie un pas de plus pour m'at» teindre, je ne regarderais pas cette circonstance comme une calamité » publique. Que m'importent les dangers! Ma vie est à la patrie; mon cœur » est exempt de crainte. Si je meurs, ce sera sans reproche et sans igno» minie.

» Et moi aussi j'ai été ami de Pétion. Dès qu'il s'est démasqué, je l'ai » abandonné. J'ai eu aussi des liaisons avec Roland; il a trahi, et je l'ai dé» noncé. Danton veut prendre leur place : Danton n'est plus à mes yeux » qu'un ennemi de la patrie.

» C'est ici, sans doute, qu'il nous faut quelque courage et quelque gran» deur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent tou» jours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant » eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au jour de la vé» rité. Mais s'il existe des âmes vulgaires, il en est d'héroïques dans cette » Assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre, et qu'elle anéantit » toutes les factions.

» Au surplus, le nombre des coupables n'est pas si grand. La Convention

» Nationale a su distinguer l'erreur do crime et la faiblesse des conspira- 1794.
» tions. L'opinion publique et la Convention Nationale marchent droit aux AN II.
» chefs des partis, et ne frappent pas sans discernement. Il n'est pas si
» grand, le nombre des coupables : j'en atteste l'unanimité, la presque
» unanimité avec laquelle depuis plusieurs mois vous avez voté pour les prin-
» cipes. Les plus coupables, ou plutôt les seuls coupables sont ceux dont on
» fait des idoles pour en faire des dominateurs. Quelques membres de cette
» Assemblée, nous le savons, ont reçu des prisonniers des instrnctions por-
» tant qu'il fallait demander à la Convention quand finirait la tyrannie des
» comités de Salut Public et de sûreté générale; qu'il fallait demander à ces
» comités s'ils voulaient anéantir successivement la représentation natio-
» nale. Les comités ne tiennent que de la patrie leurs pouvoirs, qui sont un
» immense fardeau, un fardeau dont d'autres, peut-être, n'auraient pas
» voulu se charger. Oui, demandez-nous compte de notre administration :
» nous répondrons par des faits. Nous vous montrerons les factions abat-
» tues; nous vous prouverons que nous n'en avons flatté aucune, que nous
» les avons écrasées toutes, pour établir sur leurs ruines la représentation
» nationale.

» Au reste, poursuit Robespierre, la discossion qui vient de s'engager est
» déjà un danger pour la patrie, une atteinte coupable portée à la liberté;
» car c'est outrager la liberté que de mettre en question s'il fallait donner
» plus de faveur à un citoyen qu'à un autre. Tenter de rompre ici cette éga-
» lité, c'est censurer indirectement les décrets salutaires que vous avez
» portés dans plusieurs circonstances, et les jugements que vous avez rendus
» contre les conspirateurs; c'est aussi défendre indirectement ces conspi-
» rateurs, qn'on veut soostraire au glaive de la justice, parce qu'on a avec
» eux un intérêt commun. Il est de la dignité de la représentation nationale
» de maintenir les principes. »

Cet impérieux manifeste laisse l'Assemblée tremblante et silencieuse: Nulle voix n'ose s'élever maintenant en faveur des quatre prisonniers; Legendre lui-même balbutie une excuse et retire sa motion. Saint-Just monte à son tour à la tribune, et, à la suite d'un long rapport, ou plutôt d'un long tissu d'inculpations contradictoires, où Danton et ses complices sont présentés comme ayant tour à tour trempé dans les conspirations de d'Orleans, de Dumouriez, des royalistes, des Girondins et des hébertistes, il vient demander le décret d'accusation contre Camille Desmoulins, Danton, Philippeaux et Lacroix, auxquels fut adjoint Hérault de Séchelles, arrêté quelques jours avant eux sous la double inculpation d'avoir eu des liaisons avec Pereyra, Dubuisson et Proly, compris dans le procès d'Hébert, et d'avoir donné asile à une émigrée. Le décret fut accordé à l'unanimité.

Le surlendemain, les accusés furent conduits au nombre de quinze devant 2 avril.

1794. AN II. le sanglant tribunal. Le Comité poursuivait dans l'inculpé principal, Danton, et dans ses coaccusés directs, Camille, Philippeaux, Hérault et Lacroix, le chef et les adhérents les plus redoutables de cette opposition conventionnelle récemment formée au cœur même de la Montagne contre la dictature du gouvernement révolutionnaire. Mais, soigneux d'éviter que le procès ne fût amené sur son terrain véritable, et fidèle à sa politique de dénigration contre ceux qu'il désignait, pour les frapper plus sûrement, à la vindicte publique et au mépris de la foule, il leur avait accolé quatre députés prévenus d'un délit infamant, Fabre d'Églantine, Delaunay d'Angers, Chabot et Bazire, auteurs ou complices d'un vol de deniers publics au moyen d'une falsification de décret; et plusieurs étrangers, présentés comme des émissaires de Pitt et des agents de corruption, avaient, en outre, été compris dans le même acte d'accusation, afin que ces inculpations d'immoralité, de fraude, de spoliation, et surtout de complicité avec l'étranger, plus directement rattachées à quelques uns des accusés, planassent à la fois sur tous. Ces étrangers étaient l'Espagnol Guzman, le Danois Diederichsen, l'Autrichien Junius Frey, fournisseur des armées et banquier, dont Chabot avait récemment épousé la sœur; et le frère de Junius, Emmanuel Frey. Enfin, on avait encore rattaché à la cause un autre fournisseur, ci-devant abbé, Salmet d'Espagnac, compromis dans les marchés passés en Belgique l'année précédente par Dumouriez; et l'impétueux Westermann, à qui la grande part qu'il avait eue dans les derniers succès des armes républicaines contre les Vendéens n'avait pu faire pardonner son opposition franchement prononcée au système de la Terreur.

Aucun des procès jugés jusqu'alors par le tribunal révolutionnaire n'avait aussi profondément remué les masses; aucun n'avait excité une curiosité si vive et si générale. Une multitude immense encombrait la salle, et les abords du tribunal, et la cour de la Conciergerie, et la place du Palais, et les quais avoisinants, et jusqu'au pont qui conduit à l'ancien Châtelet. De moment en moment, pendant les trois jours que dura le jugement, les nouvelles de l'audience, transmises de bouche en bouche, se propageaient avec une rapidité électrique de l'enceinte même du tribunal jusqu'aux spectateurs les plus éloignés, avidement recueillies par cette foule encore passionnée au nom de Danton, le seul qu'elle vît parmi les quinze noms attachés au même pilori par l'accusateur public. C'est qu'en effet en Danton seul se résumait tout le procès; c'est qu'à lui seul, en effet, avec sa corpulence athlétique, sa voix stentoréenne, la fougue de ses apostrophes et l'audace de ses réponses, il remplissait le prétoire, et faisait encore trembler jusque sur leurs siéges les membres du tribunal et les jurés — hier ses créatures, aujourd'hui ses juges. A ces questions consacrées : — Votre nom? votre âge? votre demeure? il avait répondu : « Je suis Danton, assez connu dans la Révolution;

j'ai trente-cinq ans ; ma demeure sera bientôt le néant, et mon nom sera inscrit au panthéon de l'histoire. » — « Danton, lui dit le président, la Convention Nationale vous accuse d'avoir favorisé Dumouriez, et d'avoir partagé ses projets liberticides, tels que de faire marcher une force armée sur Paris pour détruire le gouvernement républicain et rétablir la royauté. » A ces absurdes inculpations, Danton ne peut contenir sa fureur. — « Que les lâches qui me calomnient osent donc m'attaquer en face! s'écrie-t-il; qu'ils se montrent, et je les couvrirai d'ignominie!... » Et frappant violemment du poing sur son acte d'accusation déployé près de lui, il ajoute d'une voix altérée par la colère : « En parcourant cette liste d'horreurs, je sens tout mon être frémir! » Le président l'interrompt et le rappelle au calme. — « Du calme! réplique de nouveau le fougueux tribun; est-ce à un révolutionnaire de ma trempe que vous pouvez demander du calme, quand il se voit si bassement calomnié par de lâches brigands? » Le président continuait de s'épuiser en vains efforts pour dominer cette voix retentissante, dont les éclats se faisaient entendre au loin par les fenêtres ouvertes du tribunal. — « Danton, lui cria-t-il enfin, n'entendez-vous pas ma sonnette qui vous rappelle au silence? » — « Président, repartit Danton, la voix d'un homme qui a à défendre sa vie doit couvrir le bruit de ta sonnette. » Et, se tournant vers la foule qui encombre la salle, et d'où partaient quelques murmures, il ajoute : « Peuple; tu me jugeras quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas être seulement entendue de toi, mais de toute la France. » 1794. AN II.

Pour faire diversion à ces scènes de violence qui commençaient à jeter dans une grande perplexité le tribunal et l'imperturbable Fouquier-Tinville lui-même, le président passe à l'interrogatoire des autres prévenus. Camille Desmoulins ne peut se défendre d'un retour douloureux sur sa situation, lui républicain ardent accusé d'avoir comploté la ruine de la liberté! « Si un pareil traitement venait de Pitt et de Cobourg, disait-il, je le comprendrais; mais de mes collègues! mais de Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot! mais de la République, après ce que j'ai fait pour elle! C'est donc là le prix de tant de dévouement et de sacrifices! » Revenant bientôt, cependant, à la pente naturelle de son esprit caustique, il ajoutait, en parlant de l'acte d'accusation rédigé par Saint-Just : « Bourdaloue disait de Molière, *il m'a mis dans sa comédie, je le mettrai dans mon sermon.* Moi, j'ai mis M. de Saint-Just dans un de mes numéros; lui il me met dans un rapport de guillotine où il n'y a pas un mot de vrai. » La discussion calme et froide de Lacroix embarrassait plus encore le tribunal que les emportements de Danton et les récriminations de Camille. D'accord avec ceux-ci, Lacroix réclamait la comparution comme témoins de plusieurs membres des comités de Salut Public et de sûreté générale. Cette demande, qu'ils avaient faite dès le premier jour des débats, ils la reproduisent avec

1794. AN II.

une nouvelle insistance le second et le troisième jour. « Les témoins que je réclame ne peuvent paraître suspects, disait Lacroix; c'est dans le sein de la Convention que je les indique. Ce sont les compagnons de mes travaux, les témoins continuels de ce que je n'ai cessé de faire pour la chose publique; leur audition est indispensable à ma défense. Depuis trois jours je revendique inutilement le droit sacré de la défense pour un accusé; depuis trois jours j'ai remis la liste de mes témoins justificatifs, et cependant aucun d'eux n'est encore assigné. Je somme l'accusateur public de me déclarer en face du peuple, témoin de mes efforts pour me justifier, pourquoi cette satisfaction si légitime m'est refusée. » Fouquier-Tinville répond que l'appel des témoins lui est étranger, qu'il ne s'est pas opposé et ne s'oppose point à ce qu'ils soient cités. — « Mais cette autorisation passive ne suffit pas, réplique Lacroix. Pour que mes témoins comparaissent, il faut l'autorisation, il faut les ordres directs de l'accusateur public; c'est cette autorisation, ce sont ces ordres que je réclame. » Poussé dans ses derniers retranchements, Fouquier dit enfin qu'il consent à faire comparaître tous les témoins indiqués, moins ceux qui appartiennent à l'Assemblée Nationale; car l'accusation émanant de la Convention en masse, aucun de ses membres n'aurait pu, sans une contradiction évidente, être invoqué comme témoin justificatif. On ne pouvait être à la fois accusateur et défenseur. Et cette incompatibilité, elle s'appliquait d'une manière encore plus directe aux membres des corps constitués dépositaires du pouvoir suprême, dont ils ne devaient compte qu'au peuple seul. — « Ainsi donc, s'écrie Lacroix, il sera permis à mes collègues de m'assassiner; et à moi il sera défendu de démasquer, de confondre ces vils assassins! Il me sera défendu d'éclairer le peuple sur les crimes et l'ambition de quelques uns de ses représentants! Citoyen président, j'en appelle à Dieu et aux hommes de cet affreux déni de justice!... » Danton mêlait de nouveau sa voix tonnante et ses énergiques apostrophes aux inutiles réclamations de son coaccusé. Leurs paroles ardentes, les cris du président, le bruit incessant de la sonnette, les murmures bruyants de l'auditoire, le sourd bruissement qui arrivait du dehors jusqu'au tribunal, tout contribuait à former une de ces scènes d'horrible confusion que la plume est impuissante à décrire. Enfin la voix épuisée de l'accusateur public parvient à dominer un moment le tumulte. — « Il est temps, dit-il, de faire cesser cette lutte scandaleuse. Je vais écrire à la Convention pour connaître sa volonté. » Fouquier-Tinville se hâte, en effet, d'informer les comités de la scène qui se passe en ce moment au tribunal.

C'était le 4 avril; la lettre de Fouquier trouva le Comité de Salut Public dans une extrême anxiété. Robespierre, Collot, Barrère et leurs collègues s'effrayaient de la sympathie qu'avaient éveillée dans une partie du peuple la présence et le nom de quelques uns des accusés, de Camille Desmoulins sur-

tout, autrefois si connu de la foule; on redoutait l'influence que pouvait encore exercer sur la multitude la voix puissante de Danton, naguère son idole; malgré le dévouement connu des juges et des jurés, on calculait avec terreur les conséquences d'un acquittement devenu possible. En même temps que le message de Fouquier-Tinville, arrivait au Comité une dénonciation dont Saint-Just conçut aussitôt la pensée de tirer un parti décisif. Il s'agissait de certains propos tenus au Luxembourg par un prisonnier ivre, qui n'avait parlé de rien moins que de gagner le peuple au moyen d'une somme de mille écus que la jeune femme de Camille Desmoulins aurait distribués dans la foule, pour l'engager à se porter au tribunal révolutionnaire et à délivrer les prisonniers. Ces ridicules forfanteries inspirées par le vin, plus encore que par l'intérêt dont Camille est l'objet parmi tant de détenus dont il a plaidé la cause, vont être transformées en un vaste complot lié à la conspiration dont une partie des accusés actuels étaient les chefs. Après une rapide délibération du Comité, Saint-Just accourt au sein de la Convention; il monte aussitôt à la tribune, et annonce que les accusés sont en pleine révolte contre le tribunal; puis il ajoute que les comités viennent de découvrir l'existence d'une conspiration ourdie dans les prisons pour égorger les membres du Comité de Salut Public et les juges du tribunal révolutionnaire, massacrer les patriotes les plus ardents de la Convention et des Jacobins, délivrer tous les prisonniers, et se porter au Temple, d'où on ferait sortir le fils de Capet, que Danton aurait été chargé de présenter au peuple. Après ce tableau digne du génie de Saint-Just, il demande et obtient de la Convention terrifiée un décret donnant au président du tribunal révolutionnaire le pouvoir de mettre sur-le-champ *hors des débats* tout accusé qui manquerait de respect à la justice. Armé de ce décret, qui lui a été envoyé sans une minute de retard, Fouquier-Tinville fait prononcer immédiatement la mise hors les débats de Danton, de Lacroix et de Camille Desmoulins, et les fait emmener de force hors du tribunal, malgré les cris furieux du premier et la résistance énergique de Camille, qui versait des larmes de rage; puis après une heure encore de simulacre de débats touchant les autres accusés, les jurés ayant déclaré leur conscience suffisamment éclairée, les débats furent clos et la sentence prononcée.

1794. AN II.

Le lendemain 5 mars les quinze nouvelles victimes de la politique inflexible du Comité furent conduites au lieu de l'exécution. Une force armée imposante avait été mise sur pied, tant on craignait un dernier retour de l'ancienne affection du peuple pour Danton et pour Camille. La foule était froide et silencieuse : seulement une troupe déguenillée suivait les charrettes en proférant de grossières injures contre les condamnés. Camille leur parlait par intervalles avec véhémence : — Laisse donc là cette vile canaille, lui dit Danton, qui était placé près de lui, et qui avait retrouvé tout son 5 mars.



1794. AN II. calme. En ce moment suprême, il avait appris à connaître cette lie des sociétés policées, qu'autrefois il avait flattée, quand il cherchait en elle un instrument passif de ses desseins révolutionnaires : tourbe ignoble toujours également prête à saluer le pouvoir qui s'élève aussi bien qu'à insulter la puissance déchue, et à mettre au service des partis turbulents ses instincts de désordre et son besoin d'agitations. — Les imbéciles, avait-il dit au moment de monter sur la fatale charrette; ils crieront *Vive la République* en me voyant passer! Parfois Camille s'emportait en invectives contre Robespierre; quelquefois une grosse larme venait rouler sous sa paupière au souvenir des êtres adorés qu'il laissait après lui. Danton aussi donna une pensée aux objets de ses affections, et on l'entendit s'écrier : « O ma bien-aimée! ô ma femme ! je ne te verrai donc plus!... » Puis s'interrompant tout-à-coup : « Allons, Danton, dit-il, point de faiblesse. » Arrivés au pied de l'échafaud, Danton et Camille voulurent s'embrasser une dernière fois ; le bourreau les sépara rudement, et les poussa vers l'instrument du supplice. — « Tu es donc plus cruel que la mort, lui dit alors Camille; car la mort n'empêchera pas tout-à-l'heure nos têtes de s'embrasser au fond du panier ! » Puis jetant les yeux sur le couteau tout fumant du sang des victimes qui venaient d'être immolées : « Voilà donc, s'écria-t-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté! Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas long-temps. » Il s'avança à son tour, et présenta courageusement sa tête au coup fatal.

Un témoignage contemporain assure qu'au moment de l'exécution Robespierre fut aperçu près du Pont-Tournant, à l'issue des Tuileries; et qu'aussitôt après avoir vu rouler la tête du seul homme qui aurait pu lui disputer le premier rang dans la Révolution, il rentra dans le jardin en se frottant les mains : ce sont les expressions mêmes du témoin qui nous a transmis ce fait.

Quelques jours après, l'échafaud dévora les restes confondus des deux partis qui venaient d'être immolés. Chaumette et le ci-devant évêque Gobel, des officiers de l'armée révolutionnaire et des compagnons d'armes de Westermann à l'armée de l'Ouest, les prétendus machinateurs de ce fantôme de conspiration des prisons que l'on avait évoqué pour assurer la perte de Danton, des membres du conseil-général de la Commune, des ultra-cordeliers et des aristocrates, enfin, la veuve de l'infâme Hébert et celle de l'infortuné Camille, comparurent ensemble au tribunal révolutionnaire et furent envoyés pêle-mêle au supplice.

Ces exécutions brisèrent toutes les résistances. Durant les quatre mois qui suivirent la mort d'Hébert et de Danton, la terrible politique du Comité de Salut Public ne rencontra plus d'opposition; toutes les haines s'étaient renfermées au fond des âmes. Dans ce silence universel que la terreur

créait autour de lui, le Comité crut sa puissance désormais assise sur d'inébranlables bases; délivré, sinon de ses ennemis, au moins de ses concurrents, il ne songea qu'à concentrer en lui de plus en plus toutes les forces et les moyens d'action que cinq ans d'une agitation désorganisatrice avaient disséminés dans une foule de mains. Nous venons de le voir opérer le licenciement de l'armée révolutionnaire dont il redoutait l'insubordination démagogique, et substituer aux six ministres du conseil exécutif douze commissions administratives auxquelles on enlevait jusqu'à l'ombre d'autorité indépendante que les ministres et leurs bureaux conservaient encore. Ces premières mesures prises, le Comité s'attacha à resserrer chaque jour davantage la subordination hiérarchique de ses agents. Telle est, pour un grand Etat, la nécessité de cette unité d'action dans le pouvoir, que l'anarchie, incarnée dans le gouvernement du 2 juin, devait elle-même renier son propre principe, et tendre bientôt à se replacer dans les conditions communes de tout gouvernement. Dans un rapport sur la police générale, Saint-Just appuya fortement sur la nécessité d'exercer sur les autorités publiques une censure rigide et une surveillance inflexible. « Encouragez les juges à rendre avec courage la justice, y disait-il; protégez-les, faites-les respecter aussi; mais s'ils s'écartent de vos décrets, punissez-les sévèrement. Ce fut une méthode tyrannique que de prétendre discipliner l'armée en fusillant les soldats : ce sont les chefs qu'il faut discipliner, parce que tout mal résulte de l'abus du pouvoir. Il en est de même de l'état politique. Le peuple est juste, les pouvoirs sont souvent iniques. C'est une chose affreuse de tourmenter le peuple. Les lois et le gouvernement doivent peser sur les pouvoirs, qui tendent toujours à l'indépendance. » Il disait encore : « Il est un principe invariable, c'est que l'autorité publique doit religieusement exécuter vos décrets. Voilà la source et l'unique règle de la police générale de la République et du gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que la justice favorable au peuple et terrible à ses ennemis. » Saint-Just demandait ensuite, et la Convention ordonna par son décret, que toutes les autorités se renfermassent rigoureusement dans les limites de leur institution, sans les étendre ni les restreindre; que le Comité de Salut Public eût à exiger un compte sévère de tous ses agents, et à poursuivre ceux qui auraient tourné contre la liberté le pouvoir remis en leurs mains; que les représentants du peuple pussent se servir des autorités constituées, mais sans qu'il leur fût permis de déléguer des pouvoirs. Le même décret portait que la Convention nommerait dans son sein deux commissions, dont l'une serait chargée de rassembler en un code succinct et complet les lois rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles qui étaient devenues confuses; et l'autre, de rédiger un corps d'institutions civiles, propres à conserver les mœurs et l'esprit de la liberté. Enfin, par une dis-

1794.
AN II.

1794. AN II. position spéciale, il était interdit à tout ci-devant noble, ainsi qu'à tout étranger né dans les pays avec lesquels la République était en guerre, d'habiter, jusqu'à la paix, ni Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes. Tout noble ou étranger qui serait trouvé, dix jours après la promulgation du décret, dans les lieux interdits, serait mis *hors la loi*.

Il est curieux de voir par quels détours embarrassés le pouvoir dont Saint-Just est l'organe cherche à combattre l'esprit d'individualisme et d'anarchie dont lui-même est issu, mais que maintenant il sent être incompatible avec l'action d'une autorité régulière. « Les modérés ont abusé du mot *révolutionnaire*, dit le rapport; ils ont cherché à y attacher l'idée de l'*indépendance*, qui leur était nécessaire pour comprimer impunément la Révolution. Hébert, qui fut le chef des indulgents sous des apparences violentes, perdit contenance le jour où l'on dénonça les indulgents.... » Vient ensuite le portrait du vrai révolutionnaire. Selon Saint-Just, « un homme révolutionnaire est inflexible; mais il est sensé, il est frugal, il est simple, sans afficher la fausse modestie; il est l'irréconciliable ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution, il ne la censure jamais; mais il condamne ses ennemis, sans l'envelopper avec eux. Il ne l'outrage point, mais il l'éclaire; et jaloux de sa pureté, par respect pour elle il s'observe quand il en parle. Il prétend moins être l'égal de l'autorité, qui est la loi, que l'égal des hommes, et surtout des malheureux. Un homme révolutionnaire est plein d'honneur. Il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu'il est en paix avec son propre cœur; il croit que la grossièreté est une marque de tromperie et de remords, et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement. Les aristocrates parlent et agissent avec tyrannie; l'homme révolutionnaire est intraitable aux méchants, mais il est sensible. Il est si jaloux de la gloire de sa patrie et de la liberté, qu'il ne fait rien inconsidérément. Il court dans les combats, il poursuit les coupables, il défend l'innocence devant les tribunaux. Il dit la vérité afin qu'elle instruise, et non pas afin qu'elle outrage. Il sait que, pour que la Révolution s'affermisse, il faut être aussi bon qu'on était méchant autrefois. Sa probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur et une chose bien entendue. Marat était doux dans son ménage; il n'épouvantait que les traîtres. Jean-Jacques Rousseau était révolutionnaire, et n'était pas insolent. Un homme révolutionnaire est donc un héros de bon sens et de probité. »

A la suite de ce premier décret, il fut arrêté par une mesure ultérieure que le tribunal révolutionnaire de Paris connaîtrait exclusivement de tous les crimes contre-révolutionnaires, et qu'en conséquence les tribunaux et commissions extraordinaires établis dans quelques départements par les représentants du peuple seraient supprimés, sauf au Comité de Salut Public à

conserver ceux qu'il jugerait nécessaires. Ainsi, toutes les mesures du Comité tendent à ramener à lui les fractions éparses du pouvoir, et à redonner au gouvernement l'unité d'action qui a disparu avec la monarchie. Ce fut dans les mêmes vues de concentration que Collot-d'Herbois, mettant en avant le reproche banal de fédérslisme, provoqua aux Jacobins la fermeture des nombreuses sociétés pupulaires qui s'étaient formées à Paris dans chaque section. Le gouvernement n'aurait pu ordonner directement cette fermeture sans paraître violer la liberté illimitée que les principes jacobins donnaient aux citoyens de se réunir en clubs patriotiques; mais la société-mère arriva au même but en arrêtant que la correspondance ne serait pas continuée aux clubs formés depuis le 10 août, et que pour les sociétés antérieures au 10 août une commission serait chargée de rechercher celles à qui la correspondance serait conservée, ou qui seraient soumises à l'élimination. On arriva promptement ainsi au but que l'on s'était proposé. Les sociétés sectionnaires se fermèrent d'elles-mêmes, et bientôt il ne resta plus à Paris d'autre club que celui des Jacobins, qui, dans les dernières luttes des comités contre la double ligue de ses adversaires, soumis à la toute-puissante direction de Robespierre, avait constamment prêté au gouvernement l'appui moral de son influence sur l'opinion. Cette mesure du club jacobin porta le dernier coup aux Cordeliers. Déjà désorganisés par la mort de leurs principaux chefs, tous complices de la faction hébertiste, ils cessèrent alors d'exister de fait. 1794. An II.

L'activité du Comité de Salut Public et du comité de sûreté générale avait encore à se partager en une multitude de soins différents. Il leur fallait embrasser les mille détails de la police intérieure, et porter sans cesse un œil vigilant sur les événements du dehors. Les finances publiques étaient complétement épuisées; il fallait parer chaque jour à la pénurie du trésor, et fournir par d'incessantes émissions d'assignats aux énormes dépenses nécessitées par l'entretien des armées. La misère générale était arrivée à son comble : il fallait prévenir par des mesures journalières les désordres que la misère du peuple amène à sa suite. Il fallait veiller sans relâche aux détails infinis de la loi du *maximum*, sans cesse éludée par l'intérêt particulier; il fallait étendre cette surveillance de chaque moment à toutes les parties de la République; il fallait entretenir dans les esprits la terreur dont la sanguinaire énergie des comités les avait frappés, et qui était devenue le seul moyen de gouvernement dans cette terrible crise; enfin, avec l'hiver qui finissait, la nouvelle campagne venait de s'ouvrir sur toutes nos frontières à la fois, au nord, sur le Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, et il fallait diriger de Paris les mouvements simultanés de nos douze cent mille combattants. « Le poids de l'Europe à porter, disait Robespierre à la Convention, onze armées à diriger, partout des traîtres à démasquer, des émissaires soudoyés par l'or

1794. AN II. des puissances étrangères à déjouer, des administrateurs infidèles à surveiller, à poursuivre; partout à aplanir des obstacles et des entraves à l'exécution des plus sages mesures; tous les tyrans à combattre, tous les conspirateurs à intimider : telles sont nos fonctions. »

Là pourtant ne s'arrêtait pas la pensée du Comité. Deux hommes surtout, Robespierre et Saint-Just, esprits absolus et systématiques, à qui une opiniâtre persévérance tenait presque lieu du génie, fanatiques à froid dans leurs convictions, insoucieux des obstacles, s'irritant des résistances et comptant pour rien même la vie des hommes, Robespierre et Saint-Just poursuivaient avec une constance inébranlable la réalisation de leurs idées de régénération sociale. Pour eux, le grand problème à résoudre était l'organisation de la démocratie : non une organisation lente, graduelle, s'appuyant sur ce qui existe et comptant avec l'esprit de la nation, avec ses mœurs, ses idées, ses habitudes, ses antécédents et même ses préjugés; mais une organisation subite, complète, radicale, n'envisageant que l'avenir sans se préoccuper ni des traditions du passé ni des souffrances du présent, portant la hache et la flamme dans l'édifice social pour tout renverser, tout abattre et tout détruire, dispersant jusqu'aux débris pour se faire table rase et reprendre l'œuvre dans ses bases, procédant par la terreur et l'extermination, marchant enfin à travers les ruines, le sang et les larmes de toute une génération à la réalisation chimérique de rêveries écloses dans quelques cerveaux faussés. Il n'est donné qu'aux gouvernements profondément enracinés de procéder avec une sage lenteur aux réformes dont l'heure a sonné dans la marche du temps, parce qu'à eux-là seulement l'avenir appartient, et avec l'avenir l'appui moral des esprits éclairés et des classes intelligentes; les pouvoirs d'un jour enfantés dans les crises révolutionnaires procéderont toujours par la violence, parce qu'ayant conscience de leur fin prochaine, ils voudraient en un jour brusquer l'œuvre des siècles.

De même que pour Saint-Just et Robespierre la théorie politique se résumait en trois mots, *liberté*, *égalité*, *fraternité*, les mots sacramentels de leurs théories sociales étaient dans l'ordre moral *vertu* et *probité* : préceptes sublimes de la morale universelle, trop profondément gravés dans le cœur de l'homme pour que leur empire éternel ait pu être ébranlé même par l'abus sacrilége qu'en ont fait un moment les sectaires de 93. Il ne faudrait pas croire, cependant, que Robespierre, et Saint-Just, et les autres hommes qui avaient embrassé dans son ensemble la politique du Comité de Salut Public, ne vissent dans l'œuvre à laquelle ils travaillaient chaque jour que la réalisation d'une théorie abstraite : leur esprit était loin de ce désintéressement philosophique, et leur conduite avait certainement pour mobile l'ambition personnelle autant au moins qu'une utopie sociale. Mais si l'am-

bition marquait le but, les moyens étaient pour eux dans cette théorie dont ils s'étaient faits les apôtres, et dont l'un d'eux au moins voulait devenir le pontife. Sur le terrain dévasté par l'ouragan révolutionnaire ils voulaient reconstruire à neuf un édifice dont ils espéraient bien rester les maîtres après en avoir été les architectes; en réorganisant la société sur le modèle des républiques anciennes, ils voyaient d'avance leur place marquée à la tête de cette démocratie nouvelle dont ils auraient été les législateurs. 1794. AN II.

Dans cette tâche que s'étaient partagée les membres dirigeants du Comité, les plus hautes questions de politique générale et de morale publique étaient par un accord tacite réservées à Robespierre. Sa réputation d'intégrité, jointe à l'activité persévérante qui depuis trois ans l'avait toujours produit au premier rang dans les discussions de chaque jour agitées à la tribune des Jacobins, avait fait de lui à cette époque l'homme le plus populaire de la Révolution; et cette popularité que nul alors ne lui pouvait disputer, non moins que le talent de style et de diction que lui avait fait acquérir un travail opiniâtre, le désignaient naturellement pour ces grandes questions qui exigent l'autorité du caractère et l'autorité de la parole. Parmi ces questions mises à l'ordre du jour par le Comité après la chute des hébertistes et des dantonistes, il en était une surtout qui revenait de droit à Robespierre: c'était celle des doctrines religieuses. Nous l'avons vu combattre sans relâche l'athéisme que la faction ultra-révolutionnaire avait tenté d'ériger en doctrine publique; c'était donc à lui qu'il appartenait de rendre aux idées religieuses la place qui leur est marquée dans toute constitution politique. Tel fut le but d'un long discours qu'il vint lire à la Convention *sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales.* Ce discours fut entouré d'un apparat qui en fit en quelque sorte une solennité. Robespierre y montre d'abord la morale comme fondement unique de la société civile; selon lui la science de la politique et de la législation, cette science mystérieuse dont on a fait un arcane accessible seulement à quelques adeptes, se réduit à mettre dans les lois et dans l'administration les vérités morales reléguées dans les livres des philosophes, et appliquer à la conduite des peuples les notions triviales de probité que chacun est forcé d'adopter pour sa conduite privée. Rappelant les tentatives matérialistes de la faction hébertiste, Robespierre s'élève alors de nouveau contre ces parades scandaleuses qui avaient été un moment données en spectacle à la France indignée et aux peuples de l'Europe, dont on exaltait ainsi la haine que les rois et leurs complices s'efforçaient de nourrir en eux contre la Révolution française. « Heureusement, continue-t-il, le » génie du peuple français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse » avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être » entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs hypocrites de cette

7 mai.



1794. An II. » machination ; enfin le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser » le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus » grande partie des inconvénients que les conspirateurs en attendaient. C'est » à vous de faire cesser les autres, et de mettre à profit, s'il est possible, la » perversité même de nos ennemis pour assurer le triomphe des principes et » de la liberté. Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui consolent et qui élèvent les âmes » doivent être accueillies : rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader » et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et » toutes les grandes idées morales que l'on a voulu éteindre... »

« Qui donc, s'écrie Robespierre, qui donc t'a donné la mission d'annoncer » au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette » aride doctrine, et qui ne te passionnes jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à » ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu, que son âme n'est » qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? L'idée de son » néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle » de son immortalité ?..... L'idée de l'Être-Suprême et de l'immortalité de » l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine... Qu'auraient mis les conjurés à la place de ce qu'ils détruisaient ? » Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence. Ils méprisaient trop le » peuple pour prendre la peine de le persuader ; au lieu de l'éclairer ils ne » voulaient que l'irriter, l'effaroucher et le dépraver. »

Fervent sectateur de Rousseau et du déisme du Curé Savoyard, Robespierre n'a pas de termes assez méprisants pour flétrir la secte athée et matérialiste des *Encyclopédistes*. « Cette secte, qui renfermait quelques » hommes estimables, comptait, dit-il, un bien plus grand nombre de charlatans ambitieux. En matière de politique elle resta toujours au-dessous » du peuple ; en matière de morale elle alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux. Ses coryphées déclamaient quelquefois contre » le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils faisaient » tantôt des livres contre la cour, tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans, des madrigaux pour les courtisanes ; ils étaient » fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. Cette secte » propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut » parmi les grands et parmi les beaux-esprits ; on lui doit en grande partie » cette philosophie pratique, qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde » la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle » du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût ou de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits... »

Tout en rappelant le peuple aux idées de Dieu et de l'immortalité de

l'âme, Robespierre a grand soin de rejeter loin de lui la cause des prêtres et du culte chrétien. Il se demande si, en reportant ses pensées vers la grandeur de l'Être-Suprême, on n'a pas à craindre de réveiller le fanatisme et de donner un avantage à l'aristocratie. — « Non, répond-il; non, si nous » adoptons le parti que la sagesse indique : il nous sera alors facile d'éviter » cet écueil.... Ennemis du peuple, aristocrates, fanatiques, de quelque » bannière que vous vous couvriez, n'espérez rien de nous! Rappeler les » hommes au culte pur de l'Être-Suprême, c'est porter un coup mortel au » fanatisme.... Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe » même de la raison; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, qu'elle ne » devienne point un moyen de conspiration.... Prêtres ambitieux, n'atten- » dez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire!... Et d'ailleurs » qu'y a-t-il de commun entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la mo- » rale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature » est différent du Dieu des prêtres! Je ne connais rien de si ressemblant à » l'athéisme que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Être- » Suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt » un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, » tantôt un roi. Les prêtres ont créé un dieu à leur image; ils l'ont fait ja- » loux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis » les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous » son nom et se mettre à sa place : ils l'ont relégué dans le ciel comme dans » un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit » des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. » Le véritable prêtre de l'Être-Suprême, c'est la nature; son temple, l'uni- » vers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé » sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, » et pour lui présenter l'hommage de cœurs sensibles et purs. »

1794. AN II.

Robespierre arrive ensuite aux fêtes nationales qui doivent entrer dans le culte de l'Être-Suprême. Rassembler les hommes, c'est les rendre meilleurs, dit-il; un système de fêtes nationales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération. Il fallait des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République; il en fallait de particulières, qui fussent pour chaque lieu des jours de repos, et qui pussent remplacer celles que la Révolution avait détruites. Il fallait que toutes tendissent à réveiller les sentiments généreux, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois, la haine des tyrans et des traîtres. Elles seraient toutes célébrées sous les auspices de l'Être-Suprême; elles lui seraient consacrées; elles s'ouvriraient et finiraient par un hommage à sa puissance et à sa bonté.

Le discours de Robespierre, fréquemment interrompu par les applaudis-

1794. sements de l'Assemblée, s'achève au milieu des démonstrations d'enthousiasme. Le projet de décret qui le terminait est voté par acclamation. Ce décret tient dans la Révolution une place assez fameuse pour que nous en transcrivions ici les articles les plus remarquables. Les quatre premiers articles étaient ainsi conçus :

AN II.

« I. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

» II. Il reconnaît que le culte digne de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

» III. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

» IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être. »

D'autres articles déterminaient le nombre et la dénomination de ces fêtes nationales. Indépendamment des quatre anniversaires du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier et du 31 mai 1793, il devait y avoir trente-six fêtes décadaires consacrées à l'Être-Suprême et à la Nature, — au Genre Humain, — au Peuple français, — aux Bienfaiteurs de l'humanité, — aux Martyrs de la Liberté, — à la Liberté et à l'Égalité, — à la République, — à la Liberté du Monde, — à l'Amour de la Patrie, — à la Haine des tyrans et des traîtres, — à la Vérité, — à la Justice, — à la Pudeur, — à la Gloire et à l'Immortalité, — à l'Amitié, — à la Frugalité, — au Courage, — à la Bonne foi, — à l'Héroïsme, — au Désintéressement, — au Stoïcisme, — à l'Amour, — à la Foi Conjugale, — à l'Amour Paternel, — à la Tendresse Maternelle, — a la Piété Filiale, — à l'Enfance, — à la Jeunesse, — à l'Age Viril, — à la Vieillesse, — au Malheur, — à l'Agriculture, — à l'Industrie, — à nos Aïeux, — à la Postérité, — au Bonheur.

La liberté des cultes était maintenue; mais il était déclaré de nouveau que quiconque exciterait des troubles à l'occasion d'un culte religieux serait puni selon la rigueur des lois.

Enfin, le dernier article du décret portait qu'une fête en l'honneur de l'Être-Suprême serait célébrée le 20 prairial suivant, répondant au 8 juin.

La Convention ordonna que le discours de Robespierre et le décret seraient affichés dans toute la République, envoyés aux armées, à tous les corps constitués et à toutes les sociétés populaires. Elle décida aussi qu'ils seraient traduits dans toutes les langues et répandus dans tout l'univers, afin de justifier le peuple français et la représentation nationale calomniés près des autres peuples. Bientôt des adresses et des félicitations enthousiastes arrivèrent à la Convention de tous les points de la France; partout

on saluait le manifeste de Robespierre comme l'annonce d'une ère nouvelle que les populations, lasses de tant d'agitations et de sang versé, commençaient déjà à appeler de tous leurs vœux. A Paris, une députation du conseil-général de la Commune vint lire à la barre de l'Assemblée Nationale une longue adresse d'adhésion au décret du 7 mai, et annoncer qu'un arrêté municipal venait de faire remplacer au fronton des églises les mots *A la Raison* par l'inscription *A l'Être-Suprême*. Le discours de Robespierre n'eut pas moins de retentissement à l'étranger. On lit dans les Mémoires déjà plusieurs fois cités du prince de Hardenberg ce passage curieux à plus d'un titre, surtout en ce qu'il nous fait connaître l'opinion qu'on s'était formée alors dans les cours européennes de l'homme qui semblait s'être placé à la tête de la Révolution : « La paix, ou tout au moins une trêve avec la France, entrait réellement dans les combinaisons du cabinet impérial. D'après les informations secrètes qu'on y recevait de Paris, on s'attendait à un nouvel ordre de choses en France, c'est-à-dire à ce que le pouvoir divisé y tomberait dans une seule main. Robespierre était ce prochain dictateur : se montrant disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la Terreur, il était, aux yeux des cabinets de Vienne et de Londres, le seul avec lequel il fût possible de traiter. Ne s'était-il pas opposé à la guerre dès son origine, et depuis n'avait-il pas anéanti la faction de Brissot, qui, en l'allumant, avait lancé contre l'Europe la propagande? N'avait-il pas abattu plus récemment les factions anarchiques qui prêchaient le nivellement de tous les rangs et de toutes les fortunes, et qui, en abolissant le culte chrétien, avaient nationalisé l'athéisme? Dans un rapport sur la morale publique, il avait tonné lui-même contre l'athéisme et les profanations; nommé président de la Convention, il avait fait proclamer l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Le gouvernement de Robespierre commençait pour ainsi dire sous les auspices de cette déclaration religieuse, comme étant la source de toute morale publique, premier principe de toutes les lois : il promettait aussi la liberté à tous les cultes. N'était-il pas évident qu'il aspirait à ramener les choses à un état d'ordre qu'on pût supporter, et qui pût être durable? Telle était l'idée qu'on s'était formée de ce chef de la Révolution, non seulement à Vienne et à Londres, mais encore à Rome, à Turin, à Madrid, où l'on pensait avec raison que le pouvoir finirait par appartenir à celui au nom duquel l'ordre public pourrait se rétablir en France. »

1794. AN II.

Arrêtons-nous un moment ici devant un contraste dont on est involontairement frappé. A n'entendre que le langage officiel des organes du Comité souverain; à ne voir que la tribune nationale, d'où descendent chaque jour ces mots sacramentels de *morale*, de *probité*, de *justice*, de *vertu*, on croirait la France entrée dans une carrière de réformes pacifiques, auxquelles pré-

1794. AN II. sideraient seuls les sentiments les plus purs et les plus élevés de l'âme humaine, complétement dégagés du contact flétrissant des passions basses, égoïstes, cruelles ou cupides. Mais quand la pensée se détourne, pour se reposer sur la réalité des choses, de ces fictions hypocrites sous lesquelles se masquent les vrais desseins d'une ambition implacable; quand les regards se reportent sur la situation réelle de Paris et du reste de la République, quel tableau! quel effroyable contraste! Pendant que Saint-Just et Robespierre développent au sein de la Convention leurs théories mensongères de bien public, le sang continue d'inonder les échafauds, et les coups mesurés du couteau fatal servent d'accompagnement aux sentimentalités déclamatoires de la tribune. Jamais l'instrument homicide n'avait fonctionné avec une activité plus dévorante; les prisons, incessamment remplies par la loi des suspects, se dégorgent chaque jour au tribunal révolutionnaire de leur trop-plein de victimes, et celles-ci ne sortent du tribunal que pour aller à la mort. Une police inquisitoriale, brutale, ombrageuse, organisée par le comité de sûreté générale et dirigée par ce Héron que nous avons eu occasion de mentionner précédemment, entretenait au sein des familles une sombre terreur. La plus extrême circonspection dans sa conduite et dans ses relations ne mettait à l'abri ni des tracasseries d'une foule d'agents inférieurs, ni des coups souterrains de la délation; dans cet affreux régime, la conscience la plus pure n'était nullement un titre de sécurité. Et ce n'était pas assez de faire ainsi planer la suspicion sur toutes les têtes et la mort sur tous les suspects : une cruauté inépuisable dans ses raffinements avait soumis les prisonniers à mille vexations, à mille tortures nouvelles. Trouvant trop doux le régime intérieur auquel les prisons étaient originairement soumises, on avait bientôt enlevé aux détenus tout ce qui pouvait contribuer à leur rendre plus supportable la privation de la liberté; on avait fait pour eux de chaque heure un supplice anticipé, et on les poussait ainsi à appeler comme l'heure de la délivrance celle qui les tirerait des mains de leurs geôliers pour les jeter aux mains du bourreau. L'excès, et surtout la longue continuité des souffrances de corps et d'esprit, avaient donné au plus grand nombre des prisonniers une apathie presque incroyable devant cette image de la mort et du supplice; la vue des longues processions d'hommes qui presque chaque jour disaient le dernier adieu à leurs compagnons de la veille pour aller s'entasser dans les fatales charrettes en passant par le tribunal, cette vue si fréquemment répétée avait émoussé le sentiment d'horreur que l'idée de la destruction soulève en nous. On mourait, on voyait mourir avec la même indifférence. Les âmes avaient perdu toute énergie sous ce régime énervant de la Terreur; ce n'était plus du courage, c'était une résignation passive qui ne songeait même plus à disputer sa vie à l'iniquité des juges. La voix de Danton était la dernière qui eût protesté contre les assassins.

On croirait que cette apathie des victimes aurait dû amortir la voracité sanguinaire des bourreaux : chez ceux-ci, au contraire, la fureur d'extermination semblait s'accroître de tout le sang dont ils s'étaient déjà repus. Depuis l'exécution des hébertistes et des dantonistes, le glaive de la loi, pour employer le langage de l'accusateur public, s'était appesanti sur la population pressée des prisons; on peut dire que les suspects qui les remplissaient avaient été mis en coupe réglée. Chaque semaine, le tribunal révolutionnaire en envoyait quarante au moins à l'échafaud, mettant ainsi en pratique la définition de Saint-Just : *La république, c'est l'extermination de tout ce qui lui est opposé.* Encore, combien dans le nombre ne devaient qu'à une barbarie stupide ou aux abominables calculs de la cupidité d'avoir été portés sur les listes ! — « Vous avez conspiré contre la République? disait le président du tribunal à un ancien fermier-général. — Je l'ignore absolument, répondit celui-ci; mais cela est très probable. Je suis riche, très riche : je dois avoir conspiré. » On sait que les biens des condamnés étaient acquis à la République. Un abbé Goutte fut condamné à mort pour avoir dit dans un dîner, un an auparavant, que la France était trop vaste, trop populeuse, et ses habitants d'un caractère trop frivole, pour se soutenir en république. Deux témoins, qui déclaraient n'avoir nul souvenir de ce propos, furent arrêtés à l'audience et guillotinés de même. Quatorze jeunes filles de Verdun, dont la plus âgée avait vingt ans à peine, furent envoyées ensemble à la guillotine pour avoir dansé dans un bal qu'y avaient donné les Prussiens pendant leur courte occupation. Tels étaient les crimes jugés dignes de mort par l'exécrable tribunal ! Rang, naissance, sexe, opinions, âge, état, tout était confondu sous le sanglant niveau que les comités tenaient suspendu sur la France entière par les mains du tribunal révolutionnaire. L'homme né dans les premiers rangs de l'ancienne monarchie, et l'obscur artisan sorti des rangs du peuple, venaient parfois s'asseoir ensemble au tribunal, étonnés de cette accusation commune où on les avait compris, eux qui souvent se voyaient alors pour la première fois. Les Français, qui s'étaient levés en 89 pour l'abolition des priviléges, n'avaient conquis, au prix de cinq années de déchirements et de massacres, que cette affreuse égalité, l'égalité devant l'échafaud. On vit conduire à la guillotine des enfants à peine entrés dans la vie; on y vit marcher d'un pas tremblant des vieillards courbés par l'âge. Dans cette effroyable statistique des victimes de la Terreur, dont chaque page semble imprimée avec du sang, on compte quarante et un jeunes gens de moins de vingt ans, et douze vieillards plus qu'octogénaires; l'un de ceux-ci avait dépassé quatre-vingt-dix ans ! L'autre sexe aussi paya un large tribut à cette démence exterminatrice; on ne peut voir sans frissonner d'indignation que le nombre des femmes exécutées révolutionnairement s'élève au chiffre de trois cent quarante-quatre !...

1794.
AN II.

1794. AN II. 10 mai. Dans cette multitude de victimes obscures régulièrement moissonnées par la faux révolutionnaire, quelques unes cependant se détachent de la foule par le nom qu'elles portent, par le rang qu'elles ont occupé, par l'éclat de leur vie passée. C'est à cette époque que fut immolée la sœur de Louis XVI, madame Elisabeth, cette femme d'une piété si douce et d'une résignation si touchante, dont la vie tout entière n'avait été qu'une vie de vertus et de dévouement. Elle fut arrachée du Temple, où elle avait été laissée jusqu'alors près de sa niece, la jeune fille de Marie-Antoinette, et amenée devant les juges auxquels sa mort était commandée. Plus d'une fois, sans désarmer leur acharnement farouche, elle les étonna par sa douceur et son égalité d'âme inaltérables. On rappela contre elle tous les griefs déjà évoqués contre Louis XVI et contre la reine, les dispositions hostiles de la Cour au mois de juillet 1789, les journées des 5 et 6 octobre, les correspondances avec l'émigration, la fuite de Varennes, le 10 août : elle répondit constamment que tous ces faits lui étaient étrangers. On lui demanda s'il n'était pas vrai que lors de l'arrivée des Marseillais à Paris elle eût pansé les blessures des *assassins* envoyés contre eux par son frère aux Champs-Elysées. Voici sa réponse : « Je n'ai jamais su que mon frère eût envoyé des assassins contre » qui que ce fût. S'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, » l'humanité seule m'a dirigée; je n'ai point eu besoin de m'informer de la » cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en fais » point un mérite, et je n'imagine pas que l'on m'eu puisse faire un crime. » On avait fait asseoir près d'elle vingt-quatre autres prévenus, *complices des crimes d'Élisabeth Capet*, disait l'acte d'accusation. Parmi eux étaient la veuve et le fils de l'ancien ministre Montmorin, et toute la famille des Loménie-Brienne. Madame Elisabeth les fortifiait de son exemple et de ses paroles; et jusqu'au pied de l'échafaud, où on la fit monter la dernière, elle leur prodigua les consolations qu'une piété sincère mettait en elle.

Un homme à qui les bourreaux de 93 ne pouvaient aussi reprocher que ses vertus et la vénération dont son nom était justement entouré, M. de Lamoignon-Malesherbes, l'ami, le défenseur de Louis XVI, l'y avait précédée de quelques jours. La sérénité de ses derniers moments témoigne du calme de sa belle âme. Ses compagnons de captivité aimaient à se rappeler une foule de mots heureux, tous empreints d'une gaieté douce et d'une exquise délicatesse d'esprit. Au moment où il entra dans la salle commune de la prison, les détenus se levèrent avec respect, et s'empressèrent autour de lui. — Vous, monsieur de Malesherbes, vous ici ! lui disaient-ils avec un étonnement douloureux. — Que voulez-vous ! répondit le vieillard avec un sourire, je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet ; on m'a mis en prison. La veille du jugement, on lui signifia, selon l'usage, son acte d'accusation : — Si cela avait au moins le sens commun ! s'écria-t-il après l'avoir parcouru.

Ce fut la seule réflexion que lui arracha cet acte d'horrible iniquité. Le lendemain, descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux pas. — Voilà qui est de mauvais augure, dit-il d'un ton doucement enjoué; un Romain rentrerait chez lui. Son calme ne se démentit ni en présence de ses juges, ni en présence de la mort; et cependant il vit monter devant lui à l'échafaud tous les êtres en qui se concentraient ses affections terrestres, sa sœur, sa fille et son gendre, la fille et le gendre de sa fille. 1794. AN II.

C'est dans le même temps que M. de Condorcet se déroba par une mort volontaire à l'échafaud qui l'attendait. Adepte de l'école encyclopédiste, Condorcet avait partagé, dans les quatre premières années de notre Révolution, toute l'exagération des opinions les plus exaltées; mais, effrayé des excès de 93, il recula devant la sanglante application des doctrines que lui-même avait couvertes de l'autorité de son nom. A ce premier crime il joignit celui d'avoir été le rédacteur du projet de Constitution élaboré par le côté droit de la Convention, et il fut enveloppé, au 2 juin, dans la proscription des Girondins. Long-temps il était parvenu à se soustraire, dans Paris même, à toutes les recherches; et ce fut au fond de sa retraite ignorée que, détournant ses regards des tristes scènes qui l'entouraient pour ramener son esprit à des contemplations purement philosophiques, il traça une rapide et savante esquisse *des progrès de l'esprit humain*, où il soutient encore, en présence de cette *halte dans le sang* du char révolutionnaire, la perfectibilité indéfinie de la raison humaine. De nouvelles visites domiciliaires ordonnées au mois d'avril 1794 l'obligèrent de quitter sa retraite pour ne pas compromettre les jours de la femme généreuse qui lui avait donné asile. Il sortit de Paris sous un déguisement, et erra quelque temps dans les campagnes boisées qui entourent les villages de Clamart, de Fontenay et de Verrières. Sa barbe longue, son extérieur négligé, son air inquiet, éveillèrent les soupçons; des patriotes de l'endroit l'interrogèrent, et ses réponses ne leur paraissant pas satisfaisantes, il fut arrêté et conduit en prison. Condorcet était hors la loi; devant les autorités de Paris, où on se disposait à le traduire, sa perte était assurée. Il la prévint en avalant du poison qu'il portait toujours sur lui. C'est à un mois de là que les derniers débris de la phalange girondine, Guadet, Salles, Pétion, Buzot et Barbaroux, trouvèrent une si triste fin dans le département de la Gironde, où eux aussi, proscrits et chassés de retraite en retraite, menaient depuis dix mois une vie d'angoisses et de misères.

J'ai rappelé les traits principaux du tableau qu'offrait l'intérieur de Paris à l'époque de la Terreur; si nous portons nos regards sur le reste de la France, d'autres horreurs nous y attendent. Strasbourg, Marseille, Toulon, Bordeaux, Lyon, Lyon si cruellement dévasté par la mine et les mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché, respiraient à peine après les sanglantes

1794. AN II. expéditions dont elles avaient été le théâtre; d'autres villes encore avaient appris à connaître la politique implacable du Comité de Salut Public, et à maudire la barbarie sauvage de quelques uns de ses agents. Nantes, Arras, Avignon, n'oublieront jamais les noms de Carrier, de Joseph Lebon, de Maignet. Carrier surtout, l'exécrable Carrier, investi du titre de représentant du peuple dans la Loire-Inférieure, avait reculé, en fait de cruautés et d'extravagances sanguinaires, la limite que l'imagination même aurait assignée au possible : Collot-d'Herbois fut dépassé. Arrivé à Nantes vers la fin de 93, et chargé par le Comité non seulement d'étouffer en Vendée les restes de la rébellion royaliste, mais encore de châtier les Nantais des dispositions fédéralistes qu'ils avaient manifestées apres le 31 mai, il trouva dans cette double mission l'occasion de déployer toute la basse férocité de son âme ignoble. Aux compagnies républicaines envoyées dans la Vendée après la dernière défaite des Vendéens à Savenay, il disait : « Braves sans-culottes de l'armée infernale, mettez le feu partout, n'épargnez personne, ni femmes ni enfants; fusillez tout, incendiez tout! » Il disait à la populace nantaise : « Vous, mes braves b......, vous, mes bons sans-culottes, qui êtes dans l'indigence pendant que d'autres sont dans l'abondance, ne savez-vous pas que tout ce que possèdent les gros négociants vous appartient? Il est temps que vous jouissiez à votre tour. Faites-moi des dénonciations; le témoignage de deux bons sans-culottes me suffira pour faire sauter les têtes des gros négociants *. » Il s'était formé une bande composée de tout ce que le département renfermait de réprouvés, et il excitait encore, loin de les contenir, les excès de toute nature auxquels de tels scélérats n'étaient que trop portés. Toujours ivre de vin et de la luxure la plus crapuleuse, il ne se montrait dans Nantes qu'escorté de sa digne milice; on ne le voyait que le sabre à la main, proférant d'horribles jurements ou d'épouvantables menaces. « Les riches n'aimeraient jamais les sans-culottes, disait-il; il fallait niveler la population, sans quoi la République ne s'établirait pas. La France, les grandes villes surtout, étaient trop peuplées; Nantes, de même que Lyon, devait être réduite à vingt-cinq mille habitants : il faudrait exterminer tout le reste.... » Et ces théories, que déjà nous avons rencontrées dans la bouche des Collot-d'Herbois, des Ronsin, des Vincent et des Hébert, Carrier travaillait de tout son pouvoir à les réaliser. Durant plus de deux mois, la fusillade et la guillotine fonctionnèrent simultanément avec une effroyable activité, la guillotine pour les bourgeois de Nantes et pour les femmes, la fusillade pour les Vendéens échappes au fer des compagnies infernales. De l'aveu de Carrier lui-même, on fusilla jusqu'à cent cinquante et deux cents prisonniers par jour. Telle était l'horreur de ces exécutions,

* Dépositions des témoins dans le procès de Carrier.

qu'un autre agent du Comité, révolté d'un pareil spectacle, écrivait à Robespierre : « Trois fléaux menacent Nantes, la peste, la famine et la guerre. On a fait fusiller, peu loin de la ville, une foule innombrable de soldats royaux; et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterrer les morts; et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse. » Ces inconvénients dégoûtèrent Carrier lui-même d'un mode d'extermination d'ailleurs trop lent encore à son gré; l'enfer qui l'inspirait lui en suggéra un plus rapide et plus discret à la fois. De grands bateaux servant à la navigation de la Basse-Loire furent disposés par son ordre; puis on jetait à fond de cale les victimes dévouées à ce nouveau supplice, les sabords étaient cloués sur elles, et bientôt les profondeurs du fleuve engloutissaient vivants les malheureux entassés par centaines dans les flancs de la gabare. Un marinier de Nantes, que le hasard rendit témoin d'une de ces expéditions, en raconta ainsi les horribles détails : « Les prisonniers furent conduits à la gabare; on disait qu'on allait les transférer à Belle-Isle. On ferma l'entrée avec des planches qui furent clouées; on cloua de même les panneaux.... La gabare fut démarrée, on la fit marcher; je m'assis. On disait tout bas : *A l'île Chaviré*. Avant d'arriver, j'entendis des cris épouvantables; les prisonniers criaient : Sauvez-nous, il est encore temps! Ils s'étaient détachés; ils passaient leurs mains et leurs bras entre les planches, et criaient miséricorde. J'ai vu un des chefs de l'expédition abattre à coups de sabre les mains et les bras de ces malheureux. J'étais tenté de me jeter dans la Loire en voyant de pareilles atrocités.... Dix minutes après, j'entendis des charpentiers placés dans des batelets frapper la gabare à grands coups de hache. La gabare enfonçait, je me crus perdu; on nous fit sauter dans des batelets qui nous mirent à terre. Un des hommes de l'expédition m'a dit qu'on avait pratiqué à la gabare deux petits sabords de dix-huit pouces, qu'on déclouait à coups de hache*. » Dans ses accès de gaieté — la gaieté d'un cannibale ivre, — Carrier avait, lui aussi, des mots enjolivés pour désigner ces horribles exécutions : la Loire se changeait en *grande baignoire nationale*; ou bien encore, les noyades devenaient des *déportations verticales*. Et, chose incroyable si vingt témoins ne l'avaient attesté, c'était sur ces bateaux mêmes, destinés à engloutir les prisonniers vendéens, que le féroce proconsul aimait à se plonger dans ses dégoûtantes orgies; c'est là qu'on le vit plus d'une fois, emporté par une abominable lubricité, assouvir sa passion brutale sur les victimes qu'il allait envoyer à la mort. Ce fut sans doute aussi dans un de ces moments qu'il eut l'idée d'un nouveau raffinement digne de

1794. AN II.

* Procès de Carrier.

1794. son imagination en démence. Après avoir fait attacher étroitement ensemble
AN II. des hommes et de jeunes femmes dépouillés de leurs vêtements, il les faisait précipiter ainsi dans la Loire : c'était là ce qu'il nommait ses *mariages républicains*.

Sans avoir eu à supporter un pareil débordement d'extravagances furieuses, les départements du nord de la France n'en furent pas moins désolés aussi pendant huit mois au moins par les exécutions révolutionnaires auxquelles présidait un autre monstre à face humaine. Celui-ci avait nom Joseph Lebon. Joseph Lebon était de ces hommes qui, sans porter en eux l'énergie du crime, peuvent être poussés aux derniers degrés de la scélératesse par peur et par servilité. Né à Arras, ainsi que Robespierre, il avait été prêtre, et appartenait à l'Oratoire. Ses compatriotes, dont il avait gagné la confiance en combattant le parti maratiste, l'envoyèrent à la Convention après le 31 mai comme député suppléant; la Convention le leur renvoya vers la fin de 93, avec la mission de comprimer l'esprit royaliste dans cette partie de la France, qui passait avec quelque raison pour n'être que médiocrement dévouée au gouvernement républicain. Cette première mission n'avait pas annoncé ce que devait être la seconde. Accusé de modérantisme par les sans-culottes de son département, il fut rappelé par le Comité; mais, sur sa promesse de se montrer à l'avenir plus inflexible, il fut continué dans sa mission, et revint à Arras. Cette fois, en effet, il ne trompa point l'attente de ceux qui avaient cherché en lui un instrument d'extermination. Cruel par lâcheté d'abord, il le devint bientôt par penchant et par habitude. La délation s'organisa, les prisons s'emplirent, les échafauds couvrirent le pays, et le sang coula à flots. Suivi d'une guillotine ambulante, et toujours accompagné du bourreau qu'on le vit admettre à sa table, Joseph Lebon parcourait le Pas-de-Calais et une partie des départements voisins, laissant partout après lui la trace sanglante de son passage. La Terreur étendit ses ailes lugubres sur cette malheureuse contrée, à peine délivrée de la crainte de l'invasion étrangère. Un long cri de désolation s'éleva du sein des populations décimées, et ce cri trouva un courageux écho au sein de la Convention même. Pressé par la vindicte publique, le Comité se vit contraint de soumettre la conduite de son agent à un simulacre d'enquête, et d'en faire un rapport à l'Assemblée (9 juillet); mais ce rapport, dont fut chargé Barrère, eut pour objet, non de faire tomber un juste blâme sur l'auteur de tant d'actes révoltants, mais de le disculper de la réprobation méritée dont l'opinion l'avait frappé. Les motifs qui avaient dirigé la conduite de Lebon étaient purs, dit-il; le résultat en était utile à la Révolution, et avait profité à la liberté. Les plaintes n'étaient que récriminatoires : c'étaient les cris vindicatifs de l'aristocratie. *Des formes un peu acerbes avaient été employées;* mais on avait déjoué les trames des ennemis de la liberté. « D'ailleurs,

» continuait Barrère, que n'est-il pas permis à la haine d'un républicain » contre l'aristocratie! De combien de sentiments généreux un patriote ne » trouve-t-il pas à couvrir ce qu'il peut y avoir d'acrimonieux dans la pour- » suite des ennemis du peuple? Il ne faut parler de la Révolution qu'avec » respect, des mesures révolutionnaires qu'avec égard. La liberté est une » vierge dont il est coupable de soulever le voile. » Joseph Lebon fut donc maintenu dans sa mission, et put encore continuer pendant un mois entier, jusqu'à la chute du gouvernement de la Terreur, le cours de ses atrocités révolutionnaires. 1794. AN II.

Un historien contemporain des événements a tracé ainsi le portrait de Lebon et de Carrier : « J'ai vu, j'ai voulu observer la figure de ces deux hommes. Leur maintien était abject; un mouvement convulsif agitait leurs lèvres et tous les muscles de leur visage; leurs yeux semblaient rouler le sang. Ils avaient quelquefois l'air égaré des fanatiques, d'autres fois l'air rampant de la plus lâche hypocrisie. Leurs discours n'annonçaient aucune liaison d'idées. Tout état qui n'était point celui de la fureur était pour eux comme hors de nature. »

La même volonté qui inspirait dans le Nord et dans l'Ouest les barbaries de Lebon et de Carrier, qui autorisait de son silence leurs actes les plus criants, ou les couvrait hautement de sa protection toute-puissante, cette volonté qui voulait étouffer à tout prix au sein des populations jusqu'aux derniers mouvements de l'esprit d'opposition, faisait en même temps sentir sur tous les autres points du territoire son action terrible. Le représentant Maignet, un des députés du Puy-de-Dôme à la Convention, l'ami de Conthon et la créature de Robespierre, était, dans le Midi, l'agent dévoué du Comité et l'instrument de ses vengeances. La population réputée contre-révolutionnaire de la Basse-Provence était surtout en butte aux mesures du proconsul; plus de quinze mille suspects étaient entassés dans les prisons de Marseille, d'Avignon, d'Orange, de Carpentras, et des autres communes de cette partie du bassin du Rhône, attendant que le Comité de Salut Public décidât de leur transfèrement à Paris, par suite de la loi récente qui avait supprimé les tribunaux révolutionnaires des départements. Un événement fortuit hâta leur sort. Un matin, on trouva abattu l'arbre de la liberté, élevé sur la place de Bédoing, bourg de deux à trois cents maisons adossé au mont Ventoux, dans le ci-devant Comtat. Voilà quel fut le crime; voici quel fut le châtiment. Une force armée de plusieurs centaines d'hommes conduits par Maignet en personne se porta à Bédoing (11 mai); toutes les maisons jusqu'à la dernière furent évacuées, dévastées et livrées aux flammes; les habitants, au nombre de mille, furent tous incarcérés comme suspects, et soixante-trois d'entre eux furent guillotinés dans les vingt-quatre heures. Enfin, sur l'ordre transmis de Paris, une commission révo-

1794. AN II. lutionnaire fut constituée à Orange sous l'autorité de Maignet, pour juger, *sans instruction écrite et sans assistance de jurés*, les contre-révolutionnaires des deux départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Les exécutions commencèrent aussitôt, et ne cessèrent que lorsque les prisons furent vidées. En moins de deux mois, plus de huit mille victimes furent immolées!... Ainsi se réalisaient partout à la fois les maximes hautement professées par quelques uns des membres des comités. Emule de Saint-Just et parodiste de Marat, Vadier, du comité de sûreté générale, disait souvent : « Il faut étêter le corps social pour que la République pousse de fortes racines; ce n'est que trois cent mille têtes environ à faire sauter. » — Et ces horribles paroles, par leur contraste avec les cheveux gris de celui qui les proférait, avaient quelque chose de plus épouvantable encore. Selon Collot-d'Herbois, le sang des contre-révolutionnaires était pour le corps politique « une transpiration salutaire. »

On doit sans doute tenir compte, dans l'appréciation morale des horreurs dont je viens de tracer une esquisse bien pâle encore et bien affaiblie, du caractère personnel et de l'exaltation sanguinaire des principaux agents du Comité, de leurs passions haineuses ou cupides, de l'enivrement même que le sang, comme la poudre, semble procurer à ceux qui s'y sont une fois plongés et qui en ont respiré l'odeur; enfin des excès inséparables de l'exécution des mesures de rigueur où doivent concourir une foule d'instruments subalternes, toujours empressés d'aller au-delà de leurs ordres pour faire montre de zèle : mais rien de tout cela n'affaiblit la responsabilité terrible qui pèse tout entière sur le gouvernement révolutionnaire dont la volonté seule donnait partout l'impulsion, sur ce gouvernement qui avait pour premier principe que le but est tout, et qui comptait pour rien les moyens. Et qu'on ne dise pas que la grandeur du but, le salut de la patrie, sanctifie en effet les voies que l'on a dû parcourir pour l'atteindre; car il faudrait d'abord qu'il fût bien établi que les excès de la Terreur étaient nécesssires, qu'ils ont contribué au salut de la France; et, lorsqu'à l'issue de la crise révolutionnaire nous aurons à nous prononcer sur cette question, qui n'en est une aujourd'hui que pour ceux qu'aveugle encore une réminiscence des passions de cette époque de sang, il nous sera facile de montrer jusqu'à l'évidence que cet argument, tant de fois répété par les avocats intéressés du régime de 93, repose sur une erreur matérielle dans l'appréciation des faits. Lors donc que, plus tard, les agents principaux du gouvernement révolutionnaire, se débattant sous l'horreur qu'ils avaient soulevée, cherchèrent à rejeter sur le Comité ce fardeau de réprobation; lorsqu'ils disaient à la Convention affranchie : « Est-ce donc nous qu'il faut accuser, nous qui n'avons » été que les instruments passifs d'un pouvoir sous lequel vous-mêmes étiez » courbés? Pouvions-nous hésiter devant les missions rigoureuses qui nous

» étaient imposées, quand tout obéissait en tremblant, quand vous-mêmes 1794.
» aviez approuvé les mesures que nous étions chargés d'exécuter? Pou- AN II.
» vions-nous désobéir, quand vous aviez mis la Terreur à l'ordre du jour?
» Si nous avons été coupables en obéissant à vos décrets, fûtes-vous innocents en les sanctionnant de votre vote? Si vous n'étiez pas libres de les adoucir, l'étions-nous de les restreindre? Et si la Convention opprimée a voté sous le couteau, que pouvions-nous donc, nous individus isolés, qui n'aurions pu puiser notre force que dans la vôtre; nous, sur qui la hache incessamment suspendue était toujours prête à punir le moindre mouvement d'humanité? » — lors, dis-je, que les Carrier, les Lebon, les Maignet, et d'autres encore, tenaient ce langage, on put, sans doute, leur répondre que leur exagération sanguinaire avait ajouté mille crimes inutiles aux crimes qui leur étaient commandés; mais il fallut reconnaître aussi que tous ces crimes d'une époque funeste se rattachaient en effet au système de terreur organisé par le gouvernement révolutionnaire, et que ceux que le Comité de Salut Public n'avait pas expressément ordonnés, il les avait autorisés par son silence ou justifiés par son approbation. Et ce fut, sans nul doute, à cette considération, non moins qu'au retour sur elle-même que pouvait faire l'Assemblée Nationale, que plusieurs de ces agents des atrocités de 93 ont dû, par la suite, d'échapper au juste châtiment que l'indignation publique appelait sur leur tête.

Tel est donc le lugubre tableau que présente cette période de la Terreur dont nous retraçons en ce moment la sanglante histoire. Au centre, le Comité de Salut Public amusant la crédulité niaise de la foule des grands mots de vertu, de morale, de probité, de justice, et faisant en même temps peser sur la France le gouvernement le plus immoral, la plus effroyable tyrannie qu'une nation ait jamais eu à subir; parlant sans cesse humanité, et se jouant de la vie des hommes avec un incroyable mépris; proscrivant tout ce qui lui porte ombrage, tuant tout ce qui lui résiste, organisant les massacres comme mesure d'administration publique, n'ayant que la guillotine et la spoliation pour moyens de gouvernement; — à ses pieds, la Convention tremblante votant silencieusement tout ce que lui prescrivent les décemvirs, et se faisant complice de la tyrannie pour en éviter les coups; — plus loin, les prisons regorgeant de victimes, un tribunal d'assassins jetant régulièrement au bourreau sa pâture de chaque jour, et la populace abrutie battant stupidement des mains aux funèbres cortéges dont on repaît sa curiosité féroce; une nation, naguère élégante et polie, portant la livrée abjecte de la misère, et n'ayant plus à la bouche qu'un langage obscène; la délation dans les familles, la méfiance et l'effroi sur tous les fronts, la terreur et le désespoir dans toutes les âmes; des contrées entières dévastées par la hache et par le feu, et les eaux empestées de la Loire et du Rhône roulant des

1794. AN II. milliers de cadavres; enfin, de quelque côté que se portent les regards, partout des échafauds, partout la terreur, partout du sang, partout la mort!

Pour trouver quelque diversion à la sombre monotonie de ce tableau de désolation, il faut s'éloigner des scènes qui le remplissent, et n'arrêter les yeux que sur nos frontières. Là, du moins, si la mort prélève encore un large tribut dans les rangs de nos armées, c'est la mort des braves, la mort du soldat, et non plus celle que l'on reçoit de la main des assassins; on se bat, on ne s'égorge pas. La gloire du drapeau et les traits brillants de la bravoure militaire distraient un moment l'âme oppressée de la lâcheté rampante et de la sanglante abjection de l'intérieur.

Du commencement d'avril aux premiers jours de mai, la campagne s'était rouverte sur toute l'étendue de nos frontières, depuis les Pyrénées jusqu'à la mer du Nord, en suivant la ligne des Alpes, du Rhin et des Ardennes. L'hiver avait été employé de part et d'autre, mais surtout du côté de la France, en préparatifs immenses. Pitt, l'âme de la coalition étrangère, et à qui les Jacobins avaient en quelque sorte déclaré une guerre personnelle en le proclamant l'*ennemi du genre humain*, et en provoquant contre lui les poignards du fanatisme politique, Pitt n'avait rien épargné, ni or, ni excitations, ni démarches de toute nature, pour soutenir et recruter la ligue formée en Europe contre la Révolution française, contre cette Révolution « dont les principes démagogiques, répandus par la propagande, menaçaient la tranquillité de tous les peuples et la sécurité de tous les trônes. » Malgré l'opposition éloquente de Sheridan et de Fox dans la Chambre des communes, Pitt avait obtenu du Parlement toutes les lois, tous les subsides qu'il en avait réclamés, et il avait déployé une activité prodigieuse pour réchauffer le zèle attiédi de quelques puissances du continent, telles que la Prusse, entretenir l'animosité des autres, entraîner les neutres, et leur communiquer à toutes l'ardeur dont lui-même était animé. Anéantir cette Révolution qui s'annonçait hautement comme apportant aux peuples de l'Europe un nouveau droit politique, et qui se dressait comme une menace vivante vis-à-vis des vieux gouvernements européens, était, sans doute, l'objet principal de la Coalition; mais Pitt, qui la fomentait, y poursuivait un autre but non moins important pour l'Angleterre, l'affaiblissement de la seule puissance dont la rivalité sur les mers lui fût redoutable, et l'extension du commerce britannique aux dépens du commerce de la France. De nombreux vaisseaux sillonnèrent toutes les mers pour y ruiner nos établissements et enlever nos colonies. Catherine de Russie, qui avait manifesté dès l'origine une profonde horreur pour la Révolution française, mais qui était surtout préoccupée de ses desseins sur la Pologne, donnait son adhésion aux plans du cabinet britannique, et promettait son concours actif dans la

Coalition, heureuse de s'assurer à ce prix la libre réalisation de ses propres projets.

Néanmoins, les forces effectives des troupes étrangères réunies sur nos frontières n'avaient pas été sensiblement augmentées. L'armée du prince de Cobourg dans les Pays-Bas était toujours de 90 à 100,000 hommes, en y comprenant le corps auxiliaire du prince d'Orange et les 40,000 Anglo-Hanovriens du duc d'York. L'Autriche avait, en outre, 36,000 hommes, en deux corps de force à peu près égale, entre la Meuse et la Moselle, l'un vers Namur et Charleroy, commandé par le prince de Kaunitz; l'autre, vers Luxembourg et Trèves, sous les ordres du général Beaulieu. Soixante-cinq mille Prussiens, mêlés de quelques milliers d'Impériaux, étaient cantonnés sur le Rhin, entre Coblentz et Manheim, sous le commandement supérieur du maréchal Moellendorf, qui avait remplacé le duc de Brunswick; et un corps de 55,000 hommes, composé d'Impériaux, des troupes des Cercles et d'émigrés, bordait la droite du fleuve, au-dessus de Manheim, jusqu'à Bâle : le duc de Saxe-Teschen commandait en chef cette dernière armée. La Coalition comptait donc environ 255,000 hommes sous les drapeaux depuis Bâle jusqu'à la mer du Nord. Sur la ligne des Alpes, l'armée piémontaise était de quarante à quarante-cinq mille hommes, non compris un corps auxiliaire de 8,000 Autrichiens; et l'Espagne continuait d'entretenir une soixantaine de mille hommes, répartis aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées.

A ces trois cent soixante-cinq mille soldats de la Coalition étrangère nous opposions, au moment où la campagne fut reprise, une force effective de 520,000 hommes, répartie en huit armées. L'*armée du Nord*, la plus forte de toutes, parce qu'elle avait à soutenir le choc le plus redoutable, comptait 145,000 combattants, dont moitié de nouvelles levées, échelonnés de Dunkerque à Maubeuge en regard des cent mille hommes de l'armée de Cobourg, et répartis entre plusieurs camps, vers Lille, Bouchain, Landrecies, Cambrai, Guise, Avesnes et Maubeuge. L'*armée des Ardennes*, de 40,000 hommes, et l'*armée de la Moselle*, de 85,000, faisaient face aux trente-six mille Impériaux de Kaunitz et de Beaulieu; et les 100,000 hommes de l'*armée du Rhin* tenaient en échec les forces à peu près égales du maréchal de Moellendorf et du duc de Saxe-Teschen. Plusieurs mutations avaient eu lieu dans le commandement de ces diverses armées. De l'armée du Rhin, où Michaud lui avait succédé, Pichegru était passé au commandement de la grande armée du Nord; et Jourdan, à qui ce dernier commandement était ôté, était allé prendre celui de l'armée de la Moselle en remplacement de Hoche. L'armée des Ardennes avait pour chef le général Charpentier. Dans la Savoie, nous avions 50,000 hommes, sous le titre d'*armee des Alpes;* et sous celui d'*armée d'Italie*, 24,000 hommes campaient au pied des Alpes

1794. AN II. maritimes. Enfin, sur les Pyrénées, nous comptions 76,000 hommes environ, partagés entre l'*armée des Pyrénées-Orientales* et celle des *Pyrénées-Occidentales*.

Ces forces que la République menacée opposait à l'invasion, successivement augmentées dans le cours de la campagne, furent portées à 630,000 hommes environ vers la fin de septembre. Ce fut là le chiffre le plus élevé qu'elles atteignirent; c'est à ce chiffre, en réalité, que se réduisent les douze cent mille combattants si souvent rappelés avec orgueil par une exagération patriotique. Il est vrai que, dans les derniers mois de 1794, les états officiels des bureaux de la guerre portaient à onze cent soixante-dix mille le nombre des soldats inscrits sur les rôles; mais, outre que le chiffre des hommes présents aux drapeaux ne dépassa pas, en réalité, 750.000, il faut encore déduire de ce chiffre cent vingt mille hommes réservés au service de l'intérieur, et qui étaient répartis entre les quatre armées de l'*Ouest*, des *côtes de Brest*, des *côtes de Cherbourg* et de l'*intérieur*. C'est une assez belle gloire pour la France d'avoir fait face par ses propres ressources aux forces combinées de l'Europe entière, et, seule contre tous, d'avoir écrasé la coalition formidable formée pour l'anéantir; la simple vérité présente ici d'assez merveilleux résultats, et n'a pas besoin du secours mensonger de l'exagération.

On sait d'ailleurs par quels moyens violents le gouvernement révolutionnaire avait mis sur pied en quelques mois et organisé de telles forces. On sait que la loi de la levée en masse, rendue au milieu de l'année précédente, avait mis à sa disposition la nation tout entière, hommes et choses, corps et biens; que tout ce que possédaient les citoyens avait été en quelque sorte destiné à soutenir la guerre; que tous les édifices étaient consacrés à des objets de service militaire, toutes les armes livrées aux armées, tous les chevaux, à l'exception de ceux que réclamait indispensablement l'agriculture, saisis pour les remontes ou pour les transports militaires. Des représentants du peuple activaient les levées, et les accompagnaient jusqu'au corps. Nulle excuse, nulle dispense n'étaient admises, nul délai n'était accordé, nul remplacement permis : il fallait que tous, quel que fût leur rang, obéissent littéralement au décret. Les redoutables commissaires de la Convention punissaient inflexiblement le moindre retard, la moindre hésitation; et ils n'avaient qu'une peine pour les fautes les plus légères, la mort. Les conscrits qui ne se présentaient pas dans le délai voulu, les réfractaires, les déserteurs, étaient passibles des peines attachées à l'émigration.

Les armées dans lesquelles ces nouvelles levées étaient successivement incorporées avaient été par degrés admirablement fournies d'officiers. Depuis que toutes les anciennes distinctions de rang et de naissance étaient détruites, une libre carrière était ouverte à quiconque avait l'ambition

d'avancer; et ce stimulant énergique avait rapidement développé une foule de talents nouveaux. Si les chefs de la Révolution étaient inflexibles dans leurs ressentiments, ils se montraient d'une libéralité extrême dans les récompenses; ni l'or ni le fer, ni les honneurs ni les dénonciations, n'étaient épargnés pour inciter leurs généraux à la victoire, ou les mettre en garde contre les conséquences de la défaite. Sous ce régime inexorable, s'éleva une race de généraux sans égale dans l'histoire du monde. Le gouvernement révolutionnaire ne leur demandait que de la bravoure, du patriotisme et de l'abnégation; et chez presque tous se développèrent en peu de temps, sous les puissantes incitations au milieu desquelles ils se trouvaient jetés, d'admirables talents militaires. Sortis des derniers rangs pour s'élever aux premiers grades, tous étaient d'ailleurs des *enfants de la Révolution;* et nul ne croyait payer de trop de dévouement cette carrière brillante qu'il voyait s'ouvrir devant lui. L'inflexible rigueur que la République déployait contre les généraux inhabiles ou prévaricateurs était loin d'affaiblir le zèle des autres: au milieu des périls divers de la vie de soldat, le hasard de la guillotine semblait n'être qu'un léger risque de plus ajouté à ceux du sabre et des balles. Et puis, les généraux que le gouvernement révolutionnaire avait fait périr appartenaient pour la plupart à ces anciens états-majors entachés d'aristocratie; et peut-être serait-ce faire au côté généreux de la nature humaine une trop large part, que de supposer qu'un mouvement de satisfaction secrète ne s'était jamais mêlé au sentiment de terreur que ces exemples étaient faits pour porter dans l'âme des autres généraux. 1794. AN II.

Au surplus, ces puissants motifs d'émulation s'étendaient de proche en proche, depuis les sommités de l'armée jusqu'au simple soldat. Il n'en était pas un à qui la carrière ne fût ouverte, et beaucoup s'y avançaient rapidement. Le plus grand nombre des chefs supérieurs que l'armée voyait à sa tête ne devaient qu'à leur mérite, à leur bravoure et à leur ardent républicanisme leur fortune rapide; et ces titres à l'avancement, les seuls qui fussent maintenant requis, qui ne pensait les posséder comme eux? Le triste spectacle que les nouveaux soldats avaient naguère sous les yeux dans leurs foyers, la confusion générale, l'oppression du pays, la misère, le sang versé à flots par les mains du bourreau, tout cela s'était bientôt effacé de leur pensée. Il est vrai qu'ils entendaient parler d'amis, de parents emprisonnés ou guillotinés; mais un soldat, comme un moine, laisse derrière lui les intérêts du monde; et alors que chaque jour il joue sa vie au jeu sanglant de la guerre avec l'ennemi qu'il a devant lui, il a peu le temps de songer à ce qui se passe dans son pays natal.

Les troupes de la Coalition avaient à la vérité sur les nôtres l'avantage d'une plus longue habitude du maniement des armes et des exigences de la dis-

1794. AN II. cipline militaire. Mais cette infériorité mécanique, le soldat républicain, à son tour, la rachetait amplement par l'ardeur, par la bravoure impétueuse, par l'élan qu'on ne rencontrait pas dans les rangs plus aguerris des légions allemandes ou prussiennes. Ceux-là mêmes que la violence avait arrachés de leurs foyers n'avaient pas tardé, comme je l'ai dit, à prendre l'esprit du drapeau, et tout autre sentiment avait bientôt fait place en eux à l'exaltation patriotique, qui ne voyait plus que la patrie à défendre contre l'invasion, et les bravades de l'étranger à punir : exaltation féconde en prodiges, et qui va préparer à nos armes une longue suite de triomphes! La médiocrité des généraux ennemis et leurs fautes nombreuses contribuèrent puissamment aussi aux résultats rapides de la campagne; la confiance de nos propres généraux s'en accrut, et le soldat y puisa cette force morale qui influe d'un si grand poids sur les destinées de la guerre.

Le grand stratégiste de l'armée de Cobourg, le colonel Mack, avait combiné à Londres le plan d'une pointe sur Paris, dont l'opération préliminaire devait être la prise de Landrecies, dernière place qui couvrît encore la route de la Picardie. Ce fut sur ce point, en effet, que se portèrent, vers le milieu d'avril, à la reprise de la campagne, les premiers efforts des Impériaux; mais la marche rapide des événements militaires changea bientôt les plans do la Coalition, et durent faire abandonner toute idée d'invasion.

Conformément au plan adopté, le prince de Cobourg avait dirigé la masse de ses forces sur Landrecies, que couvrait le centre de l'armée du Nord. Grâce aux mauvaises dispositions du général autrichien, qui avait partagé ses forces en huit colonnes, et qui ne livra ainsi que des attaques partielles, le corps français put se retirer sans de grandes pertes devant un ennemi très supérieur. Landrecies fut investi (17 avril), et dut se rendre après douze jours de siége (30 avril). Mais cette conquête, qui, jointe aux places déjà en leur pouvoir du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, livrait aux Impériaux une base formidable pour leurs opérations ultérieures, resta inutile dans leurs mains par suite de la diversion puissante qui presque immédiatement vint les contraindre de porter leurs forces dans une autre direction. On ne saurait dire avec certitude si la commission de la guerre, que Carnot dirigeait au Comité de Salut Public, avait conçu et arrêté d'avance le plan d'opérations qui va se développer, et qui aurait consisté à manœuvrer simultanément sur les deux flancs de l'armée de Cobourg, d'un côté vers la Lys, de l'autre vers la Sambre et la Meuse, pendant que de fausses attaques auraient occupé la masse centrale des forces impériales, puis à se donner vivement la main sur leurs derrières, de manière à couper aux alliés leur ligne de retraite, et à les enfermer dans un cercle où on les aurait écrasés; ou si ce plan, d'un succès d'ailleurs au moins fort douteux, et qui n'aurait pu réussir que par l'inertie et le défaut d'ensemble des opé-

rations de l'ennemi, fut suggéré par les circonstances au général en chef de l'armée du Nord. Quoi qu'il en soit, immédiatement après l'investissement de Landrecies par les Impériaux, Pichegru porta son quartier-général de Guise à Lille, et ordonna une invasion dans la Flandre maritime. Les deux divisions du général Souham et du général Moreau, la première, forte de 30,000 hommes, la seconde, de 20,000, furent désignées pour cette invasion. En même temps, le corps du centre, retranché en arrière de l'Escaut, dans l'ancien camp de César, entre Bouchain et Cambray, devait occuper l'ennemi par des démonstrations fréquemment répétées, et l'extrême droite, postée en avant de Guise, se mettre en communication avec l'armée des Ardennes, que commandait le général Charbonnier, et qui avait ses positions sur la gauche de Philippeville. 1794. AN II.

Le 26 juillet avait été assigné pour une attaque générale sur toute la ligne qu'occupaient l'armée du Nord et l'armée des Ardennes, depuis la Lys jusqu'à Givet. Le succès de cette attaque ne fut pas le même sur ses différents points : au centre, où elle avait à se heurter contre une masse compacte de forces ennemies, nos pertes furent considérables, et le général Chapuis, qui commandait cette division de l'armée du Nord, resta prisonnier à Trois-Ville entre les mains des Autrichiens. Aux deux extrémités, le mouvement eut, au contraire, une réussite complète; sur la droite, les divisions de Guise et d'Avesnes repoussèrent les Impériaux du corps de Cobourg, pendant que le commandant en chef de l'armée des Ardennes, le général Charbonnier, attaquait avec impétuosité, dans la plaine de Bossut, le corps du prince de Kaunitz, le jetait en désordre jusque sous le canon de Namur, et se rendait ainsi maître de toute la droite de la Sambre, où rien ne s'opposait plus à sa jonction avec les divisions victorieuses d'Avesnes et de Guise; enfin, à l'autre extrémité de la ligne d'opérations, ce mouvement du 26 réussissait au gré de Pichegru : Moreau investissait la petite ville de Menin, Souham entrait dans Courtrai, et Clairfayt, qui s'était avancé jusqu'à Turcoing avec dix-huit mille hommes, était complétement battu et rejeté sur Tournai.

La nouvelle de ces derniers échecs parvint au prince de Cobourg au moment même où Landrecies venait de capituler (30 avril). Se hâter de quitter les positions où ses forces principales se trouvaient inutilement concentrées entre la Sambre et l'Escaut, rallier la division de Clairfayt, se porter à grandes marches sur la Lys, attaquer impétueusement avec une force plus que double les cinquante mille hommes de Pichegru et les acculer à la mer du Nord, où ils pouvaient être ainsi détruits ou forcés de mettre bas les armes; puis revenir avec la même promptitude vers la Sambre se réunir au prince de Kaunitz, tomber de toute sa masse sur l'armée des Ardennes réunie à la droite de l'armée du Nord, et l'écraser à son tour par une im-

1794. AN II. mense supériorité numérique : tel était, ce semble, le parti que la situation des choses aurait dû inspirer au généralissime autrichien, maître encore d'agir librement, et de se porter avec l'ensemble de ses forces sur tous les points menacés de la circonférence dont il occupait l'aire. Mais cette manœuvre hardie, et qui aurait été décisive, était fort au-dessus du génie de l'état-major autrichien, enchaîné dans les habitudes méticuleuses d'une étroite stratégie. Cobourg se borna à détacher sur Tournai le corps anglo-hanovrien du duc d'York. « La postérité aura peine à croire, dit le savant et judicieux historien des guerres de la Révolution, que le reste de l'armée autrichienne demeura vers Landrecies, pour remettre cette place en état de défense : tel est du moins le grand motif que toutes les relations allemandes ont donné à ce séjour*. »

Ces demi-mesures eurent le résultat qu'on en devait attendre. Clairfayt, qui, pour arrêter la marche de l'armée française, s'était porté de Tournai à Thielt, entre Courtrai et Gand, et qui avait fait, le 10 mai, une tentative sur Courtrai, dont il espérait déloger Souham, avait été repoussé après un engagement meurtrier, et forcé de regagner en arrière sa position de Thielt, où la nature du terrain le protégeait; une seconde tentative (17-18 mai), combinée cette fois avec le corps du duc d'York, qui avait pris position à Tournai, eut, pour les alliés, une issue encore plus fatale. Le fort de l'action eut lieu dans la plaine de Turcoing, entre Lille et Courtrai. De part et d'autre les forces étaient à peu près égales : le duc d'York amenait à Clairfayt un renfort de quarante-cinq mille hommes, et Pichegru, de son côté, avait encore tiré vingt mille hommes du camp de César. On se battit, pendant la journée entière du 18, avec un acharnement égal des deux côtés; mais l'audace et l'intrépidité opiniâtre des républicains l'emportèrent. Le duc d'York fut mis enfin dans une effroyable déroute, et le prince lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Clairfayt, dont le corps avait moins souffert, se retira de nouveau à Thielt, pendant que les débris de l'armée hanovrienne se retranchaient sous Tournai.

Si les fautes et les hésitations du chef de l'armée coalisée avaient préparé les succès qui venaient de couronner l'expédition aventureuse du général français, il ne fallut rien moins qu'une suite à peine concevable de nouvelles fautes et de nouvelles hésitations, pour que ces succès mêmes ne fussent pas sérieusement compromis par la singulière inaction de Pichegru après ses victoires de Courtrai et de Turcoing. Se trouvant à la tête de soixante dix mille hommes de troupes victorieuses et pleines d'ardeur, on devait croire que, se hâtant de sortir de la dangereuse impasse où sa manœuvre l'avait engagé, et où un retour de fortune pouvait d'un moment à l'autre l'acculer

* Jomini, *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution*, t. VI, p. 17.

sans ressources à la mer du Nord, il allait marcher vigoureusement devant lui pour prendre à revers l'armée impériale, et donner la main aux cinquante ou soixante mille hommes de l'armée des Ardennes et de l'extrême droite de sa propre armée réunis sur la Sambre; et, au lieu de ce mouvement décisif, on le voit, après quelques démonstrations sans but sur l'Escaut, se retourner brusquement vers notre propre frontière, venir mettre le siége devant Ypres, entre Courtrai et Dunkerque (1er juin), et consumer trois semaines dans cette entreprise puérile, qui aurait laissé à un général plus actif et plus habile que le prince de Cobourg le loisir de ramener sur la Sambre, au secours du corps de Kaunitz, une force suffisante pour mettre fin peut-être d'un seul coup aux entreprises des républicains sur ce point important. 1794. AN II.

On a vu précédemment qu'après la victoire du 26 avril, remportée à Bossut sur la division autrichienne du prince de Kaunitz, chargée d'observer les rives de la Sambre vers Namur et Charleroi, et après la jonction opérée par suite de cette victoire entre l'armée des Ardennes commandée par le général Charbonnier et les deux divisions de Guise et d'Avesnes formant l'extrême droite de l'armée du Nord, une première tentative de passage de la Sambre avait été faite à l'abbaye de Lobbes. Cette tentative infructueuse avait été renouvelée le 11 mai non loin du village de Thuin, à deux ou trois lieues au-dessus de Charleroi. Repoussées une seconde fois malgré des efforts désespérés pour se maintenir dans la position qu'elles avaient prise un moment sur la gauche de la rivière, les troupes républicaines revinrent une troisième fois à la charge sans plus de succès le 20 mai, puis de nouveau le 25, le 26, le 27 et le 29. C'était en ce moment-là même que Pichegru se disposait à son expédition rétrograde sur Ypres, au risque de laisser Charbonnier exposé à tout le poids des forces autrichiennes, que deux ou trois marches pouvaient réunir au corps du prince de Kaunitz. On a peine à comprendre, en effet, comment le généralissime impérial n'avait pas senti tout d'abord que la clef de tout le théâtre des opérations de la campagne était la Sambre, d'où les Français pouvaient lui couper ses communications avec le Rhin; ou, s'il l'avait senti, comment il put hésiter si long-temps à porter de ce côté un coup décisif. Notre persistance opiniâtre à renouveler des tentatives qui chaque fois nous coûtaient des milliers de nos plus braves soldats, montre assez que l'importance en avait été pleinement appréciée par le bureau de la guerre du Comité de Salut Public. Deux représentants du peuple, Saint-Just et Lebas, qu'un de leurs collègues, Levasseur de la Sarthe, était venu rejoindre plus récemment, se trouvaient à l'armée des Ardennes, et contribuaient puissamment, par l'exemple autant que par la parole, à soutenir la constance des chefs et l'ardeur de la troupe. Plus d'une fois on les avait vus, le sabre ou le mousquet à la main, marcher à la tête des colonnes



1794. AN II. et se montrer au plus fort du danger. Cependant un mois s'était consumé déjà en efforts inutiles autant que meurtriers; depuis un mois la bravoure admirable de nos jeunes soldats venait se briser contre une résistance invincible, parfaitement servie par les difficultés du terrain. Le Comité de Salut Public, ou plutôt Carnot, sur qui seul reposait la direction des grands mouvements militaires, conçut alors une idée qui eut sur le reste de la campagne une influence décisive. Quatre-vingt-cinq mille hommes cantonnés, sous le titre d'armée de la Moselle, entre cette dernière rivière et la Meuse, vers Thionville, Longwy, Montmédy, Sedan et Bouillon, restaient en dehors des grandes opérations, et n'étaient occupés depuis la reprise des hostilités qu'à d'insignifiantes escarmouches contre la division autrichienne du général Beaulieu postée dans le Luxembourg. Jourdan, qui commandait cette armée inactive, eut ordre, dans les derniers jours de mai, de laisser seulement dans les places les garnisons nécessaires, et de rejoindre Charbonnier avec quarante-cinq mille hommes. Il se mit immédiatement en marche, vint s'emparer de Dinant, où il passa la Meuse, et opéra sa jonction, le 3 juin, avec l'armée des Ardennes, qui se trouva ainsi portée à près de cent mille combattants, et qui fut dès lors désignée sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Jourdan en eut le commandement en chef; mais il fut subordonné lui-même au général Pichegru. Dans le même temps, Kaunitz quittait le corps d'armée qui venait d'opposer une si belle résistance à nos efforts réitérés sur la Sambre, et il y était remplacé par le prince d'Orange, que Cobourg venait de détacher de Tournai avec un renfort de vingt mille hommes.

Après avoir donné quelques jours au repos, Jourdan dispose tout pour un nouveau passage de la Sambre. Ce passage eut lieu le 12 juin (24 prairial) sous le feu de l'ennemi, et les travaux d'investissement de Charleroi furent aussitôt commencés. Mais, attaqués quatre jours après par toutes les forces du prince d'Orange, nous fûmes encore une fois rejetés au-delà de la Sambre après un combat acharné qui coûta plus de huit mille morts aux deux partis. Ces échecs multipliés, et les pertes qui les accompagnaient, loin de porter le découragement dans l'armée, changeaient l'ardeur de nos régiments en une véritable frénésie; les soldats furent les premiers à demander à grands cris un nouveau passage, qui fut ordonné pour le surlendemain 18 (30 prairial). Cette fois, le succès en fut complet. L'armée tout entière s'établit en un large demi-cercle en avant de la Sambre; Charleroi fut investi, et le bombardement en fut repris pour la troisième fois.

La nouvelle en parvint au prince de Cobourg, dans son camp de Tournai, presque au moment où il recevait celle de la prise d'Ypres, qui avait ouvert ses portes le 17. Elle l'arracha enfin à ses longues hésitations, et il résolut de marcher au secours de Charleroi. Laissant le duc d'York à Tournai

avec les troupes anglo-hanovriennes et quelques bataillons autrichiens, pour observer Pichegru et se lier avec Clairfayt, il partit le 20, et arriva le second jour à Nivelles, quartier-général du prince d'Orange. Une attaque sur toute la ligne fut ordonnée pour le 26; mais, sur ces entrefaites, les Français pressaient le siége de la ville. Le commandant, perdant l'espoir d'être secouru, capitula le 25. Cette capitulation resta ignorée dans le camp autrichien; le prince de Cobourg n'en fut informé que le lendemain, au fort même de la bataille. L'action s'était, en effet, engagée dès le lever du jour (26 juin); elle dura jusqu'au soir avec un acharnement qui ressemblait à de la fureur: — *Pas de retraite aujourd'hui!* criaient nos soldats. La victoire, long-temps indécise, nous fut enfin assurée par l'ordre que donna le prince de Cobourg, en apprenant la reddition de la place, de cesser le combat et de faire retraite. Les Impériaux se retirèrent en bon ordre sur Nivelles, laissant cinq mille morts sur le champ de bataille. Notre perte fut à peu près égale. Les résultats de cette bataille furent immenses; elle nous livra pour la seconde fois les Pays-Bas, elle porta un coup mortel à la Coalition, et elle ouvrit à nos armes une nouvelle carrière qui devait être féconde en succès éclatants. Fleurus, un des villages dont elle occupa les hauteurs, lui a laissé son nom, moins par le rôle particulier qu'il joua dans la bataille, que parce que ce nom rappelait déjà une victoire fameuse également remportée cent ans auparavant sur les Impériaux par un des généraux de Louis XIV, le duc de Luxembourg. 1794. AN II.

Tous les généraux firent leur devoir dans la journée de Fleurus; plusieurs s'y distinguèrent d'une manière brillante. On doit citer Kléber, qui commandait une division à l'aile gauche; Marceau, qui était à l'aile droite; Lefebvre et Championnet, qui conduisaient le centre : noms illustres dans nos fastes militaires, et que déjà la victoire commençait à adopter. Les alliés, rappelant York et Clairfayt de la Flandre occidentale, essayèrent d'abord de couvrir Bruxelles et la Meuse par un front étendu de Dendermonde à Namur; mais, contraints bientôt de continuer leur mouvement rétrograde, ils se portèrent sur la Dyle, en arrière de Bruxelles, le duc d'York et le prince d'Orange, avec les Anglo-Hanovriens et les Hollandais, au nord vers Malines et Anvers; Cobourg et toutes les forces autrichiennes à Louvain et à Tirlemont, dans la direction de Liége (9 juillet). Les armées coalisées se séparaient donc de fait, les Anglais ne songeant plus qu'à couvrir la Hollande, les Impériaux qu'à se rapprocher de Liége et du Rhin.

Plusieurs circonstances contribuèrent d'ailleurs à favoriser leur retraite, dont une poursuite plus vive aurait augmenté la difficulté et les périls. Au premier rang, il faut mettre l'inaction forcée d'une partie de l'armée de Pichegru. Pichegru, après la prise d'Ypres, laquelle, ainsi qu'on l'a vu, eut lieu le 17 juin, était revenu vers l'intérieur de la Flandre, et avait

1794. AN II. obligé Clairfayt d'abandonner, le 22, sa position de Thielt pour se replier sur Gand. Il paraît qu'à ce moment le général de l'armée du Nord avait le projet de venir passer l'Escaut vers Audenarde pour séparer l'armée de Clairfayt de celle qui était à Tournai avec le duc d'York, couper au premier la route de Bruxelles, et le battre séparément; puis, Clairfayt battu, se porter sur les derrières de l'armée de Cobourg, qui était alors sur la Sambre, et lui passer sur le corps pour opérer sa jonction avec Jourdan. Ce plan, s'il exista en effet, était mieux conçu qu'aucun de ceux que l'on avait déjà formés depuis le commencement de la campagne; mais, en tout cas, il ne devait pas s'exécuter. Le 26 juin, — le jour même où la destinée de la campagne se décidait à Fleurus, — Pichegru était arrivé près d'Audenarde, en même temps qu'à sa gauche la division Moreau s'approchait de Bruges, dont elle se fit ouvrir les portes trois jours après. Il se disposait à effectuer son passage de l'Escaut dans la nuit du 28 au 29, quand il reçut du Comité de Salut Public l'ordre impératif de revenir sur la Lys pour aller s'emparer d'Ostende, et de détacher seize mille hommes sur l'île de Walcheren. En conséquence de cet ordre, auquel il dut obéir, car on sait si le Comité tolérait l'hésitation, il fallut retourner vers Bruges, où l'armée entra le Ier juillet; Moreau l'occupait déjà depuis la veille. Le même jour, Ostende ouvrit ses portes aux avant-gardes françaises. Le 5, nos troupes occupèrent Gand et Audenarde. Nieuport et l'Écluse tinrent encore quelques jours.

Pendant ce temps, Jourdan, après quatre jours de repos donnés aux troupes, poursuivait sa victoire de Fleurus. Ses principaux efforts se portèrent d'abord sur sa gauche. Cinq divisions furent dirigées sur Mons, où nos troupes entrèrent le 1er juillet, après un engagement meurtrier avec le prince d'Orange, qui occupait le mont Palissel, à peu de distance de Mons. Les hauteurs de Bracquignies et de Jemmapes virent encore une fois flotter nos couleurs victorieuses. Le prince d'Orange se replia sur Bruxelles, et les petits corps détachés que les alliés avaient laissés sur différents points du département du Nord, à Saint-Amand, à Marchiennes, au Cateau-Cambrésis, etc., évacuèrent et suivirent le mouvement de retraite, laissant ainsi à leurs propres forces les quatre places conquises par la Coalition sur notre territoire, Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies.

Ces importants résultats obtenus, Jourdan ramena la masse de ses forces à sa droite; et ce fut de cet instant que l'ennemi activa ses mouvements de retraite. Le 9 juillet, son arrière-garde évacuait Bruxelles, et au même moment, l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse entrait dans la ville par la porte opposée. Le même jour, Pichegru quittait Gand avec la droite de l'armée du Nord et une partie des divisions du centre, l'autre moitié de

l'armée devant rester dans la Flandre maritime; et le surlendemain, 11 juillet, les deux généraux entraient ensemble dans la capitale de la Belgique. 1794. AN II.

Nous reprendrons plus tard le récit de leurs opérations ultérieures; en ce moment, nous allons quitter ce principal théâtre des opérations de la campagne pour jeter un coup d'œil rapide sur le reste de nos frontières, avant de revenir à Paris, où bientôt vont nous rappeler de grands événements.

Sur le Rhin, il ne s'était rien fait de notable depuis l'ouverture de la campagne; mais, à l'armée des Alpes et aux Pyrénées, les événements prirent une importance qu'ils n'y avaient point eue jusqu'alors.

Les cinquante mille hommes de l'armée des Alpes, qui avait pour chef le général d'Ours, s'étendaient en un long cordon depuis le pied du mont Saint-Bernard, en Savoie, jusque dans les hautes vallées de l'Ubaye, en avant de Barcelonnette; l'armée d'Italie, d'une force alors moitié moindre, mais qui fut portée bientôt à soixante mille hommes, tenait depuis ce dernier point jusqu'à la mer. Le vieux Dumerbion en avait eu le commandement depuis que le général Brunet en avait été rappelé pour être conduit à l'échafaud; Napoléon Bonaparte, promu devant Toulon au grade de général de brigade, y commandait l'artillerie, sous les ordres immediats de Masséna, qui conduisait l'aile droite de l'armée. Des ordres étaient arrivés du Comité de Salut Public dès les premiers jours de janvier pour la reprise de la campagne: il était prescrit au général d'Ours et à Dumerbion de s'emparer à tout prix des principaux passages de la chaîne des Alpes, afin d'ouvrir à nos armées le chemin des plaines du Piémont. La rigueur de la saison dans les hautes vallées de ces régions alpestres, et les difficultés que les neiges apportent aux communications, n'avaient pas permis de commencer les opérations à l'époque fixée par le Comité; ce fut seulement en avril qu'il fut possible de tirer nos soldats de leurs cantonnements d'hiver. Les premiers mouvements durent avoir lieu à l'armée d'Italie, qui occupait un pays plus méridional et moins élevé. Notre armée était déjà maîtresse des parties basses du pays qui s'étend à l'orient du Var, depuis cette rivière jusqu'à la Roya, qui vient déboucher dans la mer à Ventimille; mais les vallées supérieures, notamment le défilé fameux connu sous le nom de Col de Tende, et qui forme la principale communication de cette région maritime avec les plaines du Pô, étaient toujours occupées par les Piémontais. Le général Brunet, dans la campagne précédente de 93, avait tenté à plusieurs reprises de déloger l'ennemi de ces postes formidables, d'où il dominait toutes nos positions et resserrait nos mouvements; mais ces diverses tentatives, plus bravement conduites que judicieusement combinées, n'avaient abouti qu'à faire tuer des hommes,

1794. AN II. sans parvenir à entamer des postes inexpugnables. Au début de la campagne actuelle, l'attention se porta de nouveau vers les mêmes points; mais, cette fois, l'entreprise mieux concertée devait avoir de plus heureux résultats. Dumerbion avait près de lui, dans le jeune Bonaparte, un homme aussi propre à l'éclairer de ses conseils qu'à l'aider de sa personne. Bonaparte avait employé une partie du mois de mars à étudier les localités; et son coup d'œil aussi juste que pénétrant avait rapidement saisi le nœud véritable des difficultés de cette guerre de montagnes. Il avait sainement jugé qu'un commandant habile doit bien se garder d'attaquer les positions fortifiées par la nature qui se trouvent en grand nombre dans une région montagneuse; il avait vu que le génie de cette guerre consiste à occuper, soit sur les flancs, soit sur les derrières de l'ennemi, des camps qui ne lui laissent que l'alternative, ou d'évacuer ses positions pour en prendre d'autres en arrière, ou d'en sortir pour vous attaquer; il s'était dit avec raison que dans la guerre de montagnes celui qui attaque a du désavantage, et que, même dans la guerre offensive, l'art consiste à obliger l'ennemi à se faire l'agresseur. Fort de ces principes et de ses observations, Bonaparte traça rapidement un plan de campagne qu'il soumit au général en chef; les aperçus en étaient d'une justesse si évidente, qu'il fut immédiatement adopté. En conséquence, une division de 14,000 hommes, conduite par Masséna, passa la Roya le 6 avril, et se dirigea sur Oneille, où Bonaparte entra le 7, à la tête de l'artillerie, et d'où l'armée marcha directement au nord vers les gorges de la partie des Apennins qui longe parallèlement la côte, à quelques lieues de distance, pour aller se lier, au peu plus à l'ouest, aux derniers chaînons des Alpes maritimes.

Une division austro-piémontaise qui avait évacué Oneille devant nos troupes fut atteinte à Ponte di Nava, de l'autre côté de la chaîne, et culbutée dans le Tanaro, un des affluents supérieurs du Pô. Le même jour, 15 avril, la petite ville d'Ormea, située sur le Tanaro un peu au-dessous de Ponte di Nava, nous ouvrit ses portes, et nous livra une grande quantité d'armes, de munitions, d'habillements, de vivres et de canons que l'ennemi y tenait en dépôt. Pendant ce temps Dumerbion faisait faire des démonstrations sur la droite de la Roya, et Masséna, partant d'Ormea pour remonter le Tanaro jusqu'à sa source, venait prendre à revers le poste important de Saorgio, situé sur la gauche de la Roya entre Tende et la mer. Saorgio, ainsi coupé dans ses communications avec le haut pays, n'essaya pas de tenir plus long-temps; lorsque Masséna s'en approcha le 29 avril, on trouva le fort évacué. La garnison s'était retirée sur le fort de Tende, que les Piémontais, enveloppés de toutes parts, ne tardèrent pas non plus à abandonner pour se replier sur Limone, premier poste de la plaine piémontaise de l'autre côté de la montagne. Cette courte campagne nous valut

de trois à quatre mille prisonniers, plus de soixante pièces de canon, plusieurs places fortes, et la possession des Hautes-Alpes depuis le col de l'Argentière, vers la source de la Stura, jusqu'à la vallée du Haut-Tanaro. Toutes les prévisions de Bonaparte s'étaient ainsi complétement réalisées, de même qu'à Toulon; et de si beaux résultats, obtenus presque sans perte d'hommes, par le seul fait d'heureuses combinaisons, accrurent grandement dans l'armée la réputation du jeune commandant d'artillerie, que déjà la voix du soldat désignait hautement pour le commandement en chef. 1794. AN II.

A la gauche de l'armée d'Italie, l'armée des Alpes n'était pas restée inactive. Dès le 24 avril, nos troupes s'emparaient de trois fortes redoutes qui gardaient les approches du Petit-Saint-Bernard, s'établissaient sur ce point important, et rejetaient les Piémontais dans le Val Doria; et, dans les premiers jours de mai, nos troupes, s'ébranlant sur toute la ligne, depuis Briançon jusqu'au col de l'Argentière, s'emparaient des gorges du mont Cenis et des autres passages de cette partie des Alpes, débouchaient à la fois sur dix points différents, et s'établissaient dans toutes les hautes vallées du versant oriental. Ainsi, la chaîne des Alpes était à nous tout entière, depuis le Saint-Bernard jusqu'à la naissance de l'Apennin, et nos armées, à cheval sur les deux versants, étaient prêtes à descendre au premier signal sur les riches plaines du Piémont.

Sur le théâtre plus secondaire des Pyrénées, le même succès avait accompagné nos armes. On se souvient qu'à la fin de la campagne précédente l'armée des Pyrénées-Orientales avait été repoussée par le général Ricardos jusque sous le canon de Perpignan, et que les Espagnols victorieux avaient pris position sur la ligne du Tech. Après le siége de Toulon, Dugommier avait été nommé au commandement en chef de cette armée désorganisée des Pyrénées-Orientales, qui fut renforcée de dix mille hommes que Dugommier ramenait de Toulon. Dès lors, il ne songea plus qu'à refouler les Espagnols de l'autre côté des montagnes, et à recouvrer les places maritimes dont ils s'étaient rendus maîtres dans le Roussillon. Pour tromper l'ennemi et l'obliger de diviser ses forces, il fit faire quelques fausses démonstrations dans la partie supérieure de la vallée du Tech, du côté de la Cerdagne espagnole qu'il feignit de vouloir envahir; puis se portant brusquement (30 avril) sur le camp de Boulou, sous Ceret, où les Espagnols s'étaient principalement concentrés, il les surprit par une attaque impétueuse, emporta à la baïonnette leurs ouvrages avancés, les contraignit d'évacuer en désordre toutes leurs positions sur le Tech pour se jeter dans Bellegarde ou dans les gorges de la montagne; et, les poursuivant vivement dans leur retraite, leur tua beaucoup de monde, leur fit quinze cents prisonniers, s'empara de toute leur artillerie, et les força d'abandonner jusqu'à leurs bagages. Ce premier succès obtenu, Dugommier se rapprocha

1794. AN II. promptement de la côte, et vint mettre le siége devant les trois places que l'ennemi y occupait, Collioure, le fort Saint-Elme et Port-Vendre, pendant qu'Augereau remontait le Tech avec un fort détachement, et achevait de nettoyer la vallée. Le fort Saint-Elme fut évacué dans les derniers jours de mai, Collioure et Port-Vendre dans les premiers jours de juin. Ainsi, de ce côté, l'ennemi était expulsé sur tous les points du sol de la République; le fort de Bellegarde, qui commande la principale communication entre le Roussillon et la Catalogne, tint seul jusqu'au milieu de septembre. A l'autre extrémité de la chaîne, il y avait eu dans le même temps quelques engagements de détails sur la Bidassoa, et nos troupes avaient entamé à leur tour le territoire espagnol en s'établissant dans la petite vallée de Bastan.

Ainsi, trois mois ont suffi, depuis la reprise de la campagne, pour changer partout l'aspect des choses, et de menacés que nous étions dans notre intégrité territoriale, nous faire reprendre sur tous les points une attitude hardiment agressive. La masse principale des forces de la Coalition européenne, déjà campée en-deçà de nos frontières, se préparait encore à s'ouvrir, à travers nos provinces du Nord, le chemin de notre capitale: aujourd'hui la grande armée anglo-impériale, chassée des Pays-Bas, pour la seconde fois envahis par les armées républicaines, fait une retraite précipitée devant notre drapeau victorieux, et ne songe plus qu'à venir s'appuyer à la barrière protectrice du Rhin. Celle des Alpes s'est abaissée devant nous; la tente de nos soldats se dresse sur le bord même des nombreuses rivières qui sillonnent les plaines du Piémont. Aux Pyrénées, l'Espagnol a été chassé des points qu'il occupait sur notre territoire, et c'est le sien maintenant qu'il songe à couvrir contre l'invasion.

Tant de succès étaient malheureusement obscurcis par des revers maritimes. La Corse, bloquée par la flotte anglaise après la reprise de Toulon, s'était donnée au roi d'Angleterre, qui prit le titre de roi de Corse; les Anglais s'étaient emparés de même sans coup férir de nos établissements de l'Inde et de nos colonies d'Amérique. A cette époque, nos côtes furent témoins d'une des plus furieuses batailles navales dont les annales maritimes aient gardé le souvenir. Un convoi chargé de grains était attendu des États-Unis; Pitt, qui en connaissait l'itinéraire, avait fait sortir des ports d'Angleterre trente-six vaisseaux de ligne conduits par l'amiral Howe, pour intercepter ce convoi dont le Comité de Salut Public hâtait l'arrivée de tous ses vœux. Une flotte de vingt six vaisseaux, équipée à la hâte et garnie d'équipages sans aucune expérience de la mer, quitta Brest, dans les derniers jours de mai, pour protéger l'approche du convoi. Un simple capitaine de vaisseau, Villaret-Joyeuse, avait reçu le commandement de cette flotte improvisée. A cent lieues de la côte, elle rencontra la flotte anglaise. Un premier engagement eut lieu le 29 mai; les brumes qui séparèrent les deux flottes ne leur

permirent de se rejoindre que le 1er juin (13 prairial). Les marins français étaient pleins d'enthousiasme et brûlaient d'en venir aux prises avec un ennemi détesté; mais l'ardeur et l'enthousiasme ne sauraient suppléer, à la mer, à l'expérience des officiers et à l'habileté dans les manœuvres. Sous ce double rapport, l'amiral Howe avait sur nous une immense supériorité; néanmoins, dans la bataille décisive du 1er juin, la victoire lui fut opiniâtrément disputée. Deux de nos vaisseaux furent détruits; six autres tombèrent au pouvoir de l'ennemi; mais la flotte anglaise, horriblement maltraitée et hors d'état de tenir la mer, fut elle-même obligée de rallier ses ports. Malgré les pertes que nous avions souffertes, le but essentiel de notre expédition fut atteint. Pendant le combat du 1er juin, le convoi traversait sans être inquiété les eaux jonchées de débris où avait eu lieu l'engagement du 29, et gagnait heureusement le port de Brest. Parmi les nombreux traits d'héroïsme de nos braves marins, l'histoire inscrira dans ses fastes celui dont l'équipage du *Vengeur* donna le spectacle aux deux flottes. Criblé de coups, désemparé de ses agrès et faisant eau de toutes parts, *le Vengeur* refuse d'amener son pavillon. Le vaisseau enfonçait à vue d'œil : tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés et cloués aux tronçons des mâts; les canons déjà à fleur d'eau font une dernière décharge; l'équipage tout entier, réuni sur le pont, entonne l'hymne révolutionnaire et remplit l'air des cris de *Vive la République!* — Une dernière acclamation plus retentissante que les autres se fait entendre : c'était le cri d'adieu de l'intrépide équipage. L'énorme masse se balance encore un moment à la surface des eaux, puis la mer s'entr'ouvre, et tout disparaît. Saisie d'admiration au récit de ce beau trait, la Convention décréta qu'une image du *Vengeur* serait suspendue à la voûte du Panthéon. 1794. AN II.

Pendant qu'au-dehors la Révolution triomphe de ses ennemis, au-dedans elle continue d'égorger ses adversaires. La terreur et la guillotine n'ont pas cessé d'être à l'ordre du jour. Deux événements, dans les derniers jours de mai, vinrent leur fournir un nouvel aliment. Un nommé Ladmiral, ancien domestique dans une famille noble que la Révolution avait jetée, comme tant d'autres, dans l'émigration, animé d'une haine mortelle contre le régime nouveau qui avait ruiné tant de fortunes et détruit tant d'existences, nourrissait depuis long-temps en lui-même le dessein secret d'immoler à sa vengeance un des chefs de cette Révolution abhorrée. Soit hasard, soit préméditation, il était venu loger depuis plusieurs mois dans la maison même où demeurait Collot-d'Herbois; néanmoins, c'était surtout Robespierre qu'il aurait voulu frapper. Plus d'une fois il avait épié, sans pouvoir la rencontrer, une occasion favorable. Il paraît qu'enfin son cerveau, exalté par l'excitation continuelle de cette pensée de meurtre qu'il concentrait en lui-même, avait résolu d'en finir à tout prix. Un jour, il se rend, armé de 22 mai.

1794. AN II. deux pistolets, à la salle de la Convention, et jusqu'au soir il se tient en observation, soit dans les tribunes, soit dans les couloirs qui conduisaient à la salle du Comité, attendant le passage de Robespierre, qui ne parut point. Ladmiral rentre chez lui dans un violent état d'exaltation. Un moment après, il entend à la porte de la maison la voix de Collot-d'Herbois. Sans réflexion, poussé par l'aveugle besoin de trouver enfin une victime, il descend précipitamment armé de ses deux pistolets. — « Scélérat, voici ton dernier moment! » lui crie-t-il en l'apercevant; et il lâche successivement sur lui ses deux coups de feu, qui ratent l'un et l'autre. Une lutte corps à corps s'établit alors dans l'escalier au milieu des ténèbres; mais bientôt les voisins, accourus aux cris de Collot, s'emparent de l'assassin qui s'était réfugié dans sa chambre, et qui blesse dangereusement un de ses assaillants. Ladmiral ne témoigne aucun regret de ce qu'il a fait: « Le seul qu'il éprouve, dit-il, est de n'avoir pu réussir. Tuer Robespierre ou Collot n'était pas un assassinat; c'était un acte de bienfaisance envers la République. »

23 mai. Le jour suivant, une jeune fille de vingt ans environ se présente à la maison du menuisier Duplaix, rue Saint-Honoré, où demeurait Robespierre. Elle demande à parler au représentant du peuple; on lui répond qu'il ne peut la recevoir. Elle insiste, elle prononce quelques paroles assez vives: le ton singulier de ses paroles, son air d'agitation font naître des soupçons; on l'arrête, on l'amène au comité de sûreté générale. Là elle déclare se nommer Aimée-Cécile Renault, et être fille d'un papetier de la Cité. — On lui demande quelle affaire la conduisait chez Robespierre. — C'est selon que je l'aurais trouvé, répond-elle. Elle déclare spontanément qu'elle est royaliste, qu'elle donnerait tout son sang pour avoir un roi. Elle ajoute qu'elle aime mieux un roi que cinquante mille tyrans, et qu'elle n'est allée chez Robespierre que pour voir comment un tyran était fait. On avait trouvé sur elle deux couteaux de poche; elle nia avoir eu dessein d'en faire usage contre Robespierre. Un petit paquet qu'elle avait déposé chez un limonadier voisin se trouva renfermer une robe et du linge; interrogée sur la destination de ces effets d'habillement, elle répondit que s'attendant bien à aller dans le lieu où elle allait sûrement être conduite, elle était bien aise d'avoir du linge pour son usage. — De quel lieu entendez-vous parler? — De la prison, et de là à la guillotine.

Après l'événement de la veille, il n'en fallait pas tant, en effet, pour l'y conduire. Cécile Renault et Ladmiral furent, dès le lendemain, traduits ensemble au tribunal révolutionnaire. Mais deux victimes isolées n'auraient pas suffi à expier le crime réel de l'un, le crime supposé de l'autre: soixante-sept coaccusés allèrent s'asseoir avec eux sur les funestes gradins. De ces soixante-sept prévenus, aucun n'était connu ni de Ladmiral ni de Cécile

Renault, sauf le père et la mère de celle-ci, qui tous les deux avaient complétement ignoré la démarche insensée que projetait leur fille. Son jeune frère fut aussi immolé avec elle. Voici comment procédait le président du tribunal. — Avez-vous en connaissance de la conspiration? demandait-il à chaque coaccusé; y avez-vous participé? — Non, répondait celui-ci. — Il suffit. A un autre. Au suivant, mêmes questions, mêmes réponses; et toujours le laconique *Il suffit, à un autre,* met fin à cet interrogatoire expéditif. — « Mais, citoyen président.... — Vous n'avez pas la parole. Gendarmes, faites votre devoir. A un autre*. » A onze heures on commençait l'instruction du procès; à quatre heures, les soixante-neuf condamnations étaient prononcées; à cinq heures, un cortége de soixante-neuf victimes, toutes vêtues d'une chemise rouge pour frapper les yeux du peuple et relever l'appareil monotone du supplice, se dirigeait vers la place de la Bastille, où depuis trois jours on avait transporté l'instrument de mort.

1794. AN II.

Cet exemple peut donner une juste idée de la manière de procéder du tribunal révolutionnaire. La justice des égorgeurs de septembre était moins rapide et moins brutale.

On aurait presque droit d'accuser la justice du Ciel, si les tyrans n'avaient jamais à subir ici-bas quelque chose des tortures qu'ils infligent à leurs victimes. On peut juger, par quelques lettres trouvées après sa mort dans les papiers de Robespierre, des angoisses auxquelles devait être parfois livrée cette âme rongée par la défiance. « Tu vis encore! lui écrivait une main anonyme; tigre abreuvé du plus pur sang de la France, bourreau de ton pays, tu vis encore! Écoute! lis ici l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que, juste dans sa fureur, il te traîne au supplice.... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis, te dis-je : cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, cette main te percera le cœur.... Tous les jours, je suis avec toi, je te vois tous les jours; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine.... O le plus scélérat des hommes! vis encore quelques jours pour penser à moi; dors pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice! Adieu! Aujourd'hui même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur. » Une autre fois, on lui écrivait : « Robespierre! Robespierre! tu tends à la dictature.... Tu te crois un grand politique, parce que tu as réussi à faire périr les plus fermes soutiens de la République.... Tu te crois un grand homme, et tu te crois déjà triomphant; mais sauras-tu prévoir, sauras-tu éviter le coup de ma main ou celui de vingt-deux autres, comme moi Brutus ou Scévola déterminés ?... Tyran,

* Déposition d'un témoin dans le procès de Fouquier-Tinville.



1794. nous connaissons tes projets; mais tremble! tremblez tous, nouveaux dé-
AN II. cemvirs! des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang. Environne-toi de gardes, de satellites, de noirs et d'esclaves : *je serai parmi eux.* »

Ce sont là les épines dont est semée la route de l'ambition; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, Robespierre y trouvait aussi les jouissances de l'orgueil satisfait. L'affaire de Ladmiral et celle de Cécile Renault avait été à la Convention et aux Jacobins l'occasion d'une véritable explosion d'enthousiasme adulateur, dont Robespierre était surtout l'objet. Son nom était dans toutes les bouches; il semblait que l'existence de la République fût attachée à son existence. On oubliait presque le danger réel que Collot-d'Herbois avait couru; on ne voyait que les dangers dont Robespierre était menacé. Cette impression était devenue universelle; amis et ennemis, tous la partageaient. On a vu précédemment quelle était alors sur Robespierre l'opinion des cours de l'Europe : dans les proclamations, dans les bulletins de l'étranger, les armées républicaines étaient fréquemment désignées sous le nom de *soldats de Robespierre.* Bien que sa vanité aimât à se repaître de cet encens enivrant, Robespierre ne pouvait cependant s'en dissimuler le danger; environné de collègues envieux et de regards jaloux, il ne pouvait ignorer, lui qui déjà avait vu briser tant d'idoles populaires, combien était fragile cette puissance que sa popularité lui avait donnée. Il savait que, s'il est aisé d'exciter l'enthousiasme aveugle de la foule, il est facile aussi d'éveiller en elle une défiance ombrageuse, et que c'est surtout quand on est au faîte que la chute est à craindre : aussi s'attachait-il, aux Jacobins aussi bien qu'à la Convention, à repousser avec l'accent de l'indignation ces démonstrations dont il était l'objet, et il eut soin de les faire présenter par Barrère, dans un rapport sur le système de corruption organisé par le gouvernement britannique, comme une nouvelle manœuvre de Pitt ou de ses agents. « L'Anglais, disait Barrère, avait toujours eu recours à deux moyens pour perdre les plus fermes appuis de la République : la calomnie et l'assassinat. En même temps que dans leurs journaux ils affectaient de parler de Robespierre comme du maître absolu de la République, ils aiguisaient contre lui le poignard d'une nouvelle Charlotte Corday. C'étaient ces mêmes Anglais qui disaient, deux mois auparavant, en parlant des armées françaises, *les hordes conventionnelles*, comme si le peuple français n'eût été pour rien dans cette guerre, et que le peuple n'existât pas; qui plus tard ne parlaient que du Comité de Salut Public, comme si la représentation nationale était toute dans le Comité, et que la Convention eût cessé d'exister; c'étaient eux qui maintenant ne parlaient que de Robespierre et des soldats de Robespierre, comme si le Comité de Salut Public n'existait plus, et que le gouvernement fût tout dans un seul homme. Dans sa politique perfide,

l'Anglais avait ainsi voulu faire croire qu'à la première époque de la Révolution les Français avaient pour unique ambition politique un changement de roi ou de dynastie, et qu'à la seconde époque il y avait un projet de dictature. Cette dictature, ils la portaient sur le Comité de Salut Public, pour la transférer ensuite sur la tête de Robespierre. C'était un fantôme de royauté que les imposteurs britanniques promenaient à leur gré sur les têtes qu'ils voulaient perdre. Ils parlaient de dictature pour rabaisser la Convention, pour dégrader les comités de Salut Public et de sûreté générale, pour effrayer les esprits faibles, exciter le peuple égaré par des accusations contre-révolutionnaires, et donner le signal du meurtre sur les représentants du peuple. » 1794. AN II.

Après Barrère, Robespierre vint à la tribune au milieu d'immenses applaudissements développer le même thème dans un long discours. Les ennemis du peuple et de la France avaient tout essayé pour dissoudre la Convention Nationale et dépraver la morale publique. Calomnies, incendies, empoisonnements, athéisme, corruption, famine, ils avaient prodigué tous les crimes : il leur restait l'assassinat, ensuite l'assassinat, puis encore l'assassinat.... » J'ai assez vécu, disait-il en terminant. J'ai vu le peuple français s'élancer du sein de l'avilissement et de la servitude au faîte de la » gloire et de la vertu républicaine; j'ai vu ses fers brisés, et les trônes » coupables qui pèsent sur la terre près d'être renversés sous ses mains » triomphantes. J'ai vu un prodige plus étonnant encore, un prodige que » la corruption monarchique et l'inexpérience des premiers temps de notre » Révolution permettaient à peine de regarder comme possible : une Assemblée investie de la puissance de la nation française, marchant d'un » pas rapide et ferme vers le bien public, dévouée à la cause du peuple et » au triomphe de l'égalité, digne enfin de donner au monde le signal de la » liberté et l'exemple de toutes les vertus.... Achevez, citoyens, achevez » vos sublimes destinées. Vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité; nous mériterons cet » honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. »

Cependant on approchait du jour fixé par le décret de la Convention pour la célébration de la première fête à l'Être-Suprême, dont elle venait de *reconnaître* l'existence. Le peintre David en avait été l'ordonnateur; Robespierre en devait être le grand-prêtre. Quatre jours auparavant il avait été porté au fauteuil; comme président, il devait marcher à la tête de la Convention, et conduire ainsi cette fête dont la pensée lui appartenait. Un temps magnifique en favorisa les cérémonies. Dès le matin, le tambour mit sur pied la population, toujours avide de grandes représentations publiques; une foule immense se dirigea vers le jardin des Tuileries, où la fête devait commencer. Une vaste estrade, adossée au palais, y avait été dressée pour la 20 prairial. (8 juin.)



1794. AN II.

Convention; en avant de l'estrade, s'élevait un monument symbolique, où l'on avait représenté l'Athéisme appuyé sur l'Ambition, sur l'Egoïsme, sur la Discorde et sur l'Hypocrisie, et au front duquel on lisait en larges caractères : *Seul espoir de l'Etranger*. Du haut de son siége qui couronne l'estrade Robespierre semble dominer ses collègues. Bientôt il se lève, et d'une voix forte il prononce ces mots, avidement recueillis par la foule attentive : « Français républicains, il est enfin arrivé le jour à jamais fortuné que le » peuple français consacre à l'Etre-Suprême! Jamais le monde qu'il a créé » ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la » terre la tyrannie, le crime et l'imposture; il voit en ce moment une nation entière, aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le » Grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les » exécuter... Il n'a point créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a » point créé les prêtres pour nous atteler, comme de vils animaux, au char » des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, » de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge : mais il a » créé l'univers pour publier sa puissance; il a créé les hommes pour s'aider, » pour s'aimer mutuellement et pour arriver au bonheur par la route de la » vertu... L'Auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne » immense d'amour et de félicité : périssent tous les tyrans qui ont osé la » briser! Français républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont » souillée, et d'y rappeler la justice qu'ils en ont bannie! La liberté et la » vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité; l'une ne peut séjourner » sans l'autre parmi les hommes. Peuple généreux, veux-tu triompher de » tous tes ennemis : pratique la justice, et rends à la Divinité le seul culte » digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui sous ses auspices aux transports d'une pure allégresse! — demain nous combattrons encore les vices » et les tyrans. Nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore! »

Saisissant alors un flambeau qu'on lui présente, Robespierre l'approche du piédestal de l'Athéisme, qui s'enflamme aussitôt, et que quelques minutes suffisent à réduire en cendres : une autre figure symbolique se dégage du sein de ce monument qui la recouvrait : c'est celle de la Sagesse. Robespierre reprend la parole. « C'est surtout la sagesse que nos » coupables ennemis voulaient chasser de la République, dit-il; c'est à la » sagesse seule qu'il appartient d'affermir la prospérité des empires; c'est » à elle de nous garantir les fruits de notre courage. Associons-la donc à » toutes nos entreprises! Soyons graves et discrets dans nos délibérations » comme des hommes qui stipulent les intérêts du monde; soyons ardents » et opiniâtres dans notre colère contre les tyrans conjurés, imperturbables

« dans les dangers, patients dans les travaux, terribles dans les revers, 1794.
» modestes et vigilants dans les succès; soyons généreux envers les bons, AN II.
» compatissants envers les malheureux, inexorables envers les méchants,
» justes envers tout le monde; ne comptons point sur une prospérité sans
» mélange et sur des triomphes sans obstacles, ni sur tout ce qui dépend de
» la fortune ou de la perversité d'autrui; ne nous reposons que sur notre
» constance et sur notre vertu, seuls, mais inflexibles garants de notre indé-
» pendance; écrasons la ligue impie des rois par la grandeur de notre ca-
» ractère, plus encore que par la force de nos armes.... Être des êtres,
» nous n'avons point à t'adresser d'injustes prières : tu connais les créatures
» sorties de tes mains; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que
» leurs plus secrètes pensées. La haine de la mauvaise foi et de la tyrannie
» brûle dans nos cœurs avec l'amour de la justice et de la patrie; notre sang
» coule pour la cause de l'humanité : voilà notre prière, voilà nos sacrifices,
» voilà le culte que nous t'offrons! »

Cette invocation achevée, le cortége se dispose et se met en marche pour le Champ-de-Mars, au bruit des tambours et de la trompette. Les hommes et les femmes marchent sur une double file, les vieillards couronnés de pampres et d'olivier; les hommes faits, de chêne; les jeunes filles, les jeunes gens et les enfants, de myrtes, de roses et de violettes. Entre les deux lignes s'avancent les membres de la Convention, chacun d'eux tenant à la main une gerbe d'épis de blé, de fleurs et de fruits; au milieu de la représentation nationale, huit taureaux vigoureux traînent un char antique chargé de trophées formés d'instruments d'arts et de métiers, et des productions diverses du territoire. Robespierre est à quelques pas en avant du reste de la Convention; il a revêtu le costume des représentants du peuple, l'écharpe tricolore à la ceinture, au chapeau les panaches flottants. Cette journée semble avoir fait de lui un nouvel homme. Ses traits, d'ordinaire sombres et taciturnes, se sont épanouis; son œil fauve rayonne de joie et d'orgueil. A sa démarche haute et fière, on sent en lui le pontife, presque le dieu de la fête. On arrive ainsi au Champ-de-Mars, où l'autel de la patrie a été figuré par une montagne que couronne l'arbre verdoyant de la liberté : la Convention et les députations des sections s'échelonnent sur les gradins de cette immense montagne. Une musique harmonieuse prélude aux hymnes qu'entonnent successivement les vieillards et les hommes faits, les mères et leurs jeunes filles, et dont le peuple, qui se presse dans le vaste espace de l'hippodrome, répète en chœur les refrains. L'artillerie mêle sa voix puissante à la voix de la foule; un chant belliqueux succède aux hymnes d'actions de grâces; puis le cortége sort de l'enceinte, et la multitude s'écoule lentement pour aller se livrer aux jeux qui doivent terminer la journée, et s'asseoir aux tables préparées pour les banquets fraternels.

1794. AN II. Le triomphe de Robespierre dans cette solennité n'avait pourtant pas été sans mélange d'amertume. Parmi ses collègues, beaucoup n'avaient vu qu'avec un sentiment prononcé de dédain et de mécontentement tout à la fois, et ce retour à des célébrations religieuses, quoique dépouillées de toute consécration chrétienne, et surtout les airs de supériorité morale que leur président avait pris sur eux aux yeux du peuple : quelques uns même ne lui avaient pas épargné des sarcasmes qui étaient arrivés jusqu'à son oreille. Robespierre en avait été profondément blessé; et les blessures que recevait son orgueil, il ne les avait jamais pardonnées. Il n'ignorait pas non plus qu'un parti déjà puissant, quoique dissimulé encore, s'était formé contre lui dans les comités. Étroitement unis tant qu'il s'était agi d'abattre leurs communs antagonistes, les chefs du parti jacobin qui composaient le Comité de Salut Public avaient cessé de marcher avec le même accord dès que le champ leur était resté libre par la destruction successive des Girondins, des hébertistes et des dantonistes. Avec la victoire était arrivée la jalousie du pouvoir; et plus d'une fois déjà de sourdes divisions, jusque là ignorées au-dehors, s'étaient glissées au milieu de leurs délibérations. L'immense popularité de Robespierre était surtout pour plusieurs de ses collègues un objet d'ombrage et de jalousie. D'ailleurs il y avait toujours eu dans leurs opinions démocratiques des nuances qui se prononcèrent davantage quand les rivalités de la domination succédèrent entre eux aux intérêts communs de la lutte. Il s'était alors formé dans le sein du Comité des groupes assez tranchés pour se désigner entre eux par des dénominations distinctives : celle de *gens de la haute main* avait été donnée à Robespierre et à Saint-Just, auxquels Couthon s'était réuni par dévouement personnel à Robespierre. Ceux-ci, à leur tour, appliquaient à Collot-d'Herbois et à Billaud-Varennes la qualification de *gens révolutionnaires*, et dissimulaient à peine le mépris que leur inspiraient la férocité bassement sanguinaire, l'athéisme grossier et l'ignoble démagogisme de ces hommes qui patronisaient les horribles exécutions des Lebon et des Carrier, et qui ne s'étaient joints qu'à regret aux adversaires des ultra-terroristes dont tout les rapprochait, leurs sentiments, leurs actes et leurs doctrines. Barrère se serait volontiers réuni au premier groupe pour en partager la haute influence; mais le peu d'estime qu'on y montrait pour son caractère sans principes et son habileté cauteleuse, dont on consentait à se servir comme d'un utile instrument de tribune, rien de plus, l'en avait éloigné et l'avait rejeté vers les *révolutionnaires*, emportant au fond de l'âme une haine profonde contre Robespierre et ses deux acolytes, haine qui n'attendait pour se produire que l'occasion de pouvoir éclater sans danger. En dehors de ces deux groupes politiques, Carnot, Robert Lindet et Prieur de la Côte-d'Or se donnaient tout entiers aux soins purement administratifs de la

guerre, des subsistances et des approvisionnements, ne se mêlant ni aux rivalités ni aux intrigues de leurs collègues : c'étaient les *gens d'examen*. Des trois derniers membres du Comité, l'un, Hérault de Séchelles, avait partagé le sort des dantonistes et n'avait pas été remplacé ; les deux autres, Jean-Bon-Saint-André et Prieur de la Marne, n'avaient pas cessé d'être en mission dans nos départements maritimes. 1794. AN II.

Une scission analogue s'était opérée dans le comité de sûreté générale. Les terroristes les plus implacables, le vieux Vadier, le féroce Amar, Jagot, Louis du Bas-Rhin, Vouland, tous révolutionnaires exaltés, y formaient un parti qu'on avait qualifié de *gens d'expédition*, et qui marchaient d'accord avec les *révolutionnaires* du premier comité. Un second groupe, composé de Lebas et du peintre David, qui avait reporté sur Robespierre l'admiration qu'il avait autrefois professée pour Marat, y avait été flétri de l'épithète d'*écouteurs* : David et Lebas, en effet, s'y étaient faits les espions officieux de Maximilien. Enfin, un troisième groupe, formé de Moïse Bayle, de Lavicomterie, d'Elie Lacoste et de Dubarran, y avait reçu la qualification bizarre de *gens de contre-poids**. A l'exception des *écouteurs*, tous, mais surtout le parti Vadier, voyaient avec un profond dépit leur importance personnelle s'annuler chaque jour davantage devant la prépondérance toujours croissante de Robespierre ; on était arrivé à ce point où les mécontentements individuels, sans s'être concertés encore et par la seule impulsion d'une cause commune, n'ont besoin que du plus léger incident pour se réunir dans une ligue agressive. Une circonstance particulière avait surtout contribué à changer en hostilité presque déclarée l'antipathie jalouse des principaux membres du comité de sûreté générale à l'égard de Robespierre. Par politique, plus encore que par disposition naturelle, Robespierre s'était, en diverses occasions, élevé contre les cruautés inutiles et les vexations exercées soit à Paris, soit dans les départements, par les agents du gouvernement révolutionnaire; il fallait, disait-il, tout en déployant une rigueur inflexible contre les ennemis intérieurs de la République, réprimer ces atrocités révoltantes et ces actes de tyrannie subalterne qui déconsidéraient et perdaient la Révolution. Cette réprobation était d'ailleurs conséquente au système de *probité* et de *vertu* proclamé à la tribune nationale par Robespierre et par Saint-Just. Ce dernier, on le sait, avait prêché en toute occasion la subordination rigoureuse des agents du gouvernement dans le cercle que leur traçaient leurs instructions, et la nécessité de les astreindre à une responsabilité sévère qui punît impitoyablement toutes les malversations, et pût réprimer tous les abus du pouvoir. Le comité de sûreté générale, qui par ses attributions avait la haute di-

* Sénart, *Révélations puisées dans les cartons des comités*, p. 149.

1794. AN II. rection de la police, était loin, de même que les *révolutionnaires* du Comité de Salut Public, de partager à cet égard le puritanisme de Saint-Just et de Robespierre; ils prétendaient que punir les erreurs d'un patriotisme trop exalté, et même les malversations avérées des agents du gouvernement, c'était déconsidérer le pouvoir aux yeux du peuple; que c'était enhardir la résistance et favoriser les projets des contre-révolutionnaires; que c'était enfin *faire rétrograder la Révolution*. Il n'était pas d'excès quo les terroristes ne crussent pouvoir couvrir sous cette formule sacramentelle. On n'a pas oublié l'apologie que Barrère vint opposer à la tribune aux accusations provoquées par les cruautés de Joseph Lebon, et ces expressions froidement atroces de *mesures un peu acerbes* employées pour caractériser la barbarie sanguinaire du proconsul d'Arras. Robespierre parvint, vers cette époque, à faire rappeler de Nantes l'abominable Carrier; mais la protection de la majorité des comités sauva alors ce monstre de l'accusation que ses crimes sans nombre avaient si bien méritée. Les iniquités de la police révolutionnaire, dirigée par le comité de sûreté générale, avaient aussi excité à Paris des réclamations nombreuses, dont quelques unes étaient arrivées jusqu'au Comité de Salut Public : on se plaignait de la légèreté incroyable avec laquelle se faisaient les arrestations, et de l'incurie qui souvent rendait les meilleurs patriotes victimes de mesures qui n'avaient été portées que contre les aristocrates. Ces plaintes trop fondées furent pour Robespierre et Saint-Just l'occasion d'effectuer dans le gouvernement une réforme depuis long-temps méditée. Il ne s'agissait de rien moins que de supprimer le second comité, ou du moins de l'annuler en transportant ses attributions dans le comité supérieur. A cet effet, Robespierre, Saint-Just et Couthon obtinrent de leurs collègues l'établissement dans le Comité de Salut Public d'un bureau de police générale. En remplacement de Saint-Just, qui devait en avoir la direction, mais que de fréquentes missions aux armées tenaient alors presque constamment éloigné de Paris, Robespierre en prit le travail. A partir de ce moment, une lutte sourde et de tous les instants s'établit entre les deux comités, ou, pour mieux dire, entre Robespierre et le comité de sûreté générale. Ceux que ce comité faisait arrêter, le nouveau bureau de police les faisait élargir; et, par contre, il faisait remettre en prison la plupart des gens que Vadier et son parti avaient fait relâcher. Le comité de sûreté générale, de son côté, s'attachait à entraver par tous les moyens les mesures émanées de Robespierre, soit en taisant les connaissances qu'il avait recueillies sur ceux que ces mesures devaient atteindre, soit en détournant par des rapports contradictoires l'effet des dénonciations directement transmises au Comité de Salut Public.

On ne saurait disconvenir qu'en ces diverses occasions la conduite de Robespierre n'eût été doublement habile. En travaillant avec Saint-Just à

concentrer dans les mains du Comité de Salut Public toute l'action du gouvernement, il rassemblait sous sa main des éléments de force qui devaient bientôt rendre impossible toute rivalité du dehors; en déclamant contre la corruption des agents malversateurs du pouvoir, en s'élevant contre les excès qui avaient soulevé la réprobation universelle, il rejetait sur d'autres l'odieux des mesures sanguinaires dont il recueillait le fruit, il se posait vis-à-vis de la nation et de l'Europe comme le modérateur suprême de la terreur révolutionnaire. Ce qui manqua à l'auteur de ce plan, digne de Machiavel, pour en assurer la réussite, ce fut, on le verra tout-à-l'heure, le degré d'énergie nécessaire pour briser les résistances qu'il devait rencontrer autour de lui. Dominateur souverain de l'opinion des masses, qui s'étaient habituées à voir en lui le représentant de la Révolution et le défenseur le plus zélé de leurs intérêts et de leurs droits; maître des Jacobins, où nulle influence ne pouvait plus balancer la sienne; disposant de la force armée de Paris par Henriot, qui lui était dévoué; de la nouvelle Commune par le maire Fleuriot et l'agent national Payan, qu'il y avait portés en remplacement de Pache et de Chaumette; du tribunal révolutionnaire, enfin, par l'accusateur public, Fouquier-Tinville, qui ne voyait et n'agissait que par lui, Robespierre s'appuyait au-dehors sur une force imposante : mais cette force toute extérieure ne lui pouvait fournir en quelque sorte qu'une puissance morale dans la lutte engagée; et pour vaincre les résistances immédiates que l'opposition de ses collègues menacés dans leur vanité, dans leurs intérêts, dans leur ambition, et jusque dans leur existence, ne pouvait manquer de susciter dans le sein même du gouvernement et de la Convention, il fallait, je le répète, une énergie que la nature n'avait pas mise en lui. La lutte où nous allons entrer, et qui devait amener sa propre chute, va nous montrer combien cette âme sans ressort, sans chaleur et sans courage, était peu faite pour le rôle suprême auquel elle avait osé aspirer.

1794. AN II.

Les sarcasmes dont quelques uns de ses collègues l'avaient poursuivi pendant la solennité du 20 prairial, en aigrissant sa susceptibilité vaniteuse, décidèrent Robespierre à brusquer un coup décisif préparé de longue main avec Couthon et Saint-Just. Celui-ci se trouvait en ce moment à l'armée de la Sambre; Couthon fut donc le seul avec qui Robespierre put se concerter au moment d'agir. Un projet de loi sur l'organisation du tribunal révolutionnaire devait servir de voile à l'attaque; on va voir quelle en était la pensée perfide. Aucun des autres membres du Comité ne fut consulté sur la rédaction de ce projet; aucun même n'en eut connaissance avant le moment où il fut apporté à la Convention. Les auteurs du complot espéraient en enlever la réussite en partie par surprise, et ôter à leurs adversaires jusqu'à la possibilité de la réflexion. Le 22 prairial, Couthon paraît à la tribune pour y donner lecture du projet que Robespierre a élaboré. La Convention avait

22 prairial. (10 juin.)



1794. AN II. senti, dit-il. l'insuffisance d'un seul tribunal révolutionnaire pour délivrer la République des ennemis qu'elle nourrissait dans son sein; elle avait compris aussi les dangers de trop multiplier cette institution; elle avait désiré du moins la perfectionner et la débarrasser des entraves qui pouvaient encore arrêter la marche de la justice nationale. C'était dans cette vue, et pour obéir aux intentions de la Convention, que le Comité de Salut Public avait rédigé le nouveau projet. On n'avait pas voulu apporter de changement essentiel dans l'organisation même du tribunal révolutionnaire; on n'avait voulu qu'introduire un certain nombre de dispositions nouvelles propres à écarter les abus les plus visibles que l'expérience avait constatés, et à mettre le tribunal en état de remplir ses fonctions importantes avec plus d'activité.

Il y a deux choses distinctes à voir dans la loi du 22 prairial : il y a la pensée ostensible ayant pour objet d'activer encore l'action meurtrière du tribunal révolutionnaire; il y a la pensée secrète à laquelle la première sert d'enveloppe, et qui était de mettre à la discrétion des triumvirs la vie de tous leurs adversaires, soit des comités, soit de la Convention. L'une et l'autre appartiennent à Robespierre, et toutes deux portent la sombre empreinte de son génie cruel et vindicatif, servi par une dissimulation profonde. Pénétrée par ceux qu'elle allait atteindre, et désavouée par celui qui l'avait conçue, la pensée secrète de la loi manqua son but et resta sans application; mais les autres dispositions, celles qui étaient dirigées contre la masse des suspects, et qui avaient pour but d'en hâter l'extermination systématique, celles-là n'en subsistèrent pas moins, et servirent à frapper en quelques semaines des milliers de malheureux, immolés à une atroce combinaison dont ils n'avaient été que le prétexte et dont ils furent les seules victimes. Il faut voir par quelle effroyable logique et par quel enchaînement d'affreux sophismes Robespierre cherche à justifier cette accélération de la marche exterminatrice du sanglant tribunal, devenue nécessaire à ses desseins. L'activité de la justice, disait le rapport, sans proportion avec celle des ennemis de la patrie et avec leur multitude innombrable, avait toujours laissées flottantes les destinées de la République. Le tribunal révolutionnaire, long-temps paralysé, avait justifié son titre plutôt par le civisme de ses membres que par les formes de son organisation, encore enlacées dans les entraves de la chicane. Le régime du despotisme avait créé une vérité judiciaire qui n'était point la vérité morale et naturelle, qui lui était même opposée, et qui cependant décidait seule, avec les passions, du sort de l'innocence et du crime. L'évidence n'avait pas le droit de convaincre sans témoins ni sans écrits; et le mensonge, environné de ce cortége, avait celui de dicter les arrêts de la justice. La judicature était alors une espèce de sacerdoce fondé sur l'erreur; la justice, une fausse religion qui consistait tout entière en dogmes, en rites et en mystères, et dont la morale était bannie. Les

indulgents contre-révolutionnaires avaient voulu assujettir à ces règles la justice nationale et le cours de la Révolution. Les preuves morales furent comptées pour rien, comme si une autre règle pouvait déterminer les jugements humains, comme si les preuves les plus matérielles pouvaient elles-mêmes valoir autrement que comme preuves morales.... Il était résulté de là que jamais la justice nationale n'avait montré l'attitude imposante, ni déployé l'énergie qui lui convenait; que l'on avait semblé se piquer d'être juste envers les particuliers, sans se mettre beaucoup en peine de l'être envers la République, comme si les tribunaux destinés à punir ses ennemis avaient été institués pour l'intérêt des conspirateurs et non pour le salut de la patrie.... 1794. AN II.

» Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître, continuait le rapport: il s'agit moins de les punir que de les anéantir. Il n'est pas question de donner quelques exemples, mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie ou de périr avec la République. L'indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide..... Quand on donna des défenseurs officieux aux conspirateurs, on fit une chose absurde, immorale et impolitique; on remit la liberté en question et la patrie en danger. La loi elle-même invita ainsi les citoyens au crime, et consacra scandaleusement les attentats contre la République : car défendre la cause des tyrans, c'est conspirer contre la République.... La République, attaquée par des ennemis aussi perfides que nombreux, doit les frapper avec la rapidité de la foudre.... Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun..... »

Après cet effrayant préambule, Couthon donne lecture de la loi. Voici quelles en étaient les dispositions principales :

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

» Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

» Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention Nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre;

» Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des places ou des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, travaillé à faire manquer les approvisionnements ou le service des armées;

» Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnements de Paris, ou à causer la disette dans la République;

» Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en

1794. AN II. favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la Révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides;

» Ceux qui auront trompé le peuple ou les representants du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

» Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République;

» Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple;

» Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par tout autre machination;

» Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la République, et les dilapidateurs de la fortune publique;

» Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la Révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple;

» Enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes relatives à la punition des conspirateurs et des contre-révolutionnaires, et qui, par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la République, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

» La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

» La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

» La procédure se borne aux points suivants :

» Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires; il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

» Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention Nationale, le Comité de Salut Public, le comité de sûreté

générale, les représentants du peuple, commissaires de la Convention, et l'accusateur public. 1794. AN II.

» Les autorités constituées, en général, ne pourront exercer ce droit sans avoir prévenu le Comité de Salut Public et le comité de sûreté générale, et obtenu leur autorisation.

» L'accusé sera interrogé à l'audience et en public. La formalité de l'interrogatoire secret qui précède est supprimée comme superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

» S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

» Dans le cas où il y aurait lieu à cette preuve, l'accusateur public fera appeler les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoins à charge et à décharge.

» Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal; et, dans ce cas, il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de Salut Public et de sûreté générale.

» La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

» Les débats finis, les jurés formeront leurs déclarations, et les juges prononceront la peine de la manière déterminée par les lois.

» L'accusateur public ne pourra de sa propre autorité renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait traduire lui-même; dans le cas où il n'y aurait pas matière à une accusation devant le tribunal, il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au Comité de Salut Public, qui l'examinera.

» La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret.

» Le rapport du Comité sera joint au présent décret comme instruction. »

Des dispositions subsidiaires partageaient le tribunal révolutionnaire en quatre sections, composées chacune de trois juges et de neuf jurés. Le nombre total des jurés près le tribunal révolutionnaire était fixé à cinquante, dont le décret contenait la liste *nominative*.

Cette abominable loi était rédigée, quant au résultat personnel que s'y proposait Robespierre, avec assez d'astuce, pour que son auteur pût espérer faire tomber aisément ses ennemis dans le piége. En attribuant indistincte-

1794. AN II. ment à la Convention, aux deux comités et à l'accusateur public le droit de traduire les *ennemis du peuple* au tribunal révolutionnaire, ou plutôt en réservant exclusivement ce droit au Comité suprême, qui seul en pouvait accorder ou refuser l'autorisation aux autres autorités, et en dérogeant à toutes les lois antérieures qui renfermaient des dispositions contraires, Robespierre dépouillait par le fait la représentation nationale du droit exclusif qu'elle avait eu jusqu'alors de décréter d'accusation ses propres membres. Dès lors, le titre de député cessait d'être une égide contre les coups du Comité, qui pourrait désormais faire arrêter, juger et exécuter en quelques heures, sans autre peine que de le désigner à l'accusateur public, sans autre formalité qu'une simple constatation d'identité, quiconque aurait excité ses craintes ou sa défiance. Il y a plus : comme trois signatures suffisaient pour valider les actes du Comité de Salut Public, une dictature toute-puissante, fondée sur un droit sans réserve de vie et de mort, était assurée au triumvirat que Saint-Just et Couthon formaient avec Robespierre au sein du Comité. Les premières victimes étaient, en effet, marquées d'avance sur les bancs de la Convention. Des notes trouvées parmi les papiers de Robespierre, après sa mort, indiquent assez qu'une accusation prochaine devait frapper, au milieu même de la Montagne, les restes de l'opposition avortée un moment ralliée autour de Danton. Là se trouvaient tous les hommes en qui Robespierre connaissait ou soupçonnait une opposition cachée à ses projets de domination; tous ceux qui avaient désapprouvé et qui désapprouvaient encore le système de terreur sanguinaire organisé par le gouvernement; tous ceux qui avaient malversé dans leurs missions, et qui avaient à redouter l'application rigoureuse des théories de probité et de vertu; tous ceux enfin dont les plaisanteries ou les remarques blessantes pendant la fête du 20 prairial avaient excité le ressentiment de Robespierre. Tallien, Bourdon de l'Oise, Thuriot, Legendre, Fouché, Lecointre, étaient au premier rang. Mais le sentiment du danger personnel rend pénétrant; ceux des députés dont la loi menaçait la tête en pressentirent le but secret. La lecture en avait été écoutée avec un silence de stupeur. Ruamps prit aussitôt la parole; et, se fondant sur l'importance du décret proposé, il en demanda l'impression et l'ajournement. « Si ce décret était adopté sans ajournement, s'écria-t-il, il ne resterait plus qu'à nous brûler la cervelle! » Surpris de cette opposition imprévue, Robespierre se précipite à la tribune. Cette demande d'ajournement pouvait être couverte de motifs spécieux, dit-il, mais elle n'en était pas moins de nature à compromettre le salut de la patrie. Il ajoute que deux opinions fortement prononcées se manifestaient dans la République, celle d'une juste sévérité et celle d'une lâche indulgence; l'une qui tendait à punir d'une manière inflexible et rapide les crimes commis contre la liberté; l'autre qui, depuis

le commencement de la Révolution, n'avait cessé de demander, soit directement, soit par des voies indirectes, une amnistie pour les conspirateurs et les ennemis de la patrie. « Depuis deux mois, continue-t-il, la Convention » Nationale est sous le glaive des assassins; depuis deux mois, le tribunal » révolutionnaire vous dénonce les entraves qui arrêtent la marche de la » justice nationale. Chaque jour, il est entravé dans ses opérations par le » manque de jurés; et c'est dans un tel moment qu'on veut paralyser par » une demande d'ajournement le remède apporté par le Comité de Salut » Public à un pareil état de choses! La loi présentée ne renferme pas une » disposition qui ne soit adoptée d'avance par tous les amis de la liberté; il » n'y a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et sur la raison; il n'est » aucune de ses parties qui ne soit rédigée pour le salut des patriotes et pour » la terreur de l'aristocratie. L'opposition qui se manifeste n'est pas naturelle; il n'est pas naturel qu'il s'élève une sorte de coalition contre le gouvernement qui se dévoue pour le salut de la patrie. Citoyens, on veut vous » diviser.... »

1794

AN II.

Ici des acclamations parties de différents points de la salle interrompent Robespierre. — Non, non, crie-t-on de toutes parts, on ne nous divisera pas! Robespierre reprend :

« Citoyens, on veut vous épouvanter! Eh bien! qu'on se rappelle que c'est » nous qui avons défendu une partie de cette assemblée contre les poignards » que la scélératesse et un faux zèle voulaient aiguiser contre vous. Nous » nous exposons aux assassins particuliers pour poursuivre les assassins » publics. Nous voulons bien mourir, mais nous voulons que la Convention » et la patrie soient sauvées. Nous braverons les insinuations perfides par » lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit » l'intérêt public. Cette sévérité n'est redoutable que pour les conspirateurs, » que pour les ennemis de la liberté et de l'humanité. »

Bourdon de l'Oise prend la parole à son tour, et répond que personne dans la Convention ne voulant ralentir la marche de la justice nationale ni exposer la liberté publique, on pouvait diviser la proposition; que la liste présentée par le Comité pour compléter le nombre des juges et des jurés pouvait être immédiatement adoptée, tout en ajournant le surplus du projet pour un mûr examen. Robespierre remonte vivement à la tribune. Il demande que le projet soit discuté article par article et séance tenante. La loi présentée n'était, dit-il, ni plus obscure ni plus compliquée que celles que le Comité avait déjà soumises à l'Assemblée et qui avaient été immédiatement adoptées. Depuis long-temps la Convention Nationale discutait et décrétait sur-le-champ, parce que depuis long-temps elle n'était plus asservie à l'empire des factions, parce que depuis long-temps il y avait dans sa très grande majorité un assentiment prononcé pour le bien public. « Je

1794. AN II. demande, dit Robespierre en terminant, que, sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la Convention discute, jusqu'à neuf heures du soir s'il le faut, le projet de loi qui lui est soumis. » Cette fois encore l'Assemblée se courbe sous la voix impérieuse de Robespierre. La majorité lâchement servile qui depuis long-temps n'a su rien refuser à la tyrannie qui pèse sur elle, se montre cette fois encore docile à la volonté du dictateur. Couthon donne une seconde lecture du projet, et la loi est adoptée sans discussion.

Couthon demande ensuite, et la Convention accorde par un vote silencieux, le renouvellement des pouvoirs expirés du Comité. Ce renouvellement de pouvoirs n'était plus depuis long-temps qu'une vaine formalité.

11 juin. (22 prairial.) Le lendemain une scène violente éclata dans le Comité de Salut Public. Les collègues de Robespierre et de Couthon, notamment Billaud-Varennes, se plaignirent amèrement qu'une loi pareille eût été présentée à la Convention à l'insu du Comité. — Le jour où un membre du Comité, ajouta Billaud, pourra présenter seul un décret à l'Assemblée, la liberté sera perdue et le gouvernement absorbé dans une dictature individuelle. Robespierre répond que jusqu'alors tout s'étant fait de confiance dans le Comité, il avait cru pouvoir agir seul avec Couthon. Puis il s'emporte en récriminations violentes : ses cris étaient si forts, disait plus tard un des témoins de la scène, que sur la terrasse des Tuileries plusieurs citoyens s'étaient rassemblés. Tous les membres du Comité avaient joint leur voix à la voix de Billaud contre cet acte d'envahissement dictatorial de Robespierre ; et celui-ci, en proie à une vive agitation, dut consentir, en versant des larmes de rage, à ce que des modifications concertées avec le comité de sûreté générale fussent prochainement apportées à la loi votée la veille. Tous les membres s'engagèrent, au surplus, à garder le plus profond secret sur les divisions intestines des comités, comme pouvant servir les ennemis du gouvernement révolutionnaire.

Pendant ce temps, l'intérieur de la Convention était témoin d'une scène d'une autre nature. Certains de périr immanquablement si cette arme terrible restait aux mains de Robespierre, ceux des députés montagnards qui la veille s'étaient opposés à l'adoption de la loi revinrent à la charge le 23 dès l'ouverture de la séance. Ce fut Bourdon de l'Oise, un des plus compromis vis-à-vis des triumvirs, qui engagea de nouveau la discussion. Il demanda si la Convention Nationale, en déterminant, ainsi qu'elle l'avait fait, le droit de traduire les citoyens au tribunal révolutionnaire, et en dérogeant à cet égard aux lois antérieures, avait entendu que le pouvoir des comités s'étendît sur les membres de la Convention sans un décret préalable. — Non, non ! répondit-on de tous les bancs ; et une vive agitation se manifesta dans l'Assemblée, subitement éclairée sur la portée du décret. — « Je m'attendais à ces heureux murmures, reprend Bourdon ; ils annoncent que

la liberté est impérissable. Décrétons que les comités feront, comme par le passé, des arrestations provisoires, mais que les députés arrêtés ne pourront être traduits au tribunal révolutionnaire avant que la Convention n'ait porté contre eux le décret d'accusation. » D'autres membres appuient cette proposition; Merlin de Douai se lève, et demande la question préalable, motivée sur ce considérant que la Convention n'avait pu se dépouiller du droit inaliénable de décréter exclusivement ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement. La Convention tout entière se rallie à ce considérant, qui, par un moyen terme adroit, parait aux dangers personnels des membres de la représentation nationale sans revenir d'une manière directe sur le vote de la veille. 1794. AN II.

Ce premier succès releva le courage de la Montagne; à la séance suivante la loi devint l'objet de nouvelles observations et de nouvelles attaques. Un membre aurait voulu que la loi spécifiât d'une manière plus précise ce qu'elle entendait par *dépraver les mœurs;* un autre demanda ce que signifiaient ces expressions consignées dans un des articles : *La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes.* Au milieu de la discussion soulevée par ces objections, Couthon et Robespierre entrèrent dans la salle; ils étaient accompagnés de Barrère, qui, dans l'incertitude de l'événement, restait fidèle à sa tactique prudente de louvoyer d'un bord à l'autre, pour être toujours à même de se ranger du côté où resterait la victoire. Couthon parut aussitôt à la tribune. Maintenant que le coup était avorté, il ne restait plus aux auteurs de la loi qu'à désavouer des intentions qui avaient été pénétrées. « Toutes les réflexions qu'on vient de faire aujourd'hui, dit Couthon, celles qui furent faites hier sur la loi relative au tribunal révolutionnaire, ne permettent pas au Comité de Salut Public de garder le silence. On a avancé ici d'une manière assez positive que le Comité, par une disposition implicite, avait voulu s'attribuer le droit de traduire au tribunal révolutionnaire les membres de la représentation nationale, sans un décret préalable de la Convention : c'est une atroce calomnie lancée contre le Comité de Salut Public. On nous accuse de vouloir usurper le pouvoir! nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que celle du peuple! Quel serait donc cet ambitieux scélérat qui oserait y prétendre? S'il en existait dans le Comité de Salut Public, croyez que ce ne serait pas à vous que serait réservée la gloire d'en faire justice. » Couthon ajoute que le considérant dont on avait fait précéder l'ordre du jour de la veille était une injure pour le Comité; que dire que la Convention n'avait pas entendu déroger à un droit inaliénable, c'était insinuer que le Comité avait voulu le lui faire aliéner; que le Comité avait besoin d'une immense confiance pour faire le bien; que s'il n'avait plus cette confiance entière il ne pouvait plus sauver la liberté, et que dans ce cas il 12 juin. (24 prairial.)

1794. AN II. déclarait être prêt à donner sa démission. Enfin, il demande formellement « que la Convention passe simplement à l'ordre du jour sur les propositions qui avaient été faites contre la loi du 22, et que l'Assemblée les frappe ainsi du juste dédain qu'elles méritaient. »

Bourdon de l'Oise réplique à son tour, et se plaint des expressions acrimonieuses employées par les membres du Comité à l'égard de quelques uns de leurs collègues. « Eh quoi! s'écrie-t-il, nous serions regardés et traités » comme des contre-révolutionnaires, quand, par amour de la liberté, nous » aurions conçu des inquiétudes peut-être mal placées! Où en serait donc » la liberté, si nous en étions réduits là? Qu'ils sachent, les membres des » deux comités, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux. J'es- » time Couthon, j'estime le Comité, j'estime l'inébranlable Montagne qui a » sauvé la liberté. » — « La Convention, la Montagne, le Comité, c'est la » même chose! s'écrie Robespierre. Tout représentant du peuple qui aime » sincèrement la liberté, tout représentant du peuple qui est déterminé à » mourir pour la patrie, est de la Montagne. Ou plutôt, la Montagne n'est » plus qu'un mot aujourd'hui. Il y avait une Montagne quand un autre côté » de la Convention formait un parti liberticide contre lequel les bons pa- » triotes devaient se rallier sous un drapeau commun : aujourd'hui il n'y a » plus dans l'Assemblée que deux partis, les bons et les méchants, les pa- » triotes et les contre-révolutionnaires, les hommes purs et les hypocrites. » Mais ici l'amertume dont l'âme de Robespierre est remplie se fait jour et déborde. « Oui, Montagnards, reprend-il d'un ton plus violent, vous serez » toujours le boulevard de la liberté publique; mais vous n'avez rien de » commun avec les intrigants et les pervers, quels qu'ils soient. S'ils s'ef- » forcent de vous tromper, s'ils prétendent s'identifier avec vous, ils n'en » sont pas moins étrangers à vos principes. La Montagne n'est autre chose » que la sommité du patriotisme; un Montagnard n'est autre chose qu'un » patriote pur, raisonnable et sublime. Ce serait outrager la patrie, ce serait » assassiner le peuple, que de souffrir que quelques intrigants, plus mépri- » sables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent » d'entraîner une portion de cette Montagne et de s'y faire les chefs d'un » parti... — Jamais il n'est entré dans mon intention de vouloir me faire » chef d'un parti, interrompt Bourdon de l'Oise. — Ce serait l'excès de » l'opprobre, poursuit Robespierre, que quelques uns de nos collègues, » égarés par la calomnie sur nos intentions et sur le but de nos travaux... » — Je demande qu'on prouve ce qu'on avance, interrompt de nouveau » Bourdon. On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat... — » Je n'ai pas nommé Bourdon, reprend Robespierre; malheur à qui se » nomme lui-même!... Oui, la Montagne est pure, elle est sublime; mais » les intrigants ne sont pas de la Montagne. — Nommez-les! lui crie une

» voix partie de la gauche. — Je les nommerai quand le moment en sera 1794.
» venu, répond-il d'un ton de menace; » et il poursuit ses longues ré- AN II.
criminations au milieu du silence profond qui a suivi ces dernières paroles. « Qui donc a dit à ceux que je désigne que le Comité de Salut Public avait » intention de les attaquer? Qui leur a dit qu'il existait des preuves contre » eux? Le Comité les a-t-il seulement menacés? A-t-il manqué d'égards en » aucune circonstance envers les membres de la Convention Nationale? Si » vous connaissiez tout, citoyens, vous sauriez que l'on aurait plutôt le » droit de nous accuser de faiblesse. Quand les mœurs seront plus pures, » l'amour de la patrie plus ardent, des accusateurs généreux s'élèveront » contre nous, et nous reprocheront de n'avoir pas montré assez de fermeté » contre les ennemis de la patrie. » Robespierre adresse ensuite à Tallien quelques interpellations fort vives; et cette discussion orageuse se termine comme se terminaient depuis long-temps toutes les discussions, par la soumission aveugle de la Convention aux volontés de ses impérieux dominateurs. Le considérant de la veille fut rapporté, l'Assemblée passa à l'ordre du jour pur et simple, et la loi fut maintenue telle qu'elle avait été adoptée le 22.

Malgré le langage impérieux et le ton de menace conservé par Robespierre, au sein de la Convention, vis-à-vis de ses adversaires, il n'en venait pas moins d'éprouver un échec sensible. Les projets que cachait la loi du 22 prairial contre l'opposition de la Montagne avaient été pénétrés, et il s'était vu contraint de se replier dans un désaveu hypocrite. L'issue de la séance du 24 lui rendit néanmoins quelque espoir : on en peut juger par les paroles que Couthon prononçait le lendemain aux Jacobins. « Le temps est » venu, disait-il après avoir rendu compte des derniers débats de la Con- » vention, le temps est venu où les scélérats doivent être démasqués et » punis. Heureusement le nombre en est petit, peut-être de quatre ou de » six. Cependant on répandait le bruit, il y a peu de jours, que les comités » devaient faire arrêter dix-huit membres de la Convention. Déjà même on » les nommait. Ceux qui faisaient courir ces bruits sont des complices de » Hébert et de Danton; ils craignent la punition de leur conduite criminelle, » et ils cherchent à s'accoler à des gens purs, dans l'espoir que, cachés » derrière eux, ils pourront plus aisément échapper à l'œil de la justice. » Que les hommes de bien de la Convention se défient de ces insinuations » atroces. La Convention et les comités abhorrent le crime, et veulent qu'il » soit sévèrement puni; les hommes purs n'ont rien à craindre; mais ceux » qui tremblent ont eux-mêmes porté leur jugement. » Les membres menacés de la Convention s'attendaient, en effet, à chaque moment à être saisis et envoyés au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, certains que les comités pouvaient compter sur la lâcheté de la majorité con-

1794. AN II. ventionnelle pour livrer les députés qui leur seraient demandés, comme elle avait déjà livré les Girondins, comme elle avait livré Danton et ses amis : aussi beaucoup d'entre eux allaient-ils demander chaque nuit un asile à des amis sûrs.

Mais ils avaient, à leur insu, une puissante garantie dans les divisions intestines des comités et dans l'opposition, plus forte que jamais, qui s'y était organisée contre Robespierre. — « Tallien a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes il n'en conserverait pas une, disait un membre du comité de sûreté générale à l'issue de la séance du 24, où le ci-devant proconsul de Bordeaux avait été aux prises avec Robespierre ; le Comité a contre lui plus de pièces qu'il n'en faut pour l'envoyer à l'échafaud : mais il suffit qu'il ait été attaqué par Robespierre, pour que nous ayons gardé le silence. Les circonstances exigent, quels que soient les crimes de ceux qui siégent sur la Montagne, qu'il n'en soit pas poursuivi un ; c'est un mur dont nous ne voulons pas arracher un moellon, quelque *salpêtré* qu'il puisse être, car, à la moindre brèche, le mur tomberait*. » Cette hostilité des membres des comités à l'égard de leur puissant collègue se manifesta plus à découvert, quelques jours après, dans une affaire qui n'eût été que ridicule si d'aussi profonds ressentiments politiques ne s'y étaient mêlés. Dans un obscur réduit du quartier Saint-Jacques, une vieille fille, nommée Catherine Théot, dont les pratiques d'une dévotion mystique avaient depuis long-temps dérangé le cerveau, s'était érigée en prophétesse ; et là, entourée d'une troupe imbécile de vieilles bigotes et d'illuminés, elle racontait aux élus les visions célestes dont elle était honorée. Elle se faisait appeler la *Mère de Dieu*, et promettait aux initiés la double immortalité de l'âme et du corps. Les jongleries du mesmérisme se mêlaient dans le sanctuaire à des rites ridiculement symboliques ; et il s'était formé autour d'elle une sorte de secte qui croyait fermement à l'apparition prochaine d'un messie rénovateur. La fête du 20 prairial, et le rôle que Robespierre y avait joué, frappèrent l'imagination ébranlée des adeptes : le régénérateur du culte de l'Être-Suprême devint aussitôt pour eux le *Messie désigné par les prophètes*, le *Verbe éternel*, le *Fils de Dieu*, le *Rédempteur du genre humain* : telles sont les expressions consignées dans une lettre mystique écrite, vers cette époque, à Robespierre, au nom de Catherine Théot. — Les croyances de cette nouvelle secte avaient transpiré. On savait qu'un des points de la doctrine des croyants était de chercher dans l'Écriture des prédictions applicables aux événements de la Révolution ; on sut aussi qu'un des principaux adeptes était le chartreux dom Gerle, qui avait été membre de l'Assemblée Constituante, et qui avait conservé de fréquentes relations avec Robespierre, son ancien collègue. Le

* Sénart, p. 152.

comité de sûreté générale avait ordonné l'arrestation de Catherine Théot et de ses affiliés. Cette arrestation amena la connaissance de la lettre écrite à Robespierre, et on trouva parmi les papiers de dom Gerle un certificat de civisme que ce dernier lui avait délivré peu de temps auparavant. Ces diverses circonstances firent jaillir une pensée subite chez les membres des comités opposés à Robespierre; on entrevit la possibilité de le compromettre dans une farce ridicule, et cette idée fut avidement saisie. Aussitôt on se mit à l'œuvre. Barrère se chargea de composer secrètement un rapport, où il appela à son aide toutes les ressources de son génie fécond. Il n'aurait pas suffi de présenter les initiés pour ce qu'ils étaient en réalité, un troupeau de fanatiques ineptes: Barrère fit de la secte dont Catherine Théot était la prophétesse un centre de conspiration contre-révolutionnaire, et ce fut à ce titre que l'affaire dut être portée devant la Convention. Robespierre n'y fut pas nommé; mais les demi-confidences des auteurs du complot avaient mis la plus grande partie de l'Assemblée au fait du rôle que jouait son nom dans cette parade burlesque, et il lui fallut subir pendant deux heures et les plaisanteries acérées dont Barrère avait semé le rapport que Vadier s'était chargé de lire à la tribune, et les rires ironiques de la Convention tout entière, qui jouissait de la profonde humiliation de son orgueilleux dominateur, heureuse de se venger ainsi par des coups détournés, comme se vengent les faibles et les lâches, de celui qu'elle n'eût osé frapper en face. Robespierre avait la rage dans l'âme, mais il garda le silence. Cédant au premier mouvement de dégoût et n'écoutant que sa vanité blessée, il se retira presque entièrement du Comité, cessa dès lors de participer au gouvernement, et ne parut même plus à la Convention qu'à de rares intervalles. Ce fut une faute qu'un homme vraiment politique, un homme doué de plus de fermeté d'âme et de portée dans l'esprit, n'aurait eu garde de commettre. Loin de céder ainsi, au premier échec, le terrain à ses adversaires, et de se cacher honteusement devant la tempête que lui-même aurait déchaînée, un homme réellement fait pour le rôle auquel un étrange enchaînement de circonstances avait poussé Robespierre et dont sa médiocrité ne put supporter le poids, un tel homme se serait roidi devant les obstacles, il leur aurait opposé toutes les ressources de son énergie, et n'aurait pas fui le combat après avoir jeté le gant. Il y aurait péri, peut-être; car c'était une lutte à mort, et la communauté du danger devait susciter contre l'agresseur une ligue formidable: mais du moins l'homme qui osait aspirer à la dictature révolutionnaire n'aurait pas emporté dans sa chute la double flétrissure d'une lâcheté ignominieuse et d'une atroce cruauté. Et c'est avec justice que la mémoire de Robespierre restera chargée jusqu'à la fin des siècles de cette double flétrissure: celui qui a froidement conçu la pensée de l'horrible loi du 22 prairial, dans le seul but d'atteindre à travers dix mille victimes in-

1794. AN II.

15 Juin. (27 prairial.)

1794. AN II. différentes les sept à huit têtes qu'il voulait frapper dans les rangs de la Convention, et qui ensuite, pénétré dans ses desseins et contraint de se rejeter dans d'hypocrites dénégations, n'essaie même pas de dérober au bourreau un seul des malheureux inutilement sacrifiés à cette atroce combinaison, celui-là mérite de voir s'attacher à son nom le mépris des générations futures aussi bien que leur exécration.

La loi de prairial devint en effet, entre les mains des hommes de sang à qui Robespierre l'abandonnait, les Collot, les Billaud, les Vadier, les Vouland et les Amar, l'instrument d'une terreur plus effroyable encore que celle qui depuis quinze mois faisait gémir l'humanité. Les exécutions augmentèrent tout-à-coup dans une proportion dont l'imagination s'épouvante. Ce fut l'époque de ces *fournées* quotidiennes de quarante, de cinquante, de soixante condamnés et plus, qui venaient s'asseoir au tribunal révolutionnaire pour y décliner leurs noms, entendre leur condamnation, et marcher de là à la guillotine. Plus de simulacres d'interrogatoires, plus de débats ni de plaidoiries : toutes ces formalités vaines étaient supprimées, comme n'étant propres, selon l'expression de Robespierre, qu'à entraver le cours de la justice révolutionnaire, et à ajouter le scandale de la defense au scandale du crime. La seule et dernière garantie laissée aux accusés était, pour parler comme la loi du 22, *la conscience des jurés patriotes;* et en dressant lui-même d'avance la liste des jurés du tribunal, l'auteur de la loi avait eu soin de s'assurer contre les écarts des consciences douteuses. Les chiffres seront ici le plus éloquent commentaire de la nouvelle loi. Des relevés exacts portent à douze cent soixante-dix le nombre des condamnés du tribunal révolutionnaire durant les quinze premiers mois de sa fatale existence, à partir de sa création au 10 mars 1793, jusqu'à l'époque néfaste du 22 prairial — répondant au 10 juin — 1794 La loi de Robespierre vient régir le tribunal, et de ce jour jusqu'à celui où la mort sanglante du dictateur va marquer la chute de cet affreux régime, c'est-à-dire dans les quarante-huit jours de grande Terreur compris entre le 22 prairial et le 10 thermidor, le nombre des victimes égorgées de la main du bourreau s'élève au chiffre énorme de TREIZE CENT QUARANTE-CINQ! Treize cent quarante-cinq têtes qui dans ces neuf semaines de sanglante mémoire roulent, à Paris seulement, sous la hache révolutionnaire! — c'est-à-dire que la moyenne journalière des exécutions, qui pendant quinze mois avait été de 3 environ, décuple brusquement à partir du 22 prairial, et pendant neuf semaines atteint presque le chiffre de 30! On comprendra maintenant si c'est avec raison que Paris consterné ait gardé un si terrible souvenir de cette épouvantable époque, — si c'est avec raison que la France éplorée, lorsqu'elle put enfin relever son front si long-temps courbé dans le sang, ait couvert d'énergiques malédictions et voué à une éternelle exécration

l'homme froidement sanguinaire qui dans un but tout personnel avait créé ce régime atroce. Fouquier-Tinville continuait d'en être le grand-prévôt. Cruel par penchant et par tempérament, sa cruauté, comme celle de tant d'autres agents subalternes du gouvernement révolutionnaire, s'était encore accrue par le double effet de l'habitude et de la peur. On tuait sans regret et sans remords, parce que la vue si long-temps prolongée de ces exécutions permanentes avait accoutumé les bourreaux, aussi bien que les victimes, à voir l'échafaud d'un œil presque indifférent, et aussi parce que les exécuteurs de la sanglante politique des comités savaient qu'au moindre ralentissement, au moindre retour de pitié, la hache qu'ils auraient détournée de la tête d'une victime serait retombée sur leur propre tête. Fouquier répondait un jour à quelqu'un qui lui reprochait la révoltante iniquité des jugements auxquels il présidait : Agir autrement serait le moyen de me faire guillotiner. — Je quitterais ma place. — Ce serait le moyen de l'être plus tôt. Parfois, cependant, le remords faisait sentir ses aiguillons à cette âme endurcie. — Je ne vis pas tranquille, disait-il dans un de ces rares moments où l'humanité faisait entendre sa voix ; je suis tourmenté par les ombres de ceux que j'ai fait guillotiner. — Mais ils ont dû mourir, ajouta-t-il aussitôt ; *le système politique l'exigeait* *. Chaque nuit Fouquier se rendait au sein des comités réunis de Salut Public et de sûreté générale. C'était là que l'accusateur public rendait compte des exécutions de la journée, là qu'il recevait des ordres pour les jugements, ou plutôt pour les exécutions du lendemain ; c'était aussi dans ces sinistres conciliabules que s'agitaient les moyens de vider plus rapidement encore les prisons, où la loi des suspects avait accumulé à cette époque plus de huit mille détenus. Ce fut de cet antre infernal que sortit une prétendue conspiration des prisons dont celle que l'on avait supposée déjà à l'époque du jugement de Danton donna sans doute la première idée, et qui servit à envoyer au supplice, en trois fournées seulement, cent soixante-onze prisonniers. Fouquier-Tinville avait trouvé parmi les détenus des hommes assez infâmes pour consentir à faire au milieu de leurs compagnons de captivité le vil métier d'espions, et à racheter leur misérable vie au prix des têtes que leurs délations le plus souvent fausses livraient au tribunal. Si cet odieux régime n'était pas allé se perdre enfin dans ses propres excès, on ne saurait dire où se serait arrêtée cette progression d'exécutions journalières : la décade qui précéda immédiatement le 10 thermidor, et qui fut la dernière de la Terreur, vit à elle seule tomber *trois cent quatre-vingt-cinq* têtes sous le couteau de la guillotine !

1794. An II.

Le principal auteur de tous ces maux et de tout ce sang versé, Robes-

* Sénart, p. 163.

1794
AN II.

pierre, quoique isolé maintenant du Comité et de la Convention, où il avait presque cessé de paraître, n'avouait pas encore la scission qui venait de le séparer de ses collègues. Retranché aux Jacobins, où il était plus assidu que jamais, il se bornait dans les premiers temps à préparer peu à peu l'opinion par des insinuations adroitement jetées, et à élever en quelque sorte tribune contre tribune, en attendant le moment où il croirait pouvoir jeter le masque et attaquer ouvertement ses ennemis cachés des deux comités. Jusque là il parlait seulement, en termes voilés et sans nommer personne, de conspirations ourdies dans l'ombre contre les meilleurs défenseurs de la liberté, quelquefois critiquant, quoique avec ménagement, certains actes du gouvernement, plus fréquemment s'élevant — et on vient de voir en quel moment! — contre les restes impurs de la faction des *indulgents*, qui paralysait, selon lui, l'action rapide de la justice nationale, et défendant la loi du 22 prairial, — cette loi qui était son ouvrage, — par le même motif qui la lui avait inspirée, le désir et l'espoir de s'en ressaisir bientôt et d'en tourner le tranchant contre ses ennemis personnels. « Il est » temps peut être, disait-il le 1er juillet, quinze jours après sa retraite, que » la vérité fasse entendre dans cette enceinte des accents aussi mâles et » aussi libres que ceux dont cette salle a retenti dans toutes les circonstances » où il s'est agi de sauver la patrie. Quand le crime conspire dans l'ombre » la ruine de la liberté, est-il pour des hommes libres des moyens plus forts » que la vérité et le grand jour? Je dénonce ici un système odieux qui tend » à soustraire l'aristocratie à la justice nationale, et à perdre les patriotes. » De tout temps les ennemis de la patrie ont voulu assassiner les patriotes » au physique et au moral, par le poignard et par la calomnie. Aujourd'hui » comme toujours, on s'efforce de jeter sur les défenseurs de la République » un vernis d'injustice et de cruauté; on dénonce comme des attentats » contre l'humanité la sévérité déployée contre les conspirateurs. Celui qui » protège et favorise ainsi les aristocrates combat par là même les patriotes; » il faut que la Révolution se décide par la ruine des uns ou des autres. » L'humanité des *indulgents* consiste à parer les coups portés aux ennemis » de l'humanité pour leur donner la facilité d'en porter de nouveaux aux » patriotes. Ce système ne doit avoir d'autre nom que celui de contre-révo» lutionnaire, parce qu'il tend à égorger les défenseurs de la patrie et à » jeter sur eux une teinte affreuse de cruauté. La faction des indulgents » est confondue avec les autres factions; elle en est l'appui et le soutien. » Si je la dénonce hautement à l'opinion, c'est qu'elle est devenue assez » puissante pour chercher à mettre des entraves à la marche du gouver» nement. »

Il est aisé de deviner quels sont, dans la pensée de Robespierre, ces prétendus *indulgents* qui entravent le gouvernement en accusant de cruauté la

loi du 22 prairial : — mais cette inculpation de Robespierre, les députés montagnards qui se sont élevés contre la loi l'ont bien peu méritée, en vérité: car pas un d'eux n'a songé un seul instant aux milliers de victimes qu'elle allait atteindre, et la seule disposition qu'ils en aient attaquée est celle qui menaçait leur propre tête. Il est vrai que pour Robespierre cette disposition était la loi tout entière. « Plusieurs fois, continuait-il, on a vu » les comités de Salut Public et de sûreté générale attaqués en masse; au- » jourd'hui on aime mieux attaquer les membres en particulier pour parve- » nir à briser le faisceau. Autrefois on n'osait pas diriger ses coups contre la » justice nationale; aujourd'hui on se croit assez fort pour calomnier le tri- » bunal révolutionnaire et le décret de la Convention concernant son organi- » sation : l'on va même jusqu'à en révoquer en doute la légitimité. On » affecte de présenter les travaux de la Convention Nationale comme ceux » d'un seul individu. On a osé répandre dans la Convention que le tribunal » révolutionnaire n'avait été organisé que pour égorger la Convention elle- » même; et par malheur cette idée n'a obtenu que trop de consistance. Et » c'est sur moi que tombent ces odieuses calomnies, imaginées et répandues » par les agents soudoyés de l'Angleterre. A Londres on me dénonce à » l'armée française comme un dictateur; à Paris les mêmes infamies ont » été répétées : *vous frémiriez si je vous disais en quel lieu.* A Paris comme à » Londres on a dit de moi que j'avais organisé le tribunal révolutionnaire » dans le but d'égorger les patriotes et les membres de la Convention; on » m'a dépeint comme le tyran et l'oppresseur de la représentation natio- » nale. Que direz-vous si je vous apprends que ces atrocités n'ont pas » semblé révoltantes à des hommes revêtus d'un caractère sacré; si parmi » nos collègues eux-mêmes il s'en est trouvé qui les ont colportées! »

1794. AN II.

C'était la première fois que Robespierre faisait une allusion aussi directe aux divisions intestines du Comité. Il ajoutait, en terminant son long discours : « Quand les circonstances se développeront, je m'expliquerai plus » au long; aujourd'hui, *j'en ai dit assez pour ceux qui sentent.* Il ne sera » jamais au pouvoir de personne de m'empêcher de déposer la vérité dans » le sein de la représentation nationale et des républicains. Qu'on répande » des libelles contre moi : je n'en serai pas moins toujours le même, et je » défendrai la liberté et l'égalité avec la même ardeur. *Si l'on me forçait de » renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé, il me resterait en- » core ma qualité de représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux » tyrans et aux conspirateurs.* »

Les deux partis sont donc posés vis-à-vis l'un de l'autre dans un état d'hostilité profonde, irréconciliable; et cependant on semble appréhender de part et d'autre de déclarer ouvertement la guerre. Les comités craignent de se heurter à l'immense popularité que leur adversaire conserve encore

1794. AN II. dans la tourbe remuante de la population parisienne, et d'affaiblir l'action du gouvernement révolutionnaire en dévoilant le secret de ses dissensions; Robespierre paraît craindre aussi de porter atteinte à l'intégrité d'un gouvernement dont il a l'espoir de ressaisir bientôt la direction suprême, et de plus il ne peut envisager sans un sentiment d'effroi la carrière hasardeuse dans laquelle il se sent entraîné par une force irrésistible. Pour la première fois, depuis le commencement de sa carrière révolutionnaire, il se voyait jeté au milieu du mouvement matériel des événements, et forcé d'y prendre une part active. A toutes les époques critiques de la Révolution, au 10 août, au 31 mai, nous l'avons vu, homme de la veille et du lendemain, se cacher pendant le combat et ne reparaître qu'après la victoire; cette fois, chef de la nouvelle conjuration, il lui fallait en affronter tous les hasards et en partager tous les périls : aussi s'attache-t-il à en reculer l'explosion, et à modérer la fougue impatiente des hommes qui marchent à sa suite et qui se sont dévoués à sa fortune, à laquelle la leur est attachée. Quand ils veulent agir, il temporise; quand ils veulent frapper, il hésite, il veut encore auparavant essayer de la tribune. Depuis long-temps son but et le leur était de concentrer dans ses mains l'action dictatoriale du gouvernement, et de *purifier* la Convention et les comités; mais Robespierre aurait voulu arriver à ce double résultat par la seule influence de sa parole, et il ne songe qu'avec un regret mêlé d'effroi à la nécessité de recourir aux moyens violents. Cette nécessité, au contraire, ses partisans la regardent tout d'abord comme inévitable, et ils se préparent de longue main à l'événement. Dès le 3 juillet, deux jours après le grand discours de Robespierre aux Jacobins, et vingt-quatre jours avant le 9 thermidor, Henriot, le commandant en chef de la garde nationale parisienne, écrivait au maire Fleuriot : « Camarade, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai : va, les hommes qui aiment la patrie s'entendent facilement pour faire tourner tous leurs pas au profit de la chose publique. J'aurais voulu et je voudrais que *le secret de l'opération* fût dans nos têtes; les méchants n'en sauraient rien. Salut et fraternité. » Quelques jours auparavant, le chef du conseil municipal, Payan, écrivait à Robespierre, pour le presser d'agir sans donner à ses ennemis le temps de réfléchir et de se concerter, une longue lettre dont un curieux passage montre quelles étaient, au sujet de la dictature, les idées des conjurés. « Il vaudrait mieux, disait Payan, qu'il y eût dans le Comité de Salut Public des hommes avec des talents très médiocres, et qui se laisseraient conduire par le gouvernement, que des hommes même de génie. Dans le premier cas tout irait bien, et l'unité d'action sauverait la patrie. Dans le second cas, il y aurait deux centres de gouvernement; de là, le frottement perpétuel de l'un d'eux contre le centre le plus utile, le mieux dessiné, le plus marqué; et, pen-

dant ce temps de tourmente, la patrie courrait les plus grands dangers. » 1794
Soulever les faubourgs et les sections au nom de la Commune, marcher sur AN II.
la Convention, comme au 31 mai et au 2 juin, demander, exiger au nom du peuple que les membres corrompus de la Montagne fussent expulsés de l'Assemblée et renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, réclamer de même l'épuration des comités, c'est-à-dire l'expulsion de tous les adversaires personnels de Robespierre, et peut-être leur mise en jugement, livrer enfin le gouvernement à la direction exclusive des seuls hommes purs, incorruptibles, de la Révolution, c'est-à-dire à Robespierre, à ses fidèles lieutenants Couthon et Saint-Just, et à ceux que le dictateur jugerait dignes d'être appelés autour de lui : tel était évidemment le plan de la conjuration. Ce plan était celui de Robespierre aussi bien que de ses agents secondaires; mais au lieu que ceux-ci, et Saint-Just lui-même, en auraient voulu brusquer l'exécution, Robespierre voulait épuiser auparavant tous les moyens de tribune et toutes les influences révolutionnaires dont il disposait aux Jacobins, à la Commune et dans Paris. Il ne voulait exiger par la force qu'après avoir échoué par la persuasion; il ne voulait affronter les hasards de l'insurrection que lorsque toute autre voie lui aurait été fermée. C'était la marche du 31 mai : alors aussi l'*insurrection morale* avait précédé l'insurrection armée, et l'avait justifiée aux yeux du peuple. Je l'ai déjà dit : les comités, aussi bien que Robespierre, désiraient une solution pacifique, parce que de part et d'autre on sentait également que les commotions d'une lutte violente seraient mortelles au gouvernement révolutionnaire, et qu'au premier choc l'édifice mal cimenté risquait de s'abîmer sous ses propres débris. A cet égard, du moins, l'événement a justifié leurs prévisions.

Saint-Just, rappelé des armées par Robespierre, était accouru en toute hâte se réunir à ses amis. Couthon n'avait pas cessé d'assister aux séances du Comité, quoique Billaud, Collot et les autres membres ne l'y vissent qu'avec une froideur et une méfiance évidentes; dès son arrivée Saint-Just s'y rendit aussi. Etranger aux incidents qui avaient amené la rupture, il était mieux placé que Couthon pour faire entendre à ses collègues des paroles d'accommodement; il paraît qu'il le tenta. Mais les prétentions de Robespierre et de ses amis étaient trop exclusives pour qu'un rapprochement fût possible. Saint-Just articula le mot de dictature : et dès lors toute négociation fut rompue. Pour leur sûreté personnelle, aussi bien que dans l'intérêt de leur ambition, les membres du Comité ne pouvaient consentir à s'annuler devant la toute-puissance d'un dictateur. La crise devenait donc de plus en plus imminente : mais à mesure qu'elle approche, les deux partis
semblent s'attacher davantage à en dissimuler la gravité. Le 5 thermidor, 5 thermidor.
quatre jours seulement avant la catastrophe, Barrère repoussait avec force (23 Juillet.)
au sein de la Convention les rumeurs répandues dans le public au sujet des

1794. AN II. mésintelligences intérieures du gouvernement. » Au milieu des victoires qui » se succèdent — (on sait qu'à cette époque la Belgique était ouverte à nos » armes triomphantes) — craignons, disait-il, le génie malfaisant de l'é- » tranger, qui remue son parti à côté de nous avec autant d'adresse et d'ac- » tivité que nous mettons d'énergie et de force à combattre les armées de » la Coalition; qui s'attache surtout à faire croire qu'il y a dans le gouver- » nement de la division et de la mésintelligence, et qu'une réaction est » survenue dans les principes révolutionnaires. » Afin d'éloigner toute pensée que l'énergie du gouvernement pût faiblir, Barrère annonçait, au nom des comités, que des mesures venaient d'être prises pour étendre à toute la France l'action salutaire de la loi du 22 prairial, et rendre ainsi à la nation « cette sécurité qu'on voulait lui ravir sans cesse, ce calme imposant, signe de force pour la République affermie. » Ces protestations de Barrere devant la Convention, Couthon et Robespierre les répétaient le lendemain aux Jacobins; et un semblable accord dans les paroles était réellement bien fait pour éloigner toute pensée de la crise décisive qui allait éclater trois jours plus tard. Des amis impatients de Robespierre qui remplissaient les tribunes de la Convention et se pressaient en groupes nombreux aux abords de la salle, avaient laissé la veille échapper ces mots : *Il faut faire un 31 mai !* — On imagine aisément quelle rumeur ces cris menaçants avaient occasionnée dans la Convention. Ce fut pour en repousser la responsabilité que Robespierre, et après lui Couthon, prirent la parole aux Jacobins. « Le » résultat des manœuvres que nous vous dénonçons, disait ce dernier, est » que les malveillants accusent les Jacobins et les patriotes énergiques qui » ont le courage d'attaquer en face tous les intrigants et de faire prévaloir » les principes; mais ces manœuvres ne sont pas les seules qui soient em- » ployées par les traîtres. On a répandu le bruit qu'il régnait une division » funeste dans la Convention, dans les comités de Salut Public et de sû- » reté générale; le but de ces bruits effrayants était d'opérer un mouve- » ment dont nos ennemis auraient profité pour renverser le patriotisme. » Mais le peuple est en garde contre toutes les insinuations des scélérats. » S'il y a eu des divisions entre les personnes, il n'y en a jamais eu sur » les principes; et je dois dire que la Convention, dans sa très grande ma- » jorité, est d'une pureté exemplaire. Je dis la même chose des comités de » Salut Public et de sûreté générale; il y existe des hommes vertueux et » énergiques, disposés à faire les plus grands sacrifices pour la patrie. » Peut-être le comité de sûreté générale n'est-il pas exempt de reproches. » Je n'inculpe point les membres : ils ont des intentions pures; mais je dirai » que ce comité a été entouré de scélérats, et que des actes arbitraires » exercés en son nom ont porté l'épouvante dans le cœur des patriotes. » .... Soyons en garde, citoyens ! Les agents de Pitt veillent sans cesse

« autour de nous, cherchant à nous diviser pour nous perdre; ils espèrent « qu'en brisant le faisceau qui unit les républicains, il leur sera facile de « nous vaincre. Un jour de discorde dans l'intérieur de la République leur « vaut mieux qu'une victoire. Je le dis à regret, mais c'est la vérité : « vous avez jusqu'au milieu de vous des agents de cette faction infernale « de l'étranger; il en existe jusque dans le sein de la Convention Natio- « nale. Heureusement qu'ils y sont en bien petit nombre, et que la vertu « et l'energie de la Convention peuvent écraser quand elle le voudra « les cinq ou six pygmées dont les mains sont pleines des richesses de la « République et dégouttantes du sang des innocents qu'ils ont immolés. « Et qu'ils ne prennent pas occasion de ce que je dis ici, ces hommes in- « fâmes, pour insinuer que c'est à la Conventinn Nationale que nous en « voulons !... Je le répète : il y a ici et dans la Convention quelques hommes « impurs qui cherchent à corrompre la morale publique, et à élever un « trône aux crimes sur le tombeau des mœurs et de la vertu. Je ne propose « ici aucune mesure particulière contre les ennemis les plus vils, mais aussi « les plus dangereux de la liberté publique; je demande seulement que les « hommes de bien se rallient, que des représentants purs se détachent de « ces cinq ou six êtres turbulents, et que dès ce jour ils tracent une ligne « de demarcation profonde entre eux et les méchants. » 1794. AN II.

Couthon se plaignait ensuite des ordres qui venaient d'être donnés pour eloigner de Paris plusieurs milliers de canonniers de la garde nationale. Cette mesure, en effet, venait d'être prise récemment par le Comité de Salut Public, afin d'enlever à Henriot une partie des forces qu'on lui savait le plus dévouées ainsi qu'à Robespierre. Puis l'orateur renouvelait à ses fidèles Jacobins l'invitation pressante de porter leurs représentations respectueuses et d'aller déposer leurs justes sollicitudes au sein de l'Assemblée Nationale. « Que les Jacobins n'oublient pas qu'ils sont les sentinelles « avancées de la liberté, leur disait-il en terminant. Veillons, citoyens, « veillons, car nos ennemis ne dorment jamais : sauvons la vertu que l'on « veut étouffer, si nous voulons sauver la patrie. »

Cette demarche pres de la Convention que Couthon rappelle ici aux Jacobins, il l'avait demandée déjà quatre jours auparavant; sur sa motion, il avait été décidé qu'une pétition serait rédigée, et qu'une députation irait la porter à la barre de l'Assemblée Nationale. C'est ainsi que quelques jours avant le 31 mai une pétition de la Commune et des sections demandait l'expulsion des membres proscrits de la Gironde, de même qu'aujourd'hui on allait demander l'expulsion des membres proscrits de la Montagne. La pétition sollicitee par Couthon et inspirée par Robespierre fut en effet rédigée aux Jacobins, et une deputation solennelle vint la présenter le 7 à la Convention. Sous les formes un peu vagues de sa rédaction, il était aisé 7 thermidor. (25 juillet.)

1794. AN II

d'en saisir le sens et la portée. Les amis de la liberté et de l'égalité venaient, disait-elle, dénoncer à la Convention Nationale les complots que l'étranger formait dans son désespoir; ils venaient déposer dans son sein des sollicitudes *que le peuple ne conçoit pas sans motifs.* La pétition signalait la faction de l'étranger comme l'unique auteur des inquiétudes qui agitaient et divisaient les esprits. C'était l'étranger qui mettait en opposition l'indulgence avec la justice; c'était lui qui, dégradant la justice et donnant à l'indulgence un caractère féroce, eût voulu que des conspirateurs impunis pussent assassiner les patriotes et détruire la liberté, afin qu'elle ne parût puissante et terrible que contre ses enfants, ses amis et ses défenseurs. C'était lui qui cherchait à environner de terreurs la représentation nationale, lui qui, redoutant le faisceau de puissance que présentait la Convention unie, aurait voulu y jeter la division et l'isoler du peuple. « Représentants du peuple, poursuivait la pétition, c'est la justice que vous avez mise à l'ordre du jour, et non l'indulgence. La justice fera trembler les traîtres, les fripons, les intrigants; elle consolera, elle rassurera l'homme de bien. Vous maintiendrez cette union qui fait votre force, qui désespère vos ennemis; il n'y aura de ligne de démarcation qu'entre le crime et la vertu. Vous conserverez dans toute sa pureté ce culte sublime dont tout citoyen est le ministre, dont la vertu est la seule pratique. Vous veillerez sur cette citadelle de la République; et l'aspect imposant de sa force répondra à l'énergie d'un peuple immense, puissant par son amour pour la liberté, par son attachement inviolable à la représentation nationale. Avec vous, ce peuple vertueux, confiant, bravera tous ses ennemis; il mettra son devoir et sa gloire à respecter et à défendre ses représentants jusqu'à la mort. »

La lecture de cette adresse fut écoutée dans un profond silence; Collot d'Herbois, qui depuis le 1er thermidor occupait le fauteuil, l'accueillit avec la formule banale et sans y faire d'autre réponse. Un moment après, Barrère parut à la tribune. Il venait lire, au nom du Comité, un vaste rapport sur la situation générale de la République, et sur les faits accomplis depuis le mois de juillet 1793. Barrère y parlait longuement des victoires remportées sur l'étranger et sur les factions; mais pas un mot n'y fut prononcé sur les faits récents dont les esprits étaient exclusivement préoccupés, pas une seule allusion ne fut faite aux dissidences survenues dans le sein même du gouvernement. Barrère y eut même encore pour Robespierre des paroles d'éloge. A propos des cris proférés deux ou trois jours auparavant dans les tribunes et aux portes de la salle, il disait : « Hier, quelques citoyens ré-» pétaient dans des groupes formés autour de la Convention : *Il faut faire* » *un trente et un mai.* On dirait, à la légèreté ou à la fureur avec laquelle » ces mots sont tour à tour prononcés et répétés; que la destinée d'un » grand peuple ne tient à presque rien, qu'elle ne dépend que de la volonté

» plus ou moins éclairée, plus ou moins pure de quelques intrigants, » des machinations de quelques contre-révolutionnaires, souvent cachés » derrière les meilleurs citoyens. Mais non ; cette légèreté ou cette fureur » ne ressemble en rien au caractère républicain, et les suites n'en sont pas » dangereuses. Déjà un représentant du peuple, qui jouit d'une réputation » patriotique méritée par cinq années de travaux et par ses principes im- » perturbables d'indépendance et de liberté, a réfuté avec chaleur les propos » contre-révolutionnaires que je viens de vous dénoncer. Il a prouvé dans » la société populaire que c'était bien mériter de son pays d'arrêter les ci- » toyens qui se permettaient des propos aussi intempestifs et aussi contre- » révolutionnaires; il a senti lui-même le danger dont on entoure les inten- » tions les plus civiques .. »

1794. AN II.

Malgré les reticences qui se mêlent à ces éloges et les conseils détournés qui s'y cachent, on y voit clairement la preuve, cependant, que tout espoir de rapprochement n'était pas encore abandonné. Le soir même, en effet, une dernière démarche eut lieu dans le sein des comités. Sollicité par Saint-Just, Robespierre avait consenti à s'y rendre. De vives explications furent échangées; le ton de l'aigreur s'y mêla bientôt, et l'on se sépara plus irréconciliablement divisés que jamais. Alors la dernière résolution de Robespierre fut prise: prévoyant une attaque prochaine, il se décida enfin à la prévenir et à porter le premier la querelle devant la Convention.

Dès le lendemain il parut à la tribune de l'Assemblée Nationale, armé d'un volumineux discours. Un silence plein d'anxiété se lit aussitôt sur tous les bancs; chacun avait compris qu'un grand événement se préparait, et tous l'attendaient avec un vague sentiment mêlé de crainte et d'espoir. Dès les premières phrases on put juger quel changement s'était opéré dans la situation du redoutable orateur. Ceux que si souvent il avait fait trembler sous sa parole impérieuse, maintenant il les invoquait comme arbitres et médiateurs. « Que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs, leur disait-il en » débutant: je viens vous exposer des vérités utiles. Je ne viens point réaliser » des terreurs ridicules répandues par la perfidie; mais je veux éteindre, » s'il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vé- » rité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté » violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n'en serez point surpris; » vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Le cri de l'in- » nocence outragée n'importune point votre oreille, et vous n'ignorez pas » que cette cause ne vous est point étrangère.

8 thermidor. (26 juillet.)

» J'ai besoin d'épancher mon cœur; vous avez besoin aussi d'entendre la » vérité. Ne croyez pas que je vienne ici intenter aucune accusation : un » soin plus pressant m'occupe, et je ne me charge pas des devoirs d'autrui.

1794 AN II. » Il est tant de dangers imminents que cet objet n'a plus qu'une importance » secondaire. Je viens devant vous dissiper de cruelles erreurs; je viens » étouffer les horribles ferments de discorde dont on veut embraser ce » temple de la liberté et la République entière; je viens dévoiler des abus » qui tendent à la ruine de la patrie, et que votre probité seule peut » réprimer... »

Après ce début, Robespierre poursuit : « Eh! quel est donc le fondement » de cet odieux système de terreur et de calomnies dont on cherche à nous » envelopper? A qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis ou des » amis de la République? Est-ce aux tyrans et aux fripons qu'il appartient » de nous craindre, ou bien aux gens de bien et aux patriotes? Nous, re- » doutables aux patriotes! nous qui les avons arrachés des mains de toutes » les factions conjurées contre eux! nous qui tous les jours les disputons » pour ainsi dire aux intrigants hypocrites qui osent les opprimer encore! » nous qui poursuivons les scélérats qui cherchent à prolonger leurs mal- » heurs en nous trompant par d'inextricables impostures! Nous redoutables » à la Convention Nationale! Eh! que sommes-nous sans elle? Qui a défendu » la Convention Nationale au péril de sa vie? Qui s'est dévoué pour sa con- » servation, quand des factions exécrables conspiraient sa ruine à la face » de la France? Qui s'est dévoué pour sa gloire, quand les vils suppôts de » la tyrannie prêchaient en son nom l'athéisme et l'immoralité; quand » tant d'autres gardaient un silence criminel sur les forfaits de leurs com- » plices? Et à qui étaient destinés les premiers coups des conjurés? Quelles » étaient les victimes désignées par Chaumette et par Ronsin? Dans quels » lieux la bande des assassins devait-elle marcher d'abord en ouvrant les » prisons? Quels sont les objets des calomnies et des attentats des tyrans » armés contre la République?... C'est nous qu'on assassine, et c'est nous » qu'on peint redoutables! Et quels sont donc ces grands actes de sévérité » que l'on nous reproche? Quelles ont été les victimes? Hébert, Ronsin, » Chabot, Danton, Lacroix, Fabre d'Églantine, et quelques autres com- » plices. Est-ce leur punition qu'on nous reproche? Aucun n'oserait les » défendre. Mais si nous n'avons fait que dénoncer des monstres dont la » mort a sauvé la Convention Nationale et la République, qui peut craindre » nos principes, qui peut nous accuser d'avance d'injustice et de tyrannie, » si ce n'est ceux qui leur ressemblent? Non, nous n'avons pas été trop » sévères : j'en atteste la République qui respire! j'en atteste les nouveaux » crimes des ennemis de notre liberté, et la coupable persévérance des » tyrans ligués contre nous! On parle de notre rigueur, et la patrie nous » reproche notre faiblesse...

» Vous connaissez la marche de vos ennemis. Ils ont attaqué la Conven- » tion en masse : ce projet a échoué. Ils ont attaqué le Comité de Salut Pu-

» blic : ce projet a échoué. Depuis quelque temps ils déclarent la guerre à 1794
» certains membres du Comité de Salut Public; ils semblent ne prétendre AN II.
» qu'à accabler un seul homme; ils marchent toujours au même but... » Est-il vrai qu'on ait colporté des listes odieuses, où l'on désignait pour » victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage d'abord du Comité de Salut Public, ensuite le mien? » Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de représentants irréprochables que leur perte était résolue? à tous ceux qui » par quelque erreur avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés?... Oui, les faits sont constants, et les preuves de ces manœuvres » sont au Comité de Salut Public... Mais les auteurs de ces machinations, » que voulaient-ils? Quels faits justifient l'horrible idée qu'on a voulu donner » de nous? Est-ce la mémoire des traîtres que nous avons punis qu'on veut » défendre? est-ce leur mort qu'on veut venger? Si l'on nous reproche » d'avoir dénoncé quelques conspirateurs, qu'on accuse donc la Convention » qui les a livrés au glaive de la loi; qu'on accuse la justice qui les a frappés; qu'on accuse le peuple qui a applaudi à leur châtiment!... Telle est » cependant la base de ces projets de dictature et d'attentats contre la représentation nationale, imputés d'abord au Comité de Salut Public en » général. Par quelle fatalité cette grande accusation a-t-elle été transportée » tout-à-coup sur la tête d'un seul de ses membres? »

Apres s'être ainsi efforcé d'identifier sa cause à la cause même de la Convention et de la République, et d'isoler la majorité conventionnelle de la ligue formée contre lui dans les rangs de la Montagne, Robespierre combat avec l'accent de l'ironie et de l'indignation l'accusation qu'on lui a jetée d'aspirer au pouvoir suprême. Mais à travers les expressions outrées de cette indignation factice, on sent que son orgueil se complaît dans ces accusations qu'il repousse. « Qu'il me soit permis, dit-il, de renvoyer au » duc d'York et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité » ridicule qu'ils m'ont expédiées les premiers : il y a trop d'insolence à des » rois qui ne sont pas sûrs de conserver leur couronne de s'arroger le droit » d'en distribuer à d'autres! Je conçois qu'un prince ridicule, que cette » espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle rois, puissent se » complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie : mais qu'un » représentant du peuple qui sent la dignité de ce caractère sacré, qu'un » citoyen français digne de ce nom, puisse abaisser ses vœux jusqu'aux » grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer, qu'il se » soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, » c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas » même le droit de croire à la vertu!... Ils m'appellent tyran! Si je l'étais

1794. AN II. » en effet, ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assu- » rerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants! » Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer, me » prêteraient leur coupable appui! Je transigerais avec eux... » Et changeant de ton, Robespierre ajoute : « Quelle dérision cruelle d'ériger en » despotes des citoyens toujours proscrits! Et que sont autre chose ceux » qui ont constamment défendu les intérêts de leur pays? La République » a triomphé, jamais ses défenseurs. Que suis-je, moi qu'on accuse? — » un esclave de la liberté, un martyr vivant de la République, la victime » autant que l'ennemi du crime...

» C'est maintenant, poursuit l'orateur, que je dois laisser échapper la » vérité et dévoiler les véritables plaies de la République... » Ici l'attention de l'auditoire redouble, et le silence devient plus profond; on attend des révélations précises sur les dissidences encore mal connues qui ont divisé les oppresseurs du peuple et de l'Assemblée Nationale. Mais Robespierre ne satisfait qu'imparfaitement l'attente générale. Il signale seulement en termes généraux la marche alarmante imprimée aux affaires publiques; la protection, tantôt ouverte, tantôt cachée, donnée aux contre-révolutionnaires, à ceux qui déshonorent la Révolution avec les formes de l'hébertisme; le système qui semble avoir été adopté de miner sourdement les institutions révolutionnaires, ici par des calomnies perfides, ailleurs par de coupables excès. « Est-ce là, s'écrie-t-il, le gouvernement révolutionnaire que » nous avons institué et défendu? » Il ne développera pas toutes les causes de ces abus; il en indiquera une seule des plus actives, l'excessive perversité des agents subalternes d'une autorité respectable instituée dans le sein de l'Assemblée : — et il entend désigner par là le comité de sûreté générale. Chez ces hommes corrompus et gagnés par l'or de l'étranger, c'est un système arrêté de rejeter sur lui, Robespierre, tout l'odieux de leurs iniquités, tous les torts de la fortune, toute la responsabilité des rigueurs nécessaires commandées par le salut de la patrie. Aux victimes de leur perversité, ils disent : *C'est Robespierre qui le veut;* aux aristocrates : *C'est Robespierre qui vous a proscrits;* aux patriotes : *C'est Robespierre qui veut sauver les nobles.* On dit aux prêtres : *C'est lui qui vous poursuit;* aux fanatiques : *C'est lui qui a détruit la religion;* aux patriotes persécutés : *C'est lui qui l'a ordonné.* On affecte de lui renvoyer toutes les plaintes, en disant aux malheureux : *Votre sort dépend de Robespierre;* aux condamnés mêmes on disait : *C'est Robespierre qui a voulu votre mort.* Ainsi, on accumulait sur sa tête toutes les larmes et toutes les malédictions. Robespierre rappelle ensuite la solennité récente encore du 20 prairial; il rappelle aussi avec amertume les outrages que des hommes indignes du titre de représentants du peuple n'avaient pas craint de déverser sur lui, en présence du peuple assemblé, sur lui que la

Convention avait appelé à sa tête : il mentionne enfin la ridicule affaire de Catherine Théot, dans laquelle on n'avait eu d'autre but que d'avilir les grands principes religieux que la Convention avait proclamés, et d'effacer le souvenir touchant de la fête de l'Être-Suprême. Il ajoute que, depuis plus de six semaines, les calomnies de ses ennemis, jointes à l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, l'ont forcé à abandonner absolument ses fonctions de membre du Comité de Salut Public ; et il demande si, depuis ces quatre décades qu'il a volontairement abdiqué toute espèce de participation au gouvernement, le patriotisme a été plus protégé qu'auparavant, les factions plus timides, la patrie plus heureuse. « J'ai promis depuis quelque temps » de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, continue- » t-il. Je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à » la situation où je me suis placé. Je leur lègue la vérité terrible et la » mort! » 1794. AN II.

Ici Robespierre s'adresse directement à l'Assemblée, et cherche à réveiller en elle le sentiment, depuis si long-temps éteint, de son indépendance et de sa dignité. « Représentants du peuple français, s'écrie-t-il, il est » temps de reprendre la fierté et la hauteur de caractère qui vous convien- » nent. Vous n'êtes pas faits pour être régis, mais pour régir les dépositaires » de votre confiance. Les hommages qu'ils vous doivent ne consistent pas » dans ces vaines flagorneries, dans ces récits flatteurs prodigués aux » rois par des ministres ambitieux, mais dans la vérité, et surtout dans un » respect profond pour vos principes. On vous a dit que tout est bien dans » la République : je le nie. Pourquoi ceux qui avant-hier vous prédisaient » tant d'affreux orages ne voyaient-ils plus hier que des nuages légers? » Pourquoi ceux qui vous disaient naguère : *Je vous déclare que nous mar-* » *chons sur des volcans*, croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur des » roses? Hier ils croyaient aux conspirations : moi, je déclare que j'y crois » en ce moment. Ceux qui vous disent que la fondation de la République est » une entreprise si facile vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper » personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération, » qui justifient cet ambitieux langage?.... On vous parle beaucoup de vos » victoires, avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont » coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe, » elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni » même par des exploits guerriers, que nous subjuguerons l'Europe, mais » par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations, par la » grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès mi- » litaires au profit de nos principes? Qu'a-t-on fait pour prévenir les dangers » de la victoire, ou pour nous en assurer les fruits? Nos ennemis se retirent » et nous laissent à nos divisions intestines. Songez à la fin de la campagne;

1794. AN II. » craignez les factions intérieures; craignez les intrigues favorisées par » l'éloignement dans une terre étrangère.... Notre situation intérieure est » encore plus critique. Un système raisonnable de finances est à créer; les » relations extérieures sont absolument négligées.... Le gouvernement ré» volutionnaire surtout mérite toute votre attention; qu'il soit détruit au» jourd'hui, demain la liberté n'est plus. Il ne faut pas le calomnier, mais le » rappeler à son principe, le simplifier, diminuer la foule innombrable de » ses agents, les épurer surtout; il faut rendre la sécurité au peuple, mais » non à ses ennemis.... Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie; » il faut le sauver lui-même de tous les écueils. Ce serait mal conclure de » croire qu'il faut le détruire, par cela seul que les ennemis du bien public » l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre. »

Les abus qu'il a signalés, Robespierre est loin, dit-il, de les imputer à la majorité des membres des comités. Cette majorité était elle-même paralysée et trahie; l'intrigue et l'étranger triomphaient. « On se cache, » poursuit-il, on dissimule, on trompe: donc on conspire; on persécute » les amis de la liberté, on cherche à endormir l'opinion publique, on ca» lomnie le peuple, on érige en crime la sollicitude civique, on désarme » les citoyens, on intrigue dans l'armée, on cherche à s'emparer de tout: » donc on conspire.... » La contre-révolution était dans l'administration des finances: elle était dans toutes les parties de l'économie publique. — « Et à » qui, se demande-t-il, faut-il imputer ces maux? — A nous-mêmes, à » notre lâche faiblesse pour le crime, à notre coupable abandon des prin» cipes que nous-mêmes avons proclamés. Ne nous y trompons pas : fonder » une immense république sur les bases de la raison et de l'égalité; resser» rer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense, n'est » pas une entreprise que la légèreté puisse consommer : c'est le chef» d'œuvre de la vertu et de la raison humaine. Toutes les factions naissent » en foule du sein d'une grande révolution; comment les réprimer, si vous » ne soumettez sans cesse toutes les passions à la justice? Vous n'avez pas » d'autre garant de la liberté que l'observation rigoureuse des principes et » de la morale universelle que vous avez proclamés. Si la raison ne règne » pas, il faut que le crime et l'ambition règnent; sans elle, la victoire n'est » qu'un moyen d'ambition, un danger pour la liberté même, un prétexte » fatal dont l'intrigue abuse pour endormir le patriotisme, éveiller l'orgueil, » et creuser le tombeau de la République. Qu'importe que nos armées chas» sent devant elles les satellites armés des rois, si nous reculons devant » les vices destructeurs de la liberté publique? Que nous importe de vaincre » les rois, si nous sommes vaincus par les vices qui amènent la tyrannie? »

Robespierre parlait depuis deux heures entières sans que l'attention se fût un moment détournée, mais aussi sans qu'une seule de ces acclamations

auxquelles l'admiration adulatrice de la Convention l'avait si long-temps accoutumé fût venue l'interrompre. Arrivé au terme de sa longue harangue, il se résume ainsi : « Devant les maux que nous avons signalés, dirons-nous » encore que tout est bien? continuerons-nous de louer par habitude ce qui » est mal? Nous perdrions la patrie. Révélerons-nous les abus cachés? dé- » noncerons-nous les traîtres? On nous dira que nous ébranlons les auto- » rités constituées, que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence » personnelle. Que ferons-nous donc? Notre devoir. Que peut-on objecter » à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle? Disons » donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit » sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Con- » vention; que cette coalition a des complices dans le comité de sûreté » générale et dans les bureaux de ce comité qu'ils dominent; que les en- » nemis de la République ont opposé ce comité au Comité de Salut Public, » et constitué ainsi deux gouvernements; que des membres du Comité de » Salut Public entrent dans ce complot; que la coalition ainsi formée cher- » che à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal? Punir » les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sûreté générale, épurer » ce comité et le subordonner au Comité de Salut Public; épurer le Co- » mité de Salut Public lui-même; constituer l'unité du gouvernement » sous l'autorité suprême de la Convention Nationale, qui en est le centre » et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité natio- » nale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté. » Tels sont les principes. Quant à moi, je suis fait pour combattre le crime, » non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien » pourront servir impunément la patrie. »

1794. AN II.

Robespierre quitta la tribune au milieu de quelques rares applaudissements; l'immense majorité de l'Assemblée resta froide et muette, cherchant à recueillir ses impressions, et à se rendre compte à elle-même du long discours qu'elle venait d'entendre. Tout, en effet, y était vague et indécis: Robespierre semblait s'être attaché partout à envelopper sa pensée de réticences calculées, plutôt qu'à exprimer nettement ce qu'il voulait et ce qu'il craignait. Ce vague même jetait sur tout le discours une teinte sombre et menaçante. Cependant une chose apparaissait plus clairement que tout le reste : c'est que l'orateur avait fait appel aux opinions modérées de la Convention, non pour revenir franchement à la modération, car il avait insisté d'une manière expresse sur le maintien du système de terreur introduit dans le gouvernement révolutionnaire, mais seulement pour s'en faire un appui et une force contre ses ennemis personnels. A travers ces phrases sans fin péniblement élaborées, à travers cette accumulation de protestations hypocrites, on vit que Robespierre demandait à la

1794. AN II.

Convention de se décimer pour la troisième fois de ses propres mains ; on vit qu'il ne voulait qu'abattre ce qui faisait obstacle à sa domination. Or, le passé de Robespierre, — de l'auteur de la loi de prairial, — son caractere sombre, soupçonneux, implacable, froidement cruel, répondaient de l'avenir que sa domination promettait à la France. Les membres présents des comités, les députés de la Montagne, tous hésitaient à prendre la parole. Enfin, un de ceux-ci, Lecointre de Versailles, demande l'impression du discours ; Bourdon de l'Oise, un autre des Montagnards marqués au premier rang sur les listes de proscription de Robespierre, s'oppose à cette motion, et demande que le discours soit préalablement renvoyé à l'examen des comités. Cette double motion donne issue à l'agitation depuis longtemps comprimée ; la lutte s'engage aussitôt, et le combat commence. Barrère appuie la demande de l'impression, sur ce motif que dans un pays libre il n'est aucune vérité qui doive être cachée ; Couthon s'indigne de cette discussion, alors, dit-il, que l'Assemblée devait voter d'enthousiasme, non seulement l'impression du discours, mais l'envoi à toutes les communes de la République. Entraînée par l'adhésion que le Comité semblait donner, par la bouche de Barrère, à cette dernière proposition, la Convention vota l'impression et l'envoi. Mais ce vote est le signal d'une explosion violente. Cambon et Vadier, personnellement attaques dans le discours, l'un sur ses plans de finance, l'autre pour son rapport sur l'affaire de la *Mère de Dieu*, demandent en même temps la parole et s'élancent vers la tribune. « Il est temps de dire la vérité tout entière, s'écrie Cambon. Un seul homme paralysait la volonté de la Convention Nationale : cet homme est celui que vous venez d'entendre, c'est Robespierre. — J'aime mieux, ajoute Billaud-Varennes, que mon cadavre serve de marchepied à un ambitieux, que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits ! » Les députés menacés s'animent par la discussion et par le sentiment du danger ; le courage gagne de proche en proche. Bentabolle revient sur le vote de tout-à-l'heure ; l'envoi du discours lui paraît très dangereux. La Convention semblerait par là en approuver les principes, et se rendrait responsable des mouvements qu'il pourrait occasionner dans le peuple. Charlier reproduit alors la motion du renvoi aux comités. — Quoi ! s'écrie Robespierre, j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse ! — Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, réplique Charlier, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez. — Oui, oui, nommez-les ! crie-t-on de toutes parts. Robespierre balbutie quelques paroles insignifiantes. Amar revient à la charge avec plus d'insistance. Si les inculpations de Robespierre étaient relatives à la chose publique, il fallait qu'il nommât, dit-il : l'intérêt public ne compor-

tait pas de vains ménagements; si ce n'étaient que des ressentiments particuliers, il ne fallait pas qu'un homme se mît à la place de tous, et que la Convention Nationale fût troublée pour les intérêts d'un amour-propre blessé. Robespierre continue de se renfermer dans un silence absolu. Barrère, qui voit la balance pencher du côté des comités, revient alors sur sa première opinion. — Il avait proposé l'impression, parce qu'il pensait que dans un pays libre on devait tout publier: mais si Robespierre, depuis quatre décades, eût suivi les opérations du Comité, il aurait supprimé son discours. « Il faut surtout que le mot d'accusé s'efface de vos pensées, ajoute Barrère. Ce n'est point à nous à paraître dans l'arène. Nous répondrons à cette déclamation par les victoires des armées, par les mesures que nous prendrons contre les conspirateurs, et par celles que nous prendrons en faveur des patriotes. » Enfin la Convention entraînée révoque sa première décision, et ordonne que le discours soit renvoyé avant l'impression à l'examen des deux comités. 1794. AN II.

Déconcerté du résultat inattendu de cette séance, Robespierre court à la société populaire épancher sa douleur et retremper son courage au milieu de ses fidèles Jacobins. Il leur fait une nouvelle lecture de son discours, au milieu d'immenses acclamations. Ses partisans les plus dévoués, ses plus fidèles créatures l'entourent et le pressent d'agir. Payan et Fleuriot lui répondent de la Commune, Henriot de la force armée, et surtout de l'artillerie des sections; Dumas et Coffinhal, l'un président, l'autre vice-président du tribunal révolutionnaire, lui rappellent qu'il peut compter sur eux et sur leurs collègues. Robespierre exagère encore son abattement, afin d'exalter davantage le dévouement de la masse. « Ce discours que vous venez d'entendre, leur dit-il, est mon testament de mort. Je l'ai vu aujourd'hui: la ligue des méchants est tellement forte, que je ne puis espérer de lui échapper. Je succombe sans regret. Je vous laisse ma mémoire; elle vous sera chère, et vous la défendrez. » Des acclamations frénétiques répondent à ces paroles de découragement; on lui crie que le moment du triomphe est arrivé, que la dernière heure de ses ennemis, de tous les ennemis de la patrie a sonné, que le jour d'un nouveau 31 mai est venu. « Eh bien, reprend Robespierre, si le saint amour de la patrie vous entraîne, si vos bras s'arment demain pour ma cause, qui est la cause du peuple et de la liberté, séparez du moins les méchants des hommes faibles. Délivrez la Convention des scélérats qui l'oppriment; rendez-lui le service qu'elle attend de vous comme au 31 mai et au 2 juin. Et si malgré tous nos efforts il faut succomber, eh bien, mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme! » Couthon prend ensuite la parole; il fait une sortie véhémente contre les députés qui avaient voté à la Convention contre l'impression du discours de Robespierre, et propose leur radiation immédiate

1794. de la liste des Jacobins. Sa proposition est couverte d'applaudissements, et
AN II. l'expulsion des députés corrompus est prononcée par acclamation. Collot-d'Herbois, qui s'était rendu aussi aux Jacobins dans l'espoir d'y contenir par sa présence les résolutions extrêmes, veut présenter quelques observations sur ce nouveau scrutin épuratoire; sa vue excite un transport de fureur. On le menace, on l'accable d'invectives; cent bras à la fois se lèvent sur lui, et c'est à grand'peine qu'il parvient enfin, tout meurtri et les vêtements en désordre, à échapper à cette meute exaspérée. Il accourt au Comité rendre compte à ses collègues de cette scène de violences; il y trouve Saint-Just, qui, assis à l'écart, jetait sur le papier quelques notes rapides pour un discours qu'il se proposait de prononcer le lendemain à la Convention. Collot l'apostrophe durement; il lui reproche de travailler, de concert avec Robespierre, à la perte du Comité, et l'interpelle sur le discours qu'il prépare. Le caractère inflexible de Saint-Just n'avait jamais su ni fléchir ni reculer; il convient sans hésiter que son intention est d'accuser nominativement Collot et Billaud, comme les seuls auteurs des funestes dissensions qui menacent de perdre la République. Une altercation des plus vives éclata alors, et se prolongea fort avant dans la nuit. Enfin, Saint-Just, que ses collègues retenaient en quelque sorte prisonnier, put s'échapper au petit jour en promettant de revenir à onze heures donner communication de son discours au Comité avant de le lire à l'Assemblée; et il se hâta d'aller retrouver Robespierre pour se concerter avec lui.

Cette nuit n'avait été perdue pour aucun des deux partis. La Commune l'avait employée tout entière à prendre les dernières mesures pour un coup décisif; les députés menacés par Robespierre avaient, de leur côté, multiplié les démarches pour grossir et consolider la ligue déjà formée contre leur formidable adversaire. Parmi les moteurs de cette opposition que l'impulsion d'un commun danger avait fait surgir des rangs de la Montagne, Tallien s'était montré le plus ardent. Chez lui, un motif particulier se joignait au motif commun qui animait contre Robespierre ceux des Montagnards destinés à périr si le dictateur l'emportait. On sait que Tallien avait été envoyé à Bordeaux par le Comité après la ruine des Girondins, avec la mission de faire expier aux concitoyens de Guadet et de Vergniaud leur manifestation si promptement étouffée en faveur de la cause girondine. De nombreuses exécutions marquèrent les premiers temps de sa cruelle mission; mais bientôt l'action de l'échafaud parut se ralentir, et les mesures devinrent moins rigoureuses. L'influence d'une femme sur le cœur du représentant avait opéré ce changement. Fille d'un banquier espagnol nommé Cabarus, et mariée de bonne heure à un magistrat de Bordeaux, qui avait dû se soustraire par la fuite aux persécutions révolutionnaires, cette femme, célèbre par sa beauté et douée à un degré éminent de cette énergie chaleureuse

que le soleil du Midi verse dans l'âme des filles de l'Espagne, n'avait pas tardé à attirer les regards du proconsul et à captiver toutes ses pensées. Madame Fontenai fut heureuse d'un ascendant qui lui permettait d'adoucir les maux de sa patrie adoptive : femme elle-même d'un proscrit, elle n'usa de son empire que pour arrêter l'effusion du sang des proscrits et mettre un terme aux spoliations dont Bordeaux était frappée. L'exécuteur infidèle des ordres du Comité, fut rappelé de sa mission ; madame Fontenai le suivit à Paris. Bientôt après, Tallien se fit remarquer parmi les députés de la Montagne les plus ouvertement prononcés contre la domination dictatoriale de Robespierre. Dès lors sa mort fut résolue. Entravé dans sa vengeance par l'opposition occulte des comités, Robespierre voulut du moins frapper dans ses affections celui que ses coups ne pouvaient encore atteindre. Mademoiselle Cabarus fut arrêtée comme femme d'émigré, et jetée dans un cachot. Du fond de sa prison, où elle n'attend plus qu'une mort prochaine, elle veut du moins exciter à la vengeance celui qu'elle a rappelé à l'humanité ; elle gagne un de ses geôliers, et fait parvenir à Tallien le billet suivant : « On vient de m'annoncer que je monterai demain au tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud.... Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit.... Robespierre n'existait plus, et les prisons étaient ouvertes. Ce rêve, un homme courageux suffirait peut-être pour le réaliser ; mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne restera personne qui puisse jouir d'un tel bienfait. Adieu. » C'était le 6 thermidor. Tallien lui répondit ces deux lignes : « Ayez autant de prudence que j'aurai de courage, et calmez votre tête. »

1794.
AN II.

Tallien, en effet, déploya dès ce moment contre le triumvirat une activité qui contribua puissamment à l'issue de la lutte. Dans cette lutte désespérée, où pour les chefs de chacun des deux partis il y allait de la vie ou de la mort, la victoire devait rester à celui auquel se réuniraient ce qu'on nommait les membres de la Plaine : aussi, les députés de la Montagne, plus habiles en cela et plus prévoyants que Robespierre, ne négligèrent-ils rien pour s'assurer leur concours. Mais un tel rapprochement devait rencontrer un grand obstacle dans la profonde antipathie que ces ardents Montagnards, qui avaient eux-mêmes provoqué ou sanctionné tant de mesures sanguinaires, inspiraient aux hommes plus pacifiques dont la majorité était formée. Ces derniers ne pouvaient oublier que c'était des rangs mêmes de ces hommes qui aujourd'hui sollicitaient leur alliance qu'étaient parties les motions les plus oppressives dirigées contre les débris de l'ancien côté droit, et que soixante-treize d'entre eux n'avaient dû la vie qu'à la protection alors toute-puissante de celui contre qui on voulait maintenant les rallier. Tallien mit une persévérance infatigable à combattre ces répugnances. Il s'adressa aux députés les plus influents de la Plaine, à Boissy d'Anglas, à Durand-

1794. Maillane et à Champeaux, et n'oublia aucun argument propre à les entraîner.
AN II. Il leur montra les anciennes animosités enfantées par l'ardeur des luttes politiques comme devant se perdre et s'effacer dans le sentiment actuel du bien public et du salut commun : il leur dépeignit sous des couleurs trop réelles les horreurs du système que Robespierre avait plus que nul autre contribué à faire peser sur la France, et auquel son dernier discours même n'annonçait aucun adoucissement prochain ; il leur dit que la protection que Robespierre leur avait accordée, non par humanité, mais par politique, cesserait dès que les circonstances seraient changées, et que les nouvelles victimes que le tyran avait marquées dans les rangs de la Montagne seraient bientôt suivies d'autres victimes si la Convention se laissait encore une fois entamer ; enfin, il appela sur la tête des députés du centre la terrible responsabilité du sang que coûterait encore à la France leur refus de s'unir à la Montagne contre la dictature de leur commun oppresseur. Repoussés deux fois, deux fois Tallien et ses amis revinrent à la charge ; ils l'emportèrent enfin. Le pacte fut conclu, et les membres de la Plaine y furent fidèles.

9 thermidor. (27 juillet.) Ce fut sous ces auspices que se leva le jour mémorable qui devait éclairer la dernière crise de cette lutte immense. Les membres de l'Assemblée s'étaient tous rendus de bonne heure à leur poste, prévoyant une séance plus vive encore et plus décisive que celle de la veille : midi sonnait à peine, que déjà la salle était remplie. Un moment auparavant Durand de Maillane avait été rencontré dans la galerie attenante par Bourdon de l'Oise : — *Oh ! les braves gens que les gens du côté droit !* lui avait dit celui-ci en lui touchant la main. Robespierre s'était placé vis-à-vis même de la tribune, comme pour tenir ses adversaires sous l'intimidation de son regard. Couthon était assis sur le même banc ; près d'eux étaient Robespierre jeune, Saint-Just et son collègue Lebas, tout récemment arrivé aussi de sa mission aux armées du Nord. Plus loin, les membres des deux comités formaient un autre groupe plus nombreux et non moins animé. Après avoir inutilement attendu Saint-Just, qui avait promis de leur donner connaissance de son discours avant de le prononcer dans l'Assemblée, ils étaient accourus en toute hâte dès qu'ils avaient appris que leur collègue s'était rendu directement à la Convention. A midi Collot-d'Herbois monta au fauteuil ; Saint-Just demanda aussitôt la parole. Son but, dans le discours qu'il avait préparé, était de préciser ce que Robespierre avait laissé la veille dans un vague nuisible à leur cause, et de désigner nominativement ceux des membres du Comité que Robespierre avait tacitement accusés. Ces membres étaient Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. C'était à eux, selon Saint-Just, c'était à la concentration de tout le pouvoir politique du Comité dans leurs mains pendant que leurs collègues étaient ou en mission ou absorbés par les travaux administratifs, que devait s'attribuer le trouble survenu

dans le gouvernement. Tout le mal était venu de ce qu'à l'insu de tous l'autorité tout entière était passée dans quelques mains, qui avaient voulu la conserver et l'augmenter par la ruine de ce qui pouvait réprimer leur puissance arbitraire. Mais Saint-Just se serait bien gardé, en présentant ainsi les choses, de dire pour quelles causes volontaires Robespierre s'était retiré du Comité et y avait abdiqué sa part d'influence. Il n'était d'aucune faction, disait-il en débutant, et il les combattrait toutes. Puis il ajoutait : « Le cours des choses a voulu que cette tribune aux harangues fût peut- » être la roche tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que des mem- » bres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. J'ai cru que la » vérité vous était due offerte avec prudence, et qu'on ne pouvait rompre » avec pudeur l'engagement pris avec sa conscience de tout oser pour le » salut de la patrie. Quel langage vais-je vous parler? Comment vous pein- » dre des erreurs dont vous n'avez aucune idée... » 1794. AN II.

Ici la parole de Saint-Just fut subitement interrompue par une voix partie des gradins élevés de la Montagne; cette voix était celle de Tallien. Tallien, au moment où s'ouvrait la séance, causait à l'entrée de la salle avec quelques membres du côté droit; lorsqu'il vit Saint-Just monter à la tribune, il les quitta brusquement en disant : *Voilà Saint-Just à la tribune; il faut en finir.* Ce fut alors qu'il interrompit le discours à peine commencé. — « Pas plus que Saint-Just je n'appartiens à aucune faction, s'écria-t-il; » c'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Il n'est pas un bon » citoyen qui ne gémisse du sort malheureux auquel la chose publique est » abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier un membre du gou- » vernement s'en est isolé, et a prononcé un discours en son nom parti- » lier; aujourd'hui un autre fait de même. On vient encore s'attaquer, » aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme. Je demande » que le rideau soit entièrement déchiré. »

Une salve immense d'applaudissements trois fois recommencée couvre ces paroles véhémentes; ce fut le signal de l'attaque. Billaud-Varennes s'élance à la tribune, où Saint-Just attendait inutilement le silence, et demande vivement la parole pour une motion d'ordre. Il raconte ce qui s'était passé la veille aux Jacobins, et les menaces qu'on y avait ouvertement proférées contre la Convention. « Hier, dit-il, j'ai vu aux Jacobins des » hommes qui vomissaient les infamies les plus atroces contre la représen- » tation nationale... J'aperçois ici, au-dessus de la Montagne, un de ces » hommes qui menaçaient les représentants du peuple... Le voilà!... » — Qu'on l'arrête! crie-t-on de toutes parts. L'homme que Billaud désignait du doigt est saisi au milieu des applaudissements, et entraîné au comité de sûreté générale. Billaud reprend : « Le moment de dire toute la vérité est » arrivé. Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune. Il avait promis aux deux

1794
AN II.

» comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et » même de le supprimer s'il leur semblait dangereux... Il a manqué à sa pa- » role... L'Assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle » elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. » Elle périra si elle est faible. » — Non! non, nous ne le serons pas!... crient tous les membres en se levant d'un mouvement spontané et en agitant leurs chapeaux. Les tribunes répondent à ce mouvement par des cris unanimes de Vive la République! Vive la Convention! Lebas, assis près de Robespierre, demande la parole. Elle lui est refusée; il persiste, et à plusieurs reprises interrompt Billaud-Varennes, qui veut poursuivre. Rappelé une première fois à l'ordre, il insiste de nouveau : — A l'Abbaye! à l'Abbaye! crie-t-on de tous les bancs. Enfin le tumulte s'apaise, et Billaud peut reprendre : « Je demande moi-même que chacun s'explique dans cette Assemblée, » dit-il. On est bien fort quand on a pour soi la probité, la justice, et les » droits du peuple. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation » où vous êtes... » Billaud ajoute que la force armée est confiée à des mains parricides, et que le chef de la garde nationale a été dénoncé au Comité de Salut Public comme un complice d'Hebert et un conspirateur infâme; il dit que parmi ceux qui accusent le gouvernement il est un homme — et il entend désigner Saint-Just — qui, lorsqu'il avait été question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements, n'avait pas trouvé sur la liste qui lui avait été présentée vingt membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission. « Quand Robespierre vous dit » qu'il s'est éloigné du Comité parce qu'il y était opprimé, continue Billaud, » il se garde bien de vous faire tout connaître; il ne vous dit pas que c'est » parce qu'ayant fait dans le Comité sa volonté pendant six mois, il y a » trouvé de la résistance au moment où seul il a voulu faire rendre le décret » du 22 prairial, ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, » pouvait être funeste aux patriotes. Sachez, citoyens, qu'hier le président » du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux Jacobins de chas- » ser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire tous ceux qu'on » veut sacrifier; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour » sauver la liberté!.... On voulait détruire, mutiler la Convention; et cette » intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionnage des représen- » tants du peuple qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler sans cesse » de justice et de vertu, quand on brave aussi ouvertement la vertu et la » justice, et qu'on ne s'exalte que lorsqu'on est arrêté ou contrarié. »

Presque à chaque phrase de cette accablante récrimination, des mouvements d'horreur et d'indignation avaient éclaté dans l'Assemblée. Robespierre, pâle de colère, s'était précipité vers la tribune, et s'efforçait d'obtenir la parole. Les cris *A bas le tyran! à bas le tyran!* partent à la fois de

vingt points de la salle, et augmentent encore sa fureur. Tallien succède à Billaud. « Je demandais tout-à-l'heure qu'on déchirât le voile, dit-il: » une main courageuse vient de le lever. Je vois avec bonheur que les » conspirateurs sont démasqués, que bientôt ils seront anéantis, et que » la liberté sortira triomphante de cette nouvelle épreuve.... » Interrompu par de vifs applaudissements, il reprend : « Tout annonce que l'ennemi de » la représentation nationale va tomber sous ses coups. Je me suis imposé » jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le » tyran de la France, qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas » voulu récriminer; mais j'ai vu hier la séance des Jacobins, et j'ai frémi » pour la patrie. J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me » suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'avait » pas le courage de le décréter d'accusation.... » 1794. AN II.

Les applaudissements recommencent: Tallien reprend après un moment d'interruption : « Ce n'est pas un individu que je viens attaquer; c'est l'at- » tention de la Convention Nationale que j'appelle sur une vaste conspira- » tion. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes, » et qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple. Quoi qu'en » aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, » il n'y aura pas de proscriptions : la justice nationale seule frappera les » scélérats.... » Tallien demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major, qui pourraient, dit-il, égarer les citoyens; il annonce qu'ensuite il proposera la révision du décret qui avait été rendu sur la seule proposition de Robespierre. « Nous ne sommes pas modérés, ajoute-t-il; mais nous vou- » lons que l'innocence ne soit pas opprimée. Nous voulons que le président » du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. » Voilà la véritable vertu, voilà la véritable probité. » Tallien poursuit au milieu de nouveaux applaudissements, et demande en terminant que la séance soit déclarée permanente jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution. L'arrestation d'Henriot et la permanence des séances sont décrétées par acclamation. Delmas propose d'ajouter à l'arrestation du chef de la force armée de Paris celle de son état-major, et Billaud celle de Dumas et de deux autres des plus violents agitateurs de la veille aux Jacobins. Ces diverses adjonctions sont faites au décret d'arrestation.

Robespierre veut profiter d'un intervalle de silence pour réclamer encore une fois la parole; de nouveaux cris *A bas le tyran!* couvrent sa voix et l'obligent cette fois encore d'abandonner la tribune. Barrère s'y présente au nom du Comité de Salut Public. Le Comité avait craint, sans doute, que dans son entraînement l'Assemblée ne portât la main sur le gouvernement révolutionnaire; car c'était pour rappeler les immenses services que ce gouvernement avait rendus à la France et était appelé à lui rendre encore,



1794. AN II. que l'organe officiel du pouvoir prenait en ce moment la parole. Sans les comités réunis, il y avait long-temps, dit-il, que le gouvernement et la République eussent été bouleversés; sans la centralité du gouvernement, il y avait long-temps que la France eût été subjuguée par les rois, la liberté pour jamais anéantie et les patriotes exterminés. Les comités étaient le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire; tant qu'ils subsisteraient, il était impossible que la royauté se rétablît, que l'aristocratie relevât la tête, que le crime dominât, que la République ne fût pas triomphante. Barrère parla ensuite du danger de laisser subsister dans Paris un régime militaire semblable à celui qui existait du temps de la monarchie. Il proposa de restituer à la garde nationale son organisation démocratique, et de décréter la suppression du commandant-général, en attribuant le commandement à chaque chef de légion alternativement. Cette disposition fut immédiatement décrétée. « Le maire de Paris et l'agent national de la Commune doivent » dans ce moment remplir leur devoir, ajouta Barrère : espérons qu'ils y » seront fidèles. C'est à eux de répondre sur leur tête de la sûreté des re» présentants du peuple et de la répression des troubles que les factions » voudraient susciter. » Enfin Barrère lit un projet de proclamation au peuple français, qui est adopté à l'unanimité.

Ces premières mesures prises, les débats recommencent. Vadier, du comité de sûreté générale, rentre le premier dans la discussion. Jusqu'au 22 prairial, dit-il, il n'avait pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui avait su prendre tous les masques, qui avait été l'ami de tous les conspirateurs, et qui les avait envoyés lui-même à l'échafaud lorsqu'ils ne pouvaient plus lui être utiles. C'était ainsi qu'après avoir défendu ouvertement Chabot, Bazire, Desmoulins et Danton, il les avait sacrifiés dès qu'il s'était aperçu que ses liaisons avec eux pouvaient le compromettre.

On voit quel système de récriminations suivent ici les accusateurs de Robespierre, et comment la fausseté de leur propre position, eux les complices de ses crimes avant d'être les victimes de son ambition, leur fait dénaturer ou altérer les faits qu'il leur faut articuler contre lui. La vérité simple voulait une bouche plus pure que la leur. « Je suis le premier, pour» suit Vadier, qui, en 1791, ai demandé la tête du tyran couronné; je suis » le premier qui ai fait connaître Danton; eh bien, je vais vous faire con» naître aussi Robespierre et vous dévoiler sa tyrannie. » Vadier entre alors dans de longs détails sur la proposition de la loi du 22 prairial, sur la création du bureau de police générale dont Robespierre s'était fait le chef au sein du Comité de Salut Public, sur ses manœuvres souterraines contre le comité de sûreté générale, sur l'espionnage organisé par le chef des triumvirs autour des députés qui lui étaient devenus suspects; il s'étend surtout

sur l'affaire de Catherine Théot, dont on se souvient qu'il avait été rapporteur. La longueur de ces détails commençait à fatiguer l'Assemblée et à la détourner de l'objet essentiel : Tallien demande vivement la parole, pour ramener, dit-il, la discussion à son vrai point. — Je saurai bien l'y ramener moi-même, s'écrie Robespierre ; et il se dirigeait de nouveau vers la tribune. Mais les murmures et les cris de l'Assemblée entière étouffent encore une fois sa voix et le contraignent de renoncer à la parole. Alors Tallien formule en termes énergiques une accusation directe contre l'oppresseur de la Convention. « Ce n'est pas sur des faits particuliers que doit se porter en ce » moment l'attention de la Convention Nationale, dit-il ; il n'est pas un de » nous, sans doute, qui ne pût citer un acte tyrannique. C'est le grand en- » semble de la conspiration dénoncée qu'il faut envisager ; c'est sur le dis- » cours prononcé hier à la Convention et répété le soir aux Jacobins qu'il » faut se reporter. C'est là que je rencontre le tyran. C'est là qu'avec la vé- » rité, la justice et la Convention, je veux trouver des armes pour le terras- » ser, cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés, mais » qu'on a vu, à l'époque mémorable du 10 août, ne paraître que trois jours » après la révolution ; cet homme qui devait être dans le Comité de Salut » Public le défenseur des opprimés, qui devait être à son poste, et qui l'a » abandonné depuis quatre décades. Et à quelle époque ? lorsque l'armée » du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a aban- » donné pour venir calomnier les comités, qui eux ont sauvé la patrie.... » Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont eu » lieu, je remarquerais que c'est dans le temps où Robespierre a dirigé la » police générale qu'ils ont été commis.... » 1794. AN II.

Robespierre interrompt ici Tallien par un démenti violent, et pour la dixième fois s'élance à la tribune. Les cris *A bas le tyran !* recommencent avec plus de force encore qu'auparavant ; le tumulte épouvantable qui règne dans l'Assemblée permet à peine d'entendre le bruit retentissant de la sonnette du président. — Je demande la parole ! criait Robespierre d'une voix altérée par la fureur ; et son regard étincelant se fixait sur les rangs pressés de la Montagne d'où partaient les vociférations les plus acharnées. Le président s'était couvert ; un moment le bruit s'était en partie apaisé. Robespierre, qui n'avait pas quitté la tribune, étend le bras dans la direction des centres, comme pour commander l'attention sur ces bancs moins agités. — « Députés du côté droit, leur dit-il, hommes probes, hommes vertueux, c'est à vous que je m'adresse, et non pas aux brigands.... » Il n'en peut dire davantage ; sa voix est de nouveau couverte par les cris de la gauche. Son œil égaré se promène de la droite à la Montagne, de la Montagne aux tribunes, et partout il ne rencontre que des visages glacés ou des ennemis menaçants. Long-temps encore il s'acharne contre le tumulte qui a recom-

1794. AN II. mencé avec une nouvelle force; il le surmonte enfin par un effort désespéré, et l'on entend ces mots s'échapper de sa poitrine haletante : *Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole!* Thuriot, qui vient de remplacer Collot-d'Herbois au fauteuil, ne répond que par le bruit de sa sonnette à cette apostrophe véhémente. Saisi d'un transport de rage, Robespierre vomit contre le président, contre l'Assemblée et contre les tribunes des invectives furibondes qui vont se perdre au milieu du bruit. Il descend de la tribune, il y remonte, il en descend encore, et vient tomber sur son siége, pâle, épuisé, sans forces et sans voix. — Le sang de Danton l'étouffe, s'écrie un député de la droite. — Le sang de dix mille victimes, ajoute une autre voix. Pendant cette scène effrayante, Robespierre jeune et Lebas avaient à plusieurs reprises joint leurs efforts à ceux de Maximilien pour obtenir du silence; Couthon était sur son banc et paraissait accablé; Saint-Just seul était resté impassible au milieu de la tempête. — Il faut en finir, s'écrie Louchet; je demande le décret d'arrestation contre Robespierre.

Bien que prévue, la motion du député de l'Aveyron produit une sorte de stupeur dans l'Assemblée, tant ce nom de Robespierre réveille encore de terreurs. Quelques applaudissements isolés répondent seuls d'abord à cette motion décisive; mais bientôt des voix plus nombreuses s'y réunissent, et la salle, ébranlée par d'immenses applaudissements, retentit alors du cri unanime : *L'arrestation! l'arrestation!* — Il est constant que Robespierre a été dominateur, ajoute un autre Montagnard; je demande par cela seul le décret d'accusation. — Appuyé! appuyé! crie-t-on de toutes parts; aux voix l'accusation. — « Je suis aussi coupable que mon frère, s'écrie de sa place Robespierre jeune; je veux partager son sort : je demande aussi le décret d'accusation contre moi. » Le seul crime de Robespierre jeune était un dévouement sans bornes à son frère; mais, au milieu de l'exaspération générale, on ne vit que ce nom détesté de Robespierre. Maximilien essaie encore une fois de se faire entendre, et, pas plus qu'auparavant, il ne peut surmonter le concert de cris et de clameurs sous lequel sa voix est étouffée. La violence de sa rage impuissante se traduit dans la violence furieuse de ses gestes. Enfin, il regagne sa place, et semble attendre désormais avec indifférence le vote de l'Assemblée; mais sa pâleur livide et ses lèvres contractées trahissent ce qui se passe en lui. Il était temps de mettre fin à une pareille scène. — Est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention? dit un député en s'adressant au président. — Il l'a été trop long-temps, ajoute un autre membre. — Qu'un tyran est dur à abattre! s'écrie Fréron. — Aux voix l'arrestation des deux frères! crie-t-on de tous les bancs. L'arrestation est enfin mise aux voix et décrétée à l'unanimité. Dès que le président a prononcé le décret, l'Assemblée tout entière se lève à la fois, et fait retentir la salle des cris de Vive la République! vive la liberté! — La République!

s'écrie Robespierre avec amertume, elle est perdue, car les brigands 1794.
triomphent! Lebas imite le dévouement de Robespierre jeune; comme lui, AN II.
il demande à être compris dans le décret d'arrestation. Les décisions que l'Assemblée venait de prendre avaient mis fin au tumulte; Fréron peut obtenir la parole. « La patrie et la liberté vont aujourd'hui sortir de leurs » ruines, dit-il. On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscrip- » tions sanglantes de Sylla; on voulait s'élever sur les ruines de la Répu- » blique, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et » Saint-Just. Je demande aussi le décret d'arrestation contre Saint-Just et » Couthon. » Tous deux sont immédiatement décrétés d'arrestation, et Lebas est enveloppé dans le même vote. Les huissiers font aussitôt descendre à la barre les cinq députés décrétés, et un moment après des gendarmes les emmènent au milieu des cris unanimes de Vive la République! Il était cinq heures et demie.

La Convention s'était déclarée en permanence; mais, les chefs de la conjuration arrêtés, les députés, excédés de fatigue, crurent pouvoir se séparer quelques moments pour prendre quelque nourriture et un peu de repos. La séance fut suspendue jusqu'à sept heures; les comités restèrent seuls à leur poste. Cette suspension, pour le moins imprudente en de telles conjonctures, faillit faire perdre à la Convention tout le fruit de sa victoire. Une heure à peine s'est écoulée, que le bruit de la générale et le tocsin qui sonne viennent arracher les députés à leur dangereuse sécurité. Tous se hâtent de regagner le lieu de leurs séances. Pendant ce temps, en effet, de graves incidents avaient eu lieu à la Commune. Depuis le matin, le conseil-général et les magistrats municipaux y étaient réunis, espérant que la Convention reviendrait à sa soumission habituelle, mais prêts à tout oser si Saint-Just et Robespierre échouaient dans leur dernière tentative. Quand un huissier de l'Assemblée était venu, dans le cours de la journée, signifier à la municipalité le décret qui destituait Henriot de ses fonctions de commandant de la force armée de Paris, il y avait été fort mal reçu. « Va dire à ceux qui t'envoient, avait répondu Fleuriot, que nous délibérons ici pour purger la Convention; et n'oublie pas de dire à Robespierre qu'il tienne bon et qu'il n'ait pas peur, car nous sommes ici pour le soutenir. » Lorsque, à cinq heures, on apprit à la maison commune l'arrestation des triumvirs, toute hésitation cessa; l'ordre fut immédiatement envoyé aux différentes prisons de Paris de ne recevoir de prisonniers que ceux qu'y enverrait la Commune. Henriot monta aussitôt à cheval, et, à la tête d'une quarantaine de gendarmes, se mit à parcourir au grand galop les rues de la ville en criant : On assassine les patriotes! aux armes contre la Convention! Cette troupe de forcenés arrive ainsi au Carrousel, et pénètre dans la cour centrale du Palais national. Là, Henriot ordonne à ses hommes de mettre pied

1794. à terre, et de le suivre dans l'intérieur du Palais pour délivrer Robespierre
AN II. et les quatre autres prisonniers qu'il croyait encore y trouver. Mais tous les cinq venaient d'en sortir, et avaient été dirigés sur différentes prisons, Robespierre au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just à la Force, Couthon à la Bourbe, Lebas à la Conciergerie. A la vue de cet homme qui paraît ivre, et qui s'avance en jurant à la tête d'une troupe armée, les grenadiers de service croisent la baïonnette. — « Henriot n'est plus votre général, crie-t-on aux gendarmes; un décret de la Convention vient de le destituer et de le mettre en arrestation. Obéissez à la loi! » Exécuteurs habituels de la loi, ces hommes n'osent se révolter contre elle. Les sabres rentrent au fourreau. et la troupe, tout-à-l'heure exaspérée, aide elle-même à saisir Henriot, que l'on conduit garrotté au comité de sûreté générale.

Pendant ce temps, la Commune continuait de prendre des mesures vigoureuses. Une proclamation était adressée aux faubourgs; l'ordre était donné de fermer sur-le-champ les barrières, et de saisir tout porteur d'ordres des comités qui se présenterait aux sections. Les autorités sectionnaires étaient mandées à la Maison-de-Ville pour y prêter serment de fidélité au peuple, et délibérer sur les dangers de la patrie; les canonniers étaient convoqués avec leurs pièces sur la place de Grève; le tocsin de la ville appelait aux armes tous les citoyens; un commandant-général provisoire était nommé en remplacement d'Henriot; une députation allait annoncer aux Jacobins que le conseil-général de la Commune était en état d'insurrection, et les inviter à correspondre avec lui. Ceux-ci, de leur côté, s'étaient déclarés en permanence, et répondaient à la députation de la Commune qu'ils avaient juré de ne déposer les armes qu'après avoir brisé le joug des conspirateurs. Enfin, un gouvernement provisoire s'organisait à l'Hôtel-de-Ville sous le titre de *Comité d'exécution;* ce comité était composé de neuf membres, à la tête desquels étaient Payan et Coffinhal.

Ainsi, au moment même où la Convention, livrée à une confiance inconcevable, croit avoir assez fait en décrétant d'accusation les chefs des conjurés, une résistance formidable s'organise contre elle, et la lutte qu'elle croit terminée va commencer. Par bonheur, — et c'est ce qui la sauva, — l'appel aux armes de la Commune trouvait cette fois la population de Paris plutôt hostile que favorable. Une telle réprobation s'était amassée sur la tête de Robespierre, à qui la voix publique imputait avec raison l'effroyable système d'oppression et de massacres juridiques qui, depuis la loi de prairial surtout, remplissait Paris d'épouvante et de sang, qu'une révolution proclamée en son nom devait rencontrer moins de partisans que d'ennemis. Le faubourg Saint-Antoine lui-même, ce grand foyer insurrectionnel de la Révolution, était loin de montrer l'ardeur qu'il avait déployée au 14 juillet,

au 20 juin, au 10 août. Depuis un mois et demi qu'on y avait transporté la guillotine, d'abord à la place de la Bastille, ensuite au rond-point de la barrière, le spectacle journalier de ces longs défilés de charrettes mortuaires avait fini par soulever d'horreur et de pitié ces populations ouvrières, en qui l'exaltation révolutionnaire n'avait pas éteint tout sentiment d'humanité. Là aussi on commençait à se demander quand viendrait la fin d'un pareil régime. Un fait remarquable prouve avec évidence cette disposition des esprits. Le jour même, pendant qu'à la Convention et à la Commune les événements marchaient vers un inévitable dénouement, le passage habituel des charrettes, chargées ce jour-là de quarante-cinq condamnés, fut sur le point d'occasionner une émeute. Le bruit de l'arrestation de Robespierre venait de se répandre; ce fut au milieu même de l'agitation causée par une nouvelle si peu attendue que le funèbre cortége pénétra dans le faubourg. Le peuple s'était tellement accoutumé à regarder Robespierre comme l'unique moteur des exécutions révolutionnaires, qu'il se persuada aisément que, Robespierre arrêté, les exécutions devaient cesser. A la voix des femmes attroupées, des groupes nombreux se forment, on entoure les charrettes, et déjà on leur avait fait rebrousser chemin, quand Henriot, prévenu de ce qui se passe, accourt à toute bride avec ses gendarmes, charge et disperse le peuple qui entoure les malheureux patients, et vient remettre lui-même aux mains du bourreau cette dernière fournée que dût lui livrer la Terreur. Ce fut après cet exploit que Henriot se porta sur les Tuileries, où son expédition, ainsi qu'on l'a vu, devait avoir pour lui une fâcheuse issue.

1794. AN II.

Quelques gendarmes de son escorte étaient accourus à la Commune rendre compte de l'arrestation de leur général. Coffinhal, bouillant de colère, descendit aussitôt sur la place de la Ville, où se trouvaient alors réunis les bataillons envoyés par un certain nombre de sections, avec quelques compagnies de canonniers et plusieurs escadrons de gendarmerie. Il harangue ces troupes, et ne demande que cent hommes résolus pour aller délivrer Henriot. Il s'en présente plusieurs centaines, avec lesquels Coffinhal se met en marche vers les Tuileries, suivi de deux ou trois milliers d'hommes du peuple, la plupart sans armes. Dans le même temps, des commissaires municipaux étaient envoyés aux prisons où les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas pouvaient être déposés, afin d'assurer l'exécution de l'ordre par lequel la Commune avait enjoint aux directeurs des diverses maisons de détention de n'y pas recevoir les prisonniers expédiés par le comité de sûreté générale. Cet ordre avait été partout respecté; et, dans le cours de la soirée, les cinq prisonniers furent successivement ramenés en triomphe à la Maison-de-Ville, où ils furent reçus par le conseil-général au milieu des embrassements et des acclamations. Un fait digne de remarque,

1794. AN II. que n'a relevé aucun historien, bien qu'il ressorte évidemment des rapports officiels qui nous ont été conservés, c'est la répugnance avec laquelle Robespierre paraît s'être rendu à cette démarche de la Commune pour l'appeler au milieu d'elle. A quelque motif que l'on veuille attribuer cette résistance, qu'on en cherche la cause dans son caractère pusillanime vis-à-vis du danger, ou dans la prévision, d'ailleurs justifiée par l'événement, de l'issue fatale que devait avoir pour lui une lutte à main armée contre l'autorité de la Convention et celle des comités, toujours est-il qu'il refusa d'abord de suivre à la Commune les commissaires municipaux envoyés pour sa délivrance, et qu'il ne céda qu'après deux députations successives, chargées de lui représenter en termes énergiques qu'il ne s'appartenait pas, et qu'il se devait tout entier à la patrie et au peuple *. Il paraît aussi que Couthon, infirme et à demi paralytique, avait hésité d'abord à se mêler de sa personne à l'action qui se préparait, et qu'il aurait voulu en attendre le résultat à la Bourbe, où on l'avait transféré; car, après la catastrophe, on trouva sur lui le billet suivant, signé de Robespierre et de Saint-Just : « Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la Maison Commune où nous sommes. »

Cependant Coffinhal et la troupe qui l'avait suivi en poussant d'horribles clameurs étaient arrivés aux Tuileries. Rien n'en défendait les approches. Il pénètre avec ses trois cents canonniers dans la cour intérieure, envahit le grand escalier, et monte à la salle où les membres du comité de sûreté générale étaient encore réunis. « Au nom du peuple souverain, dit-il en entrant, nous vous demandons Henriot et ses amis que vous retenez prisonniers. » Le comité, dépourvu de tout moyen de résistance, est contraint d'obéir. Henriot est ramené d'une chambre voisine où il était déposé, et sort avec Coffinhal en criant Vive Robespierre! vivent les bons patriotes! vivent les braves canonniers qui délivrent leur général!

Le bruit de cette scène était arrivé jusqu'à la salle où, depuis une heure et plus, la Convention était rentrée en séance, délibérant au milieu du trouble et de la confusion sur les circonstances dont chaque moment accroissait la gravité. On avait appris par des rapports successifs l'attitude insurrectionnelle que venait de prendre la Commune, et la délivrance des cinq députés; et, dans la stupeur où ces nouvelles l'avaient jetée, l'Assemblée n'avait rien trouvé de mieux à faire que de mander à sa barre la municipalité et le département. Tout-à-coup on annonce que Henriot vient d'être délivré par une troupe d'insurgés, qu'il est maintenant dans la cour du palais, qu'il a fait pointer les canons sur les bâtiments, et qu'il se dispose à foudroyer l'Assemblée. A cette annonce effrayante, les tribunes se vident en un in-

* *Procès-verbal de la Commune, séance du 9 thermidor au soir.*

stant avec de grands cris, et les députés se voient déjà livrés aux chances inévitables d'un massacre. Collot-d'Herbois entre dans la salle: il prend place au fauteuil, et d'une voix sépulcrale s'adressant à l'Assemblée: « Citoyens, dit-il, voici l'instant de mourir à notre poste. Des scélérats, des hommes armés, ont investi les comités de sûreté générale et de Salut Public, et s'en sont emparés. » En ce moment terrible, l'imminence même du danger exalte les courages: ces hommes qui si souvent ont lâchement tremblé devant la parole du dictateur sont maintenant impassibles et calmes sous le canon braqué sur eux, votant la mise *hors la loi* de celui-là même qui les assiège et frappant, aussi de cette redoutable formule le maire et tous les membres du conseil-général de la Commune. 1794. AN II.

L'anxiété de la Convention fut heureusement de courte durée. Bientôt un député accourut annoncer que Henriot venait de tourner bride et de reprendre le chemin de la Commune avec les canonniers, sans avoir pu les déterminer à tirer sur l'Assemblée Nationale. Il était alors neuf heures environ. Le danger n'avait pas cessé, mais il était moins immédiat, et la Convention put s'occuper avec plus de réflexion des mesures nécessaires. La première fut de nommer un chef de la force armée, afin de centraliser la direction des opérations. Le choix tomba sur Barras, qui avait fait preuve d'activité et de résolution dans sa mission du Midi. Sur la demande de Barras, il lui fut adjoint douze membres, dont faisaient partie Fréron, Bourdon de l'Oise, Rovère, Delmas, Léonard Bourdon et Legendre; ces douze commandants-adjoints furent investis des pouvoirs attribués aux représentants du peuple près les armées. Tous montent immédiatement à cheval, et se dirigent vers les différents quartiers de Paris, pour soulever et entraîner les sections au nom de l'autorité nationale. La Convention avait été prise pour point commun de réunion; mais aucun plan d'opérations ultérieures n'avait été arrêté. On voulait employer la nuit à réunir des forces, pour attaquer au jour le centre des rebelles. Après le départ de Barras et des douze commissaires, la Convention continue de délibérer sur la situation. Elle entend un rapport de Barrère, au nom des deux comités; et, sur sa proposition, elle rend un décret qui défend de fermer les barrières, ou de convoquer les sections, sans l'autorisation expresse des comités de Salut Public et de sûreté générale. Par le même décret, elle met hors la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la représentation nationale, et tous ceux qui, frappés de décrets d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi ou s'y seraient soustraits. Ce décret atteignait Robespierre et les quatre députés décrétés avec lui; néanmoins, sur la motion de Vouland, un décret nominatif de mise hors la loi est rendu contre eux au milieu d'unanimes acclamations. Bientôt une première section, celle de l'Université, vient protester

1794. AN II. de son dévouement à la représentation nationale, et annoncer qu'elle ne reconnaît d'autorité que celle de la Convention. D'autres députations se succèdent rapidement, toutes félicitant l'Assemblée de son attitude énergique, et jurant de ne se rallier qu'à elle et de lui faire un rempart de leurs corps. Le président leur donne lecture des décrets qui viennent d'être rendus contre la Commune rebelle et ses adhérents, et les bataillons de chaque section, dont les rangs se grossissent de moment en moment, vont se ranger en bataille dans les cours et sur le Carrousel, après avoir défilé dans le sein de l'Assemblée aux cris de Vive la Convention! vive la liberté! mort aux traîtres!

Vers une heure du matin, Barras, le nouveau commandant de la force armée, entre dans la salle; sa présence est saluée des plus vives acclamations. Il annonce qu'il vient de parcourir une grande partie de Paris, que partout le peuple est à la hauteur de la liberté, que partout on entend les cris de Vive la République! vive la Convention Nationale! Il dit que les dispositions militaires viennent d'être exécutées, et que la Convention est environnée de tous les républicains de Paris. — « La Convention, ajoute Fréron, peut compter sur le patriotisme des citoyens de Paris. Toutes les mesures prises par l'infâme Henriot et le Catilina Robespierre sont déjouées. La Convention ne fut peut-être jamais si sublime que dans ce moment, où, dénuée de forces à opposer aux conspirateurs, elle imita les sénateurs romains qui attendirent l'ennemi sur leurs chaises curules. Les moments sont précieux; il faut agir. Barras vient de se retirer au Comité de Salut Public pour se concerter avec lui. Nous autres, nous allons marcher contre les rebelles; nous sommerons, au nom de la Convention, les hommes peut-être égarés qui peuvent se trouver dans la Maison Commune, de nous livrer les traîtres; s'ils refusent, nous réduirons en poudre cet édifice! » — Oui, oui! crie-t-on de toutes parts; et des tonnerres d'applaudissements couvrent l'allocution du représentant. Tallien venait de remplacer Collot au fauteuil. — Partez sur-le-champ, répond-il à Fréron, et que le soleil ne se lève pas avant que les conspirateurs ne soient arrachés de leur repaire. — Il est temps, dit à son tour Billaud-Varennes, de terminer cette lutte entre la liberté et la tyrannie, entre la Convention et ceux qui veulent l'égorger. Je demande qu'elle ordonne aux représentants qu'elle a nommés de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'emparer des conspirateurs, afin que leur tête tombe avant une heure. » Un citoyen interrompt Billaud pour annoncer que, sur la place de l'Hôtel-de-Ville qu'il vient de traverser, les canonniers lui ont paru bien mieux disposés pour la Convention que pour la Commune. — « Je ne doute pas, reprend Billaud, que les canonniers, lorsqu'ils seront éclairés, ne tournent leurs canons contre la Commune; mais il ne faut pas perdre en délibérations un temps précieux. Quand on est sur

un volcan, il faut agir. Robespierre a dit tout-à-l'heure qu'avant deux heures il marcherait sur la Convention : c'est à nous de le devancer. Nous dormirons quand les traîtres seront anéantis. » Le président invite les membres des deux comités à se réunir dans une salle voisine, les députés à rester à leur poste, et les citoyens des tribunes à courir aux armes. Fréron et ceux des commissaires qui se trouvent avec lui quittent la salle, munis d'un décret qui porte que la Commune sera sur-le-champ investie. Legendre, suivi de quelques hommes déterminés, court au local des Jacobins, y pénètre le pistolet au poing, ordonne, au nom de la loi, de vider les tribunes, et emporte en sortant les clefs de la salle qu'il va déposer sur le bureau de la Convention. — « Comme c'est la Convention en masse qui a sauvé la patrie, dit-il, demain la Convention en masse sera jacobine. C'est la vertu qui ira ouvrir les portes de cette société, dont quelques scélérats avaient égaré le patriotisme. »

1794
AN II.

Cependant Fréron, suivi de plusieurs bataillons, montait rapidement le quai et se dirigeait vers l'Hôtel-de-Ville; à leur arrivée sur la place tout était terminé. Un coup de main aussi heureux que hardi les avait devancés. Un homme alors simple gendarme, à qui le hasard donna le premier rôle dans cette dernière partie du drame, nous en a laissé un récit qui dans sa simplicité porte tous les caractères d'une exposition véridique *; c'est de ce récit que je vais tirer les circonstances principales du dénouement de cette nuit mémorable. Un certain nombre de sections du quartier Saint-Antoine et du faubourg, ébranlées par le tocsin de la Ville et par la proclamation de l'insurrection « contre les oppresseurs du peuple, » étaient descendues en armes sur la place de Grève, moins par entraînement et par enthousiasme pour la cause qu'on les appelait à défendre, que par l'habitude de la soumission à la voix de la Commune, qui depuis cinq ans les avait dirigés dans tous les mouvements révolutionnaires. Mais cette fois, ainsi qu'on l'a vu, les masses étaient loin d'être enflammées de cet enthousiasme aveugle qu'en d'autres circonstances elles avaient montré à l'appel de leurs chefs. D'ailleurs elles ne connaissaient que très confusément les motifs de la querelle; elles croyaient seulement comprendre qu'il s'agissait de décider entre Robespierre, qui voulait le maintien de la Terreur, et d'autres de ses collègues qui avaient voulu mettre un terme aux exécutions : or, quelle que fût leur exaltation républicaine, cette manière d'envisager la cause pour laquelle on les appelait aux armes n'était nullement de nature à les pénétrer de cet enthousiasme qui assure la victoire. Une seconde cause de refroidissement était venue se joindre à la première : c'étaient les lenteurs

* *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor*, par C. A. Méda.

1794. AN II. et les hésitations de la Commune, provenant d'une part des irrésolutions et du défaut d'énergie de Robespierre, et de l'autre du manque d'un homme d'action pour prendre la direction du mouvement militaire : Henriot, que son titre de commandant en chef de la force armée appelait à ce rôle important, n'en avait ni la capacité ni l'audace. Saint-Just seul, parmi les triumvirs, aurait pu monter à cheval et se mettre à la tête du peuple; mais en ce moment sa présence était trop nécessaire au sein du conseil général, et d'ailleurs on ne songeait pas à marcher avant le jour sur la Convention. Fatiguée de cette longue attente, une partie des forces réunies sur la place prit la résolution de se retirer jusqu'au matin, et vers minuit plusieurs compagnies avaient déjà effectué leur retraite. C'était dans le même temps que les douze commissaires désignés par la Convention parcouraient les sections, excitant partout à se lever contre les oppresseurs de la Convention. Lorsqu'on sut par eux qu'il s'agissait de renverser Robespierre, une foule de citoyens qui depuis long-temps avaient abandonné leurs sections à la domination de la populace, coururent aux armes; les bataillons s'organisèrent rapidement, et de toutes parts on témoignait une vive impatience de marcher sur la Commune, tant cet odieux régime auquel s'attachait le nom de Robespierre avait concentré de haine dans la population bourgeoise. Léonard Bourdon avait ainsi réuni des forces assez imposantes dans la section des Lombards et dans celle des Gravilliers : ce fut alors que lui vint spontanément la pensée de marcher rapidement sur la Maison Commune. Le gendarme Méda, celui dont j'ai cité tout-à-l'heure la relation des événements de cette nuit du 9 thermidor, était près de lui; Méda était au nombre de ceux qui avaient le plus contribué à l'arrestation d'Henriot, et depuis ce moment il était resté du côté de la Convention. Bourdon lui confie la direction de l'attaque; on parcourt au pas de course les rues qui forment l'enceinte de l'Hôtel-de-Ville, et l'on débouche sur la place par plusieurs issues à la fois, par les quais, par l'arcade Saint-Jean, par la rue du Mouton. Méda avait dix pièces de canon qu'il fait aussitôt mettre en batterie; les canonniers de la Commune s'y mettent de leur côté. Le feu va commencer; mais auparavant Méda se jette hardiment entre les deux lignes. Il exhorte les troupes opposées à ne pas donner par une résistance inutile le signal de la guerre civile; il leur dit que tout Paris est levé contre la Commune et contre Robespierre, que les conspirateurs sont mis hors la loi, que leur chute est certaine, que tous les bons citoyens se sont ralliés à la Convention. Méda s'adressait d'ailleurs à des soldats médiocrement disposés : il les entraîne sans peine. Bientôt les deux troupes confondues n'en forment plus qu'une; la Commune n'a plus autour d'elle un seul défenseur. L'audacieux Méda saute alors de son cheval, et s'armant de ses deux pistolets, qu'il cache dans sa poitrine, il montre aux grenadiers qui l'entou-

rent l'entrée de la Maison Commune : Suivez-moi, leur dit-il, et faites ce que vous me verrez faire! Il se jette en avant et pénètre dans l'hôtel. L'escalier était rempli d'hommes armés; il se dit des leurs, et parvient ainsi jusqu'à la porte de la salle où les cinq députés, réunis au conseil-général et aux officiers municipaux, étaient en délibération. Il frappe; la porte s'ouvre. Une cinquantaine d'hommes étaient là rassemblés et paraissaient livrés à une extrême agitation; Robespierre était au milieu d'eux, assis dans un fauteuil, le coude gauche sur les genoux, la tête appuyée sur la main gauche. Méda va droit à lui, et tirant son sabre il lui crie : Rends-toi, traitre! Robespierre se redresse brusquement; Méda le saisit au collet, et, prenant rapidement un de ses pistolets de la main gauche, il le lui tire à bout portant à la figure. La balle lui laboure le menton et lui casse la mâchoire inférieure : Robespierre tombe en poussant un cri étouffé. 1794. AN II.

Tout cela s'était passé en si peu de temps, que l'assemblée, frappée de stupeur, n'avait pu opposer la moindre résistance. Au même instant il se fait un grand tumulte à l'entrée de la salle : c'étaient les compagnons de Méda que dans son ardeur celui-ci avait devancés, et qui, à la vue du coup qui venait d'abattre Robespierre, se mirent à pousser les cris de Vive la République! Les municipaux épouvantés ne songent plus qu'à s'enfuir par toutes les issues; en un instant tous ont déserté la salle. Ainsi abandonnés, les conjurés voient que tout est perdu; deux d'entre eux veulent échapper par une mort volontaire au sort qui les attend. Lebas se tire un coup de pistolet, et se tue raide; Robespierre jeune se précipite par une fenêtre, et est relevé dans un état désespéré. Saint-Just seul ne veut ou ne peut pas attenter à ses jours; Couthon, qui avait tenté de s'enfuir par un escalier dérobé, est poursuivi par Méda, repris par des grenadiers, renversé, accablé de coups et d'outrages, et traîné par les pieds jusqu'au quai, où la populace, toujours cruelle dans ses emportements, voulait le jeter à la rivière. Un moment auparavant Coffinhal avait fait lui-même justice d'un de ses complices. Dans une altercation violente avec Henriot, qu'il accusait d'être cause de la désertion des troupes, il l'avait saisi par le milieu du corps et lancé par une fenêtre ouverte. Henriot, brisé par sa chute, fut retrouvé le lendemain gisant à moitié mort près de la bouche d'un égout. Les autres prisonniers avaient été transportés à la Conciergerie, à l'exception de Maximilien Robespierre, qu'on avait voulu porter directement au Comité de Salut Public comme un sanglant trophée de la victoire.

Ce fut au moment de cette dernière scène que Fréron avec ses bataillons arriva du Carrousel; les cris de joie qui remplissaient la place de Ville et les quais avoisinants lui apprirent que tout était consommé et que le parti conventionnel était victorieux. On reprend aussitôt le chemin des Tuileries aux cris de Vive la Convention! Mort aux tyrans! Robespierre, étendu

1794. AN II. sur une civière, était au milieu d'un bataillon de grenadiers. La nouvelle de l'événement les avait précédés à l'Assemblée, et y avait causé des transports de joie. Charlier, qui en ce moment est au fauteuil, annonce l'arrivée du cortége. — Le lâche Robespierre est là, dit-il : on l'apporte sur un brancard. Vous ne voulez sans doute pas qu'il entre? — Non! non! crie-t-on de toutes parts. — Le cadavre d'un tyran porte la peste avec lui, dit Thuriot; la place marquée pour lui et ses complices est la place de la Révolution. Il faut que les deux comités prennent les mesures nécessaires pour quo le glaive de la loi les frappe sans délai. Un moment après Léonard Bourdon entre dans la salle; il a près de lui l'intrépide Méda. — « Victoire! s'écrie-t-il en montant à la tribune; victoire! les traîtres n'existent plus. » De longs applaudissements l'empêchent pendant plusieurs minutes de poursuivre son récit. — « Avant d'entrer dans les détails, dit-il enfin, souffrez que ce brave gendarme soit à mes côtés à la tribune. Il ne m'a pas quitté; seul il a frappé deux des conspirateurs. » Méda prend place à la tribune au milieu de nouvelles salves d'applaudissements. Bourdon fait alors une narration assez exacte de l'événement; seulement il grandit un peu le rôle que lui-même y a joué aux dépens de la part principale que Méda y avait eue, et que l'histoire impartiale doit lui restituer. Il était six heures. La Convention, épuisée par les émotions de cette nuit d'angoisses, suspendit sa séance jusqu'à dix, et les députés se séparèrent en échangeant les plus vives démonstrations d'espérance et de joie.

Robespierre avait été déposé, tout sanglant et défiguré, sur une grande table de la salle d'audience qui précédait la pièce réservée aux délibérations du Comité de Salut Public. Une boîte de sapin qui se trouvait là fut placée sous sa tête et lui servit d'oreiller. Il était resté pendant près d'une heure dans un état d'insensibilité complète; enfin il ouvrit les yeux, promena un instant son regard affaibli sur les objets et les personnes qui l'entouraient, puis retomba dans sa première immobilité. Le sang coulait avec abondance de son affreuse blessure, et souillait sa chemise et ses vêtements. Pas une plainte, pas un gémissement ne s'échappaient de ses lèvres; et pourtant ses souffrances devaient être atroces. Un fourreau de cuir qu'il tenait convulsivement serré dans sa main droite lui servait de temps à autre à dégager sa bouche des caillots de sang figé qui s'y agglroméraient. Vers les dix heures du matin un chirurgien qui se trouva dans la cour du Palais fut appelé pour le panser; durant toute cette opération douloureuse le patient n'articula pas une parole. Son teint bilieux avait la lividité de la mort. Quelques moments auparavant, Couthon avait été apporté sur un brancard jusqu'au pied du grand escalier du Comité, où il fut déposé; un officier municipal grièvement blessé y avait été apporté en même temps que Couthon sur un second brancard. Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Her-

bois, en ce moment réunis au Comité, ordonnèrent que les trois conspirateurs blessés fussent transportés à la Conciergerie, ce qui fut exécuté à l'instant même. 1794, AN II.

A dix heures, la Convention était rentrée en séance. Une députation du tribunal revolutionnaire, l'affreux Fouquier-Tinville en tête, osa venir, joignant la bassesse à l'atrocité, féliciter l'Assemblée Nationale d'une victoire qui renversait l'homme dont il avait été l'instrument servile. « Il s'était glissé dans notre sein quelques traîtres, dit l'orateur; vous avez su les distinguer, et bientôt ils auront subi la peine due à leurs forfaits. Pour nous, toujours entièrement dévoués à la représentation nationale et à nos devoirs, nous venons prendre vos ordres pour le jugement des conspirateurs. » Barrère prit ensuite la parole au nom du Comité de Salut Public. « Citoyens, » dit-il en débutant, la justice nationale a triomphé. Le peuple s'est montré » aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de » la République. Voilà les premières paroles qui doivent sortir des comités » de Salut Public et de sûreté générale, et qui doivent être proférées dans » le sein de la Convention. » Barrère trace ensuite un précis rapide des événements de la nuit; puis il revient sur un objet dont nous avons vu déjà les comités vivement préoccupés, sur la nécessité de maintenir sans altération le gouvernement révolutionnaire. « Dans quelques sections, dit-il, on » a entendu des aristocrates déguisés parler d'indulgence, comme si le » gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la ré- » volution même dont il avait été l'objet, comme si la force du gouverne- » ment révolutionnaire n'était pas centuplée depuis que le pouvoir, remonté » à sa source, avait donné une âme plus énergique et des comités mieux » épurés. — De l'indulgence! il n'en est que pour l'erreur involontaire. » Mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs » ne sont que des crimes. La Convention Nationale signalera ces événe- » ments par une guerre plus ouverte à tous les préjugés. Faisons-la à toutes » les ambitions particulières. Il ne faut pas que dans une république un » homme s'élève au-dessus d'un autre homme. Il n'y a de grand et d'élevé » que le peuple... » 10 thermidor. (28 juillet.)

Le jour même, Robespierre parut avec ses complices devant le tribunal dont il avait si long-temps dicté les arrêts : nouvel et terrible exemple des sanglants retours de cette justice sans dignité, sans conscience et sans indépendance, dont la fureur aveugle des partis se fait tour à tour un instrument d'extermination! Danton avait institué le tribunal révolutionnaire, et sur l'ordre de Robespierre le tribunal révolutionnaire signe l'arrêt de mort de Danton; Robespierre succombe à son tour, et ce tribunal dont lui-même a choisi les membres parmi ses créatures les plus serviles l'envoie à l'échafaud en insultant à sa chute. La mise hors la loi supprimait tout juge-

1794. AN II. ment et toute formalité; il n'y avait plus qu'à constater l'identité des prévenus. Le nombre des complices amenés au tribunal avec Robespierre était de vingt et un. C'étaient Saint-Just et Couthon, les deux associés du triumvirat; c'était Robespierre jeune, qui avait voulu partager jusqu'à la fin la fortune de son frère; c'était Henriot, l'ex-commandant de la force armée; c'étaient Fleuriot et Payan, le maire de Paris et l'agent national de la Commune; c'était Vivier, qui avait présidé les Jacobins pendant la nuit précédente; c'était Dumas, hier encore à la tête du tribunal qui le condamnait aujourd'hui; c'étaient enfin treize membres du conseil municipal saisis à la Maison Commune, parmi lesquels on remarque le nom du cordonnier Simon, à qui sa conduite atroce près des prisonniers du Temple a valu une triste célébrité. A quatre heures les vingt-deux condamnés furent placés sur les charrettes; Couthon, Robespierre jeune et Henriot étaient aux côtés de Maximilien. C'était quelque chose de hideux à voir que ces quatre corps brisés, sanglants, défigurés, qui semblaient quatre cadavres que l'on portait au supplice. L'échafaud avait été relevé à la place de la Révolution, là où Robespierre, quatre mois auparavant, avait fait tomber la tête de Danton et de Camille. Une foule immense couvrait les quais et les rues que devait traverser le funèbre cortége; pour la première fois, la vue des victimes qu'attendait le bourreau excitait au sein de cette foule avide les transports d'une joie véritable. Ce jour était salué par la population entière comme un jour de délivrance; le sang qui allait couler était regardé comme un sang d'expiation. Robespierre fut attaché le dernier sur la fatale bascule; et quand sa tête roula sous la hache, des applaudissements frénétiques s'élevèrent pendant plusieurs minutes de la multitude innombrable qui encombrait la place.

Le lendemain et le surlendemain, 11 et 12 thermidor, le tribunal révolutionnaire envoya à la mort quatre-vingt-deux autres complices des triumvirs et de la Commune, membres, pour la plupart, du conseil-général ou des administrations de police, et compris tous dans le décret de mise hors la loi rendu dans la nuit du 9 au 10. Coffinhal, l'ex-vice-président du tribunal révolutionnaire, que nous avons vu jouer dans l'insurrection un rôle si actif, parvint à se soustraire pendant plus de quinze jours à toutes les recherches; il ne fut saisi et exécuté que le 28.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

CONVENTION. — DEUXIÈME PÉRIODE.

Du 10 thermidor à la clôture de la Convention.

(29 juillet 1794 — 26 octobre 1795.)

Réaction thermidorienne. Fin du gouvernement révolutionnaire. — La loi du 22 prairial rapportée ; le tribunal révolutionnaire réorganisé ; les suspects rendus à la liberté. — La *jeunesse dorée*. — Fermeture du club des Jacobins. — Rappel des soixante-treize et des Girondins proscrits. — Abolition du *maximum*. — Fondations utiles de la Convention pour la restauration et l'avancement de l'instruction publique, des arts, des sciences et des lettres. — Opérations militaires sur la Meuse et sur le Rhin. La Hollande conquise. — — Armée d'Italie. — Armées des Pyrénées. — Traité avec la Hollande, avec la Prusse et avec l'Espagne. — Première pacification de la Vendée. — Mort du fils de Louis XVI. — État de l'intérieur. Continuation du mouvement réactionnaire. Famine. — Insurrection du 12 germinal. — Déportation de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois et de Barrère. — Réorganisation de la garde nationale. Rétablissement du culte catholique. Suppression définitive du tribunal révolutionnaire. — INSURRECTION DU 1er PRAIRIAL. La Convention envahie par la multitude en armes. Le député Féraud assassiné. Noble fermeté de Boissy-d'Anglas. La Convention dégagée par les sections. — Excès réactionnaires dans les provinces. — Espoir du royalisme. Vues de la Coalition. — Trahison de Pichegru sur le Rhin. — Descente malheureuse d'émigrés à Quiberon. Horreurs des représailles militaires dans l'Ouest. — CONSTITUTION DE L'AN III. — JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE. — Les sections, secrètement poussées par des agents royalistes, se portent sur la Convention, qu'elles accusent de revenir à la terreur révolutionnaire. Les insurgés écrasés par la mitraille à Saint-Roch et au Pont-Royal. Barras et Bonaparte. — La Convention déclare que sa mission est terminée.

Unis un moment contre l'ennemi commun, les éléments divers de la 1794.
coalition qui avait renversé la tyrannie triumvirale ne tardèrent pas à rentrer AN II.
dans la ligne respective que leur traçait la disparité de leurs intérêts, de leurs opinions et de leurs vues. Les comités gouvernants qui avaient si long-temps coopéré au système de la terreur, auquel plusieurs de leurs membres avaient donné des gages de sang ; les fougueux Montagnards, qui depuis quinze mois avaient provoqué ou appuyé de leurs votes les mesures

1794.
AN II.
les plus rigoureuses, et qui ne s'étaient séparés de Robespierre que lorsqu'ils s'étaient vus menacés par sa politique dictatoriale; enfin, les députés modérés de la *Plaine*, traînés depuis quinze mois à la remorque d'un système de compression dont eux-mêmes étaient les premières victimes, et qu'ils n'avaient appuyé que parce qu'ils n'avaient osé ou n'avaient pu s'y soustraire, ne pouvaient marcher long-temps d'accord après leur commune victoire. Les premiers voulaient avant tout conserver le pouvoir terrible dont ils étaient investis, et ne rien changer à la marche du gouvernement révolutionnaire : en se prononçant contre Robespierre, ils n'avaient songé qu'à se débarrasser d'un maître; Robespierre abattu, ils voulaient recueillir intact son sanglant héritage. Les *Thermidoriens* — ce fut ainsi que l'on désigna ceux des députés de la Montagne, tels que Tallien, Barras, Fréron, Bourdon de l'Oise, Thuriot, Merlin de Thionville et Legendre, qui avaient organisé la ligue du 9 thermidor contre les triumvirs, — les thermidoriens aspiraient, de leur côté, à entrer en partage du pouvoir plutôt qu'à l'affaiblir; et d'ailleurs ils avaient près d'eux un certain nombre de Montagnards rigides, les Duhem, les Ruamps, les Lecointre, les Levasseur (de la Sarthe), qui redoutaient par-dessus tout de voir se détendre les ressorts du gouvernement révolutionnaire, et qui avaient la conviction sincère que tout relâchement dans l'énergie déployée jusqu'alors contre les ennemis intérieurs de la République tournerait à la ruine de la liberté et au triomphe de nos ennemis du dehors. Mais vis-à-vis de ces trois fractions de la coalition, terroristes par conviction ou par calcul, se trouvait un quatrième parti, le parti des modérés ou de la Plaine, celui dont Thuriot disait, le matin du 9 thermidor : *O les braves gens que les gens de la droite!* En prêtant leur concours contre Robespierre, ceux-là n'avaient pas entendu seulement renverser un homme, mais un système; ils n'avaient pas entendu combattre seulement au profit d'ambitions rivales ou d'existences compromises parmi leurs adversaires, mais bien au profit de la France gémissant sous le joug odieux de la Terreur. Et ce qui donnait une force prépondérante aux modérés, indépendamment de leur nombre dans la Convention et des engagements pris avec eux par les thermidoriens, c'était l'immense réaction qui s'était opérée dans l'esprit public. Nous avons vu par quels transports d'allégresse Paris avait salué la chute des triumvirs; cette allégresse fut partagée par la France tout entière. Toute la France, de même que Paris, aspirait ardemment après la fin de l'affreux régime qui depuis quatorze mois faisait couler tant de sang et de larmes; et dans toute la France, aussi bien qu'à Paris, l'idée de la Terreur s'était si étroitement unie au nom de Robespierre, que par une impression commune on crut partout que Robespierre mort la Terreur était morte. On a vu le faubourg Saint-Antoine, à la première nouvelle de l'arrestation de Robespierre, tenter par une émeute d'ar-

racher une fournée à l'échafaud : à Orange, où par un triste privilége une commission révolutionnaire instituée par Maignet fonctionnait concurremment avec le tribunal de Paris, les exécutions furent immédiatement suspendues dès que l'on y eut appris l'événement du 9 thermidor. Quand l'opinion de tout un peuple se prononce avec un tel ensemble, quelle puissance humaine pourrait lui résister? C'en était donc fait sans retour du régime de la Terreur; la journée du 9 thermidor en avait marqué le terme. Le char révolutionnaire allait sortir de l'ornière de sang qu'il s'était creusée depuis le 31 mai, pour rentrer enfin dans les voies de la modération et de la légalité.

1794. AN II.

Elie Lacoste, au nom du comité de sûreté générale, porta sans le vouloir le premier coup au gouvernement terroriste, en proposant à la Convention, dans la séance du 11 thermidor, la suppression du tribunal révolutionnaire, composé de créatures de Robespierre, et son remplacement par une commission provisoire jusqu'à la reconstitution d'un tribunal épuré. La majorité conventionnelle n'écouta qu'avec des murmures d'impatience les observations d'un membre qui craignait que la suspension précipitée du tribunal révolutionnaire ne relevât les espérances de l'aristocratie; et la mesure proposée par Lacoste fut décrétée au milieu des applaudissements.

11 thermidor. (29 juillet.)

Le mouvement réactionnaire se prononçait dès lors avec une telle impétuosité, que les Thermidoriens eux-mêmes craignirent d'être emportés plus loin qu'ils ne l'avaient voulu. Après le vote de l'Assemblée, Tallien prit la parole. Il applaudit à la mesure qui venait d'être arrêtée; l'opinion que l'Assemblée avait manifestée sur le tribunal révolutionnaire, il la partageait, dit-il. La Convention, qui en avait ordonné la suppression, devait cette grande mesure à sa conscience; elle la devait à son devoir, au peuple qui la réclamait. Mais on proposait aussi de supprimer les commissions populaires organisées pour la surveillance de l'aristocratie dans toutes les parties de la République ; à cet égard la Convention devait se garder d'une précipitation dangereuse. « La contre-révolution veille et nous épie, poursuivit Tallien ; défions-nous des mesures inconsidérées. Les patriotes étaient sous le couteau ; ils sont sortis de cette oppression. Nous leur devons protection ; mais nous devons aussi surveiller les aristocrates. Nous devons poursuivre les ennemis de la République avec énergie et sans relâche. » Tallien terminait en demandant le renvoi de la mesure proposée au Comité de Salut Public. En ce moment Billaud-Varennes entrait dans la salle; en apprenant quel vote vient de donner l'Assemblée, il monte précipitamment à la tribune. « J'apprends, dit-il, que la Convention a suspendu les membres du tribunal révolutionnaire. Sans doute le tribunal est en grande » partie composé d'hommes que Robespierre avait choisis dans l'intérêt de » ses projets liberticides; cependant il y a des hommes purs... » Interrompu

1794. AN II. par le centre, Billaud reprend : « Ils ne sont que suspendus, dit-on ; mais » on ignore donc qu'au moment où je parle la horde infâme qui a conspiré » est au pied de ce tribunal ! Il faut que les infâmes complices de Ro- » bespierre soient frappés. Déjà plusieurs l'ont accompagné à l'échafaud ; » les autres ne doivent point tarder à le suivre. Nous avons désigné des » hommes purs pour composer le tribunal devant lequel ils vont compa- » raître ; je demande le rapport du décret. »

— Non, non ! crie-t-on de tous les bancs du centre et de la droite.

— L'Assemblée a prononcé, ajoutent d'autres voix.

Cette opposition si nouvelle fit comprendre à Billaud que le charme qui tenait la Convention sous le joug des comités est rompu, et que l'heure de l'indépendance a sonné pour elle. Il change aussitôt de tactique. Il dit que l'Assemblée l'aura mal compris ; qu'il ne demande pas le rétablissement du tribunal révolutionnaire tel que l'avait composé Robespierre, mais seulement son maintien provisoire jusqu'au rapport très prochain qui va être fait à l'Assemblée sur un projet d'épuration générale des juges et des jurés. Thuriot appuie la demande de Billaud, et la Convention prononce l'ajournement jusqu'au rapport annoncé. Ce rapport fut fait le soir même par l'organe de Barrère. Le Comité y renouvelait ses efforts pour retenir l'Assemblée Nationale sur la pente où il se sentait entraîné avec elle. La conspiration avortée de Robespierre et de ses complices n'avait pas altéré un instant l'organisation sociale, y disait-on ; cette commotion partielle laissait le gouvernement dans son intégrité quant aux opérations politiques, administratives et révolutionnaires, soit au-dedans, soit au-dehors. « Les conspirateurs, poursuivait l'organe du Comité, n'avaient rien fait pour l'organisation et la marche du gouvernement : c'est un fait que trop de citoyens ignorent. Fiers de leur réputation patriotique, ils dédaignaient les travailleurs ; ils méprisaient leurs obscures fonctions. Ils avaient aristocratisé jusqu'au droit de servir la patrie. Saint-Just et Robespierre s'étaient éloignés des travaux constants et journaliers qui font qu'un État est gouverné insensiblement : ils nous trouvaient assez vulgaires pour sauver la patrie en détail ; ils s'étaient réservé les prétentions et le luxe du gouvernement, se bornant à surveiller une partie de la police générale qu'eux-mêmes avaient organisée... » Plus loin Barrère disait encore : « Aucune des parties d'administration publique n'est en souffrance par les événements. Il n'y a plus à désirer que de l'ensemble dans les mesures publiques, et de l'identité entre les besoins du gouvernement et les opérations de la Convention. *Les motions précoces ou non assorties aux mesures que nous prenons peuvent plus nuire que servir.* C'est au bon esprit et au patriotisme des représentants à méditer sur cet objet. *Mais prenez garde surtout à ce modérantisme funeste, qui sait aussi, en parlant de paix et de clémence, tirer parti de toutes les cir-*

constances, même des événements les plus vigoureux. Que l'aristocratie sache 1794.
bien qu'elle n'a, dans ce temple des Lois, que des vengeurs constants et AN II.
des juges implacables. *Que le mouvement révolutionnaire ne s'arrête point dans sa course épuratoire*, et que la Convention continue de faire trembler les traitres et les rois, les conspirateurs de l'intérieur et les gouvernements despotiques du dehors... »

Arrivant à la question spécialement à l'ordre du jour, la suppression du tribunal révolutionnaire, le rapporteur continuait : « Je n'aurais pas rempli entièrement le devoir qui m'a été imposé par le Comité, si je ne vous parlais du tribunal révolutionnaire, de cette institution salutaire qui détruit les ennemis de la République, et purge le sol de la liberté. Il pèse aux aristocrates; il nuit aux ambitieux; il déblaie les intrigants et frappe les contre-révolutionnaires; il anéantit les espérances de la tyrannie. Il faut donc un grand respect pour cette institution; mais les hommes qui la composent ont dû attirer les plaintes et les regards de la Convention Nationale. Il a été compté parmi vos devoirs celui de réviser la formation de ce tribunal, mais avec cette sagesse qui perfectionne sans affaiblir et qui recompose sans détruire. *Loin de nous des motions inconsidérées*, quoique inspirées par des motifs bien utiles; elles ne sont propres qu'à réveiller les complots des méchants ou les projets sinistres des conspirateurs..... » Barrère annonçait ensuite qu'une nouvelle liste de juges et de jurés était jointe au projet de décret qu'il apportait à la Convention; puis il appelait l'attention sur la triple lacune laissée dans le Comité par la mort de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. Le Comité demandait que jusqu'à l'époque prochaine de son renouvellement, trois nouveaux membres lui fussent adjoints pour l'aider à porter le poids des travaux journaliers; et proposant lui-même ces trois nouveaux membres qu'il réclamait, il désignait Bernard de Saintes, Duval et Echasseriaux.

Cette manière souveraine de procéder, reste des traditions despotiques du Comité, souleva de vives réclamations. — « Je m'oppose à ce qu'on mette aux voix le projet présenté par le Comité, s'écria Merlin de Thionville, un des Thermidoriens. Les membres que l'on propose ont ma confiance; mais ont-ils celle de la Convention tout entière? Je demande l'ajournement à demain de la nomination des membres du Comité de Salut Public, et que cette nomination se fasse au scrutin, comme celle des présidents et des secrétaires. » Un autre membre demande pourquoi Hérault de Séchelles n'a pas été remplacé. — « Je propose, dit à son tour Turreau, que les nouveaux membres du Comité soient nommés par appel nominal et à haute voix; c'est ainsi que des hommes libres doivent émettre leur pensée. »

Billaud-Varennes paraît à la tribune. Dans une intention qu'il est aisé de deviner, il réclame la priorité pour la motion de Turreau, c'est-à-dire pour

1794. AN II. le vote à haute voix. Il ajoute que si le Comité s'est permis de presenter la liste des membres qu'il croyait propres au travail du Comité de Salut Public, c'est qu'un décret formel le lui prescrivait. « On vient de dire, poursuit-il, « qu'on avait eu des raisons pour ne pas remplacer Hérault. Oui, nous en » avons eu : nous n'avons pas voulu augmenter le nombre des conspira- » teurs qui étaient déjà dans le Comité..... » De violents murmures s'élèvent de tous les bancs; plusieurs voix crient au président de rappeler à l'ordre Billaud-Varennes, qui insulte la Convention. Billaud laisse s'amortir l'orage, et reprend après quelques instants : » Je m'étonne qu'on ait déjà oublié l'état » d'oppression sous lequel gémissait la Convention Nationale... »

— Nous ne l'oublierons jamais! s'écrie-t-on des bancs de la droite. Billaud continue : « Je m'étonne qu'on ait oublié l'état d'oppression sous lequel » gémissait la Convention. Cet état d'oppression, il faut sans cesse le rap- » peler à notre souvenir, afin que la Convention ne retombe plus dans un » pareil état d'avilissement. Dans ce moment, dit-on, l'Assemblée est libre : » oui, sans doute ; mais l'était-elle avant que le glaive de la loi eût frappé le » tyran? L'était-elle à l'époque où la loi sur le tribunal révolutionnaire lui » fut présentée...? J'insiste pour que la nomination des membres des deux » comités soit faite par appel nominal. »

La Convention décide par acclamation qu'elle nommerait le lendemain, par appel nominal, les membres qui devaient compléter les deux comités. Mais la discussion ainsi engagée est immédiatement reprise et poussée plus avant. Fréron s'élève contre l'usage adopté par le Comité de Salut Public d'envoyer en mission une partie de ses membres; il dit que si le Comité n'eût pas été ainsi affaibli, la tyrannie de Robespierre n'eût pu s'établir, ou qu'elle aurait été plus tôt dévoilée. Dubois-Crancé ajoute que dans l'intérêt de la liberté le Comité doit être toujours au complet. « Vous avez abattu Robespierre et ses complices, dit-il; mais ne peut-il pas arriver que l'habitude du pouvoir fasse naître de nouveaux ambitieux? Quand on a bu à cette coupe enivrante du pouvoir, on a peine à rentrer dans la classe obscure des citoyens. Vous avez vaincu le tyran : défiez-vous de ces hommes qui, s'identifiant sans cesse avec le gouvernement, prétendent qu'on ne peut les accuser sans attaquer le gouvernement lui-même.... » Dubois-Crancé terminait par une double motion : il demandait qu'un membre du Comité de Salut Public ne pût rester en mission plus de quinze jours, et il réclamait en second lieu le renouvellement par quart du Comité de mois en mois. Tallien appuie vivement cette dernière motion. « La Convention Nationale a fait en trois jours une révolution, s'écrie-t-il; elle l'a faite par son énergie; elle l'a faite pour le peuple, et non pour quelques individus. Nous avons abattu les triumvirs; nous ne voulons pas les remplacer par des décemvirs; nous voulons la liberté, la liberté tout entière. » Barrère, qui prévoit l'issue de cette discussion,

d'après les dispositions évidentes de l'Assemblée, veut du moins, par une initiative adroite, éviter au Comité l'humiliation d'une défaite. Il ne conçoit pas, dit-il, comment les opinions pourraient être partagées sur la motion proposée, quand on avait vu quel mal pouvait causer l'habitude du pouvoir. D'ailleurs le repos était nécessaire aux membres qui composaient le Comité de Salut Public. Plus d'une fois ils avaient gémi de ne pouvoir suivre la marche des opérations de l'Assemblée. Après un long travail, c'était pour eux un besoin de rentrer dans le sein de la Convention pour s'y reposer de leurs fatigues. Barrère se résumait en demandant que la Convention se prononçât immédiatement sur la proposition. Le président la met alors aux voix, et l'Assemblée décrete à une immense majorité que les comités seront renouvelés par quart de mois en mois. Plusieurs salves d'applaudissements et de longues acclamations couvrent la voix du président lorsqu'il prononce le résultat du vote. Il semblait à l'Assemblée que de cet instant seulement elle avait reconquis ses droits et son indépendance. On décide ensuite en principe que nul membre ne pourra rentrer dans un comité qu'un mois après en être sorti, et l'on ajourne pour un examen ultérieur la liste, présentée par Barrère, des membres proposés par les comités pour composer le nouveau tribunal révolutionnaire.

1794. AN II.

De grands résultats signalent donc cette remarquable séance du 11 thermidor. Les partis nouveaux mis en présence par l'événement libérateur du 9 thermidor commencent à se dessiner et à mesurer leurs forces. La majorité modérée de l'Assemblée Nationale, si long-temps courbée, comme le reste de la France, sous une oppression dictatoriale, s'est relevée de son abjection et s'est posée le front haut devant ce terrible Comité, dont hier encore un simple geste était pour la Convention tremblante un ordre souverain; déjà enfin on a porté la hache dans l'édifice ensanglanté de la Terreur révolutionnaire, qui va tomber pièce à pièce aux acclamations unanimes de la nation. Le mouvement réparateur imprimé aux esprits ne se ralentit pas après ses premières victoires. Le surlendemain, l'Assemblée abrogea le décret qui permettait aux deux comités de faire arrêter les représentants du peuple sans rapport préalable; puis, sur la motion de Lecointre, on rapporta l'exécrable loi du 22 prairial. Ensuite on procéda par appel nominal à la nomination des membres qui devaient compléter le Comité de Salut Public; et sans égard à la liste proposée par le Comité lui-même, l'Assemblée désigna Treilhart, Thuriot, Bréart, Eschasseriaux l'aîné, Laloi et Talien, pour remplir les six places laissées vides par la mort de Hérault, de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon, et par l'absence de Jean Bon-Saint-André et de Prieur de la Marne, en mission sur nos côtes de l'Ouest. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Robert Lindet et Barrère continuaient de faire partie du Comité pen-

1794. AN II. dant le premier mois. Quelques voix appelèrent l'attention de l'Assemblée sur la composition du second comité. David, Lavicomterie et Jagot furent particulièrement signalés comme les séides dévoués du tyran abattu. Leur expulsion fut immédiatement prononcée, et on porta, en remplacement des membres exclus, Legendre, Merlin de Thionville, Goupilleau, André Dumont, Bernard de Saintes et Rewbel. Amar, Vouland et Vadier continuaient d'en faire partie : on crut devoir cette concession à la part qu'ils avaient eue dans la lutte du 9 thermidor. Mais leur influence était annulée par l'esprit que les nouveaux membres apportaient dans le comité. Chacune de ces mesures était saluée d'applaudissements et d'immenses acclamations. Ce n'était pas assez de briser ainsi une à une toutes les armes de la tyrannie décemvirale; en dehors du gouvernement il était aussi des hommes sur lesquels rejaillissait l'exécration soulevée par les mesures atroces de la Terreur. Le nom de Fouquier-Tinville, de cet odieux pourvoyeur de la guillotine qui semblait s'être attaché à ajouter encore les raffinements de sa propre férocité aux fonctions rigoureuses de sa mission de sang, ce nom était sur toutes les lèvres : Fréron le premier traduisit le sentiment général en demandant contre lui le décret d'accusation. — « Un décret d'accusation ! s'écria Turreau ; ce serait faire trop d'honneur à ce scélérat. Je demande qu'il soit mis simplement en arrestation, et traduit au tribunal révolutionnaire. » L'Assemblée se range à cette proposition, et l'arrestation est décrétée au milieu de nombreux applaudissements.

Billaud avait annoncé qu'un projet de réorganisation générale du gouvernement révolutionnaire s'élaborait dans les comités; ce projet fut soumis à la Convention dans cette séance du 14. Ce fut encore Barrère—ce rhéteur sans pudeur et sans principes, qui avait eu des phrases au profit de tous les partis vainqueurs et des anathèmes contre tous les partis déchus, — ce fut Barrère qui en fut le rapporteur. Il débutait, comme de raison, par un magnifique éloge des deux comités, qui avaient long-temps gémi sous le despotisme de Robespierre, et s'étaient condamnés au silence « pour mieux épier les vues secrètes et ambitieuses du tyran, et ne le dévoiler que lorsque l'opinion serait déjà en partie revenue de l'enthousiasme qu'il avait surpris. » La centralisation, que Saint-Just et Robespierre avaient principalement contribué à organiser, était encore pour eux un moyen d'arriver plus sûrement à la réalisation de leurs vues secrètes : Caligula désirait que le genre humain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un coup; Robespierre travaillait à ce que l'autorité nationale n'eût qu'un point et qu'un centre, pour le saisir et l'usurper. Cette concentration de l'action gouvernementale, il importait maintenant de la ramener à de justes limites. Il fallait que les pouvoirs revinssent à leur source légitime; il fallait que la Convention Nationale reprît ce que la contre-révolution lui avait insensiblement ravi.

Désobstruer le Comité de Salut Public des travaux législatifs qui ne lui appartenaient pas naturellement : lui ôter l'obligation de faire la législation de chaque commission exécutive, et déverser dans douze comités les travaux relatifs à chacune des commissions, était une triple mesure commandée à la fois par une bonne politique et par l'empire des circonstances. Il était au-dessus des forces de douze membres du Comité de Salut Public de suffire constamment à tant de travaux disparates et successifs. Il était contraire à la saine politique de donner tant d'influence et de pouvoir à un seul comité. Si pendant quelque temps les circonstances l'avaient fait tolérer, c'est que la confiance de l'Assemblée Nationale était tournée vers lui, qu'elle l'avait encouragé dans ses efforts et soutenu dans ses travaux. 1794. AN II.

Telles étaient en substance les considérations sur lesquelles le Comité fondait la nécessité de la déconcentration du pouvoir, maintenant que le pouvoir allait passer en d'autres mains. L'organisation intérieure du gouvernement révolutionnaire, telle que l'avait constituée le décret du 12 germinal (1er avril) rendu sur le rapport de Cambon, était essentiellement modifiée par le nouveau projet. Les douze commissions exécutives, émanées du Comité auquel elles étaient administrativement subordonnées, y étaient remplacées par un pareil nombre de comités directement nommés par la Convention, pris dans son propre sein, et ne devant compte qu'à elle de leurs opérations respectives. Le Comité de Salut Public n'aurait plus désormais, sur ces diverses branches de l'administration générale, qu'un droit de haute surveillance; le comité de sûreté générale rentrait dans la plénitude des attributions dont Robespierre l'avait presque complétement dépouillé. Le projet fut très bien accueilli par la Convention. La nouvelle organisation devait avoir pour effet de ramener le gouvernement dans le sein de la représentation nationale, et d'atténuer dans les comités gouvernants les chances d'arbitraire et de despotisme : au premier moment on n'y vit pas autre chose. Mais un examen plus attentif du projet y révéla bientôt des lacunes et des imperfections de détail; on lui reprocha aussi du vague dans la définition des attributions du Comité de Salut Public. Deux contre-projets furent présentés par Poultier et par Cambon, et la Convention consacra un assez grand nombre de séances à leur discussion approfondie. Le décret définitif adopté le 18 fructidor (4 septembre) ne conserva du projet primitif que les bases générales. Le nombre des comités était porté à quatorze, indépendamment du Comité de Salut Public et du comité de sûreté générale. Ce dernier conservait la police générale de la République, et plus immédiatement la police de Paris; le Comité de Salut Public, composé de douze membres comme auparavant, n'avait plus dans ses attributions spéciales que les relations extérieures et l'organisation militaire, c'est-à-

1794. AN II. dire les rapports diplomatiques avec les autres puissances et la protection du territoire. Il surveillait et dirigeait la levée et l'organisation des troupes de terre et de mer, les plans de campagne et les grands mouvements militaires, les manufactures d'armes de toute nature, les munitions et les approvisionnements, les travaux de défense des côtes et des places fortes, l'importation, la circulation intérieure et l'exportation des denrées de toute espèce. Il avait seul le droit de réquisition sur les personnes et les choses; il avait le droit de faire arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire les fonctionnaires publics et les agents civils et militaires. Les quatorze autres comités portaient les titres de comité de finances, — comité de législation, — comité d'instruction publique, — comité d'agriculture et des arts, — comité de commerce et d'approvisionnements, — comité des travaux publics, — comité des transports, postes et messageries, — comité militaire, — comité de la marine et des colonies, — comité des secours publics, — comité des divisions territoriales, — comité des procès-verbaux, décrets et archives, — comité des pétitions, correspondance et dépêches, — comité des inspecteurs du Palais National. Les attributions particulières de chacun des comités étaient définies et limitées. Chaque comité prenait toutes les mesures d'exécution relatives aux objets dont la surveillance active lui était attribuée. Chacun d'eux avait l'initiative des lois dans le cercle de ses attributions spéciales : le Comité de Salut Public ne pouvait proposer à la Convention que les lois relatives aux opérations militaires, navales et diplomatiques. Chaque comité avait le droit de suspension et de destitution sur les agents qui lui étaient directement soumis; aucun n'avait le droit d'interpréter les lois, de les restreindre ou de les étendre. Le double principe de réélection par quart de mois en mois et de l'exclusion des membres sortants jusqu'à l'expiration d'un mois d'intervalle était maintenu pour tous les comités.

Telle fut la nouvelle organisation politique et administrative enfantée sous l'impression immédiate des idées réactionnaires de thermidor. Cette organisation devait se ressentir, et se ressentait en effet, des préoccupations au milieu desquelles elle était née. A peine échappée à la rude étreinte d'un pouvoir dictatorial, la Convention ne voyait pas de précautions trop efficaces contre le retour d'une situation aussi violente. Mais pour parer aux inconvénients de la concentration du pouvoir dans un petit nombre de mains, elle rompit le faisceau qui seul en faisait la force, et elle l'annula en le fractionnant. L'Assemblée Nationale, au sein de laquelle venait se confondre l'autorité parcellaire des seize comités qui se partageaient le gouvernement, ne pouvait suffire à en coordonner l'action dans une unité forte, compacte, énergique et rapide : un corps délibérant, tel que l'est essentiellement une grande assemblée, ne réunira jamais, l'histoire le

montre assez, les conditions nécessaires pour appeler à lui l'action directe du gouvernement. On n'échappait donc au sanglant despotisme de la Terreur que pour tomber dans la dissolution et l'anarchie. 1794. AN II.

Dans cet intervalle de cinq semaines qui sépare le 9 thermidor de la réorganisation des comités, des adresses, chaque jour plus nombreuses, arrivaient à la Convention de tous les départements et des armées, toutes applaudissant en termes énergiques à la chute des triumvirs, et saluant avec enthousiasme l'ère nouvelle que ce grand événement ouvrait à la France. On devait s'attendre qu'à ce concert de bénédictions se mêleraient des plaintes et des récriminations contre les agents de la tyrannie abattue : leur règne avait été marqué par trop de violences et de rapines pour que le cri long-temps comprimé des victimes ne fît pas explosion au jour de la délivrance. Bientôt, en effet, de nombreuses pétitions signalèrent les actes arbitraires, les vexations criantes et les innombrables dénis de justice des comités révolutionnaires et des autorités subalternes. La Convention avait chargé une commission de préparer les bases d'une nouvelle organisation des comités révolutionnaires, établis dans chaque commune par la fameuse loi des suspects pour la surveillance de la classe innombrable des aristocrates et des contre-révolutionnaires; en attendant que cette commission eût préparé son travail, Bourdon de l'Oise proposa, dans la séance du 18 thermidor, de décréter que les comités révolutionnaires seraient tenus de donner aux parents des détenus et aux détenus eux-mêmes les motifs de l'arrestation. Une motion si équitable trouva cependant un contradicteur dans un de ces ardents Montagnards qui regardaient comme pernicieux tout relâchement dans les mesures de la Terreur; mais cette opposition fut accueillie par les murmures de l'immense majorité de l'Assemblée. « Nous » ne sommes plus au temps où la main de fer qui a pesé pendant quelques » mois sur le peuple français faisait sentir ici sa funeste influence, s'écria » Tallien; nous avons reconquis notre liberté dans la nuit du 9 au 10 thermidor : il faut que le peuple en jouisse!..... Et moi aussi je suis bien » éloigné de vouloir défendre la cause des ennemis du peuple. Depuis long- » temps nous leur avons voué une haine éternelle; la mort leur est ré- » servée; mais les citoyens paisibles, les bons citoyens, doivent être pro- » tégés. C'est le vœu de la Convention Nationale. Sans doute il a dû être » pris des mesures extraordinaires de sûreté générale commandées par le » salut de la patrie, et il en faut prendre encore dans ce moment contre » les restes impurs de la faction que vous avez abattue. Il en faut prendre » aussi contre ces caméléons en politique, contre ces hommes qui, au mo- » ment où Robespierre était à cette tribune, avaient peut-être pour le sou- » tenir un discours préparé dans leur poche... » De bruyants applaudissements accueillent cette allusion directe, que toutes les pensées reportent au

1794. AN II. même instant vers Barrère ; et la motion de Bourdon de l'Oise est immédiatement décrétée à la presque unanimité.

De nouvelles discussions sur les détenus entassés dans les prisons sous la dénomination de *suspects* ne tardèrent cependant pas à renaître, plus vives et plus envenimées. Depuis que la terreur avait cessé d'être à l'ordre du jour, l'espoir était rentré dans le sein des familles, décimées par la politique ombrageuse de l'ancien Comité. Les parents ou les amis des victimes, à qui la crainte avait jusque là fermé la bouche, se montrèrent alors, et accablèrent le comité de sûreté générale de leurs pressantes sollicitations. Deux membres du comité, Legendre et Merlin de Thionville, parcoururent spontanément les prisons et recueillirent les réclamations des prisonniers eux-mêmes. Dans la foule immense des détenus il y en avait un si grand nombre qui n'avaient dû leur arrestation qu'à des motifs futiles ou à des vengeances particulières, qu'à l'égard de cette multitude de gens inoffensifs l'indulgence n'était que justice : aussi les suspects étaient-ils chaque jour rendus à la liberté par centaines. Quelque rapides, cependant, que fussent les élargissements, les signatures libératrices étaient encore trop lentes au gré des familles moins favorisées ; et les amis, les mères, les épouses de ceux dont les fers tardaient à se briser ne cessaient d'assiéger la porte des comités. Barrère crut devoir se plaindre devant la Convention, au nom du Comité de Salut Public, de cette affluence de sollicitations infatigables, injurieuses pour les législateurs, dit-il, et qui ne pouvaient que retarder les travaux de ceux qui en étaient l'objet. Le Comité était loin, cependant, de faire aux parents des détenus un crime de leur sollicitude impatiente. Il reconnaissait que si dans un temps la patrie avait dû être sévère sans exception, les victoires de nos armées avaient marqué une époque où la patrie, désormais indulgente sans danger, pouvait regarder des fautes inciviques comme effacées par quelque temps de détention ; mais il invitait les citoyens à se reposer pour le jugement des détenus sur le zèle éclairé des représentants du peuple. « Il ne s'agit ici ni d'amnistie ni de » clémence, ajoutait Barrère ; il s'agit de justice, et d'une justice égale » pour tous. » Faisant allusion à des pétitions collectives récemment signées dans un certain nombre de sections, où de vives démonstrations avaient éclaté contre les terroristes, le rapporteur poursuivait : « Dans » quelques sections, des mouvements, qui étaient trop violents pour être » naturels au civisme, ont porté à des démarches aussi dangereuses » qu'inutiles près des comités et de la Convention. La Convention ne se » prêtera jamais à relever les espérances coupables des incorrigibles aristo- » crates. Nous n'avons pour eux que des fers ou la mort. Qu'ils cessent » donc de lever une tête insolente, et d'espérer que quelque chance de la » Révolution puisse leur être favorable, tant qu'il existera ici des représen-

» tants du peuple. » Tallien, qui marchait maintenant à la tête des Thermidoriens, saisit cette occasion de disculper son parti des accusations de réaction contre-révolutionnaire que les Jacobins commençaient à murmurer contre lui. Il dit que les observations qui venaient d'être faites au nom du gouvernement seraient maintenant utiles à la chose publique, en montrant à l'aristocratie que si les comités rendaient justice aux patriotes opprimés, ils ne s'occupaient pas avec moins de constance à comprimer les tentatives qu'elle pourrait faire. « Un autre fait non moins important, et qu'il est nécessaire que l'on connaisse, ajoutait-il, c'est qu'on a cherché à isoler des » membres de cette Assemblée; on leur a dit, dans certains journaux, » qu'ils avaient des mânes à venger..... Oui, sans doute, nous avons des » mânes à venger : mais ce sont ceux de deux cent mille de nos frères » morts en combattant l'ennemi; ce sont ceux des patriotes égorgés par » l'aristocratie et les factions... » Tallien terminait en invitant ses collègues à se rendre moins facilement les organes de réclamations et de sollicitations dans lesquelles il était plus d'une fois arrivé que leur religion avait été surprise. Par une sorte de moyen terme, l'Assemblée décida, sur la motion de Mallarmé, que les comités seraient tenus de faire imprimer, de cinq jours en cinq jours, la liste des citoyens qu'ils auraient élargis. 1794. AN II.

Mais le débat était loin d'être épuisé; trois jours après cette décision, c'est-à-dire le 26 thermidor, il se ranima avec plus d'acrimonie. Plusieurs membres de la Montagne continuaient de se plaindre de l'agitation excitée dans les sections par les contre-révolutionnaires : si l'on n'y prenait garde, disait-on, l'aristocratie allait s'emparer de la révolution du 9 thermidor. Alors on revint sur les plaintes dont la trop grande facilité des élargissements avait été déjà l'objet : le vieux Vadier, qui avait été maintenu, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dans le comité de sûreté générale, où il s'était montré autrefois l'un des promoteurs les plus ardents des mesures de grande rigueur, s'éleva de nouveau contre la multitude de solliciteurs, et surtout de solliciteuses, qui encombrait les abords des comités, et contre la trop grande complaisance des députés à se rendre les organes de réclamations souvent abusives. On citait entre autres deux aristocrates notables, le duc d'Aumont et le duc de Valentinois, qui avaient obtenu récemment leur mise en liberté sous des noms supposés. Duhem, un des Montagnards qui continuaient de s'opposer de toutes leurs forces à la réaction thermidorienne, s'écria que le seul moyen de mettre un terme à de pareils abus était de décréter l'arrestation des personnes qui auraient sollicité de semblables mises en liberté. Un autre député de la Montagne, Granet, demande de plus que les suspects ainsi relâchés soient remis immédiatement en état d'arrestation. Un vif débat s'établit sur cette double motion. Merlin de Thionville, un des nouveaux collègues de Vadier dans le 26 thermidor.



1794. AN II. comité de sûreté générale, la combat avec chaleur. « Si vous adoptez la » mesure qu'on vous présente, dit-il, vous allez consacrer la plus grande » injustice. Nous avons mis en liberté des citoyens détenus depuis six, huit » et dix mois, sans motifs d'arrestation : pouvez-vous sans injustice faire » rouvrir pour eux la porte des prisons? » De vifs applaudissements éclatent dans une grande partie de l'Assemblée; ces applaudissements redoublent quand Merlin ajoute avec plus de véhémence : » Il est temps, citoyens, il » est plus que temps qu'aucune faction ne se serve des marches du trône » de Robespierre. Sans doute il est des hommes dont l'affreuse nullité est » reconnue. Il est des hommes qui n'ont fait de bien qu'à force de mal, » sous les auspices de Robespierre et de Couthon. Eh bien! puisque nous » avons été placés dans le comité de sûreté générale pour y être le parti de » l'opposition contre les tyrans, nous le déclarons, nous porterons notre » tête à l'échafaud, ou nous prendrons tous les moyens nécessaires pour » empêcher que les tyrans ne réussissent par la perfidie..... Il ne faut rien » faire à demi; et, nous devons l'avouer, la Convention a fait plusieurs » choses à demi. S'il existe encore parmi nous des tyrans, au moins ils de- » vraient se taire... » De nouveaux applaudissements couvrent encore une fois la voix de l'orateur, et tous les yeux se portent sur Vadier. Merlin ajoute que, dans la foule des affaires qui l'accablent, le comité de sûreté générale a pu mettre involontairement en liberté quelques aristocrates qu'il saura bien retrouver; mais que ces erreurs sont peu nombreuses et ne sauraient inspirer de craintes fondées. Il repousse surtout les dangereuses motions de Duhem et de Granet, qui auraient pour résultat inévitable de répandre de nouvelles terreurs au sein de la nation, en donnant lieu de craindre que les listes demandées ne devinssent un jour des listes de proscription. Déjà le décret du 23 sur l'impression du nom des détenus mis en liberté avait jeté partout la tristesse et l'inquiétude; on sortait depuis si peu de temps d'une affreuse oppression, que tout ce qui semblait menacer d'un retour vers cet odieux régime faisait naître de trop justes appréhensions. Legendre prend ensuite la parole; il exhorte ses collègues à l'union et à la concorde, pour ne pas donner à leurs ennemis le déplorable spectacle de leurs funestes divisions; il les adjure de ne pas se regarder comme ennemis pour quelques dissidences sur des questions secondaires, quand la même cause les réunit, quand les mêmes intentions les rapprochent. Tallien remplace Legendre à la tribune. Il annonce, sur les questions qui agitent l'Assemblée, une profession de foi sincère et complète. « Je regarde cette séance comme une des plus importantes que nous ayons » eues depuis que le tyran n'est plus, s'écrie-t-il. Oui, oui, il faut enfin dire » à la Convention toute la vérité; il faut lui dire qu'on la mène au bord du » précipice; il faut lui dire qu'on veut l'anéantir, et je vais le prouver. »

Il ajoute que depuis quelques jours on avait dû remarquer avec autant d'étonnement que de douleur qu'on cherchait à opposer les individus aux individus, à faire naître des querelles particulières, à susciter des haines, à ranimer des passions qui auraient dû être toutes ensevelies dans la tombe de Robespierre. « En entrant ici, continue-t-il, j'ai reçu un billet dans » lequel on m'annonce que plusieurs membres doivent être attaqués dans » cette séance. C'est sans doute l'aristocratie qui fait courir ces bruits. » Ce n'est pas un homme que l'on veut percer, ce ne sont pas quelques » hommes que l'on veut abattre : c'est la Convention que l'on veut détruire... » Continuateurs de Robespierre, poursuit Tallien, n'espérez aucun succès » de vos manœuvres. La masse de la Convention est déterminée à périr » ici... » — Oui, oui, crie-t-on de toutes les parties de la salle en se levant par un mouvement spontané. Tallien reprend : « La masse de la Conven- » tion est déterminée à périr ici ou à anéantir tous les tyrans, de quelque » masque qu'ils se couvrent. » Les mêmes acclamations s'élèvent du sein de l'Assemblée avec plus de force encore et plus d'unanimité. L'orateur continue après une longue interruption : « On a cherché à répandre que la » Convention ne voulait pas le gouvernement révolutionnaire, ou qu'elle le » voulait juste à la manière des aristocrates. Non, la Convention ne veut » pas un gouvernement juste à la manière des aristocrates ni à celle des » feuillants; elle veut un gouvernement juste à la manière du peuple. Nous » voulons anéantir l'aristocratie et donner au peuple l'assurance de la li- » berté; nous voulons que l'innocence ne soit plus opprimée; nous voulons » que le glaive de la justice ne soit plus un couteau à deux tranchants : » voilà les sentiments qui animent la Convention. Il est possible que des » patriotes aient été trompés sur le compte de quelques individus; nous ne » croyons pas à l'infaillibilité des hommes. Si quelque membre a été trompé, » qu'il monte à cette tribune; il est beau de reconnaître son erreur. Si » quelque autre a connaissance que des aristocrates aient été élargis, qu'il » les dénonce : ils seront aussitôt réincarcérés. Mais défions-nous des ma- » nœuvres par lesquelles on nous mène à de nouveaux déchirements. Je » fais ici un aveu sincère : j'aime mieux voir aujourd'hui en liberté vingt » aristocrates, qu'on reprendra demain, que de voir un patriote rester » dans les fers. Eh quoi ! la République, avec ses douze cent mille citoyens » armés, aurait peur de quelques aristocrates! Non, elle est trop grande; » elle saura toujours découvrir et frapper ses ennemis..... Je demande que » l'impartialité, que la justice règnent ici. Si c'est là une idée modérée, je » déclare que je suis modéré, et toute la Convention l'est sans doute aussi. » Je demande le rapport du précédent décret, et l'ordre du jour sur la nou- » velle proposition. »

1794. AN II.

Malgré les marques éclatantes d'approbation données par la très grande

1794. AN II. majorité de l'Assemblée aux principes développés par Tallien, sa conclusion rencontre encore dans la Montagne de nouveaux contradicteurs. Enfin Bourdon de l'Oise propose comme transaction de maintenir le décret relatif à l'impression de la liste des élargis, mais d'écarter les autres propositions. La Convention s'arrête de lassitude à ce moyen terme, et décide que la liste des individus mis en liberté sera seule imprimée. Tallien remonte précipitamment à la tribune. « Puisque l'on veut faire imprimer la liste de ceux » qui ont été mis en liberté, s'écrie-t-il, je demande qu'on imprime aussi » les noms de ceux qui les ont fait incarcérer. Il faut que le peuple connaisse » ses véritables ennemis, ceux qui ont dénoncé et fait enfermer des pa- » triotes. » Cette nouvelle motion, inopinément jetée au milieu du bruit, est aussitôt mise aux voix et adoptée sans examen ni réflexion; mais à peine votée, cette seconde mesure est l'objet de nombreuses réclamations. — C'est la guerre civile! crie-t-on de toutes parts. — Oui, répond Tallien, c'est la guerre civile; et ma proposition n'avait d'autre objet que de faire voir à l'Assemblée combien est dangereux le décret qu'elle a précédemment rendu... » Une foule de voix demandent alors le rapport des deux décrets. Amar lui-même prononce quelques paroles dans ce sens, et les deux décrets sont rapportés au milieu de l'agitation générale.

Ces discussions font voir quel était alors l'état des esprits, soit dans la Convention, soit au-dehors. C'est encore entre les Thermidoriens et les purs Montagnards que s'agitent les questions soulevées par la marche rétrograde du gouvernement; les députés de la Plaine et de la droite, étroitement unis aux premiers et leur apportant une majorité assurée, s'effacent encore, néanmoins, derrière les chefs reconnus du mouvement thermidorien. Milice perpétuellement vouée à l'obéissance, ils semblent jusqu'ici n'avoir changé que de drapeau, et, comme toujours, n'y compter que par leur nombre. Bientôt, cependant, nous les verrons s'enhardir peu à peu, et revendiquer enfin une part plus directe d'influence. Quant aux Thermidoriens, nous les voyons en ce moment protester de toutes leurs forces contre la tendance réactionnaire que leur imputent ceux de leurs collègues restés fidèles aux doctrines de l'ancienne Montagne, et s'efforcer de retenir la Convention et le gouvernement sur la pente glissante où ils se sentent entraînés. Mais leurs efforts sont inutiles, car l'impulsion est supérieure à toutes les résistances, et doit les surmonter toutes. Les classes moyennes de la société, courbées depuis quinze mois sous le joug abrutissant de la populace, se redressent aujourd'hui avec une puissance de réaction d'autant plus énergique que la compression a été plus violente. Vainement les partisans opiniâtres du régime exécrable dont le 9 thermidor a marqué le terme crieront-ils à la contre-révolution et à l'aristocratie; leurs clameurs furibondes se perdront dans le concert d'acclamations

universelles dont la France tout entière salue le jour moins sombre qui vient de se lever pour elle. Le règne sanglant de la multitnde est fini, et les tentatives de quelqnes agitateurs obscurs pour rétablir la domination du bonnet rouge viendront se briser contre l'énergie déployée cette fois par la classe moyenne, qui seule a concouru d'une manière active à la salutaire révolution du 9 thermidor. 1794. AN II.

Quoique repoussée dans toutes ses attaques, la queue du parti terroriste ne se regardait pas comme battue. Les partis vaincus ne se résignent pas ainsi à reconnaître leur défaite; et celui-ci surtout, hier encore si redoutable, ne pouvait sans frémir se voir réduit à l'impuissance. Le club des Jacobins, fermé dans la nuit dn 9 thermidor, avait été rouvert deux jours après sous les auspices de la Convention régénérée; et déjà les symptômes d'une nouvelle opposition à la majorité conventionnelle s'y faisaient sentir. Dans les premiers jours, les partisans les plus compromis de Robespierre s'étaient tenus renfermés chez eux. La société avait hautement applaudi, dans nne adresse officielle, à l'événement qui venait de s'accompiir, ainsi qu'aux principes professés par la représentation nationale; et l'un de ses premiers actes avait été de rappeler honorablement dans son sein ceux de ses anciens membres que Robespierre en avait fait exclure, tels que Fouché, Thuriot, Dubois-Crancé, Tallien. Une révision épuratoire avait été arrêtée; mais comme il suffisait, pour être admis ou maintenu sur la liste des membres, de protester de son dévouement à la Convention Nationale et de déclarer que dans la nuit du 9 on n'avait pris aucune part à la tentative d'insurrection, nne profession de foi si facile avait promptement ramené le plus grand nombre de cenx qui après le 10 thermidor s'étaient volontairement exclus, et le club se trouva reconstitué à peu près tel qu'il était avant la catastrophe. Revenne peu à pen de son premier étourdissement, la société ne tarda pas à reprendre ses anciennes allures, inhérentes d'ailleurs à sa nature et à son origine; elle redevint aussi turbulente dans ses délibérations, aussi démagogique dans ses opinions qu'elle l'avait jamais été. La séance de la Convention dn 26 thermidor, où s'était passée, au sujet de la mise en liberté des détenus emprisonnés en masse sous le nom de suspects, la scène que nous venons de rapporter, ne pouvait manquer d'avoir du retentissement aux Jacobins. Le soir même, un des membres y fit une sortie violente contre la réaction contre-révolutionnaire qui, dit-il, faisait partout invasion, au sein des sections et jusqne dans la Convention. « Sous le nom de *robespierrisme*, ajouta-t-il, les patriotes sont odieusement » persécutés. Dans toutes les grandes communes, dans les sections de » Paris, notamment, les muscadins, les femmes à grands bonnets, les » aristocrates, qni avaient déserté les assemblées depuis six mois, re» viennent maintenant en foule, plus insolents que jamais. Plus de six

1794. AN II. » cents patriotes, dénoncés par ces messieurs comme fauteurs de Robes-» pierre, ont été arrêtés ; la parole nous est constamment refusée, et nous » sommes devenus l'objet d'une insupportable tyrannie. Les nouveaux des-» potes couvrent leur aristocratie sous un masque de patriotisme ; on affiche » la haine de ce prétendu robespierrisme pour déclamer contre les plus purs » patriotes ; de même qu'on s'abrite du beau nom de la liberté de la presse » pour attaquer les comités révolutionnaires, et que l'envie remue avec un » poignard les cendres de Marat. » Le député Bentabole, qui voulut réfuter ces déclamations violentes, fut couvert de huées ; et l'Assemblée arrêta, sur la motion du premier membre, que les patriotes seraient invités à faire connaître tous les faits de nature à dévoiler le nouveau système de persécutions organisé par l'aristocratie contre les meilleurs citoyens.

2 fructidor. (19 août.) Quelques jours après cette levée de boucliers de la société populaire, les débats irritants que la même question avait déjà soulevés à la tribune de la Convention y furent ramenés par un membre de la Montagne, par Louchet, le premier qui dans la scène orageuse du 9 thermidor eût demandé l'arrestation de Robespierre. Louchet débutait dans son discours par adjurer la Convention de se tenir en garde contre la fougue de l'enthousiasme, qui pouvait l'emporter au-delà du but. Il n'y avait, ajoutait-il, qu'un seul moyen d'éviter les conséquences désastreuses d'un entraînement irréfléchi, c'était de se rallier unanimement aux principes révolutionnaires ; c'était de se montrer constamment armés de cette sévérité inflexible à laquelle *le judicieux et profond Marat* ne cessait de rappeler les patriotes ; c'était d'employer contre les ennemis déclarés de la Révolution des mesures plus fortes et plus terribles que jamais ; c'était, enfin, de repousser toute transaction avec les tyrans du dehors, et de poursuivre au-dedans, sans se laisser arrêter par aucune considération, la guerre à mort aux castes aristocratiques. « Citoyens, poursuivait l'orateur, que notre énergie révo-» lutionnaire continue de garantir notre responsabilité. S'appitoyer sur le » sort des ci-devant privilégiés est un crime ; punir aussi promptement que » sévèrement leurs attentats est un devoir. Votre courage s'est fièrement » élevé à la hauteur des circonstances ; qu'une fausse humanité ne l'en » fasse pas descendre !..... Attachons-nous aux principes révolutionnaires » avec la même force que le matelot dans un naufrage s'attache à la planche » de salut, ou nous périssons. Songeons qu'en même temps que la raison » nous commande de ne pas diminuer la masse du peuple, elle nous défend » d'augmenter celle de ses ennemis en leur rendant la liberté ; songeons » que dans une foule de communes l'aristocratie et le modérantisme ont » déjà sonné le tocsin contre les citoyens les plus énergiques et les plus » vertueux ; songeons que dans les maisons d'arrêt de toute la République » il n'est pas un conspirateur, pas un contre-révolutionnaire, qui ne se

» disent victimes de la tyrannie de Robespierre. Songeons que nous sommes 1794.
» en révolution, et qu'en révolution défiance est sagesse; sévérité, clé- AN II.
» mence; clémence, cruauté. Songeons enfin que l'union ne saurait se
» maintenir parmi nous, si, par impossible, les chefs de la faction qui a
» si long-temps et si scandaleusement protégé l'aristocratie dans le temple
» des lois y retrouvaient des successeurs... Pénétré de la grandeur des périls
» qui menacent encore la liberté publique et de la nécessité de tarir au plus
» tôt la source de nos troubles intérieurs ; persuadé qu'il n'existe pour cela
» d'autre moyen que de maintenir partout à l'ordre du jour la terreur... »

A ce mot de terreur, une violente explosion de murmures interrompt le discours. Un cri unanime s'élève de tous les bancs : La justice! la justice! — Par le mot de terreur, reprend Louchet, j'entends la justice la plus sévère. — Justice pour les patriotes, terreur pour les aristocrates! ajoute Charlier. — Justice pour tous! répliquent une foule de voix. Louchet répète que la terreur qu'il veut voir à l'ordre du jour est une justice inflexible, capable de comprimer l'aristocratie et le modérantisme qui partout relevaient leur tête insolente; puis il se résume en donnant lecture d'un projet de décret qui prescrivait aux autorités des districts dans toute la République de transmettre prochainement au comité de sûreté générale la liste de tous les ci-devant nobles non détenus domiciliés dans leurs arrondissements respectifs, et de faire réintégrer sur-le-champ dans les maisons d'arrêt tous ceux dont on avait surpris l'élargissement, et cela sous peine pour les membres des comités révolutionnaires d'être eux-mêmes réputés suspects et traités comme tels. Il n'y eut qu'un cri d'indignation dans l'Assemblée. Tallien courut aussitôt à la tribune. — « La terreur est l'arme » de la tyrannie, s'écria-t-il; Robespierre aussi disait sans cesse qu'il fallait » mettre la terreur à l'ordre du jour. Je ne reconnais plus de castes dans la » République; je n'y vois que de bons et de mauvais citoyens. Justice sé» vère contre les ennemis du peuple, mais aussi justice complète pour les » innocents ; répression des manœuvres de l'aristocratie, mais aussi sur» veillance active des faux patriotes et des intrigants : voilà notre profes» sion de foi, voilà nos obligations! Quant au discours que vous venez d'en» tendre, j'en demande l'impression. Il faut que toutes les idées soient pu» bliées; il faut qu'on puisse tout savoir et tout connaître. Il faut la liberté » de la presse ou la mort. C'est la liberté de la presse qui épouvantera, qui » pulvérisera les fripons; c'est à l'aide de la liberté de la presse qu'on ar» rachera le masque à ces hommes qui feignent encore le patriotisme, qui » ne déclament contre Robespierre que parce qu'il est abattu, et qui, deux » jours avant sa chute, étaient encore lâchement prosternés à ses pieds. » L'Assemblée ordonna l'impression du discours de Louchet et le renvoi au Comité de Salut Public.

1794. AN II. Les dernières paroles de l'allocution de Tallien font allusion à un sujet qui depuis quelque temps était à l'ordre du jour au sein de la Convention, à la tribune des Jacobins et dans tous les organes de la presse quotidienne : *la liberté de la presse ou la mort* était devenu le symbole commun des Thermidoriens et des Jacobins. En principe, la liberté absolue de la presse était un droit consacré par la Constitution démocratique de 93; mais ce droit avait trouvé dans la Terreur un contre-poids qui, par le fait, l'avait entraîné dans la ruine commune de toutes les garanties sociales. Qui aurait osé publier une opinion hostile aux dictateurs révolutionnaires devant la hache toujours levée de la guillotine? Aujourd'hui qu'on n'avait plus sous les yeux le glaive ensanglanté de la Terreur, chacun s'était précipité vers la liberté de la presse comme on se jette vers un bien dont une longue privation a augmenté le prix, et tous y cherchaient une arme contre leurs adversaires : le parti vaincu espérant y trouver une garantie contre les représailles et une digue contre la réaction; le parti vainqueur comptant s'en faire un instrument pour arracher tous les masques du faux patriotisme; l'un et l'autre y voyant un moyen d'agir sur l'opinion, ceux-ci pour l'éclairer et l'affermir, ceux-là pour la pervertir et l'égarer. Mais, dans ce temps de haines ardentes et de passions furieuses, la liberté absolue de la presse ne pouvait guère être qu'un instrument de destruction; c'est un carquois auquel les époques de dissensions civiles n'ont jamais fourni que des flèches empoisonnées. Les Thermidoriens, maintenant qu'ils étaient devenus le parti gouvernant, sentirent promptement le danger. Tallien, que nous venons d'entendre proclamer le principe de la liberté de tout écrire sans frein ni contrôle, amené par la réflexion à de plus saines idées, revint quelques jours plus tard sur ce que ce principe avait de trop absolu. Une motion incidente sur la liberté des opinions dans l'Assemblée, jetée par Durand de Maillane au milieu de la discussion, en avait étendu le cercle. Durand de Maillane appartenait, on l'a vu, aux rangs de la Plaine, dont il était un des membres les plus marquants. C'était, depuis bien long-temps, la première fois qu'un député de cette partie de l'Assemblée élevait la voix dans une discussion; aussi ne parut-il à la tribune qu'avec une sorte d'hésitation et de défiance. Encore tout rempli des souvenirs récents de l'oppression sous laquelle avait si longtemps gémi la grande majorité de l'Assemblée Nationale, Durand de Maillane fit entendre à ses collègues des paroles d'union et de concorde; il les conjura de ne plus donner à la France le spectacle affligeant de divisions continuelles, alors que les victoires de nos armées au-dehors, et au-dedans la défaite des factions, devaient ramener tous les esprits sincèrement dévoués à la République à des sentiments de satisfaction pour le présent, d'espoir dans l'avenir, et de bienveillance réciproque. Durand de Maillane repoussait ensuite les soupçons injustes, les défiances mal fondées, qui pesaient, disait-il,

sur une partie de l'Assemblée. Tous voulaient le triomphe de la liberté et de 1794.
la République; tous voulaient la perte des tyrans et des traîtres; tous vou- AN II.
laient le bonheur du peuple; on devait donc s'estimer et s'entendre. Durand de Maillane arrivait à cette conclusion qu'il fallait que chacun pût remplir sans crainte et sans entraves la mission dont il était chargé; que chacun pût dire librement, hardiment, franchement, ce qu'il croirait utile au bien de la patrie. Il fallait établir en principe et en fait la liberté d'opinions la plus illimitée.

Cette motion d'un esprit plus honnête qu'énergique rencontra de nombreux contradicteurs sur les bancs de la Montagne; c'était une occasion, trop heureuse pour ne pas être saisie, de jeter des paroles de mépris à une portion considérable de la nouvelle majorité. « Il est singulier, disaient-ils, » que l'on vienne aujourd'hui réclamer la liberté des opinions, comme si » cette liberté n'avait pas toujours été entière parmi nous. Qu'importe que, » pendant un temps, elle soit restée comprimée dans l'âme des êtres faibles? » elle n'a jamais cessé d'exister pour les hommes vraiment dignes du titre » de représentants, et qui n'ont pas craint d'affronter la mort pour remplir » jusqu'au bout la mission dont le peuple les a chargés. Nous ne devons pas » attribuer à la Convention entière, par un décret solennel, une faiblesse » qui n'appartient qu'à des êtres pusillanimes, dont le cœur était glacé de » terreur en présence du tyran, et qui n'ont recouvré la parole que depuis » que l'idole est renversée. » Tallien prit la parole à la fin du débat, et son opinion fixa le vote de l'Assemblée, tant sur la question de la liberté de la presse que sur la motion incidente de Durand de Maillane. « Il a été fait » deux propositions qui semblent devoir être réunies, dit-il, parce qu'elles » tendent l'une et l'autre à l'affermissement de la liberté publique : c'est la » liberté des opinions au sein de la Convention, et la liberté de la presse. » Nous devons nous rallier autour de ces principes, car nous ne pouvons » pas nous dissimuler que la liberté des opinions ait été long-temps étouffée » dans cette enceinte. Elle a repris naissance au 10 thermidor, et ne doit » plus périr. Consacrons-la à jamais; que la terreur n'entre plus ici; que les » représentants du peuple soient toujours eux-mêmes; qu'ils disent toute » leur pensée. Démasquons tous les traîtres, tous les conjurés, tous les fri- » pons, tous les continuateurs de Robespierre.... Depuis le 10 thermidor, » poursuit Tallien au milieu des applaudissements, il n'est pas besoin d'un » décret pour m'engager à émettre mon opinion : que m'importent les rugis- » sements de quelques hommes désespérés de voir l'autorité s'échapper de » leurs mains?... Le peuple nous a imposé le devoir de le sauver; il n'est » pas besoin de décret pour cela. Ce décret serait injurieux pour nous et pour » la nation. Quant à la question de la liberté de la presse, je pense que la » Convention doit passer à l'ordre du jour, parce que, si la liberté de la

1794. AN II. » presse fut un instant étouffée, on ne put jamais y porter atteinte. Il est » une loi qui doit lui servir de garantie : c'est la loi contre les calomnia- » teurs. » La Convention, passant à l'ordre du jour sur la motion de Durand

4 fructidor. (21 août.) de Maillane, renvoya la seconde question à son comité de législation, qui dut lui présenter incessamment un projet de décret pour déterminer et assurer les effets de la liberté de la presse, en les conciliant avec la force et l'activité du gouvernement révolutionnaire. Le comité devait déterminer les caractères de la calomnie et les peines à infliger aux calomniateurs.

Pendant que ces questions vitales s'agitaient à la Convention, les Jacobins préparaient une démarche destinée à appuyer la motion de Louchet. Le 5 fructidor, il fut décidé que la société se transporterait à la Convention pour demander l'impression de la liste des détenus élargis, et engager l'Assemblée Nationale à maintenir dans toute son énergie le gouvernement

8 fructidor. révolutionnaire. Cette démarche eut lieu le 8. « Représentants du peuple, dit » l'orateur de la députation, la société régénérée des Jacobins de Paris, dé- » gagée des hommes corrompus qui s'étaient glissés dans son sein, rendue à » son énergie primitive, vient vous faire entendre des vérités indispensables, » et vous demander des mesures que le salut public commande. Après cha- » cune des crises qui ont eu lieu depuis la Révolution, une réaction s'est » fait sentir. Ces dangers n'ont été que précaires et momentanés, et jusqu'à » présent le peuple a regagné le temps perdu; mais jamais cette réaction ne » se fit sentir d'une manière aussi terrible et aussi inquiétante que dans les » conjonctures présentes. Nous sommes bien éloignés de douter des senti- » ments et des intentions du comité de sûreté générale; mais il conviendra » lui-même que, dans la multitude des mises en liberté qu'il a prononcées, » il en est quantité qui ont fait sortir des maisons d'arrêt des aristocrates » prononcés, qui n'useront de la liberté qu'on leur a si imprudemment rendue » que pour conspirer de nouveau contre la République. Nous venons vous » demander l'impression de la liste de ces hommes.... »

Plusieurs fois les murmures d'une grande partie de l'Assemblée avaient couvert les paroles de l'orateur jacobin, et dominé les rares applaudissements partis du haut de la Montagne; ici, ces murmures éclatèrent avec plus de force, et le forcèrent de s'interrompre. Il reprit après un moment : « Le crime seul peut craindre la publicité de cette liste. Que l'on ne dise » pas que ce sera une liste de proscription : il n'y aura plus de proscrip- » tions. Les Sylla sont morts, et le peuple n'en souffrira jamais d'autres. » Attachez-vous ensuite à établir un gouvernement révolutionnaire, qui ne » soit ni à la manière des modérés, ni à la manière des continuateurs de Ro- » bespierre; mais qui comprime et effraie les fripons, les hommes corrom- » pus, tous les ennemis du peuple, et qui protége l'innocence. »

Merlin de Thionville occupait le fauteuil; il répondit d'une voix ferme à la

députation : « La République n'oubliera jamais ce qu'elle doit à la société si 1794.
» honorable calomniée par les rois ; les Jacobins ont puissamment contribué AN II.
» à la chute du trône, et dans ce moment beaucoup de ces généreux amis de
» la liberté cimentent de leur sang les droits du peuple, qu'ils ont défendus
» par leur éloquente et courageuse énergie. Ceux-là surtout ne sont pas les
» amis de quelques hommes ; ils n'aiment, ils ne voient que la patrie ;
» ceux-là n'ont pas prêté serment à la Commune criminelle, pendant que
» seule, abandonnée à elle-même, forte de ses principes et de l'amour ar-
» dent et du peuple et de la liberté, la Convention Nationale attaque, accuse
» et renverse dans un seul instant le tyran que des pervers défendaient en-
» core à votre tribune. Vous avez désavoué ces monstres ; vous les avez
» proscrits ; ils tomberont bientôt sous le glaive des lois. Faites davantage
» aujourd'hui. Prouvez que vous voulez le gouvernement révolutionnaire,
» qui peut seul conduire à la paix et au bonheur, en donnant l'exemple de
» la soumission aux lois, et en dirigeant votre opposition contre les ennemis
» du peuple et de la représentation nationale. » La députation jacobine se retira après cette rude leçon, poursuivie par les applaudissements d'une immense partie de l'Assemblée et par les apostrophes énergiques de quelques Thermidoriens. Son rapport causa un grand scandale au sein du club. Dubois-Crancé, Tallien et Thuriot étaient présents ; ce dernier essaya de ramener les esprits. Sans improuver directement la démarche des Jacobins, il les invita à maintenir l'exécution des lois et à rester unis avec l'Assemblée, qui ne devait faire qu'un centre. « Il faut qu'il y ait un terme à la Révolution,
» leur dit-il ; des démarches peu réfléchies ne font que mettre des entraves
» et empêcher l'effet des grandes mesures. Méfiez-vous de ceux qui cher-
» chent, sous un manteau d'emprunt, à égarer leurs concitoyens et à semer
» de nouveaux germes de dissensions. Les départements ont les yeux fixés
» sur vous ; ils attendent de votre sagesse que votre conduite soit réfléchie
» et conforme aux vrais principes. » Thuriot retraça ensuite un tableau de la Terreur, et demanda si on voulait en renouveler les atrocités. « Quand il
» arriverait, continua-t-il, que, sur cent hommes mis en liberté, un ou
» deux seraient aristocrates, les quatre-vingt-dix-huit autres mériteraient-
» ils d'être confondus avec eux ? Cependant vous réclamez contre les uns,
» et vous ne parlez pas des autres ; vous les avez laissés sous le poids de
» l'oppression, et vous vous étonnez qu'on relâche peut-être quelques
» hommes suspects.... » Ici des clameurs violentes interrompent Thuriot ; les mots d'apostat, de modérantisme, se croisent au milieu du bruit. Tallien et Dubois-Crancé apostrophent vivement à leur tour les principaux agitateurs ; le tumulte augmente et se prolonge. On se sépara après cette séance orageuse, mutuellement aigris par des récriminations réciproques, et bien près d'en venir à une hostilité déclarée.

1794. AN II. Malgré ces brandons de discorde qui jaillissent chaque jour encore d'un foyer mal éteint, la Convention n'en poursuit pas moins le cours de ses mesures réparatrices. Nous l'avons vue déjà prononcer le rapport de la loi atroce du 22 prairial, et ordonner la mise en arrestation de Fouquier-Tinville; quelques jours plus tard elle décrétait aussi d'arrestation Joseph Lebon, le féroce proconsul du Pas-de-Calais; David, un des séides dévoués de Robespierre; Héron, l'homme d'exécution de l'ancien comité de sûreté générale, et quelques autres encore, signalés parmi les agents les plus actifs de la Terreur. Le tribunal révolutionnaire fut complétement renouvelé, juges, parquet et jurés (23 thermidor); et à dater de ce jour le *Moniteur* cessa d'être chargé de ces longues listes de condamnations capitales qui depuis si long-temps en remplissaient les colonnes. On supprima les garnisaires placés par les comités révolutionnaires chez une multitude de citoyens dont on avait ainsi formé comme une première classe de suspects (2 fructidor — 19 août); les comités révolutionnaires eux-mêmes, cette institution redoutable qui avait couvert la France d'un vaste réseau d'inquisitions tracassières et vexatoires, furent presque annulés par les modifications que l'on apporta à leur organisation (3 fructidor). Le nombre en fut considérablement réduit, le personnel renouvelé, les attributions restreintes; la société ne fut plus placée sous la main de cinq cent mille individus tirés pour la plupart des dernières classes du peuple, et investis d'un effrayant arbitraire sur la liberté, sur la fortune, sur la vie des citoyens. Deux autres mesures achevèrent de ruiner la domination de la basse démocratie : ce fut la suppression des quarante sous donnés aux citoyens pauvres pour assister aux assemblées sectionnaires, et la réduction de ces assemblées à une seule par décade (4 fructidor). C'était licencier la milice turbulente sur laquelle s'était appuyée la puissance des terroristes. Il fut défendu de porter d'autres noms que ceux de sa famille; et l'on mit ainsi fin à un scandale dont le ridicule acheva bientôt de faire justice. Enfin la Convention abolit en grande partie les entraves que le précédent régime avait mises à la délivrance des passeports et à la circulation dans l'intérieur. D'autres réformes étaient encore appelées par l'état de souffrance du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, et par la perturbation profonde que cinq années de déchirements avaient jetée dans toutes les relations civiles : la Convention y apportait une active sollicitude. Elle semblait avoir mis son ambition à cicatriser toutes les plaies que laissait après elle la tourmente révolutionnaire; selon l'expression d'un de ses orateurs, elle croyait le temps venu de fermer et d'asseoir la Révolution. C'était là une belle et noble ambition; mais cette tâche à laquelle elle aspirait, le destin ne la lui avait pas réservée.

Il y avait encore alors trop de division dans les esprits, trop d'hésitation

dans les opinions, trop d'agitation dans la société. Après la brusque secousse du 9 thermidor, l'ordre et le calme d'une organisation régulière ne pouvaient succéder ainsi sans transition à la situation violente dont on sortait à peine. Il était impossible que les éléments démagogiques soulevés par les terroristes rentrassent tout-à-coup dans l'obéissance et la subordination d'un ordre légal, sans s'insurger plus d'une fois encore contre un joug que leur règne passager leur avait dû rendre insupportable. On ne pouvait s'attendre que des artisans aux passions rudes et violentes, qui depuis un an remplissaient les administrations municipales et les comités révolutionnaires, expulsés maintenant de ces fonctions où ils pouvaient satisfaire à la fois et leurs haines politiques, et leurs animosités privées, et leur cupidité, et la soif de domination que la nature a mise au cœur de tous les hommes, se résigneraient silencieusement à rentrer dans les positions obscures d'où les avait tirés le bouleversement révolutionnaire, et où ils seraient poursuivis par le trop juste ressentiment de leurs innombrables victimes. Là devaient donc se trouver tous les éléments, non plus seulement d'une nouvelle opposition politique, mais d'une guerre sociale; car il serait toujours facile à des tribuns ambitieux ou fanatiques de réveiller l'exaspération des basses classes, en leur répétant qu'une usurpation injuste avait dépouillé le peuple de la part légitime que la Révolution lui promettait. La voix qui s'adresse aux passions mauvaises n'est toujours que trop certaine d'être entendue! D'ailleurs, au milieu même des actions de grâces dont l'immense majorité de la nation avait salué l'événement libérateur, bien des doutes se glissaient parfois qui préparaient un accès plus facile aux perfides suggestions des partisans du régime abattu. La nation avait appelé de tous ses vœux, comme elle avait accueilli de toutes ses bénédictions, la chute des échafauds et la fin de la Terreur; mais elle n'en restait pas moins fidèle au culte de la Révolution, et ce qu'elle redoutait surtout, c'était de la voir rétrograder dans sa marche : aussi les mots de *réaction* et de *contre-révolution*, perpétuellement mis en avant par les ennemis plus ou moins déclarés des Thermidoriens, répandaient-ils une vague inquiétude parmi les gens, toujours en trop grand nombre, qui s'arrêtent à la surface des mots plutôt qu'ils ne vont au fond des choses; et cette inquiétude seule pouvait devenir pour la Convention un obstacle sérieux. Tallien espéra prévenir le mal en provoquant une solennelle déclaration de principes de l'Assemblée Nationale. C'était en même temps se poser nettement à la tête du mouvement réparateur où la Convention était entrée. Le 11 fructidor, deux jours après la scène violente des Jacobins, il apporta à la tribune un long discours travaillé avec soin, où il avait cherché à poser les principes auxquels la Convention devait désormais s'attacher. « L'organisation de vos comités est terminée, y disait-il; » le gouvernement va reprendre sa marche. Mais nous ne devons, nous

1794. AN II.

11 fructidor. (28 août.)

1794. AN II. » ne pouvons pas nous le dissimuler, l'ombre de Robespierre plane en» core sur le sol de la République. Les esprits si long-temps divisés, si » violemment agités, ne sont point encore rapprochés comme le désirent » tous les bons citoyens. Il faut donc s'expliquer aujourd'hui avec franchise; » il faut surtout que l'on sache que la Convention Nationale est fermement » déterminée à soutenir le gouvernement révolutionnaire. Il faut apprendre » à ceux qui parlent d'un cinquième acte révolutionnaire que la Convention » Nationale seule opérera ce dénouement, et qu'il ne sera terrible que pour » les mauvais citoyens, les intrigants et les fripons. Il est temps que l'état » d'oscillation dans lequel nous vivons depuis trois décades cesse. Il est » temps que nous nous occupions du bonheur public, et non de querelles » particulières. Le peuple français appréhende que la Convention ne soit à » la veille d'éprouver une nouvelle secousse; et ses débats me paraissent » avoir tous les caractères qui ont toujours précédé celles qu'elle a essuyées : » des causes secrètes se mêlent aux causes apparentes qui la préparent... » Ces causes secrètes, selon Tallien, étaient, d'une part, l'aversion inspirée par les hommes qui avaient partagé la tyrannie de Robespierre; et, de l'autre, celle que leur inspiraient à eux-mêmes ceux qui se montraient disposés à les combattre. La cause avouée des dissentiments qui se produisaient chaque jour d'une manière plus prononcée était la différence des opinions sur le système auquel devait s'attacher désormais le gouvernement, les uns pensant qu'il devait continuer d'entretenir la terreur dans les esprits, les autres estimant qu'il ne devait plus reposer que sur la justice. Ces dissentiments, envenimés par les passions qui s'y mêlaient, pouvaient encore amener de nouvelles catastrophes qu'il était instant de prévenir; et le seul moyen de les prévenir était d'éclairer à fond et solennellement la question qui divisait les esprits.

Tout consistait à déterminer nettement ce qu'on entendait par *gouvernement révolutionnaire.*

Entendait-on par gouvernement révolutionnaire un gouvernement *propre à achever la Révolution*, ou bien *agissant révolutionnairement?* Ces deux sens étaient fort différents.

Agir révolutionnairement, c'était faire ce que la Révolution avait fait et dû faire au milieu des résistances opiniâtres qu'elle avait eus à surmonter; c'était renverser, briser, fouler aux pieds tous les obstacles; c'était anéantir ou jeter dans la poussière ce qui occupait le sommet de l'échelle, la royauté et l'aristocratie, et porter le peuple au pinacle; c'était, en un mot, opérer une subversion complète. La Révolution française avait été un acte de guerre, qui avait eu tous les citoyens pour armée, et tout l'État pour champ de bataille : demander si l'on devait continuer d'agir révolutionnairement, c'était donc demander si l'on devait continuer l'action insurrectionnelle, et

regarder encore la France comme un vaste champ de bataille, maintenant 1794.
que la victoire était complète, que tous les ennemis de la Révolution étaient AN II.
anéantis ou réduits à l'impuissance.

La question ainsi posée, la réponse ne pouvait être que négative.

Il ne fallait pas continuer l'action révolutionnaire en ce que cette action avait de violent et d'agressif.

Si l'on entendait par gouvernement révolutionnaire celui qui pouvait seul et devait nécessairement achever et assurer la Révolution, la question était de savoir quelles conditions il devait remplir pour parvenir à cette fin.

Ce gouvernement-là seul serait propre à achever et garantir la Révolution, qui saurait la faire aimer en même temps qu'il se ferait craindre de ses ennemis.

Mais, pour un gouvernement, il y avait deux manières de se faire craindre. L'une se bornait à surveiller les mauvaises actions, à les menacer et à les punir de peines proportionnées : c'était la crainte des lois, c'était la *justice;* l'autre consistait à menacer les personnes, à les menacer toujours et pour tout, à les menacer de tout ce que l'imagination pouvait concevoir de plus cruel : c'était la *terreur.*

Laquelle de ces deux craintes pouvait le mieux seconder, consommer, garantir la Révolution? Voilà à quoi se réduisait la question, voilà ce qu'il fallait examiner.

Ici Tallien traçait d'une main énergique un tableau palpitant de la Terreur. « Un gouvernement ne peut inspirer de terreur, disait-il, qu'en menaçant de peines capitales, qu'en en menaçant sans cesse, qu'en en menaçant tout le monde, qu'en en menaçant par des excès sans cesse renouvelés et sans cesse croissants. Il ne peut inspirer la terreur qu'en menaçant de la mort pour toute espèce d'action, et même pour l'inaction; qu'en en menaçant, et sur toute espèce de preuves et sans ombre de preuves; qu'en en menaçant par l'aspect toujours frappant d'un pouvoir absolu et d'une crainte sans bornes. Pour faire toujours trembler tout le monde, il est non seulement nécessaire de suspendre sur chaque action un supplice, mais sur chaque parole une menace, sur le silence une suspicion; il faut placer sous chaque pas un piége, dans chaque maison un espion, dans chaque famille un traître, sur les bancs du tribunal des assassins; il faut, en un mot, savoir mettre tous les citoyens à la torture par le supplice de quelques uns, et trancher la vie de ceux-ci de manière à abréger celle des autres : tel est l'art de répandre la terreur. Cet art appartient-il à un gouvernement régulier, libre, humain? ou bien est-ce l'art de la tyrannie? Le système de la terreur suppose des excès toujours nouveaux et toujours croissants. On n'a rien fait en abattant hier vingt têtes, si aujourd'hui on n'en abat trente, si demain on n'en abat soixante; et

1794. » quelque rapide que soit la progression, elle aura peine à suivre celle des
AN II. » ressentiments qui chaque jour s'allument dans les esprits.... »

Peut-être, poursuivait l'orateur, le système de la terreur pourra-t-il se déployer *sur les classes suspectes* sans atteindre les autres. « Mais je demande » à mon tour, continuait-il, comment il peut y avoir de la sécurité pour » quelqu'un là où il n'y a point de justice pour tous, là où l'on préjuge les » actions par les personnes et non les personnes par les actions. Il faut que » la terreur soit partout ou qu'elle ne soit nulle part. »

Après de nouveaux développements sur l'énervement produit dans la nation par le régime de la terreur, Tallien reprenait : « Je n'ajoute qu'une » réflexion : ce système a été celui de Robespierre. La Convention en a été » victime, jamais complice ; et sûrement elle ne prêtera pas l'oreille aux » orateurs qui osent lui proposer de prendre à son compte une partie des » crimes de Robespierre, en s'en déclarant la continuatrice. Ç'a été une » grande licence que de distinguer à la tribune de la Convention deux » sortes de justice. Il n'y a qu'une justice : c'est celle qui ne connaît point » les hommes, mais qui pèse les actions. Celle-là seule juge ; toute autre » assassine. »

Tallien se résumait dans cette conclusion que l'Assemblée Nationale devait maintenir un gouvernement révolutionnaire ; mais que ce gouvernement devait répudier l'arbitraire et se maintenir dans les strictes limites de la légalité. Ce devait être une institution sévère, mais pourtant assez juste pour préparer au bienfait d'une constitution libre.

Il proposait enfin de proclamer dans une déclaration solennelle que la Convention était résolue de maintenir jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire ; mais que la justice seule, et non plus la terreur, qui est l'arme de la tyrannie, serait désormais à l'ordre du jour. Cette déclaration aurait aussi contenu une profession de principes sur les assemblées primaires, vers lesquelles les agitateurs s'efforçaient en ce moment de ramener les pensées du peuple, et sur la liberté absolue de la presse.

Ce discours de Tallien, fort applaudi de la nouvelle majorité thermidorienne, fut vivement combattu par les orateurs de la Montagne. Ce qui importait, disaient-ils, c'était de marcher de concert vers le but commun, le salut de la patrie, sans retourner la tête vers des calamités passées dont nul ne pouvait décliner une part. Ils ajoutaient que frapper de réprobation tous les actes de la Terreur indistinctement, c'était faire le procès non seulement à la Convention, qui les avait tous sanctionnés, non seulement à la nation entière qui les avait soufferts, mais à la Révolution qui les avait nécessités. Malgré leurs efforts pour obtenir l'ordre du jour, le discours et les propositions furent renvoyés aux comités de Salut Public, de sûreté générale et de législation, et les trois comités réunis furent chargés de pré-

senter un rapport sur les meilleurs moyens d'action du gouvernement révolutionnaire par rapport à la Convention et par rapport au peuple. 1794 AN II.

Une nouvelle scène plus animée se préparait. Un homme, Lecointre de Versailles, qui n'avait vu qu'avec dégoût les excès de la terreur révolutionnaire, bien qu'il n'eût jamais cessé de siéger au milieu des plus ardents Montagnards, avait résolu de porter à la tribune une accusation positive contre ceux des membres des deux anciens comités qu'il regardait comme ayant, avec les triumvirs, participé le plus directement à ces excès. Membre d'une commission chargée de recueillir les papiers de Robespierre et de ses principaux complices, les documents de toute nature qu'il y trouva sur cette sanglante période achevèrent d'exalter son indignation et firent cesser ses dernières hésitations. Il avait fait part de son projet à Legendre et à plusieurs autres thermidoriens; mais ceux-ci l'en dissuadèrent, appréhendant la tempête que pouvait exciter une accusation prématurée, et craignant aussi de fournir de nouveaux prétextes, avant d'être suffisamment assis dans la position intermédiaire qu'ils avaient prise, aux inculpations de réaction contre-révolutionnaire dont le parti vaincu s'armait contre eux. Lecointre avait promis de s'abstenir, ou tout au moins d'ajourner son accusation; mais impatient de ces ménagements qui lui paraissaient dictés par une politique méticuleuse, il manqua à sa parole et annonça son dessein à la Convention dans la séance du 11 fructidor, le jour même où Tallien prononça son grand discours. Le lendemain il monta à la tribune, 12 fructidor. armé de sa volumineuse accusation. Elle se divisait en vingt-six chefs, et (29 août.) s'adressait à Billaud-Varennes, à Collot-d'Herbois et à Barrère, du Comité de Salut Public; à Vadier, à Amar, à Voulland et à David, du comité de sûreté générale. Ces sept terroristes étaient principalement inculpés d'avoir comprimé par leur atroce système de gouvernement tous les citoyens de la République, et d'avoir étendu ce système d'oppression et de terreur jusque sur les membres de la Convention Nationale; de n'avoir jamais proposé le remplacement des membres qui manquaient dans le Comité de Salut Public, et de s'être perpétués dans leurs fonctions dictatoriales; d'avoir concouru avec Robespierre et Couthon à la rédaction de l'abominable loi du 22 prairial; d'avoir employé des formes iniques dans le jugement de Danton; d'avoir plusieurs fois ordonné la mise en jugement de cinquante à soixante personnes en même temps, pour des délits différents; de n'avoir point prévenu la Convention de l'absence de Robespierre du Comité depuis quatre décades; enfin, de n'avoir pris, ni dans la nuit du 8, ni dans la journée du 9 thermidor, aucune mesure pour assurer la tranquillité publique et la sûreté de la Convention.

La lecture des vingt-six chefs d'accusation fut écoutée dans un profond silence; mais elle fut à peine achevée qu'un des collègues de Lecointre sur

1794. AN II. les bancs de la Montagne, Goujon du département de l'Ain, s'élança à la tribune. Au nom de la concorde qu'invoquaient sans cesse ceux-là mêmes qui se plaisaient à jeter chaque jour des ferments de discorde au sein de la Convention, il conjura l'Assemblée de repousser une accusation qui menaçait la République de nouveaux déchirements. » Mon cœur est suffoqué, s'écria-t-il, quand je vois avec quelle froide tranquillité on suscite » au milieu de nous des semences de division, quand je vois avec quel » calme phlegmatique on propose la perte de la patrie. Hier un membre, » dans un discours préparé, vint nous dire qu'il ne fallait plus de terreur, » comme si la terreur pouvait renaître, comme si quelqu'un de nous ne » gémissait pas des excès où nous avons été entraînés; aujourd'hui on » vient vous apporter des pièces contre des hommes qui ont bien servi la » Révolution. Eh! la plupart des reproches qu'on leur fait ne portent-ils pas » sur la Convention elle-même? Oui, c'est la Convention, c'est le peuple » français qu'on accuse, puisqu'ils ont souffert la tyrannie de l'infâme » Robespierre! Je demande que la discussion cesse à l'instant... »

— Non, non! crient une foule de voix.

— Je demande que la discussion continue, dit Billaud-Varennes.

Goujon insiste, cependant, pour un ordre du jour pur et simple, ou pour le renvoi des pièces à une commission. Billaud prend la parole après lui. « Il n'y a pas de doute, dit-il, que si les faits qui viennent d'être arti» culés sont vrais, ceux à qui on les impute ne soient de très grands cou» pables; il n'y a pas de doute que si les crimes qu'on a avancés sont réels, » nous ne devions porter nos têtes sur l'échafaud; mais je défie Lecointre » de justifier son accusation. Les discours qui ont été prononcés ici par » Robespierre et par Saint-Just ont déjà répondu pour nous aux reproches » que Lecointre vient de nous faire; car Robespierre et Saint-Just avaient » aussi proscrit les hommes que l'on veut frapper aujourd'hui... » S'attachant à ce biais adroit qui paraît répondre à des inculpations dont la réfutation directe eût été difficile, au moins quant au plus grand nombre, Billaud ajoute que c'est lui et ses collègues qui ont partout combattu Robespierre, dans le Comité, dans la Convention, aux Jacobins, et que s'ils ne l'avaient pas ouvertement attaqué plus tôt, c'est que les circonstances avaient été constamment si difficiles, si critiques, qu'il avait fallu attendre jusqu'au 9 thermidor pour accomplir un projet formé depuis long-temps. « On a parlé de Danton, poursuit Billaud; eh! qui ne voit qu'on veut sacri» fier les meilleurs patriotes sur la tombe de ce conspirateur?... »

— Oui, oui! s'écrie toute la Montagne. Billaud reprend : « Si le sup» plice de Danton est un crime, je m'en accuse, car j'ai été le premier » à dénoncer Danton. J'ai dit que si cet homme existait, la liberté était » perdue; s'il était resté dans cette enceinte, il serait devenu un point

« de ralliement pour tous les contre-révolutionnaires. Danton était le com- 1794.
» plice de Robespierre. Je déclare que si les intrigants, si les voleurs... » AN II.

— Le mot est prononcé, interrompt Bourdon de l'Oise; il faudra le prouver.

— Je me charge de le prouver pour un, réplique Duhem.

— Nous le prouverons pour d'autres, ajoutent plusieurs voix parties du haut de la Montagne. On sait que cette inculpation d'immoralité était le reproche le plus habituel que les Montagnards rigides jetassent à la face des anciens amis de Danton, devenus le noyau du parti thermidorien.

« Quand on a la conscience pure, poursuit Billaud-Varennes au milieu de » cette avalanche d'interruptions, on ne craint pas la lumière : aussi suis-je » le premier à demander que les pièces annoncées par Lecointre soient lues a » la tribune. Il faut que le voile soit déchiré; il faut que le peuple connaisse » ses véritables amis, et ceux qui veulent le poignarder en sacrifiant les » hommes qui se sont mis constamment entre leur conscience et la guillo- » tine pour sauver la République. » Cambon paraît ensuite à la tribune. Il revendique pour tous les membres des deux comités sans distinction les inculpations dirigées par Lecointre contre quelques uns d'entre eux seulement, et demande que la Convention passe à l'ordre du jour. Les cris, *oui, oui!* — *non, non!* se croisent et se confondent; le bruit et l'agitation augmentent de moment en moment. Vadier s'est précipité vers la tribune, tenant un pistolet à la main; il annonce qu'il va se brûler la cervelle si l'Assemblée refuse d'entendre sa justification. Cette démonstration déplacée ajoute au tumulte; le président se couvre, et annonce que la séance est levée. Les cris recommencent avec plus de force, surtout sur les bancs de la Montagne. — L'appel nominal ou la mort! crie Duhem en s'agitant comme un frénétique. — Je demande la parole! s'écrie Amar. — Donne-la à tout le monde, reprend Duhem en se tournant vers Thuriot, qui occupait le fauteuil. Nous voulons discuter.

Thuriot espère, par un tempérament, ramener le calme dans l'Assemblée. « Je crois qu'il est du devoir de la Convention de concilier l'intérêt du » peuple français avec l'intérêt de la justice, dit-il. L'intérêt du peuple veut » qu'on rejette avec indignation les inculpations présentées par Lecointre; » l'intérêt de la justice veut que le soupçon ne plane point sur les membres » inculpés. L'ordre du jour pur et simple a irrité nos collègues; ce sentiment » était naturel. Déclarons que nos collègues qu'on a voulu inculper se sont » toujours comportés selon le vœu national et celui de la Convention; ajou- » tons que la Convention rejette avec la plus profonde indignation la dénon- » ciation de Lecointre, et qu'elle passe à l'ordre du jour. » Cette proposition est adoptée à une très grande majorité.

Vivement combattue par la Montagne, qui avait à défendre son passé

1794. AN II. mis en cause; mal soutenue par les Thermidoriens, qui la désapprouvaient comme impolitique et prématurée; faiblement secondée d'abord, puis entièrement abandonnée par la Plaine, qui n'aimait pas que l'on revînt sur des souvenirs d'oppression peu honorables pour son courage, et qui d'ailleurs suivait l'impulsion des nouveaux chefs dont elle avait adopté la bannière, la démarche de Lecointre devait échouer. Pour un grand nombre de ceux qui se trouvaient appelés à prononcer, cette démarche avait d'ailleurs contre elle l'impression encore trop récente du pouvoir des accusés. Il est dans l'âme humaine des sentiments secrets qui, pour échapper quelquefois à l'œil observateur, n'en influent pas moins fréquemment sur l'accomplissement des faits de l'histoire. Écoutons, à ce sujet, les curieuses révélations d'un témoin oculaire. « Par une de ces faiblesses qui n'honorent pas le cœur humain, l'amour-propre des représentants semblait flatté de voir se rapprocher d'eux ces hommes hier encore si puissants et si redoutables; on briguait l'honneur de leur conversation, l'avantage de leur toucher la main. On croyait lire encore son devoir sur leur front. C'étaient des rois détrônés, dont on s'honorait d'être l'avocat. Cependant ils étaient devenus plus liants. Billaud-Varennes tâchait de donner à ses yeux effrayants un caractère plus doux, à sa voix tranchante une expression plus moelleuse, à son front pâle et défait plus de sérénité*. » Le même écrivain achève ainsi le portrait des membres des deux anciens comités : « Leur teint et leur physionomie étaient flétris, sans doute par le genre de travaux pénibles et nocturnes auxquels ils s'étaient livrés. L'habitude et la nécessité du secret leur avaient imprimé sur le visage un sombre caractère de dissimulation; leurs yeux caves, ensanglantés, avaient quelque chose de sinistre. Le long exercice du pouvoir avait laissé sur leur front et dans leurs manières je ne sais quoi de fier et de dédaigneux. Les membres du comité de sûreté générale avaient quelque chose des anciens lieutenants-généraux de police, et ceux du Comité de Salut Public quelques formes des anciens ministres d'État. »

Si les ennemis des terroristes avaient peu sujet d'être contents de la décision de l'Assemblée, les amis des membres inculpés ne s'en montraient guère plus satisfaits. Les uns et les autres disaient que la Convention avait passé trop légèrement sur une affaire aussi grave, et dès le même soir on annonçait hautement que le lendemain on reviendrait sur l'accusation de Lecointre. Au-dehors, l'opinion publique se montrait généralement favorable à la démarche courageuse du député de Versailles, et l'ordre du jour dont elle avait été suivie produisit dans le public une certaine agitation. Des groupes animés remplissaient les Tuileries, le Carrousel et le Palais-Royal. Le lendemain 13 une affluence extraordinaire s'était portée à la

* J.-J. Dussault, *Fragment pour servir à l'histoire de la Convention Nationale.*

Convention. Aussitôt après la lecture du procès-verbal, un député de la Montagne réclama la parole sur l'incident de la veille. Il dit que le tumulte qui avait régné pendant la délibération n'avait pas permis à l'Assemblée Nationale de fixer l'opinion publique par un décret qui fût digne d'elle et du peuple français, sur l'acte d'accusation porté contre les membres de ses comités. On réclama une nouvelle lecture de la dénonciation, suivie d'une discussion solennelle, afin que les membres inculpés pussent avoir la faculté de répondre, et de convaincre ainsi la nation qu'ils ne redoutaient point de lui rendre compte de ce qu'ils avaient fait pour son salut. Vainement quelques uns des principaux Thermidoriens, Tallien, Legendre, Fréron, Dubois-Crancé, que les Montagnards accusaient hautement d'avoir poussé Lecointre à sa démarche, bien qu'en réalité elle eût eu lieu à leur insu et contre leur opinion; vainement, dis-je, insistèrent-ils pour le maintien de l'ordre du jour : l'Assemblée décida que la discussion était rouverte. Lecointre alors fut appelé à la tribune pour y donner une nouvelle lecture de ses vingt-six chefs d'accusation, et les appuyer de pièces probantes. Il commence au milieu d'une agitation mal contenue. A peine a-t-il lu le premier article, qui accusait les membres inculpés « d'avoir comprimé par la terreur tous les citoyens de la République, en signant et faisant mettre à exécution des ordres arbitraires d'emprisonnement, » qu'une foule de voix de la Montagne lui crient : Les pièces! les pièces! — Elles sont au comité de sûreté générale, répond Lecointre; ce sont les ordres d'élargissement d'une multitude de citoyens incarcérés sans cause qui prouvent ma première accusation.... Lorsque je veux éclairer la religion de l'Assemblée Nationale du flambeau qui a éclairé la mienne.... je pense que des faits universellement connus.... que la notoriété publique....

1794. AN II. 13 fructidor. (30 août.)

Mais l'opposition était déterminée à ne rien entendre. A chaque phrase, à chaque parole de Lecointre, elle interrompt et réclame des pièces qu'elle sait bien ne pouvoir pas être fournies.

— Citoyens collègues....

— Les pièces!

— Accordez-moi la parole....

— Les pièces!

— Si l'Assemblée ne veut pas entendre....

— Les pièces! les pièces!

— Je demande, s'écrie Cambon, que sur chaque article dont les preuves écrites ne seront point fournies, la Convention déclare que l'accusation est fausse et calomnieuse.

— Puisque la France a été opprimée ainsi que la Convention, dit une autre voix, il faut donc accuser aussi le peuple de ne pas s'être insurgé.

— C'est la Révolution qu'on inculpe! ajoute un autre.

1794. — Combien t'es-tu vendu, Lecointre? lui crie un troisième.

AN II. Lecointre poursuit ainsi péniblement au milieu des cris, des interpellations injurieuses et des quolibets de la Montagne, et arrive à la fin de sa longue lecture sans avoir pu obtenir, même sur les griefs les mieux avérés, un seul moment d'attention sérieuse. Le but des amis des membres inculpés était atteint. Goupilleau prend aussitôt après la parole, et dit que la Convention Nationale pouvait juger maintenant si la dénonciation qui venait de lui être faite était utile ou non à la chose publique. Il demande à l'Assemblée de se reporter à l'époque où le Comité de Salut Public avait pris les rênes du gouvernement. Quelle était alors la situation de la France? Quatre principales places du Nord étaient au pouvoir des ennemis; Toulon était livré aux Anglais; la Vendée, en proie aux brigands et aux rebelles, inspirait avec raison les plus grandes craintes. « Or, poursuivait Goupilleau, » quand il s'agit de juger la vie politique des individus, il faut aussi mettre » les services qu'ils ont rendus en balance avec les fautes qu'ils ont pu commettre.... »

— Ils n'ont point commis de fautes, interrompent les fanatiques de la Montagne.

Goupilleau répète sa phrase et continue : « Je porte mes regards sur le » passé; je vois que des fautes et des injustices ont été commises : je cherche » à en découvrir l'origine, et je la trouve dans les événements inséparables » d'une grande révolution.... Ici, après avoir examiné chaque chef d'accusation en particulier, vous devez être convaincus que ce n'était pas le » procès de sept membres, mais celui de la Révolution qu'on voulait faire. » Vous devez vous être convaincus aussi que cette accusation avait pour » second mobile le dessein de jeter la division parmi les membres de la Convention Nationale. Je demande que la Convention maintienne le décret » qu'elle a rendu hier. »

Goupilleau n'avait plaidé que des raisons d'excuse; ce n'était pas assez pour les exaltés de la Montagne. Elie Lacoste s'écrie que l'intention de Lecointre était de faire flotter le drapeau blanc sur le Palais National, et il demande contre lui un décret d'arrestation. Legendre demande, comme Goupilleau, le maintien du décret de la veille. Collot-d'Herbois prend la parole. Il se félicite, lui et ses collègues accusés comme lui, de la discussion qui vient d'avoir lieu; elle était nécessaire pour éclairer l'opinion; elle aurait aussi produit un grand bien, en ce qu'elle devait empêcher les accusations de se renouveler. Cambon court à la tribune, et reproduit la motion qu'il a déjà faite de flétrir par un décret solennel une accusation qui n'a pu s'étayer d'aucune pièce digne de foi. Cette motion, vivement appuyée par tout un côté de l'Assemblée, entraîne enfin la majorité, et l'accusation de Lecointre est déclarée fausse et calomnieuse au milieu des plus vifs applaudissements.

Malgré ce triompbe apparent, les anciens comités ne pouvaient s'aveugler sur leur force réelle vis-à-vis de la Convention Nationale et de l'opinion. Dans le Comité de Salut Public, aussi bien que dans le comité de sûreté générale, toute influence active sur la marche ultérieure de la Révolution était déjà enlevée aux chefs du régime de la Terreur, et le renouvellement quartenaire, dont l'époque était arrivée, allait, sans doute, y faire entrer encore de nouveaux Thermidoriens. Le sort avait désigné pour la sortie du 15 fructidor Carnot, Robert Lindet et Barrère; Collot-d'Herbois et Billaud, qui se virent annulés, offrirent leur démission, que la Convention accepta, en décidant que Carnot et Lindet, dont on appréciait les talents administratifs, resteraient en remplacement des deux démissionnaires. Par une sorte de point d'honneur, Tallien donna aussi sa démission. Dans une république, dit-il, nul homme ne devait se mettre à la place des principes : si sa présence dans un comité pouvait être une pierre d'achoppement, un obstacle au succès révolutionnaire; s'il pouvait jeter parmi les représentants du peuple des germes de dissension, il ne devait pas balancer un instant à immoler ses ressentiments particuliers sur l'autel de la patrie, et à se condamner lui-même à un ostracisme volontaire. Les députés Delmas, Cochon, Fourcroy et Merlin de Douai, remplacèrent dans le Comité les quatre membres sortants.

1794. AN II.

15 fructidor. (1er septemb.)

La retraite spontanée de Tallien n'amortit cependant pas la haine que lui avaient vouée les partisans et les séides du parti vaincu. Le surlendemain, 17 fructidor, il fut violemment dénoncé à la tribune de la société populaire, et rayé pour la seconde fois de la liste des membres après une discussion où les plus fougueux Jacobins, Loys, Carrier, Levasseur de la Sarthe, Fayau, Lacombe, s'emportèrent contre lui en déclamations virulentes. Fréron et Lecointre furent compris dans la même radiation. Cet acte caractéristique du club jacobin montre quel progrès rapide y avait fait en peu de temps l'opposition factieuse contre les principes réparateurs que les Thermidoriens avaient substitués au régime des terroristes. Tout ce qui s'annonçait comme préparant le retour à un régime de justice et de modération y était attaqué sous le nom de modérantisme et de contre-révolution; toute répression, tout châtiment des rapines et des excès sans nombre du sans-culottisme y étaient dénoncés comme autant de symptômes d'un système d'oppression organisé contre les *patriotes*. Alors, comme toujours, ce titre de patriotes était revendiqué comme la propriété exclusive des opinions les plus exagérées. Les discours violents, les adresses incendiaires, étaient accueillis au sein des Jacobins par des applaudissements frénétiques; la société votait, au milieu des acclamations, l'impression et l'affiche sur tous les murs de Paris d'adresses présentées par des sociétés affiliées, et où se lisaient des phrases telles que celles-ci : « Montagne de Sinaï, tonne, frappe, écrase!

1794. AN II. Patriotes, sortez de votre léthargie quand les aristocrates se réveillent. Donnez un nouveau tranchant à la hache nationale. C'est à vous de démasquer et de nous signaler les ennemis du bien public : nous demandons seulement à les connaître. Loin de relâcher les prisonniers, il faut les resserrer plus étroitement, et donner une activité plus énergique au glaive révolutionnaire. *Les aristocrates doivent payer les fautes qu'ils ont fait commettre aux patriotes.* »

Rarement les haines de parti manquent-elles de trouver un instrument dans le bras de quelque fanatique obscur. Dans la nuit du 23 au 24 fructidor, Tallien fut assailli non loin de sa maison par un assassin aposté, et atteint d'un coup de pistolet dont la balle lui fracassa l'épaule gauche. Par bonheur la blessure ne fut pas mortelle. Cette lâche attaque produisit le lendemain dans Paris une grande sensation, et ajouta encore au profond sentiment de réprobation qu'inspiraient à la masse de la population ceux qu'on nommait les continuateurs de Robespierre. Bien que l'assassin eût réussi à prendre la fuite, il était impossible de méconnaître d'où partait le coup. Les amis politiques de Tallien surtout s'en émurent vivement. Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, Merlin de Thionville dénonça à la tribune de la Convention, dans une sortie véhémente, la faction anarchique qui voulait ramener la France sous le joug de la Terreur, et qui avait pour centre le club des Jacobins. « Il est temps de tout dire à la Convention Nationale, » s'écria-t-il; il est temps qu'elle ouvre les yeux sur le précipice dans lequel » on veut l'entraîner, et qu'elle fasse un pas en arrière pour frapper plus » sûrement les ennemis du peuple.... » De vifs applaudissements, partis de la presque totalité des bancs de l'Assemblée, avaient accueilli ces premières paroles; ce fut au milieu des marques continuelles d'une chaleureuse approbation que Merlin poursuivit : « Existe-t-il des continuateurs de Robes» pierre? Le sang qui a coulé cette nuit répond assez.... Le peuple ne veut » plus deux autorités.... Il veut que le règne des assassins finisse. Il ne pense » pas que ceux qui les premiers ont proclamé le règne de la justice après le » régime affreux que la France a traversé, que ceux qui, armés du poignard » de Brutus, ont traîné les triumvirs à cette barre, veuillent ramener une » nouvelle tyrannie après avoir détruit la tyrannie odieuse de Robespierre... » Eh bien, citoyens, je vous dénonce ici les assassins de mon pays; je vous » dénonce des hommes qui se sont montrés autrefois les amis de la liberté, » mais qui se sont rangés maintenant parmi les fauteurs de la désorganisa» tion sociale. Je vous dénonce des hommes teints du sang de milliers de » victimes, et qui aujourd'hui veulent couvrir leurs forfaits en ramenant la » terreur sur le tribunal qui doit les juger, en effrayant la Convention elle» même; je vous dénonce une société trop fameuse, une société qui a puis» samment aidé à renverser le trône, mais qui aujourd'hui, n'ayant plus

» de trône à détruire, veut renverser la Convention.... Lisez la séance qui a 1794
» eu lieu hier aux Jacobins : vous y verrez les victimes indiquées, et des AN II.
» représentants du peuple mis sous les poignards.... Hier on prononçait aux » Jacobins ces mots sinistres : *Des mesures de sûreté générale ont été prises ; il* » *s'en prépare encore d'autres dans le silence.* Hier on a osé y faire entendre » ces paroles impudentes : *Les crapauds du Marais relèvent la tête ; ils n'en* » *seront que plus tôt anéantis....* Il y a été arrêté qu'une députation viendrait » ici à la barre demander à la Convention si elle était déterminée à sauver le » peuple. Et savez-vous quels hommes ont été choisis pour rédiger cette in- » solente adresse ? C'est un Carrier, contre lequel se dressent des milliers de » victimes englouties sans jugement dans la Loire ; c'est Royer, l'ex-substitut » de l'infâme Fouquier-Tinville ; c'est Billaud-Varennes, ci-devant membre » du Comité de Salut Public !... On a ajouté qu'aujourd'hui le cri de *Vive la* » *Convention* était le mot de ralliement des aristocrates !... »

« Je crois en avoir assez dit, reprend Merlin, un moment interrompu par » les acclamations de l'immense majorité de l'Assemblée, je crois en avoir » assez dit pour déterminer la Convention, sinon à fermer la société des Ja- » cobins, au moins à ordonner qu'aucun de ses membres n'en puisse faire » partie.... Et moi aussi j'ai été aux Jacobins ; et moi aussi j'y ai appelé le » peuple à l'insurrection contre un roi parjure. Aujourd'hui je dis au peuple : » Veux-tu conserver ta liberté? veux-tu conserver la Convention, seul cen- » tre autour duquel tu puisses te réunir ? Ce n'est pas par de vaines paroles » que tu peux espérer de terrasser tes ennemis. Peuple, arme-toi de ta puis- » sance, et, la loi à la main, fonds sur ce repaire de brigands ! »

La Montagne était restée muette sous cette écrasante philippique et devant les démonstrations unanimes du reste de la Convention. Duhem, celui-là même qui la veille avait prononcé, au sujet des *crapaux du Marais*, les paroles que Merlin venait de rapporter, essaya néanmoins de disculper les Jacobins et de rejeter sur l'aristocratie le crime de la nuit précédente. Quelque sympathie que l'accusation de Merlin rencontrât dans l'immense majorité de ses collègues, un certain nombre d'esprits moins hardis reculaient cependant encore devant l'immense réputation révolutionnaire du club jacobin, et redoutaient l'effet que pourrait produire sur le peuple la mesure vigoureuse qui venait d'être indirectement réclamée. Ceux-là disaient que l'idée de dissoudre les Jacobins n'entrerait jamais dans l'esprit des représentants de la nation ; que les Jacobins avaient bien servi et serviraient encore la patrie ; et que si quelques factieux, quelques agitateurs, s'étaient glissés parmi eux, ce n'était pas la Société qu'il fallait écraser, mais ce petit nombre d'agitateurs. Durand de Maillane, interprète de cette nombreuse portion de l'Assemblée que la Montagne se plaisait à flétrir sous la dénomination méprisante de Marais, revint sur le propos attribué à Duhem, et sur la

1794. AN II.

question plus grave soulevée par Merlin. Il demanda si, après avoir aboli toutes les corporations, l'Assemblée Nationale pouvait souffrir auprès d'elle une corporation rivale, qui, par ses innombrables affiliations, exerçait sur l'opinion publique une dangereuse influence, et qui pouvait à chaque instant exciter dans le pays de nouveaux orages. — Si vous tuez la mère, vous tuez les enfants! s'écria une voix de la Montagne. C'était là, en effet, le but que l'on voulait et que l'on espérait atteindre. Après deux heures d'un débat animé, l'Assemblée mit fin à la discussion en renvoyant toutes les propositions aux comités de gouvernement, chargés, ainsi qu'on l'a vu, de présenter à la Convention un rapport général sur la situation de la République.

4e sans-culottide (20 septemb.)

Ce rapport, impatiemment attendu par tous les partis, fut enfin apporté à l'Assemblée Nationale dans la séance de la 4e sans-culottide, avant-dernier jour de la seconde année républicaine. La rédaction en avait été confiée à Robert Lindet. Robert Lindet appartenait à l'ancien Comité de Salut Public; mais il était du nombre des membres laborieux qui y étaient restés exclusivement occupés de travaux administratifs, et qui n'avaient jamais participé d'une manière active aux proscriptions politiques. Ce choix, de la part des Thermidoriens, était comme l'annonce et le gage de la fusion des opinions sages et des esprits pratiques, à quelque nuance politique qu'ils appartinssent. Le rapport lui-même était écrit dans de louables intentions de conciliation; les vainqueurs du 9 thermidor semblaient s'y être attachés surtout, peut-être même au prix de quelques concessions, sinon sur les choses, au moins sur les idées, à éloigner des esprits toute pensée de réaction contre-révolutionnaire. On y montrait d'abord la Révolution assurée par le triomphe de nos armes. « Vous avez tout fait pour la liberté lorsque vous avez su donner une si haute opinion de ses défenseurs, disait le rapport en terminant cette partie préliminaire de son travail. Vous avez conquis l'opinion des peuples : ils ne demandent plus si vous avez un gouvernement. Ils savent qu'entretenir les plus nombreuses armées de la terre, couvrir la mer de vaisseaux, combattre et vaincre par terre et par mer, appeler le commerce du monde, c'est savoir se gouverner. »

Le rapport traçait ensuite à grands traits le tableau des crises principales de la Révolution, plaçant encore sur la même ligne le 14 juillet et le 10 août, le 31 mai et le 9 thermidor. Sans vouloir dissimuler ni les malheurs ni les crimes de la triste période qui avait immédiatement précédé cette dernière époque, il en rejetait la faute plus encore sur le malheur des temps que sur la volonté des hommes. Arrivé aux mesures qui avaient suivi le 9 thermidor, le rapport les caractérisait ainsi : « Vous avez consacré vos premiers soins à faire renaître la confiance et la sécurité; vous avez rendu des bras à l'agriculture; vous avez rendu quelques citoyens au commerce et aux arts; on a rendu la liberté à des vieillards, à des infirmes.

« Quelques esprits inquiets ont conçu de vives alarmes. On a craint ou on a feint de craindre qu'une marche rétrograde ne vous fît tomber dans de nouveaux précipices. Ce sentiment paraît avoir inspiré ces pétitions, ces adresses que vous avez reçues de plusieurs sociétés populaires, et d'un plus grand nombre de comités révolutionnaires... 1794. AN II.

» La nation elle-même n'a vu dans le redressement des abus que le retour aux règles et aux principes. Mais on ne peut se dissimuler que les esprits inquiets cherchent à propager leurs opinions et leurs craintes avec une extrême activité. Ils emploient tous les moyens qui sont à leur disposition, correspondance, démarches, députations; ils publient que le gouvernement n'a plus sa force ni son énergie, que des aristocrates mis en liberté oppriment les citoyens, que les patriotes sont sacrifiés aux nombreux ennemis que leur courage et leur audace leur ont suscités.

» Organes du vœu des Français, hâtez-vous de prévenir les suites de ces nouvelles dissensions! Les haines exaspérées, suite inévitable de la diversité des opinions révolutionnaires et de craintes réelles ou supposées, produisent toujours de funestes résultats. Annoncez à la France que le gouvernement sera maintenu dans toute sa force; qu'entre vos mains il conservera ce caractère de puissance et de sévérité qui comprimera tous ses ennemis et ne laissera renaître aucune faction...

» Le vœu de la France, poursuivait le rapport, rappelle aujourd'hui à leurs travaux et à leurs professions un grand nombre de citoyens qui les avaient suspendus pour remplir des fonctions publiques. Ils savent que leurs fonctions étaient temporaires, et que le dépôt du pouvoir trop longtemps conservé dans les mêmes mains devient un objet d'inquiétude politique, et pour la liberté un objet d'alarme... »

On voit avec quels ménagements le rapport rappelle ces mesures importantes qui, en supprimant la plupart des comités révolutionnaires et en renouvelant les autres, avaient dû jeter tant d'irritation dans la classe si remuante et si dangereuse que ces mesures atteignaient. Le rapporteur s'appliquait ensuite à rassurer la démocratie licenciée contre la crainte que lui devaient inspirer les ressentiments particuliers. « Ne craignez pas, disait-il à ces hommes, que la France vous abandonne aux ressentiments et aux vengeances. Vous avez défendu la cause sacrée de la liberté, et dans des temps d'orage vous avez usé d'un grand pouvoir que la nécessité avait créé. La nation ne veut pas que ceux qui ont dirigé et lancé la foudre contre ses ennemis en soient atteints et consumés. »

« Représentants du peuple, ajoutait le rapport, vous ne devez pas ralentir ou discontinuer les soins que la justice et l'humanité vous ont imposés. Faites rendre la liberté à tous ceux que des haines, des passions, l'erreur des fonctionnaires publics et les fureurs des derniers conspirateurs ont fait

1794. AN II. précipiter dans des maisons d'arrêt... Vous avez passé par tant de crises, le moment du passage a été souvent accompagné de tant de dangers, de tant d'incertitudes; vous avez vu quelquefois votre atmosphère chargée de tant de nuages, obscurcie de tant de ténèbres, que vous ne pouvez faire un crime à vos concitoyens éloignés de ce foyer de lumières d'avoir marché à pas incertains et chancelants, et de n'avoir pas prévu des événements qu'aucune théorie n'aurait osé ni pu soumettre à ses calculs. L'égarement ne se confond point avec la trahison ou la perfidie; vous séparez l'erreur du crime. »

Appliquant ici un principe d'éternelle justice invoqué par Tallien dans son discours du 11 fructidor et qui avait provoqué des cris de fureur dans l'antre des Jacobins, le rapport proclamait expressément que le crime est seulement dans les actes et ne doit pas se préjuger d'après les personnes. C'était renverser l'odieuse théorie sur laquelle se basait la loi des suspects; c'était rendre une place dans la grande famille aux classes que la fureur révolutionnaire avait proscrites en masse. Maintenant c'était au nom même de la Révolution et de l'égalité que les Thermidoriens plaçaient les classes proscrites sous l'égide de la loi commune. « Vous ne devez pas vous reporter au berceau de vos concitoyens, disaient-ils, ni vous rappeler quelle profession ils exerçaient pour fixer votre jugement. Examinez et pesez leur conduite : ils se sont prononcés par leurs actions. La politique des tyrans est de tout détruire; la vôtre est de conserver. Ce n'est pas pour vous seuls que vous avez fondé une République ; c'est pour tout Français qui veut être libre. Il ne vous est permis d'en exclure que le mauvais citoyen; mais le Français qui, après avoir sacrifié à l'ignorance et aux préjugés, a ouvert les yeux à la lumière, a expié ses égarements, a réparé ses fautes ou s'est montré votre émule dans la carrière, peut ici, comme vous, réclamer les droits de la nature et les principes de l'égalité. Vous êtes trop éclairés sur votre situation pour ne pas savoir combien de citoyens se sont égarés dans les routes de la Révolution. Ils sont venus enfin se rallier à la représentation nationale; voudriez-vous les rejeter de votre sein ?... »

Après le développement de ces considérations politiques, le rapport s'attachait à présenter à l'Assemblée Nationale un tableau fidèle de la situation de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des arts intellectuels, telle que la tourmente révolutionnaire l'avait faite. Les couleurs de ce tableau étaient sombres; mais on entrait dans une carrière nouvelle où le gouvernement aurait bientôt cicatrisé les plaies que cinq années de luttes acharnées laissaient après elles. « Rappelez la sécurité, disait le rapport, éteignez les flambeaux de la haine et de la discorde. Faisons oublier à nos concitoyens les malheurs inséparables d'une grande révolution. Disons-leur que le passé n'est plus à nous, qu'il appartient à la postérité; disons-leur qu'ils

ont combattu, qu'ils ont souffert pour la liberté, pour l'égalité; prouvons-leur enfin, et qu'ils sentent qu'ils sont libres, qu'ils sont tous égaux. » 1794. AN II.

Plus loin il disait encore : « Que vous faut-il, représentants du peuple, pour combler votre gloire et assurer le bonheur de la France? De l'union, de la confiance. Ne nous reprochons ni nos malheurs ni nos fautes. Avons-nous toujours été, avons-nous toujours pu être ce que nous aurions voulu être en effet? Nous avons tous été lancés dans la même carrière. Les uns ont combattu avec courage, avec réflexion; les autres se sont précipités, dans leur bouillante ardeur, contre tous les obstacles qu'ils voulaient détruire et renverser : chacun de nous a contribué à fonder et à affermir la République, à conserver les amis, à détruire les ennemis de la liberté et de l'égalité. Qui voudra nous interroger et nous demander compte de ces mouvements qu'il est impossible de prévoir et de diriger? La Révolution est faite; elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait dans la guerre que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrêtassent? N'étions-nous pas en état de guerre contre les plus nombreux et les plus redoutables ennemis? Quelques revers n'ont-ils pas irrité notre courage, enflammé notre colère? Que nous est-il arrivé qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours ordinaire de la vie? »

Le rapport appelait, en terminant, l'attention de l'Assemblée sur les causes secrètes des mouvements qui continuaient d'agiter quelques esprits, et qui répandaient encore l'inquiétude au sein des masses. Dans cette partie délicate de sa tâche, l'organe de la commission thermidorienne s'étudiait plus que jamais à envelopper ses paroles de tous les ménagements qui pouvaient en adoucir la portée. Il parlait seulement d'hommes qui ne s'étaient jetés dans la Révolution que parce qu'au milieu des troubles qui en étaient inséparables ils s'étaient promis de l'exploiter largement dans leur intérêt personnel : plusieurs n'avaient que trop réussi, « et la Révolution avait eu ses taches. » Après la chute des derniers conspirateurs, ces hommes pervers s'étaient ralliés sous la commune inspiration d'une mauvaise conscience; et redoutant justement que le retour de l'ordre ne devînt le signal de leur châtiment, ils n'avaient rien épargné pour éveiller dans la nation des craintes sans fondement et de fausses inquiétudes. Toute leur politique était de persuader à la France que leurs dangers étaient les siens. « Vous tirerez encore un grand parti de cette situation, poursuivait le rapport : continuez d'éclairer la nation, de rassurer les patriotes sincères que leur zèle ou leurs passions perfidement exploitées auraient pu égarer. Des erreurs, des fautes, des abus de pouvoir, des actes arbitraires ne sont-ils pas des maux inséparables d'une grande révolution? Mais s'il est des crimes qui exigent une prompte expiation, vous n'imposerez pas silence aux tribunaux. La jus-

1794. AN II. tice nationale a ses droits, auxquels il ne nous est pas permis de porter atteinte. Les citoyens que l'on a vus partager les alarmes des coupables ne vont-ils pas se séparer d'eux? N'abandonneront-ils pas la cause de ces criminels imposteurs? La France verra bientôt le crime et l'imposture isolés, mendiant un appui et ne le trouvant pas. »

Robert Lindet résumait son long travail par ce programme sommaire : « Rendre la liberté à tous les hommes utiles, imprimer le sceau de l'humiliation sur l'oisiveté, rappeler les institutions à leur origine et les pouvoirs à leur centre; honorer le travail, encourager le commerce, répandre des lumières, établir de fréquentes communications entre le peuple et ses représentants, poser enfin les bases de l'instruction publique : tels sont les seuls moyens que vos comités ont cru devoir vous proposer pour remplir vos vues, soutenir l'éclat de la nation française, et assurer sa gloire et sa prospérité. »

A la suite de ce rapport venait une série de projets de décrets qui furent accueillis avec enthousiasme et votés par acclamation. Par le premier décret il était enjoint au comité de sûreté générale et aux représentants en mission d'examiner sans délai les réclamations des commerçants, des laboureurs, des artistes, des pères et mères des citoyens présents aux armées, qui étaient ou avaient des parents en état d'arrestation. — Un second décret prescrivait aux municipalités et aux comités de section qui refuseraient des certificats de civisme de spécifier les motifs de leur refus. — Un troisième décret portait que dans le cours de chaque décade un cahier d'instruction serait lu dans toutes les communes devant le peuple assemblé, dans le but de ranimer l'amour du travail, d'affermir les citoyens dans les principes de la morale et de l'attachement à leurs devoirs, de leur rappeler les grands événements de la Révolution et de leur présenter les avantages des sciences utiles et des arts. — Un quatrième décret ordonnait la création d'une *école normale*, pour former de jeunes professeurs et répandre ainsi l'instruction par toute la France. — Enfin plusieurs autres décrets réglementaires organisaient d'utiles mesures pour tirer de leur état de souffrance l'agriculture, le commerce, l'industrie, les approvisionnements et les finances.

Oubli pour le passé, union pour l'avenir : tel était donc le programme thermidorien. Ce langage était nouveau, après l'effroyable oppression à laquelle on échappait à peine. Le temps n'était pas venu encore où l'on pouvait porter de la Révolution un jugement dégagé de préventions et de partialité; mais c'était beaucoup déjà, en présence de la tourbe fanatique qui criait trahison contre tout relâchement dans les mesures de la Terreur, d'oser reconnaître hautement que la Révolution avait parfois dépassé le but, et que les excès de 93 avaient souillé la noble cause de 89. Cependant, de quels ménagements infinis les rédacteurs du rapport sont obligés d'envelop-

par leurs aveux et leur langage, pour ne pas heurter de front des opinions qui, un mois auparavant, étaient imposées sous peine de mort! Un autre fait montre mieux encore combien, après une pareille crise, il est difficile d'en répudier complétement le triste héritage. Un décret déjà ancien avait ordonné la translation du corps de Marat au Panthéon, et l'expulsion des restes de Mirabeau, que l'Assemblée Constituante y avait fait déposer avec une pompe royale. Les Jacobins vinrent demander en députation, dans les derniers jours de fructidor, que la cérémonie fût enfin célébrée pendant les sans-culottides. La Convention n'osa pas se refuser à l'exécution d'un décret dont la nation entière avait à rougir; et Paris fut condamné à subir à la fois le spectacle de cette hideuse apothéose et de cette horrible profanation.

1794. AN II.

5e sans-culottide (21 septemb.)

Cette concession, pour le moins inutile, n'amena pas même une journée de trêve entre les Thermidoriens et leurs irréconciliables adversaires. La veille, le président des Jacobins adressait à une députation de leurs affiliés de Marseille ces paroles où se révèlent les espérances du parti : « Reportez dans le Midi le feu civique dont vous êtes embrasés. Les conspirateurs qui nous attaquent aujourd'hui ne sont ni plus forts que Lafayette, qui a été anéanti, ni plus astucieux que les Girondins, qui ont succombé sous la massue nationale. *Leurs successeurs ne tarderont pas à les suivre;* » — et le jour même de la translation du corps de Marat au Panthéon, Merlin de Thionville lançait contre eux du haut de la tribune nationale une nouvelle attaque non moins vive que la première. Ce fut à l'occasion d'un débat animé auquel avait donné lieu la nouvelle d'un mouvement populaire excité à Marseille par les sans-culottes. Merlin montra les Jacobins de Paris fomentant par leur correspondance les dispositions factieuses des exaltés des départements, de ceux du Midi surtout, toujours portés aux mouvements extrêmes. « Convention Nationale, s'écria-t-il, jusques à quand souffriras-» tu à côté de toi une puissance que le peuple n'a point voulue; une puis-» sance qui demande et qui reçoit des promesses de renfort, qui a à sa dis-» position des bataillons, qui corrompt et déprave l'opinion, qui dit que les » aristocrates seuls crient *Vive la Convention!* qui retire son affiliation à une » société qui a osé prendre le nom d'*Amie de la Convention;* une puissance » pour qui l'attachement inviolable aux principes éternels est une raison » d'exclusion, et qui regarde comme autant de preuves de conspiration avec » Pitt, Cobourg et le roi de Prusse, l'amour de la justice, le désir de la » paix et les vœux pour le bonheur public? N'oserez-vous pas vous prononcer » avec le peuple, qui connaît vos ennemis et les siens; avec le peuple, qui » ne veut d'autre autorité que celle dont il a investi la Convention Nationale? » Les assassins de mon pays, les conspirateurs de thermidor existent en-» core à côté de vous, et vous ne les avez pas frappés! Le repaire des bri-» gands qui ont juré de s'unir contre la vertu et la justice existe encore

1794. AN II. « comme dans la nuit du 9 au 10 thermidor, et vous ne l'avez pas nettoyé « des immondices qui l'encombrent! Attendez-vous donc que, redoublant « d'audace, ils viennent encore vous braver et vous attaquer à force ouverte? « Non, citoyens : veuillez fermement, et leur règne est détruit.... »

— Merlin montre le bout de l'oreille, lui crie une voix de la Montagne; il veut détruire les sociétés populaires.

— Je montre l'oreille tout entière, réplique avec véhémence l'impétueux orateur; je veux la fin des crimes que des scélérats appellent encore *politiques*, pensant par là on atténuer l'horreur et sauver leurs complices. Je périrai, ou le système des égorgeurs ne prévaudra pas!....

AN III. — 2 vendém. (23 septemb.) Ces orageux débats se renouvelèrent deux jours après, et amenèrent cette fois à la tribune un nouvel antagoniste des Jacobins : ce fut Legendre, ce fougueux boucher que son amitié pour Danton avait rangé dans le parti des *Indulgents*, noyau des Thermidoriens, et à qui les formes abruptes d'une sorte d'éloquence naturelle avaient valu quelques succès de tribune. Legendre avait jusque là gardé la neutralité, et nous l'avons vu improuver formellement l'accusation de Lecointre; mais irrité de l'attitude hostile qu'avaient prise les principaux meneurs des anciens comités, qui, sans avoir le courage de se prononcer eux-mêmes, poussaient sourdement leurs adhérents à l'opposition contre les Thermidoriens, il avait juré de démasquer ces tartufes de patriotisme, dont le but était de reconquérir par l'intrigue le pouvoir qu'ils avaient perdu sous le coup de l'indignation publique. Ruamps ayant pris la parole pour dévoiler, disait-il, les dilapidations commises par Barras et Fréron pendant leur mission dans le Midi : Tais-toi, lui cria Legendre, tu n'es que le lieutenant : ce sont tes chefs qui te soufflent; — et s'élançant à la tribune, il continua avec emportement : « Il est « temps que la République ouvre les yeux sur les hommes qui voudraient « mener la Convention comme ils mènent aujourd'hui la société des Jaco- « bins. Ce ne sont pas ceux qui crient qui sont le plus à craindre: ce sont ceux « qui gardent le silence, baissent la tête, et ici comme aux Jacobins se « cachent derrière la toile, poussant en avant cette légion de lieutenants qui « crient pour eux...... Et ces lieutenants eux-mêmes, qui sont-ils? Ce sont « ces hommes qui ont rendu l'Océan témoin de leurs crimes, qui ont rougi « la mer par le reflux ensanglanté de la Loire. Citoyens, le navigateur qui « recevait le baptême en passant sous le tropique, craindra désormais de « recevoir un baptême de sang!..... Bientôt on les reconnaîtra tous, ces « hommes qui dans une circonstance mémorable osèrent faire rivaliser la « Commune avec la Convention; ces hommes voudraient, après avoir été té- « moins de la chute de la Commune du 9, la ressusciter aujourd'hui aux Ja- « cobins; ces hommes qui ont fait du club populaire un théâtre où chacun « d'eux joue un rôle, un rôle plus ou moins odieux. L'histrion est sur les

» planches, et Robespierre au trou du souffleur.... Je déclare, avec l'énergie 1794
» et la franchise d'un républicain, que ceux qui après avoir aidé à renverser AN II
» le tyran voudraient le remplacer, périront comme lui. »

Cette discussion avait eu lieu le 2 vendémiaire, second jour de la troisième année de l'ère républicaine; elle fut suivie de près d'un manifeste adressé par la société des Jacobins à toutes les sociétés populaires de la République, comme pour servir de contre-poids au rapport de Robert Lindet. Dans ce manifeste, les Jacobins ne manquaient pas d'affirmer, selon la formule consacrée, que l'aristocratie et le modérantisme relevaient une tête audacieuse. « La réaction funeste occasionnée par la chute des triumvirs se perpétue, ajoutaient-ils; et du sein des orages conjurés par les ennemis du peuple, est sortie une faction nouvelle qui tend à la dissolution de toutes les sociétés populaires. » Mais affectant de séparer cette *faction* de la Convention, les Jacobins affichaient le plus grand respect pour l'Assemblée Nationale : c'était le mot d'ordre du jour. Et cette affectation hypocrite, que les meneurs avaient jugée utile à leur sécurité aussi bien qu'à leurs desseins, était poussée à un tel point, qu'un citoyen inconnu ayant prononcé à leur tribune quelques paroles irrévérencieuses pour la Convention, le président l'interrompit sévèrement, et le coupable fut livré par la société elle-même au comité de sûreté générale. Il est vrai que dans le même temps la société réclamait avec instance la mise en liberté de plusieurs agitateurs signalés, que le comité avait fait arrêter de son propre mouvement.

La lutte entre le parti de la modération et la queue du terrorisme devenait ainsi chaque jour plus prononcée et plus violente; déjà elle avait franchi l'enceinte des deux assemblées dans lesquelles se corporifiaient en quelque sorte les deux principes ennemis, et elle avait envahi, non pas seulement les sections, mais aussi les rues et les places publiques. Pour la première fois depuis cinq ans la populace enrôlée sous le drapeau jacobin rencontrait des adversaires qui osassent lui tenir tête. Une nouvelle milice, milice volontaire dont le zèle avait plus besoin d'être contenu qu'excité, s'était rapidement formée à la voix des Thermidoriens. Presque exclusivement composée de jeunes gens appartenant aux classes moyennes, et de ceux qui dans une classe plus élevée avaient échappé aux échafauds, il n'était pas un de ceux qui en faisaient partie qui n'eût une perte à déplorer et une victime à venger. Une feuille fondée par Fréron depuis le 9 thermidor, sous le titre exhumé d'*Orateur du peuple*, était devenue le journal d'adoption de la *jeunesse dorée :* c'était ainsi qu'on nommait cette troupe ardente qui dans son costume, non moins que dans ses habitudes et dans son langage, s'attachait à présenter le plus parfait contraste avec le langage ordurier, les habitudes grossières, les vêtements sales ou négligés et l'extérieur repoussant des porteurs de carmagnole. Des cheveux tressés

1794. AN III. par derrière et relevés en cadenette, une cravate haute dite à la *muscadine*, des souliers très découverts, un habit carré à collet noir ou vert et un crêpe au bras : tel était l'uniforme commun servant de ralliement et de signe de reconnaissance à la troupe dorée. A l'ignoble *Ça ira* et à l'hymne marseillaise adoptés par la tourbe sans culotte, ils opposaient un autre chant républicain intitulé *le Réveil du peuple ;* au cri de *Vivent les Jacobins* ils répondaient par le cri de *Vive la Convention.* Ils ne se montraient jamais sans être munis de vigoureux bâtons ; toute autre arme, au moins ostensible, leur était interdite. On les voyait paraître en troupes plus ou moins nombreuses dans le jardin du Palais-Royal et dans les Tuileries, attaquant et pourchassant, aux grands applaudissements de l'immense majorité des spectateurs, les groupes de sans-culottes qui depuis long-temps avaient l'habitude de s'y réunir. Il en résultait des rencontres fréquentes, dans lesquelles les Jacobins avaient presque constamment le dessous ; les tribunes de la Convention, celles même du club jacobin, et les assemblées des sections où depuis un mois la bourgeoisie s'était remontrée en force, étaient aussi autant de théâtres de rixes presque journalières entre les deux partis. Aller à la chasse aux Jacobins était bientôt devenu pour une jeunesse toujours un peu exaltée, non plus seulement un acte de représailles, mais une affaire de ton et presque de mode. Le caractère français commence à reparaître sous l'enveloppe factice de cette austérité d'emprunt dont les sectaires de 93 ont voulu l'affubler. Un tel état de choses constituait, sans doute, une déplorable anarchie ; mais à défaut de force morale, l'autorité était bien obligée de recourir à la force matérielle, ou du moins d'en tolérer l'emploi contre ceux-là mêmes qui en avaient fait pendant quinze mois un si effroyable usage. D'ailleurs, les bâtons de la troupe dorée semblaient une assez innocente représaille des horribles boucheries de la Terreur.

Un soir les Jacobins s'étaient trouvés en majorité dans une ou deux assemblées sectionnaires ; le rapport de Robert Lindet, dont les comités de gouvernement avaient fait l'envoi, y fut reçu par des huées et des sifflets. On ne voulut pas en écouter la lecture, et on fit lire en place l'Adresse des Jacobins. Ces scènes de désordre, dénoncées à la Convention le 12 vendémiaire, y furent l'occasion d'une nouvelle démonstration contre les Jacobins et contre leurs chefs. Laporte signala les membres licenciés des ci-devant comités révolutionnaires comme formant près de l'Assemblée Nationale un foyer permanent de désorganisation. Il existait dans Paris, dit-il, une caste de nouveaux privilégiés qui se prétendaient les patriotes exclusifs, et qui traitaient d'aristocrates tous ceux qui n'avaient pas obtenu d'eux des certificats de civisme dans leurs orgies. Non moins dangereuse que les castes anti-révolutionnaires contre lesquelles la France avait dû déployer des mesures rigoureuses, celle-ci voulait ramener la tyrannie par l'assassinat. C'était là

12 vendém. (3 octobre.)

que l'influence de Robespierre s'était fait sentir d'une manière déshonorante pour la Révolution. Comme mesure de répression et d'épuration, Laporte demandait que tous les fonctionnaires publics de Paris fussent tenus de justifier au comité de sûreté générale de l'emploi de leur temps dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Appuyée par Fréron, mais présentée par Bentabolle et par Bourdon de l'Oise comme insuffisante, cette mesure fut renvoyée au comité de sûreté générale. Legendre saisit cette occasion pour reprendre et développer l'accusation qu'il avait plutôt annoncée que formulée dans la séance du 2 vendémiaire. « La France entière, dit-il, apprendra avec joie le châtiment des complices et des partisans de Robespierre; mais ne pensez pas que le tyran n'eût de complices que parmi les autorités constituées : il en avait aussi parmi ses collègues. Il faut que la vérité soit connue sans ménagement; il faut que chacun de nous dise : Si j'ai failli, si j'ai été coupable, voici ma tête... Oui, poursuit Legendre en s'animant, il existe des complices de Robespierre jusque dans la Convention. Ce sont ceux qui la veille de son supplice lui jetaient encore un encens sacrilége; ce sont ceux qui sont venus le lendemain dire insolemment : Il y a six mois que nous connaissions les desseins de Robespierre; nous ne l'avons pas voulu dire dans la crainte de causer des déchirements..... Quoi! vous saviez, vous voyiez que l'on conspirait, et vous ne l'avez pas dénoncé! et vous craigniez des déchirements! Je sais que je vais ouvrir une discussion terrible; mais je brave les murmures et les récriminations. J'ai juré au peuple que je suppléerais au défaut de talent par l'énergie que la nature m'a donnée. J'ai promis au peuple que je porterais toujours ma ceinture de probité. » 1794. AN III.

Legendre rappelle alors les circonstances qui avaient précédé et préparé l'événement du 9 thermidor. Il dit que Robespierre n'avait été attaqué que parce que ses collègues avaient craint de se voir exclus du pouvoir qu'ils voulaient partager avec lui; que la jalousie, et non le patriotisme, avait poussé à cette attaque les anciens membres des comités. « Je le déclare à la Convention, ajouta-t-il; Billaud, Collot et Barrère sont à mes yeux des conspirateurs. Représentants, j'ai fait mon devoir; c'est maintenant à vous de faire le vôtre. Je vous en somme au nom du peuple! »

Cette nouvelle accusation, ainsi jetée inopinément au milieu de l'Assemblée qui un mois auparavant avait solennellement repoussé celle de Lecointre, occasionne le plus grand tumulte dans les rangs de la Montagne, où siégent les membres inculpés. Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud demandent à la fois la parole, et se succèdent à la tribune. Ils répètent les arguments qui déjà une fois avaient entraîné le vote de l'Assemblée. Ils disent que la prudence leur avait commandé d'agir ainsi qu'ils l'avaient fait; que dénoncer plus tôt la tyrannie et les projets liberticides de Robespierre, quand l'opinion qu'il avait captée le couvrait encore d'une égide presque

1794. impénétrable, c'eût été se livrer soi-même à l'échafaud au lieu d'y conduire
AN III. les triumvirs, et consolider le tyran au lieu de l'abattre. S'armant habilement de l'inertie où la terreur retenait alors la Convention elle-même, ils disent que le silence dont on les accuse, tous les députés en sont également coupables; qu'ils ne pouvaient pas plus que chacun de leurs collègues dans l'Assemblée; que ce que Tallien avait fait le 9 thermidor, il fallait donc accuser aussi la Convention de ne l'avoir pas fait six mois plus tôt. Ils répètent que pour accuser Robespierre avec quelque chance de succès devant l'opinion et devant l'Assemblée elle-même, il fallait attendre que l'on eût en main des preuves irrécusables; que deviner long-temps à l'avance un homme d'une dissimulation aussi profonde n'était d'ailleurs pas chose facile; qu'enfin il était étrange que l'on accusât d'être les complices du tyran ceux-là mêmes qu'il avait marqués comme ses premières victimes. Ils ajoutent que l'on ne peut avec justice faire peser une accusation sur trois membres seulement de l'ancien comité, quand ceux de leurs collègues qui siégeaient avec eux ont été constamment solidaires de toutes les mesures qui s'y prenaient, et ils invoquent à cet égard le propre témoignage de Carnot et de Prieur de la Côte-d'Or. Ainsi directement interpellés, ceux-ci se croient tenus en honneur d'accepter une part de responsabilité dans des mesures politiques auxquelles personne n'ignore qu'ils sont toujours restés étrangers; ils ne le font néanmoins qu'avec une sorte de réserve. Carnot convient avoir tout signé en commun avec les inculpés, mais de confiance, et sans avoir jamais lu les actes auxquels il apposait sa signature. — « S'ils m'ont trompé, je l'ignore, ajoute-t-il; mais, ayant toujours délibéré avec eux, je déclare que je ne m'en séparerai point. » Prieur ajoute que l'usage constant du comité était de signer de confiance les arrêtés pris par chacun des membres dans ses attributions spéciales, sauf ceux de police générale, qui n'étaient signés que de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon.

Grâce au vague que laissait dans l'accusation la position un peu embarrassée des accusateurs, qui n'osaient ni ne pouvaient tout dire, il était aisé de prévoir que l'issue allait encore une fois en être favorable aux inculpés; un membre de la droite, Devars, essaya de la préciser davantage. « Ceux-là » sont sans doute les complices de Robespierre, s'écria-t-il, qui, ayant en main » toutes sortes de moyens de démasquer le tyran, n'en ont point fait usage; » ceux-là sont les complices de Robespierre, qui dans la crainte chimérique » de causer un déchirement dans la République ne le dénoncèrent pas. On » a tout fait pour donner de la consistance au tyran. Barrère a dit à cette » tribune que ceux qui attaquaient le patriote Robespierre étaient des con» tre-révolutionnaires. Quand Robespierre présentait des mesures liber» ticides, qui les soutenait? Barrère, Billaud et Collot; et lorsque quelques » représentants du peuple voulaient s'élever contre la tyrannie qu'exerçait

» Robespierre, qui leur fermait la bouche? toujours Barrère, Billaud et » Collot... » 1794. AN III.

— Je vais répondre! s'écrie Barrère.

— Je vous en défie! réplique Devars.

— Il semble, dit une voix de la Montagne, que l'on veuille venger la mort de Capet et de Danton.

La discussion allait devenir orageuse; Merlin de Thionville, dont on ne pouvait suspecter les intentions, élève la voix pour réclamer l'ordre du jour. Il ne fallait pas, dit-il, donner à l'étranger et aux ennemis de la Révolution le spectacle de divisions intestines dont Pitt et l'aristocratie se réjouiraient. Il demanda qu'une commission de douze membres fût chargée d'examiner les inculpations dirigées contre les trois membres de l'ancien comité, et d'éclairer la conscience de la Convention. Cette proposition fut décrétée à une immense majorité. On peut juger, d'après l'issue de cette nouvelle accusation, que l'Assemblée, un mois auparavant, avait déclarée fausse et calomnieuse, du progrès que l'opinion et les esprits avaient fait dans cet intervalle.

L'Assemblée Nationale avait proclamé les principes réparateurs qu'elle entendait substituer désormais aux principes subversifs de la Terreur révolutionnaire: elle avait essayé, d'une main encore timide, de soumettre les Jacobins à l'action du gouvernement; enfin, elle tenait suspendue sur la tête des principaux meneurs du club, comme une menace permanente, la commission d'examen qu'elle venait de décréter au sujet de la dénonciation renouvelée par Legendre : mais quelques esprits plus impatients no voyaient là que des palliatifs qui bientôt seraient insuffisants contre le déchaînement des passions ennemies que l'on avait irritées sans les dompter. « Se borner à des mesures partielles, disaient-ils, c'est accuser son impuissance devant le mal que l'on signale; prétendre fixer l'opinion publique par des adresses, c'est ouvrir la lice à tous les faiseurs d'adresses de la République. C'est par de bonnes lois, c'est par des mesures d'une énergie salutaire, c'est par un gouvernement à la fois sage et vigoureux, que la Convention doit fixer l'opinion publique. Que la Convention saisisse d'une main ferme les rênes du gouvernement; qu'elle se repose davantage sur elle-même, et moins sur quelques individus en qui elle tend toujours à laisser se concentrer le pouvoir : elle n'aura plus à craindre alors de voir s'élever peu à peu au-dessus d'elle des meneurs qui l'asservissent après l'avoir séduite. » Ceux qui parlaient ainsi oubliaient que le propre des grandes assemblées a toujours été et sera toujours d'être conduites et dominées par quelques hommes plus habiles, plus éloquents, plus actifs, plus intrigants ou plus audacieux que les autres. Ce qui était vrai dans ces reproches par lesquels ils cherchaient à stimuler l'énergie de la Convention, c'est que pour extirper le mal qui ron-

1794. AN III. geait le gouvernement et la société, il fallait porter le fer jusqu'à la racine. Il n'est pas de compromis possible avec l'anarchie : il faut briser le joug ou le subir.

13 vendém. (4 octobre.) Dès le lendemain de la scène occasionnée au sein de la Convention par les propositions de Legendre, la discussion fut ramenée sur le sujet qui préoccupait tous les esprits. Ce fut Bourdon de l'Oise, un des nouveaux membres du Comité de Salut Public, qui, cette fois, en prit l'initiative. « Puisque le » jour des vérités est arrivé, dit-il, il faut en faire entendre ici qui retenti- » ront dans le cœur de tous les amis de la patrie. Savez-vous pourquoi nos » armées sont constamment victorieuses? c'est parce qu'elles observent une » exacte discipline. Ayez dans l'État une bonne police, et vous aurez un bon » gouvernement. Savez-vous d'où viennent les éternelles attaques dirigées » contre le vôtre? c'est de l'abus que font vos ennemis de ce qu'il y a de » démocratique dans votre Constitution. C'est par l'exercice impur du droit » de pétition, c'est par l'abus des sociétés populaires, qu'on veut nous entra- » ver : c'est à ces abus qu'il faut porter remède. Manifestez fermement la » volonté de n'entendre à votre barre aucune pétition collective, aucune » pétition dont les principes ne soient garantis par des signatures. Ne nous » jouons pas des garanties : c'est sur elles qu'est fondé le bonheur social. » Armons-nous de justice contre les fripons et les intrigants ; faisons forte- » ment la police des pétitions et des sociétés populaires, et le calme se réta- » blira, et nous assurerons le bonheur en même temps que le repos de notre » pays. » Après Bourdon de l'Oise, plusieurs députés prennent successivement la parole, et parlent dans le même sens. Pelet et Thirion demandent un décret qui défende aux membres de la Convention de faire partie d'aucune société populaire ; tous deux font parfaitement ressortir les graves inconvénients auxquels cette disposition mettrait un terme. « Ne pouvant » circonvenir les membres du gouvernement dans le sein même des comités, » disent-ils, tous les intrigants se sont rapprochés d'eux aux Jacobins, » pour tout obtenir de la faveur de ceux dont ils se faisaient les créatures. » Les germes de division qui se sont manifestés parmi nous viennent en » grande partie de cette influence que quelques membres de la Convention » se sont créée au-dehors en abusant de leur position dans le gouvernement. » En même temps que le but et l'essence des sociétés populaires sont ainsi » détournés et pervertis, on voit s'élever à côté du gouvernement ces in- » fluences rivales qui menacent la liberté et la sécurité publique. » L'Assemblée convertit immédiatement la proposition en décret. Mais de vives réclamations partent de la Montagne ; on demande à grands cris l'appel nominal. La discussion se rouvre, et l'on entend encore Dubois-Crancé, qui s'élève avec une juste indignation contre le simulacre d'épuration des Jacobins après le 9 thermidor. Sur sa motion, appuyée par Bourdon de l'Oise, la Conven-

tion reconnaît par un nouveau décret que l'épuration des Jacobins après la conspiration de thermidor a été illusoire, et elle charge les trois comités réunis de Salut Public, de sûreté générale et de législation de lui faire un prompt rapport sur les moyens de rendre cette société utile à la chose publique. 1794. AN III.

On peut imaginer aisément quelle rumeur ce décret produisit le soir aux Jacobins. Les orateurs du club soutinrent que la Convention n'avait pu prendre un pareil arrêté sans excéder ses pouvoirs et violer la prérogative du peuple, consacrée d'ailleurs par la Déclaration des Droits. C'était au peuple que les Jacobins appartenaient, dirent-ils; en exclure un seul citoyen ou lui en interdire l'accès, était un acte de tyrannie auquel la société ne se soumettrait pas, elle qui avait combattu et renversé toutes les tyrannies. Si la société des Jacobins était régénérée ainsi que l'entendaient les auteurs de la proposition, elle appartiendrait aux régénérateurs; ce ne serait plus la société du peuple, mais de quelques hommes ou de quelques comités. Les Jacobins voulaient achever la Révolution, et leurs ennemis voulaient marcher en sens inverse. Cette première explosion passée, quelques membres sinon plus modérés, du moins plus politiques, ramenèrent cependant les esprits à des résolutions moins extrêmes. Raisson, que nous avons vu figurer dans une démarche précédente de la société près de la Convention, dit que l'Assemblée Nationale avait un droit incontestable sur la société populaire de Paris, de même que sur toutes les autres; que par conséquent c'était moins le décret en lui-même qui devait appeler la sollicitude des Jacobins, que les motifs qui l'avaient dicté et les mesures que la société devait prendre. Il demanda, et sa motion fut adoptée, que les Jacobins, forts de leurs principes et de la pureté de leur patriotisme, prévinssent la Convention dans la mesure qu'elle avait décrétée; qu'ils apportassent eux-mêmes à la barre de l'Assemblée la liste de leurs membres, et, quel que fût le mode d'épuration adopté, s'il arrivait que quelques noms fussent marqués d'exclusion, qu'on les livrât à la publicité. Mais, dès la séance suivante, entraînés de nouveau par quelques têtes exaltées, les Jacobins revinrent sur cette décision, ne voulant pas, dirent-ils, reconnaître à qui que ce fût un droit d'épuration qui n'appartenait à personne qu'aux sociétés elles-mêmes. Emanées directement du peuple, elles n'avaient et ne pouvaient avoir aucune puissance au-dessus d'elles.

Les Jacobins n'étaient pas le seul foyer d'agitation qui existât dans Paris en opposition au gouvernement conventionnel. L'ancien club électoral, qui s'était formé à l'Archevêché antérieurement au 31 mai, n'avait pas suspendu ses séances. Une mesure récente des comités l'avait expulsé de son ancien local; depuis lors il s'était réfugié au Louvre, dans une des salles du Musée. Héritier de la violence démagogique des anciens Cordeliers, le club électoral

1795. AN III. réunissait ce qu'il y avait à Paris d'hommes les plus dangereux et les plus turbulents parmi les cerveaux brûlés et les brouillons. C'était de là qu'étaient parties depuis deux mois les pétitions les plus factieuses; c'était là que retentissaient chaque soir les motions les plus incendiaires. Moins en évidence que les Jacobins, il était aussi bien moins retenu dans son langage; ici on proclamait hautement ce qu'aux Jacobins on n'articulait qu'à demi-voix ou sous le voile plus ou moins transparent des circonlocutions oratoires. On y posait ouvertement en principe que la Convention n'ayant été envoyée que pour juger le dernier tyran et rédiger une Constitution, maintenant que sa double mission était accomplie, elle n'avait plus d'existence légale, et que la prolongation de ses pouvoirs était une usurpation dont le peuple devait faire justice par l'insurrection. Ces conciliabules anarchiques, plusieurs fois dénoncés à l'Assemblée Nationale, y faisaient sentir chaque jour plus fortement l'impossibilité d'asseoir un gouvernement régulier tant que les clubs auraient la liberté de prêcher aux classes ignorantes la désobéissance aux lois et le mépris de l'autorité.

La Convention avait arrêté, dans les premiers jours de vendémiaire, qu'une adresse à la nation serait rédigée par les comités réunis de Salut Public, de législation et de sûreté générale, afin de présenter au peuple, d'une manière nette, concise et vigoureuse, et comme un drapeau autour duquel se serrerait l'opinion publique, les principes déjà posés dans le rapport de Robert Lindet. Cambacérès en vint donner lecture au nom des trois comités,
18 vendém. (9 octobre.) dans la séance du 18. Fréquemment interrompue par d'unanimes applaudissements, elle fut adoptée au milieu d'acclamations enthousiastes. Cette adresse est en effet remarquable par la sagesse des principes autant que par la fermeté du langage; c'était un éloquent programme éminemment propre à donner à la Convention une immense force morale contre les fauteurs d'anarchie et les promoteurs de désordre. « Français, disait-elle en débutant, au milieu de vos triomphes on médite votre perte; quelques hommes pervers voudraient creuser au sein de la France le tombeau de la liberté! Nous taire serait vous trahir, et le plus saint de nos devoirs est de vous éclairer sur les périls qui vous entourent.

» Vos ennemis les plus dangereux ne sont pas ces satellites du despotisme que vous êtes accoutumés à vaincre; ce sont leurs perfides émissaires, qui, mêlés avec vous, combattent votre indépendance par l'imposture et par la calomnie.

» Les héritiers des crimes de Robespierre et de tous les conspirateurs que vous avez terrassés s'agitent en tous sens pour ébranler la République, et, couverts de masques différents, cherchent à vous conduire à la contre-révolution à travers les désordres et l'anarchie. »

Après avoir rappelé la période de compression à laquelle avait mis fin

l'événement du 9 thermidor, l'adresse poursuivait : « Rendus à votre première énergie, vous ne souffrirez plus que quelques individus imposent à votre raison, et vous n'oublierez pas que le plus grand malheur d'un peuple est celui d'une tourmente continuelle. 1794 AN III.

» Ralliés à la voix de vos représentants, vous ne perdrez jamais de vue que la garantie de la liberté est tout à la fois et dans la force du peuple et dans sa réunion au gouvernement qui a mérité sa confiance.

» De son côté, la Convention nationale, constante dans sa marche, appuyée sur la volonté du peuple, maintiendra, en le régularisant, le gouvernement qui a sauvé la République.

» Elle le maintiendra dégagé des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte, et avec lesquelles nos ennemis affectent de le confondre ; elle le maintiendra dans toute sa pureté et dans toute son énergie, malgré les tentatives de ceux qui veulent altérer l'une ou exagérer l'autre... Ne confondez pas avec ceux qui ont constamment soutenu la cause de la liberté ceux pour qui l'agitation est un besoin et le désordre un moyen de fortune ; écoutez les premiers, fuyez les autres. »

Après avoir exprimé les sollicitudes, exposé les pensées et manifesté les intentions de la Convention, l'Adresse rappelait au peuple quelques principes sacrés, quelques vérités éternelles trop souvent oubliés ou foulés aux pieds dans le cours des luttes révolutionnaires. Elle proclamait la souveraineté de la loi et le caractère sacré de la propriété. « Loin de nous, disait-elle, ces systèmes dictés par l'immoralité et la paresse, qui atténuent l'horreur du vol et l'érigent en doctrine ! Que l'action de la loi assure donc le droit de propriété, comme elle assure tous les autres droits du citoyen.

» Mais qui doit établir la loi ? Le peuple seul, par l'organe des représentants auxquels il a délégué ce pouvoir.

» Aucune autorité particulière, aucune réunion n'est le peuple ; aucune ne doit parler, ne doit agir en son nom...

» Dans sa fermeté, la Convention Nationale ne se départira jamais de la sagesse. Elle écoutera avec attention les réclamations qui lui seront adressées ; mais elle ne souffrira point que le droit d'éclairer et d'avertir devienne un moyen d'oppression et d'avilissement, et qu'il s'élève jamais des voix qui parlent plus haut que la représentation nationale... »

L'Adresse se terminait ainsi : « Fuyez ceux qui parlent sans cesse de sang et d'échafauds, ces patriotes exclusifs, ces hommes outrés, ces hommes enrichis par la Révolution, qui redoutent l'action de la justice, et qui comptent trouver leur salut dans la confusion et dans l'anarchie !

» Ne perdez jamais de vue que si le mouvement rapide et violent est nécessaire pour faire une révolution, c'est au calme et à la prudence de la terminer.

1794. AN III. « Unissez-vous donc dans un centre commun, l'amour et le respect des lois! »

Ce manifeste si sage, si mesuré, qui répondait si bien au besoin de l'opinion, produisit à Paris et dans le reste de la France un prodigieux effet. Tous ceux qui avaient conçu pour le système des terroristes l'horreur qu'il était si bien fait pour inspirer, applaudirent avec enthousiasme à une profession de principes qui, après le règne ensanglanté de l'arbitraire et de la violence, flétrissait la violence et répudiait l'arbitraire, et qui ne plaçait plus désormais la force de l'autorité que dans le respect de la loi; les esprits incertains ou défiants qui avaient craint que le mouvement de termidor ne ramenât la Révoluion dans une voie rétrograde, furent heureux de se rallier à une Assemblée qui jurait de consacrer toute son énergie à terminer et à consolider les conquêtes de la Révolution. Il ne restait pour adversaires à l'opinion à la tête de laquelle la Convention s'était placée, que deux classes d'hommes également irréconciliables, mais qui dès lors se trouvèrent en minorité: les révolutionnaires exagérés et les contre-révolutionnaires; d'un côté, cette tourbe impure que la subversion de 89 avait tirée du fond de la société pour la jeter à la surface, et dont la domination devait finir en même temps que finirait cet état de crise violente; de l'autre, les ennemis cachés de la Révolution elle-même, ceux qui redoutaient par-dessus tout de la voir se poser sur des bases stables, et qui voyaient dans les excès le moyen le plus certain et le plus prompt de revenir au passé par le dégoût du présent. Mais en dehors de ces deux classes, l'une anarchiste par nature, l'autre anarchiste par calcul, tout ce qui désirait sincèrement le retour à l'ordre, au calme, à la stabilité, après tant d'ébranlements funestes, tant de souffrances endurées et de sang répandu, applaudissait avec ivresse aux sages manifestations d'une Assemblée qui elle-même avait traversé de si rudes épreuves, et qu'une triste expérience des fureurs révolutionnaires, dont elle avait été la victime plus encore que la complice, ramenait aux conseils réparateurs de la modération. Pendant plusieurs jours une foule de députations des corps constitués, des tribunaux et des sections se succédèrent à la barre, félicitant la Convention des principes contenus dans son Adresse, exprimant la plus profonde horreur pour les hommes de sang auxquels sa fermeté avait arraché le pouvoir, et jurant de ne reconnaître d'autre centre que la représentation nationale.

L'isolement auquel se virent réduits les Jacobins dut leur faire pressentir leur fin prochaine; courageux seulement vis-à-vis des faibles et des timides, toute leur audace s'évanouit devant la fermeté de la Convention. Le coup qui vient de les atteindre, celui surtout qui les menace, semblent les avoir frappés de torpeur. Ils n'osent parler et ils craignent de se taire; ils ne savent ni quel langage tenir ni à quel parti s'arrêter.

Ils veulent répondre aux inculpations dont ils sont l'objet par une adresse énergique ; puis ils reviennent sur leur décision, craignant de fournir contre eux de nouvelles armes ; puis, enfin, ils décident qu'une adresse respectueuse sera portée à la barre de la Convention. Recourant à la dissimulation quand la force leur échappe, ils se font humbles et rampants pour éviter la foudre suspendue sur eux. En ordonnant une épuration sévère des sociétés populaires, la Convention, disent-ils, avait bien mérité de la patrie. Le manifeste qu'elle venait d'adresser au peuple français était le chef-d'œuvre de la raison. La nation allait enfin respirer ; les puissances coalisées ne compteraient plus sur les effets sinistres des crimes de l'intérieur, et les factieux du dedans étaient à jamais anéantis. Ils osaient ajouter : « Vous avez abattu le règne affreux de la terreur, et vous y avez substitué celui de la justice ; vous avez terrassé la faction des hommes de sang, et l'humanité a repris ses droits. Le gouvernement révolutionnaire n'intimidera que les fripons et les conspirateurs ; et le peuple, qui n'a d'autre centre que la Convention Nationale, vous soutiendra de toutes ses forces pour faire exécuter les sages principes contenus dans votre Adresse, qui maintenant est son unique boussole. Représentants, restez à votre poste ; la confiance du peuple français vous entoure. Malheur à la puissance qui voudrait s'élever à côté de la représentation nationale !... » L'Assemblée écouta dans un froid silence ces protestations hypocrites arrachées par la peur ; le mépris se mêlait maintenant à l'horreur qu'inspiraient ces hommes couverts de sang et de rapines, qui croyaient racheter cinq années d'atroces violences par quelques paroles lâchement serviles.

1794, AN III.

La commission chargée de préparer les bases d'un décret sur la police des sociétés populaires avait hâté son travail ; elle le soumit à l'Assemblée, dans la séance du 25 vendémiaire, par l'organe de Delmas, du comité de sûreté générale. Le projet, divisé en dix articles, était purement disciplinaire. Il interdisait, *comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la République*, toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre les sociétés, sous quelque dénomination qu'elles existassent. Il défendait pareillement toute pétition ou adresse en nom collectif ; elles devaient être individuellement signées. Quiconque signerait, comme président ou secrétaire, une adresse ou une pétition en nom collectif, serait arrêté et détenu comme suspect. Il était en outre prescrit à chaque société de dresser, immédiatement après la publication du décret, le tableau nominatif de tous les membres qui la composaient, avec indication de l'âge, de la profession et de la demeure de chaque membre. Ce tableau, renouvelé de trois mois en trois mois, serait adressé à l'agent national du district ou de la commune, et affiché dans le lieu des séances de la municipalité.

25 vendém. (16 octobre.)

1794. AN III. En ôtant aux sociétés populaires le droit de correspondance et d'affiliation, et en leur interdisant toute manifestation collective, ce décret détruisait la condition essentielle de leur existence; il leur enlevait par là ce qui faisait leur plus grande force, et conséquemment leur plus grand danger. Aux applaudissements qui en couvrirent la première lecture, la Montagne jugea que l'adoption était certaine si elle ne parvenait à reculer la discussion. Elle réclama donc à grands cris l'impression et l'ajournement, un décret aussi grave appelant, disait-elle, les plus mûres considérations de la part des représentants. Cette tactique échoua devant l'impatience de la majorité; la discussion fut immédiatement ouverte. Les adversaires de la mesure développèrent alors toutes les raisons qu'on y pouvait opposer; parmi eux on comptait un certain nombre de députés étrangers à toute préoccupation d'intérêt personnel, mais qui, dans leur ferveur républicaine, regardaient les sociétés populaires comme un élément nécessaire du gouvernement démocratique. Ceux-là ne concevaient pas comment on pourrait enlever aux agrégations d'hommes libres la faculté de communiquer entre elles. Sans doute les sociétés populaires ne devaient avoir au gouvernement aucune part active; mais elles avaient incontestablement des droits qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement de leur ôter. S'il y avait eu des abus, il fallait les réprimer, mais sans porter atteinte au droit qu'avaient tous les citoyens de communiquer entre eux. On oubliait que les sociétés que l'on voulait détruire avaient rendu d'immenses services à la cause populaire; qu'elles avaient sauvé la Révolution et la liberté. On oubliait qu'elles étaient le moyen le plus puissant de réunir les citoyens, d'entretenir en eux le feu sacré du patriotisme, et de maintenir cette puissante énergie qui seule pouvait imposer aux ennemis avoués ou secrets de la Révolution. — La loi et les obligations qu'elle impose doivent être les mêmes pour tous, répondaient les défenseurs de la mesure proposée; vouloir que quelques sociétés soient au-dessus de la loi commune, et qu'elles puissent s'élever impunément contre la représentatinn nationale, c'est vouloir éterniser le règne désastreux de l'anarchie. Tout délit ne doit-il pas être puni dans quelque lieu qu'il se commette? Hé bien, laissez à une société populaire le droit de prêcher impunément la révolte contre la Convention, et vous verrez bientôt tous les fauteurs de désordres, tous ceux qui n'ont pas le courage d'aller prêcher hautement la sédition dans les lieux publics, vous les verrez se retrancher dans les sociétés populaires et y provoquer au crime sous le manteau d'inviolabilité que la société étendra sur eux. Aucun bon citoyen ne repoussera une mesure dont le but n'est pas de détruire les sociétés populaires, mais de les soumettre à l'action efficace de la loi. « Les adversaires de la mesure, ajouta Rewbel, ont été forcés de convenir qu'on a mal à propos donné aux sociétés dites populaires une part dans

le gouvernement; ils auraient dû ajouter que cette part qu'on leur avait livrée, elles ne s'en sont pas contentées, et qu'elles ont tout envahi. Elles se sont établies en sociétés d'inquisition par toute la République, et ce sont des hommes de ces sociétés qui l'ont inondée de sang... » — Oui, oui! crient une foule de voix ; à bas les hommes de sang! — Rewbel reprend au milieu des applaudissements : « Il est temps de faire cesser cette odieuse inquisition ; il est temps de rapporter cette législation draconienne, ouvrage des dominateurs qui donnaient à ces sociétés une part active dans le gouvernement; il est temps de ramener tous les citoyens à l'égalité. » De nouvelles clameurs partent de la Montagne ; les cris : L'ajournement! l'ajournement! recommencent avec plus de force et d'ensemble. Merlin de Thionville s'élance à la tribune. « Lorsque vous avez décrété la République, s'écrie-t-il, » vous vous êtes tous levés d'un commun accord, et personne n'a demandé » ni impression ni ajournement; aujourd'hui il s'agit de la sauver, par une » prompte décision, des dangers dont les sociétés la menacent. Citoyens, il » ne faut pas craindre d'aborder cette caverne malgré le sang et les lambeaux » de cadavres qu'on jette aux patriotes qui s'y présentent. Il faut prendre » des mesures telles, que les fripons et les assassins disparaissent de ces » sociétés, et que les citoyens qui veulent s'occuper réellement des grands » intérêts de la République puissent s'y réunir avec sécurité et y discuter » avec calme. Je demande que, de même que vous avez décrété la Répu- » blique sans renvoi ni rapport, vous décrétiez, séance tenante, le projet » qui vous est présenté pour la sauver. » Cette énergique apostrophe entraîne l'Assemblée et met fin à la discussion. L'article 1er du projet est aussitôt adopté au milieu des plus vifs applaudissements, qui se renouvellent après le vote de chacun des autres articles.

1794.
AN III.

Seuls de tous les députés jacobins, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes n'avaient pas pris la parole dans cette question de vie ou de mort pour les sociétés populaires. Cette étrange conduite leur fut aigrement reprochée le soir aux Jacobins. On les accusa d'avoir abandonné lâchement la cause des patriotes, et, par une circonspection funeste, d'avoir compromis la liberté publique. — « Je m'étonne, s'écria un des membres de la société, du silence que gardent aujourd'hui les mêmes hommes qui, il y a deux mois, occupaient tous les jours la tribune de la Convention et celle des Jacobins, Billaud, et vous, Collot, vous parliez alors des droits du peuple : pourquoi vous taisez-vous, maintenant qu'il s'agit de les défendre? » Collot et Billaud répondent que le silence qu'on leur reproche leur était commandé par la position que leurs ennemis leur avaient faite ; qu'accusés de vouloir dominer la Convention Nationale et les Jacobins, ils auraient craint, en prenant la parole, de nuire à la cause plus qu'ils ne l'auraient servie. « Ne vous y trompez pas, citoyens, disent-ils ; notre réserve n'est point faiblesse, mais

1794. AN III. prudence : il est des circonstances où le silence sert mieux que la parole. Si jamais le moment arrive de développer notre énergie, on verra si nous saurons défendre cette cause qu'on nous accuse d'avoir abandonnée! » Après ces explications, on revient à la loi rendue le matin. Quelques membres, fidèles au système de circonspection que la société s'était fait, disent que le premier devoir, maintenant que le décret est porté, est de s'y soumettre; mais, en même temps qu'on reconnaît la nécessité de plier devant la loi, on recherche soigneusement tous les moyens de l'éluder. Telle est la marche constante des factions : s'annuler quand la force échappe; suppléer à la violence par l'astuce; préparer sourdement les voies à l'insurrection, et hâter ainsi le moment où l'on pourra relever la tête et attaquer à force ouverte les lois qu'il a fallu subir. Crassous, un des membres les plus ardents du club, fournit l'idée d'un subterfuge auquel la société applaudit avec transport, et qui est immédiatement converti en arrêté : c'est de rédiger une circulaire, non des Jacobins en corps aux autres sociétés populaires, mais adressée *à tous les hommes libres des sociétés de France*, et signée individuellement par chacun des Jacobins. On crut avoir trouvé ainsi un moyen admirable d'échapper aux interdictions de la loi sans contrevenir à la lettre du décret.

Un procès qui s'agitait en ce moment au nouveau tribunal révolutionnaire avait contribué, en révélant au grand jour quelques uns des crimes des séides de la Terreur, à soulever davantage encore l'opinion publique contre les suppôts du jacobinisme. Vers la fin de l'affreuse mission de Carrier à Nantes, un ordre impératif du Comité de Salut Public avait contraint l'exécrable proconsul d'interrompre le cours de ces exécutions nocturnes dont la Loire n'avait plus seule le secret; cent trente-deux habitants de Nantes, que les noyades attendaient, furent entassés sur des charrettes et envoyés à Paris pour y être livrés à Fouquier-Tinville. Quatre-vingt-quatorze seulement survécurent aux traitements barbares qu'ils eurent à supporter pendant cette translation, dont un d'eux a laissé l'effroyable récit; les trente-huit autres périrent durant le trajet! Ces quatre-vingt-quatorze victimes attendaient l'échafaud dans les prisons de Paris, quand survint le 9 thermidor. Pour eux comme pour la France, ce fut un jour de salut. Ce furent eux alors qui demandèrent instamment de paraître devant un tribunal, certains qu'ils étaient d'avoir maintenant des juges et non plus des bourreaux. Leur procès dura sept jours, — il faudrait dire le procès de leurs assassins; — et pendant sept jours on vit se dérouler un long tissu d'atrocités faites pour révolter les imaginations les plus perverses. La France épouvantée de tant d'horreurs connut enfin dans tous leurs détails ces massacres révolutionnaires que jusqu'alors la terreur des uns et la complicité des autres avaient enveloppés à demi d'un voile funèbre; — ces massacres,

qui, dans le court espace de quelques mois, avaient décimé la population nantaise et comblé la Loire de cadavres. Il est inutile d'ajouter que les quatre-vingt-quatorze prévenus furent solennellement acquittés : la sympathie universelle leur avait préparé une véritable ovation. Parmi les témoins appelés de Nantes pour déposer aux débats, on avait vu figurer les membres du tribunal révolutionnaire constitué par Carrier, dont il s'était montré le digne auxiliaire ; l'indignation publique appelait sur leur tête une responsabilité terrible. Ils furent à leur tour décrétés d'accusation, et vinrent s'asseoir sur ces gradins tout-à-l'heure occupés par leurs victimes. En présence d'une foule de témoignages et de documents irrécusables, nulle dénégation n'était possible : aussi les accusés n'essayèrent-ils pas de nier l'évidence. Ils se rejetèrent sur un autre système de défense : ils n'avaient été, disaient-ils, que les instruments passifs du représentant Carrier ; ce qu'ils avaient fait, ils l'avaient fait par ses ordres, et toute résistance leur eût été impossible. Le tribunal s'en référa aux comités de Salut Public, de sûreté générale et de législation. Les comités réunis rendirent compte de l'incident à la Convention, qui nomma, séance tenante, une commission de vingt et un membres chargée de lui faire un rapport sur les faits dénoncés. Il fut dès lors aisé de prévoir que la justice, si long-temps suspendue, allait enfin obtenir une trop légitime expiation. 1794. AN III.

Il en était une encore qu'une grande partie de la Convention appelait de tous ses vœux : c'était la réhabilitation des soixante-treize Girondins détenus depuis le 31 mai sur le rapport d'Amar. Depuis trois mois, la mansuétude du nouveau comité de sûreté générale avait ouvert la porte des prisons aux milliers de détenus qu'y avait entassés la loi des suspects ; pour les soixante-treize seuls le jour de la justice n'était pas encore venu. Les Thermidoriens craignaient d'aborder une question qui allait remettre en cause une des grandes époques de la Révolution, le 31 mai ; d'ailleurs, ils avaient eu tous une part plus ou moins directe à la proscription du parti girondin, et en rappeler les débris au sein de la Convention devenait pour eux un reproche vivant, peut-être un danger sérieux.... Cette question, ils prévoyaient bien que tôt ou tard il leur faudrait la subir ; mais ils employaient toutes les ressources de leur influence à la reculer de jour en jour. Une pétition de quelques uns des députés détenus, qui demandaient à être autorisés à se faire transporter chez eux pour y rétablir leur santé délabrée, amena inopinément un débat dont la vivacité montra quelles passions ce sujet allait réveiller. C'était dans la séance du 1er brumaire. La pétition fut vivement appuyée par plusieurs membres de la droite ; mais, allant plus loin, ils demandèrent que les députés détenus fussent sur-le-champ rendus à la liberté, et qu'un rapport à ce sujet fût fait sous quatre jours. « La Convention, libre » enfin depuis le 9 thermidor, permettra-t-elle plus long-temps, dirent-ils, 1er brumaire. (22 octobre.)

1794. AN III. » que près de cent de nos collègues restent détenus sans jugement, quand » tout leur crime est d'avoir dit la vérité dans une protestation courageuse? » Quand on rend justice à tout le monde, seront-ils les seuls qui ne puissent » l'obtenir? Les retenir ainsi dans les fers est l'acte d'un affreux arbitraire, » dont vous ne voudrez pas vous rendre complices en le prolongeant davan- » tage : s'ils sont criminels, il faut leur donner des juges; s'ils sont innocents, » ils ont trop souffert! Ce n'est pas après avoir reconquis sa liberté que la » Convention souffrira plus long-temps qu'une dissidence d'opinion soit trans- » formée en crime et punie par un brutal abus de la force! » Merlin de Thionville, Thuriot, Tallien, qui reparaissait à l'Assemblée depuis quelques jours, demandèrent vivement la parole. Merlin, qui l'obtint le premier, adjura la Convention de se mettre en garde contre une précipitation dangereuse. Il annonça que le comité de sûreté générale préparait un rapport au sujet des députés détenus; puis, rappelant la protestation des soixante-treize contre les mesures du 31 mai, il ajouta ces paroles où se révèlent les préoccupations des Thermidoriens : « Sans doute la Convention ne verra » dans cette protestation de nos collègues qu'un effet de l'erreur; mais » peut-être la France jugera-t-elle que les hommes qui réclament aujour- » d'hui leur liberté ont calomnié la révolution du 31 mai, que toute la » France a unanimement applaudie. *Pour rendre justice à nos collègues, il ne* » *faut pas aller chercher des millions de coupables.* » Thuriot ajouta que la question était de savoir si on ferait le procès à l'événement du 31 mai. « En » dernier résultat, quel sera l'effet de la rentrée des soixante-treize? de- » manda-t-il. Y avez-vous bien réfléchi, vous qui l'avez réclamée? Avez-vous » pensé à l'intérêt politique, à votre propre intérêt? Pouvez-vous savoir, » si ces hommes n'ont pas changé de système, jusqu'où se portera le délire » réactionnaire? Et alors que deviendra la République? Il est ici un intérêt » qui domine tous les autres, c'est l'intérêt politique. » Tallien répéta qu'en abordant cette question il fallait prendre garde de faire le procès au 31 mai et de donner un démenti au peuple français, qui avait dit de cette journée mémorable qu'elle avait sauvé la République. Bientôt la discussion sortit du cercle où elle s'était renfermée d'abord. Cambon le premier y jeta des récriminations passionnées. Il avait été, on le savait, opposé aux proscriptions du 31 mai; mais il était animé ici d'un sentiment plus vif et plus personnel. Tallien avait attaqué en diverses occasions l'ensemble de ses mesures financières, et Cambon en avait conçu contre le chef des Thermidoriens une profonde inimitié, que sa nature emportée était incapable de dissimuler : aussi s'épanchait-elle fréquemment en paroles violentes. Cette fois il passa toutes les bornes. Il dit que la Terreur ne datait pas seulement du règne de Robespierre; qu'elle lui était antérieure et n'avait fait que changer de mains. Il rappela que la veille des égorgements de sep-

tembre, Tallien, alors membre de la Commune, était venu annoncer à la Convention que la municipalité avait fait arrêter tous les prêtres perturbateurs, et que sous peu de jours le sol de la liberté en serait purgé. « Aujourd'hui encore on veut nous intimider, s'écria-t-il; mais je te le déclare, je ne tremblerai point devant toi, vil calomniateur! » — et son regard ardent se fixait sur Tallien. Celui-ci balbutia quelques mots de justification; mais sortant bientôt d'une position que rendait difficile la réalité de ses antécédents à l'époque d'odieuse mémoire rappelée par Cambon, il redevint lui-même accusateur. » Puisque aujourd'hui on parle de ce que j'ai fait à une » époque malheureuse sur laquelle on semblait s'être accordé à jeter un » voile, dit-il, je demande que ma conduite soit sévèrement examinée. Je » ne suis pas du nombre de ces hommes qui ont inondé de sang les dé» partements; qui, par des fusillades et des noyades, ont rendu la Révolu» tion odieuse. Puisque vous voulez détourner de vos crimes l'attention » publique, puisque vous voulez la reporter des rives de la Loire sur les » rives de la Seine, c'est là aussi que je l'appelle, moi! Puisque vous m'ac» cusez du massacre des prêtres réfractaires, j'appelle les regards de la » nation sur les milliers de victimes que vous avez immolées dans le Midi, » dont vous avez fait regorger la Loire. Dans l'opinion que j'ai émise tout» à-l'heure, j'ai conservé des ménagements. Je n'ai voulu rien dire qui pût » ramener la division. Mais puisque vous appelez sur moi la vengeance pu» blique, je l'appelle sur vous, anciens membres du Comité de Salut Public; » sur vous, anciens membres du comité de sûreté générale; sur vous, re» présentants envoyés dans le Pas-de-Calais, dans le Midi et sur les bords » de la Loire! Que le peuple prononce entre vous et moi. » Cette sortie virulente fut couverte des applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée. Robert Lindet ayant voulu ensuite ramener l'attention sur l'événement du 31 mai, qu'il présenta comme ayant été grand, heureux, utile et nécessaire, il fut interrompu à plusieurs reprises par de violents murmures, et l'Assemblée ferma enfin ce triste échange de récriminations par un ordre du jour pur et simple, se réservant de revenir sur la question des soixante-treize lors du rapport annoncé par les comités.

1794. AN III.

Ce fut quelques jours après cette orageuse séance du 1er brumaire que fut nommée, sur la proposition des comités réunis, la commission chargée de présenter un rapport sur la mise en accusation de Carrier. Cette décision causa une vive rumeur dans le camp jacobin. Solidaires dans les crimes et les excès de la Terreur, les nouveaux meneurs de la faction sentaient que la même solidarité les unissait dans le châtiment. La main expiatoire qui allait frapper l'auteur des noyades de Nantes ne pouvait épargner longtemps l'auteur des mitraillades de Lyon. Collot et Billaud pensèrent qu'il était temps pour eux de rompre enfin ce long silence auquel la prudence les

1794. AN III. 12 brumaire. (3 novemb.)

avait condamnés. Ce fut Billaud qui vint le premier aux Jacobins agiter la cloche d'alarme. Rapprochant les circonstances où l'on se trouvait de celles qui, sous la Constituante, avaient amené les fusillades du Champ-de-Mars, il en conclut qu'à toutes les époques la marche des contre-révolutionnaires avait été la même : c'était de calomnier les patriotes que l'on voulait détruire, et de chercher à les perdre dans l'opinion publique en les qualifiant de désorganisateurs, de buveurs de sang. Quand on avait voulu réviser la Constitution, on avait eu recours à cette tactique; on l'employait encore aujourd'hui qu'on voulait réviser la Révolution tout entière. « On a mis en liberté » des nobles et des aristocrates, continuait Billaud, et ce sont eux qni accu- » sent les patriotes.... On reproche aux patriotes de garder le silence ; mais » le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine tous » ses ennemis. La tranchée est ouverte, la guerre est déclarée : les patriotes » vont reprendre leur énergie et arracher le peuple à son assoupissement. »

C'était un appel direct à l'insurrection. Dès le lendemain, il fut dénoncé par Bentabolle à la Convention Nationale. « Depuis le 9 thermidor, dit-il, » la Convention fait tous ses efforts pour substituer la justice à la terreur, » pour ramener la tranquillité dans la République, et pour sauver la France; » et pendant ce temps il est des hommes qui, dans une société trop fameuse, » travaillent à détruire tout l'ouvrage de la Convention.... » Bentabolle donne alors lecture du passage dn discours de Billaud où il était parlé du *réveil du lion;* mais les cris de la Montagne lui permettent à peine d'achever. Les apostrophes les plus injurieuses, les épitbètes les plus grossières partent des rangs au milieu desquels siégent Carrier, Collot-d'Herbois et Billaud. Bentabolle est contraint d'abandonner la tribune, où Billaud monte après lui. Sans désavouer ses expressions de la veille, il se jette dans d'insignifiantes divagations sur le réveil de l'aristocratie et sur le système de persécutions organisé contre les patriotes. En ce moment, Tallien entrait dans la salle; il demande aussitôt la parole. « J'ignore qui a provoqué la discussion, » dit-il; mais puisque l'on a commencé à parler des Jacobins, puisque l'on » a commencé à signaler ces hommes qui veulent écarter le peuple des sen- » tiers de la justice et le porter à tourner ses mains contre la Conven- » tion.... » Ici les murmures de la Montagne l'interrompent ; mais ces murmures sont dominés par les applaudissements du reste de l'Assemblée. Tallien poursuit :

» Puisque des paroles de vérité ont commencé à se faire entendre à cette » tribune, il est du devoir d'un représentant fidèle à la cause du peuple de » déchirer le voile dont ces hommes s'enveloppent.... On a dit que la brèche » était ouverte : eh bien, représentants dignes de votre mission, soyez-y » tous sur la brèche!... »

— Oui, oui! s'écrie l'immense majorité des membres de la Convention; et

de vifs applaudissements recommencent et se prolongent. Enfin Tallien peut reprendre : 1794. AN III.

» Puisque l'on demande des vérités, j'en vais dire. Ce sont les hommes » qui ont peur, parce qu'ils voient le glaive de la justice suspendu sur les » têtes criminelles, ce sont ces hommes qui voudraient faire rétrograder la » Révolution : ce sont là les véritables conspirateurs. Lorsqu'ils ont vu que » la Convention portait le flambeau dans toutes les parties de l'administra» tion publique ; lorsqu'ils ont vu que toute la France se prononçait avec » énergie contre les hommes de sang et contre ceux qui voudraient perpé» tuer le système abominable de la Terreur, ces hommes se sont dit : » Effrayons tous les bons citoyens ; répandons qu'on va attaquer toutes les » époques de la Révolution, et nous réunirons à notre parti tous ceux qui » y ont contribué. — Ils ont voulu faire considérer comme mesures révo» lutionnaires ces assassinats horribles qui ont ensanglanté les bords de la » Loire ; ils ont tenté de soulever le peuple en faveur de l'auteur de ces » massacres, parce qu'ils regardent sa cause comme la leur.... » D'autres orateurs thermidoriens succèdent à Tallien, sans que la Montagne ose répondre autrement que par des murmures et des trépignements. — « Les » Jacobins ont trop long-temps dominé la France ! s'écrie Bourdon de l'Oise ; » puis il ajoute d'un ton de profond mépris : « Heureusement les meneurs que » nous voyons aujourd'hui à leur tête sont à présent, je vous assure, de » bien petits meneurs. Le comité de sûreté générale a déjà fait justice d'une » société contre-révolutionnaire qu'on regardait comme l'avant-garde des » Jacobins ; il saura également faire justice du corps d'armée. Que la Con» vention cesse d'accorder à de méprisables factions une attention dont elles » ne sont plus dignes, et qu'elle se repose sur son comité de sûreté géné» rale du soin de surveiller et de déjouer leurs manœuvres. » Dans son langage semé de bizarres métaphores, Legendre n'est pas moins significatif. — « On veut, dit-il, obscurcir l'horizon politique par un nuage formé des » vapeurs du crime. Les corsaires politiques n'ont point encore fait leur » moisson ; ils regrettent ce qui leur est échappé, et c'est aux Jacobins » qu'on cherche à jeter un voile trompeur sur les yeux du peuple. Mais » vous connaissez les meneurs ; et s'il arrivait, je ne dis pas une insurrec» tion, car il ne peut venir qu'une révolte de la part des Jacobins, alors vous » sauriez quel parti vous auriez à prendre. Quand on connaît les chefs de » la révolte, elle cesse à l'instant. Voulez-vous connaître les gens qui blâ» ment les mesures salutaires que vous avez prises ? C'est une poignée » d'hommes de proie.... Regardez-les en face, ajoute Legendre, qui fait ici » allusion au teint hâve et bilieux de Collot et de Billaud : vous verrez sur » leur figure un vernis composé avec le fiel d'un tyran. La Convention est » plus forte qu'une poignée d'hommes sanguinaires qui crient sans cesse

1794. An III. » qu'on demande leur tête. Quant à moi, je prends le peuple à témoin que » je voudrais que l'Auteur de la nature les condamnât à ne jamais mourir : » leurs forfaits, écrits dans l'histoire, se retraceraient toujours vivants aux » yeux de la postérité, qui verrait ces hommes traîner dans l'ignominie une » caducité misérable.... De quoi vous plaignez-vous? poursuit l'énergique » orateur en se tournant vers la gauche; est-ce de ce que l'on ne guillotine » plus cinquante, soixante et quatre-vingts personnes par jour? Ah! je » l'avoue, en cela notre plaisir est différent du vôtre. Pour déblayer les pri- » sons, vous ne connaissiez que la guillotine; nous, nous n'avons voulu » employer que la justice. Vous aviez assumé sur le gouvernement que vous » dirigiez l'exécration universelle; nous, nous avons entouré la Convention » d'unanimes bénédictions, au milieu desquelles se perdent vos rugisse- » ments impuissants. Nous voulions vous faire oublier que nous réparions » vos crimes, et vous allez dans une société, dont vous avez fait un re- » paire affreux, égarer le peu de peuple qui s'y porte encore.... Je ne dé- » signe personne; c'est à chacun à se reconnaître. » Legendre termine en demandant que toutes les fois que la Convention apprendra que quelques uns de ses membres auront prêché la révolte aux Jacobins, elle sévisse fortement contre eux, et que, pour punir les autres séditieux, elle s'en repose sur son comité de sûreté générale. Cette motion est couverte d'applaudissements; et l'Assemblée décrète que les trois comités de gouvernement proposeront à bref délai des mesures propres à empêcher qu'aucun représentant du peuple n'aille prêcher la révolte contre la Convention.

Il n'était pas une de ces séances tumultueuses qui ne réagît puissamment sur l'opinion, et ne propageât au-dehors les émotions dont elles étaient remplies. Les rencontres des deux partis en devenaient plus fréquentes et plus acharnées; mais chaque jour voyait grossir les rangs de la jeunesse dorée, tandis que ceux des sans-culottes s'éclaircissaient de plus en plus.

19 brumaire. (9 novemb.) Le 19 brumaire, quatre jours après la scène provoquée à la Convention par la dénonciation de Bentabolle, des groupes de jeunes gens, plus nombreux que de coutume, tous armés de bâtons selon leur usage, s'étaient formés au Palais-Royal, et se portaient vers le local des Jacobins aux cris de Vive la Convention! à bas les buveurs de sang! C'était vers la fin du jour; le club était en séance. On y discutait la question capitale de la mise en accusation de Carrier, sur laquelle la Convention devait entendre un rapport le surlendemain. Les opinions, comme on peut le croire, étaient animées : on disait que livrer Carrier, c'était livrer les Jacobins, c'était livrer la Montagne, c'était livrer Billaud, Collot et Barrère; qu'en faisant le procès à Carrier, on voulait le faire à tous les patriotes; qu'on voulait assassiner d'abord les révolutionnaires du 31 mai, puis la Convention, puis

les sans-culottes, puis la France entière.... Tout-à-coup des cris partis d'une des tribunes interrompent l'orateur et jettent la confusion dans l'Assemblée. De grosses pierres lancées du dehors avaient brisé les vitres et étaient venues tomber dans la salle: c'était une troupe nombreuse de jeunes gens à cadenettes qui avait envahi la cour intérieure et assiégeait les portes, en poussant avec frénésie son cri habituel: *A bas les Jacobins!* Les femmes qui remplissaient en partie les tribunes, effrayées des pierres qui pleuvaient dans la salle et des cris qui arrivaient de la cour, se précipitent en désordre à toutes les issues; mais les jeunes gens qui s'en étaient emparés se saisissent de plusieurs d'entre elles, et leur infligent, au milieu d'une immense confusion de rires, de cris et d'imprécations, un châtiment ignominieux. Les autres rentrent tumultueusement en criant qu'on les assassine, et pis encore. Les Jacobins réunis dans la salle s'écrient alors qu'il faut aller au secours de leurs sœurs qu'on égorge; on s'excite, on s'encourage, on se jette en masse vers la cour encombrée d'agresseurs. Une mêlée s'ensuit; des coups sont portés et rendus: si les combattants avaient eu d'autres armes que leurs poings ou des bâtons, la rencontre eût été sanglante. Les Jacobins n'étaient pas en force: aussi se hâtèrent-ils de battre en retraite, et d'envoyer réclamer aux comités de la Convention le prompt secours de la force armée. Un détachement arriva bientôt, ayant à sa tête trois membres des comités; à la voix de ces derniers, les groupes se dissipèrent d'eux-mêmes, et les Jacobins purent reprendre leur séance si brusquement interrompue.

1794. AN III.

Le lendemain, ainsi qu'on devait s'y attendre, cette échauffourée nocturne eut du retentissement dans la Convention. Un des membres les plus fougueux de l'opposition montagnarde, Duhem, qui s'était fait remarquer la veille dans les scènes des Jacobins, raconta en termes ridiculement exagérés l'attaque dont ils avaient été l'objet; il se plaignit amèrement que la force armée n'eût pas sévi contre les assaillants, et que des *muscadins*, arrêtés par quelques bons patriotes et conduits au comité de sûreté générale, eussent été presque immédiatement relâchés. Un autre Montagnard conclut de ce qui s'était passé que l'on n'avait ni police ni gouvernement. Il s'emporta en récriminations violentes contre les ci-devant républicains qui étalaient un faste insolent et fréquentaient les aristocrates; contre ces hommes qui avaient fait autrefois voiturer au supplice des charretées de malheureux, et qui venaient maintenant prêcher l'humanité; enfin, il demanda que le comité de sûreté générale fût renouvelé, séance tenante, par appel nominal. Rewbel obtint la parole, au nom des comités réunis, pour rendre compte des mesures qu'ils avaient prises dans le cours de la soirée et de la nuit. Après avoir exposé les faits au milieu des murmures croissants de la Montagne, il ajouta: « Où la tyrannie s'est-elle organisée? où a-t-elle eu ses

1794. AN III. » suppôts, ses satellites? Aux Jacobins. Qui a couvert la France de deuil, » porté le désespoir dans les familles, peuplé la République de bastilles, » rendu le régime républicain si odieux, qu'un esclave courbé sous le poids » de ses fers eût refusé d'y vivre? Les Jacobins. Qui regrette le régime » affreux sous lequel nous avons vécu? Ce sont encore les Jacobins. Tant » que vous n'aurez pas le courage de vous prononcer, tant que vous aurez » des Jacobins, il n'y aura pas de République.

» On nous parle sans cesse des aristocrates, poursuit Rewbel; sans doute, » il y a des aristocrates, mais ce n'est pas d'eux que viennent en ce mo» ment nos dangers. Était-ce les aristocrates qui, dans la nuit du 9 au » 10 thermidor, conspiraient contre la République? Était-ce les aristocrates » qui, dans cette nuit mémorable, remplissaient les tribunes des Jacobins » et de la Commune rebelle? Etait-ce les aristocrates qui voulaient assassiner » la représentation nationale?... Et pouvez-vous sans lâcheté vous dissimuler » que le système qui existait aux Jacobins avant le 9 thermidor ne soit le » même que l'on y suit encore en ce moment? Les tribunes des Jacobins ne » sont-elles pas encore aujourd'hui, comme au 9 thermidor, composées de » ces femmes qu'on a si bien nommées les furies de la guillotine, de ces » femmes qui ne font d'autre métier que de les remplir et de venir assiéger » celles de la Convention Nationale? Souffrir que de misérables factions se » mettent au-dessus de la Convention, au-dessus des lois et de la société, » serait pour nous une honte éternelle! »

D'immenses applaudissements accompagnent Rewbel quand il descend de la tribune et regagne sa place. La discussion se prolonge encore quelques moments; puis enfin la Convention renvoie, selon son usage, les plaintes et les observations qui ont été produites à la tribune aux quatre comités réunis chargés de préparer un plan d'épuration de la société populaire.

21 brumaire. (12 novemb.) Mais de nouveaux troubles survenus le jour suivant autour de la salle des Jacobins, troubles d'ailleurs faciles à prévoir dans l'état d'exaspération des esprits, prévinrent le rapport des comités et hâtèrent le dénouement. Ce jour-là était celui où la Convention devait prononcer sur la mise en accusation du député Carrier. Un résumé des faits qui lui étaient imputés fut apporté à la tribune par Romme, au nom de la commission des vingt et un; l'Assemblée eut peine à entendre jusqu'au bout cette lecture, qu'interrompaient à chaque moment des exclamations d'horreur et des mouvements d'indignation. L'arrestation immédiate de Carrier fut décrétée à la presque unanimité, aux cris mille fois répétés de Vive la République! vive la Convention! Les groupes nombreux qui stationnaient aux abords de la salle, dans le Carrousel et les Tuileries, accueillirent cette décision avec des transports de joie. Une colonne se forma aussitôt, et se porta aux Jacobins, qui étaient en séance : on sait que leur salle touchait au jardin des Tuileries. La

nouvelle du décret d'arrestation de Carrier, qui venait d'y être apportée, y avait jeté un surcroît de fermentation. On s'y excitait mutuellement par le récit des violences de l'avant-veille, dont chacun avait eu à supporter sa part; on jurait de mourir au poste des patriotes, on se faisait lire la Déclaration des Droits de l'homme, et on couvrait d'acclamations l'article qui consacrait le droit d'insurrection; on entonnait en chœur l'hymne marseillaise, et on en répétait le refrain *Aux armes, citoyens!* en agitant avec enthousiasme les bras et les bonnets. Ce fut au milieu même de ces démonstrations belliqueuses que les cris du dehors annoncèrent l'arrivée de la jeunesse de Fréron, et présagèrent une nouvelle attaque. Dans la disposition mutuelle des deux partis, elle pouvait devenir plus sérieuse que la précédente. Déjà même l'engagement avait commencé; il y avait eu des irruptions partielles dans l'intérieur de la salle, et les assiégés à leur tour avaient risqué plusieurs sorties contre la troupe assaillante qui remplissait la cour et s'étendait au loin dans les rues environnantes. Des prisonniers avaient été faits de part et d'autre. Les tricoteuses des tribunes, rudement fustigées quand on pouvait les saisir, remplissaient l'air de cris perçants et d'appels aux armes; il semblait que le quartier Saint-Honoré fût sur le point de devenir le théâtre d'une sanglante bataille. Mais, cette fois, les comités avaient pris les précautions nécessaires. Des forces respectables se portèrent promptement sur le lieu du désordre, ayant en tête plusieurs membres du gouvernement ceints de leur écharpe de représentants. Leur arrivée mit fin à la rixe. Les groupes s'écoulèrent peu à peu en criant Vive la Convention! en même temps que la force armée faisait évacuer la salle, que les scellés étaient apposés sur les portes, et que les clefs étaient apportées aux comités. Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, les quatre comités instruisirent la Convention des mesures qui avaient été prises dans la soirée. Les séances de la société des Jacobins étaient suspendues, et leur salle fermée. Néanmoins, tout en portant ce coup décisif à la démagogie organisée, les comités se croyaient obligés de protester de leur respect pour le principe même des sociétés populaires. Ces sociétés, disaient-ils, étaient inhérentes au gouvernement républicain; mais ils n'avaient point vu dans les Jacobins une société véritablement populaire. Ce qu'ils y avaient vu, disait le rapport, c'étaient des individus à peine connus dans la Révolution, menés par quelques hommes qui y étaient trop connus, peut-être, et dont il était temps, pour le salut de la République, d'abattre la dangereuse influence. Le gouvernement avait pensé qu'il était fatal pour la France, qu'il était indécent, qu'il était déshonorant pour la Convention, qu'une poignée d'hommes sans mœurs, sans talents, sans patriotisme, osassent rivaliser avec la représentation nationale, et se poser vis-à-vis d'elle en guerre ouverte. « N'a-t-on pas osé dire dans cette société,

1794.
AN III.

1794. et cela aux grands applaudissements des tribunes, ajoutaient les comités, AN III. que la brèche était ouverte et les armées en présence! Doit-il donc y avoir en France deux partis rivaux? Il n'y a qu'une République : il ne doit y avoir qu'une Convention. Les Jacobins ne sont plus qu'une faction, et tout ce qui est faction doit être frappé par la loi.... » Ils répétaient en terminant que le gouvernement n'avait eu nullement l'intention d'attaquer les sociétés populaires; que les sociétés des sections, composées de citoyens éclairés et amis du bon ordre, étaient vraiment les sociétés du peuple, et que celles-là seraient maintenues. Ce rapport fut suivi de plusieurs salves d'applaudissements. Les mesures prises par les quatre comités furent approuvées par l'unanimité de la Convention, moins une imperceptible fraction de la Montagne; et l'Assemblée se sépara au milieu des démonstrations de la joie la plus vive.

Ainsi finit cette société fameuse, instrument de destruction puissant dans les temps de démolition révolutionnaire, levier d'une formidable énergie quand il s'était agi de soulever les masses populaires contre l'Europe coalisée, mais qu'il fallut briser dès que la Révolution victorieuse put s'arracher aux sanglantes étreintes de la Terreur, dès qu'on voulut substituer à l'agitation désorganisatrice du régime des clubs l'action régulière du régime légal. Les Jacobins auraient failli à leur caractère s'ils s'étaient soumis sans résistance aux mesures qui venaient de les frapper. Expulsés du local où depuis cinq ans s'élevait leur tribune, ils tournèrent leurs regards vers les faubourgs, autrefois leurs fidèles auxiliaires, maintenant leur dernier refuge et leur dernier espoir. Trois jours après la fermeture de leur salle, ils se rendirent, accompagnés d'un grand nombre de membres du club électoral, à la société populaire des Quinze-Vingts, et demandèrent à y être reçus à titre de Jacobins persécutés. Admis sans opposition, ils se livrèrent à des déclamations furibondes contre les persécuteurs des patriotes, et ils appelèrent à l'insurrection comme à la ressource suprême du peuple opprimé. Les comités avaient les yeux ouverts sur ces nouvelles manœuvres; les principaux agitateurs furent arrêtés, et tout fut disposé pour réprimer au premier signal les tentatives sérieuses que voudraient encore hasarder ces derniers débris de la faction anarchiste. Mais quelques mois devaient s'écouler avant qu'on ne les vît reparaître sur la place publique, proférant encore une fois ces cris sinistres dont ils avaient si souvent effrayé la capitale.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

SUITE DU LIVRE QUATRIÈME.

CONVENTION.

LIVRE CINQUIÈME.

CONVENTION. — DEUXIÈME PÉRIODE.

Du 10 thermidor à la clôture de la Convention.

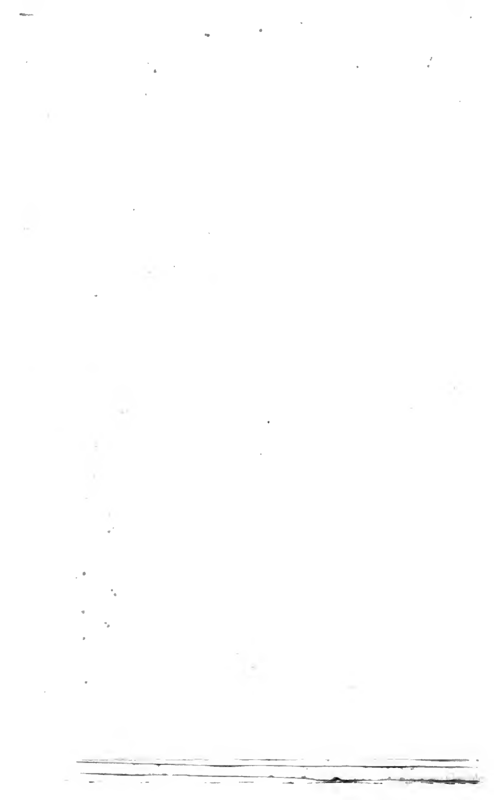
(28 juillet 1794 — 26 octobre 1795.)

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

SAINT SULPICE.









MALMAISON.



ENTRÉE DE NAPOLÉON DANS BERLIN





